

SENATE



SÉNAT

CANADA

First Session
Forty-second Parliament, 2015-16-17-18

Première session de la
quarante-deuxième législature, 2015-2016-2017-2018

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

LEGAL AND
CONSTITUTIONAL AFFAIRS

AFFAIRES JURIDIQUES ET
CONSTITUTIONNELLES

Chair:

The Honourable SERGE JOYAL, P.C.

Président :

L'honorable SERGE JOYAL, C.P.

Wednesday, November 28, 2018
Thursday, November 29, 2018
Wednesday, December 5, 2018
Thursday, December 6, 2018

Le mercredi 28 novembre 2018
Le jeudi 29 novembre 2018
Le mercredi 5 décembre 2018
Le jeudi 6 décembre 2018

Issue No. 54

Fascicule n° 54

Third, fourth and fifth (final) meetings:

Bill C-76, An Act to amend the Canada
Elections Act and other Acts and to make
certain consequential amendments

Troisième, quatrième et cinquième (dernière) réunions :

Projet de loi C-76, Loi modifiant la Loi électorale du
Canada et d'autres lois et apportant des modifications
corrélatives à d'autres textes législatifs

Tenth meeting:

Bill C-58, An Act to amend the Access to Information Act
and the Privacy Act and to make consequential
amendments to other Acts

Dixième réunion :

Projet de loi C-58, Loi modifiant la Loi sur
l'accès à l'information, la Loi sur la protection des
renseignements personnels et d'autres lois en conséquence

INCLUDING:
THE TWENTY-NINTH REPORT
OF THE COMMITTEE
(Bill C-76)

Y COMPRIS :
LE VINGT-NEUVIÈME RAPPORT
DU COMITÉ
(Projet de loi C-76)

WITNESSES:
(See back cover)

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE ON
LEGAL AND CONSTITUTIONAL AFFAIRS

The Honourable Serge Joyal, P.C., *Chair*

The Honourable Pierre-Hugues Boisvenu, *Deputy Chair*

The Honourable Renée Dupuis, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Batters	Jaffer
Boniface	Pratte
Carignan, P.C.	Simons
Dalphond	* Smith
* Day	(or Martin)
(or Mercer)	* Woo
Frum	(or Saint-Germain)
Gold	
* Harder, P.C.	
(or Bellemare)	
(or Mitchell)	

*Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5 and to the orders of the Senate of November 7, 2017 and of November 20, 2018, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Jaffer replaced the Honourable Senator Dawson (*December 6, 2018*).

The Honourable Senator Simons replaced the Honourable Senator Dasko (*December 6, 2018*).

The Honourable Senator Pratte replaced the Honourable Senator Miville-Dechêne (*December 6, 2018*).

The Honourable Senator Boniface replaced the Honourable Senator Pate (*December 6, 2018*).

The Honourable Senator Dasko replaced the Honourable Senator Lankin, P.C. (*December 5, 2018*).

The Honourable Senator Miville-Dechêne replaced the Honourable Senator Pratte (*December 5, 2018*).

The Honourable Senator Pate replaced the Honourable Senator Boniface (*December 5, 2018*).

The Honourable Senator Lankin, P.C., replaced the Honourable Senator Dasko (*November 29, 2018*).

The Honourable Senator Gold replaced the Honourable Senator Pate (*November 29, 2018*).

The Honourable Senator Pate replaced the Honourable Senator Gold (*November 29, 2018*).

The Honourable Senator Dasko replaced the Honourable Senator Lankin, P.C. (*November 28, 2018*).

The Honourable Senator Dawson replaced the Honourable Senator Jaffer (*November 26, 2018*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
AFFAIRES JURIDIQUES ET CONSTITUTIONNELLES

Président : L'honorable Serge Joyal, C.P.

Vice-président : L'honorable Pierre-Hugues Boisvenu

Vice-présidente : L'honorable Renée Dupuis

et

Les honorables sénateurs :

Batters	Jaffer
Boniface	Pratte
Carignan, C.P.	Simons
Dalphond	* Smith
* Day	(ou Martin)
(ou Mercer)	* Woo
Frum	(ou Saint-Germain)
Gold	
* Harder, C.P.	
(ou Bellemare)	
(ou Mitchell)	

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement et aux ordres adoptés par le Sénat le 7 novembre 2017 et le 20 novembre 2018, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénatrice Jaffer a remplacé l'honorable sénateur Dawson (*le 6 décembre 2018*).

L'honorable sénatrice Simons a remplacé l'honorable sénatrice Dasko (*le 6 décembre 2018*).

L'honorable sénateur Pratte a remplacé l'honorable sénatrice Miville-Dechêne (*le 6 décembre 2018*).

L'honorable sénatrice Boniface a remplacé l'honorable sénatrice Pate (*le 6 décembre 2018*).

L'honorable sénatrice Dasko a remplacé l'honorable sénatrice Lankin, C.P. (*le 5 décembre 2018*).

L'honorable sénatrice Miville-Dechêne a remplacé l'honorable sénateur Pratte (*le 5 décembre 2018*).

L'honorable sénatrice Pate a remplacé l'honorable sénatrice Boniface (*le 5 décembre 2018*).

L'honorable sénatrice Lankin, C.P., a remplacé l'honorable sénatrice Dasko (*le 29 novembre 2018*).

L'honorable sénateur Gold a remplacé l'honorable sénatrice Pate (*le 29 novembre 2018*).

L'honorable sénatrice Pate a remplacé l'honorable sénateur Gold (*le 29 novembre 2018*).

L'honorable sénatrice Dasko a remplacé l'honorable sénatrice Lankin, C.P. (*le 28 novembre 2018*).

L'honorable sénateur Dawson a remplacé l'honorable sénatrice Jaffer (*le 26 novembre 2018*).

The Honourable Senator Boisvenu was added to the membership (November 26, 2018).

The Honourable Senator Dupuis was added to the membership (November 26, 2018).

The Honourable Senator Carignan, P.C., was added to the membership (November 26, 2018).

The Honourable Senator Joyal, P.C., was added to the membership (November 26, 2018).

The Honourable Senator Lankin, P.C., was added to the membership (November 26, 2018).

The Honourable Senator Dalphond was added to the membership (November 26, 2018).

The Honourable Senator Jaffer was added to the membership (November 26, 2018).

The Honourable Senator Gold was added to the membership (November 26, 2018).

The Honourable Senator Frum was added to the membership (November 26, 2018).

The Honourable Senator Boniface was added to the membership (November 26, 2018).

The Honourable Senator Batters was added to the membership (November 26, 2018).

The Honourable Senator Pratte was added to the membership (November 26, 2018).

The Honourable Senator Joyal, P.C., was removed from the membership of the committee, substitution pending (November 25, 2018).

The Honourable Senator Boisvenu was removed from the membership of the committee, substitution pending (November 25, 2018).

The Honourable Senator Pratte was removed from the membership of the committee, substitution pending (November 25, 2018).

The Honourable Senator Carignan, P.C., was removed from the membership of the committee, substitution pending (November 25, 2018).

The Honourable Senator Batters was removed from the membership of the committee, substitution pending (November 25, 2018).

The Honourable Senator Dupuis was removed from the membership of the committee, substitution pending (November 25, 2018).

The Honourable Senator Frum was removed from the membership of the committee, substitution pending (November 25, 2018).

The Honourable Senator McIntyre was removed from the membership of the committee, substitution pending (November 25, 2018).

L'honorable sénateur Boisvenu a été ajouté à la liste des membres du comité (le 26 novembre 2018).

L'honorable sénatrice Dupuis a été ajoutée à la liste des membres du comité (le 26 novembre 2018).

L'honorable sénateur Carignan, C.P., a été ajouté à la liste des membres du comité (le 26 novembre 2018).

L'honorable sénateur Joyal, C.P., a été ajouté à la liste des membres du comité (le 26 novembre 2018).

L'honorable sénatrice Lankin, C.P., a été ajoutée à la liste des membres du comité (le 26 novembre 2018).

L'honorable sénateur Dalphond a été ajouté à la liste des membres du comité (le 26 novembre 2018).

L'honorable sénatrice Jaffer a été ajoutée à la liste des membres du comité (le 26 novembre 2018).

L'honorable sénateur Gold a été ajouté à la liste des membres du comité (le 26 novembre 2018).

L'honorable sénatrice Frum a été ajoutée à la liste des membres du comité (le 26 novembre 2018).

L'honorable sénatrice Boniface a été ajoutée à la liste des membres du comité (le 26 novembre 2018).

L'honorable sénatrice Batters a été ajoutée à la liste des membres du comité (le 26 novembre 2018).

L'honorable sénateur Pratte a été ajouté à la liste des membres du comité (le 26 novembre 2018).

L'honorable sénateur Joyal, C.P., a été retiré de la liste des membres du comité, remplacement à venir (le 25 novembre 2018).

L'honorable sénateur Boisvenu a été retiré de la liste des membres du comité, remplacement à venir (le 25 novembre 2018).

L'honorable sénateur Pratte a été retiré de la liste des membres du comité, remplacement à venir (le 25 novembre 2018).

L'honorable sénateur Carignan, C.P., a été retiré de la liste des membres du comité, remplacement à venir (le 25 novembre 2018).

L'honorable sénatrice Batters a été retirée de la liste des membres du comité, remplacement à venir (le 25 novembre 2018).

L'honorable sénatrice Dupuis a été retirée de la liste des membres du comité, remplacement à venir (le 25 novembre 2018).

L'honorable sénatrice Frum a été retirée de la liste des membres du comité, remplacement à venir (le 25 novembre 2018).

L'honorable sénateur McIntyre a été retiré de la liste des membres du comité, remplacement à venir (le 25 novembre 2018).

The Honourable Senator Lankin, P.C., was removed from the membership of the committee, substitution pending (*November 25, 2018*).

The Honourable Senator Dalphond was removed from the membership of the committee, substitution pending (*November 25, 2018*).

The Honourable Senator Gold was removed from the membership of the committee, substitution pending (*November 25, 2018*).

The Honourable Senator Dawson was removed from the membership of the committee, substitution pending (*November 25, 2018*).

L'honorable sénatrice Lankin, C.P., a été retirée de la liste des membres du comité, remplacement à venir (*le 25 novembre 2018*).

L'honorable sénateur Dalphond a été retiré de la liste des membres du comité, remplacement à venir (*le 25 novembre 2018*).

L'honorable sénateur Gold a été retiré de la liste des membres du comité, remplacement à venir (*le 25 novembre 2018*).

L'honorable sénateur Dawson a été retiré de la liste des membres du comité, remplacement à venir (*le 25 novembre 2018*).

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Wednesday, November 28, 2018
(125)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs met this day at 4:01 p.m., in room 257, East Block, the chair, the Honourable Serge Joyal, P.C., presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Batters, Boisvenu, Boniface, Carignan, P.C., Dalphond, Dasko, Dawson, Dupuis, Frum, Gold, Joyal, P.C. and Pratte (12).

Other senator present: The Honourable Senator Pate (1).

In attendance: Julian Walker and Laurence Brosseau, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, November 7, 2018, the committee continued its examination of Bill C-76, An Act to amend the Canada Elections Act and other Acts and to make certain consequential amendments. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 53.*)

WITNESSES:

Office of the Chief Electoral Officer:

Stéphane Perrault, Chief Electoral Officer;

Anne Lawson, Deputy Chief Electoral Officer, Regulatory Affairs.

Communications Security Establishment:

Scott Jones, Head, Canadian Centre for Cyber Security;

Patrick Clow, Director, Incident Management and Operational Coordination.

As an individual:

Ian Lee, Associate Professor, Carleton University.

The chair made a statement.

Mr. Perrault made a statement and, together with Ms. Lawson, answered questions.

At 5:33 p.m., the committee suspended.

At 5:37 p.m., the committee resumed.

Mr. Jones and Mr. Lee each made a statement and, together with Mr. Clow, answered questions.

At 6:41 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mercredi 28 novembre, 2018
(125)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui, à 16 h 1, dans la pièce 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable Serge Joyal, C.P. (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Batters, Boisvenu, Boniface, Carignan, C.P., Dalphond, Dasko, Dawson, Dupuis, Frum, Gold, Joyal, C.P., et Pratte (12).

Autre sénatrice présente : L'honorable sénatrice Pate (1).

Également présents : Julian Walker et Laurence Brosseau, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 7 novembre 2018, le comité poursuit son étude du projet de loi C-76, Loi modifiant la Loi électorale du Canada et d'autres lois et apportant des modifications corrélatives à d'autres textes législatifs. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 53 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Bureau du directeur général des élections :

Stéphane Perrault, directeur général des élections;

Anne Lawson, sous-directrice générale des élections, Affaires réglementaires.

Centre de la sécurité des télécommunications :

Scott Jones, dirigeant principal, Centre canadien pour la cybersécurité;

Patrick Clow, directeur, Gestion des incidents et coordination opérationnelle.

À titre personnel :

Ian Lee, professeur agrégé, Université Carleton.

Le président ouvre la séance.

M. Perrault fait une déclaration puis, avec Mme Lawson, répond aux questions.

À 17 h 33, la séance est suspendue.

À 17 h 37, la séance reprend.

MM. Jones et Lee font chacun une déclaration puis, avec M. Clow, répondent aux questions.

À 18 h 41, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, Thursday, November 29, 2018
(126)

[English]

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs met this day at 10:37 a.m., in room 257, East Block, the chair, the Honourable Serge Joyal, P.C., presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Batters, Boisvenu, Boniface, Carignan, P.C., Dalphond, Dasko, Dawson, Dupuis, Frum, Joyal, P.C., Pate and Pratte (12).

In attendance: Julian Walker and Laurence Brosseau, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, November 7, 2018, the committee continued its examination of Bill C-76, An Act to amend the Canada Elections Act and other Acts and to make certain consequential amendments. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 53.*)

WITNESSES:

As individuals:

David Frum, Staff Writer, *The Atlantic*;

Rafael Jacob, Postdoctoral Researcher, Raoul Dandurand Chair of Strategic and Diplomatic Studies.

Twitter:

Michele Austin, Head Government, Public Policy and Philanthropy (Canada).

Google Canada:

Jason J. Kee, Public Policy and Government Relations Counsel.

The chair made a statement.

Mr. Frum and Mr. Jacob each made a statement and answered questions.

At 11:52 a.m., the committee suspended.

At 11:55 a.m., the committee resumed.

Ms. Austin and Mr. Kee each made a statement and answered questions.

At 12:44 p.m., the committee suspended.

At 12:46 p.m., the committee resumed.

The Honourable Senator Batters moved:

That the committee remain in public to discuss the draft report.

The question being put on the motion, it was adopted, on division.

OTTAWA, le jeudi 29 novembre 2018
(126)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui, à 10 h 37, dans la pièce 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable Serge Joyal, C.P. (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Batters, Boisvenu, Boniface, Carignan, C.P., Dalphond, Dasko, Dawson, Dupuis, Frum, Joyal, C.P., Pate et Pratte (12).

Également présents : Julian Walker et Laurence Brosseau, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 7 novembre 2018, le comité poursuit son examen du projet de loi C-76, Loi modifiant la Loi électorale du Canada et d'autres lois et apportant des modifications corrélatives à d'autres textes législatifs. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 53 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

À titre personnel :

David Frum, rédacteur attitré, *The Atlantic*;

Rafael Jacob, chercheur postdoctoral, Chaire Raoul-Dandurand en études stratégiques et diplomatiques.

Twitter :

Michele Austin, chef des relations avec le gouvernement, des politiques publiques et de la philanthropie (Canada).

Google Canada :

Jason J. Kee, conseiller juridique, Politiques publiques et relations gouvernementales.

Le président ouvre la séance.

MM. Frum et Jacob font chacun une déclaration, puis répondent aux questions.

À 11 h 52, la séance est suspendue.

À 11 h 55, la séance reprend.

Mme Austin et M. Kee font chacun une déclaration, puis répondent aux questions.

À 12 h 44, la séance est suspendue.

À 12 h 46, la séance reprend.

L'honorable sénatrice Batters propose :

Que le comité continue de discuter en public du projet de rapport.

La motion, mise aux voix, est adoptée avec dissidence.

At 1:23 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Wednesday, December 5, 2018
(127)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs met this day at 4:24 p.m., in room 257, East Block, the chair, the Honourable Serge Joyal, P.C., presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Batters, Boisvenu, Carignan, P.C., Dalphond, Dasko, Dawson, Dupuis, Frum, Gold, Joyal, P.C., Miville-Dechéne and Pate (12).

In attendance: Maxime Fortin, Procedural Clerk; Julian Walker, Maxime Charron-Tousignant and Laurence Brosseau, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, November 7, 2018, the committee continued its examination of Bill C-76, An Act to amend the Canada Elections Act and other Acts and to make certain consequential amendments. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 53.*)

The chair made a statement.

It was agreed that the letter from the Office of the Chief Electoral Officer, be published as an appendix to today's Evidence (Exhibit 5900-1.42/LCJC-C-76, 54, "1")

It was agreed that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill C-76, An Act to amend the Canada Elections Act and other Acts and to make certain consequential amendments.

It was agreed that the title stand postponed.

It was agreed that clause 1, which contains the short title be postponed.

It was agreed that the clauses be grouped by groups of 20 when appropriate.

It was agreed that clauses 2 to 20 carry, on division.

It was agreed that clauses 21 to 40 carry, on division.

It was agreed that clauses 41 to 60 carry, on division.

It was agreed that clauses 61 to 80 carry, on division.

It was agreed that clauses 81 to 100 carry, on division.

It was agreed that clauses 101 to 120 carry, on division.

It was agreed that clauses 121 to 140 carry, on division.

À 13 h 23, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le mercredi 5 décembre 2018
(127)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui, à 16 h 24, dans la pièce 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable Serge Joyal, C.P. (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Batters, Boisvenu, Boniface, Carignan, C.P., Dalphond, Dasko, Dawson, Dupuis, Frum, Joyal, C.P., Miville-Dechéne et Pate (12).

Également présents : Maxime Fortin, greffière à la procédure; Julian Walker, Maxime Charron-Tousignant et Laurence Brosseau, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat, le mercredi 7 novembre 2018, le comité poursuit son examen du projet de loi C-76, Loi modifiant la Loi électorale du Canada et d'autres lois et apportant des modifications corrélatives à d'autres textes législatifs. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 53 des délibérations du comité.*)

Le président ouvre la séance.

Il est convenu que la lettre du Bureau du directeur général des élections sera publiée en annexe au témoignage d'aujourd'hui (pièce 5900-1.42/LCJC-C-76, 54, « 1 »)

Le comité convient de procéder à l'étude article par article du projet de loi C-76, Loi modifiant la Loi électorale du Canada et d'autres lois et apportant des modifications corrélatives à d'autres textes législatifs.

Il est convenu de reporter l'adoption du titre.

Il est convenu de reporter l'adoption de l'article 1, qui comprend le titre abrégé.

Il est convenu de rassembler les articles en groupes de 20, s'il y a lieu.

Les articles 2 à 20 sont adoptés avec dissidence.

Les articles 21 à 40 sont adoptés avec dissidence.

Les articles 41 à 60 sont adoptés avec dissidence.

Les articles 61 à 80 sont adoptés avec dissidence.

Les articles 81 à 100 sont adoptés avec dissidence.

Les articles 101 à 120 sont adoptés avec dissidence.

Les articles 121 à 140 sont adoptés avec dissidence.

It was agreed that clauses 141 to 150 carry, on division.
 The chair asked whether clause 151 shall carry.
 After debate,
 The question being put on the motion, it was adopted on the following vote:

YEAS

The Honourable Senators

Joyal, Dalphond, Dasko, Dawson, Dupuis, Gold, Miville-Dechêne and Pate — 8.

NAYS

The Honourable Senators

Batters, Boisvenu and Frum — 3.

ABSTENTIONS

Nil

The chair asked whether clause 152 shall carry.
 After debate,
 The question being put on the motion, it was adopted on the following vote:

YEAS

The Honourable Senators

Joyal, Dalphond, Dasko, Dawson, Dupuis, Gold, Miville-Dechêne and Pate — 8.

NAYS

The Honourable Senators

Batters, Boisvenu, Carignan and Frum — 4.

ABSTENTIONS

Nil

The chair asked whether clause 153 shall carry.
 After debate,
 The question being put on the motion, it was adopted on the following vote:

YEAS

The Honourable Senators

Joyal, Dalphond, Dasko, Dawson, Dupuis, Gold, Miville-Dechêne and Pate — 8.

NAYS

The Honourable Senators

Batters, Boisvenu, Carignan and Frum — 4.

ABSTENTIONS

Nil

The chair asked whether clause 154 shall carry.

Les articles 141 à 150 sont adoptés avec dissidence.
 Le président met l'article 151 aux voix.
 Après débat,
 La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant :

POUR

Les honorables sénateurs

Joyal, Dalphond, Dasko, Dawson, Dupuis, Gold, Miville-Dechêne et Pate — 8.

CONTRE

Les honorables sénateurs

Batters, Boisvenu et Frum — 3.

ABSTENTIONS

Aucun

Le président met l'article 152 aux voix.
 Après débat,
 La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant :

POUR

Les honorables sénateurs

Joyal, Dalphond, Dasko, Dawson, Dupuis, Gold, Miville-Dechêne et Pate — 8.

CONTRE

Les honorables sénateurs

Batters, Boisvenu, Carignan et Frum — 4.

ABSTENTIONS

Aucun

Le président met l'article 153 aux voix.
 Après débat,
 La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant :

POUR

Les honorables sénateurs

Joyal, Dalphond, Dasko, Dawson, Dupuis, Gold, Miville-Dechêne et Pate — 8.

CONTRE

Les honorables sénateurs

Batters, Boisvenu, Carignan et Frum — 4.

ABSTENTIONS

Aucun

Le président met l'article 154 aux voix.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted on the following vote:

YEAS

The Honourable Senators

Joyal, Dalphond, Dasko, Dawson, Dupuis, Gold, Miville-Dechêne and Pate — 8.

NAYS

The Honourable Senators

Batters, Boisvenu, Carignan and Frum — 4.

ABSTENTIONS

Nil

It was agreed that clauses 155 to 160 carry, on division.

It was agreed that clauses 161 to 180 carry, on division.

It was agreed that clauses 181 to 200 carry, on division.

It was agreed that clauses 201 to 220 carry, on division.

It was agreed that clause 221 carry, on division.

It was agreed that clause 222 carry, on division.

The chair asked whether clause 223 shall carry.

The Honourable Senator Dawson moved that Bill C-76 be amended in clause 223, on page 119 by replacing line 9 with the following:

“tivity, for advertising, for election advertising or for an election survey if the”

After debate, the question being put on the motion in amendment, it was adopted, on division.

It was agreed that clause 223, as amended carry, on division.

It was agreed that clauses 224 to 240 carry, on division.

It was agreed that clauses 241 to 260 carry, on division.

It was agreed that clauses 261 to 280 carry, on division.

It was agreed that clauses 281 to 300 carry, on division.

It was agreed that clauses 301 to 320 carry, on division.

It was agreed that clauses 321 to 340 carry, on division.

It was agreed that clauses 341 to 360 carry, on division.

It was agreed that clauses 361 to 380 carry, on division.

It was agreed that clauses 381 to 401 carry, on division.

It was agreed that schedule 1 carry, on division.

It was agreed that clause 1, which contains the short title carry.

It was agreed that the title carry.

It was agreed that the bill, as amended carry, on division.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant :

POUR

Les honorables sénateurs

Joyal, Dalphond, Dasko, Dawson, Dupuis, Gold, Miville-Dechêne et Pate — 8.

CONTRE

Les honorables sénateurs

Batters, Boisvenu, Carignan et Frum — 8.

ABSTENTIONS

Aucun

Les articles 155 à 160 sont adoptés avec dissidence.

Les articles 161 à 180 sont adoptés avec dissidence.

Les articles 181 à 200 sont adoptés avec dissidence.

Les articles 201 à 220 sont adoptés avec dissidence.

L'article 221 est adopté avec dissidence.

L'article 222 est adopté avec dissidence.

Le président met l'article 223 aux voix.

L'honorable sénateur Dawson propose de modifier l'article 223, à la page 119, ligne 10, en y substituant :

« de publicité, de publicité électorale ou de sondage électo- »

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée avec dissidence.

L'article 223 modifié est adopté avec dissidence.

Les articles 224 à 240 sont adoptés avec dissidence.

Les article 241 à 260 sont adoptés avec dissidence.

Les articles 261 à 280 sont adoptés avec dissidence.

Les articles 281 à 300 sont adoptés avec dissidence.

Les articles 301 à 320 sont adoptés avec dissidence.

Les articles 321 à 340 sont adoptés avec dissidence.

Les articles 341 à 360 sont adoptés avec dissidence.

Les articles 361 à 380 sont adoptés avec dissidence.

Les articles 381 à 401 sont adoptés avec dissidence.

L'annexe 1 est adoptée avec dissidence.

L'article 1, qui comprend le titre abrégé, est adopté.

Le titre est adopté.

Le projet de loi modifié est adopté avec dissidence.

It was agreed that the committee append observations to the report.

It was agreed that the committee remain in public to discuss the draft observations.

After debate, it was agreed that the observations as amended, be adopted, on division.

It was agreed that Bill C-76 be reported with amendments and with observations to the Senate, on division.

At 6:24 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Thursday, December 6, 2018
(128)

[English]

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs met this day at 10:39 a.m., in room 257, East Block, the chair, the Honourable Serge Joyal, P.C., presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Batters, Boisvenu, Carignan, P.C., Dupuis, Gold, Joyal, P.C., Pratte and Simons (8).

In attendance: Julian Walker and Maxime Charron-Tousignant, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, June 6, 2018, the committee continued its examination of Bill C-58, An Act to amend the Access to Information Act and the Privacy Act and to make consequential amendments to other Acts. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 49.*)

WITNESSES:

Immigration, Refugees and Citizenship Canada:

Michael Olsen, Director General, Corporate Affairs;
Simon Cardinal, Director General, Corporate Secretariat.

Office of the Saskatchewan Information and Privacy Commissioner:

Ron Kruzeniski, Saskatchewan Information and Privacy Commissioner (by video conference).

The chair made a statement.

Mr. Olsen made a statement and, together with Mr. Cardinal, answered questions.

At 11:45 a.m., the committee suspended.

At 11:50 a.m., the committee resumed.

Il est convenu que le comité ajoutera des observations au rapport.

Il est convenu de poursuivre la séance en public pour discuter des observations préliminaires.

Après débat, les observations modifiées sont adoptées avec dissidence.

Il est convenu, avec dissidence, de faire rapport sur le projet de loi C-76 modifié au Sénat, avec des observations.

À 18 h 24, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le jeudi 6 décembre 2018
(128)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui, à 10 h 39, dans la pièce 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable Serge Joyal, C.P. (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Batters, Boisvenu, Carignan, C.P., Dupuis, Gold, Joyal, C.P., Pratte et Simons (8).

Également présents : Julian Walker et Maxime Charron-Tousignant, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat, le mercredi 6 juin 2018, le comité poursuit son examen du projet de loi C-58, Loi modifiant la Loi sur l'accès à l'information, la Loi sur la protection des renseignements personnels et d'autres lois en conséquence. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 49 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada :

Michael Olsen, directeur général, Affaires corporatives;
Simon Cardinal, directeur général, Secrétariat aux affaires générales.

Bureau du commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de la Saskatchewan :

Ron Kruzeniski, commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de la Saskatchewan (par vidéoconférence).

Le président ouvre la séance.

M. Olsen fait une déclaration puis, avec M. Cardinal, répond aux questions.

À 11 h 45, la séance est suspendue.

À 11 h 50, la séance reprend.

The chair made a statement.

Mr. Kruzeniski made a statement and answered questions.

At 12:38 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

Le président fait une déclaration.

M. Kruzeniski fait une déclaration, puis répond aux questions.

À 12 h 38, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Keli Hogan

Clerk of the Committee

REPORT OF THE COMMITTEE

Thursday, December 6, 2018

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs has the honour to present its

TWENTY-NINTH REPORT

Your committee, to which was referred Bill C-76, An Act to amend the Canada Elections Act and other Acts and to make certain consequential amendments, has, in obedience to the order of reference of Wednesday, November 7, 2018, examined the said bill and now reports the same with the following amendment:

1. *Clause 223, page 119*: Replace line 9 with the following:

“tivity, for advertising, for election advertising or for an election survey if the”.

Your committee has also made certain observations, which are appended to this report.

Respectfully submitted,

Le président,

SERGE JOYAL

Chair

(Text of the report appears following the evidence.)

RAPPORT DU COMITÉ

Le jeudi 6 décembre 2018

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles a l'honneur de présenter son

VINGT-NEUVIÈME RAPPORT

Votre comité, auquel a été renvoyé le projet de loi C-76, Loi modifiant la Loi électorale du Canada et d'autres lois et apportant des modifications corrélatives à d'autres textes législatifs, a, conformément à l'ordre de renvoi du mercredi 7 novembre 2018, examiné ledit projet de loi et en fait maintenant rapport avec la modification suivante :

1. *Article 223, page 119* : Remplacer la ligne 14 par ce qui suit :

« de publicité, de publicité électorale ou de sondage électoral. ».

Votre comité a aussi fait certaines observations qui sont annexées au présent rapport.

Respectueusement soumis,

(Le texte du rapport paraît après les témoignages.)

EVIDENCE

Wednesday, November 28, 2018

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs, to which was referred Bill C-76, An Act to amend the Canada Elections Act and other Acts and to make certain consequential amendments, met this day at 4:01 p.m. to continue its consideration of the bill.

Senator Serge Joyal (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: Honourable senators, welcome to this meeting. We are continuing our consideration of Bill C-76, An Act to amend the Canada Elections Act and other Acts and to make certain consequential amendments.

[*English*]

It is my pleasure to welcome Mr. Stéphane Perrault. He is accompanied by Anne Lawson. Welcome, Ms. Lawson.

[*Translation*]

Mr. Perrault, you are familiar with the meetings of this committee. The senators have said they wished to hear from you once again as a number of questions relating to this bill directly concern your responsibilities. Consequently, I invite you now, if you so wish, to make your opening presentation. Then we can discuss it with you.

[*English*]

If you would like to proceed, Mr. Perrault, the floor is yours.

[*Translation*]

Stéphane Perrault, Chief Electoral Officer, Office of the Chief Electoral Officer: I'll be very brief so I can leave more time for questions.

I am pleased to be here today to speak to you about Bill C-76, which proposes a major reform of the Canada Elections Act. Overall, I believe this is a very important piece of legislation that will allow us to modernize electoral administration in Canada, make the voting process more inclusive, and reinforce its integrity.

Bill C-76 wholly or partially implements a majority of the 132 recommendations made by my predecessor in 2016. I was very pleased to see that most of the key recommendations were unanimously supported upon review by the House of Commons Standing Committee on Procedure and House Affairs.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 28 novembre 2018

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles, auquel a été renvoyé le projet de loi C-76, Loi modifiant la Loi électorale du Canada et d'autres lois et apportant des modifications corrélatives à d'autres textes législatifs, se réunit aujourd'hui, à 16 h 1, afin de poursuivre son étude de ce projet de loi.

Le sénateur Serge Joyal (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le président : Honorables sénateurs, bienvenue à cette réunion. Nous poursuivons notre étude du projet de loi C-76, Loi modifiant la Loi électorale du Canada et d'autres lois en conséquence.

[*Traduction*]

Je suis heureux d'accueillir M. Stéphane Perrault, qui est accompagné d'Anne Lawson. Bienvenue, madame Lawson.

[*Français*]

Monsieur Perrault, les séances de ce comité vous sont familières. Les sénateurs ont exprimé le désir de vous recevoir à nouveau, puisqu'un certain nombre de questions liées à ce projet de loi touchent directement vos responsabilités. Par conséquent, je vous invite maintenant, si vous le voulez bien, à faire votre présentation d'ouverture. Nous pourrions ensuite procéder à un échange avec vous.

[*Traduction*]

Si vous voulez bien commencer, monsieur Perrault, la parole est à vous.

[*Français*]

Stéphane Perrault, directeur général des élections, Bureau du directeur général des élections : Je serai très bref pour laisser plus de temps aux questions.

Je suis heureux d'être ici aujourd'hui pour parler du projet de loi C-76, qui propose une vaste réforme de la Loi électorale du Canada. Dans l'ensemble, je crois que ce projet de loi est des plus importants. Il nous permettra de moderniser l'administration des élections au Canada, en plus de rendre le processus électoral plus accessible et de renforcer son intégrité.

Le projet de loi C-76 donne suite, en tout ou en partie, à la majorité des 132 recommandations formulées par mon prédécesseur en 2016. J'ai été très heureux de constater que la plupart des recommandations importantes ont reçu un appui unanime lors de l'examen effectué par les membres du Comité

As I noted when I appeared in the Senate Committee of the Whole, Bill C-76 is a transformative piece of electoral legislation. Not only does it allow for more flexibility in the administration of the process at the polls, which will allow us to improve services to Canadians in the future, it also significantly improves the political financing regime in a manner that increases transparency and strengthens the level playing field. In addition, the bill offers new tools to assist the Commissioner of Canada Elections to ensure compliance with the act, including increased investigative powers and an administrative monetary penalty regime.

[*English*]

With respect to third parties and the possibility of foreign interference in Canadian elections, the changes contained in the bill are significant. If the bill becomes law, the activities of third parties will be much more extensively regulated both before and after the writ, and their use of foreign funds will be greatly restricted. In addition, selling advertising space to foreign entities will be prohibited. I believe that these changes are truly improvements.

The bill also contains certain amendments designed to combat emerging threats related to digital interference and disinformation. These threats are complex and cannot be managed through legislative change alone. Nevertheless, the bill contains some important new offences, as well as a requirement for online platforms to keep a register of political advertising. Although it could undoubtedly be further improved, Bill C-76 is an essential reform, and I hope to see it become law soon.

As I indicated before the Committee of the Whole, time is critical. Implementing the bill requires, amongst other things, changes to 20 of the various IT systems that we are using during an election, and, obviously, there are considerable risks in introducing last-minute changes to these systems if there is not enough time to thoroughly test them before any electoral event. Our current plan is to ready in January to start the testing of all of the IT systems. This would allow us to then run a field simulation from March to April and leave time for any necessary refinements or adjustments. As I indicated before the Committee of the Whole, I urge you to keep these dates in mind as you study this important bill.

[*Translation*]

I'll be pleased to answer questions from members of the committee.

permanent de la procédure et des affaires de la Chambre des communes.

Comme je l'ai mentionné lors de ma comparution devant le comité plénier du Sénat, le projet de loi C-76 est un projet de loi transformateur. Non seulement il accorde une plus grande flexibilité pour l'administration du processus au bureau de vote, ce qui permettra de mieux servir les Canadiens à l'avenir, mais il améliore aussi considérablement le régime de financement politique de façon à en accroître la transparence et à assurer des règles du jeu équitables. De plus, il prévoit de nouveaux outils afin d'aider le commissaire aux élections fédérales à assurer l'application de la loi, notamment des pouvoirs d'enquête accrues ainsi qu'un régime de sanctions administratives pécuniaires.

[*Traduction*]

En ce qui concerne les tiers et la menace d'ingérence étrangère dans les élections canadiennes, les changements prévus sont importants. En effet, si le projet de loi est adopté, les activités des tiers feront l'objet d'une réglementation beaucoup plus stricte, tant avant qu'après le déclenchement des élections, et on limitera grandement l'utilisation de fonds provenant de l'étranger. De plus, la vente d'espace publicitaire à des entités étrangères serait interdite. Je crois que tous ces changements sont des améliorations.

Le projet de loi prévoit également certaines modifications qui visent à lutter contre les nouvelles menaces de désinformation et d'ingérence numériques. Ces menaces sont complexes, et des modifications législatives ne suffiront pas à les contrer. Cependant, le projet de loi prévoit de nouvelles infractions importantes, de même qu'une obligation de tenir un registre des activités liées à la publicité politique sur les plateformes en ligne. Même s'il peut sans doute être amélioré, le projet de loi C-76 est une réforme essentielle, et j'espère qu'il deviendra bientôt loi.

Comme je l'ai mentionné devant le comité plénier du Sénat, le temps presse. La mise en œuvre du projet de loi nous obligera, en outre, à modifier 20 de nos systèmes informatiques qui sont utilisés dans le cadre des élections. Il va sans dire qu'il est fort risqué d'apporter des changements de dernière minute à des systèmes informatiques complexes si nous n'avons pas le temps de les tester rigoureusement avant les élections. Nous prévoyons actuellement être prêts en janvier de façon à commencer les essais intégrés de tous nos systèmes informatiques. Cela nous permettra ensuite de procéder à une simulation sur le terrain en mars et avril, ce qui laisserait du temps pour faire des rajustements, le cas échéant. Comme je l'ai mentionné devant le comité plénier du Sénat, je vous prie de garder ces dates à l'esprit pendant l'étude de cet important projet de loi.

[*Français*]

C'est avec plaisir que je répondrai aux questions des membres du comité.

The Chair: Thank you, Mr. Perrault.

Senator Dupuis: Mr. Perrault, thank you for being with us today. Good afternoon, Ms. Lawson, and welcome to the committee.

I'd like you to help us understand how Bill C-76 will help us respond to what are called "fake news websites" so they can be prevented from spreading incorrect information or disinformation designed to mislead people in exercising their right to vote. How does Bill C-76 help you do a better job than the one you're doing now?

Mr. Perrault: We'll be able to do it in a targeted manner. The aim of the bill is not to legislate generally on the accuracy of information found on the Internet. That would be a very ambitious program. It provides for what I would call individual improvements. For example, we have fears about the publication of fake news websites and the fact that fake publications claim to come from a party, candidate or Elections Canada. The current provisions are not specific enough to guarantee that we can cover these components. These types of impersonation would be addressed within the framework of a particular type of offence in the bill.

The bill would also clarify certain types of fake news concerning candidates. Our current provisions are very broad, somewhat unclear and hard to enforce. The bill would help clarify them. These are targeted legislative efforts.

We also have a role to play as administrators. I'm responsible for ensuring that Canadians get the information they need in order to vote. This isn't a legislative issue. We will be conducting follow-up, a news watch, in conventional and social media, to ensure that misinformation is corrected. However, that information concerns the electoral process. The entire issue of disinformation is a very broad social issue, which involves the actions of many players: social media, the conventional media and the parties. It's an issue that goes beyond the administration of elections.

Senator Dupuis: Consider the 2015 election, for example. Were you engaged in work, discussions or action in cooperation with other authorities such as the Commissioner of Elections or the Communications Security Establishment? Will Bill C-76 give you new tools? I'd like to know your experience to date with regard to cooperation with other authorities.

Mr. Perrault: We've traditionally cooperated with our security partners. The security issues we feared, such as terrorist and other such threats, were related more to the physical security of polling stations. Before the last election was held, we developed scenarios with partners to imagine what would happen

Le président : Merci, monsieur Perrault.

La sénatrice Dupuis : Merci, monsieur Perrault, d'être parmi nous aujourd'hui. Bonjour, madame Lawson. Bienvenue au comité.

J'aimerais que vous nous aidiez à comprendre comment le projet de loi C-76 va vous permettre de répondre à ce qu'on appelle de « faux sites web », afin d'éviter que ceux-ci diffusent de mauvais renseignements ou de fausses informations qui visent à induire les gens en erreur dans l'exercice de leur droit de vote. En quoi le projet de loi C-76 va-t-il vous aider à mieux faire ce travail que vous le faites actuellement?

M. Perrault : On pourra le faire de façon ciblée. Le projet de loi n'a pas pour ambition de légiférer de façon générale sur l'exactitude des renseignements qu'on trouve sur Internet — ce serait là un programme très ambitieux. Il prévoit des améliorations que je qualifierais de ponctuelles. Par exemple, on a des craintes par rapport à la publication de faux sites web ou du fait que de fausses publications prétendent provenir d'un parti, d'un candidat ou d'Élections Canada. Les dispositions actuelles ne sont pas assez précises pour nous assurer de couvrir ces volets. Ces types de personnification seraient abordés dans le cadre d'un type d'infraction dans le projet de loi.

Le projet de loi viendrait clarifier aussi certaines fausses nouvelles concernant des candidats. En ce moment, on a des dispositions très vastes, un peu imprécises et qui sont difficiles à appliquer. Or, le projet de loi permettrait de les préciser. Ces efforts législatifs sont ciblés.

Nous avons aussi un rôle à jouer à titre d'administrateurs. J'ai la responsabilité de m'assurer que les Canadiens ont l'information dont ils ont besoin pour voter. Ce n'est pas là un enjeu législatif. On va faire un suivi, une veille de l'information, que ce soit dans les médias traditionnels ou dans les médias sociaux, pour s'assurer de corriger la mauvaise information. Toutefois, cette information porte sur le processus électoral. Toute la question de la désinformation est un enjeu social très large, qui implique l'intervention de beaucoup de joueurs, que ce soit les médias sociaux, les médias traditionnels ou les partis. C'est un enjeu qui dépasse l'administration électorale.

La sénatrice Dupuis : Prenons l'exemple des élections de 2015. Avez-vous été engagé dans des travaux, des discussions ou des actions en collaboration avec d'autres instances, comme le commissaire aux élections ou le Centre de la sécurité des télécommunications? Le projet de loi C-76 va-t-il vous donner de nouveaux outils? J'aimerais savoir quelle est votre expérience, jusqu'ici, en matière de collaboration avec les autres instances.

M. Perrault : Traditionnellement, nous collaborons avec nos partenaires en matière de sécurité. Les enjeux de sécurité que l'on craignait étaient davantage liés à la sécurité physique des lieux de scrutin, par exemple des menaces terroristes et autres choses du genre. Avant la tenue des dernières élections, on a

in a given situation and who would be responsible for what in order to get a clear understanding of roles and responsibilities. We completed that exercise just before the 2015 election.

This time, I engaged with our partners more than a year ago. We established a working group including the Chief Electoral Officer and the Assistant Deputy Minister. We hold meetings to develop various scenarios and to ensure there's a clear understanding of roles and responsibilities in the event incidents occur. This time, we'll put much greater emphasis on cyberattacks and interference-related issues, as we've seen in other jurisdictions. Preparatory work is being done to put us in a better position to intervene in an election. That's a good example. The delivery of an election that Canadians trust involves much broader actions than those of Elections Canada, and I would say that's increasingly the case.

[English]

Senator Frum: Mr. Perrault, during the Committee of the Whole on November 6, you said that to have the right to vote, expatriates “must be able to provide an address in Canada where they lived at some point in their life.” I want to clarify your statement. Can they use any address at all where they lived in Canada, or is it their last address of residence in Canada?

Mr. Perrault: Thank you for the opportunity to correct myself. Under Bill C-76, it is their last address. Under the current rules, there is a variety of options. It may be a spouse or a former address. There are a variety of options. Under Bill C-76, the only place where a person could register to vote under the special voting rules that are being proposed is their last place of residence in Canada. You are correct.

Senator Frum: Can you walk us through the registration process? How will you know if somebody is registering their last place of residence?

Mr. Perrault: This is not really fundamentally different than it is right now. Right now, there is a range of options, but it is not unlimited. It has to be one of several options, and the law provides merely that this is done through a declaration by the person who wishes to register under the special ballot rules to vote from abroad. This would be the same process under this bill.

élaboré des scénarios avec des partenaires pour imaginer ce qui se produirait dans une situation donnée et qui serait responsable de quoi, afin de bien comprendre les rôles et responsabilités. On a fait cet exercice juste avant les élections de 2015.

Cette fois-ci, j'ai engagé les partenaires il y a déjà plus d'un an. Nous avons créé un groupe de travail qui inclut le directeur général et le sous-ministre adjoint. Nous tenons des rencontres afin d'élaborer différents scénarios et de nous assurer qu'il y a une bonne compréhension des rôles et des responsabilités en cas d'incidents. Cette fois-ci, on mettra un accent beaucoup plus marqué sur les cyberattaques et sur les enjeux liés à l'interférence, comme on en a vu dans d'autres juridictions. Il y a du travail préparatoire qui se fait pour que nous soyons en meilleure position pour intervenir dans une élection. C'est un bon exemple. La livraison d'une élection dans laquelle les Canadiens ont confiance implique des interventions beaucoup plus larges que celles d'Élections Canada, et je dirais que c'est de plus en plus vrai.

[Traduction]

La sénatrice Frum : Monsieur Perrault, durant la réunion du comité plénier du Sénat, le 6 novembre, vous avez dit que, pour avoir le droit de voter, une personne qui est expatriée « doit pouvoir donner une adresse au Canada où elle atteste avoir résidé au cours de sa vie ». Je veux préciser votre déclaration. Une telle personne peut-elle utiliser n'importe quelle adresse où elle a vécu au Canada ou seulement sa dernière adresse de résidence au Canada?

M. Perrault : Merci de me donner l'occasion de corriger le tir. Au titre du projet de loi C-76, il s'agit de la dernière adresse. En vertu des anciennes règles, il y avait une diversité d'options : il pouvait s'agir de l'adresse d'un époux ou encore d'une ancienne adresse. Il y avait une diversité d'options. En vertu du projet de loi C-76, le seul endroit où une personne pourrait s'inscrire pour voter en vertu des règles électorales spéciales proposées, c'est dans son dernier lieu de résidence au Canada. Vous avez raison.

La sénatrice Frum : Pouvez-vous nous expliquer le processus d'enregistrement? De quelle façon saurez-vous qu'une personne s'inscrit à son dernier lieu de résidence?

M. Perrault : Ce n'est pas fondamentalement différent du processus actuel. En ce moment, il y a une diversité d'options, mais il y a tout de même des limites. Il faut choisir une des diverses options offertes, et la loi prévoit que la personne qui veut s'inscrire en vertu des règles électorales spéciales de façon à pouvoir voter de l'étranger doit le faire tout simplement en présentant une déclaration. Le même processus s'appliquerait en vertu du projet de loi.

Senator Frum: There is a difference. Right now, it is limited to people who have lived abroad five years or less. Now it's open to people who may have been away for 50 or 60 years.

Mr. Perrault: Absolutely. You are correct. But as to the process, right now there is no documentary proof, for example, of address in Canada for proving where you resided, or one of the options, and there would not be under this bill for those who want to register and vote.

Senator Frum: To register, does an individual have to appear at an embassy or a consulate?

Mr. Perrault: No, they can make an application online.

Senator Frum: Then to vote, how do they vote? Would it be a mail-in ballot?

Mr. Perrault: Once the application is completed and we have processed it, then we send out a kit through the traditional mail, a kit with an inner and an outer envelope and some instructions, and they must return that by mail.

Senator Frum: You have just described a scenario where a potential new voter will never have contact with a human being. Everything will be done electronically and through the mail.

Mr. Perrault: As is the case right now, but, as you noted, potentially for a larger number of Canadians abroad.

Senator Frum: You will be mailing mail-in ballots to addresses that you have according to how people have registered.

Mr. Perrault: Correct. People abroad will identify where they reside abroad and where to send the ballot kit.

Senator Frum: You have to send the ballot kit to the addresses on file.

Mr. Perrault: Correct.

Senator Frum: I note that in the last election there were over 1.6 million voter information cards in Canada that were sent to the wrong address?

Mr. Perrault: That's a different register.

Senator Frum: It's a register. In this case, you are not mailing an information card; you are mailing a ballot for the Canadian election.

La sénatrice Frum : Il y a une différence. Actuellement, le droit est limité aux personnes qui ont vécu à l'étranger cinq ans ou moins. Et là, on ouvre le processus à des gens qui sont peut-être à l'étranger depuis 50 ou 60 ans.

M. Perrault : Absolument. Vous avez raison. Cependant, pour ce qui est du processus actuel, aucune preuve documentaire n'est requise, par exemple, quant à l'adresse au Canada, que ce soit pour prouver un lieu de résidence ou relativement aux autres options. La situation ne changera pas en vertu du projet de loi pour ceux qui veulent s'inscrire et voter.

La sénatrice Frum : Pour s'inscrire, une personne doit-elle se présenter dans une ambassade ou un consulat?

M. Perrault : Non. Elle peut présenter la demande en ligne.

La sénatrice Frum : Et alors, pour voter, de quelle façon ces personnes procéderont-elles? S'agirait-il d'un bulletin de vote postal?

M. Perrault : Une fois la demande remplie et traitée, nous enverrons une trousse par la poste traditionnelle. La trousse contient une enveloppe intérieure et une enveloppe extérieure ainsi que certaines instructions. Le tout doit être retourné par la poste.

La sénatrice Frum : Vous venez de décrire un scénario dans lequel un nouvel électeur potentiel pourrait ne jamais avoir eu de contact avec un être humain. Tout se fera par voie électronique ou par la poste.

M. Perrault : Comme c'est le cas actuellement, mais — et vous l'avez souligné — les nouvelles mesures viseront possiblement un plus grand nombre de Canadiens à l'étranger.

La sénatrice Frum : Vous enverrez des bulletins de vote à renvoyer par la poste aux adresses fournies par ceux qui se sont inscrits.

M. Perrault : Exact. Les gens qui vivent à l'étranger indiqueront leur lieu de résidence à l'étranger et où nous devons leur envoyer la trousse de vote.

La sénatrice Frum : Il faut envoyer la trousse de vote aux adresses qui figurent au dossier.

M. Perrault : C'est exact.

La sénatrice Frum : Je remarque que, aux dernières élections, plus de 1,6 million de cartes d'information de l'électeur ont été envoyées à la mauvaise adresse.

M. Perrault : C'est un registre différent.

La sénatrice Frum : C'est un registre. Dans ce cas-ci, vous envoyez non pas des cartes d'information, mais des bulletins de vote pour les élections canadiennes.

Mr. Perrault: Correct. For the last election, there were 14,000 Canadians abroad who registered to receive a special ballot, and these were mailed out to the addresses given by those persons. In those cases, there is an interaction to validate the address.

The problem we have in Canada for the register, which is used for the voter information card, is we do not necessarily have an interaction in the months preceding the election with the Canadian who has registered. The person may have been on the register and then moved. We have 3 million Canadians who move every year, and in many cases, they make the appropriate changes of address, but in some cases they don't or there is a lag time. There is not necessarily that exchange.

In the case of voting by special ballot, we will write to these people, so the confidence and accuracy are that much greater.

Senator Frum: If I understand you correctly, you're saying the only difference is in volume. Right now, a much smaller number of expatriate Canadians are eligible to vote, and that's why the volume of mistakes is smaller than the volume of mistakes made in Canada. But now we're expanding the volume of the voters up to almost 3 million, as you said.

Mr. Perrault: Perhaps I was not clear in my answer. The errors you refer to are changes of address that are not made in the national register of electors for Canadians living in Canada. These are Canadians who move.

Senator Frum: I understood that.

Mr. Perrault: In the case of Canadians living abroad, to add to my previous answer, under the current rules, with the five-year rule, we don't necessarily write back to every elector. We will write back now in the months leading up to the election to everyone in the register to make sure that they are still at that address, and that is the address at which they will be receiving their kit. There is an interaction there.

Senator Frum: But a non-personal interaction.

Mr. Perrault: A non-personal interaction. You are correct.

Senator Frum: Can you describe the rules regarding third parties that might be targeting this group of expatriate Canadians and their ability to act? They can be located. You can have a registered Canadian third party located outside of Canada.

Mr. Perrault: Correct, that's my understanding of the law.

M. Perrault : C'est exact. Durant les dernières élections, 14 000 Canadiens vivant à l'étranger se sont inscrits pour recevoir un bulletin de vote spécial, et ces bulletins de vote ont été envoyés aux adresses qu'ils ont fournies. Dans ces cas, il y a eu une interaction pour valider l'adresse.

Le problème que nous rencontrons, au Canada, c'est que le registre qui est utilisé pour produire les cartes d'information de l'électeur ne prévoit pas nécessairement d'interaction avec les Canadiens enregistrés dans les mois précédant les élections. La personne figurait peut-être dans le registre, mais elle a déménagé. Il y a 3 millions de Canadiens qui déménagent chaque année. Dans de nombreux cas, ils procèdent aux changements d'adresse appropriés, mais, dans certains cas, ils ne le font pas ou encore ils le font en retard. Il n'y a pas nécessairement d'interaction.

Dans le cas du vote par bulletin spécial, nous écrivons à ces gens, de sorte que la confiance et l'exactitude sont beaucoup plus grandes.

La sénatrice Frum : Si je vous comprends bien, vous dites que la seule différence, c'est la quantité. Actuellement, il y a un beaucoup plus petit nombre de Canadiens expatriés qui ont droit de voter, et c'est la raison pour laquelle le nombre d'erreurs est plus petit que dans le cas des erreurs faites au Canada. Cependant, d'après ce que vous avez dit, nous allons maintenant augmenter le nombre d'électeurs à près de 3 millions.

M. Perrault : Je n'ai peut-être pas été clair dans ma réponse. Les erreurs que vous mentionnez découlent de changements d'adresse qui ne sont pas consignés dans le registre national des électeurs qui vivent au Canada. Il est question ici de Canadiens qui déménagent.

La sénatrice Frum : J'ai compris.

M. Perrault : Dans le cas des Canadiens qui vivent à l'étranger, pour préciser ma réponse précédente, en vertu des règles actuelles et conformément à la règle des cinq ans, nous ne récrivons pas nécessairement à chaque électeur. Dans les mois précédant les élections, nous allons maintenant récrire à toutes les personnes figurant dans le registre pour nous assurer qu'elles demeurent encore à la même adresse, et c'est à cette adresse que les gens recevront leur trousse. Il y aura une interaction.

La sénatrice Frum : Mais une interaction non personnelle.

M. Perrault : C'est vrai, une interaction non personnelle.

La sénatrice Frum : Pouvez-vous décrire les règles concernant les tierces parties qui peuvent cibler ce groupe de Canadiens expatriés et leur capacité d'agir? On peut les trouver. Un tiers canadien enregistré peut être situé à l'extérieur du Canada.

M. Perrault : Oui, c'est bien ainsi que je comprends la loi.

Senator Frum: And the new spending limits in Bill C-76 would apply to those registered third parties as well.

Mr. Perrault: Correct, depending on whether they are targeting local or national ridings, then these rules will apply.

Senator Frum: Let's say it's neither because they are targeting millions of people living abroad.

Mr. Perrault: Possibly, yes.

Senator Frum: So the spending limit —

Mr. Perrault: It would be the national limit.

Senator Frum: How will you monitor that?

Mr. Perrault: It is a self-reporting and complaints-based regime. We have to be clear that the notion that we can monitor all the activities that occur across the planet is not realistic, and it's not even realistic in Canada. We are not monitoring in real time all of the activities of any third party, which is any individual in Canada, any association, any group. If they are organizing a meeting, a parade or an activity, we can't monitor that.

Senator Frum: So you are not going to monitor it? I just heard you say you're not going to monitor the spending.

Mr. Perrault: We will pay attention to what we are seeing in the media. We will pay attention and we will receive complaints, but that's how the regime is designed.

Senator Frum: In your opening statement, you say that this bill is so vigorous and such a drastic improvement over the prior third party regime, yet you just said you are not going to monitor third party spending when it is done abroad.

Mr. Perrault: We are going to review the reports and respond to complaints. The big change is that the current regime only regulates advertising, and this bill proposes to regulate a whole range of activities beyond advertising.

Senator Frum: What is the difference if you are not looking?

Mr. Perrault: There may be complaints. The law is clearly an expansion of the rules. The ability to enforce the law outside of Canada for groups that may be targeting voters outside of Canada is, as I think the commissioner has spoken to —

La sénatrice Frum : Et les nouvelles limites de dépenses prévues dans le projet de loi C-76 s'appliqueraient à ces tiers enregistrés aussi?

M. Perrault : Oui, selon qu'ils ciblent des circonscriptions locales ou nationales. Dans de tels cas, les règles s'appliqueront.

La sénatrice Frum : Disons que c'est ni l'un ni l'autre, parce qu'ils ciblent des millions de personnes qui vivent à l'étranger.

M. Perrault : Oui, c'est une possibilité.

La sénatrice Frum : Donc, les limites de dépenses...

M. Perrault : Ce serait la limite nationale.

La sénatrice Frum : De quelle façon pouvez-vous assurer un contrôle?

M. Perrault : C'est un régime d'autodéclaration et de plaintes. Il faut bien comprendre que nous ne pouvons pas contrôler toutes les activités dans le monde entier. Ce n'est pas réaliste, et ce n'est même pas possible au Canada. Nous ne contrôlons pas en temps réel toutes les activités des tierces parties. Il pourrait s'agir de n'importe qui au Canada, n'importe quelle association, n'importe quel groupe... Si une entité organise une réunion, une manifestation ou une activité, nous ne pouvons pas le contrôler.

La sénatrice Frum : Alors, vous n'allez pas surveiller tout cela. Vous venez de dire que vous n'allez pas surveiller les dépenses.

M. Perrault : Nous prêterons attention à ce que nous voyons dans les médias. Nous resterons attentifs et nous recevrons des plaintes. Le système est ainsi fait.

La sénatrice Frum : Dans votre déclaration préliminaire, vous avez dit que le projet de loi est vraiment rigoureux et qu'il constitue une telle amélioration comparativement au régime précédent visant les tiers, mais vous venez quand même tout juste de dire que vous n'allez pas surveiller les dépenses des tiers à l'étranger.

M. Perrault : Nous allons examiner les rapports et réagir aux plaintes. Le principal changement, c'est que le régime actuel réglemente seulement la publicité, tandis que le projet de loi propose de réglementer aussi toute une gamme d'activités en plus de la publicité.

La sénatrice Frum : À quoi bon si vous n'examinez pas ce qui se passe?

M. Perrault : Il peut y avoir des plaintes. Le projet de loi propose clairement un élargissement des règles. La capacité d'appliquer la loi à l'extérieur du Canada en ce qui concerne les groupes qui peuvent cibler des électeurs à l'extérieur du pays est, comme je crois avoir entendu le commissaire le dire...

Senator Frum: Did you recommend to the minister to prohibit registered third parties from operating outside of Canada? Was that a recommendation of yours?

Mr. Perrault: No, it was not.

Senator Frum: Why not?

Mr. Perrault: This is not a concern that was brought to my attention or that I was cognizant of until you raised it.

[Translation]

Senator Boisvenu: Thank you and welcome to our guests. We see in this bill that the mandate of the Chief Electoral Officer will be increasingly complex and that investigations will also require much broader expertise as a result of social media, globalization and interference from outside sources.

Have your resources increased, or have you been working with the same resource levels on mandates that seem much more complex?

Mr. Perrault: It's the Office of the Commissioner that conducts investigations, not Elections Canada. We'll definitely have to adjust our resources to respond to the new programs that result from this bill. If the bill passes, we intend to request permission, at the appropriate time, to make a submission to Treasury Board and to make a request for additional resources.

Under a legislative authority that we have under the act, we may spend without having to obtain special parliamentary authorization, but that doesn't concern the hiring of temporary staff. For the election, we'll initially use this mechanism to meet needs, and then we'll request permanent funding.

Senator Boisvenu: I'd like to go back to new subsection 482(1), which concerns the unauthorized use of a computer. It contains the following passage: "with the intention of affecting the results of an election." Under that provision, would a hacker attempting to undermine the credibility of the electoral process without intending to alter the result be beyond the reach of the law?

Mr. Perrault: That's my concern. By requiring that element, together with the specific intention to affect the result of the election, the bill unduly restricts the scope of the offence. That's what I mentioned when I appeared before the Senate Committee of the Whole. I think that provision should be expanded to cover all attempts to interfere with a system that's used in an election.

La sénatrice Frum : Avez-vous recommandé à la ministre d'interdire aux tiers enregistrés de mener des activités à l'extérieur du Canada? Était-ce là votre recommandation?

M. Perrault : Non, ce n'était pas ce que je recommandais.

La sénatrice Frum : Pourquoi pas?

M. Perrault : Ce n'est pas une préoccupation qui a été portée à mon attention ni quelque chose dont j'avais eu vent avant que vous en parliez.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : Merci et bienvenue à nos invités. Dans ce projet de loi, on constate que le mandat du directeur général des élections sera de plus en plus complexe et que les enquêtes nécessiteront également des expertises beaucoup plus grandes en raison des réseaux sociaux, de la mondialisation et de l'interférence qui provient de l'extérieur.

Y a-t-il eu une augmentation de vos ressources ou avez-vous travaillé avec le même niveau de ressources par rapport aux mandats qui semblent beaucoup plus complexes?

M. Perrault : Au niveau des enquêtes, c'est le bureau du commissaire qui s'en charge, et non Élections Canada. Il est certain qu'on devra ajuster nos ressources pour répondre aux nouveaux programmes qui découleront du projet de loi. On a l'intention de demander, en temps et lieu, de faire une soumission au Conseil du Trésor, si le projet de loi est adopté, et de faire une demande pour obtenir des ressources additionnelles.

Dans la loi, une autorité législative nous permet de dépenser sans avoir à obtenir une autorisation parlementaire spéciale, mais cela ne concerne que l'embauche de personnel temporaire. Dans un premier temps, pour l'élection, on utilisera ce mécanisme pour répondre aux besoins et on fera ensuite une demande de financement permanent.

Le sénateur Boisvenu : J'aimerais revenir sur le paragraphe 482(1), qui porte sur l'utilisation non autorisée d'un ordinateur. On peut y lire le passage suivant : « avec l'intention d'influencer les résultats d'une élection ». Suivant cet article, un pirate qui agirait pour miner la crédibilité du processus électoral sans avoir l'intention de modifier le résultat serait-il à l'abri de la loi?

M. Perrault : C'est ma préoccupation. En exigeant cet élément lié à l'intention spécifique d'influer sur le résultat de l'élection, le projet de loi restreint indûment la portée de l'infraction. C'est ce que j'ai mentionné lors de ma comparution devant le comité plénier du Sénat. Je crois qu'il faudrait que cette disposition soit élargie pour qu'elle couvre toutes les tentatives d'interférer avec un système qui est utilisé dans le cadre d'une élection.

It also undermines the ability to investigate. That's not clear to me. I don't want to speak on behalf of the commissioner, but, as in an investigation, we don't necessarily know at the outset all the elements of intent that motivated the activity. We know that an activity occurred, and we know it caused harm, but was its purpose to alter the result or simply to cause harm? If we request a search warrant, for example, we have to establish the elements of the offence that give us reason to believe a violation was committed. So that restricts both the offence and the ability to investigate as well. But there again, I prefer to let the commissioner answer those questions.

Senator Boisvenu: I carefully followed the reading of your brief. Are you proposing amendments to correct this lack of clarity, if I may put it that way?

Mr. Perrault: I said I thought it would be a good thing if an amendment were introduced, either now or later, to eliminate the aspects of this provision that concern intent. I think that should be reviewed.

Senator Boisvenu: As regards interference in the electoral process, we're talking about a fine of up to \$20,000 or one year in prison if a prosecutor proceeds by summary conviction and \$50,000 or five years in prison if by indictment. When someone takes action to alter the outcome of an election, don't you think \$20,000 is a relatively small amount compared to what that person might gain by not getting caught?

Mr. Perrault: It's not high, relatively speaking. Obviously, a prosecutor might seek a prison term. You'd have to see depending on the circumstances.

Senator Boisvenu: One year with parole at one sixth of the sentence isn't much.

Mr. Perrault: Parliament has to make a choice, and I'd definitely be amenable to increasing the fine, but I think you have to consider the fact that an offence has been committed and that powers are provided to investigate that offence, the additional powers provided for in the act and existing powers, such as the power to obtain search warrants. If we're talking about foreign interference, can we go all the way? I believe the commissioner talked about the problems involved in conducting investigations outside Canada from time to time. Could we request that charges be filed? Could we get a conviction? We'd have to see, but I think the fact that tools are provided to investigate these offences is very important.

Senator Gold: Welcome to the committee. I can see this is a very important bill for you. You noted that more than 100 recommendations that your predecessor made have been implemented in the bill. In your brief — I'm translating the English version in front of me — Bill C-76 is an essential reform and you hope to see it become law soon. Can you describe your

Cela nuit aussi à la capacité d'enquête. Ce n'est pas évident pour moi. Je ne veux pas parler au nom du commissaire, mais lors d'une enquête, on ne connaît pas nécessairement dès le départ tous les éléments intentionnels qui ont motivé l'activité. On sait qu'il y a eu une activité, on sait qu'elle a nui, mais était-ce dans le but de modifier le résultat ou tout simplement pour nuire? Si on demande un mandat de perquisition, à titre d'exemple, on doit établir les éléments de l'infraction pour laquelle on a des raisons de croire qu'il y a eu violation. Alors, cela restreint non seulement l'infraction, mais la capacité d'enquête également. Encore là, je préfère laisser le commissaire répondre à ces questions.

Le sénateur Boisvenu : J'ai suivi la lecture de votre mémoire attentivement. Faites-vous une proposition d'amendements pour rectifier ce flou, si je peux m'exprimer ainsi?

M. Perrault : J'ai dit que s'il y avait un amendement qui éliminait les aspects de la disposition qui concernent l'intention, je crois que ce serait une bonne chose, que ce soit maintenant ou ultérieurement. Je crois que cela doit être revu.

Le sénateur Boisvenu : En ce qui a trait à l'interférence dans le processus électoral, en ce qui concerne la comparution sommaire, on parle d'une amende maximum de 20 000 \$ ou d'un an de prison et, lorsque c'est par accusation, il s'agit de 50 000 \$ ou cinq ans de prison. Lorsqu'on intervient dans le but de changer les résultats d'une élection, ne croyez-vous pas que la somme de 20 000 \$ est relativement minime comparativement aux gains qu'on pourrait obtenir si on ne se fait pas prendre?

M. Perrault : C'est relativement peu élevé. Évidemment, il y a la possibilité de demander l'emprisonnement. Il faudrait voir, en fonction des circonstances.

Le sénateur Boisvenu : Un an, avec libération au sixième de la peine, ce n'est pas beaucoup.

M. Perrault : Le Parlement doit faire un choix, et je serais certainement ouvert à ce que cette amende soit plus sévère, mais je crois qu'il faut tenir compte du fait qu'il y a une infraction et que, à la suite de cette infraction, il y a des pouvoirs d'enquête, soit les pouvoirs additionnels que l'on retrouve dans la loi ou les pouvoirs existants, tel un mandat de perquisition. Si on parle d'interférence étrangère, pouvons-nous aller jusqu'au bout? Je crois que le commissaire a parlé des difficultés liées à la tenue d'enquêtes à l'étranger à l'occasion. Pourrions-nous demander des dépôts d'accusation? Pourrions-nous avoir une condamnation? Il faut voir, mais le fait que les infractions donnent des outils d'enquête, je crois que c'est très important.

Le sénateur Gold : Bienvenue au comité. Je constate que, pour vous, il s'agit d'un projet de loi très important. Vous avez souligné le fait que plus d'une centaine de recommandations de la part de votre prédécesseur se retrouvent dans le projet de loi. Dans votre mémoire — j'ai la version anglaise devant moi —, je traduis que le projet de loi C-76 est une réforme essentielle et

fears for the next election if the Senate or Parliament doesn't pass it soon, for whatever reason?

[English]

What would be your greatest concern for the upcoming election if the bill were not to be passed?

[Translation]

Mr. Perrault: There are two parts to your question. If the bill isn't passed, we'd be depriving ourselves of a lot of useful powers and measures both for this election and for the longer term.

Aspects of this act afford considerable flexibility. Although I wouldn't be able to use that flexibility in all cases at the present time, these are long-term advantages. There would also be short- and long-term losses.

I'm not sure I understood the other part of your question. Would you like me to discuss the impacts if passage is delayed?

Senator Gold: Actually, you answered my question by saying there'll be losses if the act isn't passed.

Mr. Perrault: Significant losses.

Senator Gold: We'll be pleased to listen if you want to comment on your current choice and needs.

Mr. Perrault: As regards losses, the bill contains some quite significant features, such as flexibility in administering the voting process.

I'm also talking about the administrative penalties regime; I know we're concerned about that at times, and rightly so.

Is the act strong enough to address the most serious cases? We shouldn't forget that the vast majority, the very vast majority of non-compliance cases don't merit criminal penalties and are more or less forgotten for the moment. We can't do anything about those offences, whereas a regime of administrative monetary penalties affords a remedy, a penalty, and ensures greater compliance with the act.

Furthermore, a series of provisions in the act are designed to increase voting accessibility for persons with disabilities. Basically, the bill contains many good measures.

que vous souhaitez que cette loi soit sanctionnée le plus rapidement possible. Si le Sénat ou le Parlement n'adopte pas le projet de loi bientôt, pour quelque raison que ce soit, pouvez-vous nous exprimer vos craintes en ce qui a trait aux prochaines élections?

[Traduction]

Quelle serait votre principale préoccupation pour les prochaines élections si le projet de loi n'était pas adopté?

[Français]

M. Perrault : Il y a deux aspects à votre question. Si le projet de loi n'est pas adopté, on se priverait de beaucoup de pouvoirs et de mesures utiles, et pour cette élection-ci et pour le plus long terme.

Il y a des aspects dans cette loi qui apportent beaucoup de flexibilité. En raison du moment où on est rendu, je ne pourrai pas utiliser cette flexibilité dans tous les cas. Cependant, il s'agit d'avantages à long terme. Il y aurait des pertes à court et à long terme.

Je ne suis pas certain d'avoir bien compris l'autre partie de votre question. Désirez-vous que je vous parle des impacts si l'adoption était retardée?

Le sénateur Gold : En fait, vous avez répondu à ma question, dans le sens où si la loi n'est pas adoptée, nous subirons des pertes.

M. Perrault : Des pertes importantes.

Le sénateur Gold : Si vous désirez commenter le choix du moment et les besoins, nous allons vous entendre avec plaisir.

M. Perrault : Au niveau des pertes, il y a des choses assez importantes dans le projet de loi, comme la flexibilité de l'administration du processus de vote.

Je parle aussi du régime de pénalités administratives; je sais qu'on s'en inquiète parfois, et à juste titre.

La loi est-elle assez sévère pour traiter les cas les plus graves? Il ne faut pas oublier que la vaste majorité, la très très vaste majorité de cas de non-conformité ne méritent pas de sanctions criminelles et tombent un peu dans l'oubli pour l'instant. On ne peut rien faire pour ces infractions, tandis qu'un régime de sanctions pécuniaires administratives permet d'apporter un redressement, une sanction, et d'assurer une meilleure conformité à la loi.

Aussi, un ensemble de dispositions dans le projet de loi visent à accroître l'accessibilité du vote pour les personnes handicapées. Bref, il y a beaucoup de mesures dans ce projet de loi qui sont très bonnes.

As for the implementation of the bill, it's already very late in the election cycle. We would've liked the bill to be adopted last spring. That's what I had said. The fact that we're at this stage means we have to make some compromises.

First, I won't be able to use the bill's flexibility to improve the process for this election. Second, aspects of the bill will be implemented, but on an interim basis, which may not be the optimum solution. For example, with respect to third-party reports, financial reports, a PDF form can be consulted online, but we won't be able to do any historical horizontal searches on donors. The creation of this kind of database, which I consider important, will have to be postponed until the next election, for the following election.

A number of compromises have already been made. We're now getting down to the essential core where we have to make changes. I mentioned IT systems, but there's more than that because we have to review all manuals for election officials. They concern complex procedures that are affected by the bill. We have to review and test training. We also have to review all the information and manuals for the political entities, the parties, candidates, nomination contestants and third parties. All those manuals must be reviewed in light of the new expense categories, and most of that will be done as part of a consultation process with the political parties. Consequently, we have to prepare the new manuals in both official languages and make them accessible for persons with disabilities; and there are 45 days for consultation. We receive comments, review, translate and publish them, and respond to every one. We very often amend our manuals based on comments by the parties, and we have to publish them online. That has to be done on time so the political entities can train their own staff. We can't do it in the weeks or months preceding an election. It takes time. So the impact will be significant.

Senator Carignan: My question concerns online platforms. How many online platforms meet the standard established in new section 325.1 of the act? I understand that a platform must have been in existence for more than a year, 13 or 14 months due to the election period. That's 12 months before the start of the election period and with a number of visits — in French, it's an average of one million times per month. Do you know the number of platforms that meet that standard?

Mr. Perrault: I don't have the figure. I assume the government did an analysis when it prepared the bill, but I don't have that information.

En ce qui a trait à la mise en œuvre du projet de loi, il est déjà très tard dans le cycle électoral. On aurait aimé que le projet de loi soit adopté au printemps dernier. C'est ce que j'avais dit. Le fait qu'on en soit rendu à ce stade-ci nous amène à faire un certain nombre de compromis.

D'abord, il y a des flexibilités dont je ne pourrai pas tirer profit pour améliorer le processus pour cette élection-ci. Deuxièmement, il y a des aspects du projet de loi qu'on va mettre en œuvre, mais de façon intérimaire; peut-être pas de façon optimale. À titre d'exemple, en ce qui concerne les rapports des tiers, les rapports financiers, un formulaire PDF pourra être consulté en ligne, mais on ne pourra pas faire de recherches horizontales historiques sur les donateurs. L'établissement d'une telle base de données, qui me semble importante, va devoir être reporté après la prochaine élection, pour l'élection suivante.

Il y a déjà eu un certain nombre de compromis. Nous sommes maintenant rendus au noyau essentiel. Là où nous devons faire des modifications, j'ai parlé des systèmes de TI, mais il n'y a pas que cela, car nous devons revoir l'ensemble des manuels pour les fonctionnaires électoraux. Il s'agit de procédures complexes qui sont touchées par le projet de loi. Nous devons revoir la formation et tester cela. Nous devons aussi revoir toute l'information, les manuels pour les entités politiques, les partis, les candidats, les candidats à l'investiture et les tiers. Ces manuels doivent tous être revus à la lumière des nouvelles catégories de dépenses, et, pour la plupart, cela se fait dans le cadre d'un processus de consultation avec les partis politiques. Nous devons donc faire les nouveaux manuels dans les deux langues officielles, les rendre accessibles pour les personnes handicapées; il y a 45 jours de consultation. On reçoit les commentaires et on les étudie, on les traduit, on les publie et on répond à chacun des commentaires. Très souvent, nous amendons nos manuels en fonction des commentaires des partis et nous devons les afficher en ligne. Cela doit être fait à temps, afin que les entités politiques fassent leur propre formation avec leur personnel. On ne peut pas faire cela dans les semaines ou les mois qui précèdent une élection. Ça prend du temps. Il y a donc des impacts importants.

Le sénateur Carignan : Ma question porte sur les plateformes en ligne. Combien y a-t-il de plateformes en ligne qui respectent le critère établi à l'article 325.1 de la loi? Je comprends qu'il doit s'agir d'une plateforme qui existe depuis plus d'un an; 13 ou 14 mois à cause de la période électorale. C'est 12 mois avant le début de la période électorale et avec un niveau moyen de visites — en français, c'est un million par mois en moyenne. Connaissez-vous le nombre de plateformes qui respectent ce critère?

M. Perrault : Je ne l'ai pas. Je présume qu'une analyse a été faite par le gouvernement lors de la préparation du projet de loi, mais je n'ai pas cette information.

Senator Carignan: So we don't know whom we should monitor. We don't know which platforms are required to keep a registry and which ones we have to verify. We don't know where they're located. They may be outside the country. I read somewhere that there were 7,600 digital platforms in Europe. Technically, there are a lot in France. There are also visits that involve French-speaking Canada, for example. They can easily reach one million, and those people would be subject to the registry, but we wouldn't be able to monitor them.

Mr. Perrault: I don't know at this stage. That's part of the preparatory work that has to be done to better understand the regulatory environment in which these rules will apply and to provide information to help them understand their obligations under the bill. That's work that has to be done.

Senator Carignan: There are the known ones, but a lot of small ones will slip through the net because we don't know them, because they're outside the country or because they get fewer than an average of one million visits a month in French.

Mr. Perrault: Yes.

Senator Carignan: There's a kind of dual application of the act. If, as a candidate, I publish an advertisement in the parish newsletter and report it, I'll have to submit it. It's easily accessible for you and can be monitored as an election expense because it's assigned a value, whereas the digital world is a jungle. It will be difficult to monitor, won't it?

Mr. Perrault: I would say it's not fundamentally different. Your parish newsletter example is a good one. We don't monitor all the parish newsletters across Canada. This is a system based on reports. Opponents in an election campaign monitor each other and hear about activities that raise questions in their mind, and they file complaints. That's basically how the Elections Act regime works, and the commissioner intervenes on the basis of complaints.

Senator Carignan: I'm sure you'll agree with me that it's easier for an opponent to find the newsletter of Sainte-Marguerite parish than to determine whether digital platform X is registered and the expense has been reported. It's virtually impossible for a candidate.

Mr. Perrault: Yes, it can be difficult. We'll have to see what the challenges are. It's the commissioner who's responsible for ensuring the act is administered. My role is, first and foremost, to explain to the people who are likely to be affected by the act what their obligations and responsibilities are.

Le sénateur Carignan : Donc, on ne sait pas qui surveiller. On ne saura pas quelles sont les plateformes qui doivent tenir un registre et qu'on devra vérifier. On ne sait pas à quel endroit elles se trouvent. Elles peuvent être à l'extérieur du pays. J'ai lu quelque part qu'il y avait 7 600 plateformes numériques en Europe. Techniquement, en France, il y en a beaucoup. Il y a eu aussi des lectures qui touchent le Canada français, par exemple. On pourrait facilement atteindre le million, et ces gens-là seraient assujettis au registre, mais on ne pourra pas les contrôler.

M. Perrault : À ce stade-ci, je ne le sais pas. Cela fait partie du travail préparatoire qu'on doit faire, à savoir mieux comprendre l'environnement réglementaire auquel s'appliquent ces règles et donner des informations pour les aider à comprendre leurs obligations en vertu du projet de loi. C'est du travail qui doit se faire.

Le sénateur Carignan : Il y a celles qui sont connues, mais il y en a beaucoup de petites qui vont passer entre les mailles du filet, soit parce qu'on ne les connaît pas, soit parce qu'elles sont à l'extérieur du pays, soit parce qu'elles reçoivent moins d'un million de visites moyennes en français.

M. Perrault : Oui.

Le sénateur Carignan : Il y a comme une double application de la loi. Si, comme candidat, je fais paraître une publicité dans le feuillet paroissial, je vais le déclarer, je vais devoir le soumettre. C'est facilement accessible pour vous et contrôlable comme dépense électorale, car une valeur y est attribuée, tandis que sur le plan du numérique, c'est la jungle. Ce sera assez difficile à contrôler, non?

M. Perrault : Je vous dirais que ce n'est pas fondamentalement différent. Votre exemple du feuillet paroissial est bon. On ne suit pas tous les feuillets paroissiaux à l'échelle du Canada. C'est un système qui est basé sur les rapports. Les adversaires dans une campagne électorale se suivent et ont vent des activités pour lesquelles ils ont des interrogations et ils portent plainte. C'est fondamentalement comme ça que fonctionne le régime de la loi électorale, et le commissaire intervient sur la base de plaintes.

Le sénateur Carignan : Vous serez d'accord avec moi que, pour l'adversaire, il est plus facile de trouver le feuillet paroissial de la paroisse de Sainte-Marguerite que de savoir si la plateforme numérique X est inscrite et que cette dépense a été déclarée. C'est quasi impossible pour un candidat.

M. Perrault : Ça peut être difficile, effectivement. Il faudra voir quels sont les défis. C'est le commissaire qui a la responsabilité d'assurer l'exécution de la loi. Mon rôle, c'est d'abord et avant tout d'expliquer aux personnes qui sont susceptibles d'être touchées par la loi quelles sont leurs obligations et leurs responsabilités.

Senator Carignan: You made a few suggestions to the House of Commons. You talked about a kind of anti-avoidance rule that would apply if a third party donated money and couldn't spend it or raised money in different ways and gave it to someone else who might spend it as a kind of third-party nominee. You proposed some amendments, but I understand not all your suggestions were accepted.

Mr. Perrault: It's included. An anti-avoidance provision was added in response to my recommendation.

Senator Carignan: Does it fully address your concern?

Mr. Perrault: Yes, it addresses the concern I raised.

Senator Carignan: I see.

Mr. Perrault: No regime is perfectly airtight; money is fungible and fleeting. The idea of absolute airtightness obviously can't be achieved. Could we have a tougher or softer regime? Yes. Political choices are the prerogative of Parliament. We'll have to see, with experience, whether we should be tougher in future than what the bill proposes.

The bill represents quite a major change. It considerably tightens restrictions on foreign financing and third-party activities.

Senator Carignan: In your testimony, you seem to want improvements made to the bill, but it's as though you were saying, "I won't reveal them to you, and I won't go any further, because I don't want to delay passage of the bill because we'll run short of time."

Mr. Perrault: I feel a mix of hesitations here. You have to wonder whether it would be better to have a bill or not. I'm concerned about the idea that there might be no bill. It's something we won't have in time.

The other thing is that this matter involves legislative policy choices that are the business of Parliament. My role is to present the proposed regime to you and to draw a line. It's much higher than in the past. You could go further. It would raise freedom of association issues for certain groups, for example. It's up to parliamentarians to have those discussions. I don't think there's an objective line that's necessarily the right line.

Senator Carignan: Parliament is us. What suggested amendments would you make as Chief Electoral Officer that would facilitate your work and limit foreign intervention to ensure greater transparency?

Le sénateur Carignan : À la Chambre des communes, vous avez fait quelques suggestions. Vous avez parlé d'une espèce de règle anti-évitement, si un tiers donne de l'argent et qu'il ne peut pas le dépenser ou obtient de l'argent de différentes façons et le donne à quelqu'un d'autre qui, lui, pourrait le faire, comme une sorte de prête-nom de tiers. Vous avez proposé des amendements. Je comprends que votre suggestion n'a pas été complètement retenue.

M. Perrault : Elle est incluse. Il y a une disposition anti-évitement qui a été ajoutée à la suite de ma recommandation.

Le sénateur Carignan : Est-ce qu'elle répond à votre préoccupation entièrement?

M. Perrault : Oui, elle répond à la préoccupation que j'avais soulevée.

Le sénateur Carignan : D'accord.

M. Perrault : Aucun régime n'est parfaitement étanche, l'argent est fongible et fuyant. L'idée d'une étanchéité absolue, évidemment, on n'y arrive pas. Est-ce qu'on pourrait avoir un régime plus ou moins sévère? Oui. Il y a des choix de politiques qui appartiennent au Parlement. Il faudra voir, avec l'expérience, s'il y a lieu d'être plus sévère à l'avenir que ce que propose le projet de loi.

Le projet de loi est un changement assez majeur. Il resserre considérablement les mailles du filet pour ce qui est du financement étranger et des activités des tiers.

Le sénateur Carignan : Dans votre témoignage, vous semblez souhaiter que des améliorations soient apportées au projet de loi, mais c'est comme si vous dites : « Je ne vous les révélerai pas, je n'irai pas plus loin, car je ne veux pas retarder l'adoption du projet de loi parce que ce sera trop serré. »

M. Perrault : Il y a un mélange d'hésitations. Effectivement, il faut se demander s'il vaut mieux avoir ou non un projet de loi. Je suis préoccupé par l'idée qu'il pourrait ne pas y avoir de projet de loi. C'est une chose qu'on ne l'ait pas en temps opportun.

L'autre chose, c'est qu'il y a aussi des choix de politique législative qui appartiennent au Parlement. Mon rôle, c'est de vous présenter le régime qui est proposé et de tracer une ligne. Elle est beaucoup plus haute que par le passé. Vous pourriez aller plus loin. Cela soulèverait des enjeux liés à la liberté d'association pour certains groupes, par exemple. Il appartient aux parlementaires de tenir ces discussions. Je ne pense pas qu'il y ait une ligne objective qui soit nécessairement la bonne ligne.

Le sénateur Carignan : Le Parlement, c'est nous. Quelles sont les suggestions d'amendements, en tant que directeur général des élections, qui faciliteraient votre travail et qui limiteraient l'intervention étrangère pour assurer une plus grande transparence?

Mr. Perrault: If we want a more airtight system respecting money that comes in from outside Canada, we must adopt a more comprehensive regime for contributions that go to third parties. That's not proposed in this bill. Consequently, if we allow groups to contribute themselves, since money is fungible and amassed over the years, it's hard to determine whether it's their money. The issue is to determine whether individuals who decide to take part in elections have donated their money for partisan purposes or whether they're taking money they've accumulated over the years. Of course, money may come from outside Canada. That's not fundamentally different from individuals who receive revenue from foreign pension funds or investments. It's their money.

Senator Carignan: In the United States, for example, you have PACs, through which an employer may contribute to an election campaign. Employees have a PAC contribution limit to prevent any particular group from having an advantage. If a group participates as a third party, contributions by members of that group should be legislated, regulated and limited to prevent them from indirectly exceeding contribution limits.

Mr. Perrault: That's a component that takes contribution amounts into account. The other component is the source, to the extent you allow entities that are not individuals to use their general revenues. Those are revenues that they've accumulated over years. There may be foreign money. Can they legitimately use revenues they have accumulated in various ways? What constraints will be placed on the freedom of association of groups in expressing their views? These are choices that fall to parliamentarians. The regime considerably increases control levels and removes a number of deficiencies from the present act but doesn't achieve maximum control levels. So I'm bringing that to your attention as parliamentarians. A balance should be struck between a certain airtightness, which is never absolute, and the freedom of individuals and groups to take part in an election debate.

Senator Dalphond: I have two different questions. The first concerns the day on which the act comes into force.

We all know the election will be held in October 2019. That's D-day. You say you have to conduct tests starting in January, March and April. You even have to conduct simulations involving voting returns and so on. I don't exactly know what that is. Perhaps you could explain it.

Mr. Perrault: Yes.

Senator Dalphond: For example, if the Senate were to recommend one or two amendments to the act, would that have an impact on your preparation? Should you wait for Royal Assent before beginning preparations? If the debate continues in

M. Perrault : Si on veut un régime plus étanche pour ce qui est de l'argent qui provient de l'étranger, il faut adopter un régime plus complet des contributions qui vont au tiers. Cela n'est pas proposé dans ce projet de loi. Alors, si on permet à des groupes de contribuer eux-mêmes, l'argent étant fongible et amassé au fil des années, il est difficile de déterminer si c'est leur argent. Il s'agit de déterminer si une personne qui décide de participer aux élections a donné son argent à des fins partisans ou si elle prend l'argent qu'elle a accumulé au fil des ans. Il est sûr qu'il peut y avoir de l'argent qui provient de l'étranger. Ce n'est pas fondamentalement différent des personnes qui ont des revenus, qu'il s'agisse d'un fonds de retraite ou de placements à l'étranger. C'est leur argent.

Le sénateur Carignan : Aux États-Unis, il y a, par exemple, les PAC dans lesquels un employeur peut contribuer à une campagne électorale. L'employé a une limite de contribution dans le PAC afin d'éviter qu'un groupe en particulier soit avantagé. Si un groupe participe comme tiers, la contribution du membre de ce groupe-là devrait être légiférée, réglementée et limitée de façon à éviter de dépasser indirectement les limites de contribution.

M. Perrault : C'est un volet qui tient compte du montant des contributions. L'autre volet, c'est la source, dans la mesure où on accepte que les entités qui ne sont pas des individus utilisent leurs revenus généraux. Il s'agit des revenus qu'ils ont accumulés au fil des ans. Il peut y avoir de l'argent étranger. Est-ce que c'est illégitime si ce sont des revenus qu'ils ont accumulés de différentes façons? Quelles sont les contraintes qu'on imposera à la liberté d'association des groupes pour faire valoir leur point de vue? Ce sont des choix qui appartiennent aux parlementaires. Le régime accroît considérablement les niveaux de contrôle et enlève un certain nombre de failles dans la loi actuelle, mais ne va pas au maximum des contrôles. Alors, je le porte à votre attention à titre de parlementaires. Il y a un équilibre à faire avec une certaine étanchéité, qui n'est jamais absolue, et la liberté des individus et des groupes de participer à un débat électoral.

Le sénateur Dalphond : J'ai deux questions qui sont différentes. La première porte sur la date limite en ce qui concerne la mise en vigueur de cette loi.

Nous savons tous que l'élection sera en octobre 2019. C'est le point de chute terminal. Vous dites que vous devez faire des tests à compter de janvier, mars et avril. Vous devez même faire des simulations de résultats de vote, et cetera. Je ne sais pas exactement de quoi il s'agit. Vous pourriez peut-être nous donner des explications à ce sujet.

M. Perrault : Oui.

Le sénateur Dalphond : Par exemple, si le Sénat devait recommander un ou deux amendements à la loi, est-ce que cela aurait un impact sur votre préparation? Devez-vous attendre la sanction royale pour commencer la préparation? Si le débat se

January, will you conduct the simulation as though you were taking it for granted that the act would be coming into force? Some amendments could be related to the systems you have to test, but, if an amendment is made and you remove intent to influence the vote from the criminal offence, as you suggest, that will have no impact on your systems.

Mr. Perrault: That's correct. However, we always have a preference. I'm going to talk about the simulation and then go back to the deadlines. The simulation is important. In addition to the amendments under Bill C-76, we've made a much larger number of amendments to the systems to modernize and secure them and to better serve election officials. So an impressive number of changes have been made. We're testing those systems in artificial environments in Ottawa.

However, what we do before the election is conduct integrated tests by simulating a 36-day election in 30 days. We will train election officials, run scenarios, test all systems and run crisis simulations on all modules over a 30-day period to conduct an integrated test of all those systems.

I think that, given the complexity of the IT systems, it's increasingly important to do this in advance without assuming that no improvements will have to be made, that everything will work perfectly. So we'll complete those tests in mid-April, but we may have to make some adjustments.

As I said last spring, when the bill was introduced, the fact that it was introduced at that stage required us, in return, to start making changes. We're currently finalizing changes to the IT system in anticipation of the bill's being passed.

We're ready to deliver an election under the present act, and a by-election is currently being held, and if the bill doesn't pass, the by-election will be held under the present act. However, we're preparing systems and manuals for another election model. So we've begun the work.

I would note that this is a minor change to a provision that doesn't concern our systems, manuals or training. It has less impact, but what's difficult for me is that, where I stand now, I don't know the extent of the changes you may want to make and I don't know whether they would have an impact on personnel training or on the systems.

You say the election will be held in October — I don't want to start any rumours, but I think that's likely — but the act isn't constitutionally binding; the election could be held at another time. So we have a date for preparations scheduled for the spring, not because we're speculating that an election will be

poursuit en janvier, allez-vous faire la simulation comme si vous teniez pour acquis que la loi entrerait en vigueur? Certains amendements pourraient être liés aux systèmes que vous devez tester, mais si on fait l'amendement et qu'on enlève l'intention d'influencer le vote dans l'infraction criminelle — comme vous le suggérez —, cela n'aura aucun impact sur vos systèmes.

M. Perrault : C'est exact. Cela dit, on a toujours une préférence. Je vais parler de la simulation pour ensuite revenir aux échéanciers. La simulation est importante. Outre les amendements dans le cadre du projet de loi C-76, on a apporté une quantité bien plus importante de modifications aux systèmes pour les moderniser et les sécuriser, et pour mieux servir les fonctionnaires électoraux. Donc, il y a une quantité assez impressionnante de changements qui ont été apportés. On teste ces systèmes dans des environnements artificiels à Ottawa.

Ce qu'on fait avant l'élection, ce sont des tests intégrés en simulant une élection de 36 jours en 30 jours. On va former des fonctionnaires électoraux, on va faire des scénarios, on va tester tous les systèmes, on va faire de la simulation de crise sur tous les modules sur une période de 30 jours, pour tester, de façon intégrée, tous ces systèmes.

Je pense qu'avec la complexité des systèmes de TI, il est de plus en plus important de le faire à l'avance, sans présumer qu'il n'y aura aucune amélioration à apporter, que tout va fonctionner parfaitement. On termine donc ces tests à la mi-avril, mais il se peut que l'on doive apporter des ajustements.

Comme je l'ai dit au printemps dernier, quand le projet de loi a été déposé, l'avoir déposé à ce stade a exigé, pour nous, en contrepartie, que l'on commence à faire des changements. En ce moment, on en est à finaliser les changements au système de TI en prévision du projet de loi.

On est prêt à livrer une élection avec la loi actuelle; il y a d'ailleurs une élection partielle en ce moment, et si le projet de loi n'est pas adopté, l'élection partielle sera faite selon la loi actuelle. On prépare des systèmes, on prépare des manuels pour un autre modèle électoral. On a donc commencé les travaux.

Je précise que c'est un petit changement à une disposition qui ne touche ni nos systèmes, ni nos manuels, ni la formation. Cela a moins d'impact. Ce qui est difficile pour moi, c'est que, là où je suis, je ne connais pas l'étendue des changements que vous pourriez vouloir apporter et je ne sais pas s'ils auraient un impact sur la formation du personnel ou sur les systèmes.

Vous dites que l'élection aura lieu en octobre — je ne veux pas lancer de rumeur, mais je crois que c'est probable —, mais la loi n'est pas constitutionnellement contraignante; l'élection pourrait avoir lieu à un autre moment. On a donc une date de préparatifs qui est prévue pour le printemps, pas parce qu'on

held in the spring, but rather because, for various reasons, we think it's the prudent thing to do. So it's hard to give a more specific date than that.

Senator Dalphond: Perhaps I'll come back on another topic later, from another angle.

Mr. Perrault: With pleasure.

[*English*]

Senator Batters: In your response to Senator Carignan, you said that no system is perfectly safeguarded. I would submit to you that what I see from Bill C-76, it is a far cry from being perfectly safeguarded and it has some really large holes in it. You also said to him, is it better to have a bill that's not perfect or better to not have a bill at all? Well, this is the Senate, and we are actually in the business of making bills more perfect. That's kind of our bit.

Let me tell you about a couple of holes I see in this bill. Paragraph 282.4(3)(c) of Bill C-76 would allow a foreign government or other entity to encourage electors to vote for or against a certain Canadian party or candidate through the transmission of an official declaration. That could be printed in its entirety in a newspaper distributed in Canada or even broadcast in Canada. How much does blowing the door wide open on that avenue of foreign influence concern you?

Mr. Perrault: I would not be in a position to respond to that specific scenario. I'd be happy to consider it and come back to you on that.

Senator Batters: Does that concern you, having a foreign government or other entity have that potential influence in a Canadian election?

Mr. Perrault: I think it's important that Canadian elections be played out within Canada with the involvement of Canadians, yes, and I think that foreign governments should keep out of Canadian elections. Obviously, that's my firm belief.

Senator Batters: Would you recommend that that particular exemption be deleted from the bill?

Mr. Perrault: I would have to look at that provision carefully.

Senator Batters: Could you do that, please, and get back to us?

Mr. Perrault: I certainly could.

spécule qu'il y aura une élection au printemps, mais plutôt parce qu'on pense que, pour différentes raisons, c'est la chose prudente à faire. Il est donc difficile de donner une date plus précise que cela.

Le sénateur Dalphond : Je reviendrai peut-être avec un autre sujet plus tard, vu sous un autre angle.

M. Perrault : Avec plaisir.

[*Traduction*]

La sénatrice Batters : Dans votre réponse au sénateur Carignan, vous avez dit qu'aucun système ne peut être parfaitement protégé. À mon avis, le projet de loi C-76 est très loin de nous protéger parfaitement et il comporte de très grandes lacunes. Vous lui avez aussi dit qu'il était préférable d'avoir un projet de loi qui n'est pas parfait ou qui constitue une amélioration que de ne pas avoir de projet de loi du tout. Eh bien, nous sommes le Sénat, et notre travail consiste à perfectionner les projets de loi. C'est un peu notre rôle.

Permettez-moi de vous parler de deux ou trois lacunes que j'ai constatées dans le projet de loi. L'alinéa 282.4(3)c) du projet de loi C-76 permettrait à un gouvernement étranger ou à une entité étrangère d'encourager des électeurs à voter pour ou contre un parti canadien ou un candidat donné au moyen de la transmission d'une déclaration officielle. Un tel message pourrait être imprimé dans son intégralité dans un journal distribué au Canada et pourrait même être diffusé en sol canadien. Dans quelle mesure le fait d'ouvrir grand la porte à ce genre d'influence étrangère vous préoccupe-t-il?

M. Perrault : Je ne suis pas en position de répondre à ce scénario précis. Je serai heureux d'y réfléchir et de vous fournir une réponse plus tard.

La sénatrice Batters : Êtes-vous préoccupé par le fait qu'un gouvernement étranger ou une autre entité puissent influencer sur les élections canadiennes?

M. Perrault : Je crois, bien sûr, qu'il est important que les élections canadiennes soient menées au Canada et que seuls les Canadiens y participent. Je crois aussi que les gouvernements étrangers ne devraient pas se mêler de nos élections. Évidemment, c'est quelque chose que je crois fermement.

La sénatrice Batters : Recommanderiez-vous qu'on élimine cette exemption précise du projet de loi?

M. Perrault : Il faudrait que j'examine attentivement la disposition.

La sénatrice Batters : Pouvez-vous le faire, s'il vous plaît, et nous revenir là-dessus?

M. Perrault : Certainement.

The Chair: I noticed that Ms. Lawson was looking concerned.

Anne Lawson, Deputy Chief Electoral Officer, Regulatory Affairs, Office of the Chief Electoral Officer: Could you repeat the provision, please?

Senator Batters: Paragraph 282.4(3)(c).

Let me ask about another large hole I see. When you testified before the Senate Committee of the Whole, Senator Frum was asking you about the area of foreign influence and asking you specifically about a Canadian sponsoring an event for Canadians in a foreign country using their foreign currency that they have earned in their own name. She asked you whether there was anything illegal about that.

You responded:

Many Canadians earn money through investments, for example retirement funds. That may include foreign funds as well because your retirement fund includes stocks in American stock markets. A Canadian in Canada using revenues from their pension in American stocks would be allowed, using his or her own money, to promote —

But, Mr. Perrault, we are not talking about Aunt Martha who now lives in Florida for the winter and her \$50,000 RRSP when we are talking about this type of foreign influence. We could be talking about a multimillionaire celebrity rock star, born in Canada but who has lived in the U.S. for a decade, hates pipelines, decides to fund a free concert, anti-pipeline rally at Madison Square Garden, and potentially influence thousands of non-resident Canadians to vote in a certain way in this election. Under Bill C-76, if Aunt Martha decides to make a \$100 political donation from her retirement income, that would basically equate to the situation of the multimillionaire rock star having this huge rally and concert. Neither would be considered foreign influence under Bill C-76. As the Chief Electoral Officer, why aren't you concerned about that massive loophole in this bill?

Mr. Perrault: I'm not sure whether the concern you are raising is about the amount in your two scenarios or the fact that both are living in the United States.

The law allows these Canadian citizens, and both are Canadian citizens in your example, either to make contributions to political parties or to participate as a third party. If they choose to participate as a third party, they are subject to the same rules as

Le président : Je vois que Mme Lawson a l'air préoccupée.

Anne Lawson, sous-directrice générale des élections, Affaires réglementaires, Bureau du directeur général des élections : Pouvez-vous répéter la disposition, s'il vous plaît?

La sénatrice Batters : L'alinéa 282.4(3)c).

Permettez-moi de parler d'une autre importante lacune que j'ai constatée. Lorsque vous avez témoigné devant le comité plénier du Sénat, la sénatrice Frum vous a posé une question sur l'enjeu de l'influence étrangère, plus précisément sur le parrainage canadien d'un événement pour des Canadiens dans un pays étranger à l'aide de fonds étrangers gagnés en leur nom. Elle vous a demandé s'il y avait là, selon vous, quelque chose d'illégal.

Voici votre réponse :

Beaucoup de Canadiens gagnent de l'argent en faisant des investissements, notamment dans des fonds de retraite. Il peut être question de fonds étrangers dans ce cas-là, car l'actif des fonds de retraite était investi dans des actions cotées sur les marchés boursiers américains. Un Canadien qui vit au Canada qui se sert de ses revenus de retraite provenant d'actions cotées sur les marchés boursiers américains au Canada aurait le droit de se servir de son argent pour faire la promotion...

Cependant, monsieur Perrault, lorsque nous parlons de ce type d'influence étrangère, nous ne parlons pas de tante Martha, qui passe maintenant l'hiver en Floride, et de son REER de 50 000 \$. Il pourrait s'agir d'une vedette de rock multimillionnaire qui est née au Canada, mais qui vit aux États-Unis depuis une décennie, qui hait les pipelines et qui décide de financer un concert gratuit, une manifestation antipipeline, au Madison Square Garden, afin, possiblement, de pousser des milliers de Canadiens non résidents à voter d'une certaine façon durant les élections. Au titre du projet de loi C-76, le fait que tante Martha décide de piger dans ses revenus de retraite pour faire un don de nature politique de 100 \$ équivaut, essentiellement, à la situation de la vedette de rock multimillionnaire qui organise une importante manifestation et un concert. Dans les deux cas, on ne considérerait pas qu'il s'agit là d'influence étrangère en vertu du projet de loi C-76. Comme l'a souligné le directeur général des élections, pourquoi n'êtes-vous pas préoccupés par cette énorme échappatoire dans ce projet de loi?

M. Perrault : Je ne suis pas sûr si ce qui vous préoccupe dans l'exemple que vous soulevez, ce sont les montants ou le fait que les deux personnes vivent aux États-Unis.

La loi permet aux citoyens canadiens — dans votre exemple, on parle bien de deux citoyens canadiens —, de faire des contributions à des partis politiques ou de participer en tant que tiers. S'ils choisissent de participer en tant que tiers, ils sont

other Canadians, even though they live abroad, and they are subject to limits and reporting obligations.

Senator Batters: But that would be allowable, having that type of a massive rock concert rally, anti-pipeline rally, all funded by a Canadian citizen who has not had any connection to Canada for perhaps 25 years?

Mr. Perrault: That's correct. That's what the law provides right now, and that would not change under Bill C-76. However —

Senator Batters: Although Bill C-76 proposes to curtail foreign influence, that wouldn't change under this bill. Is that right?

Mr. Perrault: Under Bill C-76, what would change is this activity — in your example, a rock concert for partisan purpose. It is partisan activity that is regulated whereas, under the current law, if it is not advertising — and a rock concert is not advertising — it would not be regulated at all, which means that not only could this Canadian use his own money but foreigners could fund this rock concert right now.

Senator Batters: The difference being that rock star is going to have a pool of potentially two million people to draw from, whereas now it's fewer people to draw from.

My last question to you, Mr. Perrault, would be about the declaration you talked about for non-resident Canadians to vote. Is it a sworn declaration by a commissioner for oaths or a notary public or anything like that, or is it just basically a piece of paper with someone's signature on it?

Mr. Perrault: It's a written declaration for which there are offences related to, and we will make sure that they understand that there is an offence for asking for a ballot when you are not entitled to ask for one. There are offences in the act —

Senator Batters: When you say a "written declaration," though, is it just a piece of paper that says that this is my name and address, and signing? It is not sworn in front of anyone, not anything more than a piece of paper with their signature.

Mr. Perrault: Like a CRA declaration when you file your tax, you swear this information is complete and accurate to the best of your knowledge. Similarly, this would be a form that says, yes, all the information I have provided is accurate, and there are offences if you're —

assujettis aux mêmes règles que tous les autres Canadiens — même s'ils vivent à l'étranger — et ils doivent respecter les limites et les obligations redditionnelles.

La sénatrice Batters : Mais ce serait permis; on pourrait organiser ce genre de manifestation et de concert rock de grande envergure, une manifestation antipipeline, qui serait financé par un citoyen canadien n'ayant plus aucun lien avec le pays depuis peut-être 25 ans?

M. Perrault : C'est exact. C'est ce que la loi prévoit actuellement, et les règles ne changeront pas en vertu du projet de loi C-76. Cependant...

La sénatrice Batters : Même si le projet de loi C-76 propose de s'attaquer à l'influence étrangère, cela ne changerait pas en vertu du projet de loi. Est-ce exact?

M. Perrault : En vertu du projet de loi C-76, ce qui changerait, c'est que cette activité — dans votre exemple, un concert rock à des fins partisanses — serait considérée comme une activité partisane réglementée tandis que, en vertu de la loi actuelle, s'il ne s'agit pas de publicité — et un concert rock n'est pas de la publicité — ce n'est pas réglementé du tout, ce qui signifie que non seulement le Canadien en question pourrait utiliser son argent, mais les étrangers pourraient même financer le concert rock.

La sénatrice Batters : La différence étant que la vedette de rock pourrait potentiellement s'adresser à deux millions de personnes, tandis que, actuellement, on parle de beaucoup moins de personnes.

La dernière question que je veux vous poser, monsieur Perrault, concerne la déclaration dont vous avez parlé sur le vote des Canadiens non résidents. S'agit-il d'une déclaration sous serment devant un commissaire à l'assermentation, d'un notaire public ou quelque chose du genre, ou est-ce simplement un bout de papier signé par le demandeur?

M. Perrault : C'est une déclaration écrite qui est associée à des infractions, et nous veillons bien à ce que les gens comprennent que demander un bulletin de vote lorsqu'on n'a pas le droit de voter constitue une infraction. Il y a des infractions dans la loi...

La sénatrice Batters : Lorsque vous parlez d'une « déclaration écrite », cependant, c'est seulement un bout de papier sur lequel il y a un nom, une adresse et une signature. La déclaration n'est pas assermentée devant quiconque? Ce n'est rien de plus qu'un bout de papier avec une signature?

M. Perrault : Comme la déclaration de l'ARC, lorsque vous produisez votre déclaration de revenus, vous jurez que les renseignements sont complets et exacts autant que vous le sachiez. Dans le même ordre d'idées, ce serait un formulaire dans lequel la personne affirme que, effectivement, tous les

Senator Batters: Of course, yes. On that very form, right above their signature, will it indicate what the offences are?

Mr. Perrault: We will be looking into that. They haven't been drafted at this point.

Senator Batters: They haven't been drafted even though you are getting everything else ready for an election very soon?

Mr. Perrault: There are many things that we are preparing for this bill. We are reviewing all of the forms. This is part of the process.

Senator Batters: I suggest that would be something that would be appropriate to do.

Senator Frum: In Senator Batters' example of the event at Madison Square Garden against pipelines, you said that was part of an activity. But section 349 excludes, from the definition of partisan activity, taking a position on an issue with which any such party or person is associated. I'm not sure what she described would be considered by you to be partisan. It is by me, but I don't think it would be considered by you to be a partisan activity.

Mr. Perrault: I perhaps did not hear about the pipeline aspect of the scenario. I was hearing a rally for a particular party. If it were just promoting an issue with which a particular party is associated, that is excluded. I believe that you are correct.

Senator Frum: So there are no restrictions. You said the restriction was it would fall within partisan activity, but in fact it would not fall within foreign activity and it would not fall within any limited spending activity.

Mr. Perrault: Well, the range of activities that are regulated right now is very narrow. The range of activities being proposed in this bill to be regulated — I'm not saying this is a perfect bill. I'm saying the range of activities is much, much broader.

Senator Frum: I thought you said it was an airtight bill.

Mr. Perrault: And the fact these are regulated activities triggers the application of a series of rules regarding funding including foreign funding, which we do not have right now. Right now, if an entity does anything that is not elections advertising, it is not regulated —

renseignements fournis sont exacts. Le document préciserait les infractions si la personne...

La sénatrice Batters : Bien sûr, oui. Sur le formulaire en tant que tel, tout juste au-dessus de la signature. On y préciserait les infractions?

M. Perrault : Nous allons nous pencher là-dessus. Le document n'est pas encore rédigé en ce moment.

La sénatrice Batters : La déclaration n'est pas rédigée, mais vous êtes en train de préparer tout le reste pour les élections qui arrivent à grands pas?

M. Perrault : Il y a beaucoup de choses que nous préparons pour le projet de loi. Nous examinons tous les formulaires. Cela fait partie du processus.

La sénatrice Batters : À mon avis, c'est quelque chose qu'il faudrait faire.

La sénatrice Frum : Dans l'exemple de la sénatrice Batters concernant l'événement au Madison Square Garden contre les pipelines, vous avez dit que tout ça faisait partie d'une activité. Cependant, l'article 349 exclut de la définition d'activité partisane le fait de prendre une position sur une question à laquelle un tel parti ou une telle personne sont associés. Je ne suis pas sûre que vous considérez ce qu'elle a décrit comme une activité partisane. Selon moi, c'en est une, mais je ne pense pas que vous abonderiez dans le même sens.

M. Perrault : Je n'ai peut-être pas compris que le scénario faisait intervenir la question des pipelines. Je pensais à une manifestation pour un parti précis. Si c'est simplement pour promouvoir un dossier auquel un parti précis est associé, c'est exclu. Je crois que vous avez raison.

La sénatrice Frum : Alors, il n'y a pas de restrictions. Vous avez dit que la restriction, c'était lorsqu'il s'agissait d'une activité partisane, mais, en fait, tout ça ne serait pas considéré comme une activité étrangère, et ce ne serait pas une activité assortie de limites de dépenses.

M. Perrault : Eh bien, la liste des activités qui sont actuellement réglementées est très limitée. Toutes les activités dont on propose la réglementation dans le projet de loi... Je ne dis pas que le projet de loi est parfait, mais je souligne qu'il y a beaucoup plus d'activités visées.

La sénatrice Frum : Je pensais vous avoir entendu dire que c'est un projet de loi parfait.

M. Perrault : Et le fait que ce sont des activités réglementées déclencherait l'application d'une série de règles concernant le financement, y compris le financement étranger, ce qui n'est pas le cas actuellement. À l'heure actuelle, si une entité s'adonne à une quelconque activité qui n'est pas de la publicité électorale, ce n'est pas réglementé...

Senator Frum: It is no different under Bill C-76. You just said so. It's no different. The things that weren't covered before are still not covered.

[*Translation*]

Senator Pratte: With respect to the new section 91 on false statements concerning a candidate, you said several times that the present section is hard to enforce, even unenforceable, and that this was why the choice was made to replace it with a section that's much more specific but also much more limited as to types of false statements. However, since people don't lack imagination, false statements can be made about all kinds of subjects.

When you say that section 91 is hard to enforce, are you basing that statement on actual experience? Has it already been tested before the courts?

Mr. Perrault: Yes, there have been a few court cases in which it was construed narrowly as a freedom of expression issue or perhaps as an issue concerning a particular conception of electioneering. It hasn't been interpreted very broadly and has become very hard to enforce. So I think it's a very good idea to clarify it. Is it too narrow? I know the commissioner has proposed amendments that might afford a compromise; they would increase clarity while ensuring slightly broader coverage, and I would support that if possible.

However, I prefer something clear and enforceable over something that scares everyone, perhaps for the wrong reasons, that is unenforceable and that creates expectations that will ultimately be disappointed.

Senator Pratte: Is the test of intention in this clause a problem in the court cases you refer to?

Mr. Perrault: I'm thinking of one case in particular in which a candidate allegedly had connections with the IRA.

Senator Pratte: In Ireland?

Mr. Perrault: Yes. The judge wasn't satisfied with the evidence. He agreed that the intention had been to undermine the individual's reputation but not necessarily for the purpose of affecting the results of the election.

Senator Pratte: I see. Thank you.

[*English*]

Senator Pate: Last week we heard from Jean-François Morin, Senior Policy Advisor for Democratic Institutions Secretariat, about some of the measures being taken particularly to assist Indigenous people and to ensure they vote. He talked about a

La sénatrice Frum : Ce n'est pas différent en vertu du projet de loi C-76. Vous venez de le dire. C'est la même chose. Les choses qui n'étaient pas visées avant ne le sont toujours pas.

[*Français*]

Le sénateur Pratte : Au sujet de l'article 91 sur les fausses déclarations concernant le candidat, vous avez dit à plusieurs reprises que l'article actuel était difficile à appliquer, sinon inapplicable, et que c'était pour cela qu'on avait choisi de le remplacer par un article qui est beaucoup plus précis, mais qui est aussi beaucoup plus restreint quant aux types de fausses déclarations. Or, les gens ne manquent pas d'imagination, donc de fausses déclarations, on peut en faire sur toutes sortes de sujets.

Quand vous dites que l'article 91 actuel est très difficile à appliquer, basez-vous cette affirmation sur des expériences réelles? Est-ce que ça a déjà été testé devant les tribunaux?

M. Perrault : Il y a eu quelques cas devant les tribunaux, effectivement, où on a donné une interprétation très restrictive de cela, au nom d'une liberté d'expression, au nom d'une conception de la joute électorale, peut-être. On n'en a pas donné une interprétation très large. Ça devient très difficile d'application. Alors, je pense que c'est très bien de le clarifier. Est-ce que c'est trop étroit? Je sais que le commissaire a, de son côté, proposé des amendements qui, possiblement, présenteraient un compromis; ils augmenteraient la clarté tout en assurant une couverture un peu plus large, et, si c'est possible, je l'appuierai.

Je préfère quelque chose de clair, et que l'on peut faire appliquer, à quelque chose qui fait peur à tout le monde, peut-être pour de mauvaises raisons, qui n'est pas applicable et qui crée des attentes qui sont déçues en fin de compte.

Le sénateur Pratte : Est-ce que le critère de l'intention, dans le cas de cet article, pose problème, quand vous parlez de cause devant les tribunaux?

M. Perrault : Je pense à un cas en particulier, où on alléguait qu'un candidat avait des liens avec l'IRA.

Le sénateur Pratte : En Irlande?

M. Perrault : Effectivement. Le juge n'était pas satisfait de la preuve. Il convenait qu'on voulait nuire à la réputation de l'individu, mais pas nécessairement nuire à sa réputation aux fins d'influencer l'élection.

Le sénateur Pratte : D'accord, merci.

[*Traduction*]

La sénatrice Pate : La semaine dernière, nous avons accueilli Jean-François Morin, conseiller principal en politique au Secrétariat des institutions démocratiques. Il était question de la prise de certaines des mesures, particulièrement pour aider les

number of languages, the materials that are being produced in order to explain to people how they may be better supported in the electoral process. I'm interested from your perspective whether you have actually changed your strategy, what the strategy is currently and what you anticipate changing, if anything, if this bill goes through and impacts the next election.

Mr. Perrault: We are making some changes irrespective of this bill. What we are not changing is the number of languages. Right now, our material is available in 42 languages, including 11 Indigenous languages. Our advertising material is produced and published. The advertising is done in French, English, and Inuktitut, but we have other materials that we make available in local communities, and we have, for Indigenous languages, 11 of them.

We also traditionally had and will continue to have what we call an Elders program. In Indigenous communities on reserves in particular, we try to hire an Elder and a youth, and they are there to assist voters. That may include linguistic assistance and understanding the process. This is something we have done in the past.

What we are doing now is increasing the budgets and the incentives we have for returning officers. We encourage them to hire more what we call community relations officers, to set up contacts with Indigenous communities, and, in particular, to recruit within those communities. That, of course, will help on the linguistic aspect as well.

If I'm not mistaken, in 92 communities across I think some 26 electoral districts, we are doing a pilot where we are hiring community relations officers ahead of the elections. We have asked these returning officers for these districts to submit to us a plan for engaging the communities. They are starting to act on that plan and they have begun in some cases to engage locally well in advance of the election, because if you just show up at election time, often it's too late. This is a pilot that will cover 92 communities and begin work ahead of the election. Again, one of the objectives is to, first of all, design the service in a way that reflects their expectations but also to hire more from within those communities. Based on the success of that pilot, we'll decide after the election whether we actually need to do more at a national scale beyond those 92 communities.

Senator Pate: Thank you very much.

Senator Boniface: Welcome to the committee.

Autochtones et s'assurer qu'ils peuvent voter. Il a parlé d'un certain nombre de langues, des documents produits afin d'expliquer aux gens de quelle façon ils peuvent être mieux soutenus dans le cadre du processus électoral. J'aimerais savoir si, de votre point de vue, vous avez en fait modifié votre stratégie? Quelle est la stratégie actuelle, et que prévoyez-vous modifier, le cas échéant, si le projet de loi est adopté et qu'il a une incidence sur les prochaines élections?

M. Perrault : Nous apportons certains changements indépendamment du projet de loi. Ce que nous ne changeons pas, c'est le nombre de langues. Actuellement, notre matériel est accessible dans 42 langues, y compris 11 langues autochtones. Notre matériel publicitaire est produit et publié. La publicité se fait en français, en anglais et en inuktitut, mais nous avons d'autres documents que nous pouvons fournir à des collectivités locales, et nous l'avons fait, en langues autochtones, pour 11 d'entre elles.

Nous avons aussi eu et continuerons d'avoir ce que nous appelons un programme visant les aînés. Dans les collectivités autochtones et dans les réserves, en particulier, nous essayons d'embaucher un aîné et un jeune, et ils sont là pour aider les électeurs, y compris une aide linguistique ou un soutien pour comprendre le processus. C'est quelque chose que nous avons fait par le passé.

Ce que nous faisons maintenant, c'est que nous augmentons les budgets et les mesures incitatives pour les directeurs de scrutin. Nous les encourageons à embaucher plus de ce que nous appelons des agents de relations communautaires, pour créer des liens avec des collectivités autochtones et, plus particulièrement, recruter des gens dans ces collectivités. Bien sûr, tout cela aidera aussi du point de vue linguistique.

Si je ne me trompe pas, dans 92 collectivités réparties dans, si je ne m'abuse, 26 circonscriptions électorales, nous réalisons un projet pilote où nous embauchons des agents des relations communautaires avant les élections. Nous avons demandé aux directeurs de scrutin dans ces circonscriptions de nous présenter un plan pour mobiliser les collectivités. Ils commencent à mettre en œuvre ces plans et ils ont commencé, dans certains cas, à embaucher des gens à l'échelle locale bien avant les élections, parce que si on se présente tout simplement au moment des élections, souvent, il est très tard. Il s'agit d'un projet pilote qui visera 92 collectivités, et le travail commence avant les élections. Encore une fois, l'un des objectifs, c'est, dans un premier temps, de concevoir le service de façon à refléter les attentes, mais aussi à embaucher plus de personnes dans ces collectivités. À la lumière de la réussite du projet pilote, nous déterminerons après les élections s'il faut le faire davantage à l'échelle nationale, au-delà de ces 92 collectivités.

La sénatrice Pate : Merci beaucoup.

La sénatrice Boniface : Bienvenue au comité.

We received a brief from the Canadian Bar Association. One of the recommendations was as follows: To grant the Office of the Privacy Commissioner authority to investigate complaints related to the collection, use and disclosure of personal information by political parties. Rather than this oversight function resting within your office, the recommendation submits that you work in tandem with the Office of the Privacy Commissioner. Could I have your comments on that recommendation?

Mr. Perrault: Absolutely, and that is something that I would support and I have made myself.

I want to clarify that what is provided in this bill in terms of oversight is not really oversight of the application of whatever policies that the parties would have; it's oversight of the fact that they have a policy and that it's published. But it's hard to see how, beyond that, there would be any oversight that I could do of the application of that policy, unless it's a completely false policy that is never applied. The fact that a party may not always be compliant with a policy doesn't mean they don't have one or that it's not truly their policy, so I think the amount of oversight that we are looking at in having in this bill is close to nil. I do believe that there should be oversight, and I do believe that the Privacy Commissioner, with his expertise on privacy matters, would be better situated, and I think that's his view as well. He's been public on that. We both agree that this would be a preferable arrangement certainly than what is being proposed.

Senator Boniface: Thank you.

The Chair: Thank you for your candid answer to that question.

Senator Dasko: Thanks for coming again to speak to us about the bill.

I hate to belabour the point, but I just want to follow up on Senator Gold's and Senator Dalphond's question about timing. Let's say, hypothetically possibly, if the Royal Assent were delayed one month or two months, can I conclude from what you have said that you would be able to implement some aspects of the bill but not others? Put aside any amendments that might come. Just put that aside for a moment. If the delay were to be because of amendments, let's put that aside. Is that what I'm hearing you say in terms of timing?

Mr. Perrault: I would be very concerned about that kind of a delay. What is critical for me is not so much the Royal Assent as to the certainty of the content of the legislation, because we need that certainty to complete not just the IT systems but also the training of the poll workers and the manuals. Everything has to

Nous avons reçu un mémoire de l'Association du Barreau canadien. L'une des recommandations consistait à accorder au Commissariat à la protection de la vie privée le pouvoir d'enquêter dans le cadre de plaintes liées à la collecte, à l'utilisation et à la communication de renseignements personnels par des partis politiques. Plutôt que de confier cette fonction de surveillance à votre bureau, la recommandation prévoyait que vous travailliez en tandem avec le Commissariat à la protection de la vie privée. Pouvez-vous me dire ce que vous pensez de cette recommandation?

M. Perrault : Absolument. C'est une proposition que je soutiens et que j'ai moi-même formulée.

Je tiens à préciser que le projet de loi ne prévoit pas vraiment de surveillance de l'application des politiques des partis. Il faut plutôt vérifier qu'ils ont une politique et qu'elle est publiée. Cependant, il est difficile de voir de quelle façon, au-delà de tout cela, on pourrait assurer une surveillance de l'application de la politique en question, sauf s'il s'agit d'une politique complètement fautive qui n'est jamais appliquée. Le fait qu'un parti ne respecte pas toujours la politique ne signifie pas qu'il n'en a pas ou que ce n'est pas vraiment la sienne. Par conséquent, je crois que le niveau de surveillance qu'on envisage dans le projet de loi est quasiment nul. Je crois qu'il devrait y avoir une surveillance, et je crois que le commissaire à la protection de la vie privée — avec son expertise en ce qui concerne la protection de renseignements personnels — serait mieux placé et je crois que c'est ce qu'il estime aussi. Il l'a dit publiquement. Nous sommes tous les deux d'accord pour dire que ce serait un arrangement préférable, c'est évident, à ce qui est proposé.

La sénatrice Boniface : Merci.

Le président : Merci de votre réponse franche à cette question.

La sénatrice Dasko : Merci d'être là de nouveau pour nous parler du projet de loi.

Je déteste m'attarder sur ce point, mais j'aimerais revenir sur la question des sénateurs Gold et Dalphond au sujet de l'échéancier. Disons — c'est une hypothèse — que la sanction royale est retardée d'un mois ou deux, puis-je conclure, à la lumière de ce que vous avez dit, que vous pourriez mettre en place certains aspects du projet de loi, mais pas d'autres? Laisser tomber les amendements à venir, laisser tout cela de côté pour l'instant? « Si le retard est causé par des amendements, laissons-les de côté. » Est-ce bien ce que vous avez dit pour ce qui est de l'échéancier?

M. Perrault : Je serais très préoccupé par ce genre de retard. Ce qui est essentiel pour moi, ce n'est pas tant la sanction royale que la certitude quant au contenu de la législation, parce que nous avons besoin de cette certitude pour terminer non seulement les systèmes de TI, mais aussi la formation des préposés au

be prepared and tested in advance of the election, so any late changes that affect our preparation for the election is something that I would be very concerned about.

Senator Dasko: So the delay would affect some processes, but not others? For example, if you had the delay I just described, would you still be able to implement the use of the identification cards, the provisions to help Canadians with disabilities, the vouching aspects that are in the bill and the youth register, for example? Would the accessibility aspects of the bill be able to go ahead if you had such a delay, hypothetically?

Mr. Perrault: It's difficult to answer not knowing what changes the delay would effect in the bill. There is also a point at which we have to put those systems into production, and that means they are out there and ready to roll and be tested. At some point, we're making it riskier to have those systems used in an election. Our goal was to have legislation in April. We've said we can do less and still implement. Now we are at a point where I think it's becoming risky to further delay.

I'm not saying that any change would have an impact, but we need a point in time where we have enough certainty to close the work on the manuals. For example, for the manuals for returning officers and poll workers, we will hire people as part of the simulation, train them, send them home for a week as happens in real time during an election and bring them back after a week of soak time and run scenarios with them. Then we know what works and what doesn't work in our training material.

The more we delay these things, the more risks we are taking with the election.

Senator Dasko: It is more of a risk process as opposed to implementing some things and not others in the bill. Thank you.

I have one more question. About two or three weeks ago, I was reading media reports about a businessman in Toronto. I will not name names but I will try to describe the situation without —

The Chair: You are protected by privilege.

Senator Dasko: I actually don't remember the gentleman's name, as it turns out, which is probably good. In any case, this Toronto businessman supposedly set up several non-profit

scrutin et des manuels. Tout doit être préparé et mis à l'essai avant les élections, donc tout changement tardif qui influence notre préparation en vue des élections est quelque chose qui me préoccuperait beaucoup.

La sénatrice Dasko : Donc, le retard influencerait sur certains processus, mais pas sur d'autres? Par exemple, si le retard que je viens de décrire survenait, seriez-vous tout de même en mesure de procéder à la mise en œuvre de l'utilisation des cartes d'identité, des dispositions pour aider les Canadiens handicapés, des aspects liés aux répondants qui figurent dans le projet de loi et du registre des jeunes, par exemple? Les aspects du projet de loi portant sur l'accessibilité pourraient-ils aller de l'avant si vous accusiez un tel retard, de façon hypothétique?

M. Perrault : Il est difficile de répondre à la question sans savoir quels changements le retard entraînerait dans le projet de loi. Il vient aussi un certain moment où nous devons mettre ces systèmes en production, et ça veut dire qu'ils sont là et prêts à être déployés et mis à l'essai. À un certain moment, nous créons plus de risques si nous utilisons ces systèmes durant une élection. Notre but était d'avoir une législation en avril. Nous avons dit que nous ne pouvions pas faire moins et tout de même procéder à la mise en œuvre. Nous voilà maintenant rendus à un moment où, je crois, il devient plus risqué de retarder les choses davantage.

Je ne dis pas que n'importe quel changement aurait des répercussions, mais il nous faut un moment où nous aurons assez de certitude pour terminer le travail sur les manuels. Par exemple, en ce qui concerne les manuels pour les directeurs du scrutin et les préposés au scrutin, nous embaucherons des gens dans le cadre de la simulation, nous les formerons, puis nous les renverrons chez eux pendant une semaine, comme cela se produit en temps réel durant une élection, et les ramènerons une semaine plus tard et passerons en revue les scénarios avec eux. Puis, nous saurons ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas dans notre matériel de formation.

Plus nous retardons ces choses, plus nous prenons des risques avec l'élection.

La sénatrice Dasko : C'est surtout un processus qui comporte des risques, plutôt que de mettre en œuvre certaines choses et de ne pas mettre en œuvre d'autres choses dans le projet de loi. Merci.

J'ai une question de plus. Il y a environ deux ou trois semaines, j'ai lu un reportage par rapport à un homme d'affaires à Toronto. Je ne vais pas nommer de noms, mais j'essaierai de décrire la situation sans...

Le président : Vous êtes protégée par le privilège.

La sénatrice Dasko : En fait, il s'avère que j'ai oublié le nom du monsieur, ce qui est probablement une bonne chose. Quoiqu'il en soit, cet homme d'affaires de Toronto aurait mis

organizations to support candidate and member development for one political party. It's not clear whether this person was a citizen or not. He may have been a resident of Canada but not a citizen; that was not clear. Supposedly, one or more of these organizations did an actual fundraising event for this particular political party. How many of these things are currently legal? Would any of these situations result in a different result under the bill? I've tried to describe it the way I recall it, Senator Gold. Thank you.

Mr. Perrault: It's hard to pronounce on scenarios, but I would say that there are rules right now in the law that prevent any group from splitting up to create other entities in order to circumvent spending limits for a third party.

In terms of organizing fundraisers, this may be a contribution to a party or an entity if you participate in activity, the costs of which would be normally an expense of that entity and you are deferring those costs and making what we call a monetary contribution. We have to see what is exactly happening there. The way you describe it does not sound right under any —

Senator Dasko: None of these circumstances sound possible.

Mr. Perrault: No, but I don't want to pronounce on something that I don't know.

Senator Dasko: Actually, I know of a non-profit organization in Toronto that already supports a different political party just in the way it carries out its activities, without funding it. You're saying that part of it may not be legal, to set up non-profit organizations for the purpose of supporting the development —

Mr. Perrault: No. Sorry, I want to be clear. A non-profit could be set up. I'm not going to talk about the tax rules and those aspects that are outside of my mandate.

Senator Dasko: Not a charity, of course.

Mr. Perrault: Not a charity. But if a group can be set up and conduct activities supportive of a party or candidate or are opposed to a party or a candidate, that's a definition of a third party. Under the current rules, what they cannot do is split into multiple groups to multiply the spending limits. They cannot divide themselves into more entities. That's true under the current rules already, but they can right now.

sur pied plusieurs organisations à but non lucratif pour soutenir un candidat et un député pour un parti politique. Il n'est pas clair si cette personne était ou non un citoyen. C'était peut-être un résident du Canada, mais pas un citoyen; ce n'était pas clair. Apparemment, une organisation ou plusieurs auraient fait une réelle campagne de financement pour ce parti politique particulier. Combien de ces choses sont légales en ce moment? L'une de ces situations entraînerait-elle un résultat différent en vertu du projet de loi? J'ai essayé de le décrire comme vous l'avez fait, sénateur Gold. Merci.

M. Perrault : C'est difficile de se prononcer sur des scénarios, mais je dirais que, en ce moment, la loi comporte des règles qui empêchent tout groupe de se diviser pour créer d'autres entités afin de contourner les limites de dépenses pour un tiers.

En ce qui concerne l'organisation de campagnes de collecte de fonds, c'est peut-être une contribution à un parti ou à une entité si vous participez à une activité, dont les coûts seraient normalement une dépense de cette entité, et vous reportez ces frais et faites ce qu'on appelle une contribution monétaire. Nous devons voir ce qui se passe exactement là. La façon dont vous décrivez les choses ne semble pas bien en vertu de tout...

La sénatrice Dasko : Aucune de ces circonstances ne semble possible.

M. Perrault : Non, mais je ne veux pas me prononcer sur quelque chose que je ne connais pas.

La sénatrice Dasko : En fait, je connais une organisation à but non lucratif à Toronto qui appuie déjà un parti politique différent juste dans la façon dont elle exerce ses activités, sans le financer. Vous dites qu'il n'est peut-être pas légal de mettre sur pied des organisations à but non lucratif aux fins de soutenir le...

M. Perrault : Non, désolé. Je veux être clair. Une organisation à but non lucratif pourrait être mise sur pied. Je ne vais pas parler des règles fiscales et de ces aspects qui sont à l'extérieur de mon mandat.

La sénatrice Dasko : Pas un organisme de bienfaisance, bien sûr.

M. Perrault : Pas un organisme de bienfaisance, mais si un groupe peut être mis sur pied et peut mener des activités favorables à un parti ou à un candidat ou en opposition à un parti ou à un candidat, c'est la définition d'un tiers. En vertu des règles actuelles, ce qu'il ne peut pas faire, c'est se diviser en plusieurs groupes pour multiplier les limites de dépenses. Il ne peut pas se diviser en un plus grand nombre d'entités. C'est déjà vrai en vertu des règles actuelles, mais ils peuvent le faire en ce moment.

But they would be regulated in their advertising activities. I'm not going to talk about doing fundraising for that entity, but elections advertising during the election period is regulated. That means that the funding for that is regulated. Outside the election period, it's not regulated.

The bill would increase the scope of these regulated activities in a number of ways. It would capture pre-writ advertising starting at the end of June. It would include not only elections advertising but also partisan activities, which includes pre-writ advertising but also other activities that support the candidate or the party. Senator Frum mentioned that non-issue advertising, however, which is excluded. So there is a range of new rules that apply to those activities that cap the amount that can be spent but also have an impact on how it's funded.

Senator Dasko: In the pre-writ period?

Mr. Perrault: And the writ period.

Senator Dasko: Not in the period before that?

Mr. Perrault: Correct.

Senator Dasko: That's just normal life, then.

Mr. Perrault: Correct.

The Chair: Before we go to the second round, I would like to ask a quick question of Mr. Perrault. It's in relation to the reference you make in your presentation paper on page 3 where you raise the possibility of foreign interference and you mention that what the bill contains is, in French, *appréciable*. In my own vocabulary, that means it's good but not the end of the world. What I'm concerned about is that when I look into what happened in the United States and what it has triggered in terms of attention from Congress and the Senate, I'm left wanting about the way we, collectively, as a country and as a system with you as Chief Electoral Officer, consider the foreign interference.

Let me just mention to you how the United States has taken that very seriously. There are six committees of the Senate and Congress that have tried to understand the implications of foreign interference. There is the Senate Armed Services Committee that has held hearings on foreign cyber-threats to the United States. There is the Senate Foreign Relations Committee that has studied the implications for U.S. national security of foreign interference. There is, third, the Senate Intelligence Committee that has investigated the intelligence community assessment of Russian activities and intentions in recent U.S. elections. There is the Senate Judiciary Committee that has looked into the inquiry into circumstances surrounding the meddling in the last election. There is the House Permanent

Or, ils seraient réglementés pour ce qui est de leurs activités publicitaires. Je ne vais pas parler de collecte de fonds pour cette entité, mais la publicité électorale durant la période électorale est réglementée. Cela veut dire que le financement connexe est réglementé. À l'extérieur de la période électorale, ce n'est pas le cas.

Le projet de loi augmenterait la portée de ces activités réglementées d'un certain nombre de façons. Il engloberait la publicité préélectorale à compter de la fin juin. Il engloberait non seulement la publicité électorale, mais aussi les activités partisans, qui comprennent la publicité préélectorale, mais aussi d'autres activités qui soutiennent le candidat ou le parti. La sénatrice Frum a toutefois mentionné la publicité qui ne porte pas sur des enjeux, qui est exclue. Il y a donc un éventail de nouvelles règles s'appliquant à ces activités qui limitent le montant qui peut être dépensé, mais ont aussi un effet sur la façon dont c'est financé.

La sénatrice Dasko : Durant la période préélectorale?

M. Perrault : Et la période électorale.

La sénatrice Dasko : Pas durant la période qui précède?

M. Perrault : Exact.

La sénatrice Dasko : C'est donc juste la vie normale.

M. Perrault : Exact.

Le président : Avant de passer au deuxième tour, j'aimerais poser une question rapide à M. Perrault. Cela concerne la mention que vous avez faite à la page 3 de votre exposé, où vous soulevez la possibilité d'ingérence étrangère et mentionnez que ce que le projet de loi contient est, en français, *appréciable*. Selon mon propre vocabulaire, cela veut dire que c'est bon, mais ce n'est pas la fin du monde. Ce qui me préoccupe, c'est que, quand j'examine ce qui s'est produit aux États-Unis et à quel point a retenu l'attention du Congrès et du Sénat, je m'interroge sur la façon dont nous, collectivement, en tant que pays et système avec vous, en tant que directeur général des élections, considérons l'ingérence étrangère.

Permettez-moi seulement de vous dire à quel point les États-Unis ont pris cela au sérieux. Il y a au Sénat et au Congrès six comités qui ont essayé de comprendre les répercussions de l'ingérence étrangère. Le comité sénatorial des forces armées a tenu des audiences sur les cybermenaces étrangères qui pèsent sur les États-Unis. Le comité sénatorial des affaires étrangères a étudié les répercussions de l'ingérence étrangère pour la sécurité nationale américaine. En troisième lieu, le comité sénatorial du renseignement a enquêté sur l'évaluation de la communauté du renseignement des activités et des intentions russes lors des récentes élections américaines. Le comité judiciaire du Sénat a examiné l'enquête sur les circonstances entourant l'ingérence au cours des dernières élections. Le comité permanent restreint du

Select Committee on Intelligence that has looked into the recommendations to tighten the electoral system in the United States. Finally, there is the House Homeland Security Committee that has looked into the DHS's progress in securing the election system and other critical infrastructure. That happened in the last year or so.

When I read that, I said they are really concerned about what is going on. When I listen to you and read your presentation, and when we heard the minister and the commissioner, we have the impression that we are little boy scouts in Canada. We do what we think is good and we think that, by an act of God, things will continue to evolve to our benefit, generally.

Are you part of an inter-body committee that would group Foreign Affairs, DND, CSIS, RCMP, you and all those concerned by foreign intervention so that you monitor the situation? Nobody talked to us about this. You said to us the bill is a significant provision or, as I said in French, *appréciable*, but it doesn't really reassure us that we, as a country, are doing what we should be doing to protect the integrity of the Canadian electoral system. Can you comment more than just the general comments that you made in your presentation?

Mr. Perrault: Certainly. It's fair to say that there is much more to this than this legislation. I'm not sure it's something we should rejoice, but we have the benefit of having seen what has happened in other jurisdictions, and there is a level of awareness in Canada that I'm sure was not there in 2016 at the presidential election or even during Brexit. We are benefitting from that.

I would mention the work of the Ethics Committee in the other place, as you refer to it, that has been looking into those matters, so it's not just the Committee on Procedure and House Affairs.

In terms of monitoring the environment in Canada, there is a deputy minister level working group, ADM working group and DG working group that comprises the Canadian security partners. It includes myself and the Commissioner of Canada Elections. It includes CSIS, the Privy Council Office, Public Safety and the RCMP. We have established a collaborative network, and we are, as I indicated earlier, looking at scenarios. We are in the process of establishing information-sharing processes so that we are able to have a good sense of what is happening.

We have also been working very closely with the Communications Security Establishment of Canada. Over the last two years, one of the things we have done is invest

renseignement de la Chambre a étudié les recommandations visant à resserrer le système électoral aux États-Unis. Enfin, le comité sur la sécurité intérieure de la Chambre s'est penché sur le progrès du département de la Sécurité intérieure pour ce qui est de sécuriser le système électoral et d'autres infrastructures essentielles. Cela s'est produit au cours de la dernière année environ.

Quand j'ai lu tout cela, je me suis dit qu'ils étaient vraiment très préoccupés par rapport à ce qui se passait. Quand je vous écoute et que je lis votre exposé, et après avoir entendu la ministre et le commissaire, nous avons l'impression d'être des petits scouts au Canada. Nous faisons ce qui nous semble bon et croyons que, par un acte de Dieu, les choses continueront d'évoluer à notre avantage, de façon générale.

Faites-vous partie d'un comité interorganisme qui regrouperait les Affaires étrangères, le MDN, le SCRS, la GRC, vous et tous les acteurs concernés par l'intervention étrangère de sorte que vous surveillez la situation? Personne ne nous a parlé de cela. Vous nous avez dit que le projet de loi est une disposition importante ou, comme je l'ai dit en français, qu'il est appréciable, mais cela ne nous rassure pas vraiment par rapport au fait que nous, en tant que pays, faisons ce que nous devrions faire pour protéger l'intégrité du système électoral canadien. Pourriez-vous nous en dire plus que ce que vous avez dit dans votre exposé?

M. Perrault : Certainement. Il est juste de dire qu'il y a encore beaucoup plus de choses en cause que ce projet de loi. Je ne suis pas sûr que c'est quelque chose dont nous devrions nous réjouir, mais nous avons l'avantage d'avoir vu ce qui s'est passé dans d'autres administrations, et il y a au Canada un niveau de conscientisation qu'on n'avait pas en 2016, j'en suis sûr, durant l'élection présidentielle ou même durant le Brexit. Nous en tirons des avantages.

J'aimerais mentionner le travail du Comité de l'éthique à l'autre endroit, comme vous le dites, qui s'est penché sur ces questions, et ce n'est donc pas seulement le Comité de la procédure et des affaires de la Chambre.

Pour ce qui est de la surveillance de l'environnement au Canada, il y a un groupe de travail à l'échelon des sous-ministres, un groupe de travail des SMA et un groupe de travail des DG qui comprend les partenaires de sécurité canadiens. J'en fais partie, tout comme le commissaire aux élections fédérales. Il comprend le SCRS, le Bureau du Conseil privé, la Sécurité publique et la GRC. Nous avons établi un réseau de collaboration et, comme je l'ai dit plus tôt, nous sommes en train d'examiner des scénarios. Nous procédons à l'établissement de processus d'échange de renseignements pour nous faire une bonne idée de ce qui se passe.

Nous avons aussi travaillé en étroite collaboration avec le Centre de la sécurité des télécommunications Canada. Au cours des deux dernières années, une des choses que nous avons faites,

considerable efforts and money into revamping our cybersecurity posture at Elections Canada. A lot of the systems we will be using are new or upgraded systems. We have redone the architecture of our IT systems. We have recently migrated to a Cloud platform that is much more secure than the data centre we have used in the past. We have done this work with the advice and support of the Communications Security Establishment. They are the experts and they are providing us the advice. It's my responsibility to make sure that I take the necessary action, based on that advice, to increase our systems.

I will not claim, in any form, that a system is bulletproof. That would be not responsible. However, based on the work of the intelligence and security communities, we have made significant improvements. The legislation is one aspect of the efforts, but you are correct to say that much more needs to be done, and I can say that more is being done.

[*Translation*]

Senator Dupuis: I have a supplementary question to the one our committee chair, Senator Joyal, asked you. You referred to the responsibility of parliamentarians, which I would distinguish from that of the government, because the government can make its own choices.

When you said certain things were the responsibility of parliamentarians, did you mean parliamentarians should take greater interest in cyber-threat and misinformation issues in an election setting? There's increasing talk about transparent government. Do senators have a special responsibility both in general and to make government more transparent?

I want to make a connection with the fact that the House of Commons provides training to MPs on cyber-threats but that the Senate doesn't. In other words, we consider bills that are introduced by a government that is alternately Liberal or Conservative and that can have its own interests and specific fears about, for example, third parties that oppose those options.

Generally speaking, should the Senate as a whole, not just this committee, find a way to conduct a serious analysis of cybersecurity risks, whether they pertain to national security, the preservation of data collected by government agencies or elections?

Mr. Perrault: That's way beyond my mandate. I'm reluctant to give you an answer. The issues of cyber-threats and disinformation in social media and on the Internet are increasingly important global issues. I would say that Elections

c'est investir de l'argent et des efforts importants pour moderniser nos positions de cybersécurité à Élections Canada. Beaucoup des systèmes que nous utiliserons sont de nouveaux systèmes ou des systèmes mis à niveau. Nous avons refait l'architecture de nos systèmes de TI, nous avons récemment migré vers une plateforme nuagique qui est beaucoup plus sécurisée que les centres de données que nous avons utilisés par le passé. Nous avons fait ce travail grâce aux conseils et au soutien du Centre de la sécurité des télécommunications. Les gens là-bas sont les experts et nous fournissent les services. C'est ma responsabilité de m'assurer de prendre les mesures nécessaires, à la lumière de ces conseils, pour améliorer nos systèmes.

Je ne vais pas affirmer, sous quelque forme que ce soit, qu'un système est inviolable. Ce ne serait pas responsable. Toutefois, en fonction du travail des communautés de renseignement et de sécurité, nous avons apporté des améliorations importantes. La législation est un aspect des efforts, mais vous avez raison de dire que beaucoup d'autres choses doivent être faites, et je peux dire qu'on en fait davantage.

[*Français*]

La sénatrice Dupuis : J'ai une question accessoire à celle que le président de notre comité, le sénateur Joyal, vous a posée. Vous avez fait référence à ce qui relève des parlementaires que je distinguerais de ce qui relève du gouvernement, car le gouvernement peut faire ses propres choix.

Lorsque vous disiez qu'il y a des choses qui relèvent des parlementaires, est-ce que vous nous dites que les parlementaires devraient s'intéresser davantage, dans le contexte électoral, aux questions de cybermenaces et d'informations fausses? On parle de plus en plus d'un gouvernement transparent. De manière générale et dans la volonté d'être plus transparent pour un gouvernement, est-ce que les sénateurs ont une responsabilité particulière?

Je veux faire le lien avec le fait que la Chambre des communes fournit de la formation aux députés sur les cybermenaces et que le Sénat ne le fait pas. Autrement dit, on examine des projets de loi déposés par un gouvernement, qui est de temps en temps libéral ou conservateur et qui peut avoir des intérêts propres et des craintes particulières, par exemple envers les tiers qui sont contre ces options.

Est-ce que, d'une manière générale, le Sénat en entier, et non seulement ce comité, devrait trouver le moyen de faire une analyse sérieuse des risques de cybersécurité, qu'il s'agisse de la sécurité nationale, de la préservation des données recueillies par les agences gouvernementales ou des élections?

M. Perrault : Cela va bien au-delà de mon propre mandat. J'hésite à vous répondre. La question des cybermenaces et de la désinformation qu'on trouve dans les médias sociaux et sur Internet sont des enjeux globaux de plus en plus importants. Je

Canada, as an institution, can't solve all those problems. It has a very specific mandate, and we must discharge our responsibilities in the context of that mandate.

The health of democracy depends on the actions taken and the attention given to these issues by stakeholders other than Elections Canada.

Senator Dupuis: Thank you.

[*English*]

The Chair: Maybe it could be a recommendation that we might append to the bill.

Senator Gold: I want to follow up on this line of questioning and try to keep you within your mandate. I appreciate your discretion.

You mentioned the Communications Security Establishment, which, under the current law, can and does provide advice to government institutions, and it has other mandates. As you may well know, there is a bill before the Senate that would enhance the powers of CSE to take more robust measures to protect our institutions from foreign threat, including threat to our democratic institutions. Would our electoral system and its integrity be better protected if the government could not simply take advice from CSE and be advised of what CSE tells us, but in fact if it could request CSE to take — with the appropriate ministerial oversight, of course — active measures to combat, for example, foreign fake news abroad that's targeting electors in Canada? Would our system be better protected if CSE could provide greater assistance to you and your colleagues in the face of threats from abroad?

Mr. Perrault: I just want to clarify one thing at the outset. CSEC provides advice, and they have provided advice to us. They also provide some technical support. Our agreement and our requests have monitoring action of all the traffic that goes through our new data centre. It's very sophisticated technology. There is a pipeline between returning offices and computers and our systems, and that pipeline is secured through CSEC. It's not just advice; they actually do technical work for us.

Senator Gold: Yes, but their mandate is limited and, at least for the moment, does not allow them to necessarily take more proactive or robust measures to go after the source of the problem that might be attacking our democratic institutions through fake news, through websites abroad and things like that.

dirais qu'Élections Canada, comme institution, ne peut pas régler tous ces problèmes. Elle a un mandat très précis. Nous devons assumer nos responsabilités dans le cadre de ce mandat.

La santé de la démocratie dépend des interventions et de l'attention prêtée à ces enjeux par d'autres intervenants qu'Élections Canada.

La sénatrice Dupuis : Merci.

[*Traduction*]

Le président : Nous pourrions peut-être en faire une recommandation à annexer au projet de loi.

Le sénateur Gold : J'aimerais poursuivre sur cette série de questions et essayer de vous aider à respecter votre mandat. Je vous remercie de votre discrétion.

Vous avez parlé du Centre de la sécurité des télécommunications qui, en vertu de la loi actuelle, peut fournir et fournit effectivement des conseils à des établissements gouvernementaux, et il a d'autres mandats. Comme vous le savez sûrement, le Sénat est saisi d'un projet de loi qui renforcerait les pouvoirs du CST de prendre des mesures plus vigoureuses pour protéger nos établissements contre la menace étrangère, y compris la menace à nos institutions démocratiques. Notre système électoral et son intégrité seraient-ils mieux protégés si le gouvernement ne recevait pas simplement des conseils du CST et était informé de ce que le CST nous dit, mais s'il demandait en fait au CST de prendre — avec la surveillance ministérielle appropriée, bien sûr — des mesures actives pour combattre, par exemple, les fausses nouvelles étrangères à l'étranger qui ciblent des électeurs au Canada? Notre système serait-il mieux protégé si le CST pouvait fournir une plus grande aide à vous et à vos collègues devant les menaces provenant de l'étranger?

M. Perrault : J'aimerais juste préciser une chose dès le début. Le CSTC fournit des conseils, et il nous en a fournis. Il fournit aussi un certain soutien technique. Notre entente et nos demandes supposent une activité de surveillance de tout le trafic qui passe par notre nouveau centre de données. C'est une technologie très avancée. Il y a un pipeline entre les bureaux de scrutin, les ordinateurs et nos systèmes, et ce pipeline est sécurisé par l'intermédiaire du CSTC. Ce ne sont pas juste des conseils; en réalité, il fait du travail technique pour nous.

Le sénateur Gold : Oui, mais son mandat est limité et, en ce moment, du moins, il ne lui permet pas de prendre nécessairement des mesures plus proactives ou vigoureuses pour aller à la source du problème qui pourrait attaquer nos institutions démocratiques au moyen de fausses nouvelles, par l'intermédiaire de sites web à l'étranger et d'autres choses du genre.

Mr. Perrault: I will defer on that one. I think there is a witness coming from CSEC, and he would be better positioned to provide that. The whole issue of fake news is a broad one. Within my mandate, there are specific offences, but there is also my responsibility to ensure that Canadians have correct information on the voting process, and for me to monitor that and to respond and to push out information quickly if there is disinformation. But the broader issue of disinformation, as important as it is, and hate speech and division is something that goes well beyond Election Canada.

Senator Frum: Mr. Perrault, to your knowledge, was there Russian interference in the 2015 election?

Mr. Perrault: I'm not aware of any interference. I've not been privy to any evidence of that nature.

Senator Frum: Our Prime Minister said publicly that there was not much interference. He did not say there was not any. If he knows there was not much, how come you don't know anything about it?

Mr. Perrault: One of the things we are working on with the security partners is establishing protocols for the sharing of information moving forward. Certainly, had there been a breach of our IT systems, I would have known through CSEC. More broadly, in the past, the arrangements may not have covered — and I do not know if, in fact, there was or wasn't; I just do not —

Senator Frum: Aren't you interested?

Mr. Perrault: Well, of course I'm interested, but I do not have this information.

Senator Frum: To promote greater transparency and security in the United States, the Federal Election Commission issues unique identification numbers to all registered candidates, parties and third parties, which allows them to make it easier to track who is advertising and who is paying for what. As I understand it, Google and Twitter approached you and made a recommendation to your office that this would be greatly helpful to promote transparency and security in the social media advertising regime in Canada, and your office rejected this idea of these unique individual identities for advertisers.

Mr. Perrault: Senator, this is the first I hear of this. I'm interested in the notion, but it's not something that's been brought to my attention. It may not be a full answer to your question, but I certainly think in the United States the so-called tag line requirements were narrow or did not capture advertising on social media, for example. This is not the case in Canada, so

M. Perrault : Je ne vais pas répondre à cette question. Je crois qu'il y a un témoin du CSTC qui s'en vient, et il serait mieux placé pour répondre. Toute la question des fausses nouvelles est vaste. Au sein de mon mandat, il y a des infractions particulières, mais j'ai aussi la responsabilité de m'assurer que les Canadiens reçoivent des renseignements exacts sur le processus électoral; je dois aussi assurer une surveillance, répondre et repousser rapidement l'information en cas de désinformation. La question vaste de la désinformation, si importante qu'elle puisse être, et les discours haineux et la division sont quelque chose qui dépasse Élections Canada.

La sénatrice Frum : Monsieur Perrault, à votre connaissance, y a-t-il eu une ingérence russe dans les élections de 2015?

M. Perrault : Je ne suis pas au courant de quelque ingérence que ce soit. Je n'ai pas été mis au courant de quelque preuve de cette nature que ce soit.

La sénatrice Frum : Notre premier ministre a dit publiquement qu'il n'y avait pas eu beaucoup d'ingérence. Il n'a pas dit qu'il n'y en avait pas eu du tout. S'il sait qu'il n'y en a pas eu beaucoup, comment se peut-il que vous n'en sachiez rien?

M. Perrault : Une des choses sur lesquelles nous travaillons avec les partenaires de sécurité, c'est établir des protocoles pour l'échange de renseignements dans l'avenir. Certainement, s'il y avait eu atteinte à nos systèmes de TI, je l'aurais su par le CSTC. De manière plus générale, par le passé, les ententes n'auraient peut-être pas englobé — et je ne sais pas si, en fait, il y en avait ou n'en avait pas. Je ne sais juste pas...

La sénatrice Frum : N'êtes-vous pas intéressé à le savoir?

M. Perrault : Oui, bien sûr, je le suis, mais je n'ai pas ce renseignement.

La sénatrice Frum : Dans le but de promouvoir une plus grande transparence et une plus grande sécurité aux États-Unis, la Commission électorale fédérale délivre des numéros d'identification uniques à tous les candidats, partis et tiers inscrits, ce qui lui permet de suivre plus facilement qui fait de la publicité et qui paie pour celle-ci. Selon ce que je comprends, Google et Twitter vous ont approché et ont dit à votre bureau que ce serait très utile pour promouvoir la transparence et la sécurité dans le régime des publicités des médias sociaux au Canada, et votre bureau a rejeté l'idée d'entités individuelles uniques pour les publicitaires.

M. Perrault : Madame la sénatrice, c'est la première fois que j'en entends parler. Je m'intéresse à la notion, mais ce n'est pas quelque chose qui a été porté à mon attention. Ce n'est peut-être pas une réponse complète à votre question, mais je crois certainement que, aux États-Unis, les exigences en matière de titres d'appel étaient étroites ou n'englobaient pas la publicité sur

they may be addressing other challenges. Perhaps there is merit in this notion. I've not heard about it.

Senator Frum: Is this potentially an area where you would welcome an amendment? I know that the social media platforms are eager to put forward such an amendment. It would make their task easier because they have onerous requirements in Bill C-76 for registering information about advertisers. They are asking for help from your office that advertisers be given these unique identification IDs. That's what they would like to see.

Mr. Perrault: I would not want to shut the door on something that may be useful, but I can't support it without knowing what it is exactly. I would have to consider that.

[*Translation*]

Senator Boisvenu: This is a very interesting topic. Mr. Perrault, my question may seem simplistic. The problems of intrusion in the judicial process are global in nature and know virtually no borders. Are you speaking with your colleagues in the United States to update your record of the intrusions that may threaten Canada during the next election?

Mr. Perrault: We have discussions with counterparts around the world. Some of our relations are more privileged than others because we have similar structures, such as our relations with Australia and New Zealand. The United States is another world. I'll be in Philadelphia in the coming weeks, and I'll have an opportunity to attend meetings and engage in discussions on this matter. The situation is more complicated in the United States. That's one of their challenges. They have an extremely decentralized structure.

Senator Boisvenu: In the States.

Mr. Perrault: It's the states that conduct the federal elections. I've been told that 60 per cent of election administrators serve fewer than 5,000 voters in the United States. That means there are micro-organizations that aren't necessarily coordinated and don't necessarily have the resources. This creates a number of issues that we fortunately don't have.

We can find out more from Canadian intelligence when we need to understand what's going on. On the other hand, I have relations and I meet with people from everywhere in an attempt to understand their issues and what they're doing.

Senator Boisvenu: The bill will extend the eligibility period for foreign nationals from five years to life. That will result in a much larger pool of electors. The bill wouldn't prohibit ministers

les médias sociaux, par exemple. Ce n'est pas le cas au Canada, et on se penche peut-être sur d'autres difficultés. C'est peut-être le mérite de cette notion. Je n'en ai pas entendu parler.

La sénatrice Frum : S'agit-il peut-être de domaines où vous accueillerez un amendement? Je sais que les plateformes de médias sociaux sont impatientes de proposer un tel amendement. Cela leur faciliterait la tâche, car elles doivent assumer de lourdes exigences dans le projet de loi C-76 pour ce qui est de l'enregistrement de renseignements au sujet des publicitaires. Elles demandent de l'aide à votre bureau pour qu'on attribue aux publicitaires des numéros d'identification uniques. C'est ce qu'elles aimeraient voir.

M. Perrault : Je ne voudrais pas fermer la porte à quelque chose qui pourrait être utile, mais je ne peux pas l'appuyer sans savoir de quoi il s'agit exactement. Il me faudrait examiner l'affaire.

[*Français*]

Le sénateur Boisvenu : C'est un sujet très intéressant. Monsieur Perrault, ma question est peut-être simpliste. Les problèmes d'intrusion dans le processus judiciaire sont planétaires, il n'y a presque plus de frontière à ces intrusions. Avez-vous des échanges avec vos collègues des États américains pour mettre à jour votre carnet des intrusions qui peuvent guetter le Canada lors de la prochaine élection?

M. Perrault : On a des échanges avec des homologues d'un peu partout dans le monde. Il y a des relations plus privilégiées que d'autres, parce qu'on a des structures semblables, comme les relations avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Aux États-Unis, c'est un autre univers. Je serai à Philadelphie dans les prochaines semaines, et j'aurai l'occasion de faire des rencontres et des échanges à ce niveau. C'est plus compliqué aux États-Unis. Cela fait partie de leurs défis. Ils ont une structure extrêmement décentralisée.

Le sénateur Boisvenu : Dans les États.

M. Perrault : Ce sont les États qui font les élections fédérales. On m'a dit que 60 p. 100 des administrateurs électoraux servent moins de 5 000 électeurs aux États-Unis. Ça fait des micro-organisations qui ne sont pas nécessairement coordonnées et n'ont pas nécessairement les ressources. Cela crée un certain nombre d'enjeux qu'on n'a pas, heureusement.

Lorsqu'il s'agit de comprendre ce qui se passe, c'est davantage par l'intermédiaire du renseignement canadien qu'on peut le savoir. Par contre, j'ai des relations et je rencontre des gens de partout afin de comprendre ce qu'ils font ainsi que leurs enjeux.

Le sénateur Boisvenu : Le projet de loi va prolonger la période d'admissibilité aux expatriés. On va passer de cinq ans à vie. Cela amènera un bassin d'électeurs beaucoup plus grand. Le

from travelling during the election period or from conducting political activities in foreign countries. Shouldn't there be a provision in this bill prohibiting that type of promotion or shopping around?

Mr. Perrault: The expenses of candidates and parties that organize promotional activities in or outside Canada are and will be regulated. The act draws no distinction between expenses incurred in and outside Canada.

Senator Boisvenu: You understand that a minister who travels for business and simultaneously participates in political activities will be in a grey area.

Mr. Perrault: Ministerial travel is a broader issue in Canada as well. We can have the same discussion with MPs. There are overlapping roles and duties that afford promotional opportunities. This is a long-standing problem and we try to distinguish among legitimate activities. No distinction is made with regard to this problem between the national and international levels. There may be additional opportunities. However, the rules regarding partisan expenses related to the promotion of the candidate will apply, whether they are incurred in Canada or in connection with electors outside Canada.

Senator Dalphond: My questions concern non-resident fellow Canadians. You said there were 14,000 registered non-residents at the last election. How many voted? Do you have any data that would indicate which electoral district had the largest number of non-residents? I assume that the 14,000 voted in Canada's 300-and-something ridings, but, in reality, more so in Toronto, Montreal and Vancouver. Do we have any data on that subject?

Mr. Perrault: I don't have any public data on the subject. I could get it. You have to be cautious about voter confidentiality in certain cases. We have close voting results in some cases. So we report the results of people who are living outside Canada as well as military personnel. We try to protect voter confidentiality. Some 11,000 registered foreign electors voted in the last election.

Senator Dalphond: Out of 14,000.

Mr. Perrault: Yes.

Senator Dalphond: When they vote, what kind of ballot do they get in the kit? Is it a blank ballot on which they write down the name of the candidate they want to vote for?

projet de loi ne prévoit pas d'interdire aux ministres en période électorale de voyager et d'avoir des activités politiques dans des pays étrangers. Est-ce qu'il ne devrait pas y avoir une disposition dans ce projet de loi qui interdirait ce type de promotion ou de magasinage?

M. Perrault : Les candidats et les partis qui auraient des activités pour faire de la promotion au Canada ou à l'étranger sont et seront réglementés dans leurs dépenses. La loi ne distingue pas les dépenses faites au Canada ou en dehors du Canada.

Le sénateur Boisvenu : Vous comprendrez qu'un ministre qui voyage pour affaires et qui participe en même temps à des activités politiques sera dans une zone grise.

M. Perrault : La question des voyages des ministres est un enjeu plus large qui existe au Canada aussi. On peut avoir la même discussion avec les députés. Il y a des chevauchements de rôles et de fonctions qui offrent des occasions promotionnelles. C'est un problème de longue date et on essaie de distinguer entre les activités légitimes. Ce problème ne se distingue pas à l'échelon national de l'échelon international. Il y aura peut-être des occasions additionnelles. Par contre, les règles sur les dépenses qui sont des dépenses partisans liées à la promotion d'un candidat vont s'appliquer, qu'elles soient faites au Canada ou auprès d'électeurs à l'étranger.

Le sénateur Dalphond : Mes questions portent sur les concitoyens canadiens non résidents. Vous avez parlé de 14 000 à la dernière élection qui ont été enregistrés. Combien ont voté? Avez-vous des données pour savoir quel était le nombre le plus élevé de non-résidents dans une circonscription électorale? Je présume que les 14 000 ont voté dans les 300 circonscriptions et quelques-unes du Canada, mais, en réalité, davantage à Toronto, à Montréal et à Vancouver. Est-ce qu'on a des données à ce sujet?

M. Perrault : Je n'ai pas de données publiques à ce sujet. Je pourrais les obtenir. Il faut faire attention dans certains cas à la confidentialité du vote. On a des résultats électoraux serrés sur quelques votes. Alors, on rapporte les résultats des gens qui sont à l'international ainsi que les militaires. On essaie de protéger la confidentialité du vote. Il y a 11 000 électeurs qui ont voté à la dernière élection parmi les électeurs étrangers enregistrés.

Le sénateur Dalphond : Sur les 14 000.

M. Perrault : Oui.

Le sénateur Dalphond : Lorsqu'ils votent, que reçoivent-ils comme bulletin de vote dans ce que vous avez appelé le « kit »? C'est un bulletin blanc dans lequel ils inscrivent le nom du candidat pour lequel ils veulent voter?

Mr. Perrault: It depends when it's sent out. Before the confirmation period, a Canadian may vote by special ballot in Canada at the office of the returning officer, by mail or outside Canada. When a ballot is cast before the end of the confirmation period, the elector must write down the candidate's name. Voters may not merely name a party, as is the case in other jurisdictions. These are typically the ballots they receive outside Canada.

Senator Dalphond: They don't vote for parties because there's no proportional representation. Consequently, they vote in an electoral district where they have to put down the name of the candidate.

Mr. Perrault: They can't say they choose any candidate from a particular party. They have to have a name.

Senator Carignan: I was reading section 91, and I understand that the object of the present section is to prevent someone from falsely discrediting a candidate with the intention to cause harm and that the idea was to specify certain types of false information. I realized in reading it that it may also concern a candidate.

Mr. Perrault: Yes.

Senator Carignan: A candidate who would falsely say that he or she was born in one country rather than another.

Mr. Perrault: Or that he or she has a particular occupation.

Senator Carignan: It's really the intention that you perceived, like that of candidates who exaggerate their academic records. We've seen that because, in every election campaign, people fudge their CVs and add degrees they don't have. It's not common, but we hear about it in every election campaign. I understand why that kind of candidate might be prosecuted under section 91.

Mr. Perrault: Like you, I infer from the text that "no person" would include the candidate in the provision. I don't know why a candidate would be permitted to do what others may not. If you can't artificially promote candidates, I don't see how they could do it themselves. I have no objection to this covering a candidate, but I see it the same way you do.

Senator Carignan: It's broader.

Mr. Perrault: But these are very specific classes of false statements.

Senator Carignan: Yes. In the last election, we witnessed a minister saying that she had been born in a particular country. That wasn't false because I understand Ms. Monsef believed she had been born in that country but she was born in another

M. Perrault : Cela dépend du moment de l'envoi. Avant la période de confirmation, un Canadien peut voter par bulletin spécial au Canada au bureau du directeur de scrutin, par la poste ou à l'étranger. Lorsqu'un vote est fait avant la fin de la période de confirmation ou de clôture des nominations, l'électeur doit inscrire le nom du candidat. Il ne peut pas, comme dans d'autres juridictions, simplement mentionner un parti. À l'international, ce sont typiquement ces bulletins qu'ils reçoivent.

Le sénateur Dalphond : On ne vote pas pour des partis, parce qu'il n'y a pas de représentation proportionnelle, alors on vote dans une circonscription où il faut mettre le nom d'un candidat.

M. Perrault : On ne peut pas dire qu'on choisit n'importe quel candidat de tel parti. Il faut avoir un nom.

Le sénateur Carignan : Je lisais l'article 91, et je comprends que l'article actuel a pour objectif d'éviter que quelqu'un discrédite faussement un candidat, avec l'intention de nuire, et on a voulu préciser certains types de fausses informations. En le lisant, je m'aperçois que cela peut aussi s'adresser à un candidat.

M. Perrault : Oui.

Le sénateur Carignan : À un candidat qui, faussement, dirait qu'il est né dans tel pays plutôt que tel autre.

M. Perrault : Ou qu'il est de telle profession.

Le sénateur Carignan : C'est vraiment l'intention que vous avez perçue, comme celle d'un candidat qui bonifierait ses études. Nous avons vécu cela, car, à chaque campagne électorale, des gens bonifient leur CV et y ajoutent certains diplômes qu'ils n'ont pas. Ce n'est pas quelque chose de courant, mais à chaque campagne électorale, on entend cela. Je comprends qu'un tel candidat serait susceptible d'être poursuivi en vertu de l'article 91.

M. Perrault : J'en déduis comme vous, d'après le texte, que « toute personne » inclurait le candidat dans la disposition. Je ne sais pas pourquoi on voudrait permettre à un candidat de faire ce que les autres ne peuvent pas faire. Si vous ne pouvez pas promouvoir artificiellement un candidat, je ne vois pas comment il pourrait le faire lui-même. Je n'ai pas d'objection à ce que cela couvre un candidat, mais je le constate comme vous.

Le sénateur Carignan : C'est un élargissement.

M. Perrault : Mais ce sont des catégories de fausses déclarations très spécifiques.

Le sénateur Carignan : Oui. On a vu une ministre, à la dernière élection fédérale, dire qu'elle était née dans un pays en particulier. Ce n'était pas faux, car je comprends que Mme Monsef croyait être née dans ce pays, mais qu'elle était

country. She didn't intend to provide false information. If she had done so intentionally, that might have constituted an offence.

Mr. Perrault: With the intention of affecting the results. That has to be proven.

Senator Carignan: Aren't you afraid this will add a certain freedom-of-the-press element? Because we often see the media searching and criticizing candidates' CVs. If they're likely to be found guilty of a criminal offence, they may be more circumspect at the thought of being criticized. Isn't there a risk? That's an entirely different discussion than the one on section 91.

Mr. Perrault: Do the journalists intend to affect the results of the election, or do they intend to disclose a truth about candidates who lie?

Senator Carignan: It may be in the public interest.

Mr. Perrault: I'm going to refer it back to you because that's all I can do. Would we want to allow candidates to lie when we wouldn't let others do it? The answer seems obvious.

Senator Carignan: This is a completely different field, and it's something entirely new. This provision is much broader than the other one.

Mr. Perrault: In that sense, yes, but, as I said earlier, all lies concern specific topics.

[English]

Senator Batters: In response to Senator Dalphond, I'm not sure why you think it would be confidential which particular ridings the 14,000 non-resident Canadians voted in in 2015. Whether a riding was close doesn't indicate who those particular people voted for. Frankly, I don't think that should have any bearing.

The riding I worked very hard in during the last campaign was Regina-Lewvan. It had a result of only 100 and some vote difference. The NDP won that riding. It was heavily targeted by Leadnow. Given their foreign influence ties, I think that it's highly relevant to know how many potentially non-resident Canadians voted in that particular riding.

Mr. Perrault: I agree. There is no problem unless it's down to one vote that would be cast.

née dans un autre pays. Ce n'était pas dans l'intention de fausser les renseignements. Si elle l'avait fait de façon intentionnelle, cela aurait pu être une infraction.

M. Perrault : Avec l'intention d'influer sur les résultats. Il faut en faire la preuve.

Le sénateur Carignan : Vous n'avez pas peur que cela ouvre un certain élément de liberté de presse? Parce que l'on voit souvent les médias fouiller les CV des candidats et les critiquer. S'ils sont susceptibles d'être trouvés coupables d'une infraction pénale, ils vont peut-être se garder une petite gêne avec de critiquer. N'y a-t-il pas un risque? C'est un tout autre débat que celui de l'article 91.

M. Perrault : Est-ce que le journaliste a l'intention d'influencer les résultats de l'élection ou a-t-il l'intention de divulguer une vérité sur un candidat qui ment?

Le sénateur Carignan : Cela peut être d'intérêt public.

M. Perrault : Je vous renvoie la balle, car c'est tout ce que je peux faire. Voudrait-on permettre à des candidats de mentir, alors qu'on ne permettrait pas à d'autres de le faire? La réponse semble évidente.

Le sénateur Carignan : C'est un tout autre domaine, et c'est quelque chose de tout à fait nouveau. Cette disposition est beaucoup plus large que l'autre.

M. Perrault : Dans ce sens, oui. Cependant, comme je l'ai dit plus tôt, les mensonges portent sur des sujets spécifiques.

[Traduction]

La sénatrice Batters : Pour répondre au sénateur Dalphond, je ne sais pas bien pourquoi vous croyez que le fait de savoir dans quelles circonscriptions particulières les 14 000 Canadiens non résidents ont voté en 2015 serait confidentiel. Le fait de savoir si une circonscription était proche ne nous indique pas pour qui ces personnes particulières ont voté. Bien franchement, je ne crois pas que cela devrait avoir quelque importance que ce soit.

La circonscription dans laquelle j'ai travaillé très fort durant la dernière campagne était celle de Regina-Lewvan. Son résultat ne comportait qu'une centaine de votes de différence. Le NPD a remporté cette circonscription. Elle était fortement ciblée par Leadnow. Compte tenu de ses liens avec une influence étrangère, je dirais que c'est très pertinent de savoir combien de Canadiens non résidents ont voté dans cette circonscription particulière.

M. Perrault : Je suis d'accord avec vous. Il n'y a pas de problème, jusqu'à ce que cela revienne à un vote qui serait déposé.

Senator Batters: But you don't know which way that person voted and who that person is, so how would that be confidential?

Mr. Perrault: I'm prepared to go back and, if there is information that I can provide on that, I'd be happy to do that.

Senator Batters: Seems like you can't guess.

In answer to Senator Frum's question in the second round, you were talking about sharing information moving forward. Prime Minister Trudeau received information about "not much" Russian interference in the 2015 election, but you as Chief Electoral Officer for Canada did not receive this information?

Mr. Perrault: I was not the Chief Electoral Officer of Canada at that point in time.

Senator Batters: No, but since then? Prior to getting appointed, you were also acting for quite a considerable period of time.

Mr. Perrault: Correct. I don't know what information we are talking about and whether it would be relevant.

Senator Batters: The Prime Minister said not much Russian interference in the last election. I don't know either, but it seems like you should know. Would you agree?

Mr. Perrault: As I said, we are working with security partners to establish protocols for the sharing of intelligence moving forward, and that's all I can say. I have no idea what that information was and whether it would be relevant for me to have had that information.

Senator Batters: Thank you.

The Chair: Mr. Perrault and Ms. Lawson, it is my privilege to thank you. As you see, the level of interest is very great around the table.

I would like to inform the senators that I have the list of American committees I mentioned as well as the mandate and the findings of those committees. It is only in English, so of course I cannot circulate it, but it's going to be translated. You will receive it maybe tomorrow or before the end of the week, and each of you will have an opportunity to look into what our neighbours to the south have been doing to prevent foreign interference in the upcoming elections over there. I'm sure there are lessons we can draw from their experience.

Thank you again, Mr. Perrault and Ms. Lawson. I'm sure we will be able to host you after the election to have a debriefing on what will have happened with the bill and how successful it will

La sénatrice Batters : Mais vous ne savez pas pour qui cette personne a voté ni qui est cette personne, donc comment cela pourrait-il être confidentiel?

M. Perrault : Je serais prêt à revenir en arrière et, si je peux fournir des renseignements à ce sujet, je serai heureux de le faire.

La sénatrice Batters : On dirait que vous ne pouvez pas deviner.

Pour répondre à la question de la sénatrice Frum durant le deuxième tour, vous parliez d'échange de renseignements dans l'avenir. Le premier ministre Trudeau a reçu de l'information par rapport à « pas beaucoup » d'ingérence russe durant les élections de 2015, mais, en tant que directeur général des élections pour le Canada, vous n'avez pas reçu ce renseignement?

M. Perrault : Je n'étais pas le directeur général des élections du Canada à ce moment-là.

La sénatrice Batters : Non, mais depuis ce moment? Avant d'être nommé, vous avez aussi agi pendant une période assez importante.

M. Perrault : Exact. Je ne sais pas de quels renseignements nous parlons et si cela serait pertinent.

La sénatrice Batters : Le premier ministre a dit qu'il n'y avait pas beaucoup d'ingérence russe au cours des dernières élections. Je ne le sais pas non plus, mais il me semble que vous devriez le savoir. N'êtes-vous pas d'accord avec moi?

M. Perrault : Comme je l'ai dit, nous travaillons avec des partenaires de sécurité pour établir des protocoles concernant l'échange de renseignements dans l'avenir, et c'est tout ce que je peux dire. J'ignore quelle était cette information et s'il serait pertinent que j'aie cette information.

La sénatrice Batters : Merci.

Le président : Monsieur Perrault et madame Lawson, j'ai le privilège de vous remercier. Comme vous le voyez, le niveau d'intérêt autour de la table est très élevé.

J'aimerais informer les sénateurs que je possède une liste des comités américains que j'ai mentionnés ainsi que le mandat et les conclusions de ces comités. C'est seulement en anglais, donc bien sûr, je ne peux pas distribuer le document, mais il sera traduit. Vous le recevrez peut-être demain ou avant la fin de la semaine et aurez chacun l'occasion d'examiner ce que nos voisins du Sud ont fait pour prévenir l'ingérence étrangère au cours des prochaines élections là-bas. Je suis sûr que nous pouvons tirer des leçons de leur expérience.

Encore une fois, je vous remercie, monsieur Perrault et madame Lawson. Je suis sûr que nous pourrions vous accueillir après l'élection pour nous entretenir sur ce qui ce sera produit

have been in trying to plug more loopholes in the electoral system.

Honourable senators, it is now my privilege to welcome Scott Jones, Head, Canadian Centre for Cyber Security, Communications Security Establishment. He is accompanied by Patrick Clow, Director, Incident Management and Operational Coordination. We also have, as an individual, Professor Ian Lee, Carleton University. Mr. Jones, you have the floor.

Scott Jones, Head, Canadian Centre for Cybersecurity, Communications Security Establishment: Good afternoon, Mr. Chair and members of the committee. Thank you for the kind introduction and for inviting us here today as part of your study of Bill C-76.

[*Translation*]

The security of Canada's elections is of critical importance, and CSE is proud to be a part of this conversation. Of course, this discussion is much broader than the issues that we are mandated to address at CSE and the Canadian Centre for Cyber Security. With that in mind, I will focus my remarks this evening on CSE's support of the Minister of Democratic Institutions' mandate to defend the Canadian electoral process from cyber-threats.

[*English*]

As this is CSE's first appearance before this committee, please allow me to begin with a brief overview of CSE's mandate. For over 70 years, CSE has been mandated to provide and protect Canada's most sensitive information.

[*Translation*]

In addition to our foreign signals intelligence and lawful assistance mandates, CSE is also home to the Canadian Centre for Cyber Security, or the Cyber Centre for short.

The Cyber Centre was launched on October 1, 2018 and is Canada's national authority on cybersecurity and cyber-threat response. In line with the vision of Canada's National Cyber Security Strategy, the Cyber Centre represents a shift to a more unified approach to cybersecurity in Canada.

[*English*]

The Cyber Centre continues the work of CSE's IT security mandate and provides advice, guidance and services to federal

avec le projet de loi et sur le succès qu'il aura connu en essayant de combler plus de lacunes dans le système électoral.

Honorables sénateurs, j'ai maintenant le privilège d'accueillir Scott Jones, dirigeant principal, Centre canadien pour la cybersécurité, Centre de la sécurité des télécommunications. Il est accompagné de Patrick Clow, directeur, Gestion des incidents et coordination opérationnelle. Nous recevons également, à titre personnel, M. Ian Lee, de l'Université Carleton. Monsieur Jones, la parole est à vous.

Scott Jones, dirigeant principal, Centre canadien pour la cybersécurité, Centre de la sécurité des télécommunications : Bonjour, monsieur le président, mesdames et messieurs. Merci de nous avoir gentiment présentés et de nous avoir invités ici aujourd'hui dans le cadre de votre étude du projet de loi C-76.

[*Français*]

La sécurisation du système électoral canadien est absolument cruciale et le CST est fier de pouvoir y participer. Bien sûr, la présente discussion porte sur des enjeux plus larges que ceux auxquels le CST et le Centre canadien pour la cybersécurité sont appelés à répondre. C'est pourquoi mes propos porteront principalement sur la façon dont le Centre de la sécurité des télécommunications apporte son soutien au mandat du ministère des Institutions démocratiques qui consiste à défendre le processus électoral canadien contre les cybermenaces.

[*Traduction*]

Comme c'est la première fois que des représentants du CST ont l'occasion de s'exprimer devant votre comité, permettez-moi d'abord de présenter brièvement le mandat du CST. Depuis plus de 70 ans, le CST est chargé de fournir du renseignement et de protéger l'information la plus sensible du Canada.

[*Français*]

En plus d'exercer des mandats relatifs aux renseignements électromagnétiques étrangers et à la prestation d'assistance, le CST assure la direction du Centre canadien pour la cybersécurité, que l'on appelle aussi le Centre pour la cybersécurité.

Établi le 1^{er} octobre 2018, le Centre pour la cybersécurité constitue l'autorité nationale du Canada en matière de cybersécurité et d'intervention en cas de cybermenaces. Conformément à la Stratégie nationale de cybersécurité du Canada, le Centre pour la cybersécurité mise désormais sur une approche unifiée pour assurer la cybersécurité du Canada.

[*Traduction*]

Le Centre pour la cybersécurité poursuit le mandat du CST en matière de sécurité des TI. En l'occurrence, il fournit

departments and agencies and other systems of importance to the Government of Canada.

In addition, with the amalgamation of parts of Public Safety and Shared Services Canada, the Cyber Centre also continues the work previously done by several departments to collaborate with other levels of government, the private sector and academia. The Cyber Centre also helps keep all Canadians safe in cyberspace by informing Canada and Canadians about cybersecurity matters as a single, clear and trusted source of information. An example of this is the Get Cyber Safe campaign.

[*Translation*]

In her mandate letter, the Minister of Democratic Institutions was instructed to ask CSE to analyze risks to Canada's political and electoral activities from hackers who have sworn to attack Canada's political and election activities. In response, in June 2017, we were proud to release our unclassified assessment of cyber-threats to Canada's democratic process.

[*English*]

The report found that Canada is not immune from cyber-threat activity against its elections. While the threat in Canada was assessed as generally of low sophistication, political parties, politicians and the media are vulnerable to cyber-threats and influence operations. Since publishing this report, CSE has held productive meetings with political parties, parliamentarians and electoral officials to discuss the findings in the cyber-threat assessment and to offer cybersecurity advice and guidance.

[*Translation*]

Looking ahead to 2019, CSE has been asked by the Minister of Democratic Institutions to continue our analysis of cyber-threats to Canada's electoral process. With the advantage of a unified Cyber Centre, our analysis will continue to look at the rapidly changing technological and threat environment, and will help characterize and understand the evolving threats to Canada's democratic process.

[*English*]

Bill C-76 would not change the mandate of CSE or the Canadian Centre for Cyber Security, but it is part of a broad effort to maintain the trust and confidence of Canadians and our democratic process. From the cyber-threat perspective, the

des conseils, des avis et des services aux ministères et organismes fédéraux relativement aux systèmes d'importance pour le gouvernement du Canada.

De plus, suivant l'intégration de ressources provenant de Sécurité publique et de Services partagés Canada, le Centre pour la cybersécurité assurera la continuité des efforts investis par nombre de ministères dans le but de favoriser la collaboration entre les différents ordres de gouvernement, le secteur privé et les universitaires. Le Centre pour la cybersécurité aide aussi à garantir la sécurité des Canadiens dans le cyberspace en fournissant, à l'État et aux citoyens, une source d'information unique, claire et fiable touchant à la cybersécurité. Pour donner un exemple, mentionnons la campagne Pensez cybersécurité.

[*Français*]

Conformément à sa lettre de mandat, la ministre des Institutions démocratiques a été priée de demander au CST d'analyser les risques que posent les pirates informatiques qui ont juré de s'en prendre aux activités politiques et électorales du Canada. C'est donc en juin 2017 que nous avons déposé notre rapport d'évaluation portant sur les cybermenaces qui pourraient peser sur le processus démocratique du Canada.

[*Traduction*]

Le rapport révèle notamment que le système électoral canadien n'est pas à l'abri des cybermenaces. Et même s'il conclut que les menaces auxquelles le Canada s'expose sont plus perfectionnées, il n'en demeure pas moins que les partis politiques, les politiciens et les médias demeurent vulnérables aux cybermenaces et aux opérations d'influence. Depuis la publication de ce rapport, le CST a tenu nombre de réunions productives avec les partis politiques, les parlementaires et les responsables des élections pour discuter des conclusions de l'évaluation des cybermenaces et leur offrir des conseils et une orientation en matière de cybersécurité.

[*Français*]

En prévision des élections de 2019, la ministre des Institutions démocratiques a demandé au CST de procéder à l'analyse continue des risques de cybermenace à l'endroit du processus électoral du Canada. Forts de la récente unification des ressources au sein du Centre canadien pour la cybersécurité, nous continuerons d'analyser l'évolution des menaces et des technologies. Cela nous permettra de caractériser et de comprendre les menaces réelles auxquelles le processus démocratique du Canada pourrait s'exposer.

[*Traduction*]

Le projet de loi C-76 ne modifie ni le mandat du CST ni celui du Centre canadien pour la cybersécurité, mais il contribue à l'effort global visant à gagner et à maintenir la confiance des Canadiens à l'égard de nos processus démocratiques. Pour ce qui

aspects of Bill C-76 that relate to foreign interference and online disruption are welcome initiatives.

[*Translation*]

When it comes to ensuring the security of Canada's elections, it is important to remember that cybersecurity is a team sport. To remain resilient, all aspects of the democratic process, including the elections themselves, political parties, and traditional and social media, must make cybersecurity part of their business.

[*English*]

Thank you. We look forward to answering your questions.

Ian Lee, Associate Professor, Carleton University, as an individual: I thank the senators for the opportunity to appear before your august committee on this very important bill.

I realize there are a number of independent senators here today. I hope you will appreciate that I have been an independent professor for many years, for I do not consult to anyone or anything anywhere in the world, although I have taught in many countries around the world, nor do I belong to or donate money to any political party.

My final disclosure is that in my 20s, in the 1970s, I was employed in banking, where I was extraordinarily fortunate to receive world-class training in banking, economics and management from British bankers, including one of the most important issues in banking, and that's the issue of identity and identification — Who is the customer? Do we know our customer? — decades before others were discussing this.

In 2014, after I spent six weeks intensively studying identity and identification systems in Canada by reviewing multiple statutes of the Parliament of Canada and the legislative assemblies of Ontario and Alberta as my two proxies and key agencies in those three jurisdictions thereto, I wrote an op-ed published in *The Globe and Mail* on May 9, 2014. The title gave it away: "Canadians who can't vote because they lack any ID? Don't believe it."

Allow me to quote the most important paragraph from my op-ed:

Based on extensive empirical research into government identification systems, I have found that it is legally and factually impossible today to be digitally invisible with no

concerne les cybermenaces, on constate que certains aspects du projet de loi C-76 portent sur l'ingérence étrangère et sur la perturbation des activités en ligne. Il va de soi que ces mesures sont tout à fait à propos.

[*Français*]

En quelque sorte, la cybersécurité est un sport d'équipe. La collaboration est de mise lorsqu'il s'agit de sécuriser les procédures et les systèmes électoraux du Canada pour maintenir l'intégrité de tous les aspects du processus démocratique, notamment les élections, les partis politiques ainsi que les médias traditionnels et sociaux. La cybersécurité doit être prise en compte dans toutes les activités principales et connexes.

[*Traduction*]

Merci. Nous sommes maintenant disposés à répondre à vos questions.

Ian Lee, professeur agrégé, Université Carleton, à titre personnel : Je remercie les sénateurs de me donner l'occasion de comparaître devant votre auguste comité sur ce projet de loi très important.

Je me rends compte qu'il y a ici aujourd'hui un certain nombre de sénateurs indépendants. J'espère que vous reconnaîtrez que j'ai été professeur indépendant pendant de nombreuses années, car je ne consulte personne ni quelque instance que ce soit ailleurs dans le monde, même si j'ai enseigné dans de nombreux pays du monde, et je n'appartiens pas non plus ni ne donne de l'argent à un parti politique.

À titre de dernière information, dans ma vingtaine, dans les années 1970, j'ai travaillé dans le secteur bancaire, et j'ai eu l'extraordinaire chance de recevoir une formation de première qualité dans le domaine des banques, de l'économie et de la gestion de la part de banquiers britanniques, y compris sur un des plus importants enjeux dans le secteur bancaire, soit la question de l'identité et de l'identification — qui est le client? Connaissions-nous notre client — des dizaines d'années avant que d'autres personnes en parlent.

En 2014, après avoir étudié intensément pendant six semaines des systèmes d'identité et d'identification au Canada, en examinant de multiples lois du Parlement du Canada et des assemblées législatives de l'Ontario et de l'Alberta, qui sont mes deux mandataires et des organismes clés dans ces trois administrations, j'ai écrit un article publié dans le *Globe and Mail* le 9 mai 2014. Le titre disait tout : « Canadians who can't vote because they lack any ID? Don't believe it. »

Permettez-moi de citer le paragraphe le plus important de mon article :

En me fondant sur des recherches empiriques et exhaustives sur le système d'identification du gouvernement, j'ai conclu qu'il est légalement et

identity of any kind recorded in any government database anywhere in Canada.

For these reasons, I do not support watering down identification used everywhere else in all walks of life in Canada, including boarding planes, getting into the parliamentary precinct, going to a bank, and writing exams in universities in order to allow voter information cards — I don't call them voter ID cards because they are not identification cards; they are information cards — or vouching, which I believe will undermine confidence in the integrity of elections in Canada, as has occurred regularly in the United States on both sides, with the Democrats and the Republicans.

What is the evidence for what I'm saying about the identity? Let's start at the beginning, which is the very origins of each of us. That is our birth. The vital statistics act of every province and territory compels and mandates the registration of every birth and death in its jurisdiction and is the database that is the source of birth certificates for every person born in Canada.

Moreover, a SIN, or social insurance number, must be issued shortly after birth because of the Income Tax Act, prized by you parliamentarians, which mandates a SIN in order to receive government benefits and mandates that every citizen must file a tax return to CRA if they receive any federal, provincial or municipal benefits, such as student loans, even if they owe no taxes. Last year, in 2017, over 5 million returns were filed where they received no refund nor did they owe any money. Those are deemed to be the people who are simply filing simply because they received a benefit.

Then there is the FCAC, created by you parliamentarians, that reports 99 per cent of Canadians have a bank account in 2018. You can say, "So what?" The Bank Act passed by you parliamentarians mandates a minimum of two pieces of government-issued ID, which they specify in the act, to open a bank account.

Now, let's connect the dots. Ninety-nine per cent of Canadians have a minimum of two pieces of government ID, as required by the Bank Act, because 99 per cent of Canadians have a bank account, as reported by FCAC.

Let's turn to health care. No person can access a doctor or hospital services without providing a provincial health card. I know from experience. My doctors refused to see me when I

factuellement impossible aujourd'hui d'être numériquement invisible sans aucune identité de quelque sorte, que ce soit consigné dans quelque base de données gouvernementale que ce soit n'importe où au Canada.

Pour ces raisons, je ne suis pas en faveur de l'édulcoration de l'identification utilisée partout ailleurs dans tous les milieux du Canada, y compris quand on monte à bord d'un avion, quand on pénètre dans l'enceinte parlementaire, quand se rend à une banque et quand on rédige des examens dans des universités afin de permettre des cartes d'information de l'électeur — je ne les appelle pas cartes d'identité des électeurs, car ce ne sont pas des cartes d'identification; ce sont des cartes d'information — ou le fait de se porter garant, qui, je crois, va miner la confiance envers l'intégrité des élections au Canada, comme cela s'est régulièrement produit aux États-Unis, et ce, des deux côtés, avec les démocrates et les républicains.

Quelles sont les preuves de ce que je dis au sujet de l'identité? Commençons au tout début, soit aux origines de chacun d'entre nous : notre naissance. La Loi sur les statistiques de l'état civil de chaque province et territoire oblige et impose l'enregistrement de chaque naissance et décès dans son administration, et c'est la base de données qui est la source des certificats de naissance pour chaque personne née au Canada.

De plus, un NAS, ou numéro d'assurance sociale, doit être délivré peu après la naissance en raison de la Loi de l'impôt sur le revenu, prise par vous, les parlementaires, qui impose un NAS à quiconque veut recevoir des prestations du gouvernement et exige que chaque citoyen dépose auprès de l'ARC une déclaration de revenus s'il reçoit des prestations fédérales, provinciales ou municipales, comme des prêts étudiants, même s'il ne doit pas d'impôt. L'an dernier, en 2017, plus de 5 millions de déclarations de revenus où des particuliers ne recevaient aucun remboursement ni ne devaient d'argent ont été produites. On estime que ce sont les personnes qui produisent simplement une déclaration de revenus parce qu'elles touchent une prestation.

Puis, il y a l'ACFC, l'Agence de la consommation en matière financière du Canada, créée par vous, les parlementaires, qui signale que 99 p. 100 des Canadiens ont un compte bancaire en 2018. Vous pouvez dire : « Et alors? » La Loi sur les banques adoptée par vous, les parlementaires, impose un minimum de deux pièces d'identité délivrées par le gouvernement, qu'on précise dans la Loi, pour ouvrir un compte bancaire.

Maintenant, établissons les liens. Au total, 99 p. 100 des Canadiens possèdent un minimum de deux pièces d'identité du gouvernement, comme l'exige la Loi sur les banques, parce que 99 p. 100 des Canadiens ont un compte bancaire, comme le signale l'ACFC.

Passons maintenant aux soins de santé. Personne ne peut accéder à un médecin ou à des services hospitaliers sans fournir une carte de santé provinciale. Je le sais d'expérience. Mes

forgot my health card a couple of times. I had to go home and get it.

Transport Canada now reports in its annual database to Parliament 33 million cars and trucks in Canada. Each must have an ownership certificate and a separate insurance certificate that discloses name and address. That's 66 million pieces of ID.

Now we turn to the urban legend that low-income and marginal people have no identification. An examination of Ontario Works, my proxy agency — I did look at a couple of others provincially — reveals the remarkably stringent and onerous identification requirements to apply for social assistance and other forms of government assistance that vastly exceeds opening a bank account or obtaining a passport. In Ontario Works, by my count, you need six separate pieces of identification in addition to the regular driver's licence, OHIP card and so forth.

Finally, we turn to the claim that requiring ID depresses voting. The logic of the claim is that the act of requiring ID reduces the behaviour that needs the ID. Yet the universities require photo ID to write exams. I have been proctoring my exams for 30 years, five times a year for five courses, and the idea that the enrolment has gone down in universities is nonsense. According to StatCan, university enrolment increases year after year. To board a plane, one must present ID three times, but that has not suppressed flying with the annual numbers in Canada.

Witnesses such as myself must present a driver's licence or passport to access the parliamentary precinct. They do not accept voter information cards, by the way, and there is no evidence that this has suppressed witnesses' willingness to testify before the Senate or House of Commons.

But for the most conclusive evidence of this, let's turn to the ultimate: the Canadian general election of 2015. It was claimed by multiple people in the media prior to that election that the more stringent identification would drive down voter turnout in the election. What did happen? I went to Elections Canada. I'm an empiricist and I use empirical government reports all the time. Elections Canada reports voter turnout skyrocketed to the highest level in a quarter-century. Let's use Elections Canada's own words to close:

médecins ont refusé de me voir quand j'ai oublié ma carte santé quelques fois. J'ai dû retourner la chercher à la maison.

Dans sa base de données annuelle, Transports Canada signale maintenant au Parlement qu'il y a 33 millions de voitures et de camions au Canada. Chacun doit détenir un certificat de propriété et un certificat d'assurance distinct qui divulgue le nom et l'adresse. Ce sont 66 millions de pièces d'identité.

Passons maintenant à la légende urbaine selon laquelle des personnes à faible revenu et des personnes marginales n'ont pas de pièces d'identité. Un examen du programme Ontario au travail, mon organisme mandataire — et j'en ai examiné quelques autres à l'échelon provincial — révèle les exigences remarquablement strictes et lourdes en matière d'identification pour demander de l'aide sociale et d'autres formes d'aide gouvernementale qui dépassent largement l'ouverture d'un compte bancaire ou l'obtention d'un passeport. Dans le programme Ontario au travail, selon mes calculs, vous avez besoin de six pièces d'identité distinctes, en plus du permis de conduire régulier, de la carte du régime d'assurance-maladie de l'Ontario et ainsi de suite.

Enfin, nous examinons l'hypothèse que le fait d'exiger une pièce d'identité réduit le nombre de votes. La logique de l'hypothèse, c'est que l'acte qui consiste à exiger une pièce d'identité réduit le comportement qui exige la pièce d'identité. Pourtant, les universités exigent que les étudiants possèdent une pièce d'identité avec photo pour passer des examens. J'ai surveillé mes examens pendant 30 ans, à raison de cinq fois par année pour cinq cours, et l'idée selon laquelle la participation a diminué dans les universités est absurde. D'après Statistique Canada, le nombre d'inscriptions à l'université augmente chaque année. Pour monter à bord d'un avion, on doit présenter trois fois une pièce d'identité, mais cela n'a pas éliminé les vols, selon les chiffres actuels au Canada.

Des témoins comme moi-même doivent présenter un permis de conduire ou un passeport pour accéder à l'enceinte parlementaire. La carte d'information de l'électeur n'est pas acceptée, soit dit en passant, et rien ne montre que cela a éliminé la volonté des témoins de témoigner devant le Sénat ou la Chambre des communes.

Pour ce qui est de la preuve la plus concluante, examinons la raison ultime : l'élection générale canadienne de 2015. Plusieurs personnes des médias ont affirmé avant cette élection que l'identification la plus stricte ferait baisser la participation électorale durant les élections. Qu'est-ce qui s'est produit? Je suis allé à Élections Canada. Je suis un empiriste et j'utilise tout le temps les rapports empiriques du gouvernement. Élections Canada signale que la participation électorale a atteint son plus haut niveau en un quart de siècle. Pour conclure, reprenons les propres mots d'Élections Canada :

In the 2015 election, the participation of voters aged 18 to 24 increased by 18.3 percentage points to 57.1% (from 38.8% in 2011). This is the largest increase for this age group since Elections Canada began reporting demographic data on turnout in 2004. . . . Participation of voters aged 25 to 34 increased by 12.3 percentage points to 57.4 per cent . . .

I'm being facetious when I say this, but if we want to increase voter turnout, it seems we should increase the identification requirements, because look at the impact it has on turnout.

I will close with a famous Latin phrase: *res ipsa loquitur*, or the thing speaks for itself. Thank you.

The Chair: Thank you very much, gentlemen, for your presentations.

[Translation]

Senator Dupuis: Thanks to you three for being here today. I'll begin with you, Mr. Jones. Can you tell us the exact nature of the support you're providing to Elections Canada in preparation for the 2019 election?

Mr. Jones: Thank you for your question. First of all, we are working together with Elections Canada.

[English]

Really, our assistance comes in a few different pieces. The first one is general advice and guidance as we get ready for things like contracting, helping them in terms of design and working with them as part of the overall architecture. One of the fundamental principles of cybersecurity is to build security in from the start. We have been working with Elections Canada since well before the last election in terms of those types of things. It's the traditional organization mandate.

The second piece is that as the threat environment evolves, we consistently work with Elections Canada to make sure they are also aware of what we are seeing. As we are seeing changes happening around the world, whether that be from our intelligence side or our cybersecurity side, we make sure that they are aware of the evolving threat so they can continue to advance their processes.

The third piece is working on the active defence of the systems themselves, whether that be the systems Elections Canada uses as part of their administration but also as we look to defend as

À l'élection de 2015, le taux de participation des électeurs âgés de 18 à 24 ans s'est accru de 18,3 points de pourcentage et a atteint 57,1 p. 100 (il s'élevait à 38,3 p. 100 en 2011). Il s'agit de la plus importante augmentation pour ce groupe d'âge depuis qu'Élections Canada a commencé à publier les données démographiques sur la participation en 2004. [...] Le taux de participation des électeurs âgés de 25 à 34 ans s'est accru de 12,3 points de pourcentage et a atteint 57,4 p. 100 [...]

Je suis facétieux quand je le dis, mais si nous voulons augmenter le taux de participation électorale, il semble que nous devions augmenter les exigences relatives à l'identification, car regardez les répercussions que celles-ci ont eues sur la participation.

Pour terminer, voici une phrase latine connue : *res ipsa loquitur*, ou les faits sont éloquents. Merci.

Le président : Merci beaucoup, messieurs, de vos exposés.

[Français]

La sénatrice Dupuis : Merci à vous trois d'être ici aujourd'hui. Je vais commencer avec vous, monsieur Jones. Pouvez-vous nous préciser la nature du soutien que vous fournissez à Elections Canada en préparation aux élections de 2019?

M. Jones : Merci pour la question. Au début, nous travaillons ensemble avec Elections Canada.

[Traduction]

Vraiment, le soutien que nous offrons provient de quelques éléments différents. Le premier, ce sont des directives et des conseils généraux lorsque nous nous préparons à des choses comme la conclusion de marchés, en aidant l'organisme sur le plan de la conception, en travaillant avec lui dans le cadre de l'architecture globale. Un des principes fondamentaux de la cybersécurité est de renforcer la sécurité dès le début. Nous travaillons avec Elections Canada depuis bien avant les dernières élections sur ces types de choses. C'est le mandat traditionnel de l'organisation.

Le deuxième élément, c'est que, à mesure que l'environnement des menaces évolue, nous travaillons constamment avec Elections Canada pour nous assurer qu'il est également conscient de ce que nous voyons. À mesure que nous voyons des changements se produire dans le monde, que ce soit de notre côté du renseignement ou de notre côté de la cybersécurité, nous nous assurons qu'il est conscient de la menace en constante évolution, de manière à ce qu'il puisse continuer de perfectionner ses processus.

Le troisième élément, c'est le travail à la défense active des systèmes eux-mêmes, que ce soit le système qu'Élections Canada utilise dans le cadre de son administration, mais aussi

elections happen, how do we work together to make sure we are defending those systems actively.

Cybersecurity starts at the beginning in design. You work in to make sure that you understand the threat. Finally, you make sure you are defending as that threat evolves to the systems you have and the online systems you have today.

[Translation]

Senator Dupuis: I want to emphasize that this is the first time representatives from the centre have had an opportunity to speak before this committee. Personally, I would like this to be the first in a series of appearances that will help us establish a clearer appreciation as parliamentarians of the scope of cyber-threats and the existence of false information during elections.

In your mind, is the risk of undue influence by foreigners and foreign organizations greater than the influence of foreign funding of local or national organizations here in Canada?

Mr. Jones: That question is a bit complex for me because my field of expertise is cyber-threats.

[English]

I'm really looking at the foreign cyber-threats in terms of the influence activities, not necessarily the financing side; I leave that to the experts from Elections Canada and other places. What we are really looking at is how you can manipulate this online environment in terms of shaping opinion, but also enforcing divisions and how that could be used from foreign space directed at Canada.

Really it's about trying to raise awareness. That's why when we published our report last year, we were really trying to talk about not necessarily what could be done, because it's going to take a lot of us, but how can we start to talk about this in terms of just to raise awareness. That's really what our concentration is here. Also, of course, we are looking for the foreign side of things in terms of what could be the objective, because our mandate does restrict us. We don't direct our activities at Canadians; we direct our activities outside of Canada.

[Translation]

Senator Dupuis: Based on your experience with the 2015 election, what can you tell us about the nature of the risks you observed, whether from foreign governments or organizations,

quand nous cherchons à assurer une défense au moment des élections, la façon dont nous collaborons pour nous assurer de défendre activement ces systèmes.

La cybersécurité commence au début par la conception. Vous travaillez pour vous assurer de comprendre la menace. Enfin, vous assurez une défense au fur et à mesure que la menace évolue à l'égard des systèmes que vous possédez et des systèmes en ligne que vous possédez aujourd'hui.

[Français]

La sénatrice Dupuis : Je tiens à souligner que c'est la première fois que des représentants du centre ont l'occasion de s'exprimer devant ce comité. Je souhaite personnellement que ce soit la première d'une série de comparutions, qui nous permettront de mieux apprécier, en tant que parlementaires, l'étendue des cybermenaces et l'existence de fausse information lors des élections.

Dans votre esprit, le risque d'influence indue de la part d'étrangers et d'organisations étrangères est-il plus grand que l'influence du financement étranger d'organisations locales ou nationales, donc à l'intérieur du Canada?

M. Jones : La question est un peu complexe pour moi, car mon champ d'expertise est la cybermenace.

[Traduction]

J'étudie vraiment les cybermenaces étrangères pour ce qui est des activités d'influence; je ne m'attache pas nécessairement à l'aspect financier; je laisse cela aux experts d'Élections Canada et d'autres lieux. Ce que nous examinons vraiment, c'est comment vous pouvez manipuler cet environnement en ligne pour ce qui est de façonner l'opinion publique, mais aussi appliquer des divisions et la façon dont cela pourrait être utilisé par un pays étranger qui vise le Canada.

Il s'agit vraiment de sensibiliser les gens. C'est pourquoi lorsque nous avons publié notre rapport l'an dernier, nous avons vraiment essayé de parler non pas nécessairement de ce qui pourrait être fait, parce qu'il faudra un bon nombre d'entre nous, mais de la façon dont nous pouvons commencer à parler de ce sujet dans le seul but de sensibiliser les gens. C'est vraiment ce sur quoi nous nous concentrons ici. Puis, bien sûr, nous examinons l'aspect étranger des choses pour ce qui est de savoir ce qui pourrait être l'objectif, parce que notre mandat nous limite. Nous ne dirigeons pas nos activités vers les Canadiens; nous les dirigeons à l'extérieur du Canada.

[Français]

La sénatrice Dupuis : Selon votre expérience avec les élections de 2015, que pouvez-vous nous dire sur la nature des risques que vous avez observés, que ce soit de la part d'États

regardless of their legal status, which were located outside Canada and attempted to influence the election?

[English]

Mr. Jones: First of all, the election itself is very robust from a cybersecurity perspective, given that it's very much still paper-based. The processes that Elections Canada has in place for polling stations, given that everything is paper-based, makes it extremely resistant to cybersecurity threats. But with the online media, the social media, the ability to manipulate it, I would say worldwide we were very naive about what could be done there. I don't think we had looked at social media as this tool that can be used to influence us. We looked at it as a way to share.

In 2015 the tool hadn't really grown to that level. When we looked back we didn't see a lot of efforts to influence us. Certainly we saw it being used a lot more to communicate, but not necessarily in the malicious way that we saw in other countries, not to the same scale anyway.

2019 is a new era, and that's one that we have to be prepared for. How do we start to combat the influence especially of social media and the speed that it demands of traditional media in terms of the online manipulation, false news, whether that be propaganda or whether that be absolute fake material. It's a very complicated technical environment.

Senator Frum: Mr. Jones, you say the mandate of your organization is to maintain the trust and confidence of Canadians in our democratic process. We find ourselves in a funny situation. I'm saying that as a Canadian and as a parliamentarian. We are told that for reasons of national security, we are not allowed to know about what interference or intervention or foreign interference happened in the 2015 election. How does keeping that information from Canadians raise our trust and confidence in our process?

Mr. Jones: First of all, we have been really trying to concentrate on how do we talk about the overall resiliency of the election itself. Part of that was the public report we issued last summer and will be updating early next year. From our perspective, from the perspective of the 2015 election from cyber-means, which is where our expertise is, we didn't see really any concrete activity, but certainly there always are people on social media. It's hard to distinguish between who is a foreign influence and who is just somebody who is trying to push forward an opinion. We didn't see any activity that we would be pointing out in terms of the cyber-means, but that doesn't mean that in some of the other security intelligence agencies they may

étrangers ou d'organisations, peu importe leur statut juridique, qui se trouvaient à l'extérieur du Canada et qui ont tenté d'influencer les élections?

[Traduction]

M. Jones : D'abord, l'élection elle-même est très robuste du point de vue de la cybersécurité, étant donné qu'elle repose encore beaucoup sur le papier. Les processus qu'Élections Canada a en place pour les bureaux de scrutin, étant donné que tout repose sur le papier, font en sorte qu'ils résistent beaucoup aux menaces à la cybersécurité. Avec les médias en ligne, les médias sociaux, la capacité de les manipuler, je dirais que, à l'échelle mondiale, nous avons été très naïfs par rapport à ce qui pouvait être fait. Je ne crois pas que nous avons considéré les médias sociaux comme un outil pouvant être utilisé pour nous influencer. Nous les considérons comme une façon de communiquer.

En 2015, l'outil n'avait pas vraiment pris de telles proportions. Lorsque nous avons regardé en arrière, nous n'avons pas vu beaucoup d'efforts visant à nous influencer. Nous avons certainement vu l'outil utilisé davantage pour communiquer, mais pas nécessairement de la façon malveillante que nous avons vue dans d'autres pays, quoique pas dans la même mesure.

L'année 2019 est une nouvelle ère, et nous devons nous y préparer. Comment faisons-nous pour lutter contre l'influence, particulièrement celle des médias sociaux, et contre la vitesse qu'elle exige des médias traditionnels en ce qui concerne la manipulation en ligne, les fausses nouvelles, qu'il s'agisse de propagande ou de documentation absolument fausse. C'est un environnement technique très compliqué.

La sénatrice Frum : Monsieur Jones, vous dites que le mandat de votre organisation est de maintenir la confiance des Canadiens envers nos processus démocratiques. Nous nous retrouvons dans une situation comique. Je le dis en tant que Canadienne et parlementaire. On nous dit que, pour des raisons de sécurité nationale, on ne peut pas savoir quelle ingérence, intervention ou ingérence étrangère s'est produite durant l'élection de 2015. Comment le fait de cacher cette information des Canadiens rehausse-t-il notre confiance à l'égard de notre processus?

M. Jones : Tout d'abord, nous avons vraiment essayé de nous concentrer sur la façon de parler de la résilience globale de l'élection elle-même. Pour ce faire, nous avons notamment publié le rapport public l'été dernier, et nous le mettrons à jour au début de l'année prochaine. Selon notre point de vue, dans l'optique des élections de 2015 en ce qui concerne les moyens cybernétiques, notre expertise, nous n'avons pas vraiment vu d'activité concrète, mais il y a certainement toujours des gens sur les médias sociaux. Il est difficile d'établir la distinction entre ce qui est une influence étrangère et ce qui est juste quelqu'un qui essaie de faire valoir une opinion. Nous n'avons pas vu d'activités que nous signalerions en ce qui concerne les

have seen other activities. I think the operational or security restrictions are probably best left to them to address, but from our perspective we try to be forthcoming.

Senator Frum: I was encouraged by the point you made about our elections are still paper-based and that doesn't have cybersecurity impact, and that helps protect the security and integrity of our elections. But it made me think about this new system and the new world we are about to enter where we've been told that there's almost as many as 3 million people living abroad, Canadian expats. They can register for the election online, and they will never have to encounter a human being. Does that raise red flags or alarm bells for you?

Mr. Jones: Well, I think the crux when you are looking at any of these types of systems is how do you verify identity. We do this every day, whether it be on our online banking, et cetera. What's the form of digital ID? We always look at any cybersecurity issue from three aspects. There is the confidentiality of the information, the integrity of the information and the availability of the system. Identity is a huge part of that. How you confirm your identity and what steps you need to take are critical as part of that.

Senator Frum: What assistance will you be giving to Elections Canada to do that work? Because if they get flooded with online registrations, our understanding is that they are just going to take them at face value, unless challenged. Or are you involved right now?

Mr. Jones: We are involved in their systems aspects. We work very closely with them. In terms of a specific system, I'd have to go back and check the details. We are involved heavily in all of their architecture work, on all of their design work, their systems work.

Senator Frum: Am I identifying an area that has been of concern to you, or is this something that's new?

Mr. Jones: In general, we are always worried about all aspects of the cyber-environment, particularly from outside influence, so any outside actors' ability to manipulate the system and the ability to maintain the integrity of the information in the system. We would be providing advice on all of this.

Senator Frum: For me, it's an obvious concern. You have millions of people living in places like China and Russia and Iran and Saudi Arabia, the places that we know are actors in this nefarious space. You have Canadian citizens living in those countries who are being asked to register online. If I were in

cybermoyens, mais dans certains des autres services de renseignement de sécurité, on a peut-être vu d'autres activités. Je crois qu'il convient probablement mieux de les laisser se pencher sur les restrictions opérationnelles ou les restrictions de sécurité; quant à nous, nous essayons de faire preuve d'ouverture.

La sénatrice Frum : J'ai été encouragée par le point que vous avez soulevé, soit que nos élections reposent toujours sur le papier et que cela n'a pas de répercussions en matière de cybersécurité, en plus d'aider à protéger la sécurité et l'intégrité de nos élections. Cela m'a fait penser à ce nouveau système et au nouveau monde dans lequel nous sommes sur le point d'entrer, où on nous a dit que près de 3 millions de personnes vivent à l'étranger, des expatriés canadiens. Ils peuvent s'inscrire à l'élection en ligne et ils n'auront jamais à rencontrer un être humain. Cela sonne-t-il l'alarme pour vous?

M. Jones : Eh bien, je crois que le nœud du problème, quand vous examinez ces types de systèmes tient à la façon dont vous vérifiez l'identité. Nous le faisons chaque jour, que ce soit pour nos opérations bancaires en ligne, et cetera. Quelle est la forme de l'identification numérique? Nous examinons toujours toute question de cybersécurité en nous fondant sur trois aspects. Il y a la confidentialité de l'information, l'intégrité de l'information et la disponibilité du système. L'identité est très importante. La façon dont vous confirmez votre identité et les mesures que vous devez prendre sont essentielles dans ce cas-ci.

La sénatrice Frum : Quel soutien fournirez-vous à Élections Canada pour faire ce travail? Car s'il est submergé par des enregistrements en ligne, nous croyons comprendre qu'il va juste les accepter sans réserve, à moins que cela soit contesté. Ou bien jouez-vous un rôle en ce moment?

M. Jones : Nous jouons un rôle en ce qui concerne des aspects de ses systèmes. Nous travaillons en étroite collaboration avec lui. Pour ce qui est d'un système particulier, il me faudrait aller vérifier les détails. Nous jouons un rôle important dans tout son travail d'architecture, dans tout son travail de conception, dans le fonctionnement de ses systèmes.

La sénatrice Frum : Est-ce que je mets le doigt sur un domaine qui a été une source de préoccupations pour vous ou s'agit-il de quelque chose de nouveau?

M. Jones : En général, nous sommes toujours préoccupés par tous les aspects du cyberenvironnement, particulièrement par l'influence de l'extérieur, donc toute capacité des acteurs extérieurs de manipuler le système et toute capacité de maintenir l'intégrité de l'information dans le système. Nous fournissons des conseils sur tout cela.

La sénatrice Frum : Pour moi, c'est une préoccupation évidente. Vous avez des millions de personnes qui vivent dans des pays comme la Chine, la Russie, l'Iran et l'Arabie saoudite, des pays qui, nous le savons, sont des acteurs dans cet espace infâme. Vous avez des citoyens canadiens qui vivent dans ces

charge of cybersecurity, I would be very concerned about that. I'm just asking you: Are you very concerned about that?

Mr. Jones: What I always worry about is how do we make sure you are verifying the identity of the person, so what steps do you take to build in a system where you are confirming that who is at the other end of the computer is indeed that person. That's one of the things we're always looking at when we're doing cybersecurity. That's part of the overall system that we look at.

[Translation]

Senator Boisvenu: I have two relatively brief questions. The first is for Mr. Jones. The bill would make the intention to affect the results of an election illegal. If you affect the process, you don't contravene the act. The fact nevertheless remains that attempting to influence an election process may be as serious as affecting its results. Should the prohibitions of the act be somewhat broader?

[English]

Mr. Jones: I'm not trying to avoid the question. It's really outside of my area of expertise in terms of the enforcement of this type of activity. I would probably leave it to my colleague.

[Translation]

Senator Boisvenu: With respect to cyberactivity, someone may want to influence the conduct of an election without necessarily affecting its results. However, the act is soft on this point. From the moment someone attempts to influence the conduct of an election, shouldn't we provide for a minimum number of prohibitions?

[English]

Mr. Jones: I think we would be looking to provide information, if we ever saw that type of activity, to Elections Canada or the commissioner to enforce, but I think it's best left to the commissioner or Elections Canada itself to talk about how their enforcement powers could be leveraged. I'm not an expert in that area; I'm sorry.

[Translation]

Senator Boisvenu: Mr. Lee, you don't seem to be in favour of requiring a minimum level of ID for voting purposes. At least that's what I infer from your brief. What surprises me is that there wouldn't be any obligation for a voter to present a piece of photo ID to confirm that the name that appears on the document is indeed that of the person in question. Doesn't this aspect risk

pays et à qui on demande de s'inscrire en ligne. Si j'étais responsable de la cybersécurité, je serais très préoccupée par cela. Je vous pose juste la question : êtes-vous très préoccupé à ce sujet?

M. Jones : Ce qui me préoccupe toujours, c'est comment nous nous assurons de vérifier l'identité de la personne, les mesures que l'on prend pour intégrer un système qui confirme que la personne qui se trouve à l'autre bout de l'ordinateur est effectivement cette personne. C'est l'une des choses que nous examinons toujours lorsque nous nous occupons de la cybersécurité. Cela fait partie du système global que nous examinons.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : J'ai deux questions relativement courtes. La première s'adresse à M. Jones. La loi compte rendre illégale l'intention d'influencer le résultat d'une élection. Si on influence le processus, on n'enfreint pas la loi. Il n'en demeure pas moins que le fait de tenter d'influencer un processus électoral peut être aussi grave qu'influencer le résultat. La loi ne devrait-elle pas être un peu plus large en termes d'interdiction?

[Traduction]

M. Jones : Je n'essaie pas d'éluder la question. C'est vraiment en dehors de mon domaine d'expertise en ce qui concerne la mise en application de ce type d'activité. Je laisserais probablement cela à mon collègue.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : En termes de cyberactivité, quelqu'un peut vouloir influencer le déroulement sans nécessairement influencer le résultat. Or, la loi est plutôt molle sur ce point. Dès que quelqu'un tente d'influencer le déroulement d'une élection, ne devrait-on pas prévoir un minimum d'interdictions?

[Traduction]

M. Jones : Si nous étions témoins de ce type d'activité, je pense que nous chercherions à informer Élections Canada ou le commissaire afin que la loi puisse être appliquée, mais je pense qu'il est préférable que ce soit le commissaire ou Élections Canada lui-même qui explique comment il serait possible d'optimiser ses pouvoirs d'application de la loi. Je ne suis pas un expert dans ce domaine, je suis désolé.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : Monsieur Lee, vous ne semblez pas être en faveur d'un minimum d'identification pour voter. Du moins, c'est ce que j'en déduis à la lecture de votre mémoire. Ce qui me surprend, c'est qu'il n'y aurait pas d'obligation pour un électeur de présenter une pièce d'identité avec photo pour confirmer que le nom qui figure sur le document est bien celui de

removing a degree of credibility from the election process? Without minimum ID, some might feel this is a gateway to election fraud.

[English]

Mr. Lee: I should have made that clearer in my opening comments. Yes, I do agree. Again, I look at other areas. All of us have experiences in other parts of society. We board planes. You have to have photo ID to get on a plane. I know you cannot board a plane in Canada, the United States or Europe without photo ID.

We require, and have forever in the universities, for the proctoring of exams, as we call it, photo ID. We don't just say it has to be a student card. It can be an OHIP card, a provincial health care card or a driver's licence — anything with the name and photo — and, of course, a passport. We are not as concerned about the address; we're concerned about whether the person writing the exam is who they claim to be.

So many institutions use photo ID, and it is not an invasion of privacy. It's not suppression. We expect it in a large, complex modern society. We are not living in a village any more. I grew up in a small town, on a farm. I knew everybody in our neighbourhood because the neighbours were only one mile apart, but there was nobody in between. Now I don't even know the people who are literally 50 metres down the road from where I live. We can't expect to know everyone, so we need photo ID.

Yes, I think it's ideal that we should be asking. By the way, there is a whole list of photo ID that could be put into the Elections Act that we carry collectively. To go back to the Bank Act for a moment, I'm sure everyone here knows it, but in case you aren't aware of that section, the FCAC lists recommended ID. It's a long list, and most of it is photo ID. It's not something that is insurmountable, over the top or excessive. In all other walks of life in Canadian society, we provide photo ID.

[Translation]

Senator Boisvenu: Do you think the absence of this type of clear identification is conducive to cheating and abusing the right to vote?

la personne qui se présente. Cet aspect ne risque-t-il pas d'enlever une certaine crédibilité au processus électoral? Sans un minimum d'identification, certains pourraient considérer que c'est là une porte d'entrée pour la fraude électorale.

[Traduction]

M. Lee : J'aurais dû le préciser dans ma déclaration préliminaire. Oui, je suis d'accord. Encore une fois, je regarde d'autres domaines. Nous avons tous des expériences dans d'autres sphères de la société. Nous montons à bord d'avions. Vous devez avoir une pièce d'identité avec photo pour monter à bord d'un avion. Je sais que vous ne pouvez pas monter à bord d'un avion au Canada, aux États-Unis ou en Europe sans pièce d'identité avec photo.

Nous exigeons, et nous l'avons toujours exigé dans les universités, pour la surveillance d'examen, une pièce d'identité avec photo. Nous ne disons pas que ce doit être seulement une carte d'étudiant. Il peut s'agir d'une carte de la RAMO, d'une carte d'assurance maladie provinciale ou d'un permis de conduire — quelque chose avec le nom et la photo — et, bien sûr, un passeport. Nous ne sommes pas aussi préoccupés au sujet de l'adresse; nous nous demandons si la personne qui passe l'examen est celle qu'elle prétend être.

Il y a énormément d'institutions qui utilisent une pièce d'identité avec photo, et il ne s'agit pas d'une atteinte à la vie privée. Ce n'est pas de la répression. Nous nous y attendons dans une société moderne, vaste et complexe. Nous ne vivons plus dans un village. J'ai grandi dans une petite ville, sur une ferme. Je connaissais tout le monde dans les environs, car les voisins n'étaient qu'à un kilomètre l'un de l'autre, mais il n'y avait personne entre les deux. Maintenant, je ne connais même plus les personnes qui se trouvent littéralement à 50 mètres de chez moi. Nous ne pouvons pas nous attendre à connaître tout le monde; nous avons donc besoin d'une pièce d'identité avec photo.

Oui, je pense que c'est l'idéal que nous puissions la demander. À propos, il y a toute une liste de pièces d'identité avec photo que l'on pourrait inclure dans la Loi électorale et que nous avons tous, collectivement. Pour revenir un instant à la Loi sur les banques, je suis sûr que tout le monde le sait, mais au cas où vous ne seriez pas au courant de cet article, l'ACFC répertorie les pièces d'identité recommandées. La liste est longue, et il s'agit en grande partie d'une pièce d'identité avec photo. Ce n'est pas une exigence insurmountable, exagérée ou excessive. Dans tous les autres domaines de la société canadienne, nous fournissons une pièce d'identité avec photo.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : Est-ce que l'absence de ce type d'identification claire et nette représente pour vous une source de tricherie par rapport au droit de voter?

[English]

Mr. Lee: No, I don't. I may seem like I'm giving you a very paradoxical argument. I'm saying I don't believe there's any risk of fraud. I've read the European report on this as well, and I just don't think there is a risk because there are so many people voting.

My problem isn't with fraud; it's with the confidence of large numbers of Canadians in the system. We talk about confidence all the time. Do we have confidence in Elections Canada? Do we have confidence in the integrity of whatever system we are talking about? It's the confidence we are building. I know that all the people I fly with are not terrorists and will not blow up my Air Canada plane, but I feel a lot better that they are asking for ID, three times, to get on the plane. It just makes me feel really good. It inspires confidence in the integrity of air travel in Canada and the United States. I have no fear travelling on planes. I have great fear in some other parts of the world where I travel. I don't have confidence in the integrity of their system because I think their security and identification is sloppy.

Senator Gold: Welcome. I agree with my colleague Senator Dupuis; we hope to see you back here again.

You've well described the current assistance you are providing under your current mandate to Elections Canada to advise and offer them opinions, to analyze the nature of the threat and, of course, most important, to defend against threats that you have identified.

May I give you a hypothetical scenario? There is a question buried in this that will follow it. Imagine there is a website or network somewhere abroad. It could be China, Iran or anywhere abroad, outside of Canada. It's feeding a number of things into Canadians homes or phones: false news about a candidate, with the intention of influencing the election — this person is a criminal — which is an offence, or false information targeted, because we can do that, about voting times or voting places, or shifting or things like that, or just fake news to create social discord and divide Canadians against each other and what have you.

I'm going to make an assumption, because you have an international reputation for talent within your organization, that you actually have the technical capacity but not the mandate necessary to go out and do things to these foreign entities. You could knock out one of these bots, you could put a flashing banner saying this is fake or what have you, but you can't do that currently.

[Traduction]

M. Lee : Non, pas du tout. Il peut sembler que je vous présente un argument très paradoxal. Je dis que je ne crois pas qu'il y ait un risque de fraude. J'ai aussi lu le rapport européen sur ce sujet, et je ne pense pas qu'il y ait de risque, car il y a beaucoup de gens qui votent.

Mon problème ne tient pas à la fraude; c'est la confiance d'un grand nombre de Canadiens dans le système. Nous parlons de confiance tout le temps. Avons-nous confiance en Élections Canada? Avons-nous confiance dans l'intégrité de tout système dont nous parlons? C'est la confiance que nous acquérons. Je sais que toutes les personnes avec lesquelles je voyage ne sont pas des terroristes et ne feront pas exploser mon avion d'Air Canada, mais je me sens beaucoup mieux du fait qu'on demande une pièce d'identité, à trois reprises, pour monter à bord de l'avion. Cela me fait me sentir vraiment bien. Cela m'inspire confiance dans l'intégrité du transport aérien au Canada et aux États-Unis. Je n'ai pas peur de voyager en avion. J'ai très peur dans d'autres parties du monde où je voyage. Je n'ai pas confiance dans l'intégrité de leur système, car je pense que leurs processus de sécurité et d'identification sont bâclés.

Le sénateur Gold : Bienvenue. Je suis d'accord avec ma collègue, la sénatrice Dupuis; nous espérons vous revoir ici.

Vous avez bien décrit l'assistance que vous fournissez actuellement à Elections Canada dans le cadre de votre mandat : des conseils et avis à l'organisme, l'analyse de la nature de la menace et, bien sûr, le plus important, la défense contre les menaces que vous avez repérées.

Puis-je vous donner un scénario hypothétique? Il renferme une question qui viendra ensuite. Imaginez qu'il existe un site web ou un réseau quelque part à l'étranger. Ce pourrait être la Chine, l'Iran ou n'importe où à l'étranger, à l'extérieur du Canada. Il alimente un certain nombre de choses dans les foyers ou les téléphones des Canadiens : de fausses nouvelles concernant un candidat, dans le but d'influencer l'élection — cette personne est un criminel —, ce qui constitue une infraction, ou de faux renseignements ciblés, parce qu'on peut le faire, au sujet des heures ou des lieux de vote, ou des changements ou des choses du genre, ou simplement de fausses nouvelles pour créer une discorde sociale et diviser les Canadiens les uns contre les autres, et cetera.

En raison de la réputation internationale des talents au sein de votre organisation, je vais présumer que vous disposez de la capacité technique, mais pas du mandat requis, pour vous adresser à ces entités étrangères. Vous pourriez éliminer l'un de ces robots, vous pourriez mettre une bannière clignotante indiquant qu'il s'agit d'un faux, ou quelque chose du genre, mais vous ne pouvez pas le faire pour le moment.

To what extent would having broader cyber-powers such as are contemplated by a prospective law that has not yet passed but is before the Senate — to what extent would that improve your ability to assist Elections Canada in protecting the integrity of our electoral system?

Mr. Jones: In that example, certainly with Bill C-59, which is currently being considered by the Senate, there are powers for CSE that would be included in what I think would be the most applicable in this case, which would be defensive cyber-operations. That is the ability to reach out when there is no other option to be able to stop activity that's directed at Canada. That's one of those areas that's with the approval of the Minister of Defence but also with the consultation of Foreign Affairs. That would probably be the most applicable.

Right now, if we saw that type of activity, we would have to ask the originating country to stop. There is very little else that could be done. You could try to block, but the Canadian Internet is open. We don't have a great firewall of Canada that we could block content. We are a free and open society. Right now, our only option would probably be to ask the country to take it down. We might be able to do some other things, but that's probably the best option. In Bill C-59, there is the defensive cyber-operations side, if that passes, but that is something that we would have to consider what our effect would be there.

Senator Gold: In your consultations with Elections Canada — and we'll stay with the topic of this committee, of course — and the relationship you and other government entities are having with them, to what degree are they requesting that you play a more robust role in protecting them? Can you comment on their openness to you providing that kind of assistance?

Mr. Jones: Absolutely. The relationship with Elections Canada is robust and frank, but they are also frank about their role as an independent arbiter. As a government entity, we respect the fact that they are independent. They have a role to maintain the independence of this from the government executive side of things. That's a quality of the relationship where they will say that's something they are not considering.

We discuss openly the threats we are facing, the technology being used, the architecture and what they're trying to achieve in the future. That's why it's a long-standing relationship. Unfortunately, cybersecurity takes years to build in. However, it's a frank exchange. When we do things like contracting, we work with them on how to apply proper security clauses. The private sector is an important partner in cybersecurity. That's part of everything we do. It's a comprehensive relationship and one where we always look to make sure we look at what is next

Dans quelle mesure le fait de disposer de vastes cyberpouvoirs, comme ceux envisagés par un projet de loi qui n'a pas encore été adopté, mais qui est devant le Sénat, améliorerait-il notre capacité d'aider Élections Canada à protéger l'intégrité de notre système électoral?

M. Jones : Dans cet exemple, assurément avec le projet de loi C-59, actuellement examiné par le Sénat, le CST dispose de pouvoirs qui seraient inclus dans ce que je pense être le domaine le plus pertinent dans ce cas, soit les opérations de cyberdéfense. C'est la capacité de tendre la main quand il n'y a pas d'autres options pour mettre fin à des activités qui ciblent le Canada. C'est l'un des domaines qui ont été approuvés par le ministère de la Défense, mais également après consultation auprès d'Affaires mondiales. Ce serait probablement le domaine le plus pertinent.

Actuellement, si nous constatons ce type d'activité, il faudrait demander au pays d'origine d'arrêter. Il y a très peu de choses qui pourraient être faites. Vous pourriez essayer de bloquer l'activité, mais l'Internet canadien est ouvert. Nous n'avons pas un grand pare-feu du Canada qui nous permettrait de bloquer le contenu. Nous sommes une société libre et ouverte. À l'heure actuelle, notre seule option serait probablement de demander au pays de démanteler l'opération. Nous pourrions peut-être faire d'autres choses, mais c'est probablement la meilleure option. Dans le projet de loi C-59, il y a le côté des opérations de cyberdéfense si ces dispositions sont adoptées, mais c'est quelque chose que nous devrions examiner : quelle incidence nous aurions à cet égard.

Le sénateur Gold : Lors de vos consultations avec Élections Canada — et nous en resterons au sujet étudié par le comité, bien sûr — et des relations que vous entretenez avec d'autres entités gouvernementales, dans quelle mesure ces gens vous demandent-ils de jouer un rôle de protection plus musclée à leur endroit? Pouvez-vous parler de leur ouverture au fait que vous puissiez fournir ce genre d'assistance?

M. Jones : Absolument. Les relations avec Élections Canada sont solides et franches, mais les responsables sont également francs quant à leur rôle d'arbitre indépendant. En tant qu'entité gouvernementale, nous respectons le fait qu'ils sont indépendants. Ils ont un rôle à jouer pour préserver l'indépendance dans cette sphère par rapport au pouvoir exécutif. C'est là un aspect de la relation, ils diront que c'est quelque chose qu'ils n'envisagent pas.

Nous discutons ouvertement des menaces auxquelles nous sommes confrontés, de la technologie utilisée, de l'architecture et de ce qu'ils essaient de réaliser à l'avenir. C'est la raison pour laquelle il s'agit de relations de longue date. Malheureusement, la cybersécurité met des années à se concrétiser. Toutefois, c'est un échange franc. Lorsque nous faisons des choses comme établir des contrats, nous travaillons avec eux sur l'application de dispositions appropriées en matière de sécurité. Le secteur privé est un partenaire important de la cybersécurité. Cela fait partie de

and what we should be working on. There are some interesting aspects as we look to the future, but the key thing is it's robust and critical. I think it's critical as part of our mandate not only to help Elections Canada but also to respect the fact that they are independent and give them some of the tools they can use to protect elections on their own.

The Chair: Thank you. We may have additional questions on that.

[Translation]

Senator Carignan: My impression is that we're at the mercy of the good will of digital platforms, the Facebooks, Googles and Twitters of this world. Facebook said that the ranks of its members included some 200 million fake profiles and that 7,500 individuals, moderators, were trying to identify all those problematic accounts.

We heard the minister say that discussions were under way and that we were cooperating with the giants of the digital world. Despite that fact, I don't feel we're controlling the situation at all. You have your own algorithms or software for identifying fake accounts, or have we become completely dependent on the internal verification systems of Facebook and the other digital platforms of this world?

[English]

Mr. Jones: That's a difficult question because there are so many users from around the world, and that includes Canadians. The information that would be necessary is in the hands of the social media companies. We really have to rely on them to moderate the platform they have created and built and allowed to operate in this way.

One of key things for us is, can we start to see the foreign links? We concentrate very much on foreign efforts and foreign organizations that might try to target Canada, and we try to get ahead of the threat that way. That's where it's critical that our foreign intelligence mandate and our cybersecurity mandate come together.

At the end of the day, the social media companies own their platforms. It's their customers' data, and we rely on them to take action against these false accounts, fake accounts and fake information. The dilemma we have in the social media space right now is who is responsible for this platform when it's an international, worldwide common that people can post whatever they feel to.

tout ce que nous faisons. C'est une relation globale dans laquelle nous cherchons toujours à déterminer ce qui va suivre et ce sur quoi nous devrions travailler. L'avenir laisse entrevoir des aspects intéressants, mais l'essentiel est que ce soit une relation robuste et critique. Dans le cadre de notre mandat, je pense qu'il est essentiel non seulement d'aider Élections Canada, mais également de respecter son indépendance et de lui donner certains des outils qu'il peut utiliser pour protéger lui-même les élections.

Le président : Merci. Nous pourrions avoir d'autres questions à ce sujet.

[Français]

Le sénateur Carignan : J'ai l'impression que nous sommes à la merci de la bonne volonté des plateformes numériques, des Facebook, Google et Twitter de ce monde. Facebook disait qu'il y avait parmi ses membres environ 200 millions de faux profils et que 7 500 personnes, des modérateurs, tentaient d'identifier tous ces comptes problématiques.

Nous avons entendu la ministre dire qu'il y a des discussions et une collaboration avec les géants du monde numérique. Malgré cela, je ne sens pas du tout que nous maîtrisons la situation. Avez-vous vos propres algorithmes ou vos propres logiciels d'identification de faux comptes ou sommes-nous devenus complètement dépendants des systèmes de vérification interne de Facebook et autres plateformes numériques de ce monde?

[Traduction]

M. Jones : C'est une question difficile, car il y a tellement d'utilisateurs dans le monde, y compris des Canadiens. Les renseignements qui seraient nécessaires sont entre les mains des entreprises de médias sociaux. Nous devons vraiment compter sur celles-ci pour modérer la plateforme qu'elles ont créée et qu'elles permettent de faire fonctionner de cette manière.

L'un des éléments clés pour nous est le suivant : pouvons-nous commencer à voir les liens avec l'étranger? Nous nous concentrons beaucoup sur les efforts étrangers et les organisations étrangères qui pourraient essayer de cibler le Canada, et nous tentons de devancer la menace de cette façon. C'est là qu'il est essentiel que notre mandat sur le renseignement étranger et notre mandat de cyberdéfense se rejoignent.

Au final, les entreprises de médias sociaux sont propriétaires de leurs plateformes. Ce sont les données de leurs clients, et nous comptons sur elles pour prendre des mesures contre les faux comptes, les comptes factices et la fausse information. Le dilemme actuel dans l'espace des médias sociaux est de savoir qui est responsable de cette plateforme quand il s'agit d'une plateforme internationale très répandue dans le monde qui permet aux utilisateurs d'afficher ce qu'ils veulent.

[Translation]

Senator Carignan: Should we introduce amendments that could serve as levers? Since we don't have the cooperation of those platforms, that would enable us, on the one hand, to act on our own by suing them and, on the other hand, to work with the information to develop and use our own algorithms.

I imagine that, with all these people working in your offices, you have your own algorithms and keyword recognition and threat identification software. With all your tools, you're probably better equipped than the Facebook people, but you can't use them.

[English]

Mr. Jones: Right now, we concentrate on trying to work with any of these private sector companies or working through some of the partnerships we have in other departments to increase their knowledge of what we see. We don't look at the content of Twitter in terms of real-time content. We have to rely on social media companies to do that. Coping with the volume of social media companies is something where we need them to look at their platforms and how they can deal with this type of activity and the tools that are necessary to do that. I think that's probably best left in your hands. I'm not sure my agency is best positioned to be able to protect that.

[Translation]

Patrick Clow, Director, Incident Management and Operational Coordination, Communications Security Establishment: Our approach also includes an awareness campaign designed to educate Canadians on the kinds of measures they can take to understand the problem and possibly identify information that isn't necessarily well controlled or submitted to certain platforms that you mentioned.

Last October, we had an awareness campaign on our website called "Think cybersecurity," with articles discussing that kind of activity.

As Mr. Jones said, this is a complex situation. The companies control the platforms, and, yes, it's important to work with them on this problem. We're trying to offer several information packages that can help address the problem more effectively.

Senator Carignan: I understand the merits of your awareness campaign. However, when we do that, people may doubt

[Français]

Le sénateur Carignan : Est-ce qu'on devrait apporter des amendements qui pourraient servir de bras de levier? Cela nous permettrait, d'une part, étant donné que nous n'avons pas la collaboration de ces plateformes, d'agir nous-mêmes en les poursuivant et, d'autre part, de travailler avec l'information pour développer et utiliser nos propres algorithmes.

J'imagine qu'avec tous ces gens qui travaillent dans vos bureaux, vous avez vos propres algorithmes et vos logiciels de reconnaissance de mots clés et d'identification des menaces. Avec tous vos outils, vous êtes probablement mieux équipés que les gens de Facebook, mais vous ne pouvez pas les utiliser.

[Traduction]

M. Jones : Pour le moment, nous nous attachons à essayer de travailler avec l'une ou l'autre de ces entreprises du secteur privé dans le cadre de certains des partenariats que nous avons conclus avec d'autres ministères en vue d'améliorer leur connaissance de ce que nous observons. Nous n'examinons pas le contenu de Twitter pour ce qui est du contenu en temps réel; nous devons compter sur les entreprises de médias sociaux afin qu'elles s'en chargent. Pour faire face au volume des entreprises de médias sociaux, nous devons leur demander de regarder leurs plateformes et de voir comment elles peuvent gérer ce type d'activité et les outils requis pour le faire. Je pense qu'il vaut probablement mieux laisser cela entre vos mains. Je ne suis pas sûr que mon organisme soit le mieux placé pour offrir une protection à cet égard.

[Français]

Patrick Clow, directeur, Gestion des incidents et coordination opérationnelle, Centre de la sécurité des télécommunications : Notre approche comprend aussi une campagne de sensibilisation qui vise à éduquer les Canadiens sur le genre de mesures qu'ils peuvent prendre pour comprendre le problème et possiblement identifier de l'information qui n'est pas nécessairement bien contrôlée ou bien soumise à travers certaines plateformes que vous avez mentionnées.

Au mois d'octobre dernier, nous avons une campagne de sensibilisation sur notre site intitulée « Pensez cybersécurité », avec des articles qui traitaient de ce genre d'activité.

Comme M. Jones l'a dit, c'est une situation complexe. Les compagnies contrôlent leurs plateformes et puis, oui, il est important de travailler avec elles sur ce problème. Nous essayons d'offrir plusieurs rubriques d'information qui peuvent aider à contourner le problème de façon plus efficace.

Le sénateur Carignan : Je comprends le bien-fondé de votre campagne de sensibilisation. Par contre, lorsque nous faisons

whether the information they receive is legitimate. In that case, it's terrible because people no longer know whom to trust.

Mr. Clow: When we develop material for our awareness campaigns, we provide general information containing steps to follow that will help, first, to identify the source of the information and to verify another source to confirm and see whether the same information is being distributed on other sites offering that kind of information.

Senator Carignan: One of the answers given earlier was that, if the information comes from a foreign country, contact the country and ask that the account be shut down. Do we have any reciprocal agreements with countries under which we have the power to do that and they have an obligation to shut down the account, as is done in extradition cases, for example?

[English]

Mr. Jones: As part of our role as the country's national computer emergency response team, we have a number of international agreements, but every nation takes action. We would also look to work with our partners in the RCMP in terms of using the legal process as well. You bring all the tools to bear at this time, including our partners at the Canadian Security Intelligence Service as well, because we want to try to leverage all the tools. There is nothing that would compel. But in a lot of cases, certainly with allied nations, we all take action in cyberspace. If we feel there is something originating from our country, we will work to try to take action.

[Translation]

Senator Carignan: We don't have agreements with Russia or China.

[English]

Mr. Jones: Not that I'm aware.

Senator Batters: Thank you to all of you for being here today.

Professor Lee, when this committee dealt with the Fair Elections Act back in 2014, you appeared here and provided helpful information about identification. You alluded to it briefly today, but I wanted to give you more of an opportunity to talk about it because that's one the reasons that the current government is saying we need to use these voter information cards, which are filled with errors, as identification for the purposes of address. What you testified about in 2014, to my recollection, was how people who are poor and the most vulnerable in our society actually many times have more

cela, les gens peuvent douter de l'information légitime qu'ils reçoivent. Dans un tel cas, c'est terrible, parce que les gens ne savent plus à qui faire confiance.

M. Clow : Lorsque nous développons du matériel pour nos campagnes de sensibilisation, nous offrons une information générale qui contient des étapes à suivre qui vont aider, dans un premier temps, à identifier la source d'information et à vérifier une autre source pour confirmer et voir si la même information est diffusée dans d'autres sites qui offrent ce genre d'information.

Le sénateur Carignan : Une des réponses, tout à l'heure, indiquait que, si l'information provient d'un pays étranger, il s'agit de contacter le pays pour lui demander de fermer le compte. Est-ce que nous avons des ententes de réciprocité avec les pays pour faire en sorte que nous ayons le pouvoir de le faire et qu'ils aient l'obligation de fermer ce compte, comme cela se fait, par exemple, dans des dossiers d'extradition?

[Traduction]

M. Jones : En tant qu'équipe d'intervention en cas d'urgence informatique nationale au pays, nous avons conclu plusieurs accords internationaux, mais chaque pays prend des mesures. Nous chercherions aussi à collaborer avec nos partenaires de la GRC en ce qui concerne le recours au processus juridique également. Vous apportez tous les outils à utiliser à ce moment-là, y compris nos partenaires du Service canadien du renseignement de sécurité, car nous voulons essayer de tirer parti de tous les outils. Il n'y aurait aucune obligation. Toutefois, dans de nombreux cas, certainement avec les pays alliés, nous agissons tous dans le cyberspace. Si nous pensons que quelque chose provient de notre pays, nous travaillerons pour tenter d'agir.

[Français]

Le sénateur Carignan : Nous n'avons pas d'entente avec la Russie ou avec la Chine.

[Traduction]

M. Jones : Pas à ma connaissance.

La sénatrice Batters : Merci à vous tous d'être ici aujourd'hui.

Monsieur Lee, lorsque notre comité a été saisi de la Loi sur l'intégrité des élections en 2014, vous avez comparu et fourni de précieux renseignements sur l'identification. Vous y avez fait référence rapidement aujourd'hui, mais je voulais vous donner l'occasion d'en parler davantage, puisque c'est une des raisons pour lesquelles le gouvernement actuel dit que nous devons utiliser les cartes d'information de l'électeur, qui sont truffées d'erreurs, comme pièce d'identité afin de déterminer l'adresse. Selon ce que je me souviens de votre témoignage en 2014, les démunis et les plus vulnérables de notre société possèdent en

identification than other Canadians. You made brief mention of that today, but I wanted to give you an opportunity to talk a little more about that, because that's something that is a real myth about this area. Could you tell us more about that?

Mr. Lee: Thank you for the question. It is a myth, and it is a deeply held myth by many Canadians that because you are marginal, you are marginal in every possible dimension, including not having ID.

I didn't tell you the full story. I worked for four years in a finance company that dealt with a lot of low-income people before I was recruited by the Bank of Montreal. They were somewhat the predecessor of payday loan companies back in the 1970s, and that's where I first developed my experiences with ID. In a financial institution, it's really critical.

As I said, I followed it up with research, and what I discovered was that when you are applying for a benefit, there may be some people who think it's easy to get money from government, but, generally speaking, our public servants are diligent, so you can't just walk into an institution and ask for your old age pension cheque without any ID. It doesn't work that way. If you go in for social assistance or government help, whatever words you want to use, in Ontario, it is spelled out. It is really hard to get welfare. There are some people who say it's easy; it is not. It was amazing when I went through the list. You have to produce bank accounts, your lease, your cancelled cheques and tax returns. I have never had to produce that to anybody. I haven't been on government assistance of any kind. And that list is in addition to the standard driver's licence, if they have one, and so forth. It really is quite remarkable that they are being challenged and have to come up with this identification to establish who they are and, I guess, also establish some kind of financial need.

Another trigger for me was when I often debate the Canadian Federation of Students, who make remarkable statements from time to time, and one they made four years ago was that students lack ID. That's simply not true. I've been in the university for 30 years, which is a third of a century. I have proctored every exam for a third of a century. I tell them I'll take anything that is photo ID. I'm easy-going: bring in your passport, student identification card or driver's licence. I don't care as long as it's government-issued and photo ID. They bring in all imaginable forms of identification. The idea that students lack ID is an urban legend.

réalité beaucoup plus de pièces d'identité que les autres Canadiens. Vous avez mentionné brièvement cela aujourd'hui, mais je voulais vous donner la possibilité d'en dire plus sur ce sujet parce qu'il s'agit d'un véritable mythe dans ce domaine. Pourriez-vous nous donner plus de détails là-dessus?

M. Lee : Merci de la question. C'est un mythe, et il est profondément ancré chez nombre de Canadiens qui croient que, si une personne est marginale, elle le sera dans toutes les dimensions, y compris le fait de ne pas avoir de pièce d'identité.

Je ne vous ai pas raconté toute l'histoire. J'ai travaillé pendant quatre ans dans une société de financement qui s'occupait de beaucoup de gens à faible revenu avant d'être recruté par la Banque de Montréal. Les sociétés de financement étaient en quelque sorte les prédécesseurs des sociétés de prêt sur salaire dans les années 1970, et c'est là où j'ai acquis mon expérience en matière de pièce d'identité. Dans une institution financière, c'est absolument essentiel.

Comme je l'ai dit, j'ai fait des recherches là-dessus et ce que j'ai découvert, c'est que certaines personnes pensent que c'est facile d'obtenir de l'argent du gouvernement en présentant une demande de prestation, mais, en règle générale, nos fonctionnaires font preuve de diligence, alors on ne peut pas seulement se présenter dans une institution et demander un chèque de pension de vieillesse sans présenter une pièce d'identité. Ça ne fonctionne pas comme cela. Si on veut obtenir de l'aide sociale ou gouvernementale, peu importe la façon dont vous le dites, en Ontario, la demande sera scrutée à la loupe. Il est vraiment difficile d'obtenir de l'aide sociale. Certaines personnes disent que c'est facile, mais ce n'est pas le cas. J'ai été très surpris lorsque j'ai consulté la liste. On doit présenter ses comptes bancaires, son loyer, des chèques annulés et ses déclarations de revenus. Je n'ai jamais eu à présenter cela à qui que ce soit. Je n'ai jamais reçu d'aide gouvernementale quelconque. Cette liste s'ajoute au permis de conduire ordinaire, si la personne en a un, et ainsi de suite. C'est vraiment remarquable que les gens doivent prouver leur identité et fournir des pièces d'identité afin d'établir qui ils sont et, j'imagine, démontrer un certain besoin financier.

Un autre élément déclencheur pour moi, c'est lorsque je discute de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants, qui fait des déclarations formidables à l'occasion; une de ses déclarations, il y a quatre ans, c'était que les étudiants n'avaient pas de pièces d'identité. C'est tout simplement faux. Je suis dans le secteur universitaire depuis 30 ans, ce qui représente un tiers de siècle. Je surveille tous les examens depuis 30 ans. Je dis aux étudiants que j'accepte toutes les pièces d'identité avec photographie. Je ne suis pas difficile : apportez votre passeport, votre carte d'étudiant ou votre permis de conduire. Peu importe

When I spent the six weeks, I knew there was a lot of identification, a lot more than when I was growing up in the 1970s. There was far less ID. Today, there is just a plethora of identification, partly because governments have become larger and more complex and more sophisticated, and they are doing better due diligence, which is good.

There is a lot more due diligence today to get a passport than 30 or 40 years ago, or even to get a student card. The identification they have to show to us before we register them is far more demanding than it was 30 years ago. This idea that we have less ID, or very little, somehow, is simply contrary to the evolution of sophisticated economies in the last 40 to 50 years. We are far more complex and sophisticated and we have far more identification out there, everything from passports to social insurance numbers to provincial health cards, driver's licences and so forth. That trend is expanding, not contracting.

I think every Canadian knows how much ID they have in their wallet or purse or wherever they store it. I have so much ID I don't carry it all with me because my wallet is not big enough to hold it, or it is so big it would push out my pant pocket and rip out the seat of the pants. I strip out ID and just carry the five or six or seven essential ones, and those are the ones I carry because I have so much. Again, I'm not unusual. I think there are many Canadians that experience that reality.

Senator Batters: They made a "Seinfeld" episode about that type of wallet.

Senator Dalphond: My question is for the security people. If you identify a foreign source trying to interfere in Canada, having trolls or other means to communicate messages, but you have a clear indication it's coming from outside Canada and may be linked to a foreign country, do you have the ability to neutralize it and make sure it doesn't reach Canadians any more?

Mr. Jones: Currently, CSE is limited in our authorities. We would be able to report on this. We pass the information on to other agencies who might be able to do something internationally if you look at the criminal side of things and looked at the RCMP partners, or maybe foreign security services. We would

le document, du moment qu'il s'agit d'une pièce d'identité avec photographie délivrée par un gouvernement. Les étudiants apportent toutes les formes imaginables de pièces d'identité. L'idée qu'ils n'ont pas de pièce d'identité est une légende urbaine.

Au cours des six semaines où j'ai analysé la question, je savais qu'il y avait nombre de pièces d'identité, beaucoup plus que lorsque j'étais jeune dans les années 1970. À cette époque, il y en avait beaucoup moins. Aujourd'hui, il en existe toute une pléthore, en partie parce que les gouvernements sont plus gros, plus complexes et plus sophistiqués, et ils sont plus diligents, ce qui est une bonne chose.

On fait preuve aujourd'hui de beaucoup plus de diligence raisonnable pour délivrer un passeport qu'il y a 30 ou 40 ans, ou même pour émettre une carte d'étudiant. Nous sommes beaucoup plus exigeants quant aux pièces d'identité que les étudiants doivent nous montrer pour leur inscription qu'il y a 30 ans. L'idée que nous avons moins de pièces d'identité, ou très peu, en quelque sorte, est simplement contraire à l'évolution des économies de pointe des derniers 40 ou 50 dernières années. Nous avons beaucoup plus de pièces d'identité complexes et sophistiquées, allant du passeport jusqu'au numéro d'assurance sociale en passant par les cartes d'assurance-maladie provinciales, les permis de conduire et ainsi de suite. La tendance s'accroît au lieu de se renverser.

Je crois que chaque Canadien ou chaque Canadienne sait combien il y a de pièces d'identité dans son portefeuille ou dans son sac à main ou peu importe l'endroit où elles sont conservées. J'ai tellement de pièces d'identité que je ne les garde pas toutes sur moi parce que mon portefeuille n'est pas assez grand pour toutes les contenir, sinon il serait tellement énorme qu'il déchirerait la poche de mon pantalon. Je ne me munis que des cinq ou six pièces d'identité essentielles, et ce sont celles-là que je conserve sur moi parce que j'en ai trop. Encore une fois, je ne suis pas une personne hors du commun. Je crois que nombre de Canadiens vivent cette réalité.

La sénatrice Batters : Il y a un épisode de *Seinfeld* qui porte sur ce type de portefeuille.

Le sénateur Dalphond : Ma question s'adresse aux gens du domaine de la sécurité. Si vous relevez une source étrangère qui essaie de s'ingérer au Canada, sous forme de trolls ou d'autres moyens pour communiquer des messages, mais que vous avez une indication claire qu'elle provient de l'extérieur du Canada et qu'elle peut être liée à un pays étranger, avez-vous la capacité de la neutraliser et de vous assurer qu'elle n'atteigne plus les Canadiens?

M. Jones : Actuellement, les pouvoirs du CST sont limités. Nous serions en mesure de faire rapport à ce sujet. Nous transmettons l'information à d'autres organismes, comme des partenaires de la GRC ou des services de sécurité étrangers, qui peuvent être en mesure de faire quelque chose à l'échelle

have to ask for the foreign nation to take action, but right now we have no authority to do anything in foreign space to deal with the threat.

Senator Dalphond: This bill will not change the situation.

Mr. Jones: Bill C-76 does not change any authorities for the Communications Security Establishment.

Senator Dalphond: We've seen in the U.S. where some groups were organizing and there were gatherings of opposing groups on the other side of the same street and you could have a fight at the end. That could be organized here and you could not prevent or stop it?

Mr. Jones: If it was from the foreign side of things, we could not prevent it with anything under Bill C-76. Authorities proposed in Bill C-59 would change CSE's overall authority mix, but that's separate from Bill C-76.

Senator Dalphond: If Bill C-59 was in force, you could prevent those types of things from occurring?

Mr. Jones: It would give CSE the authority, with Minister of Defence approval and in consultation with the Minister of Foreign Affairs, for defensive cyber-operations, if that was the measure necessary to take the action to achieve the outcome we would look for, for the defensive activity.

Senator Dalphond: I have maybe a quick question for Professor Lee. I often board the train and need only one form of ID. Why is one ID not enough for you to vote?

Mr. Lee: If it was a government-issued photo ID, it would be more than enough. A driver's licence or passport, I think, is the photo ID. I'm not as concerned about address. Ideally, you want address and photo, and provincial drivers' licences have that. But you are quite right. We don't have to load up with four or five or six.

Senator Dalphond: Canadians need two forms of ID to vote.

Mr. Lee: We need only one.

Senator Dalphond: And a card received from Elections Canada that shows your address and two picture IDs with your name and identify you would be enough.

Mr. Lee: Now you are asking for two by sliding in the voter ID card.

internationale sur le plan de la criminalité. Il faudrait demander au pays étranger de prendre des mesures, mais, à l'heure actuelle, nous n'avons pas le pouvoir d'agir de quelque façon que ce soit dans les pays étrangers pour neutraliser la menace.

Le sénateur Dalphond : Ce projet de loi ne changera pas la situation.

M. Jones : Le projet de loi C-76 ne modifie aucun pouvoir du Centre de la sécurité des télécommunications.

Le sénateur Dalphond : Nous avons vu, aux États-Unis, des altercations éclater entre des groupes qui manifestent et des groupes opposants qui se trouvent de l'autre côté de la rue. De telles manifestations pourraient être organisées ici et vous ne pourriez pas les empêcher?

M. Jones : S'il s'agissait de groupes étrangers, nous ne pourrions rien faire en vertu du projet de loi C-76. Les pouvoirs proposés dans le projet de loi C-59 modifieraient l'ensemble des pouvoirs du CST, mais c'est un projet de loi distinct du projet de loi C-76.

Le sénateur Dalphond : Si le projet de loi C-59 entrerait en vigueur, vous pourriez-vous empêcher ces types de choses de se produire?

M. Jones : Il donnerait au CST le pouvoir, avec l'approbation du ministre de la Défense et après avoir consulté le ministère des Affaires étrangères, de déployer des cyberopérations défensives s'il s'agissait de la mesure nécessaire pour obtenir le résultat voulu pour l'activité défensive.

Le sénateur Dalphond : J'ai peut-être une petite question pour monsieur Lee. Je prends souvent le train et je n'ai besoin que d'une pièce d'identité. À votre avis, pourquoi une seule pièce d'identité ne suffit-elle pas pour voter?

M. Lee : S'il s'agissait d'une pièce d'identité avec photographie délivrée par un gouvernement, ce serait plus que suffisant. Selon moi, un permis de conduire ou un passeport sont des pièces d'identité avec photographie. L'adresse ne me préoccupe pas. Idéalement, on veut une adresse et une photographie, et les permis de conduire provinciaux affichent ces renseignements. Toutefois, vous avez tout à fait raison, nous n'avons pas besoin d'exiger quatre, cinq ou six pièces d'identité.

Le sénateur Dalphond : Les Canadiens ont besoin de deux pièces d'identité pour voter.

M. Lee : Une pièce d'identité suffit.

Le sénateur Dalphond : Et la carte que reçoit l'électeur d'Élections Canada qui comporte l'adresse et deux pièces d'identité qui vous identifient avec votre nom suffiraient.

M. Lee : Vous en demandez maintenant deux en ajoutant la carte d'information de l'électeur.

Senator Dalphond: The law provides for two.

Mr. Lee: My problem with the voter ID card is it is not identification. There is no due diligence on that card. Anyone can put down their name. They can put down “Santa Claus” and no one will say, “Wait a minute. You’re not Santa Claus.” There is no due diligence challenge.

Senator Dalphond: You have the card with the pictures but the address is not there, and then you have the voting card, and you have enough.

Mr. Lee: But that is a Rube Goldberg invention, when you can just cut to the quick and say you want a single photo ID that is government-issued and that will address those problems.

Senator Dalphond: With the address?

Mr. Lee: Let me throw some stats out. I did look this up. The driver’s licences far exceed the number of registered voters. Transport Canada broke it down, and I can provide this data to the committee after, but even after you strip out the 16- to 18-year-olds who are not eligible to vote, there are still far more drivers’ licences in Canada over 18 than there are people eligible to vote. I can’t prove that there is a perfect match of one for one that every voter has a driver’s licence, but it’s awfully close.

Senator Dalphond: Are you aware that in the last election, 49,000 people claiming to be Canadian were denied the right to vote because they only had one piece of identification?

Mr. Lee: No, I was not.

The Chair: Mr. Jones, I would like to come back to the scope of your mandate so it is well understood by senators and Canadians watching us. In your presentation on page 2, you claim that CSE, which is your agency, had productive meetings with electoral officials to discuss the findings of the cyber-threat assessment, first, and to offer cybersecurity advice and guidance. Therefore, you are a watchdog of what’s going on in the cyber-world in relation to the electoral process and, at the same time, you are the advisor to the Chief Electoral Officer on the threat that is pending over the system, and you offer the Chief Electoral Officer guidance on what to do to stop that or prevent that. Is that a fair description of your role in the overall protection of the integrity of the system?

Le sénateur Dalphond : La loi en exige deux.

M. Lee : Mon problème avec la carte d’information de l’électeur, c’est que ce n’est pas une pièce d’identité. On ne fait pas preuve de diligence raisonnable lorsqu’on délivre cette carte. N’importe qui peut mettre son nom. On peut inscrire « Père Noël » et personne ne dira : « Attendez un instant. Vous n’êtes pas le père Noël. » On ne fait pas preuve de diligence raisonnable.

Le sénateur Dalphond : Vous avez une carte avec photographie, mais l’adresse n’y figure pas, alors avec la carte d’information de l’électeur, c’est suffisant.

M. Lee : On croirait parler d’une invention de Rube Goldberg, quelque chose d’indûment complexe alors qu’on peut en venir à l’essentiel et exiger une seule pièce d’identité avec photographie délivrée par un gouvernement; cela réglerait ces problèmes.

Le sénateur Dalphond : Avec l’adresse?

M. Lee : Laissez-moi vous lancer quelques chiffres. J’ai fait des recherches à cet égard. Le nombre de permis de conduire dépasse de loin le nombre d’électeurs enregistrés. Ce sont les chiffres de Transports Canada, et je peux les fournir au comité par la suite, mais, même si on ne tient pas compte des personnes âgées de 16 à 18 ans qui n’ont pas le droit de vote, il y a encore beaucoup plus de personnes de plus de 18 ans qui possèdent un permis de conduire au Canada que de personnes admissibles à exercer leur droit de vote. Je ne peux pas démontrer qu’il existe une parfaite concordance et que chaque électeur possède un permis de conduire, mais c’est assez proche.

Le sénateur Dalphond : Saviez-vous que, au cours de la dernière élection, 49 000 personnes qui disaient être canadiennes se sont vu refuser le droit de vote parce qu’elles n’avaient qu’une seule pièce d’identité?

M. Lee : Non, je ne le savais pas.

Le président : Monsieur Jones, j’aimerais revenir sur la portée de votre mandat afin que les sénateurs et les téléspectateurs canadiens le comprennent bien. À la page 3 de votre exposé, vous affirmez que le CST, qui est votre organisme, a tenu nombre de réunions particulièrement productives avec les responsables des élections pour discuter des conclusions du rapport, dans un premier temps, et leur offrir des conseils en matière de cybersécurité. Par conséquent, vous êtes un chien de garde relativement à ce qui se passe dans le monde virtuel pour ce qui est du processus électoral et, en même temps, vous êtes le conseiller du directeur général des élections en ce qui a trait à la menace qui pèse sur le système et vous lui donnez des conseils quant à ce qu’il doit bloquer ou empêcher. Est-ce une bonne description de votre rôle dans la protection générale de l’intégrité du système?

Mr. Jones: Absolutely. What we concentrate on is helping to make sure that they are informed of the threats, that we help them in terms of making cybersecurity decisions and, when those decisions are taken, how to implement them the best way. It's about how we support their ability to build the system they need to support the election.

The Chair: We are less than a year from the next federal election, which is supposed to take place on October 21, so I bet that you see them quite often to report on what's going on in the cyber-world in relation to the election.

Mr. Jones: We have been working with Elections Canada and talking about election 2019 since prior to election 2015.

The Chair: But you would certainly heighten your surveillance because, based on what we have learned from the Russian intervention that created 50,000 accounts in the year before the election in the United States — we know the date, as we know the date now in Canada — there is a call to be in a position to be able to monitor what's going on 24 hours a day, seven days a week.

Mr. Jones: We are always looking to see what activities could be targeting Canada, according to the priorities of the government, but we are also looking at where the threat is evolving. It's also through awareness of where technology is moving and how people are starting to change and manipulate.

I remember when social media was just coming on the stage. I don't think any of us would have thought the day we signed up for our very first Facebook account or Twitter account that it was going to be a tool of manipulation in the democratic process. I just thought it was an annoying way of people telling you what they ate for dinner. And then we shared family photos. That's what we used Facebook for when I first signed up for my account. We never would have seen this. As a computer scientist and engineer, I never would have predicted that this is where these platforms would go. I think that's what we're struggling with.

It is always looking to where the threat is evolving and where it is going, and that's one of the things where the technology space is evolving so quickly. We always have to stay on top. We always have to be looking at what the new vectors will be and trying to think like an adversary does about how to manipulate an open society like ours through the technology and the online environment.

The Chair: Do you have an interface with the platforms, as Senator Carignan mentioned, Google, Facebook and Twitter? They have a shared interest, if they are of good faith, to prevent

M. Jones : Absolument. Nous nous assurons que le directeur général des élections est au fait des menaces et nous l'aidons à prendre des décisions en matière de cybersécurité et, lorsque ces décisions sont prises, à les mettre en œuvre de la meilleure façon qui soit. Il s'agit d'appuyer sa capacité de renforcer le système dont il a besoin pour tenir l'élection.

Le président : La prochaine élection fédérale doit se tenir le 21 octobre prochain, soit dans moins d'un an, alors je parie que vous communiquez souvent avec le directeur général des élections pour lui signaler ce qui se passe dans le monde virtuel en ce qui concerne l'élection.

M. Jones : Nous collaborons avec Élections Canada et parlons de l'élection de 2019 depuis avant l'élection de 2015.

Le président : Cependant, vous renforceriez certainement votre surveillance parce que, compte tenu de ce que nous avons appris de l'intervention russe dans le cadre de laquelle 50 000 comptes ont été créés au cours de l'année précédant l'élection aux États-Unis — nous savons la date, comme nous connaissons maintenant celle de l'élection au Canada —, on veut que le Canada soit en mesure de surveiller ce qui se passe 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

M. Jones : Nous sommes toujours à l'affût des activités qui pourraient actuellement cibler le Canada, selon les priorités du gouvernement, mais nous examinons également l'évolution de la menace. Nous avons aussi conscience de la manière dont la technologie progresse et de la façon dont les gens commencent à modifier et à manipuler le système.

Je me rappelle les tout débuts des médias sociaux. Je pense qu'aucun d'entre nous n'aurait pensé, le jour où il a ouvert son tout premier compte Facebook ou Twitter, que ces plateformes deviendraient des outils de manipulation du processus démocratique. Je me disais simplement que c'était une façon agaçante pour les gens de nous dire ce qu'ils avaient mangé pour souper. Ensuite, nous avons publié des photographies de famille. C'est à cette fin que nous utilisions Facebook quand j'ai ouvert mon premier compte. Je n'aurais jamais prévu cela. En tant qu'informaticien et ingénieur, je n'aurais jamais prédit que c'est dans cette direction qu'iraient ces plateformes. Je pense que c'est ce qui nous cause des difficultés.

Il s'agit toujours de regarder comment évolue la menace et où elle se dirige, et c'est l'un des domaines dans lesquels l'espace technologique évolue très rapidement. Nous devons toujours suivre cette évolution de très près. Nous devons toujours être à l'affût de ce que seront les nouveaux vecteurs et tenter de penser comme le fait un adversaire au sujet de la façon de manipuler une société ouverte comme la nôtre au moyen de la technologie et de l'environnement en ligne.

Le président : Avez-vous un lien avec les plateformes, comme l'a mentionné le sénateur Carignan, telles que Google, Facebook et Twitter? Si elles sont de bonne foi, elles ont l'intérêt

that from happening. Is there a meeting point between your agency and the platforms so that, when you realize there is a risk, you alert them and they are responsive to that?

Mr. Jones: We have relationships with a large number of companies, social media companies included in that. I think the key thing for us is they are experts in their platform, and we are experts in the threats, so it's how we can share that information.

We also work with our allies around the world. We are all facing the same types of threats, so how do we all work together collectively as part of our getting ready for all of the democratic processes that we expect to see in all of our nations, because it's going to take all of us working together. That's where we are leveraging the international partnerships, primarily amongst our core partners in the U.S., the U.K., New Zealand and Australia. It's how we can all work together on these types of things.

We do talk to the platforms. We are trying to say how we leverage all of things that are going on to try to increase the security of Canada and Canadians. The fact is, though, that part of this is going to be on all of us as consumers of information to turn a critical eye. As Pat was saying, it's critical for us also to be cautious consumers of information as well. That's really difficult, and we admit it. That's why we are trying to give some tools, techniques and general awareness.

The Chair: What's the size of your operation? How many people work with you?

Mr. Jones: The Cyber Centre itself is around 700 people, but that is including all the cryptographic products that the government uses all the way up to if the phone rings with somebody with a cyber-incident, that's the person who answers the phone and provides services, so it's everything in between and all the technology experts as well.

The Chair: How many are devoted to the election?

Mr. Jones: It's hard for me to break it down that way because we have people who do advice and guidance on building things. The election system is not dissimilar from systems used in other places, so it is how we apply general knowledge in specific cases. It will go up and down, depending on what we're working on at that time.

commun de prévenir ces occurrences. Y a-t-il un point de rencontre entre votre organisme et les plateformes vous permettant, lorsque vous vous rendez compte de l'existence d'un risque, de les alerter, après quoi elles réagissent?

M. Jones : Nous entretenons des relations avec un grand nombre d'entreprises, y compris des médias sociaux. Je pense que l'élément clé, en ce qui nous concerne, c'est que ce sont des experts de leur plateforme et que nous sommes des experts en matière de menaces, alors c'est ainsi que nous pouvons échanger ces renseignements.

Nous travaillons également avec nos alliés de partout dans le monde. Nous faisons face aux mêmes types de menaces, alors comment pouvons-nous tous travailler ensemble, collectivement, comme il faudra le faire, dans la cadre de notre préparation à tous les processus démocratiques que nous nous attendons à voir au sein de tous nos pays? C'est là que nous mettons à profit les partenariats internationaux, principalement avec nos partenaires de base aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Nouvelle-Zélande et en Australie. C'est ainsi que nous pouvons tous travailler ensemble sur ces types de choses.

Nous parlons aux responsables des plateformes. Nous tentons d'expliquer comment nous mettons à profit toutes les choses qui se passent afin de mieux pouvoir accroître la sécurité du Canada et des Canadiens. Toutefois, le fait est qu'il s'agira en partie pour nous tous, en tant que consommateurs d'informations, de porter un regard critique. Comme l'affirmait Pat, il est essentiel que nous soyons également des consommateurs d'informations prudents. C'est très difficile, et nous l'admettons. Voilà pourquoi nous tentons de donner des outils, des techniques et des connaissances générales.

Le président : Quelle est la taille de votre organisme? Combien de personnes travaillent avec vous?

M. Jones : Le centre pour la cybersécurité, en soi, compte environ 700 personnes, mais cela comprend les responsables de tous les produits cryptographiques que le gouvernement utilise ainsi que les employés qui répondent aux appels des personnes aux prises avec un cyberincident et qui fournissent les services connexes, en plus de tous ceux qui se trouvent entre les deux et de tous les experts en matière de technologie.

Le président : Combien se consacrent aux élections?

M. Jones : Il est difficile pour moi de les répartir ainsi parce que certains de nos employés donnent des conseils et des consignes sur la prise de mesures. Le système électoral ressemble à ceux qui sont utilisés ailleurs, alors il s'agit de la façon dont nous appliquons les connaissances générales à des cas précis. Le nombre fluctue en fonction de ce sur quoi nous travaillons à un moment donné.

As we shift towards general election 2019, the systems are in place, so it's not about advice, guidance and preparing for the future. Now it turns into a cyber-defence mission: How do we protect the systems? How do we protect the integrity? How do we work with the commercial service providers? Suddenly it goes from architects to defenders and partnership folks who are working with the private sector companies, the communications companies, to secure the whole environment. It shifts over time.

[*Translation*]

Senator Dupuis: I have a sub-question further to the one you just asked, Mr. Chair.

You just spoke about training that you offer to parliamentarians. I'd like to know more about that. It seems to me, if I understand the nature of your mandate, that you have to support the Chief Electoral Officer and the Commissioner of Elections in their respective authorities and that it's up to them to intervene and exercise their power to the full based on the support you provide them. Do you have a broader responsibility to cover cyber-threats in general, not only those directed at the election process in its narrowest sense?

You told us you're interested in parliamentarians, Mr. Clow, but you also discussed an awareness campaign for Canadians. Do you include senators among those Canadians? In fact, you say that cybersecurity is a team sport. Is it hockey or synchronized swimming? I believe senators are part of the team that should be interested in cyber-threats and cybersecurity. The proof is that some senators are victims of interference on their websites. Do you have that kind of mandate with senators? Are you prepared to consider it as part of your present mandate?

[*English*]

Mr. Jones: Absolutely. For me, our mandate includes broad outreach to all Canadians, but then you get into more tailored activities.

One of the things we are looking at is how to support any candidate for political office in terms of giving concrete tips they can apply to make themselves more cyber-secure. The same includes parliamentarians, who face a unique threat as representatives of all of us. We work in a few different ways. We would always be pleased to talk about cybersecurity and how people can take action to protect themselves online. That can be in a closed session. I'm happy to do that and answer questions.

Comme nous effectuons la transition vers les élections générales de 2019, les systèmes sont en place, alors il n'est pas question de donner des conseils ou des consignes et de se préparer pour l'avenir. Notre travail se transforme en une mission de défense cybernétique. Comment pouvons-nous protéger les systèmes et leur intégrité? Comment pouvons-nous travailler avec les fournisseurs de services commerciaux? Soudainement, on passe des architectes aux défenseurs et aux responsables des partenariats qui travaillent avec les entreprises du secteur privé, les sociétés de communication, afin de sécuriser tout l'environnement. Cela change au fil du temps.

[*Français*]

La sénatrice Dupuis : J'aurais une sous-question pour faire suite à celle que vous venez de poser, monsieur le président.

Vous nous avez parlé d'une formation que vous offrez à des parlementaires. J'aimerais en savoir davantage à ce sujet. Il me semble, si je comprends bien la nature de votre mandat, que vous devez soutenir le directeur général des élections ainsi que le commissaire aux élections dans leurs autorités respectives et qu'il leur revient d'intervenir et d'exercer le maximum de leur pouvoir à partir du soutien que vous leur fournissez. Avez-vous une responsabilité plus large, d'une certaine manière, pour couvrir les cybermenaces en général et non seulement celles qui concernent le processus électoral dans le sens le plus étroit?

Vous nous avez dit que vous vous intéressez aux parlementaires, monsieur Clow, mais vous avez parlé également d'une campagne de sensibilisation auprès des Canadiens. Incluez-vous les sénateurs dans ces Canadiens? En fait, vous dites que la cybersécurité est un sport d'équipe; s'agit-il de hockey ou de nage synchronisée? Je crois que les sénateurs font partie de l'équipe qui devrait s'intéresser à la cybermenace et à la cybersécurité. La preuve, c'est que certains sénateurs sont victimes d'interférence sur leur site. Avez-vous un mandat de cet ordre avec les sénateurs? Êtes-vous prêt à le considérer dans le cadre de votre mandat actuel?

[*Traduction*]

M. Jones : Absolument. À mes yeux, notre mandat inclut une vaste campagne de sensibilisation auprès de tous les Canadiens, mais, ensuite, on arrive aux activités adaptées sur mesure.

Premièrement, l'un des aspects que nous examinons, c'est la façon de soutenir tout candidat à une fonction politique et de lui donner des conseils concrets qu'il pourra appliquer afin d'assurer sa propre cybersécurité. Le même principe s'applique aux parlementaires, qui font face à une menace unique en tant que représentants du peuple. Nous travaillons de quelques manières différentes. Nous serons toujours heureux de parler de cybersécurité et de la façon dont les gens peuvent prendre des mesures pour se protéger en ligne. Il peut s'agir d'une séance à huis clos. Je serai ravi de le faire et de répondre aux questions.

Second, we publish a lot of material on our website that is just simple tips we can all apply. We try to make them so they are usable by real people. That wasn't always our forte. We tended to write things in a very nerdy technical way, so we have tried to make it practical for people.

The third is customized briefings. One of the things we did when we released the *Cyber Threats to Canada's Democratic Process* was to come and brief it, walk through what we were thinking and what it meant. We tried to do that in detail. We would be happy to do that.

The fourth is we work with the parliamentary precinct in terms of providing whatever materials we have. I know they have a very robust security program, so we try to provide support to them in terms of what we produce.

The Chair: Before I have the pleasure of thanking you, Mr. Jones, in your presentation you mentioned that you released in June 2017 an unclassified assessment of cyber-threats to Canada's democratic process. You mentioned, if I understood correctly, that you were bringing it up to date. Would you care to share with the honourable senators that up-to-date report of the assessment, what you can release, of course, for our own information and satisfaction of what's going on?

Mr. Jones: On the report itself right now, our assessors are just going through the material. We have the report that was issued in 2017, last summer. We are now going through all the research to bring it up to date, so there isn't a report to release right now. The assessors are at this moment going through all the data we have, what we've seen, the change in the threat environment. We'll begin drafting that report. Our goal is to get it completed and as up-to-date as close to the election as possible, but prior to the start of the true electoral activities, just to bring it up to speed for where the threat environment is as close to the election as possible, so the first quarter of 2019.

The Chair: By April, we should have it available?

Mr. Jones: That is the goal.

The Chair: Maybe we could invite you to present it to us at that time.

Mr. Jones: I would be very pleased to.

Deuxièmement, nous publions sur notre site web beaucoup de documents qui présentent seulement de simples conseils que nous pouvons tous appliquer. Nous tentons de les formuler de manière à ce que des gens ordinaires puissent les utiliser. Cela n'a pas toujours été notre point fort. Nous avons tendance à rédiger les choses d'une manière très technique, alors nous avons tenté d'en faire un document pratique pour les gens.

Troisièmement, il y a les séances d'information personnalisées. L'une des choses que nous avons faites quand nous avons publié *Cybermenaces contre le processus démocratique du Canada* a été de venir en faire un compte rendu, d'expliquer notre réflexion et sa signification. Nous avons tenté de le faire de façon détaillée. Nous serions heureux de faire cela.

Quatrièmement, nous travaillons avec les responsables de la Cité parlementaire afin de fournir tous les documents dont nous disposons. Je sais que les parlementaires sont dotés d'un programme de sécurité très solide, alors nous tentons de leur fournir du soutien relativement à ce que nous produisons.

Le président : Avant que j'aie le plaisir de vous remercier, monsieur Jones, dans votre exposé, vous avez mentionné que vous aviez publié en juin 2017 une évaluation non classée des cybermenaces pour le processus démocratique du Canada. Si je vous ai bien compris, vous avez affirmé être en train de la mettre à jour. Auriez-vous l'obligeance de communiquer aux sénateurs ce rapport à jour de l'évaluation, ce que vous pouvez publier, bien entendu, pour notre information et pour que nous sachions ce qui se passe?

M. Jones : Concernant le rapport en tant que tel, actuellement, nos évaluateurs sont seulement en train de parcourir le document. Nous disposons du rapport qui avait été publié en 2017, l'été dernier. Nous faisons maintenant un survol de toute la recherche afin de la mettre à jour, alors il n'y a pas encore de rapport à publier. Pour l'instant, les évaluateurs examinent toutes les données dont nous disposons, ce que nous avons observé, le changement dans l'environnement de menace. Nous allons commencer à rédiger ce rapport. Notre but est qu'il soit terminé et mis à jour le plus près possible de la date des élections, mais avant le début des véritables activités électorales, simplement pour le mettre à jour en fonction de l'environnement de menaces qui pèse sur le processus le plus près possible de la date des élections, alors au premier trimestre de 2019.

Le président : D'ici le mois d'avril, nous devrions y avoir accès?

M. Jones : C'est le but.

Le président : Nous pourrions peut-être vous inviter à nous le présenter à ce moment-là.

M. Jones : J'en serais tout à fait ravi.

The Chair: So you have a second invitation.

Thank you very much, Mr. Jones, Mr. Clow and Professor Lee. As you see, there is very keen interest on all these issues that pertain to protection of the integrity of the democratic process in Canada.

Thank you very much.

(The committee adjourned.)

Le président : Alors, vous avez une deuxième invitation.

Merci beaucoup, messieurs Jones, Clow et Lee. Comme vous le voyez, on s'intéresse de près à tous les enjeux qui sont liés à la protection de l'intégrité du processus démocratique au Canada.

Merci beaucoup.

(La séance est levée.)

EVIDENCE

OTTAWA, Thursday, November 29, 2018

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs, to which was referred Bill C-76, An Act to amend the Canada Elections Act and other Acts and to make certain consequential amendments, met this day at 10:37 a.m. to continue its study of the bill; and in camera, to consider draft reports.

Senator Serge Joyal (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: Good morning, honourable senators. I want to welcome our distinguished guests this morning and members of the general public who are following the proceedings of the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs, which is continuing its study of Bill C-76, An Act to amend the Canada Elections Act and other Acts and to make certain consequential amendments.

[*English*]

It is my real pleasure this morning to welcome Mr. David Frum. Mr. Frum doesn't need a long introduction. I will not ask Senator Frum to introduce him.

Senator Frum: I could.

The Chair: We have the opportunity, of course, to benefit from the reflection of Mr. Frum in *The Atlantic*.

We want to assure you that your thinking and reflection are helpful to support public debate, not only in the United States, but, of course, in Canada also. Thank you for making yourself available this morning, Mr. Frum.

[*Translation*]

We're also pleased to be joined by Rafael Jacob, Postdoctoral Researcher at the Raoul Dandurand Chair of Strategic and Diplomatic Studies. This chair is well known, since its members regularly participate in various public debates and share their opinions and research results. It's a pleasure to welcome you, Mr. Jacob.

[*English*]

You know the procedure. I will invite you to make opening statements.

[*Translation*]

You will then, of course, have the opportunity to speak with the honourable senators.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le jeudi 29 novembre 2018

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles, auquel a été renvoyé le projet de loi C-76, Loi modifiant la Loi électorale du Canada et d'autres lois et apportant des modifications corrélatives à d'autres textes législatifs, se réunit aujourd'hui, à 10 h 37, afin d'étudier le projet de loi, et à huis clos, pour étudier des ébauches de rapports.

Le sénateur Serge Joyal (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le président : Bonjour, honorables sénateurs, et bienvenue à nos distingués invités ce matin, ainsi qu'au public qui suit les délibérations du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles, qui poursuit son étude du projet de loi C-76, Loi modifiant la Loi électorale du Canada et d'autres lois et apportant des modifications corrélatives à d'autres textes législatifs.

[*Traduction*]

Je suis très heureux d'accueillir ce matin M. David Frum, qui n'a pas besoin d'être présenté longuement. Je ne demanderai pas à la sénatrice Frum de faire les présentations.

La sénatrice Frum : Je pourrais bien.

Le président : Nous avons l'occasion, bien entendu, de tirer profit des réflexions de M. Frum dans les pages du magazine *The Atlantic*.

Nous tenons à vous assurer que vos réflexions contribuent au débat public, non seulement aux États-Unis, mais, bien sûr, au Canada également. Merci, monsieur Frum, de vous être libéré ce matin.

[*Français*]

Nous avons également le plaisir d'accueillir M. Rafael Jacob, chercheur postdoctoral à la Chaire Raoul-Dandurand en études stratégiques et diplomatiques. Cette chaire est bien connue, puisque ses membres participent régulièrement à différents débats publics et partagent leurs opinions et les résultats de leurs recherches. C'est un plaisir de vous accueillir, monsieur Jacob.

[*Traduction*]

Vous connaissez la procédure. Je vous invite à faire une déclaration préliminaire.

[*Français*]

Par la suite, vous aurez évidemment l'occasion d'échanger avec les honorables sénateurs.

[English]

David Frum, Staff Writer, *The Atlantic*, as an individual: Thank you, Mr. Chair, and thank you to all the senators. Thank you especially for agreeing to waive your anti-nepotism rules to allow me to participate today. It is much appreciated.

I have a very short opening statement, just a couple of pages, as a way to get the conversation going.

I speak today as a person who would apparently be enfranchised by the bill under consideration; a person born Canadian who has made his principal residence in the United States since 1996. But I also speak today as a journalist who has devoted much of my recent professional life to studying the threats to democratic citizens, including from hostile, foreign interventions.

In the first capacity, I should be very grateful for the enfranchisement offered by Bill C-76, but in the second, I must tell you that the proposal worries me. The proposal to enfranchise long-term expatriates from Canada arises, as you well know, from a lawsuit brought by some long-term Canadian residents of the United States who never naturalized in the United States, and who still feel closely, emotionally connected to Canada. Unsurprisingly, those who brought this lawsuit envision their fellow expatriates as all being very similar to themselves. That's just the way our minds work.

But as you study this bill, I would invite you to consider some other realities. Suppose instead of the free and democratic United States an expatriate like me lived in another country. A country that was not a democracy and not free, that surveilled and policed every aspect of my behaviour according to a system of social credit, as it calls it. A country that noticed when I received a ballot to vote in an external country's election and that possessed both the technology and the will to inspect how I cast that ballot. A country that did not believe in free elections or privacy rights. A country in which the state could and regularly did determine the success or failure of my business and professional life or my ability to borrow money, rent an apartment or even buy an airline ticket varied or could be denied altogether according to political reliability. A state that regarded anyone resident under its jurisdiction or born under its jurisdiction as forever and exclusively subjected to that state whatever other passport they might carry. A state with a strong national interest in shaping the politics and governance of other countries, Canada very much among them. A state with the military and economic power to ignore protests and remonstrances from the Government of Canada — indeed, to frighten the Government of Canada into considering very carefully whether it dared issue such protests and remonstrances.

[Traduction]

David Frum, rédacteur attitré, *The Atlantic*, à titre personnel : Merci, monsieur le président, et merci à tous les sénateurs. Je vous remercie tout spécialement d'avoir accepté de déroger à vos règles contre le népotisme afin de me permettre de participer à la discussion aujourd'hui. Je l'apprécie grandement.

Je ferai une très brève déclaration préliminaire, de quelques pages seulement, pour lancer la discussion.

Je parle aujourd'hui en tant que personne à qui, semble-t-il, le projet de loi à l'étude reconnaîtrait le droit de vote, une personne née au Canada dont la résidence principale se trouve aux États-Unis depuis 1996. Je m'exprime aussi en tant que journaliste qui a consacré une grande partie de sa vie professionnelle récente à étudier les menaces qui planent sur la vie civique démocratique, dont celles résultant d'interventions étrangères hostiles.

À titre personnel, je devrais me réjouir du droit de vote qui me serait reconnu par le projet de loi C-76, mais en tant que journaliste professionnel je dois vous dire que la mesure proposée m'inquiète. La proposition d'accorder le droit de vote aux expatriés canadiens de longue date résulte, comme vous le savez bien, d'une poursuite intentée par des résidents canadiens aux États-Unis qui, bien qu'établis depuis longtemps dans ce pays, n'ont jamais été naturalisés américains et qui maintiennent un lien affectif étroit avec le Canada. Ceux à l'origine de cette poursuite considèrent que tous leurs compatriotes expatriés sont très semblables à eux. Il ne faut pas s'en surprendre : c'est ainsi que nous pensons.

Toutefois, je vous invite, au cours de votre étude de ce projet de loi, à tenir compte d'autres réalités. Supposons que l'expatrié que je suis, plutôt que d'être établi aux États-Unis, pays libre et démocratique, vive dans un autre pays. Un pays qui n'est pas une terre de liberté et de démocratie, un pays qui surveille et contrôle tous mes agissements, selon un système de crédit social, comme on l'appelle. Un pays qui sait quand je reçois un bulletin de vote pour une élection dans un pays étranger et qui possède à la fois la technologie et la volonté de vérifier comment je vote. Un pays qui ne croit pas à la liberté des élections ni au respect de la vie privée. Un pays dans lequel l'État peut décider, et ne se prive pas de le faire, de la réussite ou de l'échec de mes affaires et de ma vie professionnelle ou dans lequel ma capacité d'emprunter, de louer un appartement ou même d'acheter un billet d'avion varie, ou peut même disparaître, en fonction de ma fiabilité politique. Un État qui considère que toute personne résidant sur son territoire ou née dans un territoire sous sa juridiction est exclusivement et à jamais l'un de ses ressortissants, quel que soit le passeport qu'elle détient. Un État qui a un grand intérêt national à façonner la politique et la gouvernance d'autres pays, dont le Canada. Un État ayant un pouvoir militaire et économique tel qu'il peut faire fi des protestations et remontrances du gouvernement du Canada et, en fait, intimider

Suppose I lived in that country? What would it mean to enfranchise me then? You might as well send the ballot direct to my home government and invite them to check the box for me.

I recognize that laws can be interpreted and modified by regulations, but I also know enough about politics to recognize that once you make voters of long-term expatriates, you will create tremendous disincentives to inquire overcarefully how this new right is used. That will be especially true if the inquiry could potentially offend a powerful foreign country with a strong grip on Canada's economic and financial future.

So I beseech you: Consider carefully what you are doing here. Canadians live in a uniquely benign political and strategic environment, but the world of democracy is taking a darker turn. Realism about that world's dangers is indispensable to protecting Canadian rights and freedoms including, above all, the right to vote in honest and unmanipulated elections to choose your own governments for yourselves.

The Chair: Thank you, Mr. Frum.

Mr. Jacob?

Rafael Jacob, Postdoctoral Researcher, Raoul Dandurand Chair of Strategic and Diplomatic Studies, as an individual: I wish to thank you for the invitation to appear before you. It's an honour to appear alongside Mr. Frum. I also want to state my apologies for being a little late — I thought construction and parking were bad in Montreal.

On that note, I am not here as someone who will speak either in favour or in opposition to Bill C-76. Second, I am here first and foremost to give testimony in terms of the American experience. That's my field of expertise. When it comes to electoral rules, reform and, in some cases, problems that have arisen, especially pertaining to influence from either third parties or foreign governments, from the U.S. experience and what can be learned in Canada from that experience, that's the reason I'm here this morning.

The Chair: Mr. Jacob, do you want to elaborate for two more minutes on the subject you just raised? Honourable senators are very keen and interested about that. Canadians are very concerned about having a system that would remain honest and unmanipulated, to quote Mr. Frum.

Would you expand a little more on that issue of foreign intervention in the electoral process?

le gouvernement du Canada au point où il hésiterait longuement à formuler ses protestations et à faire des remontrances.

Supposons que je vive dans un tel pays. Que signifierait alors mon droit de vote? Autant envoyer le bulletin de vote directement au gouvernement de mon pays de résidence et l'inviter à voter à ma place.

Je sais que les lois peuvent être interprétées et modifiées par des règlements, mais j'en connais assez sur la politique pour savoir qu'une fois les expatriés de longue date devenus électeurs, vous aurez découragé fortement tout examen sérieux de la façon dont ce nouveau droit est exercé. Cela sera d'autant plus vrai dans le cas où un tel examen risque d'offenser un puissant pays étranger qui a une forte influence sur l'avenir économique et financier du Canada.

Je vous exhorte donc à bien réfléchir à ce que vous faites ici. Les Canadiens vivent dans un environnement politique et stratégique particulièrement bénin, mais des nuages lourds de menaces planent sur le monde démocratique. Il est indispensable de considérer ces menaces avec réalisme afin de préserver les droits et libertés des Canadiens, y compris, par-dessus tout, le droit de voter et de choisir leur propre gouvernement dans le cadre d'élections honnêtes et non manipulées.

Le président : Merci, monsieur Frum.

Monsieur Jacob, la parole est à vous.

Rafael Jacob, chercheur postdoctoral, Chaire Raoul-Dandurand en études stratégiques et diplomatiques, à titre personnel : Je vous remercie de m'avoir invité à comparaître devant vous. C'est un honneur de comparaître aux côtés de M. Frum. Je tiens d'abord à m'excuser d'être arrivé un peu en retard — moi qui pensais que les travaux routiers et le stationnement étaient mauvais à Montréal.

Sur cette note, je dirai que je ne suis pas ici pour me prononcer pour ou contre le projet de loi C-76. Je suis ici d'abord et avant tout pour témoigner de l'expérience américaine. C'est mon domaine de spécialisation. Les règles et les réformes électorales et, dans certains cas, les problèmes que révèle l'expérience américaine, surtout au chapitre de l'influence de tiers ou de gouvernements étrangers, et les leçons qu'on peut en tirer au Canada, sont les sujets de mon intervention ce matin.

Le président : Monsieur Jacob, voulez-vous prendre deux minutes pour développer le sujet que vous venez de soulever? Les membres du comité sont très intéressés par cette question. Les Canadiens se préoccupent beaucoup de maintenir un système qui soit honnête et non manipulé, pour reprendre les termes de M. Frum.

Pourriez-vous nous en dire un peu plus sur la question de l'intervention étrangère dans le processus électoral?

Mr. Jacob: If I'm going to expand on that, I will probably ask for two hours and not two minutes. It could be looked at from a plethora of different perspectives.

When we talk about the U.S. experience — and I think Russia is the word that's on the tip of everyone's tongue — it should be noted that the issue is not one limited to the 2016 presidential election. Obviously, much of the media conference on what happened in the U.S. pertains to what happened in 2016. The reality is that we saw repeated attempts to intervene in U.S. elections in 2018 as well. It should also be noted that while Russia is probably the main actor in that theatre, it is not the only one. Over the last few months, we've seen several calls in the U.S. Congress to investigate possible Chinese intervention or attempts at intervention in U.S. elections.

You used the term "manipulated." When you talk about attempting to manipulate elections, there is more than one way. One way is to do what the Russians tried and apparently were largely successful in doing in 2016 in the United States, which was to have a presence on social media that looked like it was an American presence when in fact it wasn't. That is one way of trying to manipulate the vote.

The other, which is much more straightforward and thankfully has not shown real signs of having been successful yet, is literally hacking voting systems. The threat as we understand it now is twofold mainly. Again, I think it would be naive to say it's only Russia. It would be especially naive to think that Russia is only interested in intervening in the United States. As a matter of fact, it's not a hypothesis but is pretty much a demonstrated fact by intelligence agencies around the world that Russia has tried to intervene in other elections, including referenda as well. I have in mind the Scottish referendum a few years ago on independence. All of that is to say that I think there is much to be learned.

You gave me two minutes. I might have gone a little over the limit, so my apologies.

The Chair: I now have the privilege to invite Senator Frum to ask the first question this morning. Of course, she takes over the role of Senator Boisvenu, the deputy chair of the committee, as critic of the bill.

Senator Frum: We are all delighted to see you here this morning. Welcome to you both.

Mr. Frum, you made reference to the *Frank* case in your testimony. The *Frank* case was the Charter challenge that questioned the current law restricting expatriate voting to those who have been abroad for five years or less and express an intent to return. The case was before the Supreme Court, but it was the Ontario Court of Appeal that, in a majority decision, found that

M. Jacob : Si je dois m'étendre là-dessus, je vais probablement demander deux heures et non deux minutes. On pourrait l'examiner sous une multitude d'angles.

Lorsque nous parlons de l'expérience américaine — et je pense que tout le monde a le nom de la Russie en tête —, il faut signaler que la question ne se limite pas à l'élection présidentielle de 2016. Évidemment, une grande partie de l'attention des médias porte sur ce qui s'est passé aux États-Unis en 2016. La réalité, c'est que nous avons été témoins de tentatives répétées d'ingérence dans les élections américaines de 2018. Il importe aussi de signaler que, si la Russie est probablement l'acteur principal dans ce théâtre, il n'est pas le seul. Ces derniers mois, il y a eu au Congrès américain plusieurs demandes d'enquête sur une éventuelle intervention ou tentative d'intervention de la Chine dans les élections américaines.

Vous avez utilisé le terme « manipulé ». Lorsqu'il est question de manipulation des élections, il y a plus d'une façon de s'y prendre. L'une d'entre elle est de faire ce que les Russes ont tenté, apparemment avec grand succès, en 2016 aux États-Unis, c'est-à-dire de créer dans les médias sociaux une présence qui s'affichait comme étant américaine, alors qu'en fait elle ne l'était pas. C'est une façon de manipuler le vote.

Une autre façon, beaucoup plus simple, mais qui, heureusement, n'a pas encore montré de signes réels de succès, c'est le piratage des systèmes électoraux. La menace, telle que nous la comprenons, est essentiellement double. Encore une fois, je pense qu'il serait naïf de dire que c'est seulement la Russie. Il serait particulièrement naïf de penser que la Russie ne cherche à s'ingérer qu'aux États-Unis. En fait, ce n'est même plus une hypothèse, mais plutôt un fait établi par les services du renseignement du monde entier, à savoir que la Russie a tenté de s'ingérer dans d'autres consultations populaires, y compris des référendums. Je pense au référendum écossais sur l'indépendance qui a eu lieu il y a quelques années. Tout cela pour dire qu'il y a, je pense, beaucoup à apprendre.

Vous m'avez accordé deux minutes. Je crains d'avoir dépassé un peu la limite et je vous prie de m'excuser.

Le président : J'ai maintenant le plaisir d'inviter la sénatrice Frum à poser la première question ce matin. Vous aurez compris qu'elle prend la relève du sénateur Boisvenu, vice-président du comité, comme critique du projet de loi.

La sénatrice Frum : Nous sommes tous ravis de vous voir ici ce matin. Bienvenue à vous deux.

Monsieur Frum, vous avez fait allusion à l'affaire *Frank* dans votre témoignage. Il s'agissait d'une contestation fondée sur la Charte qui remettait en question la loi actuelle limitant le droit de vote des expatriés à ceux qui sont à l'étranger depuis moins de cinq ans et qui ont exprimé leur intention de revenir au pays. L'affaire s'est rendue jusqu'en Cour suprême, mais c'est

Mr. Frank's Charter challenge was unfounded. One of the reasons they cited was:

The limitation is rationally connected to the government's pressing and substantial objective of preserving Canada's "social contract" (whereby resident citizens submit to laws passed by elected representatives because they had a voice in making such laws)

Bill C-76 will upend that social contract. Can you expand on your thoughts on that?

Mr. Frum: Thank you, senator. Let me note a couple of things I see in the language of the bill. I don't see any language in the bill that restricts these voting rights to Canadians who have omitted to naturalize in their new place of residence. I naturalized in the United States. Apparently, I would be eligible to vote in both countries.

I don't know what happens with unfettered voting. I grew up in the province of Ontario and I wonder whether, as a naturalized U.S. citizen resident in the District of Columbia and paying taxes to the United States if I would also be able to vote in Ontario provincial elections. I suppose that I would.

I understand what the courts are grappling with. There is always in a clear, simple standard, like that of a five-year-old, an element of arbitrariness. What happens on that magic day? Five years minus a day yes; five years, no. I think many have struggled with that.

Let me suggest a way to think about it that I found helpful when thinking about these kinds of regulations. There are basically two ways to approach the need to put limits on anything, and there is always a need to put limits.

One is with a rule: five years; 100 kilometres an hour; at age 19 you can drink but at age 19 minus a day, you can't. The problem with rules is that they are arbitrary. What happens on that one day?

The other way is standards, and that is much more amorphous: not 100 kilometres an hour, but drive carefully. It is not drink at age 19 but drink responsibly. It is not five years minus a day yes, five years, no, but clear and sufficient contacts.

One of the reasons rules are out of fashion is that they are arbitrary. But the thing to remember about them is that they are also liberty enhancing, because with the rule we know where exactly we stand. If it is really important to you to continue voting in Canada, at five years minus, then you come back and re-establish residency. You know.

la Cour d'appel de l'Ontario qui, dans une décision majoritaire, avait conclu que la contestation de M. Frank invoquant la Charte n'était pas fondée. L'un des motifs du rejet était le suivant :

La restriction a un lien rationnel avec l'objectif urgent et réel du gouvernement de préserver le « contrat social » du Canada (en vertu duquel les citoyens résidents se soumettent aux lois adoptées par les représentants élus parce qu'ils ont eu une voix dans l'élaboration de ces lois) [...]

Le projet de loi C-76 aurait pour effet de bouleverser ce contrat social. Pouvez-vous nous en dire davantage à ce sujet?

M. Frum : Merci, madame la sénatrice. Permettez-moi de souligner quelques éléments du libellé du projet de loi. Je ne vois rien dans le projet de loi qui limite ces droits de vote aux Canadiens qui ont omis de se faire naturaliser dans leur nouveau pays de résidence. Pour ma part, j'ai été naturalisé américain. Apparemment, j'aurais le droit de voter dans les deux pays.

Je ne sais pas ce qu'il en est de pouvoir voter sans entraves. J'ai grandi en Ontario et je me demande si, en tant que citoyen naturalisé des États-Unis résidant dans le district de Columbia et payant ses impôts aux États-Unis, je pourrais aussi voter aux élections provinciales en Ontario. Je suppose que oui.

Je comprends les difficultés avec lesquelles les tribunaux sont aux prises. Il y a toujours, dans une norme claire et simple, comme celle des cinq ans de résidence, un élément d'arbitraire. Que se passe-t-il ce jour fatidique? Cinq ans moins un jour, ça va; cinq ans révolus; ça ne va plus. Je pense que beaucoup ont eu de la difficulté avec cela.

Permettez-moi de suggérer une approche que je trouve utile quand il est question de ce genre de règlement. Il y a essentiellement deux façons de répondre au besoin de limiter quoi que ce soit, et des limites sont toujours nécessaires.

La première, c'est d'établir une règle : cinq ans; 100 kilomètres à l'heure; 19 ans pour consommer de l'alcool, mais pas 19 ans moins un jour. Le problème avec les règles, c'est qu'elles sont arbitraires. Que se passe-t-il ce jour-là?

L'autre façon, c'est d'établir des normes, mais c'est beaucoup plus flou : pas 100 kilomètres à l'heure, mais conduire prudemment. Ce n'est pas boire à 19 ans, mais boire de façon responsable. Ce qui importe, ce n'est pas cinq ans moins un jour ou plus un jour, mais d'avoir des contacts clairs et suffisants.

L'une des raisons pour lesquelles les règles ne sont pas à la mode, c'est qu'elles sont arbitraires. Ce qu'il faut aussi garder présent à l'esprit, c'est qu'elles facilitent l'exercice de la liberté du fait qu'elles nous permettent de savoir exactement où nous en sommes. S'il est vraiment important pour vous de maintenir votre droit de vote au Canada après cinq ans moins un jour, vous reviendrez alors et rétablirez votre lieu de résidence. Vous savez d'avance ce qui est exigé.

And if you start moving into a world of clear and sufficient contacts, what about those who have been outside of Canada for less than five years but who do not maintain contacts? The standard can become unpredictable on the other end as well.

One the things I am startled about in the bill is that it doesn't say anything about naturalization. There will be a group of people who will be able to vote in two countries, possibly three. I have friends who have entitlements to Canadian, U.S. and Irish passports. Will they be able to vote in three elections?

Senator Frum: I will pose my next question to both witnesses and invite both of you to respond.

One thing we have heard from these hearings is that there is no prohibition on registered Canadian third parties to be located in places other than Canada. You speak about the dangerous turn the world is taking. I'm wondering if this lack of a prohibition on groups that can organize for the purposes of affecting the Canadian election and be located offshore, does this strike you as it does me as dangerously naive?

Mr. Frum: Mr. Jacob referred to Russian involvement in the Scottish referendum. I think much more dramatic and ominous is what is emerging — and we can't say this too categorically — but it is the massive Russian involvement in the Brexit referendum. The single largest source of funds for the pro-Brexit side came from a British businessman who two years before he made a massive £8-million donation could not have made an £80-pound donation to anybody. He got very rich very fast in ways that nobody understands. I don't want to say categorically what we do not know as facts, but it certainly looks like somebody in Russia helped him to make a lot of money very fast. The question you asked is: Was a condition of that help that some portion of his new fortune be directed according to Russian foreign policy? Again, we do not assert, but we are troubled.

It's difficult enough to regulate what is happening within your own jurisdiction in a world of increasingly dark money. You all saw the stories about the flow of dirty money through the Vancouver real estate market, which is thought to be \$1 billion. If that is already opaque to you, now imagine how much more opaque it would be if that money is domiciled in Macao.

Mr. Jacob: I have very little to add in the context of me not taking a position on the bill. I would simply echo what Mr. Frum just said.

[Translation]

Senator Dupuis: Good morning, Mr. Frum and Mr. Jacob. Thank you for being here this morning.

De plus, si l'on aborde la question de contacts clairs et suffisants, qu'en est-il de ceux qui sont à l'extérieur du Canada depuis moins de cinq ans, mais qui n'ont pas de contacts? La norme peut ainsi avoir des effets imprévisibles sur un autre plan.

L'une des choses qui m'étonnent dans le projet de loi, c'est qu'il ne dit rien sur la naturalisation. Il y aura un groupe de personnes qui pourront voter dans deux pays, peut-être trois. J'ai des amis qui ont droit à des passeports canadien, américain et irlandais. Pourront-ils voter dans les trois pays?

La sénatrice Frum : J'invite les deux témoins à répondre à ma prochaine question.

L'une des choses que nous avons entendues au cours de ces audiences, c'est qu'il n'y a aucune interdiction pour les tiers canadiens inscrits d'être établis ailleurs que sur le territoire canadien. Vous parlez de la tournure dangereuse que prend le monde. Je me demande si cette absence d'interdiction de groupes qui pourraient s'organiser à l'étranger dans le but de nuire aux élections canadiennes ne vous paraît pas, comme à moi, procéder d'une dangereuse naïveté.

M. Frum : M. Jacob a parlé de l'immixtion de la Russie dans le référendum écossais. Je pense que ce qui émerge est beaucoup plus dramatique et inquiétant — mais nous ne pouvons pas l'affirmer de façon trop catégorique —, c'est l'ingérence massive de la Russie dans le référendum du Brexit. La plus importante source de financement du côté pro-Brexit était un homme d'affaires britannique qui, deux ans avant de faire un don colossal de 8 millions de livres, n'aurait pu faire un don de 80 livres à qui que ce soit. Il s'est enrichi très rapidement d'une façon que personne ne comprend. Je ne veux pas affirmer catégoriquement ce que nous ne pouvons pas prouver, mais il semble que quelqu'un, en Russie, l'ait aidé à faire beaucoup d'argent très rapidement. La question qui se pose est la suivante : cette aide était-elle conditionnelle à ce qu'une partie de sa nouvelle fortune soit utilisée à des fins dictées par la politique étrangère de la Russie? Encore une fois, nous n'affirmons rien, mais nous sommes troublés.

Il est déjà assez difficile de réglementer ce qui se passe sur votre propre territoire dans un monde où il y a de plus en plus d'argent occulte. Vous avez tous entendu parler du flot d'argent sale qui passe par le marché immobilier de Vancouver, qui est estimé à 1 milliard de dollars. Si cela vous paraît déjà opaque, imaginez combien ce le serait encore plus si cet argent provenait de Macao.

M. Jacob : Je n'ai pas grand-chose à ajouter du fait que je ne prends pas position sur le projet de loi. Je me contenterai de dire que j'opine dans le même sens que M. Frum.

[Français]

La sénatrice Dupuis : Bonjour à vous, monsieur Frum et monsieur Jacob. Merci d'être avec nous aujourd'hui.

Mr. Frum, I have a question for you. You started your presentation by referring to the fact that the Senate waived its anti-nepotism policy. Could you clarify this remark?

[English]

Mr. Frum: Because I have the great good fortune and pleasure to be the brother of Senator Linda Frum.

[Translation]

Senator Dupuis: Thank you.

In your presentation, you mentioned that a resident of a non-democratic country is in a more difficult and vulnerable situation.

Do you think that living in a democratic or non-democratic system is really the most relevant criterion? When we look at what happened in the United States in the 2016 and 2018 elections, the phenomenon is widespread and very common around the world. I would like you to explain how being a resident of a democratic country is a more decisive factor than being a resident of a non-democratic country.

[English]

Mr. Frum: I don't mean to suggest that this is the only thing you should be considering. There are many factors to consider, but I have noted in the discussions I've seen in my limited view of this bill that this seemed to be a matter that was not being sufficiently weighted.

There are many defects in American democracy, and Mr. Jacob can tell you about them; I've written about them. I think we can acquit anyone in the United States of contemplating — much less actually doing — organizing a state-led effort to pressure people with a Canadian connection, resident in the United States, to cast a vote. And the United States has historically worked extremely well with Canadian governments of all political parties, and I think any imaginable Canadian political party — or at least more normal American governments than the one we happen to have at the moment.

I don't think that would be the most troubling thing about extending the franchise to Canadians long-term resident in the United States, but there are hundreds of thousands of Canadians resident in other kinds of societies, societies that have shown themselves very interested in shaping their “abroad” and obtaining political outcomes congenial to their foreign policy through all kinds of methods that most Canadians would not consider legitimate.

J'aurais une question pour vous, monsieur Frum. Vous avez commencé votre présentation en parlant du fait que le Sénat aurait levé sa politique antinépotisme. Pourriez-vous clarifier cette allusion?

[Traduction]

M. Frum : C'est que j'ai le bonheur et le plaisir d'être le frère de la sénatrice Linda Frum.

[Français]

La sénatrice Dupuis : Merci beaucoup.

Dans votre présentation, vous avez souligné qu'un résident d'un pays non démocratique est dans une situation plus difficile et plus vulnérable.

À votre avis, est-ce que le fait de vivre dans un système démocratique ou non démocratique est vraiment le critère le plus pertinent? Quand on observe ce qui s'est passé aux États-Unis, lors des élections de 2016 et de 2018, c'est un phénomène qui est général et très répandu dans tous les États du monde. J'aimerais que vous m'expliquiez comment le fait d'être résident d'un pays démocratique est plus déterminant que lorsqu'on vit dans un pays non démocratique.

[Traduction]

M. Frum : Je ne veux pas laisser entendre que c'est le seul point que vous devriez examiner. Il y a de nombreux facteurs à prendre en considération, mais j'ai constaté, au cours des discussions que j'ai suivies dans mon optique limitée sur ce projet de loi, que cette question ne semblait pas avoir le poids qu'elle mérite.

La démocratie américaine comporte bien des défauts, et M. Jacob peut vous en parler; j'ai moi-même écrit à ce sujet. Je ne pense pas que nous puissions reprocher à qui que ce soit aux États-Unis d'envisager — encore moins de tenter sérieusement — d'organiser un effort étatique pour faire pression sur des personnes ayant un lien avec le Canada, résidant aux États-Unis, pour qu'elles votent dans un sens ou dans l'autre. De tout temps, il y a eu une très bonne collaboration entre les États-Unis et les gouvernements canadiens, quel que soit le parti politique au pouvoir, et je crois qu'il en serait de même pour tout parti politique canadien imaginable. Du moins était-ce vrai des gouvernements américains plus normaux que celui que nous avons en ce moment.

Je ne pense pas que ce serait l'aspect le plus troublant de l'extension du droit de vote aux Canadiens résidant depuis longtemps aux États-Unis, mais il y a des centaines de milliers de Canadiens qui résident dans d'autres types de sociétés, dans des pays qui se sont montrés très intéressés à travailler leurs « étrangers » et à obtenir des résultats favorables à leur politique étrangère par toutes sortes de méthodes que la plupart des Canadiens ne considéreraient pas légitimes.

Given the inevitable defects of ballot security outside of Canada, it is a problem whether people are short-term or long-term expatriates. With short terms, you are dealing with a relatively small number of ballots that are probably not outcome altering. But if you expand the population from the current few tens of thousands to hundreds of thousands or millions of ballots being cast outside of Canada, many being cast not in the United States or Britain but in other countries, you create an opportunity for governments that have very focused foreign policies interested in affecting other countries — Canada very much on that list — to use pressure on voters, maybe even fraud on the ballots. Your security measures will never keep pace with the interventions that foreign governments can imagine and can create. You will be creating opportunity for those governments to use Canadian elections to shape the Canadian governments they deal with.

[*Translation*]

Senator Dupuis: I have another question regarding the same issue. I completely understand your explanation of why people are more vulnerable if they live in non-democratic systems. Let's assume that the expatriate issue is removed and voting is prohibited. Don't democratic countries have a common interest in trying to see how they'll manage to handle the hacking, fake sites and misleading information phenomena? The issue is no longer really the democratic or non-democratic nature of the state involved, since there's a common cause among all the states.

[*English*]

Mr. Frum: You open a very interesting, exciting and promising line of work. It is maybe something that democratic governments and the Canadian government ought to be focusing on instead of this project, which is that there may well be a need for some kind of international covenant or agreement or enforcement.

As Mr. Jacob said, the Russians were caught attempting to hack American voting systems. As far as anybody knows, they were unsuccessful this time. But you still can't be 100 per cent certain. There are a lot of things you can do in a hack where you don't have to be successful in the conventional way to make an impact.

Suppose what the Russians were able to do was not influence the outcome of any vote or switch any ballots, but suppose they had been able to create enough disorder in voting registers, in the districts of the people they didn't like, to create lineups. If you

Compte tenu des lacunes inévitables de la sécurité des bulletins de vote à l'extérieur du Canada, il y aura un problème, qu'il s'agisse d'expatriés depuis peu ou d'expatriés de longue date. Dans le cas des premiers, le nombre relativement faible de bulletins de vote ne suffit probablement pas à changer les résultats du scrutin. Cependant, si l'on fait passer le nombre de bulletins de vote envoyés à l'extérieur du Canada de quelques dizaines de milliers, qu'il est actuellement, à des centaines de milliers ou des millions, dont beaucoup dans des pays autres que les États-Unis ou la Grande-Bretagne, on donnera à des gouvernements ayant des politiques étrangères très ciblées et désireux d'atteindre d'autres pays — le Canada est certainement sur cette liste — l'occasion d'exercer des pressions sur les électeurs, peut-être même de pratiquer des fraudes électorales. Vos mesures de sécurité ne suivront jamais le rythme des interventions que ces gouvernements étrangers sont capables d'imaginer et de réaliser. Vous allez donner l'occasion à ces gouvernements d'utiliser les élections canadiennes pour influencer sur la composition des gouvernements canadiens avec lesquels ils traitent.

[*Français*]

La sénatrice Dupuis : J'aurais une autre question sur le même sujet. Je comprends très bien votre explication selon laquelle les gens sont plus vulnérables s'ils vivent dans des systèmes non démocratiques. Prenons l'hypothèse selon laquelle on enlève la question des expatriés et on interdit le vote. Les pays démocratiques n'ont-ils pas un intérêt commun à essayer de voir comment ils vont réussir à composer avec les phénomènes de piratage, de faux sites et d'informations qui induisent les gens en erreur? Ce n'est plus tellement la nature démocratique ou non de l'État qui intervient, car il y a une cause commune entre tous ces États.

[*Traduction*]

M. Frum : Vous abordez un domaine de travail très intéressant, passionnant et prometteur. C'est peut-être une chose sur laquelle les gouvernements démocratiques, dont le gouvernement canadien, devraient porter leur attention, plutôt que sur des mesures comme celles prévues dans ce projet de loi. Je veux dire par là qu'une sorte de pacte, d'accord ou de système de contrôle international pourrait bien s'avérer nécessaire.

Comme M. Jacob l'a dit, les Russes se sont fait prendre à essayer de pirater les systèmes électoraux américains. À ce qu'on sache, ils n'ont pas réussi cette fois-ci, mais on ne peut pas en être sûr à 100 p. 100. Il y a beaucoup de choses que l'on peut faire au moyen du piratage pour lesquelles il n'est pas nécessaire de réussir de la façon habituelle pour exercer néanmoins une influence.

Admettons que les Russes n'ont pas pu influencer un seul vote ou opérer un transfert de bulletins de vote. Supposons toutefois qu'ils aient pu créer suffisamment de désordre dans les registres des électeurs, dans les districts électoraux de candidats qu'ils

create a lineup of a couple of hours, people will go home. You could suppress the vote in the districts that were disfavoured by the Russian back end of it just by creating chaos. Even if you don't change a single ballot, you could regard it as a success. This is a really important area that I think Canada and like-minded nations should be working on.

One of the features of 21st century politics as opposed to 20th century politics is that authoritarian governments are more careful about the use of violence than they used to be, but they have much greater powers of surveillance and interference than they have ever had before. A hostile foreign power is less likely to come at you with rockets and tanks, but more likely to come at you with these new means and try to shape your government. The point of war is to change the will of the antagonist opposite. What if you can change the will without the expense and risk of war by operating directly on the voting system of that country?

This is indeed a very significant challenge. I think you make a great point that international cooperation would be very useful. That kind of hardening of the integrity of the voting system would seem, to me, to be mission one for every democratic country.

[Translation]

Mr. Jacob: I want to add to what Mr. Frum just said. There's sometimes a very fine line between successfully hacking and attempting to hack. It doesn't take much to be able to succeed. Sometimes, all it takes is stupidity or human stupidity.

I'll tell you what happened during the 2016 American election campaign in the Democratic National Committee, meaning the highest levels of the American Democratic Party. They received a phishing email. Ms. Clinton's campaign manager sent the email to the Democratic campaign's information technology staff. The employee who received the email mistakenly replied, "This is a legitimate email" when he actually meant to say, "This is an illegitimate email."

Ms. Clinton's campaign manager then replied to the email from Russia and provided his password. Then came the whole WikiLeaks situation and the tens of thousands of extremely embarrassing emails from the Democratic side that were released in the weeks leading up to the presidential election.

n'aimaient pas, de façon à créer des files d'attente. S'ils réussissent à créer une file d'attente de quelques heures, les gens rentreront chez eux sans voter. Il leur serait possible d'entraîner le scrutin dans les districts de candidats auxquels ils sont défavorables simplement en créant le chaos. Même s'ils n'ont pas influencé un seul bulletin de vote, on peut considérer que l'opération est un succès. Il s'agit d'un domaine très important sur lequel le Canada et des pays aux vues similaires devraient se pencher.

L'un des traits caractéristiques de la politique du XXI^e siècle, par opposition à celle du siècle dernier, tient à ce que les gouvernements autoritaires sont plus réticents à recourir à la violence, mais qu'ils ont des pouvoirs de surveillance et d'ingérence beaucoup plus grands que jamais auparavant. Une puissance étrangère hostile est moins encline à vous attaquer avec des fusées et des chars, mais plus susceptible de vous agresser à l'aide de ces nouveaux moyens et d'essayer d'influer sur la composition de votre gouvernement. Le but de la guerre a toujours été de faire fléchir la volonté de l'ennemi. Que se passerait-il si l'on pouvait parvenir aux mêmes fins sans encourir les coûts et les risques d'une guerre, mais en intervenant directement dans le système électoral du pays ennemi?

C'est effectivement un problème de grande importance. Je pense que vous faites valoir un excellent point en disant que la coopération internationale serait très utile. Le renforcement de l'intégrité du système électoral me semble devoir être une mission prioritaire pour chaque pays démocratique.

[Français]

M. Jacob : J'aimerais ajouter quelque chose à ce que M. Frum vient de dire. La ligne entre réussir à pirater et tenter de pirater peut être parfois très fine. Il n'en faut pas beaucoup pour être capable de réussir. Parfois, c'est juste la stupidité ou la bêtise humaine qui le permet.

Je vais vous relater ce qui s'est passé pendant la campagne électorale américaine de 2016 au sein du comité national démocrate, c'est-à-dire les hautes instances du parti démocrate américain. Elles ont reçu un courriel d'hameçonnage. Le directeur de campagne de Mme Clinton l'a envoyé au personnel des technologies de l'information de la campagne démocrate. L'employé qui a reçu le courriel en question a répondu par erreur « *This is a legitimate email* » alors qu'il voulait vraiment dire « *This is an illegitimate email* ».

Par la suite, le directeur de campagne de Mme Clinton a répondu au courriel d'origine russe en donnant son mot de passe. Ensuite, il y a eu toute la situation avec WikiLeaks et les dizaines de milliers de courriels extrêmement embarrassants du camp démocrate qui ont été dévoilés dans les semaines qui ont précédé l'élection présidentielle.

We're literally talking about two letters that should have been added in an email, but that weren't added and that potentially made a difference in the American election campaign. If you talk to Ms. Clinton's side, you'll be told that, to date, the Russian hacking and WikiLeaks may have had just as much — if not more — of an impact than the issue of Ms. Clinton's emails. This matter significantly affected the election and politics at the end of the race. There's a margin between trying and succeeding in hacking, and sometimes, the margin can be smaller than we think.

Senator Boisvenu: I want to welcome our guests. I'll address what you just added. The bill will be somewhat tougher on the people who try to change the results of an election than on the people who try to influence the election. Is influencing an election just as serious as influencing an election and ultimately achieving a result?

Mr. Jacob: That question is almost impossible. In reality, the intention is basically the same. If the Democratic employee had done his job properly and answered the email correctly, no one would have heard about the hacking attempt, and certainly not the general public. Is it worse to succeed? On a concrete basis, in terms of results, it's worse. However, the intention remains the same.

Senator Boisvenu: The bill makes a distinction. If the influence produces results, the offence will be punishable by either a summary conviction or criminal procedure. Should intention be taken into account in an electoral process, regardless of the result?

Mr. Jacob: Honestly, it's your decision. I don't mean to dodge the question. I don't want to —

Senator Boisvenu: I'm asking for your opinion. That's why you were invited.

Mr. Jacob: I accepted the invitation in response to a request for expert testimony, not for a position statement. With all due respect, Senator Boisvenu, I won't take a position.

Senator Boisvenu: I'll put the ball back in your court. How do the Americans handle this distinction?

Mr. Jacob: From a political standpoint, in this situation, a significant number of Americans — especially Democratic voters; there's a split in the interpretation of the results — consider that the 2016 results aren't legitimate. Even the defeated candidate, Ms. Clinton, has publicly questioned the legitimacy of the results.

On parle littéralement de deux lettres qui auraient dû être ajoutées dans un courriel, mais qui ne l'ont pas été et qui ont fait potentiellement la différence dans la campagne électorale aux États-Unis. Si vous parlez au camp de Mme Clinton, à ce jour, on vous dira que le piratage russe et WikiLeaks ont pu avoir un impact aussi important — sinon plus — que la question des courriels de Mme Clinton. Cela a eu un impact très important au chapitre électoral et politique à la fin de la course. Il y a donc une marge entre essayer et réussir à pirater et, parfois, elle peut être plus petite que l'on pense.

Le sénateur Boisvenu : Bienvenue à nos invités. Je vais attraper la balle au bon quant à ce que vous venez d'ajouter. Le projet de loi va être relativement plus sévère envers ceux qui tentent de changer les résultats d'une élection par rapport à ceux qui tentent de l'influencer. Est-ce aussi grave d'influencer une élection que de l'influencer tout en arrivant à un résultat en fin de compte?

M. Jacob : C'est presque impossible comme question. La réalité est que l'intention est la même à la base. Si l'employé démocrate avait bien fait son travail et répondu correctement au courriel, personne n'aurait entendu parler de cette tentative de piratage, et certainement pas le grand public. Est-ce que c'est plus grave de réussir? D'un point de vue concret, en ce qui a trait aux résultats, c'est plus grave, mais l'intention demeure la même.

Le sénateur Boisvenu : Le projet de loi fait une distinction. Si l'influence donne des résultats, l'infraction sera punissable soit par voie sommaire ou par procédure criminelle. Est-ce qu'on devrait tenir compte ou pas de l'intention dans un processus électoral, peu importe le résultat?

M. Jacob : Sincèrement, cette décision vous revient. Ce n'est pas pour éviter la question. Je ne veux pas...

Le sénateur Boisvenu : Je vous demande votre opinion. C'est pour cela qu'on vous a invité.

M. Jacob : J'ai accepté l'invitation à titre de demande de témoignage d'expertise et non pas comme une prise de position. Avec tout le respect que je vous dois, sénateur Boisvenu, je déclinerais de prendre position.

Le sénateur Boisvenu : Je vous retourne la balle. Comment les Américains gèrent-ils cette distinction?

M. Jacob : D'un point de vue politique, il s'agit d'une situation où un nombre important d'Américains — surtout des électeurs démocrates; il y a un clivage dans l'interprétation des résultats — jugent que les résultats de 2016 ne sont pas légitimes. En fait, même la candidate défaite, Mme Clinton, remet en question publiquement la légitimité des résultats.

Senator Boisvenu: Do Americans make a distinction between influencing an election and influencing an election with a result?

Mr. Jacob: The answer is obviously yes. If we look at the polls since the 2016 election, most American believe that the Russians tried to influence the 2016 vote.

Senator Boisvenu: Yes, but in terms of criminal law, are both offences treated equally severely? Is there a distinction?

Mr. Jacob: I can't tell you. However, in terms of public perception, there's a difference between the two offences. Most Americans believe that the Russians tried to influence the election, but a smaller number think that the Russians had an actual impact on the results.

Senator Boisvenu: Mr. Frum, are Canadians who have been expatriated for the past five years equally interested in the right to vote as Canadians who have been expatriated for the past 25 years? I gather that, for someone who leaves Canada for one, two or three years, the "emotional" connection to being a Canadian voter still exists. However, after 25 years, does that connection still exist?

[*English*]

Mr. Frum: It has to attenuate.

Let me refer to one of the things to keep in mind about this. If you are someone who has been out of Canada for 25 years, but you remain strongly committed to Canada, after 25 years — and this will not happen to any of the members of this committee — one begins to get a little older and one may even consider relocating. A person who went out of Canada for economic reasons, for example, at the age of 25 or 30, but who still felt strongly and never naturalized to another country, Canada does not remove that person's right to return. They can return to Canada, re-establish residence, involve themselves in local activities and register to vote. That possibility of returning and re-engaging is always available. Canada would never remove someone's citizenship merely for being an expatriate.

One of the ways you might think about this is not the loss of voting rights, but the suspension of voting rights pending that person's return to Canada. For example, the late Peter Jennings — who is known to many of us — I think that was always his intention had he been spared to a longer life. He had a property, I believe, in the Gatineau, and I think it was his hope — because he never naturalized — that that would become his full-time, ultimate home, and then, I assume, he would have voted in Canadian elections.

Le sénateur Boisvenu : Est-ce que les Américains font une distinction entre influencer une élection et l'influencer avec un résultat?

M. Jacob : La réponse est oui, très clairement. Si l'on regarde les sondages depuis les élections de 2016, une majorité d'Américains croient que les Russes ont tenté d'influencer le scrutin de 2016.

Le sénateur Boisvenu : Oui, mais sur le plan pénal, est-ce qu'on est aussi sévère envers les deux infractions? Est-ce qu'on fait une distinction?

M. Jacob : Je ne peux pas vous le dire, mais en ce qui a trait à la perception du public, il y a une différence entre les deux. Une majorité d'Américains croient que les Russes ont tenté d'influencer l'élection, mais un nombre plus restreint pensent qu'ils ont eu un réel impact sur les résultats.

Le sénateur Boisvenu : Monsieur Frum, y a-t-il le même intérêt au droit de vote entre un Canadien expatrié depuis cinq ans et un Canadien expatrié depuis 25 ans? Je comprends que, pour quelqu'un qui quitte le Canada pour un, deux, ou trois ans, le lien « affectif » à être un électeur canadien existe toujours, mais lorsque cela fait 25 ans, ce lien existe-t-il toujours?

[*Traduction*]

M. Frum : Il faut réduire le risque.

Permettez-moi de rappeler une chose à ce sujet. Si vous êtes à l'extérieur du Canada depuis 25 ans, mais que vous avez toujours un attachement fort au Canada, après 25 ans — et cela n'arrivera à aucun des membres du comité —, vous commencez à vieillir un peu et vous pouvez même envisager de déménager. Dans le cas d'une personne qui s'est expatriée pour des raisons économiques, disons à l'âge de 25 ou 30 ans, mais qui est toujours fortement attachée au Canada et qui n'a jamais été naturalisée dans un autre pays, le Canada ne lui enlève pas le droit de revenir. Ces personnes peuvent revenir au Canada, y établir leur résidence, participer à des activités locales et s'inscrire pour voter. Cette possibilité de retour et de réinsertion est toujours disponible. Le Canada ne révoquerait jamais la citoyenneté d'une personne simplement parce qu'elle s'est expatriée.

On pourrait aussi aborder la question sous l'angle, non pas d'une perte du droit de vote, mais plutôt sous celui de la suspension de ce droit jusqu'au retour au Canada de la personne expatriée. Par exemple, le regretté Peter Jennings — que plusieurs d'entre nous ont connu — avait toujours eu, je pense, l'intention de revenir au pays s'il avait vécu plus longtemps. Il avait une propriété, je crois, dans la vallée de la Gatineau, et je pense qu'il espérait — parce qu'il n'a jamais demandé sa naturalisation aux États-Unis — en faire sa résidence à temps

[Translation]

Senator Boisvenu: Much has been said about Russian interference in the last American election. Canada and the United States are very close. They're long-standing allies, two friendly countries, almost conjoined. Mr. Frum, do you know whether any far-right or far-left organizations have previously or recently tried to influence Canadian elections through social networks?

[English]

Mr. Frum: I want to first draw a distinction which to my mind is more important than that which you are drawing between influencing and shaping. That is the difference between clandestine and open intervention.

During the Brexit referendum, President Obama travelled to England, stood beside the Prime Minister of Great Britain and candidly declared that the United States would prefer to see Britain vote to remain in the European Union. Obviously he hoped to influence the outcome of that referendum, but he did so in a fully above-board way, using normal, friendly processes. That's a normal part of political life. Your friends have opinions.

It was no secret in 2004, when I was involved in the George W. Bush campaign, that the governments of France and Germany would very much have preferred John Kerry. They would tell reporters about it. They had views. It was no secret that in 2012 the Government of Israel would have preferred to see Mitt Romney win the presidency rather than Barack Obama. The question is not preference or influence; it is clandestine influence. That is the thing you really have to worry about and that has become more and more possible in the Facebook era.

[Translation]

Senator Boisvenu: I understand that foreign influence isn't specific to an election. It may also be related to very specific events, such as Brexit. It wasn't necessarily related to an election. It was related to a choice by the British regarding whether to remain in the common market. Foreign influence isn't strictly related to an electoral process as described in the legislation, but it can also be related to other events that may affect a country. Take the example of a Quebec referendum, or a referendum held across Canada. The influence would still be quite extensive.

plein, son dernier domicile. Je suppose qu'il aurait, par la suite, voté aux élections canadiennes.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : On a beaucoup parlé de l'ingérence russe dans la dernière élection américaine. Il y a une grande proximité entre le Canada et les États-Unis. Ce sont des alliés de longue date, deux pays amis, presque siamois. Monsieur Frum, à votre connaissance, y a-t-il des organisations d'extrême droite ou d'extrême gauche qui, historiquement ou plus récemment, à cause des réseaux sociaux, ont tenté d'influencer les élections canadiennes?

[Traduction]

M. Frum : Je veux d'abord établir une distinction qui, à mon avis, est plus importante que celle que vous faites entre changer et influencer. C'est la différence entre une intervention clandestine et une intervention ouverte.

Pendant la campagne référendaire du Brexit, le président Obama s'est rendu en Angleterre, s'est tenu aux côtés de la première ministre de la Grande-Bretagne et a déclaré candidement que les États-Unis préféreraient que la Grande-Bretagne demeure dans l'Union européenne. De toute évidence, il espérait influencer l'issue du référendum, mais il l'a fait en toute transparence, en utilisant des processus normaux et cordiaux. C'est normal dans la vie politique. Vos amis ont aussi leurs opinions.

En 2004, quand je travaillais à la campagne de George Bush, il était de notoriété publique que les gouvernements français et allemand favorisaient la candidature de John Kerry. Ils en parlaient aux journalistes. Ils avaient leurs opinions. En 2012, ce n'était un secret pour personne que le gouvernement d'Israël aurait préféré voir Mitt Romney remporter la présidence plutôt que Barack Obama. Le problème ne réside pas dans le fait qu'une préférence soit exprimée ou qu'une influence soit exercée, mais bien qu'il existe des influences clandestines. C'est de cela qu'il faut vraiment s'inquiéter parce qu'elles deviennent de plus en plus plausibles à l'ère Facebook.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : Je comprends que l'influence étrangère n'est pas propre à une élection. Elle peut aussi être liée à des événements très particuliers, comme le Brexit. Ce n'était pas nécessairement lié à une élection, c'était lié à un choix des Britanniques de rester ou non dans le marché commun. L'influence étrangère n'est pas strictement liée à un processus électoral tel qu'il est décrit dans la loi, mais elle peut aussi être liée à d'autres événements qui peuvent marquer un pays. Pensons à un référendum québécois, ou à un référendum qui serait tenu dans l'ensemble du Canada; l'influence serait tout de même assez large.

[English]

Mr. Frum: We live in an interconnected world, and that's basically a good thing. Every country has rules governing political communication of one kind or another so long as people comply with those rules, not just the written rules but with the spirit. We all understand that what President Obama did in the Brexit referendum was not only legitimate, that was useful information that British voters, I would assume, want to have.

It would have been a different matter had the United States government set up a clandestine operation inside the U.K. with false flags.

There was a story widely circulated on Facebook during the 2016 election that purported to look like a report from a local American TV news station — and local news is highly trusted in the United States — claiming that the Pope had endorsed Donald Trump. Obviously this was not true. No Pope has ever endorsed anybody in any American election ever. If you think about it, it's impossible. But millions and millions of people saw the story, and you have to believe it had some influence on the margin. You can't ever quantify how much.

I would invite you to think about legality and openness as the criteria here. Be mindful that governments that will do these things will not hesitate to look inside a ballot or try to bring influence to bear on people who seem vulnerable.

I guess the matter is know your planet and understand how much democracy itself has become a target of certain foreign governments in the modern age.

[Translation]

Mr. Jacob: I want to expand on the issue of attempts to interfere in periods that aren't strictly related to an election or pre-election period. The 2016 example is very relevant to the United States. Much has been said about what happened before the vote, and much less has been said about what happened after the vote. In reality, in the weeks following Mr. Trump's victory, we gather that Russian agents tried to create both pro-Trump and anti-Trump demonstrations across the United States. Did it work? Not entirely. Again, we were talking about the difference between attempts and successes. There was certainly an attempt to create division within the American electorate after the election. The next election was a long way off. An election had just been held.

[Traduction]

M. Frum : Nous vivons dans un monde interconnecté, et c'est essentiellement une bonne chose. Chaque pays a des règles régissant les communications politiques d'une façon ou d'une autre, et l'on s'attend à ce que les gens en respectent non seulement la lettre, mais aussi l'esprit. Nous comprenons tous que la déclaration du président Obama pendant le référendum du Brexit était non seulement légitime, mais constituait aussi, je suppose, une information utile aux électeurs britanniques.

La situation aurait été différente si le gouvernement américain avait mis sur pied une opération clandestine au Royaume-Uni sous de fausses apparences.

Il y a eu pendant l'élection de 2016 un article largement diffusé sur Facebook qui donnait l'impression d'être un reportage d'une station de télévision américaine locale — et les nouvelles locales jouissent d'une grande crédibilité aux États-Unis — affirmant que le pape avait donné son appui à Donald Trump. De toute évidence, ce n'était pas vrai. Aucun pape n'a jamais appuyé qui que ce soit lors d'élections américaines. Pour peu qu'on y pense, on voit bien que c'est impossible, mais des millions et des millions de personnes ont vu cet article, et il faut croire qu'il a eu une certaine influence sur une partie marginale de l'électorat, même si elle ne pourra jamais être quantifiée.

Je vous invite à réfléchir à la légalité et à la transparence comme critères. N'oubliez pas que les gouvernements qui se livrent à des pratiques de ce genre n'hésiteront pas à vérifier comment les gens votent ou à tenter d'influencer les personnes qui semblent vulnérables.

Je suppose qu'il s'agit de connaître notre planète et de comprendre à quel point la démocratie elle-même est devenue de nos jours la cible de certains gouvernements étrangers.

[Français]

M. Jacob : J'aimerais ajouter quelques mots au sujet des tentatives d'ingérence dans des moments qui ne sont pas strictement liés à une période électorale ou préélectorale. L'exemple de 2016 est vraiment pertinent aux États-Unis. On a beaucoup parlé de ce qui s'est produit avant le vote et beaucoup moins de ce qui s'est produit après le vote. La réalité est que, dans les semaines qui ont suivi la victoire de M. Trump, selon notre compréhension, des agents russes ont essayé de créer des manifestations à la fois en faveur et contre M. Trump, et ce, partout aux États-Unis. Est-ce que cela a fonctionné? Pas entièrement. Encore une fois, on parlait de la différence entre tentative et réussite. Il y a eu certainement une tentative de créer de la division au sein de la population de l'électorat américain après l'élection. On était très loin de la prochaine élection; on venait tout juste de tenir des élections.

To answer your question, interference attempts aren't limited to the days and weeks leading up to a vote.

[English]

Senator Pate: Thank you to both of our witnesses for joining us. I'd like to continue on with what we have been discussing.

Mr. Frum, you have opined in several contexts about the fact that Russian interference in the 2016 American election, as well as the 2017 French election, the Brexit referendum in the U.K. and the Scottish referendum are pretty well established from your perspective.

We're looking at Bill C-76. Do you see things that could be improved in the bill or ways we should be suggesting amendments that would guard against the interference you have discussed?

Mr. Frum: I would say, as I said in response to the last question, I think — not to tell you how to do it — that my priorities would be different from the priorities of the authors of this bill. My priorities would be about voting security, voting integrity.

In the Canadian context, this is especially urgent because the United States in 2016, in one way, got a little lucky in that the country — well, let's not put it that way. Let's just say that if this story comes out well, it may be the fact that the people who were caught doing this were the Russians, who were clumsy and ultimately much weaker than the United States, and it may lead to one kind of outcome.

In the Canadian context, dealing with a state that is more powerful than Russia, there may be things that happen that you don't even know about but that for other strategic reasons you hesitate to do anything about.

There have been cases in other countries where strong states are caught doing things. For example, there have been reports in some democratic countries of Chinese nationalists being forced against their will to return to China to face various so-called judicial processes, an extra-territorial rendition, and the host country knows about it but decides it dare not do anything.

I would be mindful that the risk of interference here is with countries that are very powerful and that have much more focused and strategic motives than the Russians did in 2016. They were hoping to elect Donald Trump, but they were just as happy if they could create mayhem. But some of these state and non-state actors may have much more targeted, precise and

Pour répondre à votre question, en ce qui a trait aux tentatives d'ingérence, ce n'est pas limité simplement aux jours et aux semaines qui précèdent un scrutin.

[Traduction]

La sénatrice Pate : Je remercie nos deux témoins de s'être joints à nous. J'aimerais poursuivre la discussion dans les voies où elle est engagée.

Monsieur Frum, dans plusieurs contextes, vous avez dit que l'ingérence russe dans les élections américaines de 2016, ainsi que les élections françaises de 2017, le référendum du Brexit au Royaume-Uni et le référendum écossais ne faisait pas vraiment de doute à vos yeux.

Nous étudions le projet de loi C-76. Voyez-vous des choses qui pourraient être améliorées dans le projet de loi ou des façons dont nous devrions formuler des modifications qui empêcheraient l'ingérence dont vous avez parlé?

M. Frum : Sans prétendre vous dire comment faire, je dirais, comme dans ma réponse à la dernière question, que mes priorités seraient différentes de celles des rédacteurs du projet de loi. J'insisterais sur la sécurité du scrutin, sur l'intégrité du vote.

Dans le contexte canadien, il est particulièrement urgent d'agir parce que, d'une certaine façon, en 2016 les États-Unis ont eu de la chance, en ce sens que ce pays... disons les choses autrement, disons simplement que, si cette histoire se termine bien, c'est peut-être parce que ceux qui se sont fait prendre, les Russes, se sont montrés maladroits et, en fin de compte, beaucoup plus faibles que les États-Unis, le tout pouvant mener à un certain résultat.

Si le Canada devait se retrouver aux prises avec un pays plus puissant que la Russie, il pourrait se produire des choses dont nous pourrions tout ignorer ou à propos desquelles nous pourrions hésiter à faire quoi que ce soit pour des raisons stratégiques.

Il est arrivé, dans d'autres pays, que des États puissants se livrent à des pratiques critiquables. Par exemple, on a appris dans la presse que des nationalistes chinois résidant dans un pays démocratique, ont été contraints de retourner en Chine sous le coup de soi-disant procédures judiciaires, en fait, sous le coup d'une extradition. Le pays hôte était au courant, mais a décidé de ne rien faire.

Je tiens compte du fait que le risque d'ingérence vient de pays qui sont très puissants et qui ont des motifs beaucoup plus précis et stratégiques que les Russes en 2016. Ceux-ci espéraient faire élire Donald Trump, mais ils auraient été tout aussi satisfaits de créer le chaos. Certains de ces acteurs étatiques et non étatiques peuvent avoir des objectifs beaucoup plus ciblés, plus précis et

harder-to-detect purposes. They may be less clumsy, less visible, leave fewer fingerprints behind.

My concern would be how to make your systems foolproof.

I will mention another country that saw a kind of Russian intervention, and that's the Czech Republic. In their presidential election, one of the important supporters of the president was a businessman who did a lot of business in Russia and made a lot of money there, and made what were, in the Czech context, legal contributions from one Czech citizen to a Czech, but it looked like it was somebody else's money. Again, you don't want to throw the accusation out. But the process of political money laundering, these things are at the top of my list of worries for Canada or for anybody else.

Senator Pate: Are you suggesting something more preambulatory, something as part of the description of the bill?

Mr. Frum: I'm suggesting you might want to think about the whole world having had, over the past five years, a series of lessons about the permeability of democratic systems to clandestine, malicious actions by non-democratic powers.

What are the major risks and how do you mitigate the risks of hacking — and hacking, again, is just as interested in taking down voting stations as much as altering votes — and flows of money, political money laundering, and of maintaining the integrity of information systems? For many of these things, there are not easy or ready answers, but the fact that the answers aren't easy or ready is all the more reason to begin thinking very hard about how you would approach these problems.

Senator Pate: So no particular amendments to this bill that you could propose at this time?

Mr. Frum: Senator, as a foreign national, I do not feel that is my place.

Senator Batters: Thank you both for being here.

Mr. Frum, you painted an alarming picture today where a foreign government with bad intentions, a government that monitors, as much as they want to, their citizens' behaviour, could potentially have real impact in the next Canadian federal election.

I would add to that scenario that that particular foreign government could go on to organize a large number of non-resident Canadians who are now living in that non-democratic, totalitarian country. They could present a very organized effort to have a real impact in a relatively small country like Canada. In

plus difficiles à détecter. Ils risquent d'être moins maladroits, moins visibles et de laisser moins de traces.

Ce qui me préoccupe, ce sont les moyens par lesquels vous pourrez rendre vos systèmes étanches à toute intrusion.

Je mentionnerai un autre pays qui a été le théâtre d'une intervention russe. Il s'agit de la République tchèque. Lors de l'élection présidentielle tchèque, l'un des principaux partisans du président était un homme d'affaires faisant beaucoup d'affaires et d'argent en Russie. Il faisait aussi ce qui, dans le contexte tchèque, étaient des contributions légales d'un citoyen tchèque à un autre, mais avec de l'argent qui semblait bien provenir de quelqu'un d'autre. Encore une fois, il faut se retenir de lancer des accusations, mais je mets le blanchiment d'argent par le biais de la politique en tête de ma liste de préoccupations que devrait avoir le Canada, ainsi que tout autre pays.

La sénatrice Pate : Proposez-vous quelque chose qui serait davantage de la nature d'un préambule, quelque chose qui définirait l'objet du projet de loi?

M. Frum : Je vous suggère de réfléchir au fait que le monde entier a eu, au cours des cinq dernières années, une série de leçons sur la perméabilité des systèmes démocratiques aux actions clandestines et malveillantes de puissances non démocratiques.

Quels sont les principaux risques et comment peut-on atténuer les risques de piratage — et le piratage, je le répète, peut viser autant à paralyser des bureaux de scrutin qu'à fausser les résultats d'un vote —, empêcher les mouvements d'argent, le blanchiment d'argent par le biais de la politique, et maintenir l'intégrité des systèmes d'information? Pour beaucoup de ces problèmes, il n'y a pas de réponses faciles ou rapides, mais c'est là une raison de plus pour commencer à réfléchir très sérieusement à la façon de s'y attaquer.

La sénatrice Pate : Vous n'avez donc pas, pour l'instant, de modifications particulières à proposer pour ce projet de loi?

M. Frum : Sénatrice, en tant que ressortissant étranger, je ne pense pas que ce soit à moi d'en faire.

La sénatrice Batters : Merci à vous deux d'être ici.

Monsieur Frum, vous avez brossé aujourd'hui un portrait alarmant d'un gouvernement étranger mal intentionné, un gouvernement qui surveille autant qu'il le veut le comportement de ses citoyens, qui pourrait exercer une influence réelle sur les prochaines élections fédérales canadiennes.

J'ajouterais à ce scénario qu'un tel gouvernement, celui d'un pays non démocratique et totalitaire, pourrait bien s'employer à embrigader beaucoup des Canadiens non résidents vivant actuellement sur son territoire. Il pourrait préparer une action bien agencée en vue d'exercer une influence réelle dans un pays

that case, you may as well give a whole stack of ballots to that totalitarian government.

I thought you had a very good quote when you said choose your own government for yourselves. That should be our purpose here in dealing with this bill and our democratic system.

You were also talking about how rules are liberty enhancing. I would add that rules can also be and should be integrity enhancing. I think that's what we're trying to do here.

With Bill C-76, it seems like the Canadian federal government has not completed mission one of hardening those most basic rules that we should be focusing on, but instead they're blowing the door wide open on some of these areas.

Given the current global prevalence of cyber-hacking, does it alarm you even more when I tell you that we were advised yesterday by the Chief Electoral Officer yesterday that non-resident Canadians will be able to simply apply for a ballot in next year's Canadian federal election through an extremely simple online process?

Mr. Frum: I must say that I don't know if anyone here saw the Munk debate I participated in with Steve Bannon, but I came away from that experience with a new enthusiasm for paper ballots.

Senator Batters: I love the paper ballot myself. So this will still be a paper ballot, but there will be an online, simple process for a non-resident Canadian to request that ballot.

Mr. Frum: Maybe this is an unavoidable feature, but there is going to be an arms race between democratic societies and state and non-state anti-democratic actors who are in much more intimate contact with each other through cyber, and we have learned all of that. I don't know that there is a way around it. You may have to think about levels of acceptable risk. But certainly if people are applying online, you want to have a real-world backup of some kind to know that the person who is online is a person, is the person they say they are, and is in a situation where they're operating without duress.

Everything has been very futuristic, but the history of democratic voting systems has been a past where freeing people from duress was a real problem. Secret ballots are a comparatively new thing in the history of elections. I think they originated in Australia in about the 1870s, and they were very controversial for a long time, partly because there were people who wanted to put pressure to bear on people who were

relativement peu peuplé comme le Canada. Dans une telle situation, aussi bien envoyer toute une pile de bulletins de vote à ce gouvernement totalitaire.

Je pense que vous avez eu un bon mot lorsque vous nous avez dit de choisir notre propre gouvernement pour nous-mêmes. C'est l'objectif que nous devrions viser dans notre étude du projet de loi et de notre système démocratique.

Vous avez aussi fait remarquer que les règles renforcent l'exercice de la liberté. J'ajouterais que les règles peuvent et devraient aussi renforcer l'intégrité. Je pense que c'est ce que nous essayons de faire ici.

Avec le projet de loi C-76, il semble que le gouvernement fédéral canadien n'ait pas accompli sa première mission, qui consiste à renforcer les règles les plus élémentaires sur lesquelles nous devrions nous concentrer, mais qu'il ouvre la porte à toutes sortes d'autres questions.

Compte tenu de la prévalence mondiale actuelle du cyberpiratage, seriez-vous plus inquiet encore si je vous disais que le directeur général des élections nous a informés hier que les Canadiens non résidents n'auront, pour les élections fédérales canadiennes de l'an prochain, qu'à demander un bulletin de vote au moyen d'un processus en ligne extrêmement simple?

M. Frum : Je ne sais pas si quelqu'un ici a suivi le débat Munk auquel j'ai participé avec Steve Bannon, mais j'en suis sorti rempli d'un nouvel enthousiasme pour les bulletins de vote en papier.

La sénatrice Batters : Je suis moi-même partisane du bulletin de vote en papier. Il s'agira donc toujours d'un bulletin de vote en papier, mais il y aura un processus simple en ligne pour qu'un non-résident canadien le demande.

M. Frum : C'est peut-être inévitable, mais il y aura quelque chose comme une course aux armements entre les sociétés démocratiques et les acteurs étatiques et non étatiques antidémocratiques, qui sont en contact beaucoup plus étroit les uns avec les autres par le cyberspace. Nous avons appris tout cela. Je ne sais pas s'il y a un moyen d'éviter le problème. Vous devrez peut-être réfléchir aux niveaux de risque acceptables, mais il est évident que, si les gens présentent une demande en ligne, il faut avoir un système de soutien réel pour s'assurer que la personne qui est en ligne est bien une personne, qu'elle est la personne qu'elle prétend être et qu'elle n'agit pas sous la contrainte.

Tout cela est très futuriste, mais l'histoire des systèmes électoraux démocratiques montre que l'accession au vote secret, c'est-à-dire sans contrainte, a été un véritable défi. Le scrutin secret est relativement nouveau dans l'histoire des élections. Je pense qu'il a vu le jour en Australie vers les années 1870 et qu'il a été très controversé pendant longtemps, en partie parce qu'il y avait des gens qui voulaient faire pression sur ceux qui

economically dependent on them. Being able to vote your own conscience, your own way, without duress, is a recent achievement and it continues to be under threat.

One of the things that is characteristic of the new authoritarian governments is they do not usually do away with all of the appearance of democracy. Whether it's Russia, Turkey or Hungary, they have many of the aspects of democracy and they certainly retain elections. Protecting the integrity of elections, as Canadians understand elections, is a challenge, but it should also be a real source of pride and commitment.

Senator Batters: Absolutely.

The comparison with this particular aspect of this bill has often been that franchise is given to non-residents for France, Italy or the U.S., but do you think that's a fair comparison? And if not, why not?

Mr. Frum: You mean mutually between EU countries?

Senator Batters: Perhaps that, but also for the U.S., people who are U.S. citizens but may be expats for a short time. Is that a fair comparison to Canada?

Mr. Frum: I was just reviewing this, and I think this is something Mr. Jacob will know more about than I. The United States imposes on its foreign expats a duty to register annually and remain in very close contact with the U.S. authorities. They have a system that is actually much more burdensome than anything that exists in Canada.

I'm not as familiar with EU systems, but expatriation within the bounds of the EU is a very different thing. Those countries have mutually agreed to have a new concept of voting rights for EU citizens. As I understand it, you can be a French citizen and live in Italy for a long time; and you can vote in various kinds of local elections as a French citizen because you belong to a common organization with common values and rules and certain kinds of common rights. Obviously, that does not describe the Canadian situation at all.

Senator Batters: In order to be able to vote, American citizens have to be paying their taxes to the United States as well, right?

Mr. Frum: This is maybe one of the deterrents to expatriation. One of the reasons people expatriate is to get out from under a democracy's taxes, which are usually higher than a non-democracy's taxes. From the United States' point of view,

dépendaient d'eux économiquement. Pouvoir voter selon sa conscience, chacun à sa façon, sans contrainte, est une réalisation récente qui continue d'être menacée.

L'une des caractéristiques des nouveaux gouvernements autoritaires, c'est qu'ils veillent généralement à préserver les apparences de la démocratie. Qu'il s'agisse de la Russie, de la Turquie ou de la Hongrie, ils conservent de nombreux aspects de la démocratie, tout d'abord les élections. La protection de l'intégrité des élections, telle que les Canadiens la comprennent, est un défi, mais elle devrait aussi être une source réelle de fierté et d'engagement.

La sénatrice Batters : Tout à fait.

Pour ce qui est de cet aspect particulier du projet de loi, la comparaison a souvent été faite avec la situation des non-résidents de la France, de l'Italie ou des États-Unis, à qui le droit de vote est accordé. Pensez-vous que cette comparaison soit valable? Si non, pourquoi pas?

M. Frum : Vous voulez dire entre les pays de l'Union européenne?

La sénatrice Batters : Peut-être, mais aussi les États-Unis, qui accordent le droit de vote à leurs citoyens, qui peuvent être expatriés pour une courte période. Est-ce une comparaison valable avec le Canada?

M. Frum : Je viens d'examiner la question, et je pense que M. Jacob en sait plus que moi à ce sujet. Les États-Unis imposent à leurs expatriés de s'inscrire chaque année et de demeurer en contact très étroit avec les autorités américaines. Leur système est beaucoup plus lourd que tout ce qui existe au Canada.

Je ne connais pas aussi bien les systèmes de l'Union européenne, mais l'expatriation dans les limites de l'Union européenne est une chose très différente. Ces pays ont convenu d'avoir un nouveau concept de droit de vote pour les citoyens de l'Union européenne. Si je comprends bien, vous pouvez être citoyen français et vivre longtemps en Italie, où vous pouvez voter dans diverses élections locales en tant que citoyen français parce que vous appartenez à une organisation commune ayant des valeurs et des règles communes et certains types de droits communs. Évidemment, cela ne correspond pas du tout à la situation canadienne.

La sénatrice Batters : Pour pouvoir voter, les citoyens américains doivent également payer leurs impôts aux États-Unis, n'est-ce pas?

M. Frum : C'est peut-être l'un des éléments qui découragent l'expatriation. L'une des raisons pour laquelle les gens s'expatrient, c'est pour échapper aux impôts de leur pays d'origine, qui sont habituellement plus élevés que les impôts

that is not going to work; that is very difficult to do. So you have different kinds of expatriation from the United States.

[*Translation*]

Senator Carignan: My question is more about what the Americans are currently doing to try to prevent this situation. There has been foreign influence in elections for a long time, and different methods have been used. During the Cold War, the Americans contributed to this phenomenon, and in other elections held in different countries. Now, the techniques are different as a result of Facebook and digital platforms, for example. It has become more subtle. I read that there are currently about 200 million fake Facebook profiles.

This morning, someone took the identity of one of my Facebook friends in order to send me a message and offer me loans at attractive rates. I easily detected the hoax. I saw that it was fake. What methods are the Americans currently using to try to prevent this foreign influence? They have just held mid-term elections. Have they made legislative changes or planned measures to strengthen their system and prevent this type of situation? I think we've reached this point with regard to the tools.

Mr. Jacob: The answer to your question is twofold. The first aspect is legislative or regulatory, meaning the steps that the American government can take beforehand to protect itself. From what I've seen, from a legislative standpoint, the steps are quite limited. The intelligence services are really entrusted with everything related to the protection of American territory and American territorial integrity, including the electoral system. These issues are referred to qualified staff in the United States. It's a bit like "doing criminology" and trying to understand what's going on inside a very closed system. I'm not in a good position to say what the American intelligence services are doing behind closed doors to protect themselves, but considerable sums are being invested in prevention.

The other aspect is much more reactive and it concerns diplomacy. Since 2016, the United States has repeatedly imposed diplomatic sanctions on Russia. Much was said about the issue in the weeks following the 2016 election, when Mr. Obama was still president. Much less has been said about the fact that, even though Mr. Trump and Mr. Putin seem to have a particularly warm personal relationship, the Trump administration has still repeatedly imposed sanctions on Russian players in response to what happened in 2016.

These types of measures can also be taken. The United States is obviously taking these measures reactively, to send a message to not only Russia, but also to the other players in the

dans les pays non démocratiques. Dans le cas des États-Unis, cela ne fonctionne pas; c'est très difficile à faire. Il y a donc différents genres d'expatriation des États-Unis.

[*Français*]

Le sénateur Carignan : Ma question est plutôt axée sur ce que font les Américains à l'heure actuelle pour essayer de prévenir cette situation. L'influence étrangère d'un pays dans une élection existe depuis longtemps, et cela a été fait par différents moyens. Durant la guerre froide, les Américains ont contribué à ce phénomène, et dans d'autres élections tenues dans d'autres pays. Maintenant, les techniques sont différentes en raison de Facebook et des plateformes numériques, entre autres. C'est devenu plus subtil. J'ai lu qu'il y a environ 200 millions de faux profils Facebook à l'heure actuelle.

Ce matin, quelqu'un a pris l'identité d'un de mes amis Facebook pour m'envoyer un message et m'offrir des prêts à des taux intéressants. J'ai aisément décelé la supercherie. J'ai vu que c'était faux. Donc, quelles sont les méthodes que les Américains utilisent en ce moment pour essayer de prévenir cette influence étrangère? Ils viennent de tenir des élections de mi-mandat; ont-ils fait des changements législatifs ou prévu des éléments pour renforcer leur système et éviter une telle situation? Je pense qu'on en est là en ce qui concerne les outils.

M. Jacob : Il y a deux volets, deux aspects pour répondre à votre question. Le premier aspect est législatif ou réglementaire, c'est-à-dire ce que le gouvernement américain peut faire en amont pour se protéger. D'après ce que j'ai vu, d'un point de vue législatif, c'est assez limité. On confie vraiment aux services du renseignement tout ce qui relève de la protection du territoire américain, de l'intégrité du territoire américain, y compris le système électoral. On laisse ces questions au personnel qualifié aux États-Unis. C'est un peu comme « faire de la criminologie » et essayer de comprendre ce qui se passe à l'intérieur d'un système très hermétique. Je ne suis pas bien placé pour dire ce que font à huis clos les services américains du renseignement pour se protéger, mais des sommes très importantes sont investies pour en faveur de la prévention.

L'autre aspect est beaucoup plus réactif et relève de la diplomatie. Depuis 2016, on a vu de façon répétée — on en a parlé beaucoup au cours des semaines qui ont suivi les élections de 2016, alors que M. Obama était encore président — des sanctions diplomatiques imposées par les États-Unis contre la Russie. Ce dont on a moins parlé, même si, d'un point de vue personnel, les rapports entre M. Trump et M. Poutine semblent être particulièrement chaleureux, c'est que la réalité demeure que l'administration Trump a tout de même imposé à répétition des sanctions à des acteurs russes en réponse à ce qui s'est produit en 2016.

Donc, il y a aussi ce type de mesures qui peuvent être prises, ce que font manifestement les États-Unis de façon réactive, et ce, pour envoyer également un message non seulement à la Russie,

international system that would like to try to interfere in the upcoming American elections. In the event of interference attempts, there will be diplomatic consequences, and in some cases, financial consequences.

[English]

Mr. Frum: I want to add something to that because I think this is relevant to the Canadian experience. It has been shocking how little action there has been in the United States to harden American voting systems. Here is what has happened, and this is pertinent because this is a method that will not be available to Canada. The United States has launched a series of criminal prosecutions against Russian persons, and the more normal actors in the American political system, people like Vice-President Pence, have issued warnings to the Russians that there will be severe consequences if they try this again. The Russians may or may not take this seriously.

All of this is premised, the actions that have been taken, on the asymmetry of power between the U.S. and Russia, with the asymmetry on the American side. Imagine what would happen if instead of the United States of America facing a country with two fifths of its population, a GDP about the size of Italy, and an ultimately inferior military force. What if the country that had been the victim of the interference had been much weaker than the country that did the interference? The idea of sending a representative to that country to look them in the eye and say, "Don't ever do that again or else," is not a resource available to everybody. It's available to the United States. They have done not enough. Imagine the kinds of things that can happen. When the Russians try to manipulate Estonia or Latvia, the Estonians or Latvians cannot send their vice-president to Russia to look them in the eye and say, "Don't do that again."

Canada is bigger than some countries but smaller than others, and the countries it's smaller than may try to take action. Canadian citizens have been detained by the Government of Iran, which is a very third- and fourth-tier power, and yet how successful has Canada been in imposing its will on the Government of Iran? What if the Government of Iran began to try to manipulate a Canadian election?

[Translation]

Senator Carignan: Are efforts being made to ensure that digital platforms transfer more information to intelligence services? We've heard from our security staff, and the situation isn't very reassuring. They have few or no tools and they're at the mercy of what Facebook and the world's leading electronic platforms will do with the data.

mais aux autres acteurs du système international qui voudraient tenter de s'ingérer dans les prochaines élections aux États-Unis. S'il y a des tentatives de la sorte qui sont entreprises, il y aura des conséquences diplomatiques et, dans certains cas, des conséquences financières.

[Traduction]

M. Frum : J'aimerais ajouter quelque chose parce que je pense que c'est pertinent dans le contexte canadien. Il est choquant de voir à quel point il y a eu peu de mesures aux États-Unis pour renforcer les systèmes électoraux américains. Voici ce qui s'est passé, et c'est pertinent parce que c'est une méthode qui ne sera pas disponible au Canada. Les États-Unis ont intenté une série de poursuites criminelles contre des Russes, et des acteurs plus normaux de l'actuel univers politique américain, soit des gens comme le vice-président Pence, ont averti les Russes qu'il y aurait des conséquences graves s'ils devaient récidiver. On ne sait pas trop si les Russes prennent la chose au sérieux.

Tout cela est fondé sur les mesures qui ont été prises, sur l'asymétrie du pouvoir entre les États-Unis et la Russie, l'asymétrie étant favorable aux Américains. Imaginez ce qui arriverait si la Russie, pays qui compte deux cinquièmes de la population des États-Unis, qui a un PIB à peu près équivalent à celui de l'Italie et une force militaire en définitive inférieure, était face à un pays victime de son ingérence, mais beaucoup plus faible. L'envoi d'un représentant en Russie pour dire aux Russes, dans le blanc des yeux : « Ne faites plus jamais ça, sinon... » n'est pas envisageable pour tous les pays. Elle l'est pour les États-Unis, mais les Américains n'en ont pas fait assez. Imaginez les situations qui pourraient survenir. Si les Russes se livrent à des tentatives de manipulation en Estonie ou en Lettonie, les Estoniens ou les Lettons ne peuvent simplement pas envoyer leur vice-président en Russie pour dire aux Russes, dans le blanc des yeux : « Ne refaites jamais cela. »

Le Canada est plus puissant que certains pays et moins que d'autres, mais ce sont de pays moins puissants que peuvent venir les menaces antidémocratiques. Des citoyens canadiens ont été détenus par le gouvernement de l'Iran, qui est une puissance de troisième ou de quatrième ordre. Pourtant, dans quelle mesure le Canada a-t-il réussi à imposer sa volonté au gouvernement iranien? Que se passerait-il si le gouvernement iranien commençait à manipuler les élections canadiennes?

[Français]

Le sénateur Carignan : Fait-on des efforts pour soumettre les plateformes numériques à un plus grand transfert d'information aux services du renseignement? Nous avons entendu les propos de notre personnel de sécurité, et la situation n'est pas très rassurante. Ils disposent de peu ou pas d'outils et sont à la merci de ce que Facebook et les grandes plateformes électroniques de ce monde vont faire avec les données.

Mr. Jacob: A great deal of pressure has been placed on Facebook in particular. Of course, Facebook isn't the only network of its kind. However, in some respects, it's the most significant network. It's certainly the network that has attracted the most attention in the United States. There has been political pressure, but this pressure has subsided. Given the current American legislative system, it's very difficult to get legislation passed. Nothing major has been done since 2016.

[English]

Senator Dalphond: Welcome to our guests. My question is for Mr. Frum.

I used to live in England as a student and I could vote in the British elections, which I did because I was a common-law citizen, and I could still vote in federal Canadian elections, which I also did. It's not abnormal to see people vote in two countries and have substantial interests in both countries. To me it is not so shocking.

Do you think it is a matter of context here? You say there is a fear that our elections will be taken over by foreign hostile governments — and I'm mindful of this — using a Canadian expat living abroad and being coerced to vote in a certain way. But don't you think we should make a distinction? For example, all American citizens living abroad are entitled to vote in U.S. elections and can vote for the President of the United States. All Canadians living abroad can vote only to elect a local MP. Is there not a distinction to make there?

Mr. Frum: Let me answer both of those points.

As to the first point, the Commonwealth voting, I noted the contrast with the European Union, where the member states have certain reciprocal undertakings to one another. It took a long time for Canada and the United Kingdom to think of each other as fully independent, sovereign countries and, to some degree, even today; they share a head of state. As first a subject territory of the British Empire and then a fellow member of the British Commonwealth of Nations, Canada and Great Britain were in much more of an EU-like relationship with reciprocal obligations to each other and some sense of commonality in citizenship. That has been, more or less, left behind by history and those rules would not be in place today.

If NAFTA someday evolves into some kind of super-national entity, perhaps at that point there would be a reciprocal basis, but that is not being discussed here. There is no suggestion of reciprocation. I pointed out concerns particularly with nations that don't even have elections, or meaningful ones at all, where

M. Jacob : Beaucoup de pression a été mise sur Facebook en particulier. Bien sûr, Facebook n'est pas le seul réseau de la sorte, mais c'est, à certains égards, le plus important. C'est certainement celui qui a suscité le plus d'attention aux États-Unis. De la pression politique, il y en a eu. Toutefois, cette pression s'est estompée. Le système législatif américain étant ce qu'il est, il est très difficile de faire adopter des lois. Rien de majeur n'a été fait depuis 2016.

[Traduction]

Le sénateur Dalphond : Bienvenue à nos invités. Ma question s'adresse à M. Frum.

J'ai déjà vécu en Angleterre quand j'étais étudiant, et je pouvais alors voter aux élections britanniques, ce que j'ai fait parce que j'étais citoyen de fait. Je pouvais toujours voter aux élections fédérales canadiennes, ce que j'ai aussi fait. Il n'est pas anormal que des gens votent dans deux pays et qu'ils aient des intérêts réels dans les deux pays. Pour moi, ce n'est pas tellement choquant.

Pensez-vous que c'est une question de contexte? Vous dites qu'il existe une crainte que nos élections soient manipulées par des gouvernements étrangers hostiles — j'en suis bien conscient — qui se serviraient d'expatriés canadiens vivant à l'étranger pour les contraindre à voter dans tel ou tel sens. Toutefois, ne pensez-vous pas que nous devrions faire une distinction? Par exemple, tous les citoyens américains vivant à l'étranger ont le droit de voter aux élections américaines et peuvent voter pour le président des États-Unis. Les Canadiens vivant à l'étranger ne peuvent voter que dans l'élection d'un député local. N'y a-t-il pas une distinction à faire?

M. Frum : Permettez-moi de répondre à ces deux questions.

En ce qui concerne le premier point, soit le vote au Commonwealth, j'ai noté le contraste avec l'Union européenne, où les États membres ont certains engagements réciproques entre eux. Il a fallu beaucoup de temps au Canada et au Royaume-Uni pour se considérer comme des pays entièrement indépendants et souverains et, dans une certaine mesure, encore aujourd'hui; ils partagent un chef d'État. À titre de premier territoire de l'Empire britannique et de membre du Commonwealth britannique de nations, le Canada et la Grande-Bretagne entretenaient une relation beaucoup plus semblable à celle de l'Union européenne, avec des obligations réciproques les uns envers les autres et un sentiment d'appartenance à la citoyenneté. Cela a été plus ou moins laissé de côté par l'histoire et ces règles ne seraient plus en place aujourd'hui.

Si l'ALENA devient un jour une sorte d'entité supernationale, peut-être qu'à ce moment-là, il y aura une base réciproque, mais on n'en parle pas ici. Il n'y a aucune suggestion de réciprocité. J'ai fait part de mes préoccupations, particulièrement en ce qui concerne les pays qui n'ont même pas d'élections, ou qui n'ont

reciprocation would be meaningless. That is something to be considered.

As to the comparison between a parliamentary and presidential system, in a way your danger is greater because American elections tend not to be very close. There is a difference of usually millions of votes between the winner and loser of an American presidential election.

Senator Dalphond: Not in Florida.

Mr. Frum: No, but in terms of total votes cast. It may be that recent events cause Americans to reconsider.

One of the reasons American elections have historically been kind of sloppy in voting technologies is because they weren't close. If they aren't close, it doesn't matter. That's what we discovered in Florida in 2000. You could never really know because the measuring mechanism was not built to the degree of fineness to measure the result. It's like a microscope that's too crude.

But in Canadian elections, there are many elections where three or four seats are all that determines a majority or minority government. Supposing a malicious actor is trying to create a hung Parliament. You can imagine that relatively small degrees of pressure are needed to affect outcomes in a parliamentary system.

The Chair: I was thinking of a minority government in a situation like that, where instability of government exists in our system. That would invite foreign interventions to remain strongly involved after the election, because of the vulnerability of the stability factor, which, in my opinion, is an important element.

Senator Dalphond: American experience shows fewer than 10 per cent of American expats will vote in elections. When we talk about 3 million Canadians living abroad, we're talking about maybe, at the maximum, 300,000 voting. Is that a sufficient risk over 300 ridings in Canada?

Mr. Frum: As we saw in 2016, and depending on what happens after the recent experience, it will be a bold actor who tries to intervene in a very conspicuous way in an American presidential election.

One of the themes I have tried to stress is to bear in mind the difference in the asymmetries of power. Hypothetically, suppose someone in a totalitarian state with a lot of Canadians decided, in a serious way, to put pressure on those people, economic or

pas d'élections significatives, où la réciprocité serait inutile. C'est une chose à considérer.

Pour ce qui est de la comparaison entre un système parlementaire et un système présidentiel, d'une certaine façon, le danger est plus grand parce que les élections américaines ont tendance à ne pas être très serrées. Il y a habituellement une différence de millions de votes entre le gagnant et le perdant d'une élection présidentielle américaine.

Le sénateur Dalphond : Pas en Floride.

M. Frum : Non, mais en ce qui concerne le total des votes. Il se peut que les événements récents incitent les Américains à reconsidérer leur position.

L'une des raisons pour lesquelles les élections américaines ont toujours été un peu bâclées dans les technologies de vote, c'est qu'elles n'étaient pas serrées. Si les résultats ne sont pas serrés, cela n'a aucune importance. C'est ce que nous avons découvert en Floride en 2000. On ne pouvait jamais vraiment le savoir parce que le mécanisme de mesure n'était pas conçu pour mesurer le résultat avec précision. C'est comme un microscope trop rudimentaire.

Dans les élections canadiennes, il y a beaucoup d'élections où trois ou quatre sièges sont tout ce qui détermine un gouvernement majoritaire ou minoritaire. Supposons qu'un acteur malveillant tente de créer un Parlement en suspens. Vous pouvez imaginer que des pressions relativement faibles sont nécessaires pour influencer sur les résultats dans un système parlementaire.

Le président : Je pensais à un gouvernement minoritaire dans une situation comme celle-là, où l'instabilité du gouvernement existe dans notre système. Cela inviterait les interventions étrangères à demeurer fortement impliquées après les élections, en raison de la vulnérabilité du facteur de stabilité qui, à mon avis, est un élément important.

Le sénateur Dalphond : L'expérience américaine montre que moins de 10 p. 100 des expatriés américains vont voter aux élections. Quand on parle de 3 millions de Canadiens vivant à l'étranger, on parle peut-être, au maximum, de 300 000 électeurs. Est-ce un risque suffisant sur plus de 300 circonscriptions au Canada?

M. Frum : Comme nous l'avons vu en 2016, et selon ce qui se passera après l'expérience récente, ce sera un acteur audacieux qui tentera d'intervenir de façon très visible dans une élection présidentielle américaine.

L'un des thèmes sur lesquels j'ai essayé de mettre l'accent est celui de la différence entre les asymétries du pouvoir. Hypothétiquement, supposons que quelqu'un dans un État totalitaire où on retrouve beaucoup de Canadiens décide,

otherwise, and maybe organize some kind of entity or umbrella group within that country, what would you do about it?

Senator Dalphond: Canadians have to register to vote. Only a very limited number have voted. Of 14,000 registered, 11,000 voted.

Mr. Frum: Supposing somebody made a project of this and decided that as an instrument of state power they were going to take advantage of this element of Canadian law. Given the asymmetries of power in the world, what would you do?

Senator Dalphond: You think there is a sufficient number of Canadians living in one totalitarian country to make a difference in Canada? Canadians are spread around the world.

Mr. Frum: I believe there are 300,000 Canadians living just in Hong Kong.

Senator Dasko: I think we've established that American citizens living abroad enjoy full voting rights, regardless of how long they have lived abroad.

Mr. Frum do you know how many Americans live abroad?

Mr. Frum: I do not.

Senator Dasko: Has there ever been an effort by the American government to abrogate the right of Americans abroad to vote?

Mr. Frum: No, but I do know as a practical matter that voting abroad is quite difficult. You have to maintain regular contact with the United States government and keep them informed of your changes of address. Also, because of the tax rules in this kind of long-term expatriation, you have to file a tax return forever. This kind of long-term expatriation is less of a feature of American society than it is in Canada. It is also much harder to become an American citizen than it is to become a Canadian citizen.

Senator Dasko: How do you think Americans would respond if the government took away the voting rights of expats? Would they think that would be a good idea, or do you think that wouldn't be welcomed?

Mr. Frum: American voting rights are so tied to residency and registration. American governments regularly make it quite difficult for people to vote — their own residents — in ways that I am horrified by. But given the lattice work of actually informal and usually quite unfair actual voting rules as opposed to the formal rules, these kinds of questions don't come up. One of the differences between Canada and the United States is that voting

sérieusement, d'exercer des pressions sur ces gens, pressions économiques ou autres, et peut-être d'organiser une sorte d'entité ou de groupe de coordination au sein de ce pays, que feriez-vous?

Le sénateur Dalphond : Les Canadiens doivent s'inscrire pour voter. Seul un nombre très limité d'entre eux ont voté. Sur 14 000 personnes inscrites, 11 000 ont voté.

M. Frum : Supposons que quelqu'un a fait un tel projet et décidé que, à titre d'instrument du pouvoir étatique, il va profiter de cet élément du droit canadien. Compte tenu des asymétries du pouvoir dans le monde, que feriez-vous?

Le sénateur Dalphond : Vous pensez qu'il y a suffisamment de Canadiens qui vivent dans un pays totalitaire pour faire une différence au Canada? Les Canadiens sont dispersés partout dans le monde.

M. Frum : Seulement à Hong Kong, je crois qu'il y a 300 000 Canadiens qui y vivent.

La sénatrice Dasko : Je pense que nous avons établi que les citoyens américains vivant à l'étranger ont le plein droit de vote, peu importe la durée de leur séjour à l'étranger.

Monsieur Frum, savez-vous combien d'Américains vivent à l'étranger?

M. Frum : Non.

La sénatrice Dasko : Le gouvernement américain a-t-il déjà tenté d'abroger le droit de vote des Américains à l'étranger?

M. Frum : Non, mais je sais qu'en pratique il est assez difficile de voter à l'étranger. Vous devez maintenir un contact régulier avec le gouvernement des États-Unis et le tenir au courant de vos changements d'adresse. De plus, en raison des règles fiscales régissant ce genre d'expatriation à long terme, vous devez produire une déclaration de revenus pour toujours. Ce genre d'expatriation à long terme est moins caractéristique de la société américaine qu'il ne l'est au Canada. Il est aussi beaucoup plus difficile de devenir citoyen américain que de devenir citoyen canadien.

La sénatrice Dasko : Comment pensez-vous que les Américains réagiraient si le gouvernement privait les expatriés de leur droit de vote? Penseraient-ils que ce serait une bonne idée ou pensez-vous que cette idée ne serait pas bien accueillie?

M. Frum : Le droit de vote américain est tellement lié à la résidence et à l'inscription. Les gouvernements américains font en sorte qu'il est très difficile pour les gens — leurs propres résidents — de voter d'une manière qui m'horripile. Cependant, étant donné le travail en treillis des règles de vote effectivement informelles et généralement assez injustes par opposition aux règles officielles, ce genre de questions ne se pose pas. L'une des

rights in Canada really are rights in a way that voting rights in the United States are the beginning but not the end of the discussion.

Senator Dasko: I have another question for you, Mr. Jacob.

You have told us about the social media campaigns run by the Russians, the hacking run by the Russians. Can you tell us if any of those campaigns have been directed at American expats living abroad? From what I understand, there is an argument being made here to say there is a particular risk for Canadians living abroad with regard to hacking and so on. It would be my understanding that the vast majority of the efforts you described have been focused on the domestic voting population.

In your knowledge, have any efforts been made to focus on expat communities in terms of hacking and social media by the Russians or other players?

By the way, who were those other actors? You said that in addition to Russian, there have been other actors or countries trying to influence.

Mr. Jacob: Those are multiple questions disguised as one question.

The key expression you used is “has been” in that, in 2016, what we know that happened did not really pertain to expats. Then again, before 2016, we hadn’t seen the kind of interference we saw from Russia. In other words, it’s very hard to predict what could be attempted in 2020, 2024 or 2028. It’s worth keeping that in mind. It’s not because something didn’t happen before that it’s not bound to happen in the future. That’s one thing.

Another thing I want to point out and underline from Mr. Frum’s answer is that when you compare Canada and the U.S. when it comes to expats, it’s one thing. We have to keep in mind that the baseline is different when it comes to people who actually live in both countries, respectively.

The difference in terms of registering to vote or not even having to register to vote between Canada and the U.S. is pretty substantial. In the United States, it is not just that you have to register when you are a resident; you have to re-register every time you move out of state. There is nothing even remotely like that in Canada. If you are going to compare the situation between expats of both countries, you also have to compare the baseline situations when it comes to the voting rights of both countries.

différences entre le Canada et les États-Unis, c’est que le droit de vote au Canada est vraiment un droit, de sorte que le droit de vote aux États-Unis est le début, mais non la fin de la discussion.

La sénatrice Dasko : J’ai une autre question pour vous, monsieur Jacob.

Vous nous avez parlé des campagnes sur les médias sociaux menées par les Russes, du piratage effectué par les Russes. Pouvez-vous nous dire si certaines de ces campagnes visaient des expatriés américains vivant à l’étranger? D’après ce que je comprends, on fait valoir ici qu’il y a un risque particulier pour les Canadiens vivant à l’étranger en ce qui concerne le piratage, et cetera. Si j’ai bien compris, la grande majorité des efforts que vous avez décrits ont été axés sur la population qui vote au pays.

À votre connaissance, des efforts ont-ils été faits pour mettre l’accent sur les communautés d’expatriés pour ce qui est du piratage et de l’utilisation des médias sociaux du côté des Russes ou d’autres acteurs?

En passant, qui étaient ces autres acteurs? Vous avez dit qu’en plus de la Russie, il y avait d’autres acteurs ou pays qui essayaient d’exercer une influence.

M. Jacob : Ce sont de multiples questions déguisées en une seule.

L’expression clé que vous avez utilisée est « qu’il y a eu » en ce sens que, en 2016, ce qui s’est produit ne concernait pas vraiment les expatriés. Encore une fois, avant 2016, nous n’avions pas vu ce genre d’ingérence de la Russie. Autrement dit, il est très difficile de prévoir ce qui pourrait être tenté en 2020, 2024 ou 2028. Il vaut la peine de garder cela à l’esprit. Ce n’est pas parce que quelque chose ne s’est pas produit avant que cela ne se produira pas à l’avenir. C’est une chose.

Il y a une autre chose que je tiens à souligner et que je retiens de la réponse de M. Frum, c’est que lorsqu’on compare le Canada et les États-Unis en ce qui concerne les expatriés, c’est une chose. Il ne faut pas oublier que la base de référence est différente pour les gens qui vivent dans les deux pays, respectivement.

La différence entre le Canada et les États-Unis pour ce qui est de l’inscription ou même de l’absence d’inscription pour voter est assez importante. Aux États-Unis, ce n’est pas seulement que vous devez vous inscrire quand vous êtes résident; vous devez vous inscrire à nouveau chaque fois que vous déménagez. Il n’y a rien de semblable au Canada. Si vous voulez comparer la situation entre les expatriés des deux pays, vous devez également comparer les situations de base en ce qui concerne les droits de vote des deux pays.

As it pertains to your sub-question about other actors, I was talking about China, but China has attracted a lot less attention than Russia. But Mr. Frum was talking about major, powerful authoritarian actors, and China is pretty hard to miss.

Mr. Frum: I will offer a metaphor that might clarify. You are essentially saying that we have a locked door over there. I don't see that anyone has tried to kick it open, and therefore there should be no harm in leaving it unlocked.

Senator Dasko: I'm not sure what you're referring to.

Mr. Frum: Given the extraordinary difficulty of America maintaining their voting registration, if you are trying to manipulate an American election, it is not a very lucrative way of doing it — to work on American expats. But Canada is contemplating taking a step that would make it lucrative — that of unlocking the door. And if you unlock the door, it's just amazing who walks through it.

Senator Dasko: I was just interested in whether all the efforts you told us about had even been tried. From what you know, they have not even been tried on the American expat community, as many millions of American expats as there are?

Mr. Frum: Not as far as I know.

Senator Pratte: Mr. Frum, I'm trying to reflect on the relevance of the scenarios you describe. If you believe, as the current government does, that expats have the right to vote because they are Canadian citizens, whether in some countries or regions, like Hong Kong, they might be susceptible to manipulation isn't really relevant. If they have the right to vote, then the government should provide them the means to vote honestly and with integrity.

The issue is not whether some Canadian expats could be manipulated. The issue is simply this: Do you think Canadian citizens living abroad have the right to vote? If you do but think that some rules are in order, then we can discuss what the rules should be. But the issue is whether expats, Canadian citizens living abroad, have the right to vote just as citizens of many other countries who live abroad have the right to vote in their native country.

Mr. Frum: Senator, I suppose this goes down to a really interesting philosophical question of how you see the job of political leadership, what you think your job is and how you think political action is judged. My instinct is that you are judged by consequences. You may say, "Here is this thing we think

En ce qui concerne votre sous-question sur les autres acteurs, je parlais de la Chine, mais la Chine a attiré beaucoup moins d'attention que la Russie. Cependant, M. Frum parlait d'acteurs autoritaires majeurs et puissants, et la Chine est assez difficile à manquer.

M. Frum : Je vais proposer une métaphore qui pourrait être plus claire. Vous dites essentiellement que la porte là-bas est verrouillée. Je ne vois personne qui ait essayé de l'enfoncer et, par conséquent, il ne devrait y avoir aucun mal à la laisser déverrouillée.

La sénatrice Dasko : Je ne sais pas exactement de quoi vous parlez.

M. Frum : Compte tenu de la difficulté extraordinaire de l'Amérique à maintenir son inscription électorale, si vous essayez de manipuler une élection américaine, ce n'est pas une façon très avantageuse de le faire — de travailler sur des expatriés américains. Toutefois, le Canada envisage de prendre une mesure qui la rendrait avantageuse, c'est-à-dire de déverrouiller la porte. Si vous déverrouillez la porte, il est tout simplement incroyable de voir qui la traverse.

La sénatrice Dasko : Je voulais simplement savoir si tous les efforts dont vous nous avez parlé avaient été tentés. D'après ce que vous savez, ils n'ont même pas été essayés sur la communauté des expatriés américains, peu importe le nombre de millions d'expatriés américains qu'il y a?

M. Frum : Pas que je sache.

Le sénateur Pratte : Monsieur Frum, j'essaie de réfléchir à la pertinence des scénarios que vous décrivez. Si vous croyez, comme le fait le gouvernement actuel, que les expatriés ont le droit de voter parce qu'ils sont citoyens canadiens, que ce soit dans certains pays ou dans certaines régions, comme Hong Kong, ils pourraient être vulnérables à la manipulation, ce n'est pas vraiment pertinent. S'ils ont le droit de voter, le gouvernement devrait leur donner les moyens de voter honnêtement et avec intégrité.

La question n'est pas de savoir si certains expatriés canadiens pourraient être manipulés. La question est simplement la suivante : pensez-vous que les citoyens canadiens vivant à l'étranger ont le droit de voter? Si vous ne pensez pas que certaines règles sont recevables, nous pourrions en discuter. La question est de savoir si les expatriés, les citoyens canadiens vivant à l'étranger, ont le droit de voter au même titre que les citoyens de nombreux autres pays qui vivent à l'étranger ont le droit de voter dans leur pays d'origine.

M. Frum : Sénateur, je suppose que cela revient à une question philosophique très intéressante, à savoir comment vous voyez le travail de leadership politique, ce que vous pensez être votre travail et comment vous pensez que l'action politique est jugée. Mon instinct me dit que vous êtes jugé par les

people have a right to do. It's quite foreseeable it will lead to some negative consequences, but the consequences do not matter. I have a complete Kantian morality: If the axe murderer comes to my house and asks whether Mr. Smith is hiding in the attic, I tell the axe murderer that that's indeed where Mr. Smith is hiding, because as a good Kantian, I cannot tell a lie, regardless of consequence." If that's your approach, then yes, you go ahead and follow your conception of rights, regardless of consequences.

My own view of the political job is that political morality is different from personal morality. Political morality is judged by outcomes. If it's reasonably foreseeable that a certain approach will lead to bad outcomes, then you have to consider that. Then you need to ask whether rights can be guided by reasonable restrictions, like a five-year residence limit. It doesn't have to be five years; choose your number. There is nothing magical about one number, but choose it with a realistic understanding of the dangers that exist in the social media age, in an age of relatively declining Western power and relatively rising power in other places, interpenetration, much more globally mobile populations and knowing that this is the century you will be living in. You're not going to be coming back to this law for a long time, so what are the reasonably foreseeable risks and dangers over the next 10, 20, 50 years and how do you act to protect your country against them?

Senator Pratte: The other view would be that the risks you describe may apply to Canadian citizens living in Hong Kong, but besides Hong Kong — and I don't have the statistics; maybe others here have better stats than I do — it is hard to see where a large number of Canadian citizens are living in the kinds of countries you describe. But if there is a risk in the case of Hong Kong, for instance, then we would deprive the overwhelming majority of Canadians living in other countries of the right to vote because we think there might be risks that we cannot prevent or fight in the case of Canadians living in Hong Kong.

Mr. Frum: Cast your mind ahead, because you're writing not for today; you are writing a law that will last a long time. So cast your mind ahead to the situation of 20 years from now. How many Canadians at that point with the rights of Canadians will be living in mainland China? How many Canadians will be living in other places where these kinds of changes are foreseeable?

As I say, you have a rule of thumb right now that's a little arbitrary but that works. What you are going to substitute for it is either a very open-ended grant, which has the risks I've described, or you'll end up compromising it with regulations that are much less clear and predictable, and that will wreak their

conséquences. Vous pourriez dire : « Voici ce que nous pensons que les gens ont le droit de faire. On peut prévoir que cela aura des conséquences négatives, mais les conséquences n'ont pas d'importance. J'ai une morale tout à fait kantienne : si le meurtrier à la hache vient chez moi et me demande si M. Smith se cache dans le grenier, je dis au meurtrier à la hache que c'est bien là que M. Smith se cache, parce qu'en bon kantien, je ne peux pas mentir, peu importent les conséquences. » Si c'est votre approche, alors oui, vous allez de l'avant et vous suivez votre conception des droits, peu importent les conséquences.

À mon avis, la moralité politique est différente de la moralité personnelle. La moralité politique est évaluée en fonction des résultats. S'il est raisonnablement prévisible qu'une certaine approche donne de mauvais résultats, il faut en tenir compte. Il faut ensuite se demander si les droits peuvent être guidés par des restrictions raisonnables, comme une limite de résidence de cinq ans. Il n'est pas nécessaire que ce soit cinq ans; choisissez votre nombre. Il n'y a rien de magique dans un nombre, mais choisissez-le avec une compréhension réaliste des dangers qui existent à l'ère des médias sociaux, à une époque où la puissance occidentale est relativement en déclin et où la puissance augmente relativement ailleurs, l'interpénétration, où les populations sont beaucoup plus mobiles à l'échelle mondiale et où l'on sait que c'est le siècle dans lequel vous vivrez. Vous n'allez pas revenir à cette loi avant longtemps, alors quels sont les risques et les dangers raisonnablement prévisibles au cours des 10, 20 ou 50 prochaines années et comment agissez-vous pour protéger votre pays contre eux?

Le sénateur Pratte : L'autre point de vue est que les risques que vous décrivez peuvent s'appliquer aux citoyens canadiens qui vivent à Hong Kong, mais à part Hong Kong — et je n'ai pas les statistiques; peut-être que d'autres ici ont de meilleures statistiques que moi —, il est difficile de voir où vivent un grand nombre de citoyens canadiens dans le genre de pays que vous décrivez. Cependant, s'il y a un risque dans le cas de Hong Kong, par exemple, nous priverions la grande majorité des Canadiens qui vivent dans d'autres pays du droit de vote parce que nous pensons qu'il pourrait y avoir des risques que nous ne pouvons pas empêcher ou combattre dans le cas des Canadiens qui vivent à Hong Kong.

M. Frum : Projetez-vous dans le temps, parce que vous n'écrivez pas pour aujourd'hui; vous rédigez une loi qui durera longtemps. Alors, réfléchissez à la situation dans 20 ans d'ici. À ce moment-là, combien de Canadiens ayant les droits de Canadiens vivront en Chine continentale? Combien de Canadiens vivront ailleurs où ce genre de changement est prévisible?

Comme je l'ai dit, vous avez actuellement une règle empirique qui est un peu arbitraire, mais qui fonctionne. Ce que vous allez remplacer, c'est soit une autorisation très souple, qui comporte les risques que j'ai décrits, soit que vous allez finir par là compromettre par des règlements qui sont beaucoup moins clairs

own hardships that are less arbitrary, perhaps less predictable and maybe less freedom-enhancing than a clear bright-line rule.

Senator Pratte: Thank you.

The Chair: I think nobody will be surprised if I ask Senator Frum to conclude given the special guest we have this morning.

Senator Frum: When we're discussing the difference between the Canadian and American condition, and the difference between voting in a presidential system and Westminster system, here is a quick scenario.

A minister of industry is elected in his riding by a majority of 1,000 votes or fewer. The Chinese government sends him a message that they have registered 4,000 Chinese Canadians from his riding, and they tell him, "Don't mess with us." Is this a scenario you can foresee and the kind of thing we should be concerned about?

Mr. Frum: That's a perfect example of the kind of thing that could happen in the Westminster system. It might not come from the Chinese government, by the way. Messages like that could be delivered indirectly in all kinds of ways. You could have a rally in Shanghai. That power can be flexed and displayed, and one of things that politicians — you are all politicians of a kind — know is that power can often be latent. It is most frightening when it's latent.

The Chair: In thanking you, Mr. Frum and Mr. Jacob, I cannot resist putting a question to you.

You mentioned that the reaction to the Russian intervention could be twofold. One could be the legislative route. Mr. Frum, you mentioned that in the United States it was rather weak. The other is diplomatic, which seems to have been more robust because Vice-President Pence has been expressing concern to the highest level. As you said, the United States is stronger and more powerful than Russia.

For a country like Canada, am I right to conclude that our legislative initiative should be much stronger because our diplomatic approach is not comparable to the United States? If there are two ways to react and we have only two tools in our hands, we should be mindful that the legislative approach should be very strong, and then we could look into Bill C-76 and conclude if it is strong enough. But what are you suggesting in relation to Canada?

Mr. Frum: It is an extremely lucid way of putting it; thank you.

Mr. Jacob: Nothing to add.

et prévisibles, et qui vont mettre fin à leurs propres difficultés qui sont moins arbitraires, peut-être moins prévisibles et peut-être moins propices à la liberté qu'une règle claire.

Le sénateur Pratte : Merci.

Le président : Je pense que personne ne sera surpris si je demande à la sénatrice Frum de conclure, étant donné l'invité spécial que nous avons ce matin.

La sénatrice Frum : Lorsque nous discutons de la différence entre la condition canadienne et américaine, et de la différence entre le vote dans un système présidentiel et dans le système de Westminster, voici un scénario rapide.

Un ministre de l'Industrie est élu dans sa circonscription par une majorité de 1 000 voix ou moins. Le gouvernement chinois lui envoie le message qu'il a inscrit 4 000 Canadiens d'origine chinoise dans sa circonscription et lui dit : « Ne vous mêlez pas de nos affaires. » Est-ce un scénario que vous pouvez prévoir et le genre de choses dont nous devrions nous préoccuper?

M. Frum : Voilà un exemple parfait du genre de choses qui pourraient se produire dans le système de Westminster. Soit dit en passant, cela ne viendra peut-être pas du gouvernement chinois. Des messages comme ceux-là pourraient être transmis indirectement de toutes sortes de façons. Il pourrait y avoir un rassemblement à Shanghai. Ce pouvoir peut être exercé et exhibé, et l'une des choses que les politiciens — vous êtes tous des politiciens en quelque sorte — savent, c'est que le pouvoir peut souvent être latent. C'est très effrayant quand c'est latent.

Le président : En vous remerciant, monsieur Frum, monsieur Jacob, je ne puis m'empêcher de vous poser une question.

Vous avez mentionné que la réaction à l'intervention russe pourrait être double. L'une pourrait être la voie législative. Monsieur Frum, vous avez dit qu'aux États-Unis c'était plutôt faible. L'autre est diplomatique, qui semble avoir été plus robuste parce que le vice-président Pence a exprimé ses préoccupations au plus haut niveau. Comme vous l'avez dit, les États-Unis sont plus forts et plus puissants que la Russie.

Pour un pays comme le Canada, ai-je raison de conclure que notre initiative législative devrait être beaucoup plus forte parce que notre approche diplomatique n'est pas comparable à celle des États-Unis? S'il y a deux façons de réagir et que nous n'avons que deux outils entre les mains, nous devrions être conscients que l'approche législative devrait être très forte, puis nous pourrions examiner le projet de loi C-76 et conclure s'il est suffisamment solide. Que suggérez-vous par rapport au Canada?

M. Frum : C'est une façon extrêmement lucide de le dire, merci.

M. Jacob : Rien à ajouter.

The Chair: On that, thank you so much for making yourselves available this morning. All senators appreciate that both of you came from long distances in difficult circumstances.

Mr. Jacob, thank you so much.

Mr. Frum, I hope we will have another opportunity to hear from you around this table in the future.

Honourable senators, our next guests are representatives of Twitter and Google.

[*Translation*]

We're pleased to be joined this morning by Michele Austin, Head Government, Public Policy and Philanthropy (Canada) at Twitter. Welcome, Ms. Austin.

[*English*]

I don't think I need to say more than that. Everyone knows Twitter, of course.

And we also have with us Mr. Jason J. Kee, Public Policy and Government Relations Counsel, Google Canada.

I think we are all regular users of Google, so we know who you are. I will ask you to make a short presentation and then we will have a conversation around the table. I think you are familiar with our way of proceeding.

Michele Austin, Head Government, Public Policy and Philanthropy (Canada), Twitter: Thank you very much, chair, for the invitation to appear today and for the opportunity to share Twitter's perspective on Bill C-76, the elections modernization bill. You should have a copy of my notes in front of you.

On behalf of Twitter, I am grateful for the chance to speak with you about the work we are doing to help protect the integrity of elections around the world. We appreciate what this bill is seeking to achieve and we are supportive of its goals. We currently have a political advertising transparency centre that is being piloted in the United States. What is being proposed in Bill C-76 is similar to the level of transparency we want to achieve around the world.

In the United States, political advertisers are subject to additional transparency requirements over and above what we require of any other type of advertiser. We require advertisers who want to run political campaign ads for federal elections to self-identify and certify that they are located in the United States.

Le président : Sur ce, je vous remercie infiniment de vous être rendus disponibles ce matin. Tous les sénateurs savent que vous êtes tous les deux venus de loin dans des circonstances difficiles.

Monsieur Jacob, merci beaucoup.

Monsieur Frum, j'espère que nous aurons une autre occasion de vous entendre à l'avenir.

Honorables sénateurs, nos prochains invités sont des représentants de Twitter et de Google.

[*Français*]

Nous avons le plaisir ce matin d'accueillir Mme Michele Austin, chef des relations avec le gouvernement, des politiques publiques et de la philanthropie (Canada), Twitter. Bienvenue, madame.

[*Traduction*]

Je n'ai pas besoin d'en dire plus. Tout le monde connaît Twitter, bien sûr.

Nous accueillons également M. Jason J. Kee, conseiller en politiques publiques et en relations gouvernementales, Google Canada.

Je pense que nous sommes tous des utilisateurs réguliers de Google, alors nous savons qui vous êtes. Je vais vous demander de faire un bref exposé, après quoi nous ferons un tour de table. Je pense que vous connaissez notre façon de procéder.

Michele Austin, chef des relations avec le gouvernement, des politiques publiques et de la philanthropie (Canada), Twitter : Merci beaucoup, monsieur le président, de m'avoir invitée à comparaître aujourd'hui et de me donner l'occasion de présenter le point de vue de Twitter sur le projet de loi C-76, le projet de loi sur la modernisation des élections. Vous devriez avoir une copie de mes notes devant vous.

Au nom de Twitter, je suis reconnaissante d'avoir l'occasion de vous parler du travail que nous faisons pour protéger l'intégrité des élections dans le monde. Nous sommes sensibles à ce que le projet de loi cherche à accomplir et nous appuyons ses objectifs. Nous avons actuellement un centre de transparence de la publicité politique qui fait l'objet d'un projet pilote aux États-Unis. Ce qui est proposé dans le projet de loi C-76 est semblable au niveau de transparence que nous voulons atteindre partout dans le monde.

Aux États-Unis, les annonceurs politiques sont assujettis à des exigences supplémentaires en matière de transparence qui vont au-delà de ce que nous exigeons de tout autre type d'annonceur. Nous exigeons que les annonceurs qui veulent faire de la publicité pour une campagne électorale fédérale s'identifient et attestent qu'ils sont domiciliés aux États-Unis.

Candidates and political action committees have to provide their Federal Election Commission, or FEC, identification number to Twitter. Non-FEC registered organizations and individuals have to submit a different notarized form to Twitter. We then send a letter to the mailing address registered with the FEC, business or individual to validate the identity and location of all political campaign advertisers. In addition, we do not allow foreign nationals to target political ads to people who are identified as being in the United States.

We have stated publicly that eventually we intend to expand this political advertisement transparency centre pilot to markets around the world. It is the right thing to do. This approach allows anyone to access the Ads Transparency Centre, not just Twitter users.

We, like many of our peer platforms, have created this centre voluntarily. As a point of clarity, the honest ads bill in the United States was never passed by the legislature or signed into law. However, requests by individual governments to re-engineer the existing Ads Transparency Centre structure for different markets may prove extremely difficult. Twitter has to weigh the time, effort and cost of these individuals requests and national models against changing our existing transparency centre model to deliver better, not just different, outcomes for users.

The three key differences between the advertising transparency centre we are voluntarily piloting in the United States and the proposed Canadian registry in Bill C-76 are scope, information integrity, and liability.

On the issue of scope, the scope of the information being requested by Bill C-76 is very different from the information we currently publish about election advertisers in the United States. For example, Bill C-76 requires Twitter to track different, uniquely Canadian titles such as financial agent, registered agent and official agent. In our opinion, adding this subset of information will add layers of cost and complexity to the engineering build and may make searching the registry more difficult for users.

In addition, this database of titles will not improve transparency for users as it does not tell them who paid for the ads. In the United States, we simply publish information regarding the entity that has paid the advertising bill, including their name and the city and state in which they are billed.

Les candidats et les comités d'action politique doivent fournir à Twitter leur numéro d'identification de la Federal Election Commission, la FEC. Les organisations et les particuliers non inscrits à la FEC doivent envoyer un formulaire notarié différent à Twitter. Nous envoyons ensuite une lettre à l'adresse postale inscrite auprès de la FEC de l'entreprise ou de la personne pour valider l'identité et l'emplacement de tous les annonceurs de la campagne politique. De plus, nous ne permettons pas à des ressortissants étrangers de cibler dans leurs publicités politiques des personnes qui se trouvent aux États-Unis.

Nous avons déclaré publiquement que nous avons l'intention d'étendre ce projet pilote de centre de transparence de la publicité politique aux marchés du monde entier. C'est la bonne chose à faire. Cette approche permet à tout le monde d'accéder au centre de transparence publicitaire, et pas seulement aux utilisateurs de Twitter.

Comme pour beaucoup de plateformes de nos collègues, nous avons créé ce centre de façon volontaire. À titre de précision, le projet de loi sur la publicité honnête aux États-Unis n'a jamais été adopté par l'assemblée législative ni promulgué. Cependant, les demandes des différents gouvernements de remanier la structure actuelle du centre de transparence publicitaire pour différents marchés peuvent s'avérer extrêmement difficiles. Twitter doit évaluer le temps, les efforts et le coût de ces demandes individuelles et des modèles nationaux par rapport à la modification de notre modèle actuel de centre de transparence afin d'obtenir de meilleurs résultats pour les utilisateurs, et pas seulement des résultats différents.

Les trois principales différences entre le centre de transparence de la publicité que nous mettons volontairement à l'essai aux États-Unis et le registre canadien proposé dans le projet de loi C-76 sont la portée, l'intégrité de l'information et la responsabilité.

Pour ce qui est de la portée, la portée de l'information demandée par le projet de loi C-76 est très différente de l'information que nous publions actuellement au sujet des annonceurs électoraux aux États-Unis. Par exemple, le projet de loi C-76 exige que Twitter fasse le suivi de différents titres typiquement canadiens comme les titres d'agent financier, d'agent enregistré et d'agent officiel. À notre avis, l'ajout de ce sous-ensemble d'information ajoutera des couches de coût et de complexité à la construction technique et pourrait rendre la recherche dans le registre plus difficile pour les utilisateurs.

De plus, cette base de données des titres n'améliorera pas la transparence pour les utilisateurs puisqu'elle ne leur dit pas qui a payé les publicités. Aux États-Unis, nous publions simplement des renseignements sur l'entité qui a payé la facture de publicité, y compris son nom ainsi que la ville et l'État où la facture est envoyée.

On the issue of information integrity, like in the United States, Bill C-76 requires advertisers who want to run political campaign ads to self-identify. In the United States, the identity of the majority of political advertisers is verified by the Federal Election Commission, or FEC. The FEC issues a unique number to organizations such as political parties, political action committees and candidates. The FEC publishes that number on a public database. The unique identifying numbers issued by the FEC allow voters to authenticate the information about the advertiser from a source other than Twitter. The FEC identifier provides an additional layer of certainty to users that a political advertiser is who they say they are. The FEC identifier also makes it easier for voters to find additional information and context about the advertiser and improves the overall integrity of the information available on advertisers.

Almost 90 per cent of political advertisers certified by Twitter to advertise in the United States have an FEC number. That type of partner who provides de facto two-factor authentication and identity verification is missing from the Canadian proposal. This bill asks Twitter, as well as our peer platforms, to assume the risk of verifying identity. This amount of risk makes us uncomfortable. We are not entirely convinced that organizations who advertise during an election will do so honestly and fairly simply because the government asks them to.

If the intention of this bill is to provide better security for elections, it is our recommendation that a government entity such as Elections Canada be primarily responsible for verifying the identity of potential political advertisers. Elections Canada's registry of political parties, third-party advertisers, electoral district associations and candidates should include issuing a unique identifying number to each entity.

We have been actively working to improve information integrity across Twitter, especially as it relates to elections. To ask us to simply trust the information being sent to us by an advertiser seems counterintuitive.

That brings me to the issue of liability. We are also not comfortable with the liability provisions in Bill C-76. The penalty is broken into two parts: a strict liability offence and an offence requiring intent.

The strict liability offence in section 495(1) includes imprisonment as a penalty, while the "knowingly" offence is just a monetary penalty. "Knowingly" is not defined in Bill C-76; in the act it amends, the Canada Elections Act; or anywhere in the

En ce qui concerne l'intégrité de l'information, comme aux États-Unis, le projet de loi C-76 exige que les annonceurs qui veulent faire de la publicité dans le cadre d'une campagne électorale s'identifient. Aux États-Unis, l'identité de la majorité des annonceurs politiques est vérifiée par la Federal Election Commission, la FEC. La FEC attribue un numéro unique aux organisations comme les partis politiques, les comités d'action politique et les candidats. La FEC publie ce numéro dans une base de données publique. Les numéros d'identification uniques émis par la FEC permettent aux électeurs d'authentifier l'information sur l'annonceur à partir d'une source autre que Twitter. L'identificateur de la FEC offre un niveau supplémentaire de certitude aux utilisateurs quant à l'identité d'un annonceur politique. L'identificateur de la FEC permet également aux électeurs de trouver plus facilement des renseignements supplémentaires et du contexte au sujet de l'annonceur et améliore l'intégrité globale de l'information disponible sur les annonceurs.

Près de 90 p. 100 des annonceurs politiques certifiés par Twitter pour faire de la publicité aux États-Unis ont un numéro de la FEC. Ce type de partenaire qui fournit de facto une authentification à deux facteurs et une vérification de l'identité est absent de la proposition canadienne. Le projet de loi demande à Twitter, ainsi qu'aux plateformes de nos collègues, d'assumer le risque de vérifier l'identité. Ce degré de risque nous met mal à l'aise. Nous ne sommes pas tout à fait convaincus que les organismes qui font de la publicité pendant une élection le feront honnêtement et équitablement simplement parce que le gouvernement le leur demande.

Si l'intention du projet de loi est d'assurer une meilleure sécurité électorale, nous recommandons qu'une entité gouvernementale comme Élections Canada soit principalement chargée de vérifier l'identité des éventuels annonceurs politiques. Le registre des partis politiques, des annonceurs tiers, des associations de circonscription et des candidats d'Élections Canada devrait inclure l'attribution d'un numéro d'identification propre à chaque entité.

Nous travaillons activement à améliorer l'intégrité de l'information sur Twitter, surtout en ce qui concerne les élections. Il semble illogique de nous demander simplement de faire confiance à l'information qui nous est envoyée par un annonceur.

Cela m'amène à la question de la responsabilité. Nous ne sommes pas non plus à l'aise avec les dispositions du projet de loi C-76 en matière de responsabilité. La sanction est divisée en deux parties : une infraction de responsabilité stricte et une infraction exigeant une intention.

L'infraction de responsabilité stricte prévue au paragraphe 495(1) comprend l'emprisonnement comme sanction, tandis que le fait de contrevenir « sciemment » n'est qu'une sanction pécuniaire. Le mot « sciemment » n'est pas défini dans

Criminal Code of Canada. We ask the committee to include a definition of “knowingly” in this bill and that the knowledge requirement should encompass both offences. We also ask the committee to amend the legislation to ensure online platforms can use information provided by advertisers in good faith by inserting a good faith clause.

Thank you for allowing me to speak with you today. I look forward to your questions.

The Chair: Thank you very much, Ms. Austin.

Jason J. Kee, Public Policy and Government Relations Counsel, Google Canada: Thank you, Mr. Chair. We appreciate the opportunity to participate in your review of Bill C-76, particularly the provisions pertaining to online platforms.

Google is committed to supporting democratic processes and greater transparency in political advertising. This year, we rolled out new tools for the U.S. midterms, including enhanced verification requirements for U.S. political advertisers, in-ad disclosures of who paid for legislation ads, and a new Transparency Report and Political Ad Library that provides new insights into who is purchasing ads, how much they are spending, what kind of ads they're running and much more. Just last week, we announced that we would be rolling out similar tools in Europe to support the EU parliamentary elections in May 2019.

While we support the objective of greater transparency in Bill C-76, unfortunately the specific provisions regarding online platforms introduced at the Procedure and House Affairs Committee do not reflect international practice or how online advertising actually works across the open web. It will be extremely difficult for both the publishers and platforms to implement in the very short time we have before the new provisions would take effect.

Clause 208.1 creates a new obligation that any online platform that meets certain minimum traffic thresholds publish a registry of all partisan and elections advertising they display along with prescribed identification information. Under clause 333, failure to publish this registry is a strict liability offence, so knowledge may not be required for the liability and includes potential fines and imprisonment.

le projet de loi C-76, dans la loi qu'il modifie, la Loi électorale du Canada, ou n'importe où dans le Code criminel du Canada. Nous demandons au comité d'inclure une définition du mot « sciemment » dans le projet de loi et de faire en sorte que l'exigence en matière de connaissance englobe les deux infractions. Nous demandons également au comité de modifier la loi pour faire en sorte que les plateformes en ligne puissent utiliser l'information fournie par les annonceurs de bonne foi en insérant une clause de bonne foi.

Je vous remercie de me permettre de m'adresser à vous aujourd'hui. Je répondrai volontiers à vos questions.

Le président : Merci beaucoup, madame Austin.

Jason J. Kee, conseiller juridique, Politiques publiques et relations gouvernementales, Google Canada : Merci, monsieur le président. Nous sommes heureux d'avoir l'occasion de participer à votre examen du projet de loi C-76, en particulier des dispositions relatives aux plateformes en ligne.

Google s'engage à soutenir les processus démocratiques et à accroître la transparence en matière de publicité politique. Cette année, nous avons mis en place de nouveaux outils pour les élections de mi-mandat aux États-Unis, y compris des exigences de vérification renforcées pour les annonceurs politiques américains, des divulgations dans la publicité qui indiquent qui a payé pour les annonces législatives, et un nouveau rapport interne sur la transparence et une bibliothèque des publicités politiques qui fournit de nouvelles indications sur qui achète les annonces, combien ils dépensent, quel genre d'annonces ils diffusent et beaucoup plus. Pas plus tard que la semaine dernière, nous avons annoncé que nous allions déployer des outils semblables en Europe pour appuyer les élections parlementaires de l'Union européenne en mai 2019.

Bien que nous appuyions l'objectif d'une plus grande transparence dans le projet de loi C-76, malheureusement, les dispositions particulières concernant les plateformes en ligne présentées au Comité de la procédure et des affaires de la Chambre ne reflètent pas les pratiques internationales ni la façon dont la publicité en ligne fonctionne sur le Web. Sa mise en œuvre sera extrêmement difficile tant pour les éditeurs que pour les plateformes compte tenu du peu de temps dont nous disposons avant l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions.

L'article 208.1 crée une nouvelle obligation selon laquelle toute plateforme en ligne qui répond à certains seuils de trafic minimum doit publier un registre de toutes les publicités partisans et électorales qu'elle affiche ainsi que les renseignements d'identification prescrits. En vertu de l'article 333, le fait de ne pas publier ce registre constitue une infraction de responsabilité stricte, de sorte qu'il n'est peut-être pas nécessaire de connaître la responsabilité et qu'il peut y avoir des amendes et des peines d'emprisonnement.

Under the bill, online platforms are defined as any Internet site or Internet application that sells advertising space directly or indirectly. This definition of online platforms and the corresponding obligations introduced are so broad they capture not just social media or large online advertising platforms but also most national and regional news publishers, and virtually all multicultural publications, as the low traffic thresholds for non-English and French sites means that minority linguistic groups will be disproportionately impacted.

Furthermore, online advertising is very different than print or broadcasting, and there is not necessarily any direct relationship between the advertiser and the site that shows their ad. Rather, there is an entire complex ecosystem built to show relevant ads to relevant audiences regardless of where a site may be located. This is why you see Canadian ads on non-Canadian sites like the *New York Times* or the *Guardian*. Consequently, this broad definition sweeps in every ad-supported site or app popular with Canadians in the world, including many that are not Canadian, raising serious enforceability questions.

Also, election advertising includes not just advertising promoting a party or candidate but also any advertising taking a position on any issue with which a registered party or candidate is associated — that is, what is generally referred to as issue ads. Issue ads are highly contextual and notoriously difficult to identify reliably, especially as the definition is fluid and will change and evolve during the course of a campaign. For instance, if cannabis legalization is raised by a candidate, do government PSAs on cannabis suddenly become election advertising. This is extremely unclear. Yet, if a third party unknowingly fails to properly identify an advocacy campaign as election advertising or an online platform fails to properly identify these ads on its system, we may be liable for failing to include these ads in the registry.

The bill also requires each site to maintain its own individual industry. Most web pages are not a single static page like a newspaper, but rather are code that pull information from different sources and assemble it into the user's browser. Most publishers use automated systems to fill the ad space on these web pages. While the page is loading, the site sends a signal to an ad exchange that a user meeting certain demographic criteria is available to be advertised to. Then advertisers bid for the opportunity to display an ad to that user. The exchange then signals which advertiser won the bid, and the winning advertiser's ad server displays the winning ad in the user's browser. Consequently, the publisher might not even know they

En vertu du projet de loi, les plateformes en ligne sont définies comme tout site Internet ou toute application Internet qui vend des espaces publicitaires directement ou indirectement. Cette définition des plateformes en ligne et les obligations correspondantes sont tellement vastes qu'elles englobent non seulement les médias sociaux ou les grandes plateformes de publicité en ligne, mais aussi la plupart des éditeurs de nouvelles nationales et régionales, et pratiquement toutes les publications multiculturelles, puisque les faibles seuils de trafic pour les sites non anglophones et francophones signifient que les groupes linguistiques minoritaires seront touchés de façon disproportionnée.

De plus, la publicité en ligne est très différente de la publicité imprimée ou de la radiodiffusion, et il n'y a pas nécessairement de lien direct entre l'annonceur et le site qui présente sa publicité. Il y a plutôt tout un écosystème complexe conçu pour présenter des publicités pertinentes à des auditoires pertinents, quel que soit l'emplacement d'un site. C'est pourquoi vous voyez des publicités canadiennes sur des sites non canadiens comme le *New York Times* ou le *Guardian*. Par conséquent, cette définition large englobe tous les sites ou applications publicitaires populaires auprès des Canadiens dans le monde, y compris bon nombre de ceux qui ne sont pas canadiens, ce qui soulève de graves questions d'applicabilité.

De plus, la publicité électorale comprend non seulement la promotion d'un parti ou d'un candidat, mais aussi toute publicité prenant position sur toute question à laquelle un parti enregistré ou un candidat est associé — c'est-à-dire ce qu'on appelle généralement des publicités idéologiques. Les publicités idéologiques sont très contextuelles et il est notoire qu'elles sont difficiles à identifier de façon fiable, d'autant plus que la définition est fluide et qu'elle changera et évoluera au cours d'une campagne. Par exemple, si la légalisation du cannabis est soulevée par un candidat, les messages publicitaires du gouvernement sur le cannabis deviennent-ils soudainement de la publicité électorale? Ce n'est absolument pas clair. Pourtant, si un tiers omet, à son insu, d'identifier une campagne de promotion comme étant de la publicité électorale ou une plateforme en ligne omet d'identifier ces publicités sur son système, nous pourrions être tenus responsables de ne pas inclure ces annonces dans le registre.

Le projet de loi exige également que chaque site maintienne sa propre industrie. La plupart des pages web ne sont pas une seule page statique comme un journal, mais plutôt un code qui extrait l'information de différentes sources et l'assemble dans le navigateur de l'utilisateur. La plupart des éditeurs utilisent des systèmes automatisés pour remplir l'espace publicitaire sur ces pages web. Pendant le chargement de la page, le site envoie un signal à un centre d'échange d'annonces publicitaires indiquant qu'un utilisateur répondant à certains critères démographiques peut recevoir des publicités. Ensuite, les annonceurs soumissionnent pour avoir la possibilité d'afficher une publicité à cet utilisateur. L'échange indique ensuite quel annonceur a

displayed a political ad and might find themselves unknowingly subject to the registry requirement. Further, they may never see a copy of the ad that was displayed. Currently, there is no means for a publisher to retrieve political advertising that displayed on their site in a timely manner. So, for these systems to accommodate the new provisions, the entire infrastructure underlying online advertising would need to be changed. This is simply not achievable in the very short timelines contemplated.

Given the tremendous challenges these new provisions pose and that major online advertising platforms are already publishing similar registries voluntarily, we recommend a cooperative approach whereby platforms coordinate on a registry rather than prescriptive obligations that will introduce unintended consequences, reduce flexibility to address political ads issues, and potentially compromise the launch of planned registries.

Alternatively, we recommend removing the ambiguity around issue ads by clearly defining what advertising does need to be registered; helping Canadian publishers comply by creating a registry that is compatible with current online advertising systems; and establishing liability based on publishers and platforms knowingly not complying with the law as it's laid out, allowing them to also rely on information provided by advertisers.

We have a list of proposed amendments that will achieve these objectives, and they have been circulated to the committee for review.

We hope that you will consider making the necessary amendments to achieve the policy objective the bill is intended to meet but in a manner consistent with international practice and that can be effectively implemented by the publishers and platforms in the time allowed.

I am happy to take questions.

The Chair: Thank you very much, Mr. Kee, for that effective presentation.

Senator Frum: As a non-techie, if I distill your testimony, to some extent you're saying that the liability and responsibility for monitoring political ads and putting them on a registry is falling entirely on the shoulder of social media and that you do not have a partner in Elections Canada in helping to monitor what's going on online.

remporté la soumission, et le serveur publicitaire de l'annonceur gagnant affiche la publicité gagnante dans le navigateur de l'utilisateur. Par conséquent, l'éditeur ne sait peut-être même pas qu'il a fait paraître une annonce politique et pourrait se retrouver sans le savoir assujéti à l'exigence concernant le registre. De plus, il ne verra peut-être jamais une copie de la publicité affichée. À l'heure actuelle, un éditeur n'a aucun moyen de récupérer la publicité politique affichée sur son site en temps opportun. Donc, pour que ces systèmes s'adaptent aux nouvelles dispositions, il faudrait changer toute l'infrastructure sous-jacente à la publicité en ligne. Ce n'est tout simplement pas réalisable dans les très brefs délais envisagés.

Étant donné les énormes défis que posent ces nouvelles dispositions et le fait que les grandes plateformes de publicité en ligne publient déjà volontairement des registres semblables, nous recommandons une approche coopérative selon laquelle les plateformes coordonnent la création d'un registre plutôt que des obligations normatives qui entraîneront des conséquences imprévues, réduiront la souplesse nécessaire pour régler les problèmes de publicité politique et pourraient compromettre le lancement de registres prévus.

Par ailleurs, nous recommandons d'éliminer l'ambiguïté entourant les publicités en définissant clairement ce qui doit être enregistré; d'aider les éditeurs canadiens à se conformer en créant un registre compatible avec les systèmes de publicité en ligne actuels; et d'établir la responsabilité en fonction des éditeurs et des plateformes qui, sciemment, ne se conforment pas à la loi telle qu'elle est énoncée, ce qui leur permet également de se fier à l'information fournie par les annonceurs.

Nous avons une liste d'amendements proposés qui permettront d'atteindre ces objectifs, et ils ont été distribués au comité pour examen.

Nous espérons que vous envisagerez d'apporter les modifications nécessaires pour atteindre l'objectif stratégique que le projet de loi vise à atteindre, mais d'une manière conforme à la pratique internationale et qui peut être efficacement mise en œuvre par les éditeurs et les plateformes dans le délai imparti.

Je serai heureux de répondre à vos questions.

Le président : Merci beaucoup, monsieur Kee, de cet exposé efficace.

La sénatrice Frum : Comme profane, si je résume votre témoignage, vous dites, dans une certaine mesure, que l'obligation et la responsabilité de surveiller les publicités politiques et de les inscrire dans un registre sont entièrement assumées par les médias sociaux et que vous n'avez pas de partenaire en Elections Canada pour aider à surveiller ce qui se passe en ligne.

Ms. Austin, you made a specific suggestion, namely, to model our system on the U.S. system and that advertisers are issued a specific identifying number. Did you present this idea to Elections Canada?

Ms. Austin: Thank you very much for that question, senator.

Yes, we have socialized this idea for the past couple of months with officials in the office of the Minister of Democratic Institutions as well as Elections Canada.

As you noted, this is a big, complicated bill and the amendments that introduced the advertising registry were only made in October, so I can understand why they might have been lost in the forest of discussion that we often have. It takes me at least an hour oftentimes to educate and train individual organizations about social media. I know many of you are Twitter users, and I thought I knew a lot about Twitter as well until I joined the company.

This has been socialized since September with a number of government organizations, and I am happy to sit down and meet with them again.

I would also note that this is not unique. In Alberta, they issue a unique identifying number to candidates for door-knocking purposes so that if you see somebody at your door and wonder who they are, you can ask the candidate in Alberta for their identity number.

Senator Frum: It seems to me it's not a complicated or difficult process to ask political parties, third-party advertisers, electoral district associations and candidates to receive an identifying number from Elections Canada. That seems simple and straightforward and not complicated.

Ms. Austin: We hope it's that way. If you look up third party advertisers on the Elections Canada website, they have a list. We'd like them to add a number.

It might be more complicated for candidates, riding associations or electoral district associations. As I'm sure many of you know, EDAs have a number, so Ottawa Centre has an identifying number, but the Liberal Party EDA of Ottawa Centre does not.

Senator Frum: The point here is that if they have this number and want to purchase advertising on social media of any sort or electronic advertising, the traceability and the trackability of that ad — who placed it and paid for it — becomes much easier to track.

Ms. Austin: It becomes much easier for us to track and for users to track because they can use that number across platforms.

Madame Austin, vous avez fait une suggestion précise, à savoir que notre système s'inspire du système américain et que les annonceurs reçoivent un numéro d'identification précis. Avez-vous présenté cette idée à Élections Canada?

Mme Austin : Merci beaucoup de cette question, sénatrice.

Oui, nous avons socialisé cette idée au cours des derniers mois avec des fonctionnaires du cabinet de la ministre des Institutions démocratiques ainsi qu'avec Élections Canada.

Comme vous l'avez fait remarquer, il s'agit d'un projet de loi volumineux et compliqué, et les modifications qui ont été apportées au registre de la publicité ne datent que d'octobre, alors je peux comprendre pourquoi elles ont été perdues dans la forêt de discussions que nous avons souvent. Il me faut habituellement au moins une heure pour éduquer et former des organisations au sujet des médias sociaux. Je sais que plusieurs d'entre vous sont des utilisateurs de Twitter, et je croyais en savoir beaucoup sur Twitter jusqu'à ce que je me joigne à l'entreprise.

Cette socialisation se fait depuis le mois de septembre avec plusieurs organismes gouvernementaux, et je serai heureuse de m'asseoir et de les rencontrer à nouveau.

Je signale également que ce n'est pas unique. En Alberta, on attribue un numéro d'identification unique aux candidats pour le porte-à-porte, de sorte que si vous voyez quelqu'un à votre porte et que vous vous demandez qui il est, en Alberta vous pouvez demander au candidat son numéro d'identité.

La sénatrice Frum : Il me semble que ce n'est pas compliqué ou difficile de demander aux partis politiques, aux tiers publicitaires, aux associations de circonscription et aux candidats de recevoir un numéro d'identification d'Élections Canada. Cela semble simple, honnête et pas compliqué.

Mme Austin : Nous espérons que c'est ainsi. Si vous consultez les annonceurs tiers sur le site web d'Élections Canada, vous constaterez qu'il existe une liste. Nous aimerions qu'un numéro soit ajouté.

Ce pourrait être plus compliqué pour les candidats ou les associations de circonscription. Comme bon nombre d'entre vous le savent, les associations de circonscription ont un numéro, de sorte qu'Ottawa-Centre a un numéro d'identification, mais pas l'association de circonscription d'Ottawa-Centre du Parti libéral.

La sénatrice Frum : Le fait est que s'ils ont ce numéro et veulent acheter de la publicité sur les médias sociaux ou de la publicité électronique, la traçabilité et le suivi de cette publicité — qui l'a placée et payée — deviennent beaucoup plus faciles.

Mme Austin : Il devient beaucoup plus facile pour nous de faire le suivi et pour les utilisateurs de faire le suivi parce qu'ils peuvent utiliser ce numéro sur toutes les plateformes.

Senator Frum: It seems a bit of a no-brainer, but it's not in the bill?

Ms. Austin: It is not.

Mr. Kee: To support Michele's point, certainly in our own transparency report, the FEC number is actually the critical locus on which a lot of the transparency information is laid. You click on that number and you will see the entire range of political advertising that number has come into our system, regardless of the Google platform that was demonstrated.

Senator Frum: Ms. Austin, and Mr. Kee as well, you spoke about the voluntary transparency model that you have in place now. If you compare the voluntary model of transparency you have today to the measures that are prescribed in Bill C-76, which ones would you say create higher levels of transparency?

Ms. Austin: We appreciate what Bill C-76 is trying to do with regard to improving transparency, and that's exactly what we're trying to do at Twitter.

There are some key differences. For instance, this bill does not ask you to, as an advertiser, identify who your target is. With our Ads Transparency Center in the United States, you can drill down and find out who they targeted, their location, if it was men or women, a number of issues like that.

Further, I don't know if you're aware, but in advertising often political parties use advertising agencies, and those agencies are empowered to pay the bill. In our system, you would see what agency had paid that bill, where that agency was located and how much they paid for that particular advertisement. We feel as if that level of transparency is a step up than what is required here from this bill.

Senator Frum: Will you change your model? Will you step down to meet the level of Bill C-76?

Ms. Austin: I can't answer that question. I don't know if Jason can. Because this was a late amendment to the bill, we're certainly still studying what is required of us. We intend to roll out this Ads Transparency Center, so at this time I cannot answer your question.

Senator Frum: Potentially one consequence of Bill C-76 is that your transparency levels would in fact be reduced.

Ms. Austin: We intend to roll out our Ads Transparency Center as is around the world, but we would have to take into consideration rights from each individual government if they ask

La sénatrice Frum : Cela semble aller de soi, mais ce n'est pas dans le projet de loi?

Mme Austin : Non.

M. Kee : Pour appuyer l'argument de Michele, certainement dans notre propre rapport sur la transparence, le numéro de la FEC est en fait le point central sur lequel une grande partie de l'information sur la transparence est déposée. Vous cliquez sur ce numéro et vous verrez toute la gamme de publicités politiques que ce numéro a engendrées dans notre système, peu importe la plateforme Google qui a été démontrée.

La sénatrice Frum : Madame Austin, et monsieur Kee également, vous avez parlé du modèle de transparence volontaire que vous avez actuellement en place. Si vous comparez le modèle de transparence volontaire que vous avez aujourd'hui au projet de loi C-76 et aux mesures qu'il prévoit, lequel, selon vous, créerait des niveaux de transparence plus élevés?

Mme Austin : Nous comprenons ce que le projet de loi C-76 tente de faire pour améliorer la transparence, et c'est exactement ce que nous essayons de faire sur Twitter.

Il y a des différences importantes. Par exemple, le projet de loi ne vous demande pas, à titre de publicitaire, d'identifier votre cible. Avec notre centre de transparence publicitaire aux États-Unis, vous pouvez creuser et découvrir qui ils ont ciblé, l'endroit où ils se trouvent, s'il s'agissait d'hommes ou de femmes, plusieurs aspects de ce genre.

De plus, je ne sais pas si vous êtes au courant, mais dans le domaine de la publicité, les partis politiques ont souvent recours à des agences de publicité, et ces agences sont habilitées à payer la facture. Dans notre système, vous verriez quel organisme a payé la facture, où se trouve cet organisme et combien il a payé pour cette publicité précise. Nous estimons que ce niveau de transparence est un pas en avant par rapport à ce qui est exigé dans ce projet de loi.

La sénatrice Frum : Changerez-vous votre modèle? Allez-vous baisser d'un cran pour respecter les exigences du projet de loi C-76?

Mme Austin : Je ne peux pas répondre à cette question. Je ne sais pas si Jason peut le faire. Étant donné qu'il s'agissait d'un amendement tardif au projet de loi, nous sommes certainement encore en train d'étudier ce qui nous est demandé. Nous avons l'intention de mettre en place ce centre de transparence publicitaire. Je ne peux donc pas répondre à votre question.

La sénatrice Frum : L'une des conséquences possibles du projet de loi C-76, c'est que vos niveaux de transparence seraient, en fait, réduits.

Mme Austin : Nous avons l'intention de mettre en place notre centre de transparence publicitaire, comme c'est le cas partout dans le monde, mais nous devrions tenir compte des

us to do this, how we would sequence and engineer a build and whether or not that transparency goal that we have as a company, which we're very focused on in terms of health, is better and provides more context to users than what we are already doing.

The Chair: As a supplementary, did you present your request of amendments to the House of Commons?

Ms. Austin: We were not called.

Mr. Kee: Essentially, we did not have the opportunity because the amendments were introduced during clause-by-clause consideration after the witness list had closed, so we didn't have an opportunity to respond or comment on those amendments and certainly not to propose alternative language.

[*Translation*]

Senator Boisvenu: I want to thank our guests. Mr. Kee, am I to understand that, in the current bill, to identify advertising carried out by candidates, it's very difficult for the current system to detect the expenses in order to justify them to Elections Canada? Is that what you said?

[*English*]

Mr. Kee: It depends on the system. What we deployed in the United States, which we're deploying in the European Union, is that we actually require specific verification for any advertiser who is engaging in political advertising. That includes a similar system that Michele described for Twitter, which was that very robust identification verification with passport information and so forth and the FEC number to verify they were eligible to engage in political advertising. Basically, that is the list.

The challenge we have with respect to the registry obligation is by virtue of having a proactive obligation to create a registry that has to include a class of advertising. It also means that failure to meet that obligation is actually an offence.

It's the challenge in being unable to identify those actors who do not engage with the system, who attempt to engage in political advertising without having registered with Elections Canada or without having notified us with the requisite information, and then our ability to detect that on our systems is what's creating challenges with the language of the bill.

[*Translation*]

Senator Boisvenu: Am I to understand that the bill before us doesn't include this obligation?

droits de chaque gouvernement s'il nous demande de le faire, de la façon dont nous organiserions et concevriions un mécanisme et nous devrions déterminer si l'objectif de transparence que nous avons comme entreprise, et sur lequel nous nous concentrons beaucoup, est meilleur et fournit plus de contexte aux utilisateurs que ce que nous faisons déjà.

Le président : À titre de question complémentaire, avez-vous présenté votre demande d'amendements à la Chambre des communes?

Mme Austin : On ne nous a pas appelés.

M. Kee : Essentiellement, nous n'avons pas eu l'occasion de le faire parce que les amendements ont été présentés pendant l'étude article par article, une fois tous les témoins entendus, de sorte que nous n'avons pas eu l'occasion de réagir ou de faire des commentaires sur ces amendements et certainement pas de proposer un autre libellé.

[*Français*]

Le sénateur Boisvenu : Merci beaucoup à nos invités. Monsieur Kee, ai-je bien compris votre explication selon laquelle, dans le projet de loi actuel, pour repérer de la publicité que feraient les candidats, il est très difficile pour le système actuel de retracer ces dépenses afin de les justifier à Élections Canada? Ai-je bien compris votre témoignage en ce sens?

[*Traduction*]

M. Kee : Cela dépend du système. Ce que nous avons déployé aux États-Unis, et que nous déployons en Union européenne, c'est que nous exigeons une vérification particulière pour tout annonceur qui fait de la publicité politique. Cela comprend un système semblable à celui que Michele a décrit pour Twitter, c'est-à-dire une vérification très rigoureuse de l'identité avec des renseignements sur les passeports, et cetera, et le numéro de la FEC pour vérifier qu'il était admissible à faire de la publicité politique. C'est essentiellement la liste.

Le défi que nous avons en ce qui concerne l'obligation d'avoir un registre, c'est d'avoir une obligation proactive de créer un registre qui doit inclure une catégorie de publicité. Cela signifie également que le non-respect de cette obligation constitue en fait une infraction.

C'est la difficulté de ne pas pouvoir identifier les acteurs qui ne participent pas au système, qui tentent de faire de la publicité politique sans s'être inscrits auprès d'Élections Canada ou sans nous avoir fait part des renseignements requis, et c'est notre capacité de détecter cela dans nos systèmes qui crée des problèmes avec le libellé du projet de loi.

[*Français*]

Le sénateur Boisvenu : Ai-je bien compris que le projet de loi que nous examinons ne prévoit pas cette obligation-là?

[English]

Mr. Kee: The obligation to detect? It does insofar as it creates a registry obligation whereby as platforms we are obligated to include all partisan election advertising in the registry, and failure to do so is a contravention of the act.

[Translation]

Senator Boisvenu: In terms of advertising expense reporting with either purely Canadian tools or foreign tools — since with Facebook and other social media, borders no longer exist — do you know whether Elections Canada has the necessary tools to detect all these types of expenses?

[English]

Mr. Kee: It's a difficult question for me to answer simply because I only have knowledge of what we have in our own systems, and it's quite conceivable that any actor engaging in political advertising will be advertising across a number of platforms, such as Facebook, Google, Twitter and other platforms as well. Only they will actually have knowledge of the full range of their expenses.

They're the ones who have the proactive obligations of disclosure to Elections Canada, and in the event there is a violation, the commissioner's office would pursue an investigation. When the commissioner was in front of you last week, he signalled that he's been engaged with all of our platforms with respect to pursuing those investigations. We would be relying on Elections Canada to pursue that and identify if there was a failure to properly report.

[Translation]

Senator Boisvenu: Historically, advertising done by candidates appeared mostly, if not entirely, in print media — local and regional newspapers. It was easy to track. At the next election, there will be about 2,000 or 3,000 candidates. Will they have the required knowledge to manage that type of advertising and the technical knowledge needed to report their spending to Elections Canada? Advertising costs on a number of those networks are very random.

[English]

Ms. Austin: With regard to reporting, the wonderful thing about our Ads Transparency Centers is they are public, so anybody can see what those ads are, and there are reporting requirements within this bill, which we will obviously adhere to.

[Traduction]

M. Kee : L'obligation de détecter? Il la prévoit dans la mesure où il crée l'obligation de publier un registre où les plateformes sont tenues d'inscrire toutes les publicités électorales partisans, sans quoi elles contreviennent à la loi.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : En ce qui concerne la déclaration des dépenses publicitaires, qu'elle soit faite avec des outils purement canadiens ou avec des outils étrangers — puisque maintenant, avec Facebook et les autres médias sociaux, nous n'avons plus de frontières —, est-ce qu'Élections Canada, à votre connaissance, a les outils nécessaires pour détecter l'ensemble de ce type de dépenses?

[Traduction]

M. Kee : Il m'est difficile de répondre à cette question parce que j'ai connaissance seulement de ce que nous avons dans nos propres systèmes; il est tout à fait possible que quiconque fait de la publicité politique le fasse sur un certain nombre de plateformes, comme Facebook, Google, Twitter et d'autres. Il sera le seul à connaître l'ampleur des dépenses.

Il y a ceux qui ont l'obligation proactive de déclarer à Elections Canada, faute de quoi le bureau du commissaire institue une enquête. Lorsqu'il a comparu devant vous la semaine dernière, le commissaire a indiqué qu'il a eu des contacts avec toutes nos plateformes à propos de la conduite de ces enquêtes. Nous nous en remettrions à Elections Canada pour déterminer s'il y a eu défaut de déclaration en bonne et due forme.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : Historiquement, la publicité qu'effectuaient les candidats se retrouvait surtout, sinon entièrement, dans les médias écrits, c'est-à-dire les journaux locaux et régionaux. Il était facile de la retracer. Aux prochaines élections, il y aura environ 2 000 ou 3 000 candidats. Auront-ils les connaissances nécessaires pour gérer ce type de publicité et les connaissances techniques nécessaires pour faire rapport à Elections Canada de leurs dépenses? Les coûts publicitaires sur plusieurs de ces réseaux sont très aléatoires.

[Traduction]

Mme Austin : En ce qui concerne les rapports de dépenses, ce qu'il y a de merveilleux avec nos centres de transparence publicitaire, c'est qu'ils sont publics, de sorte que tout le monde peut voir les publicités, et le projet de loi pose des exigences en matière de rapports, auxquelles nous allons évidemment nous conformer.

With regard to the knowledge of individual candidates and individual electoral district associations, I think we're all very keen to train individuals about how to do it.

The most important transaction that will happen, there will be, in advance to registering with us, that you intend to be a political advertiser and then for us to verify your identity.

Mr. Kee: Essentially for us it would be similar. It's worthwhile noting under the current version of the Canada Elections Act, online advertising is a form of advertising. Therefore, any campaign engaged in that has to take account of those expenses and report them to Elections Canada, much as they would with print and broadcast, and that would be managed essentially through a campaign.

You're right insofar as these are very different tools; and while they're actually quite easy to use, there is certainly a level of knowledge, understanding and education that needs to go on. This is probably what animates the discussions we were having with organizations like Elections Canada to ensure all the candidates and parties have the requisite information they need so that they understand what their obligations are.

[Translation]

Senator Boisvenu: However, it will be increasingly complex.

[English]

Mr. Kee: It will be more complex insofar as there are additional avenues for them to pursue their advertising. The process by which you can set up an advertising campaign is not complicated, but it does require a certain level of knowledge. It will be incumbent on them to track their expenses. However, that's no different from the obligations they have presently.

[Translation]

Senator Dupuis: Thank you for joining us today, Ms. Austin and Mr. Kee. I was struck by something in your presentation, and I thank you for saying it so directly. At Twitter, you have created a transparency centre. You specified that the centre was created voluntarily and that U.S. legislation has not been adopted or enacted. I understand that there are technical difficulties. Regardless of how the electoral process will be changed in Canada, technical changes will affect all platforms.

You think that it's working well, although I believe that some people from Twitter have recognized that there are interference problems on your platforms, but we are assuming that things are working well. Are you telling us that you are having difficulty adjusting to the requirements of Bill C-76 because you have not

Quant aux candidats et aux associations de circonscription, nous ne demandons pas mieux que de leur montrer comment procéder.

La transaction la plus importante qui se produira sera pour vous, avant de vous inscrire chez nous, de signaler votre intention de faire de la publicité politique et pour nous ensuite de vérifier votre identité.

M. Kee : Ce serait essentiellement la même chose chez nous. Il vaut la peine de signaler que dans la version actuelle de la Loi électorale du Canada, la publicité en ligne est une forme de publicité. Par conséquent, toute équipe de campagne qui en fait doit tenir compte de ces dépenses et les déclarer à Élections Canada, comme elle le ferait pour la presse écrite et la radiodiffusion, et cela serait géré essentiellement à l'interne.

Vous avez raison de dire que ce sont des outils très différents; bien qu'ils soient en fait assez faciles à utiliser, il y a certainement lieu de maintenir un certain degré de connaissance, de compréhension et d'éducation. C'est probablement l'esprit des discussions que nous avons eues avec des organismes comme Élections Canada pour veiller à ce que tous les candidats et tous les partis aient l'information nécessaire pour bien comprendre leurs obligations.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : Cependant, ce sera de plus en plus complexe.

[Traduction]

M. Kee : Ce sera plus complexe dans la mesure où ils auront d'autres avenues de publicité. Ce n'est pas compliqué de monter une campagne publicitaire, mais cela exige un certain degré de connaissance. Ce sera à eux de garder la trace de leurs dépenses. Toutefois, ce n'est pas différent des obligations qu'ils ont déjà.

[Français]

La sénatrice Dupuis : Merci, madame Austin et monsieur Kee, d'être ici aujourd'hui. Une chose m'a frappée dans la présentation que vous avez faite, et je vous remercie de l'avoir dite aussi directement. Vous avez créé, si je pense à Twitter, un centre de la transparence. Vous avez précisé que c'était un centre qui a été créé de manière volontaire et que la loi américaine n'a pas été adoptée ni promulguée. Je comprends qu'il y a des difficultés techniques. Peu importe la manière dont on va changer le processus électoral au Canada, des changements techniques toucheront les plateformes, peu importe lesquelles.

D'après vous, cela fonctionne bien, quoique je crois qu'il y a des gens de Twitter qui ont reconnu qu'il y avait des problèmes d'interférence sur vos plateformes, mais tenons pour acquis que cela fonctionne bien. Êtes-vous en train de nous dire que vous avez de la difficulté à vous ajuster aux exigences du projet de

developed the required tools so far? In other words, you have responded to the U.S. request, even though that request was not of a legal nature. So one country, the United States, has observed you over time and saw that there were issues. Political pressure was applied. It did not lead to the drafting of legislation, but you were forced to take steps. You did so voluntarily and you have implemented measures. However, the European Union has had other types of requirements toward platforms like yours.

Could we not say that Bill C-76 involves obligations imposed on you by another state — in this case, the Canadian federal state — because those are new requirements, but they are not fundamentally different from what you are already doing, be it in the United States or in Europe? My question is for both of our witnesses.

[English]

Ms. Austin: There is a lot to unpack there, so I apologize in advance; please remind me of your questions.

This Advertising Transparency Center was not in existence before the 2016 election. We obviously had a lot of lessons learned, as did many other companies. We created the Advertising Transparency Center as part of a more holistic approach to improve health on our platform. If people don't feel safe communicating on our platform, this is a problem, so we created the Advertising Transparency Center.

The honest ads act, to the best of my knowledge, is what they would call in the United States a messaging bill. It was never introduced. We were not compelled, legally or legislatively, to create this registry.

This registry is the right thing to do. It is the right thing to do for our users; it's the right thing to do in terms of supporting democracies; and it's the right thing to do for governments to help them understand what's happening in terms of the dialogue that happens on the public conversation layer of the Internet, which is Twitter.

We will abide by whatever decision you make with regard to this registry and this bill. However, we would say to you that we have 38 legislations worldwide next year. When you build something like an advertising registry, the engineering in the digital world is similar to engineering in the real world; you have to plan, sequence, and build a system that is workable. For us, especially given our experience with regard to elections and how important they are, this provides excellent information to users both of Twitter or anyone who comes to visit our Ads Transparency Center.

loi C-76, parce que vous n'avez pas développé les outils nécessaires jusqu'ici? Autrement dit, vous avez répondu à la demande, même si cette demande n'était pas de nature législative, de la part des États-Unis. Il y a donc un État, qui s'appelle les États-Unis, qui vous a observés pendant un certain temps et qui a constaté qu'il y avait des problèmes. Il y a eu des pressions politiques. Cela n'a pas entraîné la rédaction d'une loi, mais on vous a forcés à prendre des mesures. Vous l'avez fait volontairement et vous avez mis des mesures en place. L'Union européenne a par ailleurs eu d'autres types d'exigences envers des plateformes comme les vôtres.

Est-ce qu'on ne peut pas dire que le projet de loi C-76 comporte des obligations qu'un autre État vous impose, dans ce cas-ci, l'État fédéral canadien, parce que ce sont des exigences nouvelles, mais qui ne sont pas fondamentalement différentes de ce que vous faites déjà, que ce soit aux États-Unis ou en Europe? Ma question s'adresse à nos deux témoins.

[Traduction]

Mme Austin : Il y a beaucoup de matière ici, alors je m'excuse à l'avance; vous me rappellerez vos questions au besoin.

Ce centre de transparence publicitaire n'existait pas avant les élections de 2016. Nous avons évidemment tiré beaucoup de leçons, comme beaucoup d'autres entreprises. Nous l'avons créé dans le cadre d'une stratégie globale visant à assainir notre plateforme. Si les gens ne sont pas à l'aise de communiquer sur notre plateforme, nous avons un problème, alors nous avons créé le centre de transparence publicitaire.

Le Honest Ads Act, pour autant que je sache, est ce qu'on appellerait aux États-Unis un projet de loi sur les messageries. Il n'a jamais été présenté. Nous n'étions pas obligés, légalement ou législativement, de créer ce registre.

C'est pourtant la chose à faire. C'est la chose à faire pour le bien de nos utilisateurs; c'est la chose à faire pour soutenir les démocraties; c'est la chose à faire pour aider les gouvernements à comprendre le dialogue qui se déroule sur le palier de conversation publique d'Internet, c'est-à-dire sur Twitter.

Nous respecterons la décision que vous prendrez au sujet du registre et du projet de loi. Sachez cependant que nous devons composer avec 38 lois dans le monde l'an prochain. Lorsqu'on construit quelque chose comme un registre de publicité, les embûches techniques dans le monde numérique sont les mêmes que dans le monde réel : il faut planifier, séquencer et construire un système qui fonctionne. Pour nous, en raison surtout de notre expérience avec les élections et l'importance qu'elles ont, cela fournit d'excellents renseignements aux utilisateurs de Twitter et à quiconque vient visiter notre centre de transparence publicitaire.

Mr. Kee: I would echo those points and make two additional ones. Similarly, we engaged in this process because it's the right thing to do. We engaged in this process because it was abundantly clear that we had to make efforts to make political ads transparency more accessible. This isn't just in terms of creating reports but is also available to the public, researchers and elections regulators so they can examine the niche of the political ads that are available to them.

On a similar basis, we will be deploying it in the European Union as well for the upcoming elections. The European Union recently developed a code of practice with respect to this information, which we agreed to and which also addresses this, among many other things. It sets out the basic guidelines that accord with many of the ongoing efforts with the major online platforms. The challenge that I have is not with the principle underlying it. The differences that are specifically being articulated in Bill C-76 and that are substantially different, and even just a few words off, are what will create the potential challenges for us.

As I was articulating, the very fact that each individual Internet site is responsible for maintaining its own registry does not account for the way online advertising works across the open web. The way our transparency report works is that if an advertiser advertises with Google, Google has a network of over 2.5 million website publisher partners that can accept those ads. Those ads are displayed and there is a revenue sharing that goes on. The website will take the majority of the revenue.

For any of the advertising that's coming through Google right now through our transparency report, we take on the responsibility of including that ad in our registry. We are the centralized repository. The ad buy was made through us. That makes the most sense.

The way the bill is constructed, the individual publisher who showed that ad would have that obligation, even if they didn't mean to serve political ads or did so unknowingly. That is a real challenge. It's also a challenge for us because we have no means by which we could help deliver to them the advertising that was displayed on their systems because the advertising architecture is not designed for that. We may be inadvertently causing them to be offside of the bill. We can't be in a position where we do that to a publisher partner, so that may impact our ability to take on political advertising that was showing on third-party websites, for example.

The words "on the platform" are what cause this challenge. It is three words that have this impact. Similarly, Michele discussed at great length the issue with respect to it being strict liability, knowledge is not required. It's easy to inadvertently run afoul of this bill simply by virtue of the fact that you failed to

M. Kee : J'endosse ces arguments et j'en amène deux autres. Nous aussi nous sommes engagés dans cette voie parce que c'est la chose à faire. Nous nous sommes engagés dans cette voie parce qu'il fallait absolument faire quelque chose pour accroître la transparence des publicités politiques. Il ne s'agit pas seulement de produire des rapports, mais aussi d'être accessible au public, aux chercheurs et aux organismes de réglementation électorale pour qu'ils puissent examiner le créneau des publicités politiques qui leur sont proposées.

Nous allons faire de même dans l'Union européenne pour les prochaines élections. L'Union européenne a élaboré récemment un code de pratique à l'égard de cette information, que nous avons accepté et qui traite également de cette question, entre autres. Il pose les balises essentielles qui concordent avec bon nombre des efforts en cours sur les grandes plateformes en ligne. Je n'ai pas de problème avec le principe sous-jacent. Ce qui risque de nous poser des problèmes, ce sont les nuances expressément énoncées dans le projet de loi C-76 qui font une différence, même s'il ne s'agit que de quelques mots en moins.

Comme je le disais, le fait même que chaque site Internet soit responsable de tenir son propre registre ne tient pas compte de la façon dont la publicité fonctionne sur le Web. De la façon dont fonctionne notre rapport de transparence, si quelqu'un fait des annonces avec Google, Google a un réseau de plus de 2,5 millions d'éditeurs de sites web qui peuvent accepter sa publicité. Les annonces sont affichées et les recettes sont partagées. C'est le site web qui accapare la majeure partie des recettes.

Toute la publicité qui passe actuellement par Google et par notre rapport de transparence, nous prenons sur nous de l'inscrire dans notre registre. Nous sommes le dépôt central. L'achat de publicité a été fait par notre entremise. C'est ce qui est le plus logique.

De la façon dont le projet de loi est conçu, l'éditeur qui a montré cette publicité aurait cette obligation, même s'il n'en avait pas l'intention ou qu'il l'a fait à son insu. C'est tout un problème, et c'est un problème pour nous parce que nous n'avons aucun moyen de lui signaler la publicité qui a été affichée sur son système parce que l'architecture publicitaire n'est pas conçue pour cela. Nous risquons par inadvertance de le faire s'écarter de la loi. Nous ne pouvons pas faire cela à un éditeur partenaire; il en va de notre capacité d'accepter de la publicité politique parue sur les sites web de tiers, par exemple.

Ce sont les mots « sur la plateforme » qui causent tout le problème. Ce sont trois mots lourds de conséquences. Michele a parlé longuement de cette question de la responsabilité stricte, même si l'éditeur publie à son insu. Il est facile de contrevenir par inadvertance à ce projet de loi rien qu'en échouant à détecter

detect there was an issue ad that turned out to be an election ad later on.

Even in preliminary discussions we've had with the regulator, it's similar. It's very contextual. It's very much they know it when they see it. When they receive a complaint, they can determine if it's electoral advertising or not, if it's an issue ad or not. When we're relying on automated systems because of the sheer scale in which we operate, where we're accepting hundreds of millions of ads, we need a degree of certainty about what does and does not need to be included so that we can have automated systems that are doing the initial analysis whenever we receive ads.

[Translation]

Senator Dupuis: I have an ancillary question that has to do specifically with what you just said. In your presentation, you mention the difficulty of verifying advertisers' identity. In a way, we could conversely say that, if the advertiser's responsibility is clear, that absolves Google because the responsibility belongs to the advertiser.

Is the difficulty to verify related to the fact that your processes are entirely automatic and it becomes very complicated for you to create an additional step, that of verifying the automatic work that has been done by your systems?

[English]

Mr. Kee: Monitoring already occurs with respect to any advertising that comes in. Separate from the political advertising question, we have very robust ads policies. There are plenty of areas in terms of advertising that we will not permit on our platforms. We will not permit advertising of, for example, any harmful goods and so forth. We will not permit advertising the sale of cannabis, as an interesting fact, despite the legality or illegality in various jurisdictions.

We have automated systems that automatically screen ads that are uploaded to our systems to detect whether or not they are compliant with those ads processes. Those automated systems need to be trained but are relying on set criteria about what is allowed and what is not, so we can detect them.

Actual political advertising in the sense of promoting a party or candidate is something we can actually train our systems to proactively identify and therefore apply the appropriate policy, namely, "You are not permitted to engage in this form of advertising unless you are verified to us as being a political advertiser, including providing the requisite information we

une publicité sur un sujet d'intérêt public qui s'avère être une publicité électorale par la suite.

Même dans les discussions préliminaires que nous avons eues avec l'organisme de réglementation, c'est la même chose. Cela dépend beaucoup du contexte. L'organisme le sait quand il le voit. Lorsqu'il reçoit une plainte, il peut déterminer s'il s'agit ou non de publicité électorale, s'il s'agit ou non d'une publicité sur un sujet d'intérêt public. Lorsque nous comptons sur des systèmes automatisés en raison de l'envergure même de nos opérations, où nous acceptons des centaines de millions de publicités, nous avons besoin de distinguer avec un certain degré de certitude ce qui doit être inclus et ce qui n'a pas besoin de l'être pour que nos systèmes automatisés fassent l'analyse initiale chaque fois que nous recevons des publicités.

[Français]

La sénatrice Dupuis : J'ai une question accessoire qui porte justement sur ce que vous venez de nous dire. Dans votre présentation, vous parlez de la difficulté à détecter l'identité des annonceurs. D'une certaine manière, on pourrait dire, à l'inverse, que si la responsabilité de la personne qui publie l'annonce est claire, cela dédouane Google, parce que cette responsabilité revient à la personne qui fait l'annonce.

Est-ce que la difficulté à détecter est liée au fait que vos procédés sont entièrement automatisés et que cela devient très compliqué pour vous et crée une étape supplémentaire, soit celle d'aller vérifier le travail automatique qui a été fait par vos systèmes?

[Traduction]

M. Kee : Il y a déjà un contrôle qui se fait pour toute publicité qui nous arrive. Nous avons des politiques très strictes à cet égard, indépendamment de la question de la publicité politique. Il y a beaucoup de choses que nous n'autorisons pas sur nos plateformes. Nous n'autorisons pas la publicité, par exemple, de produits nocifs. Nous n'autorisons pas la publicité de la vente de cannabis, ce qui est intéressant, malgré sa légalité ou son illégalité dans différentes administrations.

Nous avons des systèmes automatisés qui filtrent automatiquement les publicités téléchargées dans nos systèmes pour déterminer si elles sont conformes ou non à nos règles. Ces systèmes automatisés doivent recevoir des instructions, mais ils fonctionnent selon des critères établis pour distinguer ce qui est permis et ce qui ne l'est pas.

La publicité politique en tant que telle, c'est-à-dire la promotion d'un parti ou d'un candidat, est une chose que nous pouvons apprendre à nos systèmes pour qu'ils déterminent à l'avance et qu'ils appliquent la politique qui convient en l'occurrence, par exemple : « Vous n'avez pas le droit de faire ce genre de publicité à moins d'être reconnu comme un annonceur

require. Therefore, you either provide us the information or your ad is not going to run.”

In the event we can't identify that, which is the challenge we have with issue ads because of the sheer contextual nature of those ads, we would have a hard time doing that. Because we were not able to identify the ad, we wouldn't be able to include it in the registry. By virtue of not including it in the registry, it means we are running afoul of that obligation, which is what subjects us to liability. Again, it was not intentional; it was simply because the systems could not detect that class of advertising.

[Translation]

Senator Dupuis: When it comes to advertising that deals with specific issues or topics, you should modify your system and make it non-automatic.

[English]

Mr. Kee: That would be one approach we would have to look at. It's one of those things where issue advertising is a challenge we face in a number of jurisdictions. It's actually one of the reasons why the European code actually distinguishes between political advertising for parties and candidates and issue advertising, recognizing that issue advertising is a much harder challenge for online platforms. That would be one of the approaches we would look at.

Senator Pratte: I have short questions. I understand that the digital advertising universe functions differently with programmatic advertising and so on, which is why I was surprised when we got the brief from Facebook, another digital company. They briefly say that Facebook supports Bill C-76 and will comply with these requirements should the bill receive Royal Assent.

What is different in Facebook's business model or technical systems that they don't seem to have any problem with these proposed requirements, and for both of your companies it's apparently extremely difficult to comply with these future requirements?

Mr. Kee: It's difficult to speak to Facebook's systems since we have an understanding of our systems versus theirs. It may come down to risk tolerances. I think we are more concerned about the potential risk around strict liability and the application of that than they might be in this particular instance. To be honest, it is difficult for me to speak to why they would have a different attitude towards it.

Ms. Austin: I'm not prepared to comment on Facebook's approach. Health has been a key priority for our company. We realize we need to provide a better, more trustworthy system of — the ability to verify who you are speaking with on Twitter.

politique et de fournir les renseignements dont nous avons besoin pour l'attester. Donc, soit vous nous fournissez l'information, soit votre annonce ne sera pas diffusée. »

À défaut de pouvoir nous en assurer, ce qui est le problème avec les publicités sur des sujets d'intérêt public qui dépendent beaucoup du contexte, nous aurions de la difficulté à faire la part des choses. Incapables d'identifier l'annonce correctement, nous ne pouvons pas l'inscrire dans le registre, nous allons donc à l'encontre de cette obligation et nous pouvons en être tenus responsables. Encore une fois, il n'y a rien d'intentionnel; c'est juste que nos systèmes ne peuvent pas détecter cette catégorie de publicité.

[Français]

La sénatrice Dupuis : Dans le cas des publicités qui abordent des questions ou des sujets, vous devriez modifier votre système et l'adapter à un système qui ne serait pas automatisé.

[Traduction]

M. Kee : Ce serait une approche à considérer. La publicité de ce genre nous pose un problème dans un certain nombre de pays. C'est une des raisons pour lesquelles le code européen fait la distinction entre la publicité politique pour des partis et des candidats et la publicité sur des sujets d'intérêt public, qui pose un problème beaucoup plus difficile aux plateformes en ligne. Ce serait une des approches à considérer.

Le sénateur Pratte : J'ai quelques brèves questions. Je comprends que l'univers de la publicité numérique fonctionne différemment avec la publicité programmatique et ainsi de suite, et c'est pourquoi j'ai été surpris lorsque nous avons reçu le mémoire de Facebook, une autre entreprise numérique. Facebook nous dit succinctement qu'elle appuie le projet de loi C-76 et qu'elle se conformera à ses exigences s'il est adopté.

Qu'y a-t-il de différent dans le modèle d'affaires ou les systèmes techniques de Facebook pour qu'elle ne semble pas avoir de problème avec les exigences proposées, et pour que vos deux entreprises trouvent apparemment si difficile de s'y conformer à l'avenir?

M. Kee : Il m'est difficile de parler des systèmes de Facebook puisque nous avons une idée de nos systèmes par rapport aux siens. C'est peut-être une question de tolérance au risque. Je pense que nous nous soucions davantage du risque potentiel lié à la responsabilité stricte et à son application que les gens de Facebook dans ce cas particulier. Franchement, il m'est difficile d'expliquer pourquoi leur attitude est différente à cet égard.

Mme Austin : Je me vois mal commenter l'approche de Facebook. Pour nous, la priorité absolue a été d'assainir notre système. Nous comprenons que nous devons offrir un système meilleur, plus fiable... La capacité de vérifier avec qui vous

This happens with regard to product changes we are making, so now we give our users more context with regard to who follows them.

We are making policy and product changes daily. We want to ensure we provide the best product that users can trust. That's why we have some concerns, which we've addressed.

Mr. Kee: One follow-up point, which I should have mentioned, is that each individual platform operates very differently. For example, the concern I raised with respect to third-party publishers is not a concern Facebook would have because they operate differently than we do in that respect.

Ms. Austin: We are not programmatic advertisers. Our system is closed.

Senator Pratte: Thank you.

To clarify something in your presentation today, Ms. Austin, you write that, "Twitter has to weigh the time, effort and cost of these individual requests" — that is, requests from individual governments — "and national models against changing our existing transparency centre model . . ." If this becomes law, that's not an individual request by a government. It would be a legal requirement.

Ms. Austin: Correct.

Senator Pratte: So you would abide by the legal requirement if the bill was to be adopted, I suppose?

Ms. Austin: I would encourage you to consider the amendments that we've put forward, but absolutely we will abide by the law in Canada.

Senator Pratte: Thank you.

The Chair: Before I recognize Senator Batters, we had invited a representative of Facebook. They accepted in principle but finally informed us they were not available this morning and that's why you have received their brief. I hope that honourable senators have had an opportunity to look at it. We could make it available also.

Senator Batters: Thank you both for being here.

Ms. Austin, the common sense amendments that you have proposed to the federal government for Bill C-76 regarding the advertiser numbers, I want to make sure I have this right. You proposed those amendments to the federal government, but that

parlez sur Twitter. C'est l'idée derrière les changements que nous apportons au produit; nous donnons maintenant aux utilisateurs plus de contexte pour savoir qui les suit sur notre plateforme.

Nous raffinons chaque jour nos politiques et notre produit. Nous voulons offrir le meilleur produit auquel les utilisateurs puissent se fier, d'où certaines des préoccupations que nous avons abordées.

M. Kee : Une autre chose que j'aurais dû mentionner, c'est que chaque plateforme fonctionne à sa manière. Par exemple, la préoccupation que j'ai soulevée au sujet des tiers éditeurs n'en serait pas une pour Facebook, parce qu'elle fonctionne différemment de nous à cet égard.

Mme Austin : Nous ne sommes pas dans la publicité programmatique. Notre système est fermé.

Le sénateur Pratte : Merci.

Pour préciser un passage de votre exposé d'aujourd'hui, madame Austin, vous écrivez: « Twitter se doit de mesurer le temps, l'effort et le coût de chacune de ces demandes individuelles — c'est-à-dire les demandes des différents gouvernements — et des modèles nationaux au regard de la modification de notre modèle de centre actuellement en place... ». Si cela devient une loi, on ne parle plus de demande individuelle de la part d'un gouvernement. Ce serait une exigence légale.

Mme Austin : C'est exact.

Le sénateur Pratte : Donc, vous vous conformeriez à l'exigence légale si le projet de loi était adopté, je suppose?

Mme Austin : Je vous inviterais à examiner les amendements que nous avons proposés, mais oui, certainement, nous allons respecter la loi au Canada.

Le sénateur Pratte : Merci.

Le président : Avant de donner la parole à la sénatrice Batters, nous avons invité un représentant de Facebook. Facebook a accepté en principe, mais elle nous a finalement informés que ce n'était pas possible ce matin et c'est pourquoi vous avez reçu son mémoire. J'espère que les membres du comité ont eu l'occasion d'y jeter un coup d'œil. Nous pouvons également le mettre à votre disposition.

La sénatrice Batters : Merci à vous deux d'être ici.

Madame Austin, les amendements sensés que vous avez proposés au gouvernement fédéral pour le projet de loi C-76 concernant les numéros des annonceurs, je veux m'assurer d'avoir bien compris. Vous avez proposé ces amendements

was after Bill C-76 amendments were dealt with at the house committee; is that right?

Ms. Austin: No. In September we had a series of meetings after we took the time to analyze the bill internally and compare what the requirements were in the original version of Bill C-76 versus what we were doing in the United States. That was in September.

I think we saw these amendments first on October 12, and that was at report stage in committee. We actually also testified in June with regard to this in the Procedure and House Affairs Committee.

We got these amendments in October and took the time to take them back to our various legal counsels and also to compare with how they worked in the United States, which we consider a viable system. We jointly had another meeting in November to discuss these issues: scope, information integrity, and liability.

Senator Batters: To this point the minister has not indicated they would be willing to propose those particular amendments to those sections that you are suggesting. What sort of reaction have you received from the government on that?

Ms. Austin: I can't comment on whether or not the minister is open. I can only comment on the fact that we have discussed it and we have sent some examples of what it looks like. I'm happy to send what an Advertising Transparency Centre looks like for Twitter in the United States.

We certainly hope they are open to these amendments. They have been excellent partners so far in terms of being open to discussion. We would encourage you and them to consider these amendments.

Senator Batters: Generally this particular government tends to bring a lot of technical amendments at the end of the Senate's committee stage, so we'll see if they do that on this one. I hope so.

With respect to the liability section, I was absolutely stunned to hear you say that the strict liability offence of section 495(1) includes imprisonment as a penalty. Strict liability — and perhaps you can expand a bit more — would be an offence that just because a particular set of facts has occurred, there is no intent required. That alone is enough to prove that particular offence occurred, and then someone would potentially be subject to imprisonment. Yet the intent offence, the “knowingly” offence, would just be a monetary penalty. I find this absolutely bizarre, and I wonder how this ever got by the Department of Justice lawyers. Can provide more information about that particular part of it?

au gouvernement fédéral, mais c'était après que le comité de la Chambre s'est penché sur les amendements au projet de loi C-76, n'est-ce pas?

Mme Austin : Non. En septembre, nous avons eu une série de réunions après avoir pris le temps d'analyser le projet de loi à l'interne et de comparer les exigences de la version originale du projet de loi C-76 à celles des États-Unis. C'était en septembre.

Je pense que nous avons vu ces amendements pour la première fois le 12 octobre, à l'étape du rapport en comité. Nous avons aussi témoigné à ce sujet en juin au Comité de la procédure et des affaires de la Chambre.

Nous avons reçu les amendements en octobre et nous avons eu le temps de les soumettre à nos différents conseillers juridiques et de comparer avec le système proposé aux États-Unis, que nous considérons comme un système viable. Nous avons eu une autre réunion en novembre pour discuter de ces questions : la portée, l'intégrité de l'information et la responsabilité.

La sénatrice Batters : Jusqu'à présent, la ministre n'a pas dit si elle était ouverte à ces amendements particuliers que vous proposez. Quelle sorte de réaction avez-vous obtenue du gouvernement à ce sujet?

Mme Austin : Je ne peux pas dire si la ministre est ouverte ou non. Je peux juste dire que nous en avons discuté et que nous avons envoyé des exemples de la forme que cela pourrait prendre. Je suis heureuse de montrer à quoi ressemble un centre de transparence publicitaire pour Twitter aux États-Unis.

Nous espérons certainement un accueil favorable de nos amendements. Nos interlocuteurs jusqu'à maintenant se sont montrés très ouverts à la discussion. Nous vous exhortons vous aussi à examiner ces amendements.

La sénatrice Batters : En général, le gouvernement présente beaucoup d'amendements de forme à la fin de l'étape de l'étude en comité sénatorial, alors nous verrons s'il le fait dans ce cas-ci. Je l'espère.

En ce qui concerne la responsabilité, j'ai été stupéfaite de vous entendre dire que l'infraction de responsabilité stricte au paragraphe 495(1) peut entraîner aussi une peine d'emprisonnement. La responsabilité stricte — et peut-être pourriez-vous nous en dire un peu plus à ce sujet — serait une infraction qui, simplement parce qu'un ensemble donné de faits s'est produit, n'exige pas d'intention. Cela suffit à prouver que l'infraction en question a été commise, et quelqu'un pourrait alors se faire emprisonner. Pourtant, l'infraction intentionnelle, celle qui est commise « sciemment », entraînerait seulement une sanction pécuniaire. Je trouve cela bizarre et je me demande comment cela a pu échapper aux avocats du ministère de la Justice. Pouvez-vous nous en dire davantage à ce sujet?

Mr. Kee: In terms of commentary with respect to Justice, I defer to the government on that. I will say that I shared a similar response when I realized what the penalties were on the basis that it didn't seem to make sense to me that a strict liability offence that doesn't require knowledge was subject to a lesser penalty money-wise, but more significant is prison. It is exactly why the proposal we presented includes that it doesn't actually make sense for this offence to belong there at all. It should exclusively belong in the section with respect to knowledge.

The concern we have is by virtue of being strict liability, essentially you are liable. The only defence you have is due diligence. Pursuant to the conversation we have had today, it's difficult to assess what would constitute due diligence in this context. Would any systems that we built to try to properly identify the advertising or the advertisers here be sufficient to cross the threshold? It is completely uncertain, which is what generates considerable concern from our perspective.

Senator Batters: Absolutely.

Was that another issue you brought up to the minister's office, and what was their response?

Ms. Austin: We jointly raised that issue. I feel comfortable just stopping there.

Mr. Kee: We did raise it with them and that has been the extent of discussions.

Senator Batters: I understand they made a ton of different amendments at the end of this process in the House of Commons, but neither of these areas were included in that, which is unfortunate.

As well, yesterday we heard testimony from the Chief Electoral Officer, and he said he had never heard this particular idea about the advertiser numbers before yesterday. Are you surprised to hear that?

Ms. Austin: No, it's a big bill. It's very technical. Even our sections alone are very technical issues.

Senator Patterson: But it is the Chief Electoral Officer's business to understand the bill.

Ms. Austin: I'm happy to return to work with them. We have worked with them really well so far, the same with the commissioner's office. I would assume that given the speed at which technology changes, we will continue to work with them as the election approaches. So I am happy to go back and rediscuss that with them at any time.

Senator Batters: Thank you very much.

M. Kee : En ce qui concerne le ministère de la Justice, je m'en remets au gouvernement. J'ai réagi de la même manière lorsque j'ai compris quelles étaient les sanctions; il ne me semblait pas logique qu'une infraction de responsabilité stricte commise sans intention fasse l'objet d'une sanction pécuniaire moindre, mais surtout d'une peine de prison. C'est exactement la raison pour laquelle la proposition que nous avons présentée précise que cette infraction n'est pas à sa place du tout. On devrait s'en tenir exclusivement à l'infraction commise sciemment.

Ce qui nous préoccupe, c'est que la responsabilité stricte vous rend responsable de facto. La seule défense que vous avez, c'est la diligence raisonnable. D'après ce que nous avons entendu aujourd'hui, il est difficile de voir ce que serait la diligence raisonnable dans ce contexte. Est-ce que les systèmes que nous avons mis en place pour essayer de bien identifier la publicité ou les annonceurs seraient suffisants pour faire pencher la balance? Rien n'est moins sûr et c'est bien ce qui nous préoccupe.

La sénatrice Batters : Absolument.

Est-ce une autre question que vous avez soulevée au bureau de la ministre, et quelle a été la réaction?

Mme Austin : Nous avons soulevé la question ensemble. Je me sens à l'aise de nous en tenir à cela.

M. Kee : Nous en avons parlé au bureau de la ministre et cela s'est arrêté là.

La sénatrice Batters : Je crois comprendre qu'une multitude d'amendements différents ont été apportés à la fin du processus à la Chambre des communes, mais aucun de ces éléments n'a été inclus, ce qui est malheureux.

De plus, hier, nous avons entendu le directeur général des élections nous dire que c'était la première fois qu'il entendait parler de numéros d'identification des annonceurs. Êtes-vous surpris d'entendre cela?

Mme Austin : Non, c'est un gros projet de loi. Il est très technique. Même nos articles sont très techniques.

Le sénateur Patterson : Mais c'est au directeur général des élections de comprendre le projet de loi.

Mme Austin : Je serai heureuse de retourner travailler avec son bureau. Nous avons très bien collaboré avec celui-ci jusqu'à présent, tout comme avec le bureau du commissaire. Je suppose que, compte tenu de la vitesse à laquelle la technologie évolue, nous continuerons de travailler avec lui à l'approche des élections. Je serai donc heureuse d'en discuter avec lui n'importe quand.

La sénatrice Batters : Merci beaucoup.

Senator Dalphond: I'm following up on the question put to you a minute ago about the advertiser number. I understand that could be worked out, not in an amendment to the bill but in a memorandum of understanding between the platforms and the Chief Electoral Officer. That would be more flexible than having it in the bill because if the technology changes, we don't have them in law.

Ms. Austin: We would love to see it in the bill. We would love to see it also in regulation. We would like to have a legal backstop with regard to the creation of that number. But we are happy to work our way through it. Our best recommendation is to include it in the language of the bill.

Mr. Kee: It's worthwhile noting that with respect to the FEC number in the United States, we build our entire transparency reports, our registries around this, and so I share Michele's point of view. The challenge we have is that three years hence, when we have an obligation to display this registry for two years and then store the data for five and if Elections Canada changes their mind to deploy a different system, we would be in a difficult situation.

Senator Dalphond: But I understand that reality should prevail.

The second issue I wanted to cover with you is that you referred to the time left in order to implement the bill and you expressed some concerns. Are we at the end of the process? Is time of the essence by now?

Ms. Austin: The short answer for us is yes, it does take us a long time to build an advertising transparency centre. In addition, we want to reflect the changes that this bill has asked of us in our advertising policy, socialize those changes, put them up on our website so people can refer to them and lean on them if they have questions.

There is the actual architecture of the system and whether or not we have to make changes to make it uniquely Canadian, as well as due diligence in informing our advertising partners about what is coming down the pipe.

Mr. Kee: I would share that sentiment, especially in light of the particular concerns I flagged with respect to third-party publishers and how that system works. This bill would contemplate, assuming that it passes, that these obligations would go into force as of June 30, which is when the pre-election period commences. It would simply not be feasible to re-architect the underpinnings of online advertising within that time frame.

Le sénateur Dalphond : Je reviens à la question qui vous a été posée il y a un instant au sujet du numéro du publicitaire. Je crois comprendre que cela pourrait être réglé, non pas dans un amendement au projet de loi, mais dans un protocole d'entente entre les plateformes et le directeur général des élections. Ce serait plus souple que d'avoir cela dans le projet de loi parce que si la technologie change, ce ne sera pas dans la loi.

Mme Austin : Nous aimerions que cela figure dans le projet de loi et dans la réglementation. Nous aimerions avoir un filet de sécurité juridique quant à la création de ce numéro, mais nous sommes heureux de nous pencher sur cette question. Nous recommandons que cela soit inclus dans le libellé du projet de loi.

M. Kee : Il convient de signaler quant au numéro de la Federal Election Commission aux États-Unis, que nous préparons tous nos rapports sur la transparence et nos registres en fonction de cela. Or, je partage le point de vue de Michele. Le problème, c'est que dans trois ans, lorsque nous aurons l'obligation d'afficher ce registre pendant deux ans et de conserver les données pendant cinq ans, nous serons dans une situation difficile si Elections Canada change d'avis et déploie un système différent.

Le sénateur Dalphond : Mais je comprends que cette réalité devrait prévaloir.

La deuxième question que je voulais aborder avec vous, c'est que vous avez parlé du temps qu'il reste pour mettre en œuvre le projet de loi et que vous avez exprimé certaines préoccupations. Sommes-nous à la fin du processus? Le temps presse-t-il maintenant?

Mme Austin : En un mot, oui, il nous faut beaucoup de temps pour construire un centre de transparence en matière de publicité. De plus, nous voulons tenir compte des changements que ce projet de loi nous a demandé d'apporter à notre politique publicitaire, faire connaître ces changements, les afficher sur notre site web afin que les gens puissent s'y référer et s'appuyer sur eux s'ils ont des questions.

Il y a l'architecture réelle du système et la question de savoir si nous devons y apporter des changements pour le rendre uniquement canadien, ainsi que la diligence raisonnable pour informer nos partenaires publicitaires de ce qui s'en vient.

M. Kee : Je partage ce sentiment, surtout à la lumière des préoccupations particulières que j'ai soulevées au sujet des publicitaires tiers et du fonctionnement de ce système. Si le projet de loi est adopté, ces obligations entreraient en vigueur le 30 juin, c'est-à-dire au début de la période préélectorale. Il ne serait tout simplement pas possible de reconfigurer les fondements de la publicité en ligne dans ce délai.

The Chair: Thank you very much, honourable senators. Seeing the clock and the house sitting soon, it's my pleasure on behalf of the members of the committee to thank you. You will understand that we are moving on different grounds. Before the platforms, we were totally self-regulated, if I can put it that way, and now we are trying to develop some kind of collaboration between the platforms and the public interest that is at stake with the use of those platforms.

I'm not surprised to see that there are different elements of the regime in the United States and European countries and in Canada. I think we will all learn in the years to come on how to have the best regulation possible to allow you to function but also protect public interest, which is essentially what is at stake.

I would like to thank you, but I want to say that we had invited Facebook. They had not confirmed that they would be here, but finally they were not available this morning. I want to be very clear on that as I don't want to spread fake news.

Thank you so much, Ms. Austin and Mr. Kee. I'm sure we will have an opportunity to meet with you along the road of life because, as I say, this is an evolving issue and we will appreciate your cooperation in the years to come. Thank you so much.

Honourable senators, I suggest that we move in camera to discuss the report or the substance of the report.

Senator Batters: Before we go in camera, I wondered why we need to go in camera on this particular aspect of the bill, especially because this is a bill about the next federal election. We want to make sure that Canadians are receiving all the information they can about this. It is an important deliberation and I am not sure why we need to go in camera. I would propose that we have this discussion; I don't see any reason that we can't have this discussion on camera, in public.

The Chair: We have a proposal to not sit in camera for this discussion. Can I have other views from around the table?

[*Translation*]

Senator Dupuis: This is what I said last time. I think the reflection that needs to be done, as the practice has been, can be done in camera and should be done in camera.

Senator Boisvenu: We are considering a bill that is at the heart of Canadians' democratic lives and we will issue observations on favourable or unfavourable situations. This bill is different from other bills because it concerns all Canadians

Le président : Merci beaucoup, honorables sénateurs. En tenant compte de l'heure et du fait que la Chambre siègera bientôt, j'ai le plaisir, au nom des membres du comité, de vous remercier. Vous comprendrez que nous agissons pour des motifs différents. Avant les plateformes, nous étions totalement autoréglementés, si je peux m'exprimer ainsi, et maintenant nous essayons de développer une certaine forme de collaboration entre les plateformes et l'intérêt public qui est en jeu avec l'utilisation de ces plateformes.

Je ne suis pas surpris de voir qu'il y a différents éléments du régime aux États-Unis, en Europe et au Canada. Je pense que nous apprendrons tous dans les années à venir comment avoir la meilleure réglementation possible pour nous permettre de fonctionner tout en protégeant l'intérêt public, ce qui est essentiellement en jeu.

J'aimerais vous remercier, mais je veux dire que nous avons invité Facebook. Ses représentants n'avaient pas confirmé leur présence, mais enfin, ils n'étaient pas disponibles ce matin. Je tiens à ce que ce soit très clair, car je ne veux pas répandre de fausses nouvelles.

Merci beaucoup, madame Austin et monsieur Kee. Je suis sûr que nous aurons l'occasion de vous rencontrer sur le chemin de la vie parce que, comme je l'ai dit, il s'agit d'une question en évolution et nous apprécierons votre collaboration dans les années à venir. Merci beaucoup.

Honorables sénateurs, je propose que nous siégions à huis clos pour discuter du rapport ou de son contenu.

La sénatrice Batters : Avant de nous réunir à huis clos, je me suis demandé pourquoi nous devons siéger à huis clos sur cet aspect particulier du projet de loi, d'autant plus qu'il s'agit d'un projet de loi concernant les prochaines élections fédérales. Nous voulons nous assurer que les Canadiens reçoivent toute l'information possible à ce sujet. Il s'agit d'une délibération importante et je ne vois pas pourquoi nous devrions siéger à huis clos. Je propose que nous ayons cette discussion; je ne vois pas pourquoi nous ne pourrions pas avoir cette discussion en public.

Le président : Nous avons une proposition de ne pas siéger à huis clos pour cette discussion. Puis-je avoir d'autres points de vue?

[*Français*]

La sénatrice Dupuis : J'ai fait cette intervention la dernière fois. Je pense que la réflexion qu'on veut faire, comme la pratique le veut, peut très bien se faire à huis clos et devrait se faire à huis clos.

Le sénateur Boisvenu : On étudie un projet de loi qui est au cœur de la vie démocratique des Canadiens et on va formuler des observations sur des situations favorables ou défavorables. Ce projet de loi diffère des autres projets de loi, parce qu'il concerne

aged 18 and over. I think that, by holding a public meeting, we are showing our deep concern while being transparent.

[English]

The Chair: Any other views around the table?

[Translation]

Senator Pratte: I have no objection to the meeting being public.

Senator Dalphond: Neither do I.

[English]

The Chair: Do I see consensus around the table that we stay in public?

Some Hon. Senators: Agreed.

Some Hon. Senators: On division.

The Chair: Agreed, on division.

[Translation]

Senator Dawson: I am not a regular member of the committee. However, I would not want us to create precedents. I have no objection to holding the meeting in public. However, according to my experience, the custom is to prepare reports in private. I don't object to doing it publicly, but I would not want this to become a precedent that will lead to committees always debating report preparation in public from now on.

[English]

The Chair: The objective of this meeting, after hearing witnesses this morning, is to determine the way ahead with the report. As you know, and I have heard around the table repeatedly, there are issues that honourable senators would want to see appended as observations in relation to this bill. To help our support and research staff from the Library of Parliament, we ought to give them direction so that they will be in a position to prepare a draft we will circulate after.

I will need from honourable senators some sense of direction. I'm in your hands.

Senator Frum: It would be valuable to add some observations to the bill. One reason is because of the truncated amount of time we've had to study this bill. In fact, my very first observation to suggest is that this feels like a completely unsatisfactory amount of time. The testimony we heard moments ago was very complex. We have two of the most major social

tous les Canadiens de 18 ans et plus. Je pense qu'en tenant une séance publique on démontre notre grande préoccupation tout en faisant preuve de transparence.

[Traduction]

Le président : Y a-t-il d'autres points de vue?

[Français]

Le sénateur Pratte : Personnellement, je n'ai pas d'objection à ce que ça se fasse publiquement.

Le sénateur Dalphond : Moi non plus.

[Traduction]

Le président : Y a-t-il consensus autour de la table pour que nous restions en séance publique?

Des voix : D'accord.

Des voix : Avec dissidence.

Le président : D'accord, avec dissidence.

[Français]

Le sénateur Dawson : Je ne suis pas un membre régulier du comité. Toutefois, je ne voudrais pas qu'on crée des précédents. Je n'ai pas d'objection à ce qu'on tienne la séance en public. Cependant, selon mon expérience, la coutume est de préparer les rapports en privé. Je n'ai pas d'objection à ce que ce soit en public, mais je ne voudrais pas que cela devienne le précédent qui déterminera que, à partir de maintenant, les comités vont toujours débattre de la préparation du rapport en public.

[Traduction]

Le président : L'objectif de cette réunion, après avoir entendu des témoins ce matin, est de déterminer la voie à suivre pour le rapport. Comme vous le savez, et je l'ai entendu à maintes reprises autour de la table, il y a des enjeux que les honorables sénateurs voudraient que l'on annexe à titre d'observations concernant ce projet de loi. Pour aider notre personnel de soutien et de recherche de la Bibliothèque du Parlement, nous devrions leur donner des directives afin qu'ils soient en mesure de préparer une ébauche que nous distribuerons par la suite.

Je vais avoir besoin que les honorables sénateurs me donnent une idée de la voie à suivre. Je m'en remets à vous.

La sénatrice Frum : Il serait utile d'ajouter quelques observations au projet de loi. L'une des raisons porte sur le peu de temps que nous avons eu pour étudier cette mesure. En fait, ma toute première observation, c'est que ce délai me semble tout à fait insatisfaisant. Les témoignages que nous avons entendus il y a quelques instants étaient très complexes. Les représentants de

media platforms telling us they would like to see important amendments made to the bill. Yet, we have now ended our deliberations on the bill; we can't even consider those amendments or challenge or test them.

At a minimum, I would like to suggest that we have an observation attached to the bill that expresses our regret that we did not have sufficient time to fully study the bill here in the Senate.

The Chair: Are there any other comments in relation to that point?

[*Translation*]

Senator Dupuis: I think that, when those kinds of observations are made, the public context should be added, where those in charge of the federal electoral process have clearly indicated that this bill should be urgently dealt with if we wanted it to apply to the next election. In other words, we may feel that we have been rushed in our consideration and analysis, but I think that very important elements have been highlighted by the two senior officials in charge of the electoral process: First, the fact that this bill is the outcome of their recommendations and, second, the fact that they felt it was necessary for it to be passed quickly, so that it could apply to the next election.

[*English*]

Senator Pratte: We had representations as far as the social platforms are concerned, from Twitter and Google. Both organizations presented amendment suggestions that are very clear. The committee can decide whether they like the amendment proposals. We also have representations from Facebook, which said they had no problems with the bill.

So I think the committee has ample time to decide whether it accepts the suggested amendments made by Google and Twitter, or whether it prefers the approach of Facebook. I don't have a time issue with studying this bill, so I would disagree with such an observation.

[*Translation*]

Senator Boisvenu: I share Senator Dupuis' point of view that it is urgent to pass this bill, so that it would apply to the next election, most specifically to provide officers with tools in terms of controls and policies. However, we should have had more time to discuss certain factors further, such as social tools, which we only touched on. I think the two elements can be used in the same observation.

The Chair: Any other comments?

deux des principaux médias sociaux nous disent qu'ils aimeraient que des amendements importants soient apportés au projet de loi. Pourtant, nous avons terminé nos travaux à cet égard; nous ne pouvons même pas examiner ces amendements, les contester ou les mettre à l'essai.

À tout le moins, j'aimerais que nous ajoutions au projet de loi une observation qui exprime notre regret de ne pas avoir eu suffisamment de temps pour l'étudier à fond ici, au Sénat.

Le président : Y a-t-il d'autres commentaires à ce sujet?

[*Français*]

La sénatrice Dupuis : Je pense que si on formule ce genre d'observations, on devrait ajouter le contexte public, où les responsables du processus électoral fédéral ont indiqué clairement qu'il était urgent de traiter de ce projet de loi si on voulait qu'il puisse s'appliquer à la prochaine élection. Autrement dit, on peut estimer qu'on a été bousculé dans son examen et son analyse, mais je pense qu'il y a des éléments très importants qui ont été soulignés par les deux principaux responsables du processus électoral : d'abord, le fait que ce projet de loi est le résultat de leurs recommandations et, ensuite, le fait qu'ils estimaient nécessaire qu'il soit adopté rapidement pour pouvoir l'appliquer à la prochaine élection.

[*Traduction*]

Le sénateur Pratte : Des représentants de Twitter et de Google nous ont parlé des plateformes sociales. Les deux organisations ont présenté des propositions d'amendement qui sont très claires. Le comité peut décider s'il aime les propositions d'amendement. Nous avons aussi reçu les observations de gens de Facebook, qui ont dit ne pas avoir de problèmes avec le projet de loi.

Je pense donc que le comité a amplement le temps de décider s'il accepte les amendements proposés par Google et Twitter ou s'il préfère l'approche de Facebook. Je n'ai pas de problème de temps quant à l'étude de ce projet de loi et je ne suis donc pas d'accord avec une telle observation.

[*Français*]

Le sénateur Boisvenu : Je partage le point de vue de la sénatrice Dupuis, à savoir qu'il y a urgence d'adopter ce projet de loi pour qu'il soit applicable à la prochaine élection, en particulier pour donner des outils aux agents au chapitre des contrôles et des politiques. Cependant, il aurait fallu avoir plus de temps pour approfondir certains éléments, par exemple les outils sociaux, qu'on a simplement effleurés. Je pense que les deux éléments peuvent être retenus dans la même observation.

Le président : D'autres commentaires?

[English]

Senator Batters: I agree that time has been very short on this particular consideration. I note that, yes, there have been a couple of times when the Chief Electoral Officer has taken it upon himself to mention how we need to get this bill passed very quickly, but on a couple of occasions in response to that, I raised the point about when the Senate received this bill. It's important to note that in this report.

We have only had it for a few weeks, and we have done a very good job of getting as much work done on it as we can, but that's a very short time. I also note that yesterday the Google and Twitter issue — advertising and identifying numbers — is just one example of the type of amendments that could be required on the bill, but we have not had sufficient time to study them.

Another one is what I brought up to the Chief Electoral Officer yesterday: having full-page ads in Canadian newspapers by foreign governments. The Chief Electoral Officer was not even aware of that issue and had no response as to whether he thought that was problematic as far as foreign influence in elections. He testified before the end of the day yesterday, but we don't have a response from him yet. That is yet another example, but there are many.

Senator Frum: I'll add an example to that of Senator Batters.

We have Twitter proposing amendments that they say they made to the House committee, the minister's office and they made it here today. We have heard from the Chief Electoral Officer yesterday that this is all news to him. To be polite about it, Twitter is saying, well, it's a big bill.

You are happy with the amendments that have been proposed in three meetings, but what about the amendments we have not heard about that might be proposed from the other parties? We have only had three meetings. It is a truncated period of time to study a bill the Chief Electoral Officer himself doesn't seem to be very well acquainted with.

[Translation]

Senator Dupuis: I would like to come back to what Michele Austin said earlier. They received the amendments from the House of Commons in October. They analyzed them and met with the government in November following their amendments. I think we should be careful.

I have a proposal concerning the report itself. We should use the same format as the one you used for Bill C-46 — in other words, a factual report that lays out the elements in play that

[Traduction]

La sénatrice Batters : Je conviens que nous n'avons pas eu beaucoup de temps pour examiner cette question. Je remarque que, oui, il est arrivé à quelques reprises que le directeur général des élections prenne sur lui de mentionner que nous devons adopter ce projet de loi très rapidement, mais, en réponse à cela, j'ai soulevé la question de la date à laquelle le Sénat l'a reçu. Il est important de le souligner dans ce rapport.

Nous ne l'avons que depuis quelques semaines, et nous avons fait du très bon travail pour en faire le plus possible, mais c'est très peu de temps. Je note également que la question de Google et de Twitter hier — les numéros d'identification et de publicité — n'est qu'un exemple du genre d'amendements qui pourraient être nécessaires au projet de loi, mais nous n'avons pas eu suffisamment de temps pour les étudier.

Un autre exemple, dont j'ai parlé hier au directeur général des élections : le fait que les gouvernements étrangers publient des annonces de pleine page dans les journaux canadiens. Le directeur général des élections n'était même pas au courant de cette question; il n'a pas pu nous dire s'il croyait que l'influence étrangère posait un problème dans nos élections. Il a témoigné avant la fin de la journée d'hier, mais nous n'avons pas encore de réponse de sa part. C'est un autre exemple, mais il y en a plusieurs.

La sénatrice Frum : Je vais ajouter un exemple à celui de la sénatrice Batters.

Les représentants de Twitter proposent des amendements qu'ils disent avoir présentés au comité de la Chambre et au cabinet de la ministre. Il s'agit des amendements qu'ils ont déposés ici aujourd'hui. Le directeur général des élections nous a dit hier que c'était la première fois qu'il en entendait parler. Pour être polis, les gens de Twitter disent : « Eh bien, c'est un gros projet de loi. »

Vous êtes satisfait des amendements qui ont été proposés en trois réunions, mais qu'en est-il des amendements dont nous n'avons pas entendu parler et qui pourraient être proposés par les autres partis? Nous n'avons eu que trois réunions. Il s'agit d'une période écourtée pour étudier un projet de loi que le directeur général des élections lui-même ne semble pas très bien connaître.

[Français]

La sénatrice Dupuis : J'aimerais revenir à ce que Michele Austin a dit tout à l'heure. Ils ont reçu les amendements de la Chambre des communes en octobre, ils les ont analysés et ils ont rencontré le gouvernement en novembre à la suite de leurs amendements. Je pense qu'il faut faire attention.

J'aurais une proposition sur le rapport lui-même. Il devrait reprendre le même format que celui que vous aviez fait sur le projet de loi C-46, c'est-à-dire un rapport factuel qui présente les

have been examined and for which positions defended by various parties have been heard. Some were in favour of that, and others were in favour of the principle but raised a concern with regard to terms and conditions. In other words, this bill cannot be turned into something that was concocted yesterday morning to respond to a supposed emergency that is not an emergency.

We have known since 2016 that there were issues and we wanted to propose changes to the electoral process. We know that it will not resolve all the problems and that it will require adjustments by Twitter and Google, as they have said. I think we should keep to what we have heard in testimony before the committee. We have heard a number of things, but I would not want us to forget the two elements the minister mentioned: privacy protection and gender parity. She put forward the possibility of a parliamentary study being conducted. Those are things we have heard. So we can report on what we have heard.

[English]

The Chair: If I may suggest an element of reflection.

As you know, the report should not be commenting directly on some sections of the bill, because we can have a debate at the report stage and at third reading, and any one of us can focus on one aspect of bill and explain his or her position on it. I thought if we add to the report on the bill, it would be on issues whereby we think that we want to draw the attention of Parliament or of the Senate that there is more to do and investigate. This bill answers, in a particular set of circumstances, a reality that the government, Parliament and certainly Canadians expect we will be legislating.

But as I said and as we heard this morning, for instance, the issue of foreign influence is still very much open. Parliament is just venturing into legislating that issue, and there are elements that are still open. As you know, we produced a report a year ago.

Humbly, I suggest to you that that should be one element of our report, because, as Senator Dupuis and Senator Boisvenu have mentioned, we have to add further reflections down the road. Maybe after the election we will want to come back to this issue — how it has been tackled by the Chief Electoral Officer, the commissioner, the system generally — that we heard yesterday from the centre of communications.

I thought the report could focus on some of those issues, one of which is that the minister has invited us to reflect on the fact that the political parties are not really subjected to any system in relation to the protection of privacy. Yesterday, the Chief

éléments en jeu qu'on a examinés et pour lesquels on a entendu des positions qui ont été défendues par différentes parties. Certaines étaient en faveur, et d'autres étaient en faveur du principe, mais mettaient un bémol quant aux modalités. Autrement dit, on ne peut pas faire de ce projet de loi quelque chose qui a été concocté hier matin pour répondre à une supposée urgence qui n'en est pas une.

On sait depuis 2016 qu'il y a des problèmes et on souhaite proposer des changements au processus électoral. On sait que ça ne réglera pas tous les problèmes et que ça demandera des ajustements de la part de Twitter et de Google, comme ils nous l'ont mentionné. Je pense qu'il faut s'en tenir à ce qu'on a entendu des témoignages qui ont été présentés au comité. On a entendu plusieurs choses, mais je ne voudrais pas qu'on oublie les deux éléments que la ministre a mentionnés : la protection des droits de la vie privée et la parité hommes-femmes. Elle a offert la possibilité d'effectuer une étude parlementaire. Ce sont des choses qu'on a entendues. Alors, on peut faire rapport sur les choses qu'on a entendues.

[Traduction]

Le président : Permettez-moi de suggérer un élément de réflexion.

Comme vous le savez, le rapport ne devrait pas porter directement sur certains articles du projet de loi, parce que nous pouvons en débattre à l'étape du rapport et à l'étape de la troisième lecture, et n'importe lequel d'entre nous peut se concentrer sur un aspect du projet de loi et expliquer sa position. Je pensais que si nous ajoutions des éléments au rapport sur le projet de loi, ce serait pour attirer l'attention du Parlement ou du Sénat sur ces questions et sur le fait qu'il y a plus à faire et à enquêter. Ce projet de loi répond, dans des circonstances particulières, à une réalité sur laquelle le gouvernement, le Parlement et les Canadiens s'attendent à ce que nous légiférons.

Comme je l'ai dit et comme nous l'avons entendu ce matin, par exemple, la question de l'influence étrangère demeure très ouverte. Le Parlement ne fait que s'aventurer à légiférer sur cette question, et certains éléments sont encore ouverts. Comme vous le savez, nous avons produit un rapport il y a un an.

Humblement, je vous suggère que cela devrait être un élément de notre rapport, parce que, comme les sénateurs Dupuis et Boisvenu l'ont mentionné, nous devons ajouter d'autres réflexions plus tard. Après les élections, nous voudrions peut-être revenir sur cette question — la façon dont elle a été abordée par le directeur général des élections, le commissaire, le système en général — que nous avons entendue hier du centre des communications.

Je pensais que le rapport pourrait mettre l'accent sur certaines de ces questions, notamment le fait que la ministre nous a invités à réfléchir au fait que les partis politiques ne sont soumis à aucun système quant à la protection de la vie privée. Hier, le directeur

Electoral Officer said there is no system. That was more or less his answer. I remember that I intervened and said, "We take notice of your answer." This is, to me, an issue that we should raise among others that have not been covered by the bill. Some are mentioned in the bill but are not really the object of a system in the bill. There is the issue of gender parity in the election, which was mentioned by the minister. I thought the bill could concentrate on some of these issues.

As we do normally, we can mention that the bill arrived in the Senate on a certain date, was read a second time and referred to committee on a certain date, and then we will report on a certain date. Anyone who reads the report will understand the time frame under which we were operating.

We might have liked to have more time; there is no doubt about it. On the other hand, we work under the duress of the deadline if we want those provisions to be implemented. That could be mentioned fairly in the bill without impinging any bad ivy or bad intentions on anyone. Those are the facts, in my opinion.

I would like to get from senators around the table some of the concerns to which they feel we should draw the attention of our other colleagues in the Senate who have not had the benefit of sitting around the table and seeing that I have raised some of the issues. I'm sure there are other issues that we could append to the bill.

Personally, and I say this very candidly, there is a perception that the Senate doesn't have a role in the election because we're not elected. Well, we have, in my opinion, a very important role. It's a Charter right. Voting rights, as some of you have said, are exercised by 23 million Canadians; it's not two people.

I think for us to do that kind of work is essential to strengthen democratic life in Canada. That's why I'm open to suggestions from you to add to that, which in my opinion would be a fertile road to open. We could raise that in our speeches at third reading because I think the overall Senate and public opinion will benefit from realizing that there are issues that need to be addressed. The public is concerned that those issues be fairly addressed by governments and Parliament as a whole.

I am sorry to admonish you in that way, but I thought it would be helpful to move the work forward.

général des élections a dit qu'il n'y avait pas de système. C'était plus ou moins sa réponse. Je me rappelle être intervenu et avoir dit : « Nous prenons note de votre réponse. » À mon avis, c'est une question que nous devrions soulever, entre autres, qui n'est pas visée par le projet de loi. Certaines de ces questions sont abordées dans le projet de loi, mais elles ne le sont pas de façon systématique. Il y a la question de la parité hommes-femmes dans les élections, que la ministre a soulevée. Je pensais que le projet de loi pourrait se concentrer sur certaines de ces questions.

Comme nous le faisons normalement, nous pouvons mentionner que le projet de loi est arrivé au Sénat à une certaine date, qu'il a été lu une deuxième fois et renvoyé à un comité à une certaine date, puis nous ferons rapport à une certaine date. Tous ceux qui liront le rapport comprendront le délai dans lequel nous fonctionnions.

Nous aurions peut-être aimé avoir plus de temps; cela ne fait aucun doute. Par contre, nous travaillons sous la contrainte du délai si nous voulons que ces dispositions soient mises en œuvre. Cela pourrait être mentionné de façon équitable dans le projet de loi sans nuire à qui que ce soit. Ce sont les faits, à mon avis.

J'aimerais que les sénateurs autour de la table nous fassent part de certaines des préoccupations qu'ils estiment que nous devrions porter à l'attention de nos autres collègues du Sénat qui n'ont pas eu l'occasion de s'asseoir autour de la table et de voir que j'ai soulevé certaines des questions. Je suis sûr qu'il y a d'autres questions que nous pourrions annexer au projet de loi.

Personnellement, et je le dis très franchement, on a l'impression que le Sénat n'a pas un rôle à jouer dans les élections parce que nous ne sommes pas élus. Eh bien, à mon avis, nous avons un rôle très important à jouer. C'est un droit garanti par la Charte. Comme certains d'entre vous l'ont dit, le droit de vote est exercé par 23 millions de Canadiens; il ne s'agit pas de 2 personnes.

Je pense que ce genre de travail est essentiel pour renforcer la vie démocratique au Canada. C'est pourquoi je suis ouvert aux suggestions que vous pourriez avoir quant à des ajouts, ce qui, à mon avis, serait une voie fertile à ouvrir. Nous pourrions soulever cette question dans nos discours à l'étape de la troisième lecture, parce que je crois que le Sénat et l'opinion publique en général gagneront à se rendre compte qu'il y a des questions à régler. Le public veut que les gouvernements et le Parlement dans son ensemble règlent ces questions de façon équitable.

Je suis désolé de vous réprimander ainsi, mais j'ai pensé qu'il serait utile de faire avancer les choses.

[Translation]

Senator Dalphond: I have few comments to add after what has been said by Senator Dupuis and Senator Boisvenu, as well as the chair. We have had enough time to understand certain parts of the bill that were of greater interest to us than others. Like any bill, this one is not really perfect, but I know that we often say not to let perfection be the enemy of the good.

An election is just around the corner. Something else that stands out to me is that witnesses who appeared before the committee today, and the Chief Electoral Officer yesterday, told us that time was running out and that the government wanted the next election to be held in accordance with the new rules contained in this bill, which needs to be passed quickly.

Also, the minister felt that this was only the beginning of the reform and that important issues have gone unaddressed. There is the issue raised by Senator Dasko during her speech in the Senate at second reading, concerning effective means to ensure greater gender parity among candidates and within the House of Commons. That important issue is not covered in this bill, and it should be covered eventually. I think our report should mention that we are looking forward to seeing what the government will propose, especially in that area.

Senator Pratte: Mr. Chair, I agree with the approach you are proposing. As Senator Dalphond was saying, there are still concerns and problems. We cannot hide that. On the contrary, we must point it out.

I think we could mention in the report that, after the agenda was established, some committee members did not have enough time. It should be doable. However, the most important thing is the list of concerns senators have expressed on the unaddressed issues and future problems that may arise.

[English]

Senator Frum: There are enough substantive issues to be concerned about that if this observation is not acceptable to the committee I can forego it.

I would simply like to take the chance to say that we are potentially in the last six months of a majority government's mandate, and we have a gun to our head being put to us by the government, the Chief Electoral Officer and the commissioner saying that we've hit the deadline and we need to hurry up. Well, why did the majority government wait until the last minute to introduce a piece of legislation that has such a huge impact on the country?

[Français]

Le sénateur Dalphond : J'ai peu de commentaires à ajouter à la suite de ce qui a été dit par les sénateurs Dupuis et Boisvenu ainsi que par la présidence. Nous avons eu suffisamment de temps pour maîtriser certaines parties du projet de loi qui nous intéressaient plus que d'autres. Comme tout projet de loi, celui-ci n'est pas nécessairement parfait, mais je sais qu'en français, on dit souvent que « le mieux est parfois l'ennemi du bien ».

Une élection arrive à grands pas. Ce que je retiens aussi, c'est que les témoins qui ont comparu devant le comité aujourd'hui, et le directeur général des élections hier, nous ont dit que le temps pressait et que le gouvernement souhaitait que les prochaines élections se déroulent en vertu des nouvelles règles contenues dans ce projet de loi et qu'il faut l'adopter rapidement.

Aussi, la ministre était d'avis que ce n'était que le début de la réforme et que des questions importantes étaient laissées en suspens. Il y a la question qu'a soulevée la sénatrice Dasko durant son discours au Sénat à l'étape de la deuxième lecture, au sujet des moyens efficaces pour assurer une plus grande parité des sexes parmi les candidats et au sein de la Chambre des communes. Cette importante question n'est pas traitée dans ce projet de loi et il faudra le faire éventuellement. Je crois que notre rapport doit mentionner que nous avons hâte de voir ce que proposera le gouvernement, notamment à ce chapitre.

Le sénateur Pratte : Monsieur le président, je suis d'accord avec l'approche que vous proposez. Comme le disait le sénateur Dalphond, il y a encore des sources d'inquiétude et des problèmes. On ne peut se le cacher et, au contraire, il faut le souligner.

À mon avis, nous pourrions mentionner dans le rapport qu'après avoir établi le calendrier, certains membres du comité n'ont pas eu suffisamment de temps. Cela devrait pouvoir se faire. Cependant, le plus important, c'est la liste des inquiétudes que les sénateurs ont exprimées sur les questions qui restent en suspens et les problèmes futurs qui risquent de se produire.

[Traduction]

La sénatrice Frum : Il y a suffisamment de questions de fond pour que je m'en préoccupe si cette observation n'est pas acceptable aux yeux du comité.

J'aimerais simplement profiter de l'occasion pour dire que nous en sommes peut-être aux six derniers mois du mandat d'un gouvernement majoritaire et que le gouvernement, le directeur général des élections et le commissaire nous ont mis un fusil sur la tempe en nous disant que nous avons atteint l'échéance et que nous devons nous dépêcher. Eh bien, pourquoi le gouvernement majoritaire a-t-il attendu jusqu'à la dernière minute pour présenter un projet de loi qui a une telle incidence sur le pays?

I will have said that now and we don't have to put it in observations.

In terms of substantive matters, we heard from the minister herself, which was supported by virtually every witness, that it will be virtually impossible to prevent foreign interference in the 2019 election. I think that observation could be put in the report by saying that we agree with the minister that it will be virtually impossible to prevent foreign intervention in the 2019 election.

The Chair: I think the minister is concerned about our report. We heard testimony this morning in relation to that.

I will invite senators at third reading to bring that issue forward. I think it's a very compelling issue that is in the minds of Canadians generally, because they know what's going on around the world. I suggested that we have a line in relation to that, inviting Parliament to continue to reflect and analyze the impact of the next election and follow up on that very issue of foreign interference.

I want to quote, along your lines Senator Frum, the brief of the Chief Electoral Officer yesterday, who clearly stated there are measures that are *appréciable*, but when it's *appréciable* it doesn't mean the bill contains significant measures. It is not the end of the world. Everyone has recognized that, even the expert witnesses we heard. That is part of what we have heard. I think we could certainly work something along those lines.

[*Translation*]

Senator Dupuis: I think that Mr. Jacob's appearance this morning should alert us to the fact that this is not a pre-election or an election issue. This is an issue that is part of life, as interferences happen regularly at different points in a country's history. We saw the Brexit referendum and the referendum in Scotland. That is a concern that must become constant and not be limited to Bill C-76 or to the next bill that will be presented.

Following the discussion with Mr. Jones, I was struck by the fact that this was the first time the centre was appearing before a Senate committee. I think we must make a commitment or express a concern, as senators, regarding the need for us to constantly take an interest in the issue of cybersecurity or cyber-threats. We must indicate that witnesses have said so and that we recognize that we have this specific responsibility, as senators, because, as you say, this is not just a matter of elections and of senators not being elected. This happens in all aspects of a nation's life.

Je l'aurai dit ici et nous n'aurons pas à l'inscrire dans les observations.

Pour ce qui est des questions de fond, la ministre elle-même, qui a été appuyée par presque tous les témoins, nous a dit qu'il sera pratiquement impossible d'empêcher l'ingérence étrangère lors des élections de 2019. Je pense que cette observation pourrait être incluse dans le rapport en disant que nous sommes d'accord avec la ministre pour dire qu'il sera pratiquement impossible d'empêcher l'intervention étrangère lors de l'élection de 2019.

Le président : Je crois que notre rapport préoccupe la ministre. Nous avons entendu des témoignages à ce sujet ce matin.

J'invite les sénateurs à soulever cette question à l'étape de la troisième lecture. Je pense que c'est une question très importante qui préoccupe les Canadiens en général, parce qu'ils savent ce qui se passe dans le monde. J'ai suggéré qu'il y ait une phrase à cet égard, invitant le Parlement à continuer de réfléchir et d'analyser l'impact des prochaines élections et de faire un suivi sur cette question même de l'ingérence étrangère.

J'aimerais citer, dans le même esprit que vous, sénatrice Frum, le mémoire du directeur général des élections, hier, qui a clairement dit qu'il y a des mesures qui sont appréciables, mais quand elles sont appréciables, cela ne veut pas dire que le projet de loi contient des mesures importantes. Ce n'est pas la fin du monde. Tous l'ont reconnu, même les témoins experts que nous avons entendus. Cela fait partie de ce que nous avons entendu. Je pense que nous pourrions certainement travailler en ce sens.

[*Français*]

La sénatrice Dupuis : Je pense que l'intervention de M. Jacob ce matin devrait nous alerter sur le fait que ce n'est pas une question préélectorale ou électorale. C'est une question qui fait partie de la vie, car les interférences se produisent sur une base régulière, et ce, à différents moments dans l'histoire d'un pays. On a vu le référendum Brexit et le référendum en Écosse. C'est donc une préoccupation qui doit devenir constante et ne pas se limiter au projet de loi C-76 ni au prochain projet de loi qui sera présenté.

À la suite de la discussion avec M. Jones, j'ai été frappée par le fait que c'était la première fois que le centre comparaisait devant un comité du Sénat. Je pense que nous devons prendre l'engagement ou exprimer une préoccupation, en tant que sénateurs, quant à la nécessité pour nous de nous intéresser sur une base continue à la question de la cybersécurité ou des cybermenaces. Nous devons indiquer que des témoins nous l'ont affirmé et que nous reconnaissons avoir cette responsabilité particulière, comme sénateurs, car, comme vous le dites, il ne s'agit pas simplement des élections et du fait que les sénateurs ne sont pas élus. Cela se produit dans tous les aspects de la vie d'une nation.

The Chair: At the risk of repeating myself, regardless of the election's outcome, it may lead to more numerous interventions, depending on the context in which the outcome will be revealed.

[English]

Senator Dasko: I am here today substituting for Senator Lankin. I'm very happy to be part of this process.

I want to follow the comments of Senator Dupuis and Senator Dalphond with regard to the importance of trying to include something about gender parity in this bill. The Chief Electoral Officer in Committee of the Whole did say to us that if there were a provision in terms of penalties or benefits given to political parties for nominating more women, for example, he could administer that. He said that quite clearly to us.

We know that the amendment was introduced in the house and was turned back. We also hear that the minister expressed openness to doing something about that, but it is not clear in whatever form. So I want to echo my two colleagues today to say that I think this is something very important.

As to the form it takes, that is not entirely clear given the desire to move quickly with the bill. I think this is very important and could be very easily achieved here or in another way.

[Translation]

Senator Carignan: I think we should also remember the concerns we expressed in the report produced by this committee in 2016, if memory serves. It is a bit disappointing to know that we raised the alarm in 2016 and, in 2018, the government is coming up with a bill and telling us that there was insufficient time to think about it. I think we should mention our 2016 report in the transcript to stress the fact that we are giving this recommendation all the necessary weight, as it was issued in 2016.

[English]

The Chair: I think the point is well made, senator.

Senator Frum: On this one, chair, I'll be interested in your response as the Charter expert on the committee. There is the issue about the bill in effect preempting the *Frank* decision that we are awaiting from the Supreme Court on the Charter compliance of the existing law versus what's written here. It's almost as though by not waiting for the Supreme Court decision, the government is forcing the hand of the court or they are going to nullify, in effect, the decision of the Supreme Court.

Le président : Au risque de me répéter, quel que soit le résultat de l'élection, cela risque d'inciter à des interventions plus nombreuses, en fonction du contexte dans lequel les résultats se révèlent.

[Traduction]

La sénatrice Dasko : Je remplace aujourd'hui la sénatrice Lankin. Je suis très heureuse de participer à ce processus.

Je veux donner suite aux commentaires des sénateurs Dupuis et Dalphond au sujet de l'importance d'inclure quelque chose quant à la parité hommes-femmes dans ce projet de loi. Le directeur général des élections a dit lors de sa comparution que, s'il y avait une disposition prévoyant des sanctions ou des avantages accordés aux partis politiques pour la nomination d'un plus grand nombre de femmes, par exemple, il pourrait l'administrer. Il nous l'a dit très clairement.

Nous savons que l'amendement a été présenté à la Chambre et rejeté. On entend aussi dire que la ministre s'est montrée ouverte à l'idée de faire quelque chose à ce sujet, mais il n'est pas clair sous quelle forme. Je veux donc me faire l'écho de mes deux collègues pour dire que c'est quelque chose de très important.

Quant à la forme que cela prend, ce n'est pas tout à fait clair, compte tenu de la volonté de procéder rapidement avec le projet de loi. Je pense que c'est très important et que cela pourrait se faire très facilement ici ou d'une autre façon.

[Français]

Le sénateur Carignan : Je pense qu'il faut se rappeler également les inquiétudes que nous avons exprimées dans le rapport qu'a produit ce comité en 2016, si ma mémoire est bonne. Il est un peu désolant de savoir que nous avons donné l'alerte en 2016 et qu'en 2018, on nous arrive avec un projet de loi en nous disant qu'on n'a pas eu le temps d'y penser. Je crois qu'il faut mentionner notre rapport de 2016 dans l'historique pour insister sur le fait que nous mettons tout le poids nécessaire sur cette recommandation, qui a été formulée en 2016.

[Traduction]

Le président : Je pense que c'est un bon argument, sénatrice.

La sénatrice Frum : À ce sujet, monsieur le président, j'aimerais connaître votre réponse à titre de spécialiste de la Charte au sein du comité. Il y a la question du projet de loi qui, en fait, a préséance sur la décision *Frank*, que nous attendons de la Cour suprême au sujet de la conformité de la loi actuelle avec la Charte par rapport à ce qui est écrit ici. C'est presque comme si, en n'attendant pas la décision de la Cour suprême, le gouvernement forçait la cour à agir, sinon il annulerait la décision de la Cour suprême.

I think it might be worth making an observation that the government chose not to wait for the decision of the Supreme Court and that it's difficult for us to assess the Charter compliance of the existing provisions in the law.

The Chair: If it is as simple as you just stated, I think it's a fact that has been raised around here. I think we have to recognize that the issue is in front of the Supreme Court and that there might be other considerations to be brought around the constitutionality of this bill in relation to the right to vote. I think the way you expressed it was perfect. I will certainly make sure that we reflect around that.

Senator Frum: Thank you.

[*Translation*]

Senator Dupuis: As far as I remember, we have not heard from any witnesses who frightened us or told us that Parliament's respect for the Supreme Court will result in Parliament having its hands tied by a potential decision by the Supreme Court on the current legislation, while the government wants to amend the legislation. We must be careful what we say in this area. We must refer to the fact that the current legislation is being challenged before the Supreme Court. It is one thing that the decision has not been made yet, but we cannot say that we are unable to assess the constitutionality of the bill itself, since we always have ways to do that. Like for any other piece of legislation, constitutionality can be challenged. That is clear.

Senator Boisvenu: I was the one who put the question to the minister. It was basically to highlight the contradiction where, in a bill, the right is given to indefinitely extend, and at the same time, that same government is still challenging. That is all we are saying, and that is the reality.

The Chair: I think there is a way to say this factually and it is important to bring it up to the Senate, as I am pointing out, so that our colleagues can understand that this issue is still unaddressed.

Senator Boisvenu: It may be current in a few months.

The Chair: Yes. Bringing it up is entirely logical, since we are talking about a section of the bill that has been subject to a number of questions and debates.

[*English*]

I think we could mention that factually without — and any one of you can stand up in the Senate and make any kinds of comments you want in relation to this issue.

Je pense qu'il vaut la peine de souligner que le gouvernement a choisi de ne pas attendre la décision de la Cour suprême et qu'il nous est difficile d'évaluer si les dispositions actuelles de la loi sont conformes à la Charte.

Le président : Si c'est aussi simple que vous venez de le dire, je pense que c'est un fait qui a été soulevé ici. Je pense que nous devons reconnaître que la question est devant la Cour suprême et qu'il y a peut-être d'autres éléments à prendre en compte au sujet de la constitutionnalité de ce projet de loi en ce qui concerne le droit de vote. Je pense que la façon dont vous l'avez exprimé était parfaite. Je veillerai certainement à ce que nous réfléchissions à cela.

La sénatrice Frum : Merci.

[*Français*]

La sénatrice Dupuis : Nous n'avons pas entendu de témoins, à mon souvenir, qui nous ont fait peur ou qui ont dit que la déférence du Parlement envers la Cour suprême fera en sorte que le Parlement aura les mains liées par une éventuelle décision de la Cour suprême sur une loi actuelle, alors que le gouvernement veut modifier la loi. Il faut faire attention à ce que nous disons à ce chapitre. Il faut faire référence au fait que la loi actuelle est contestée devant la Cour suprême. Que le jugement n'ait pas encore été rendu, c'est une chose, mais nous ne pouvons pas dire qu'il nous est impossible d'évaluer la constitutionnalité du projet de loi, car nous avons toujours les moyens de le faire. Comme pour n'importe quelle autre loi, la constitutionnalité peut être contestée. C'est clair.

Le sénateur Boisvenu : C'est moi qui ai posé la question à la ministre. C'était, dans le fond, pour souligner l'apparence de contradiction où, dans un projet de loi, on donne le droit de prolonger indéfiniment, et qu'en même temps, ce même gouvernement est encore à contester. C'est tout ce que nous disons, et c'est la réalité.

Le président : Je crois qu'il y a moyen de le mentionner de façon factuelle et qu'il est important de le signaler au Sénat, comme je vous le souligne, pour que nos collègues comprennent que cette question est encore pendante.

Le sénateur Boisvenu : Elle sera peut-être d'actualité dans quelques mois.

Le président : Oui. Le mentionner est tout à fait logique, étant donné qu'il s'agit d'une section du projet de loi qui a fait l'objet de plusieurs questions et débats.

[*Traduction*]

Je pense que nous pourrions le mentionner sans — et n'importe lequel d'entre vous peut prendre la parole au Sénat et faire les commentaires que vous voulez sur cette question.

I think the important thing, honourable senators, is that when we append an observation, it is to signal to the public in general that an issue is still open. To raise the issue in the context of the *Frank* case is in my opinion quite factual. That's how I see it. I think it's totally receivable. I was going to raise it myself, by the way, senator.

Senator Batters: Under the same issue of non-resident Canadians voting, I asked the Chief Electoral Officer yesterday about the current voting declaration that non-resident Canadians would fill out and whether there was an indication proximate to the signature of that particular voter about the offences that they could be subject to in the event of a false declaration. I actually printed it off, because he wasn't giving me clear information about that.

Today I had a look at the Elections Canada website and the form entitled "Application for Registration and Special Ballot (For Canadian electors residing outside Canada)." It's form EC 78500-X. At the end of that, it does not have anything about the offences. It simply says right above the signature:

I certify that the following statements are true and correct.

1. I am a Canadian citizen. I am 18 years or older
2. I intend to return to Canada for the purpose of resuming residence.

Because that's what the situation is right now.

3. All statements made in this application are true and correct.

I would suggest an observation to say that in that same section, the committee suggests that the Chief Electoral Officer includes a statement alerting voters about the significant penalties that could be applicable in the event of a false declaration, in order to draw that to people's attention right before they sign the form.

The Chair: It could have been, in a way, an amendment to the act. If it is covered by the act or a violation of the act, then is it caught by the general penalty or sanction in the act.

Senator Batters: Well, the Chief Electoral Officer was indicating yesterday that they hadn't yet revised this sort of a form, so I think it's something that he easily could include on a revised form. They will need to revise it given number 2 that I just mentioned. So it doesn't seem like something needs to be amended.

Je pense que l'important, honorables sénateurs, c'est que lorsque nous annexons une observation, c'est pour signaler au public en général qu'une question demeure ouverte. À mon avis, il est tout à fait exact de soulever la question dans le contexte de l'affaire *Frank*. C'est ainsi que je vois les choses. Je pense que c'est tout à fait acceptable. Soit dit en passant, j'allais moi-même soulever la question, sénateur.

La sénatrice Batters : Dans le même ordre d'idées, j'ai interrogé hier le directeur général des élections quant à la déclaration électorale actuelle que les Canadiens non-résidents doivent remplir pour voter. Je lui ai demandé s'il y avait un avertissement près de la signature de l'électeur au sujet des infractions auxquelles il pourrait être assujéti en cas de fausse déclaration. En fait, je l'ai imprimé, parce qu'il ne m'a pas donné de renseignements clairs à ce sujet.

Aujourd'hui, j'ai consulté le site web d'Élections Canada et le formulaire intitulé « Demande d'inscription et de bulletin de vote spécial (pour les électeurs canadiens résidant à l'étranger) ». C'est le formulaire EC 78500-X. Au bout du compte, il n'y a rien au sujet des infractions. On dit tout simplement au-dessus de la signature :

Je certifie que les déclarations suivantes sont vraies et exactes.

1. Je suis citoyen canadien. J'ai au moins 18 ans...
2. J'ai l'intention de rentrer au Canada pour y résider.

Parce que c'est la situation actuelle.

3. Tous les renseignements inscrits dans cette demande sont vrais et exacts.

À mon avis, nous devrions ajouter une observation quant à cette section, à savoir que le comité suggère que le directeur général des élections prévoit un avertissement pour signifier aux électeurs que des pénalités importantes pourraient s'appliquer en cas de fausse déclaration, afin de porter cela à l'attention des gens, juste avant qu'ils signent le formulaire.

Le président : Cela aurait pu être, d'une certaine façon, une modification à la loi. Si elle est visée par la loi ou une violation de la loi, elle est assujéti à la sanction générale prévue par la loi.

La sénatrice Batters : Eh bien, le directeur général des élections a indiqué hier qu'il n'avait pas encore révisé ce genre de formulaire, alors je pense qu'il pourrait facilement inscrire une telle modification. On devra le réviser pour tenir compte de l'élément n° 2 dont je viens de parler. Il ne semble donc pas que quelque chose doive être modifié.

The Chair: I very well understand your point because when you come back through an airport in Canada and you make your declaration for customs purposes, you have the warning that if you make a false declaration —

Senator Batters: Absolutely. It should be no different.

The Chair: — you are susceptible to legal proceedings.

Senator Batters: Yes.

Senator Dupuis: Would you mind expanding on your observation in the sense that because the Chief Electoral Officer, I think, has the mandate to educate people, we should be of the view that he has a special mandate, in this case, to change the forms, making sure that people are made aware of this; so actively engaging in public education, including changes to whatever forms are used.

Senator Batters: Yes, as to the significant consequences and penalties. That would be acceptable, absolutely.

The Chair: We will check with the Chief Electoral Officer. When I say “we,” not me. I will ask the library to check. If someone makes a false statement such as declaring that he or she is 18 but, in fact, is 17, what is the penalty presently under the act? We’ll check that.

We could certainly add the point that we invite the Chief Electoral Officer, under his general mandate, to make sure the form reflects the penalty or the sanction that might be attached to a wrong declaration or a false declaration.

Senator Batters: I would suggest proximate to the signature, not two pages ahead or where people can easily skip over it.

The Chair: I think it’s fair to do that, because we expand the right to vote. People should be made aware that there are risks in thinking they can say anything without responsibility.

Senator Dalphond: I’m in agreement with Senator Batters. It should be clearly spelled out. As Senator Dupuis said, it is to educate expats about the conditions to vote.

We heard concerns that maybe a foreign government could try to interfere, and some people could try to play strategically and try to register in a riding that is not the last riding where they were before. So maybe we should have something in the report that says we invite or urge the Chief Electoral Officer to ensure that the form is a thorough review of the applicant, done in order to ensure they are connected to the riding they are selecting and

Le président : Je comprends très bien ce que vous dites, parce que lorsque vous revenez au Canada en passant par un aéroport et que vous faites votre déclaration aux douanes, on vous avertit que si vous faites une fausse déclaration...

La sénatrice Batters : Absolument. Cela ne devrait pas être différent.

Le président : ... vous êtes susceptible de poursuites.

La sénatrice Batters : Oui.

La sénatrice Dupuis : Pourriez-vous nous en dire davantage sur votre observation, en ce sens que, puisque le directeur général des élections a, je crois, le mandat d’éduquer les gens, nous devrions être d’avis qu’il a un mandat spécial, dans ce cas-ci, de changer les formulaires, de veiller à ce que les gens en soient informés; qu’il participe activement à la sensibilisation du public, notamment en modifiant les formulaires utilisés.

La sénatrice Batters : Oui, en ce qui concerne les conséquences et les pénalités importantes. Ce serait tout à fait acceptable.

Le président : Nous allons vérifier auprès du directeur général des élections. Quand je dis « nous », ce n’est pas moi. Je vais demander à la Bibliothèque du Parlement de vérifier. Si quelqu’un fait une fausse déclaration en affirmant qu’il a 18 ans, alors qu’il a, en fait, 17 ans, quelle est la sanction actuellement prévue par la loi? Nous allons vérifier.

Nous pourrions certainement ajouter que nous invitons le directeur général des élections, dans le cadre de son mandat général, à s’assurer que le formulaire reflète la pénalité ou la sanction qui pourrait être associée à une déclaration fausse ou erronée.

La sénatrice Batters : À mon avis, un tel avertissement devrait se trouver à proximité de la signature, et non pas deux pages avant, où les gens pourraient facilement passer par-dessus.

Le président : Je pense que cela est juste, parce que nous élargissons le droit de vote. Il faut faire comprendre aux gens qu’il y a des risques à penser qu’ils peuvent dire n’importe quoi sans être responsables.

Le sénateur Dalphond : Je suis d’accord avec la sénatrice Batters. Cela devrait être clairement énoncé. Comme l’a dit la sénatrice Dupuis, il s’agit d’éduquer les expatriés sur les conditions relatives au vote.

Nous avons entendu dire qu’un gouvernement étranger pourrait peut-être essayer de s’ingérer, et certaines personnes pourraient essayer de jouer stratégiquement et tenter de s’inscrire dans une circonscription qui n’est pas la dernière où elles ont résidé. Peut-être, devrions-nous écrire dans le rapport que nous invitons ou exhortons le directeur général des élections à veiller à ce que le formulaire soit un examen approfondi du candidat,

how they are connected with the riding they would like to vote in. There should be more than a simple form where you just put your name down and you sign.

[*Translation*]

Senator Boisvenu: Was the implementation of an identification coding system, as suggested by the social media representatives, mentioned this morning? Has that been mentioned as an observation?

Senator Dupuis: In the terms and conditions of questions that should be under discussion?

The Chair: It was mentioned.

Senator Dupuis: Among platforms and following the discussions with the concerned departments.

Senator Boisvenu: Can it be added as an observation?

The Chair: Yes, of course, it can.

Senator Dupuis: We can specify it.

The Chair: We can specify it. According to the testimony we have heard, that would help ensure better monitoring of the system's integrity.

[*English*]

There is no harm in mentioning that; on the contrary.

[*Translation*]

So it will be integrated, Senator Boisvenu.

[*English*]

Honourable senators, we will certainly work with the research staff on a draft. We will circulate it among members of the steering committee over the weekend, I hope, or Monday. We will make sure that you have a copy before the next meeting so that you have the time to read it and, of course, come back to us. You don't need to wait until the last minute to make your comments. If you feel you can add to the draft, I would appreciate that very much.

(The committee adjourned.)

afin de s'assurer qu'il a un lien avec la circonscription qu'il choisit et pour expliquer la nature de son lien avec la circonscription où il aimerait voter. Il devrait y avoir plus qu'un simple formulaire dans lequel on inscrit son nom et sa signature.

[*Français*]

Le sénateur Boisvenu : Est-ce qu'on a mentionné ce matin la mise en œuvre d'un système de code d'identification, comme les représentants des médias sociaux nous l'ont signalée? L'a-t-on mentionnée à titre d'observation?

La sénatrice Dupuis : Dans les modalités des questions qui devront faire l'objet de discussions?

Le président : On l'a mentionné.

La sénatrice Dupuis : Entre les plateformes et la suite des discussions avec les ministères concernés.

Le sénateur Boisvenu : Peut-on l'insérer à titre d'observation?

Le président : Oui, bien sûr, on peut le faire.

La sénatrice Dupuis : On peut le préciser.

Le président : On peut le préciser. Selon les témoignages qu'on a entendus, cela aiderait à assurer un meilleur suivi de l'intégrité du système.

[*Traduction*]

Il n'y a pas de mal à le mentionner, au contraire.

[*Français*]

Alors on l'intégrera, sénateur Boisvenu.

[*Traduction*]

Honorables sénateurs, nous allons certainement travailler avec le personnel de recherche à la rédaction d'une ébauche. Nous la distribuerons aux membres du comité directeur en fin de semaine, je l'espère, ou lundi. Nous allons nous assurer que vous en ayez une copie avant la prochaine réunion afin que vous puissiez la lire et, bien sûr, nous donner votre avis. Vous n'avez pas besoin d'attendre à la dernière minute pour faire vos commentaires. Si vous pensez pouvoir ajouter quelque chose à l'ébauche, je vous en serais très reconnaissant.

(La séance est levée.)

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, December 5, 2018

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs, to which was referred Bill C-76, An Act to amend the Canada Elections Act and other Acts and to make certain consequential amendments, met this day at 4:24 p.m. to give clause-by-clause consideration to the bill.

Senator Serge Joyal (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Welcome to our session this afternoon in consideration of Bill C-76, An Act to amend the Canada Elections Act and other Acts and to make certain consequential amendments. Before we proceed with the clause-by-clause consideration, I have information that I would like to share with you.

Honourable senators might have received in their office this morning a letter from the Chief Electoral Officer addressed to me and the Clerk of the Senate. It is in both English and French with some additional information appended to it. I have made sure that, of course, both deputy chairs, Senator Dupuis and Senator Boisvenu, received a copy. We have additional copies if you didn't have time to go through it in your office. The content of the letter addresses a request that was put to the Chief Electoral Officer by Senator Batters and also information requested by Senators Batters and Dalphond in relation to the number of Canadian citizens abroad who were registered to vote and voted in the last general election.

Moreover, the first part of the letter addresses the possibility for a foreign country to publish advertising in newspapers. It was a question raised by Senator Batters. I think it would be proper to have the position of the Chief Electoral Officer made available for anyone to read.

With your concurrence, I seek your approval to have that appended to the minutes of today's meeting. Is it agreed, honourable senators?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Thank you.

Last week, we agreed to instruct our contributors from the Library of Parliament to prepare draft observations. You might have received them also. Of course, we have copies for you to look into. Once we have concluded our clause-by-

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 5 décembre 2018

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles, auquel a été renvoyé le projet de loi C-76, Loi modifiant la Loi électorale du Canada et d'autres lois et apportant des modifications corrélatives à d'autres textes législatifs, se réunit aujourd'hui, à 16 h 24, pour procéder à l'étude article par article de ce projet de loi.

Le sénateur Serge Joyal (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bienvenue à notre séance de cet après-midi, qui porte sur le projet de loi C-76, Loi modifiant la Loi électorale du Canada et d'autres lois et apportant des modifications corrélatives à d'autres textes législatifs. Avant que nous procédions à l'étude article par article, j'aurais une information à vous transmettre.

Vous avez peut-être reçu à votre bureau ce matin une lettre qui m'a été adressée par le directeur général des élections, avec copie conforme à notre greffière. Il y a une version dans chacune des langues officielles et des renseignements additionnels y sont joints. Je me suis bien évidemment assuré que les deux vice-présidents du comité, la sénatrice Dupuis et le sénateur Boisvenu, en reçoivent une copie. Nous en avons des exemplaires additionnels, si vous n'avez pas eu le temps de passer par votre bureau aujourd'hui. Le directeur général des élections répond dans cette lettre à une requête formulée par la sénatrice Batters en plus de fournir des renseignements demandés par la sénatrice Batters et le sénateur Dalphond concernant le nombre de citoyens canadiens à l'étranger qui étaient inscrits pour voter et qui ont effectivement exercé leur droit de vote lors de la dernière élection générale.

Dans la première partie de la lettre où il répond à une question posée par la sénatrice Batters, le directeur général des élections traite de la possibilité qu'un gouvernement étranger fasse paraître de la publicité dans les journaux canadiens. J'estime important que tous puissent prendre connaissance de la position du directeur général des élections à ce sujet.

Je demande donc votre approbation pour que cette lettre soit jointe au procès-verbal de la séance d'aujourd'hui. Êtes-vous d'accord, honorables sénateurs?

Des voix : D'accord.

Le président : Merci.

Nous avons convenu la semaine dernière de demander à nos collaborateurs de la Bibliothèque du Parlement de rédiger pour nous une ébauche des observations que nous pourrions formuler. Vous avez peut-être aussi reçu cette ébauche. Si ce n'est pas

clause consideration, we will have an opportunity to consider that part of our work.

[*Translation*]

Mr. Morin of the Privy Council is with us. He is joined by Ms. Manon Paquet, who attended our hearings last week and on previous days. These officials are at our disposal. As you saw, an amendment is being proposed by the sponsor of the bill, Senator Dawson, to clause 223, on page 119.

[*English*]

Honourable senators will have a copy, in both English and French, of the proposed amendment. It might be proper for Mr. Morin or Ms. Paquet to come to the table to answer questions on the technical amendment once it is introduced by Senator Dawson.

Unless honourable senators have other housekeeping matters, is it agreed that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill C-76, An Act to amend the Canada Elections Act and other Acts and to make certain consequential amendments?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the title stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 1, which contains the short title, stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Honourable senators, I will propose to move by groups of 20 clauses and I will stop at points where I have a special request to proceed with specific articles or sections of the bill.

Shall clauses 2 to 20 carry?

Some Hon. Senators: On division.

The Chair: Shall clauses 21 to 40 carry?

Some Hon. Senators: On division.

The Chair: Shall clauses 41 to 60 carry?

Some Hon. Senators: On division.

The Chair: Shall clauses 61 to 80 carry?

Some Hon. Senators: On division.

le cas, nous en avons bien sûr également d'autres exemplaires. Dès que nous aurons terminé l'étude article par article, nous pourrons nous pencher sur cette autre partie de notre mandat.

[*Français*]

M. Morin, du Conseil privé, est avec nous. Il est accompagné de Mme Manon Paquet, qui était présente à nos délibérations la semaine dernière et les jours précédents. Ces fonctionnaires sont à notre disposition. Comme vous l'avez constaté, un amendement sera proposé par le parrain du projet de loi, le sénateur Dawson, à l'article 223, page 119.

[*Traduction*]

Les honorables sénateurs auront en main une copie, dans les deux langues officielles, de l'amendement proposé. Il serait peut-être bon que M. Morin ou Mme Paquet se joignent à nous pour répondre aux questions au sujet de cet amendement d'ordre technique une fois qu'il aura été présenté par le sénateur Dawson.

À moins que vous n'ayez d'autres questions de régie interne à soulever, je vous demande maintenant s'il est convenu de procéder à l'étude article par article du projet de loi C-76, Loi modifiant la Loi électorale du Canada et d'autres lois et apportant des modifications corrélatives à d'autres textes législatifs?

Des voix : D'accord.

Le président : Est-il convenu de reporter l'étude du titre?

Des voix : D'accord.

Le président : Êtes-vous d'accord pour que l'on reporte l'adoption de l'article 1, qui contient le titre abrégé?

Des voix : D'accord.

Le président : Honorables sénateurs, je propose que nous rassemblions les articles par groupes de 20, sauf dans les cas où on m'a demandé expressément de traiter d'un article en particulier.

Les articles 2 à 20 sont-ils adoptés?

Des voix : Avec dissidence.

Le président : Les articles 21 à 40 sont-ils adoptés?

Des voix : Avec dissidence.

Le président : Les articles 41 à 60 sont-ils adoptés?

Des voix : Avec dissidence.

Le président : Les articles 61 à 80 sont-ils adoptés?

Des voix : Avec dissidence.

The Chair: Shall clauses 81 to 100 carry?

Some Hon. Senators: On division.

The Chair: Shall clauses 101 to 120 carry?

Some Hon. Senators: On division.

The Chair: Shall clauses 120 to 140 carry?

Some Hon. Senators: On division.

The Chair: Shall clauses 141 to 150 carry?

Some Hon. Senators: On division.

The Chair: I have been informed that senators want to call separate votes for clauses 151, 152, 153 and 154.

Shall clause 151 carry?

Some Hon. Senators: No.

The Chair: Do you request a vote?

[Translation]

Senator Dupuis: What is clause 151 of the bill about? I don't understand what you are saying.

The Chair: It's clause 151, on page 80 of the bill.

Senator Dupuis: If I understand correctly, in clause 150, which precedes clause 151, it says:

The heading of Division 3 of Part 11 of the Act is replaced by the following:

Electors Resident Outside Canada

And this is part of what we have just adopted, 141 to 150 inclusive, correct? It was carried on division.

[English]

The Chair: Shall clause 151 carry? I have a request for a vote.

[Translation]

Keli Hogan, Clerk of the Committee: Honourable Senator Joyal, P.C.?

Senator Joyal: Yes.

Ms. Hogan: Honourable Senator Batters?

Senator Batters: No.

Le président : Les articles 81 à 100 sont-ils adoptés?

Des voix : Avec dissidence.

Le président : Les articles 101 à 120 sont-ils adoptés?

Des voix : Avec dissidence.

Le président : Les articles 120 à 140 sont-ils adoptés?

Des voix : Avec dissidence.

Le président : Les articles 141 à 150 sont-ils adoptés?

Des voix : Avec dissidence.

Le président : On m'a indiqué que des sénateurs souhaitent que les articles 151, 152, 153 et 154 soient mis aux voix séparément.

L'article 151 est-il adopté?

Des voix : Non.

Le président : Demandez-vous un vote par appel nominal?

[Français]

La sénatrice Dupuis : Dans le projet de loi, de quoi est-ce qu'on parle lorsqu'on évoque l'article 151? Je ne suis pas au courant de ce que vous me racontez.

Le président : Il s'agit de l'article 151, qui est à la page 80 du projet de loi.

La sénatrice Dupuis : Si je comprends bien, à l'article 150, qui précède l'article 151, on dit ceci :

Le titre de la section 3 de la partie 11 de la même loi est remplacé par ce qui suit :

Électeur résidant à l'étranger.

Cela fait partie de ce qu'on vient d'adopter, soit 141 à 150 inclusivement, c'est cela? On l'a adopté avec dissidence.

[Traduction]

Le président : L'article 151 est-il adopté? J'ai une demande de vote par appel nominal.

[Français]

Keli Hogan, greffière du comité : L'honorable sénateur Joyal, C.P.?

Le sénateur Joyal : Pour.

Mme Hogan : L'honorable sénatrice Batters?

La sénatrice Batters : Contre.

Ms. Hogan: Honourable Senator Boisvenu?

Senator Boisvenu: No.

Ms. Hogan: Honourable Senator Dalphond?

Senator Dalphond: Yes.

Ms. Hogan: Honourable Senator Dasko?

Senator Dasko: Yes.

Ms. Hogan: Honourable Senator Dawson?

Senator Dawson: Yes.

Ms. Hogan: Honourable Senator Dupuis?

Senator Dupuis: Yes.

Ms. Hogan: Honourable Senator Frum?

Senator Frum: No.

Ms. Hogan: Honourable Senator Gold?

Senator Gold: Yes.

Ms. Hogan: Honourable Senator Miville-Dechêne?

Senator Miville-Dechêne: Yes.

Ms. Hogan: Honourable Senator Pate?

Senator Pate: Yes.

Ms. Hogan: Yeas: 8; nays: 3; abstentions: 0.

The Chair: I declare the clause carried.

We will now consider clause 152.

[*English*]

There has been a request for a vote, so everybody understands. I ask for your patience. I have been requested to call votes for 152, 153 and 154.

All those in favour of clause 152 of the bill? Please call the vote.

[*Translation*]

Ms. Hogan: Honourable Senator Joyal, P.C.?

Senator Joyal: Yes.

Ms. Hogan: Honourable Senator Batters?

Senator Batters: No.

Ms. Hogan: Honourable Senator Boisvenu?

Mme Hogan : L'honorable sénateur Boisvenu?

Le sénateur Boisvenu : Contre.

Mme Hogan : L'honorable sénateur Dalphond?

Le sénateur Dalphond : Pour.

Mme Hogan : L'honorable sénatrice Dasko?

La sénatrice Dasko : Pour.

Mme Hogan : L'honorable sénateur Dawson?

Le sénateur Dawson : Pour.

Mme Hogan : L'honorable sénatrice Dupuis?

La sénatrice Dupuis : Pour.

Mme Hogan : L'honorable sénatrice Frum?

La sénatrice Frum : Contre.

Mme Hogan : L'honorable sénateur Gold?

Le sénateur Gold : Pour.

Mme Hogan : L'honorable sénatrice Miville-Dechêne?

La sénatrice Miville-Dechêne : Pour.

Mme Hogan : L'honorable sénatrice Pate?

La sénatrice Pate : Pour.

Mme Hogan : Pour : 8; contre : 3; abstentions : 0.

Le président : L'article est donc adopté.

Passons maintenant à l'article 152.

[*Traduction*]

Pour que tout le monde comprenne bien, il y a eu une demande de vote par appel nominal. Je fais appel à votre patience. J'ai reçu la même demande pour les articles 152, 153 et 154.

Tous ceux qui sont en faveur de l'article 152 du projet de loi? Veuillez procéder au vote par appel nominal.

[*Français*]

Mme Hogan : L'honorable sénateur Joyal, C.P.?

Le sénateur Joyal : Pour.

Mme Hogan : L'honorable sénatrice Batters?

La sénatrice Batters : Contre.

Mme Hogan : L'honorable sénateur Boisvenu?

Senator Boisvenu: No.

Ms. Hogan: Honourable Senator Carignan?

Senator Carignan: No.

Ms. Hogan: Honourable Senator Dalphond?

Senator Dalphond: Yes.

Ms. Hogan: Honourable Senator Dasko?

Senator Dasko: Yes.

Ms. Hogan: Honourable Senator Dawson?

Senator Dawson: Yes.

Ms. Hogan: Honourable Senator Dupuis?

Senator Dupuis: Yes.

Ms. Hogan: Honourable Senator Frum?

Senator Frum: No.

Ms. Hogan: Honourable Senator Gold?

Senator Gold: Yes.

Ms. Hogan: Honourable Senator Miville-Dechêne?

Senator Miville-Dechêne: Yes.

Ms. Hogan: Honourable Senator Pate?

Senator Pate: Yes.

Ms. Hogan: Yeas: 8; nays: 4; abstentions: 0.

[English]

The Chair: Clause 152 is carried.

Shall clause 153 carry?

[Translation]

Ms. Hogan: Honourable Senator Joyal, P.C.?

Senator Joyal: Yes.

Ms. Hogan: Honourable Senator Batters?

Senator Batters: No.

Ms. Hogan: Honourable Senator Boisvenu?

Senator Boisvenu: No.

Ms. Hogan: Honourable Senator Carignan, P.C.?

Senator Carignan: No.

Le sénateur Boisvenu : Contre.

Mme Hogan : L'honorable sénateur Carignan, C.P.?

Le sénateur Carignan : Contre.

Mme Hogan : L'honorable sénateur Dalphond?

Le sénateur Dalphond : Pour.

Mme Hogan : L'honorable sénatrice Dasko?

La sénatrice Dasko : Pour.

Mme Hogan : L'honorable sénateur Dawson?

Le sénateur Dawson : Pour.

Mme Hogan : L'honorable sénatrice Dupuis?

La sénatrice Dupuis : Pour.

Mme Hogan : L'honorable sénatrice Frum?

La sénatrice Frum : Contre.

Mme Hogan : L'honorable sénateur Gold?

Le sénateur Gold : Pour.

Mme Hogan : L'honorable sénatrice Miville-Dechêne?

La sénatrice Miville-Dechêne : Pour.

Mme Hogan : L'honorable sénatrice Pate?

La sénatrice Pate : Pour.

Mme Hogan : Pour : 8; contre : 4; abstentions : 0.

[Traduction]

Le président : L'article 152 est adopté.

L'article 153 est-il adopté?

[Français]

Mme Hogan : L'honorable sénateur Joyal, C.P.?

Le sénateur Joyal : Pour.

Mme Hogan : L'honorable sénatrice Batters?

La sénatrice Batters : Contre.

Mme Hogan : L'honorable sénateur Boisvenu?

Le sénateur Boisvenu : Contre.

Mme Hogan : L'honorable sénateur Carignan, C.P.?

Le sénateur Carignan : Contre.

Ms. Hogan: Honourable Senator Dalphond?

Senator Dalphond: Yes.

Ms. Hogan: Honourable Senator Dasko?

Senator Dasko: Yes.

Ms. Hogan: Honourable Senator Dawson?

Senator Dawson: Yes.

Ms. Hogan: Honourable Senator Dupuis?

Senator Dupuis: Yes.

Ms. Hogan: Honourable Senator Frum?

Senator Frum: No.

Ms. Hogan: Honourable Senator Gold?

Senator Gold: Yes.

Ms. Hogan: Honourable Senator Miville-Dechêne?

Senator Miville-Dechêne: Yes.

Ms. Hogan: Honourable Senator Pate?

Senator Pate: Yes.

Ms. Hogan: Yeas: 8; nays: 4; abstentions: 0.

[English]

The Chair: Clause 153 is carried.

Shall clause 154 carry? Please call the vote.

[Translation]

Ms. Hogan: Honourable Senator Joyal?

Senator Joyal: Yes.

Ms. Hogan: Honourable Senator Batters?

Senator Batters: No.

Ms. Hogan: Honourable Senator Boisvenu?

Senator Boisvenu: No.

Ms. Hogan: Honourable Senator Carignan, P.C.?

Senator Carignan: No.

Ms. Hogan: Honourable Senator Dalphond?

Senator Dalphond: Yes.

Mme Hogan : L'honorable sénateur Dalphond?

Le sénateur Dalphond : Pour.

Mme Hogan : L'honorable sénatrice Dasko?

La sénatrice Dasko : Pour.

Mme Hogan : L'honorable sénateur Dawson?

Le sénateur Dawson : D'accord.

Mme Hogan : L'honorable sénatrice Dupuis?

La sénatrice Dupuis : Pour.

Mme Hogan : L'honorable sénatrice Frum?

La sénatrice Frum : Contre.

Mme Hogan : L'honorable sénateur Gold?

Le sénateur Gold : Pour.

Mme Hogan : L'honorable sénatrice Miville-Dechêne?

La sénatrice Miville-Dechêne : Pour.

Mme Hogan : L'honorable sénatrice Pate?

La sénatrice Pate : Pour.

Mme Hogan : Pour : 8; contre : 4; abstentions : 0.

[Traduction]

Le président : L'article 153 est adopté.

L'article 154 est-il adopté? Veuillez procéder au vote par appel nominal.

[Français]

Mme Hogan : L'honorable sénateur Joyal, C.P.?

Le sénateur Joyal : Pour.

Mme Hogan : L'honorable sénatrice Batters?

La sénatrice Batters : Contre.

Mme Hogan : L'honorable sénateur Boisvenu?

Le sénateur Boisvenu : Contre.

Mme Hogan : L'honorable sénateur Carignan, C.P.?

Le sénateur Carignan : Contre.

Mme Hogan : L'honorable sénateur Dalphond?

Le sénateur Dalphond : Pour.

Ms. Hogan: Honourable Senator Dasko?

Senator Dasko: Yes.

Ms. Hogan: Honourable Senator Dawson?

Senator Dawson: Yes.

Ms. Hogan: Honourable Senator Dupuis?

Senator Dupuis: Yes.

Ms. Hogan: Honourable Senator Frum?

Senator Frum: No.

Ms. Hogan: Honourable Senator Gold?

Senator Gold: Yes.

Ms. Hogan: Honourable Senator Miville-Dechêne?

Senator Miville-Dechêne: Yes.

Ms. Hogan: Honourable Senator Pate?

Senator Pate: Yes.

Ms. Hogan: Yeas: 8; nays: 4; abstentions: 0.

[English]

The Chair: Clause 154 is carried. We will revert to our procedure for the other clauses.

Shall clauses 155 to 160 carry?

Some Hon. Senators: On division.

The Chair: Shall clauses 161 to 180 carry?

Some Hon. Senators: On division.

The Chair: Shall clauses 181 to 200 carry?

Some Hon. Senators: On division.

The Chair: Shall clauses 201 to 220 carry?

Some Hon. Senators: On division.

The Chair: Shall clause 221 carry?

Some Hon. Senators: On division.

The Chair: Shall clause 222 at page 115 carry?

Some Hon. Senators: On division.

The Chair: I call clause 223 at page 117. We have an amendment proposed by the sponsor of the bill.

Mme Hogan : L'honorable sénatrice Dasko?

La sénatrice Dasko : Pour.

Mme Hogan : L'honorable sénateur Dawson?

Le sénateur Dawson : Pour.

Mme Hogan : L'honorable sénatrice Dupuis?

La sénatrice Dupuis : Pour.

Mme Hogan : L'honorable sénatrice Frum?

La sénatrice Frum : Contre.

Mme Hogan : L'honorable sénateur Gold?

Le sénateur Gold : Oui.

Mme Hogan : L'honorable sénatrice Miville-Dechêne?

La sénatrice Miville-Dechêne : Pour.

Mme Hogan : L'honorable sénatrice Pate?

La sénatrice Pate : Pour.

Mme Hogan : Pour : 8; contre : 4; abstentions : 0.

[Traduction]

Le président : L'article 154 est adopté. Nous revenons à la façon de faire convenue pour les autres articles.

Les articles 155 à 160 sont-ils adoptés?

Des voix : Avec dissidence.

Le président : Les articles 161 à 180 sont-ils adoptés?

Des voix : Avec dissidence.

Le président : Les articles 181 à 200 sont-ils adoptés?

Des voix : Avec dissidence.

Le président : Les articles 201 à 220 sont-ils adoptés?

Des voix : Avec dissidence.

Le président : L'article 221 est-il adopté?

Des voix : Avec dissidence.

Le président : L'article 222 à la page 115 est-il adopté?

Des voix : Avec dissidence.

Le président : Nous en sommes à l'article 223 à la page 117. Nous avons ici un amendement proposé par le parrain du projet de loi.

Senator Dawson: A error occurred in the drafting of Bill C-76 that was subsequently passed in amendment in the House of Commons. The very good questioning by the members of the committee raised an issue on this clause and pointed it out to the people from the department.

They had not noticed that there were two definitions of advertising. In some clauses they used the word “advertising,” and in some clauses they used the words “political advertising.” One is more inclusive than the other, and as silly as it sounds, political advertising is more inclusive.

This amendment proposed is more of a correction. It’s a government amendment, so it will not delay the bill if it’s sent back to the house by the Senate. It will be adopted and will not have to come back to the Senate, even though it’s an amendment.

If you have technical questions, the more qualified lawyers behind me are better qualified to answer.

I propose the amendment.

The Chair: It’s proposed by Honourable Senator Dawson, and I will read the amendment into the minutes of the committee:

That Bill C-76, in clause 223, be amended by replacing line 9, on page 119, with the following:

tivity, for advertising, for election advertising or for an election survey if the.

[*Translation*]

And, in French:

Que le projet de loi C-76, à l’article 223, soit modifié par substitution, à la ligne 14, page 119, de ce qui suit :

de publicité, de publicité électorale ou de sondage électoral.

[*English*]

Are honourable senators requesting an additional explanation from the representative of the Privy Council?

[*Translation*]

Senator Dalphond: Just for clarification, on page 119 of the bill — I don’t know if I have the same page 119 as everyone else — I don’t see line 9 —

The Chair: It’s above 10, and the line begins with: “tivity, for advertising or for an election survey if the.” The proposal in fact is to add, after “tivity,for advertising,” the new words, which are: “for election advertising.”

Le sénateur Dawson : Une erreur s’est produite dans la rédaction du projet de loi C-76, qui a ensuite été adopté après modification par la Chambre des communes. Grâce aux excellentes questions posées par les membres du comité, il a été possible de mettre les gens du ministère au fait d’un problème qui se posait avec cet article.

Ils ne s’étaient pas rendu compte que l’on utilisait deux définitions de « publicité ». Dans certains articles, on parlait simplement de « publicité », alors que, dans d’autres dispositions, on employait l’expression « publicité partisane ». L’un de ces concepts est plus inclusif que l’autre et, chose étrange, c’est celui de la publicité partisane.

Cet amendement vise donc surtout à apporter un correctif. Comme c’est un amendement proposé par le gouvernement, il ne retardera pas l’adoption du projet de loi s’il est renvoyé à la Chambre par le Sénat. Malgré l’amendement proposé, il pourra être adopté sans être retourné au Sénat.

Si vous avez des questions d’ordre technique, il y a derrière moi des avocats des plus compétents qui pourront vous répondre.

Je propose donc cet amendement.

Le président : L’honorable sénateur Dawson propose donc :

That Bill C-76, in clause 223, be amended by replacing line 9, on page 119, with the following:

tivity, for advertising, for election advertising or for an election survey if the.

[*Français*]

Et, en français :

Que le projet de loi C-76, à l’article 223, soit modifié par substitution, à la ligne 14, page 119, de ce qui suit :

de publicité, de publicité électorale ou de sondage électoral.

[*Traduction*]

Est-ce que les honorables sénateurs ont besoin d’explications supplémentaires de la part du représentant du Conseil privé?

[*Français*]

Le sénateur Dalphond : Juste pour clarifier, à la page 119 du projet de loi, je ne sais pas si j’ai la même page 119 que tout le monde... Je ne vois pas la ligne 9...

Le président : Elle est au-dessus du 10 , et la phrase commence par : « tivity, for advertising or for an election survey if the, ». La proposition, en fait, est d’ajouter, après « tivity, for advertising », les nouveaux mots qui sont : « for election advertising ».

Are you following, Senator Dalphond? Do you have it? It's at line 9.

Senator Dupuis: Under the title "Prohibition — use of foreign funds," second line.

Senator Gold: There are different versions with lines that are a bit different.

Senator Dalphond: That's my problem, because in my version, it's line 15 instead. We have to be sure we are voting on the same amendment.

Senator Gold: Look, Pierre, I think it's here.

Senator Dalphond: It's at line 15, not line 10.

Senator Gold: I know, it's not the same version, but the proposal is to add "for election advertising," or the French equivalent.

The Chair: Are you with us, Senator Dalphond?

[English]

Senator Dalphond: Yes, I checked on Senator Dasko's version and it is line 10, but in mine it is line 15. But it's okay. I see where it goes.

The Chair: Because you are a special senator, you have a special edition of the proposed bill.

Senator Dalphond: He has the same edition as me, the first and the second edition.

Senator Gold: I am very special.

The Chair: I want to be very clear, honourable senators, because we are adopting legislation. The copy I have of the bill and the amendments I have received from Senator Dawson are very clear, and I have called the amendment accordingly.

Are you satisfied?

Senator Dalphond: Yes. I am. It's 349, the second line.

The Chair: I will call the vote.

Is the amendment carried?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Is section 223, as amended, carried?

Some Hon. Senators: On division.

The Chair: On division.

Est-ce que vous suivez, sénateur Dalphond? L'avez-vous? À la ligne 9.

La sénatrice Dupuis : En dessous du titre « *Prohibition — use of foreign funds* », deuxième ligne.

Le sénateur Gold : Il y a différentes versions avec des lignes un peu différentes.

Le sénateur Dalphond : C'est ma difficulté parce que, dans ma version, c'est plutôt la ligne 15. Il faut être certains de voter sur le même amendement.

Le sénateur Gold : Regardez, Pierre, je pense que c'est ici.

Le sénateur Dalphond : C'est la ligne 15, pas la ligne 10.

Le sénateur Gold : Je sais, ce n'est pas la même version, mais il s'agit d'ajouter « *for election advertising* » ou l'équivalent français.

Le président : Est-ce que ça va, sénateur Dalphond?

[Traduction]

Le sénateur Dalphond : Oui, j'ai vérifié dans la copie de la sénatrice Dasko et c'est bien à la ligne 10, mais c'est à la ligne 15 dans la mienne. Il n'y a toutefois pas de problème. Je vois où cela se situe.

Le président : Étant donné que vous êtes un sénateur spécial, vous avez une édition spéciale du projet de loi.

Le sénateur Dalphond : Il a la même édition que moi; je ne sais pas si c'est la première ou la deuxième.

Le sénateur Gold : Je suis très spécial moi aussi.

Le président : Je veux que les choses soient très claires, chers collègues, car nous sommes en train d'adopter un projet de loi. Il n'y a aucune ambiguïté quant à l'amendement que j'ai reçu du sénateur Dawson, et je l'ai lu fidèlement.

Est-ce que tout est maintenant clair pour vous?

Le sénateur Dalphond : Oui. C'est la deuxième ligne de l'article 349.

Le président : Je vais mettre l'amendement aux voix.

Est-ce que l'amendement est adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 223 modifié est-il adopté?

Des voix : Avec dissidence.

Le président : Avec dissidence.

[*Translation*]

Thank you, honourable senators. We will continue with clauses 224 to 240.

[*English*]

Shall clauses 224 to 240 carry?

Some Hon. Senators: On division.

The Chair: Shall clauses 241 to 260 carry?

Some Hon. Senators: On division.

The Chair: Shall clauses 261 to 280 carry?

Some Hon. Senators: On division.

Shall clauses 281 to 300 carry?

Some Hon. Senators: On division.

The Chair: Shall clauses 301 to 320 carry?

Some Hon. Senators: On division.

The Chair: Shall clauses 321 to 340 carry?

Some Hon. Senators: On division.

The Chair: Shall clauses 341 to 360 carry?

Some Hon. Senators: On division.

The Chair: Shall clauses 361 to 380 carry?

Some Hon. Senators: On division.

The Chair: Shall clauses 380 to 401 carry?

Some Hon. Senators: On division.

The Chair: Shall Schedule 1 carry?

Some Hon. Senators: On division.

The Chair: Shall clause 1, which contains the short title, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the title carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Agreed.

Shall the bill, as amended, carry?

Some Hon. Senators: On division.

[*Français*]

Merci, honorables sénateurs. Nous poursuivons avec les articles 224 à 240.

[*Traduction*]

Les articles 224 à 240 sont-ils adoptés?

Des voix : Avec dissidence.

Le président : Les articles 241 à 260 sont-ils adoptés?

Des voix : Avec dissidence.

Le président : Les articles 261 à 280 sont-ils adoptés?

Des voix : Avec dissidence.

Les articles 281 à 300 sont-ils adoptés?

Des voix : Avec dissidence.

Le président : Les articles 301 à 320 sont-ils adoptés?

Des voix : Avec dissidence.

Le président : Les articles 321 à 340 sont-ils adoptés?

Des voix : Avec dissidence.

Le président : Les articles 341 à 360 sont-ils adoptés?

Des voix : Avec dissidence.

Le président : Les articles 361 à 380 sont-ils adoptés?

Des voix : Avec dissidence.

Le président : Les articles 380 à 401 sont-ils adoptés?

Des voix : Avec dissidence.

Le président : L'annexe 1 est-elle adoptée?

Des voix : Avec dissidence.

Le président : L'article 1, qui contient le titre abrégé, est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Le titre est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : D'accord.

Le projet de loi modifié est-il adopté?

Des voix : Avec dissidence.

The Chair: Then, of course, I put the usual question: Does the committee wish to consider appending observations to the report?

Hon. Senators: Yes.

The Chair: Thank you.

Honourable senators, I need your instructions for the next step.

Should we move in camera for the discussion of the draft observations that you have received?

Senator Batters: I do think there is any need to go in camera, given that we had the entire conversation last time, as the report that's being proposed as a draft is the result of those discussions.

I think it would make sense to carry on in public.

The Chair: Are we agreed, honourable senators, that we remain in public for the discussions of the draft observations?

Hon. Senators: Agreed.

[Translation]

Senator Dupuis: I have a question: What is the committee's usual practice when analyzing the report?

The Chair: Normally, the practice is to debate comments in camera. This is in rule 12.16.

Senator Carignan: We're trying to modernize the Senate —

Senator Dupuis: That answers my question. Thank you.

The Chair: Honourable Senators, I understand that we will continue to sit in public to study the draft comments you have already received.

[English]

Senator Batters: Before we get into the observations in this report, I want to make a comment.

It's not surprising to me that today we have a situation where the Independent Senators Group has not brought any amendments forward to this highly flawed bill, Bill C-76. And in that respect, I want to address something to Senator Gold, a member of this committee and the Independent Senators Group whip or liaison, I think you call it. It is a matter that's highly pertinent to our discussion on this bill.

Le président : Est-ce que le comité souhaite annexer des observations au rapport?

Des voix : Oui.

Le président : Merci.

Honorables sénateurs, je dois savoir ce que vous souhaitez faire pour la suite des choses.

Doit-on passer à huis clos pour discuter de l'ébauche que vous avez reçue en prévision de nos observations?

La sénatrice Batters : Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de passer à huis clos, car nous avons discuté de toutes ces questions la dernière fois. L'ébauche qui nous est proposée est le fruit de ces discussions.

Je pense qu'il serait logique que l'on poursuive la séance en public.

Le président : Êtes-vous d'accord, honorables sénateurs, pour que nous demeurions en séance publique pour discuter de cette ébauche?

Des voix : D'accord.

[Français]

La sénatrice Dupuis : J'ai une question : quelle est la pratique habituelle du comité au moment de l'analyse du rapport?

Le président : Normalement, la pratique est de débattre des observations à huis clos. C'est ce que l'article 12.16 prévoit.

Le sénateur Carignan : On essaie de moderniser le Sénat...

La sénatrice Dupuis : Cela répond à ma question. Merci.

Le président : Honorables sénateurs, je comprends que nous continuerons de siéger en public pour étudier l'ébauche des observations que vous avez déjà reçue.

[Traduction]

La sénatrice Batters : Avant que nous nous penchions sur les observations proposées dans ce rapport, j'aurais un commentaire à faire.

Je ne suis pas surprise de constater aujourd'hui que le Groupe des sénateurs indépendants ne propose aucun amendement au projet de loi C-76, une mesure législative comportant d'importantes lacunes. À ce sujet, j'aurais une remarque à l'intention du sénateur Gold, membre de ce comité et whip ou plutôt agent de liaison, selon le titre que l'on semble vouloir utiliser, du Groupe des sénateurs indépendants. C'est une

Senator Gold, we sit in the committee room here with a lot of microphones and people who speak French and English. And on Thursday, November 22, in this room, during the short break to change witness panels at this committee that morning, Senator Gold had a conversation with the Senate sponsor of Bill C-76, and in that conversation, which was all in French, you told the sponsoring senator that Independent Senators Group senators had some fairly big concerns with this bill and they wanted to make some amendments or observations to address those concerns.

One of those areas of concern you mentioned was that of foreign influence. You said that you were coming to him as the sponsor to find out about the government's willingness to accept those types of amendments from the independent senators. Senator Gold, at the end of your query, the Senate sponsor told you, "I know you guys are looking for a way to show your independence, but this is not the place to do it." That was the end of that.

Senator Gold, how do you claim to be independent and not carry out the duties of a whip and not to be tied to the Trudeau government yet this is how you handle matters at this committee?

Senator Gold: I will answer you in English.

I think you're misrepresenting my conversation, with all respect, Senator Batters. As a senator, I am interested in the opinions of the sponsor of the bill, as I am in all of my colleagues. I did not, to the best of my recollection, have a discussion of that nature at all.

Indeed, I think it's fair to say that all of us recognize that the bill could be improved in some respects, I think, speaking for myself, it is a matter of importance that the positive aspects of the bill be brought forward and that we look forward to further improvements in the course of the next phase of the government's treatment of it.

In that regard, I think the observations we're about to discuss highlight those areas of concern we all share and around which we heard testimony.

With the greatest of respect, I think you perhaps misunderstood and are certainly mischaracterizing the conversation I had with the sponsor of the bill.

question qui a toute sa pertinence dans le contexte de nos discussions au sujet de ce projet de loi.

Sénateur Gold, nous siégeons dans cette salle de comité où il y a de nombreux micros et des gens qui s'expriment dans les deux langues officielles. C'est ici même dans cette salle le jeudi 22 novembre dernier, à la faveur d'une brève pause pour permettre à de nouveaux témoins de s'installer, que vous avez eu, sénateur Gold, une conversation avec le parrain du projet de loi C-76 au Sénat. Dans cette conversation, qui s'est déroulée entièrement en français, vous lui avez indiqué que les membres du Groupe des sénateurs indépendants avaient de sérieuses préoccupations au sujet de ce projet de loi et souhaitaient formuler quelques amendements ou observations en conséquence.

Vous avez alors dit vous inquiéter notamment au sujet des risques d'influence étrangère. Vous avez indiqué vous adresser à lui dans son rôle de parrain pour savoir dans quelle mesure le gouvernement était disposé à accepter des amendements de la sorte en provenance de sénateurs indépendants. Sénateur Gold, le parrain du projet de loi au Sénat vous a alors répondu qu'il savait que vous cherchiez une façon de manifester votre indépendance, mais que l'occasion était mal choisie. C'est ce qui a mis un terme à votre conversation.

Sénateur Gold, comment pouvez-vous prétendre être indépendant, ne pas remplir les fonctions d'un whip et ne pas être lié au gouvernement Trudeau tout en agissant de cette manière au sein du comité?

Le sénateur Gold : Permettez-moi de vous répondre.

Cela dit très respectueusement, sénatrice Batters, je crois que vous avez dénaturé mes propos. Dans mon rôle de sénateur, je m'intéresse aux opinions du parrain du projet de loi, comme à celles de tous mes collègues. Si mes souvenirs sont bons, notre discussion n'était pas du tout de cette nature.

On peut affirmer sans crainte que nous sommes tous conscients que ce projet de loi pourrait être amélioré à certains égards, mais j'estime, et c'est mon avis personnel, qu'il importe d'aller de l'avant pour pouvoir bénéficier des aspects positifs du projet de loi, en attendant de pouvoir apporter les améliorations nécessaires lors de la prochaine étape de son traitement par le gouvernement.

Je crois d'ailleurs que les observations que nous nous apprêtons à examiner mettent en lumière ces enjeux plus préoccupants pour nous tous au sujet desquels nous avons entendu des témoignages.

Je vous soumetts donc avec le plus grand respect que vous avez peut-être mal compris et que vous avez certes présenté sous un faux jour la conversation que j'ai eue avec le parrain du projet de loi.

Senator Batters: I don't think so.

Senator Dawson: I have made it quite clear from the beginning that I felt that amendments had the strong effect of possibly killing this bill and it not being adopted before Christmas, which would mean, obviously, that it would not be implemented for the next election because it would take too much time. I've made that quite clear. I've always said that amendments, if they are presented, might have the effect of delaying the adoption of the bill.

My recollection of many conversations that I have had with many independents and Conservative senators, in the case of Senator Gold, is that he always prefaces his remarks by saying that his job is to coordinate. As you know, I'm not a normal whip. I don't know what a normal whip is. I'm a member of an independent Liberal caucus that meets in an elevator because we're not that many and we don't really need a whip. I'm not trying to dominate anybody.

That is my recollection of that part of the conversation.

There was danger that if you brought amendments — you want to prove your independence, I understand that — but it would jeopardize the bill. That is quite clear. I said that publicly and in my speech in support of the bill. The commissioners, election officers, ministers, everybody has said that time was of the essence. I've said that publicly as well as privately when I have met with individual senators.

The Chair: Thank you.

Senator Dawson: I'll be careful. Next time I'll speak louder so it can be taped and then we can have a comparison.

The Chair: Thank you, honourable senators, for your points. I think it's on the record now for everybody to read. I would say everybody should listen because, of course, we are sitting in public.

[*Translation*]

Senator Dalphond: That point does not concern me directly, but rather the Independent Senators Group.

For those who are listening today, you will remember that at the last meeting of the committee, I indicated, as did Senator Dasko and several members of this group, who made comments, that the bill is incomplete, notably as concerns protecting private information, since what is suggested is only an optional

La sénatrice Batters : Je ne crois pas.

Le sénateur Dawson : J'ai indiqué très clairement dès le départ que d'éventuels amendements risquaient fort de sonner le glas de ce projet de loi en empêchant son adoption avant Noël, ce qui signifierait bien évidemment qu'il ne pourrait pas être mis en œuvre, faute de temps, avant les prochaines élections. Je l'ai très bien précisé. J'ai toujours dit que des amendements pourraient avoir pour effet de retarder l'adoption du projet de loi.

Je me souviens de plusieurs conversations que j'ai eues avec de nombreux sénateurs indépendants et conservateurs. Dans le cas du sénateur Gold, il fait toujours valoir d'entrée de jeu que son rôle en est un de coordination. Il nous rappelle sans cesse qu'il n'est pas un whip normal. Je ne sais pas c'est quoi exactement un whip normal. Je suis membre d'un caucus libéral indépendant. Nous pouvons nous réunir dans un ascenseur tellement nous sommes peu nombreux et nous n'avons pas vraiment besoin de whip. Quoi qu'il en soit, le sénateur Gold dit toujours qu'il est là pour coordonner, et non pas pour essayer de dominer qui que ce soit.

C'est ce que je me souviens de cette partie de notre conversation.

Il y avait un risque que les amendements que l'on voudrait proposer — pour peut-être manifester son indépendance, je peux comprendre — mettent en péril le projet de loi. C'est on ne peut plus clair. Je l'ai dit publiquement, notamment lors de mon allocution à l'appui de ce projet de loi. Autant les commissaires que les fonctionnaires électoraux et les ministres ont fait valoir que le temps pressait. Je l'ai dit moi-même, aussi bien publiquement que dans mes conversations privées avec différents sénateurs.

Le président : Merci.

Le sénateur Dawson : Je vais prendre plus de précautions. La prochaine fois, je parlerai plus fort, afin que mes propos puissent être enregistrés et que nous puissions vérifier après coup.

Le président : Je vous remercie, honorables sénateurs, d'avoir exprimé ces points de vue qui sont maintenant consignés au compte rendu. Tout le monde pourra ainsi en prendre connaissance, car nous sommes en séance publique.

[*Français*]

Le sénateur Dalphond : Le point ne me concerne pas directement, mais plutôt le Groupe des sénateurs indépendants.

Pour ceux qui nous écoutent aujourd'hui, on se rappellera qu'à la dernière réunion du comité, j'ai indiqué, de même que la sénatrice Dasko et plusieurs membres de ce groupe, qui ont fait des commentaires à cet effet, que le projet de loi est incomplet, notamment en matière de protection de la vie privée, puisque ce

framework, and we would like to see a tighter framework that would be imposed on political parties.

We highlighted the bill's silence with regard to promoting gender parity in the House of Commons, and the absence of measures that would encourage political parties, including the Conservative Party, to field more women candidates in the next election. We also deplored, with regard to third party intervention, that although there is the beginning of a guideline, it is not necessarily complete. As we said at the last meeting, we would like our report to mention those matters, and we hope that in the near future we will be able to work on these issues again, and go further.

That said, we understood the testimony of the Chief Electoral Officer, and that of the electronic platform representatives who were before us last week, when they said that time is precious. If we make amendments now, we'll kill off the product that is before us, which is nevertheless an improvement to the current act. Sometimes, as we say in French, you can lose something good by trying to make it better. So, we've chosen to go with the good, while hoping that we can improve it the next time — in total independence from one another.

Senator Boisvenu: With all due respect to Senator Dalphond's comment, I think he could have abstained from mentioning any specific political party, since he has no statistics on either the Bloc Québécois, the Green Party, or the NDP. It wasn't necessary to refer to a specific party in your comment, senator.

Senator Dalphond: The political parties are represented in the House of Commons, but not here. If political parties want to promote more candidates, it's up to them to make that decision, and not up to us in the Senate. However, it's an issue we are going to study seriously.

The Chair: A large number of the concerns I have just heard are expressed in the draft comments we will now be studying, with your permission, to advance our work this afternoon.

Senator Dupuis: I agree with you entirely, Mr. Chair. Everyone is ready to proceed with the task that has brought us here today. Since we have finished our clause-by-clause study, we can now proceed to the study of our draft report. I was going to suggest that we move to that step.

[English]

The Chair: I will follow the usual procedure, which is to call page by page. If for any page or at any line honourable senators have a comment or an adjustment, a suggestion, a deletion or an

qui est suggéré n'est qu'un encadrement facultatif et que nous souhaiterions un encadrement plus serré et qui s'impose aux partis politiques.

Nous avons souligné le silence de la loi en matière de promotion de l'égalité des hommes et des femmes à la Chambre des communes et l'absence de mesures qui inciteraient les partis politiques, y compris le Parti conservateur, à avoir plus de candidates féminines aux prochaines élections. Nous avons aussi déploré, pour ce qui est de l'intervention des tiers, que, bien qu'il y ait un début d'encadrement, il ne soit pas nécessairement complet. Nous avons souhaité, tel que nous l'avons indiqué lors de la dernière rencontre, que notre rapport mentionne ces questions et que, dans un avenir rapproché, nous l'espérons, nous puissions travailler à nouveau sur ces questions et aller plus loin.

Cela dit, nous comprenons le témoignage du directeur général des élections, comme celui des représentants des plateformes électroniques qui étaient devant nous la semaine dernière, lorsqu'ils ont dit que le temps est précieux. Si nous faisons des amendements maintenant, nous tuons le produit qui est devant nous et qui constitue, néanmoins, une amélioration à la loi actuelle. Parfois, comme on le dit en français, « le mieux est l'ennemi du bien ». Or, nous avons choisi d'aller avec le bien, en espérant que nous pourrions faire mieux la prochaine fois — et ce, en toute indépendance les uns des autres.

Le sénateur Boisvenu : Avec tout le respect que j'ai à l'égard du commentaire du sénateur Dalphond, je crois qu'il aurait pu s'abstenir de mentionner un parti politique en particulier, ne disposant pas de statistiques ni sur le Bloc Québécois, ni sur le Parti vert, ni sur le NPD. Il n'était pas nécessaire de citer un parti politique en particulier dans votre commentaire, sénateur.

Le sénateur Dalphond : Les partis politiques sont représentés à la Chambre des communes, et pas chez nous. Si les partis politiques veulent faire la promotion de plus de candidates, c'est à eux d'en décider et non à nous, au Sénat. Toutefois, c'est une question que nous allons étudier sérieusement.

Le président : Bon nombre des préoccupations que je viens d'entendre sont exprimées dans l'ébauche des observations que nous voudrions maintenant étudier, si vous le permettez, pour avancer dans nos travaux cet après-midi.

La sénatrice Dupuis : J'abonde dans le même sens que vous, monsieur le président. Tout le monde est prêt à procéder avec ce qui nous rassemble ici aujourd'hui. L'étude article par article étant terminée, nous pouvons procéder à l'étude d'une ébauche de rapport. J'allais proposer qu'on passe à cette étape.

[Traduction]

Le président : Nous allons procéder de la façon habituelle, soit une page à la fois. Vous êtes bien sûr invités à formuler vos commentaires et à suggérer des modifications, des suppressions

addition to the elements that are contained in the draft, of course you are invited to make them.

All of you have received the draft in both English and French. I am on page 1. Are there comments or any additional elements that senators want to add to page 1?

I don't want to summarize it for you, but in a brief note, it provides an explanation as to the way the bill evolved from the House of Commons to the Senate, and the comments that were made around the table are reflected in the draft. Are there any suggestions?

[*Translation*]

Senator Dupuis: Line 19 of the French version is on page 1?

The Chair: Yes, exactly.

[*English*]

We are on page 1.

[*Translation*]

Senator Dupuis: In line 19, replace the period with a comma. In the French version, line 19.

The Chair: Perfect, yes.

Senator Dupuis: After “Yves Côté (CCE),” replace the period with a comma and add the words —

You already received my comments?

The Chair: Of course, but I would like everyone to have the benefit of your contribution, senator.

Senator Dupuis: — “and Scott Jones, Head, Canadian Centre for Cyber Security at the Communications Security Establishment.” We heard from a certain number of those responsible for the election, from major stakeholders. The motion is to add the name of Scott Jones and his title, because he is the head of the Canadian Centre for Cyber Security at the Communications Security Establishment.

[*English*]

The Chair: I will read it in English. I will take this initiative so everybody has the same text.

The proposal is to add, at line 19, in the middle of the line, there is a dot after CEF. There would be a comma, and we would add the following words, and I will read slowly:

. . . and Scott Jones, Head of the Canadian Centre for Cyber Security at Communications Security Establishment (CSE).

ou des ajouts au contenu de cette ébauche pour n'importe quelle page ou n'importe quelle ligne.

Vous avez tous reçu copie du document dans les deux langues officielles. J'en suis à la page 1. Avez-vous des observations ou des éléments que vous voudriez que l'on ajoute à cette page?

Je ne vais pas vous en faire un résumé, mais disons que l'on y explique brièvement l'évolution du projet de loi de la Chambre des communes jusqu'au Sénat en résumant les différentes interventions qu'il a suscitées. Y a-t-il des suggestions?

[*Français*]

La sénatrice Dupuis : À la ligne 19, dans la version française, on parle de la page 1?

Le président : Oui, tout à fait.

[*Traduction*]

Nous sommes à la première page.

[*Français*]

La sénatrice Dupuis : À la ligne 19, remplacer le point par une virgule. Dans la version française, c'est la ligne 19.

Le président : Parfait, oui.

La sénatrice Dupuis : Après « Yves Côté (CEF) », remplacer le point par une virgule et ajouter les mots...

Vous avez déjà reçu mes commentaires?

Le président : Bien sûr, mais j'aimerais que tous aient la chance de bénéficier de votre contribution, sénatrice.

La sénatrice Dupuis : ...« et Scott Jones, dirigeant principal du Centre canadien pour la cybersécurité au Centre de la sécurité des télécommunications ». On a entendu un certain nombre de responsables des élections d'intervenants principaux. La proposition est d'ajouter le nom de Scott Jones et son titre, car il est dirigeant principal du Centre canadien pour la cybersécurité au Centre de la sécurité des télécommunications.

[*Traduction*]

Le président : Je vais vous lire la proposition. J'en prendrai l'initiative, pour que tout le monde ait le même texte.

La proposition est de supprimer le point à la ligne 19, au milieu de la ligne, après CEF, puis de le remplacer par une virgule, et d'ajouter les mots suivants, que je vais vous lire lentement :

[...] et Scott Jones, dirigeant du Centre canadien pour la cybersécurité du Centre de la sécurité des télécommunications (CST).

[Translation]

Has everyone understood the meaning of the addition moved by Senator Dupuis?

[English]

Senator Dupuis: In the English version, it comes at line 18.

The Chair: Line 18 in the English version.

[Translation]

Senator Dupuis: It's at line 19 in the French version.

The Chair: Yes.

Senator Boisvenu: We are adding a witness, are we not? This corresponds to the list?

Senator Dupuis: Yes, that's it.

The Chair: Yes, quite so. Exactly. I agree with this motion, if I may insist. In fact, these are government witnesses. In this regard, this witness has a lot of credibility, because in a certain way he engages the government.

Senator Dupuis: That is why I proposed his name.

The Chair: Very well.

Senator Dupuis: I have another one. A little further down, still on page 1, at line 32, at the paragraph that begins with "*Pour ces raisons, le comité fait rapport au Sénat de son étude du projet de loi*" [Line 29: "The committee is therefore reporting its study of the bill to the Senate"], the motion is to remove the words "*réalisée dans des délais serrés*" ["within a short time frame"] and to end the sentence after "*fait rapport au Sénat de son étude,*" "is therefore reporting its study of the bill to the committee."

At the following line, we would keep the next sentence: "*certaines des membres du comité estiment qu'il n'y avait pas suffisamment de temps pour permettre une étude exhaustive,*" "some members of the committee did not find this to be sufficient time for a full study."

Senator Boisvenu: In the comments, did we use the words "*serrés*" or "*trop serrés*"? Can we obtain that information from the clerks?

The Chair: I'd have to look at the notes I took.

[Français]

Est-ce que tout le monde a compris le sens de l'ajout que propose la sénatrice Dupuis?

[Traduction]

La sénatrice Dupuis : C'est à la ligne 18 de la version anglaise.

Le président : À ligne 18 de la version anglaise.

[Français]

La sénatrice Dupuis : C'est la ligne 19 dans la version française.

Le président : Voilà.

Le sénateur Boisvenu : C'est un témoin qu'on ajoute, n'est-ce pas? Cela correspond à la liste?

La sénatrice Dupuis : Oui, c'est cela.

Le président : Oui, tout à fait. Exactement. Je suis d'accord avec cette proposition, si je puis insister. En fait, ce sont des témoins du gouvernement. À cet égard, il y a une crédibilité importante du témoin parce que, d'une certaine façon, il engage le gouvernement.

La sénatrice Dupuis : C'est la raison pour laquelle je le proposais.

Le président : Très bien.

La sénatrice Dupuis : J'en ai une autre. Un peu plus bas, toujours à la page 1, à la ligne 32, au paragraphe qui commence par « pour ces raisons, le comité fait rapport au Sénat de son étude du projet de loi », la proposition est d'enlever « réalisée dans des délais serrés », et de finir la phrase après « fait rapport au Sénat de son étude. »

À la ligne suivante, il s'agirait de reprendre la phrase suivante : « certaines des membres du comité estiment qu'il n'y avait pas suffisamment de temps pour permettre une étude exhaustive. »

Le sénateur Boisvenu : Dans les observations, a-t-on employé le mot « serrés » ou « trop serrés »? Peut-on obtenir cette information de la part des greffiers?

Le président : Il faudrait que je regarde dans les notes que j'ai prises.

Senator Boisvenu: It seems to me we had a comment to that effect.

The Chair: I remember that we said “*dans des délais serrés*,” “within a short time frame.”

Senator Dawson: I remember the word “*serré*.”

Senator Boisvenu: We need to use the same terms. If we used the word “*trop*,” it has to be “*trop*.” Otherwise, we don’t mention it.

Senator Dawson: We have to be consistent with what we really said.

Senator Boisvenu: Yes.

The Chair: I will consult my notes and let you know. If I remember correctly, I believe we had said “*dans des délais serrés*.” In any case, the figures in previous lines speak for themselves, since the bill was presented to the Senate on November 30, and was referred to our committee on the 7. We held three series of meetings.

I will check my notes, but I believe we talked about “*des délais serrés*.”

Senator Boisvenu: I propose that we simply refer to the text.

Senator Dupuis: Yes, indeed.

Senator Boisvenu: If the research tells us that the words were “*serré*” or “*trop serré*” we will use “*serré*” or “*trop*.”

The Chair: I am looking at my notes. We said “*dans des délais serrés*.”

Senator Boisvenu: Perfect.

[English]

The Chair: That’s what I have here in my notes on what you said, because when you speak, I also write.

[Translation]

Senator Dupuis, may I ask you to repeat what you wanted to suggest?

Senator Dupuis: During our last discussions, just as it has happened that the committee had little time to study a bill, we had decided to express it in the following way: three meetings, four briefs and 14 witnesses. That speaks for itself.

However, the impression this creates is that everyone was convinced that the time frame was short, far too short, whereas in fact that was not the general climate of the study we did. I

Le sénateur Boisvenu : Il me semble qu’on avait une observation à cet effet.

Le président : Je me souviens qu’on avait dit « dans des délais serrés ».

Le sénateur Dawson : Je me souviens du mot « serré ».

Le sénateur Boisvenu : Il faudrait reprendre les mêmes termes. Si nous avons mentionné « trop », il faudra que ce soit « trop ». Sinon, on ne le mentionne pas.

Le sénateur Dawson : Il faut être conséquent avec ce que nous avons vraiment dit.

Le sénateur Boisvenu : Oui.

Le président : Je vais consulter mes notes et je vous le dirai. Si je me souviens bien, je crois que c’est « dans des délais serrés ». De toute façon, les chiffres parlent d’eux-mêmes aux lignes précédentes, puisque le projet de loi a été présenté au Sénat le 30 novembre et qu’il a été renvoyé à notre comité le 7. Nous avons tenu trois séries de réunions.

Je vais vérifier mes notes, mais je crois que nous avons mentionné « des délais serrés ».

Le sénateur Boisvenu : Je propose que l’on fasse tout simplement référence au texte.

La sénatrice Dupuis : Oui, tout à fait.

Le sénateur Boisvenu : Si la recherche nous dit que c’est « serré » ou « trop », ce sera « serré » ou « trop ».

Le président : Je regarde mes notes. On avait mentionné « dans des délais serrés ».

Le sénateur Boisvenu : Parfait.

[Traduction]

Le président : C’est ce que j’ai ici dans mes notes, selon ce que vous avez dit, parce que, pendant que vous parlez, je prends des notes.

[Français]

Sénatrice Dupuis, puis-je vous demander de répéter ce que vous vouliez suggérer?

La sénatrice Dupuis : Lors de nos dernières discussions, de la même manière qu’il est déjà arrivé que le comité ait disposé de peu de temps pour étudier un projet de loi, nous avons décidé de l’exprimer de la façon suivante : 3 réunions, 4 mémoires et 14 témoins. Cela parle par soi-même.

Toutefois, l’impression qui se dégage ici, c’est que tous sont convaincus que le délai était serré et beaucoup trop serré, alors qu’en fait, ce n’est pas l’atmosphère générale qui se dégage de

would like that to be mentioned in our report; I would like us to say that certain members felt they did not have enough time to consider the bill. I have no problem with that.

However, I would not like us to prepare a report that does not reflect what the most of the members expressed when the bill was studied.

[English]

Senator Frum: A few moments ago we heard from Senator Dalphond that the reason the ISG is not moving forward with any suggestions or amendments to the bill is the limited time frame that we are facing. We just heard that minutes ago.

[Translation]

Senator Dupuis: We can ask Senator Dalphond to repeat what he said, because it's not what you just said: it is something else. The elections officials said that there was a time frame issue.

We are studying our report: We are not saying what the other said last week. I would simply like our report to take into account what was said around the table and not just a part of that. We did a certain quantity of work. In any case, the Senate referred the bill to the committee, and we are obliged to work in the time we are given. And that is what we did.

However, if we want to mention that some members felt that the time frame was too short, we will do so. There is no at all problem with saying that.

[English]

Senator Frum: So you're saying it was a short time frame, but you don't have a difficulty with it being a short time frame and therefore you don't want to refer to a short time frame. But you are acknowledging it was a short time frame but it wasn't difficult for you.

Senator Gold: If I understand the intervention, it's simply to reflect that, and properly so, some members felt that it may have been too short a time frame but not everyone did. I think Canadians should be reassured that we did a proper study and that we heard the witnesses that we need to hear and we thought about it. To the extent that some may disagree around this table, the report should reflect that but some of us believed that we did have, short though it was, an adequate time to understand this bill and to move forward with it.

l'étude que nous avons faite. J'aimerais que cela soit mentionné dans notre rapport et qu'on dise que certains membres estiment ne pas avoir eu suffisamment de temps pour examiner le projet de loi. Je n'ai aucun problème avec cela.

Par contre, je ne voudrais pas qu'on fasse un rapport qui ne traduit pas ce que l'ensemble des membres ont exprimé lors de l'étude du projet de loi.

[Traduction]

La sénatrice Frum : Il y a quelques instants, nous avons entendu le sénateur Dalphond nous dire que si le GSI n'accepte aucune proposition ni amendement au projet de loi, c'est à cause du temps limité dont nous disposons pour adopter le projet de loi. C'est ce que nous avons entendu il y a quelques minutes.

[Français]

La sénatrice Dupuis : Nous pouvons demander au sénateur Dalphond de répéter ce qu'il a dit, car ce n'est pas ce que vous venez de dire; c'est autre chose. Les officiers des élections ont dit qu'il y avait un problème de délai.

Nous sommes à l'étape de l'étude de notre rapport; nous ne sommes pas en train de dire ce que l'autre avait dit la semaine dernière. J'aimerais simplement que notre rapport tienne compte de ce qui a été dit autour de la table, pas seulement une partie. Nous avons fait un certain nombre de travaux. De toute façon, le Sénat a renvoyé le projet de loi au comité et nous sommes obligés de travailler en fonction du temps qui nous est imparti. C'est ce que nous avons fait.

Par ailleurs, si nous voulons mentionner que, pour certaines personnes, c'est trop serré, nous allons le faire. Il n'y a aucun problème à le dire.

[Traduction]

La sénatrice Frum : Donc vous dites que le délai était serré, mais que cela ne vous pose pas problème et que par conséquent, vous ne voulez pas dire qu'il était serré. Vous reconnaissez qu'il était serré, mais vous dites que cela ne vous a pas posé pas problème.

Le sénateur Gold : Si je comprends bien l'intervention, il s'agit simplement de dire, à juste titre, que certains sénateurs, mais pas tous, trouvaient peut-être le délai trop serré. Je pense que les Canadiens doivent avoir l'assurance que nous en avons fait l'étude en bonne et due forme, que nous avons entendu les témoins que nous devons entendre et que nous y avons bien réfléchi. Si certains membres ne sont pas d'accord avec cela, il convient que ce soit indiqué dans le rapport, mais il n'en demeure pas moins que certains d'entre nous estiment avoir eu suffisamment de temps, malgré un délai serré, pour comprendre ce projet de loi et l'adopter.

The Chair: I think we agree. Some members of the committee are of the opinion that there was insufficient time for a more complete study. I would not ask for a vote, but I also have an opinion.

I think that fact is fair to mention. Certainly it reflects the position of Senator Batters. We should have asked you first because you were the one to raise it when we were discussing the observation.

Senator Batters: The comment as written in the draft report that we received is:

The committee is therefore reporting its study of the bill to the Senate within a short time frame, and some members of the committee did not find this to be sufficient time for a full study.

It has both those components in it.

I would say, objectively, that no doubt this was a short time frame, to have three meetings of the Legal Committee for a bill that has almost 400 clauses. We had the Fair Elections Act, the only other elections act I have been a part of since I have been in the Senate for more than five years. We got that bill in 2014. This committee had a week-long pre-study at and that actually resulted in the Senate making considerable amendments that improved the bill — nine amendments — and then we got the bill itself after the House of Commons dealt with it.

We had many more meetings than three on that particular one, just for the pre-study. I think that the comment already pretty objectively reflects the situation. I don't think there can be any denying that three meetings for this committee is a short time frame for a large, complex bill that has an effect on so many Canadians. It says some members of the committee did not find this sufficient time for this study. It doesn't say "all"; it says "some."

[*Translation*]

Senator Boisvenu: Could we agree that the amount of time spent studying the bill was insufficient, considering the number of clauses to be considered? As Senator Joyal said, there was no balance between the two that would have allowed for an exhaustive study of the bill.

I think we can come to that conclusion, unless I was not at the same hearings as you.

[*English*]

The Chair: Maybe there is a way to address that.

Le président : Je pense que nous sommes d'accord. Certains membres du comité sont d'avis que nous n'avons pas eu suffisamment de temps pour en faire l'étude exhaustive. Je ne demanderai pas le vote, mais j'ai moi aussi mon opinion.

Il me semble juste de le mentionner. Cela témoigne de la position de la sénatrice Batters. Nous aurions dû vous poser la question la première, puisque c'est vous qui l'avez mentionné quand nous avons discuté de cette observation.

La sénatrice Batters : L'observation qu'on trouve dans l'ébauche de rapport se lit comme suit :

Pour ces raisons, le comité fait rapport au Sénat de son étude réalisée dans des délais serrés — trop serrés de l'avis de certains de ses membres pour permettre une étude exhaustive.

Elle contient ces deux éléments.

Je vous dirais, en toute objectivité, qu'il n'y a aucun doute qu'il s'agissait d'un délai serré, puisque le Comité des affaires juridiques a eu trois séances pour examiner un projet de loi qui comprend presque 400 articles. Nous avons étudié la Loi sur l'intégrité des élections il y a un certain temps, la seule autre loi sur les élections que j'ai étudiée depuis que je siège au Sénat, soit depuis plus de cinq ans. Nous avons été saisis de ce projet de loi en 2014. Le comité avait alors mené une étude préalable pendant une semaine, ce qui avait poussé le Sénat à y apporter des amendements considérables qui ont amélioré le projet de loi (neuf en tout), puis nous avons été saisis du projet de loi lui-même après que la Chambre des communes l'eut adopté.

Nous avons eu beaucoup plus de trois séances dans le cadre de cette étude, seulement pour l'étude préalable. Je pense que cette observation décrit la situation de façon assez objective. Je ne crois pas qu'on puisse nier que trois séances du comité constituent un délai serré pour un projet de loi aussi gros et complexe, qui touchera énormément de Canadiens. Il est écrit que certains membres du comité estimaient que ce n'était pas suffisant pour cette étude. Ce n'est pas écrit « tous », mais « certains ».

[*Français*]

Le sénateur Boisvenu : Est-ce qu'on peut s'entendre sur le fait qu'il y avait une disproportion quant au nombre d'heures accordées à l'étude du projet de loi par rapport au nombre d'articles à étudier? Comme l'a dit le sénateur Joyal, il n'y avait pas d'équilibre pour effectuer une étude exhaustive du projet de loi.

Je crois que nous pouvons en arriver à cette conclusion, à moins que je n'aie pas assisté aux mêmes audiences.

[*Traduction*]

Le président : Il y a peut-être une solution.

[Translation]

We could say this: “For these reasons, the committee worked diligently to complete its study in the time frame it was given.”

Senator Dupuis: Exactly.

[English]

The Chair: As the chair, I asked the two deputy chairs to concur with the idea that we sit longer hours to complete our study. There was real goodwill around the table. I’m the chair and I thought there was a cooperative spirit around the table during the study of the bill. I would not want to create the impression in reading the report that the committee had not done its utmost, willingly, to study the bill in the time that we had available and even extended the hours. As I say, I was very appreciative of the cooperation on all sides.

I would not want the report to not reflect that. I want to speak at this point for me, and I heard around the table that some senators thought it was not enough time to really do an exhaustive study for a bill that contains 255 pages. We have, within the time frame at our disposal, done our utmost to bring a product. The fact that we have long observations is in itself a testimony to our concerns.

[Translation]

Senator Boisvenu: I would add, in the same vein, that the committee would have liked more time to do a more in-depth study.

The Chair: Yes. I am always open to your comments.

Senator Dupuis: I move that we use the text you just read:

Therefore, the committee worked diligently to complete its study in the time frame it was given — which some members felt was insufficient.

[English]

The Chair: I think it would solve the concerns by expressing the fact that some members think we should have had more time to do a more exhaustive study of the bill. That would be fair, if I can propose that, as something that would meet with both sides, so we can move to the next page.

Senator Frum: Are we editing in that case?

[Français]

Nous pourrions mentionner ceci : « Pour ces raisons, le comité a fait diligence pour compléter son étude à l’intérieur des délais. »

La sénatrice Dupuis : Tout à fait.

[Traduction]

Le président : À titre de président, j’ai demandé aux deux vice-présidents si nous pouvions prolonger nos séances pour terminer notre étude. Il y a eu beaucoup de bonne volonté de part et d’autre. En tant que président, j’ai trouvé qu’il y avait un bon esprit de coopération autour de la table pendant l’étude du projet de loi. Je ne voudrais pas créer l’impression, dans ce rapport, que le comité n’a pas fait tout en son pouvoir, en toute bonne foi, pour étudier le projet de loi pendant le temps qui lui était imparti et même au-delà, pendant ces heures de séance prolongées. Comme je l’ai dit, j’ai beaucoup apprécié la coopération de part et d’autre.

Je ne voudrais pas que notre rapport laisse une autre impression. Je vous donne mon avis personnel, parce que j’entends que certains sénateurs ont trouvé que nous n’avions pas eu suffisamment de temps pour mener une étude vraiment exhaustive du projet de loi, qui contient 255 pages. Nous avons, pendant le temps à notre disposition, fait tout notre possible pour mener cette étude à bien. Le fait que nous y ayons de longues observations témoigne en soi du soin que nous y avons apporté.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : J’ajouterais, à la suite de votre raisonnement, que le comité aurait souhaité davantage de temps pour faire une étude plus exhaustive.

Le président : Oui. Je suis toujours ouvert à vos commentaires.

La sénatrice Dupuis : Je fais la proposition de reprendre le texte que vous avez lu :

Pour ces raisons, le comité a fait diligence pour compléter son étude dans les délais — trop serrés, de l’avis de certains de ses membres.

[Traduction]

Le président : Je pense que cela résoudrait le problème en nous permettant d’exprimer que certains membres du comité estiment qu’il nous aurait fallu plus de temps pour effectuer une étude plus exhaustive du projet de loi. Si je peux le proposer, je pense que cela traduirait bien les deux points de vue, et nous pourrions passer à la page suivante.

La sénatrice Frum : Modifions-nous le texte, alors?

[*Translation*]

The Chair: The text would read as follows:

Therefore, the committee worked diligently to complete its study in the time frame it was given — which some members felt was insufficient.

[*English*]

Is it not enough?

Senator Frum: No. Why are we congratulating ourselves for doing the job that we are here to do? I find that strange language, that we are diligent. Of course we're diligent. We always are. It implies that we are not otherwise.

The Chair: No, it means that we were working within a time constraint and to do diligence means we did everything. As I stated, we sat longer hours. That's what it means; maybe in English it's not exactly the translation that should be there.

Senator Frum: The way it is written right now, as Senator Batters said already, acknowledges these two ideas, that there was a short time frame and only some people felt it was inadequate.

The Chair: So you are satisfied with the second part, which is "some members of the committee did not find this to be sufficient time for the study."

Senator Frum: The way it's written there is nothing wrong with it.

The Chair: Just a second, senator. If I could ask a question, so we can progress, do you agree that the words "some members of the committee did not find this to be sufficient time for a full study" to be fair representation of your position?

Senator Frum: Yes.

The Chair: We have to return to the first part of the sentence, "The committee is therefore reporting its study of the bill to the Senate within a short time frame."

Those are the words, "within a short time frame," where Senator Dupuis has some concern. Could we find a suggestion, either to delete or to add some words?

Senator Dasko: It seems to me that maybe one word could change. For example, "The committee is therefore reporting its study of the bill to the Senate within a short time frame, although some members . . ." or "however, some members of the committee did not see that it had enough time."

[*Français*]

Le président : Le texte se lirait comme suit :

Pour cette raison, le comité a fait diligence pour compléter son étude dans les délais — trop serrés, de l'avis de certains de ses membres.

[*Traduction*]

N'est-ce pas suffisant?

La sénatrice Frum : Non. Pourquoi nous félicitons-nous de faire le travail que nous sommes censés faire? Je trouve étrange de dire que nous avons fait diligence. Bien sûr que nous sommes diligents. Nous le sommes toujours. Cela laisse entendre que nous ne le sommes pas toujours.

Le président : Non, cela signifie que nous avons des contraintes de temps, et cette mention de la diligence signifie que nous avons fait tout ce que nous pouvions. Comme je l'ai expliqué, nous avons prolongé nos séances. C'est ce que cela veut dire; peut-être qu'en anglais, ce n'est pas la traduction qu'on devrait retrouver là.

La sénatrice Frum : Comme la sénatrice Batters l'a déjà dit, ce libellé reflète les deux idées : les délais étaient serrés, et certaines personnes seulement les ont trouvés inadéquats.

Le président : Vous êtes donc satisfaite de la deuxième partie : « trop serrés de l'avis de certains de ses membres pour permettre une étude exhaustive ».

La sénatrice Frum : Il n'y a rien qui cloche dans cette formulation.

Le président : Une seconde, sénatrice. Si je peux poser une question pour que nous puissions avancer, êtes-vous d'accord pour dire que les mots « trop serrés de l'avis de certains de ses membres pour permettre une étude exhaustive » reflètent bien votre point de vue?

La sénatrice Frum : Oui.

Le président : Nous devons donc revenir à la première partie de la phrase : « Pour ces raisons, le comité fait rapport au Sénat de son étude réalisée dans des délais serrés ».

Ce sont les mots « dans des délais serrés » qui posent problème à la sénatrice Dupuis. Avez-vous une proposition à faire pour supprimer certains mots ou en ajouter?

La sénatrice Dasko : Il me semble qu'on pourrait changer juste un mot pour changer l'éclairage. Par exemple, on pourrait écrire en anglais: « Pour ces raisons, le comité fait rapport au Sénat de son étude réalisée dans des délais serrés, et même trop serrés, de l'avis de certains de ses membres... », ou « bien que trop serrés, de l'avis de certains de ses membres ».

Is that the problem? Could we change the wording to make sure that it reflects the concerns of these committee members.

[*Translation*]

Senator Dupuis: I think the wording proposed by the chair in French captures the idea we want to express to replace “within a short time frame”: “the committee worked diligently to complete the work within the time frame it was given,” followed by a period or a dash, and we keep the rest of the sentence. This reflects the fact that the committee did everything in its power to study Bill C-76 within its time frame and report on it. That is what that means.

[*English*]

The Chair: Do you have other suggestions, Senator Frum?

Senator Frum: I think the difficulty is that either it was or was not a short time frame, and that’s why there is no agreement. As you said chair, it’s an objective fact that three meetings for such a large bill is not a long time frame. If we want to rewrite history and suggest this was a diligent and adequate amount of time, that would be false. I don’t have any wording for a false statement like that.

[*Translation*]

Senator Dalphond: Personally, I acknowledge that the time frame was somewhat short, but I could accept the proposed wording. I would simply add that as opposed to other bills we have studied, in this case we had the benefit of a committee of the whole, which was a bit different from other bills. We also were able to benefit from several technical discussions with experts.

That said, I recognize that the time frame was short, and personally I worked weekends to update myself on the file. Let’s just say we had to run rather than walk.

Senator Dupuis: It is a fact that there was a Committee of the Whole of several hours in the Senate. Is that written anywhere?

The Chair: It’s in line 19 in English and line 20 in French.

Senator Dupuis: Could you call the vote on the motion I made?

The Chair: Could you repeat it, please, so that we all understand it well?

Senator Dupuis: I’ll repeat the motion you made. At line 32, in the French version, we would say:

Serait-ce un problème? Pourrions-nous reformuler le libellé de cette façon pour tenir compte des préoccupations des membres du comité?

[*Français*]

La sénatrice Dupuis : Je crois que la formulation que le président a suggérée convient à l’idée que l’on veut traduire pour remplacer l’expression « *within a short time frame* » : « le comité a fait diligence pour compléter son étude dans les délais », point ou tiret, en laissant le reste de la phrase. Cela reflète le fait que le comité a fait tout ce qu’il a pu pour étudier dans les délais impartis le projet de loi C-76 et en faire rapport. C’est ce que cela veut dire.

[*Traduction*]

Le président : Avez-vous d’autres propositions, sénatrice Frum?

La sénatrice Frum : Je pense que la difficulté consiste à déterminer si c’étaient ou non des délais serrés, et c’est la raison pour laquelle nous ne nous entendons pas. Comme vous l’avez dit, monsieur le président, c’est un fait objectif que trois séances pour un projet de loi aussi gros, ce n’est pas beaucoup. Si l’on veut récrire l’histoire et laisser entendre que c’était suffisant pour faire preuve de toute la diligence nécessaire, c’est faux. Je n’ai pas de mots pour une affirmation aussi fausse.

[*Français*]

Le sénateur Dalphond : Pour ma part, je reconnais que les délais étaient assez courts, mais je pourrais accepter le texte qui est proposé. J’ajouterais tout simplement que, contrairement à la plupart des autres projets de loi que nous avons étudiés, nous avons eu le bénéfice d’un comité plénier, ce qui est un peu différent des autres projets de loi. Nous avons également pu bénéficier de plusieurs discussions techniques avec des experts.

Cela étant dit, je reconnais que le délai était serré et que j’ai personnellement travaillé durant les fins de semaine pour me mettre à jour dans ce dossier. Disons qu’il fallait courir plutôt que marcher.

La sénatrice Dupuis : C’est un fait qu’il y a eu un comité plénier de plusieurs heures au Sénat. Est-ce inscrit quelque part?

Le président : Cela se retrouve à la ligne 19 en anglais et à la ligne 20 en français.

La sénatrice Dupuis : Pourrions-nous demander le vote sur la proposition que j’ai faite?

Le président : Voulez-vous la répéter, s’il vous plaît, pour qu’on puisse tous bien comprendre?

La sénatrice Dupuis : Je vais reprendre la proposition que vous aviez faite. À la ligne 32, dans la version française :

Pour ces raisons, le comité a fait diligence pour compléter son étude dans les délais.

Then we keep the dash and the rest of the sentence.

Senator Boisvenu: And what is the rest of the sentence?

Senator Dupuis: What we agreed on. We just said we agreed to say: “*trop serrés, de l’avis de certains membres, pour permettre une étude exhaustive.*”

Senator Boisvenu: And we add the rest.

The Chair: Yes, and we add the rest. Starting with the dash at line 32 in the French, toward the end of the line.

Senator Carignan: I’ve been listening to you for several minutes. In my opinion, this proposal won’t change the course of electoral law in Canada in the coming years. We’re meeting in public right now, and I’m quite sure the people who are listening to us agree with me. It doesn’t matter which version we choose. Personally, I find that the versions are consistent with each other and I’m quite comfortable with both of them.

I suggest that we move on to the next page.

[English]

The Chair: Is it agreed, honourable senators, the proposal of Senator Carignan to accept the last proposal of Senator Dupuis and we move on, keeping, of course, the second part, which states: “and some members of the committee did not find this to be sufficient time for a full study”?

Agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Are there any suggestions proposals in relation to page 2 of the proposed draft? Seeing none, is page 2 agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Are there any questions or comments on page 3, honourable senators?

Senator Batters?

Senator Batters: I’m looking at the English version, line 5, and I’m taking into consideration the Chief Electoral Officer’s letter that we received today to address the question I raised to him, when he was here testifying about the new section 282.4(3) (c).

I don’t think many words need to be changed in the main part but I would suggest a little change to how his remarks are dealt with. In line 5, I suggest we replace the word “exceptions” with

Pour ces raisons, le comité a fait diligence pour compléter son étude dans les délais.

On laisse le tiret et le reste de la phrase.

Le sénateur Boisvenu : Le reste de la phrase étant?

La sénatrice Dupuis : Ce qui a été accepté. On vient de dire qu’on l’acceptait : « trop serrés, de l’avis de certains des membres, pour permettre une étude exhaustive. »

Le sénateur Boisvenu : Et le reste qui s’ensuit.

Le président : Oui, le reste qui s’ensuit. À partir du tiret que l’on retrouve à la ligne 32, vers la fin de la ligne.

Le sénateur Carignan : Je vous suis depuis plusieurs minutes et, à mon avis, cette proposition ne va pas changer le cours du droit électoral au Canada au cours des prochaines années. Nous sommes en séance publique en ce moment, et je suis assez certain que les gens qui nous écoutent sont d’accord avec moi. Peu importe qu’on choisisse une version ou une autre, personnellement, je trouve qu’elles vont dans le même sens et je suis assez à l’aise avec les deux.

Je propose qu’on passe à la page suivante.

[Traduction]

Le président : Êtes-vous d’accord, honorables sénateurs, avec la proposition du sénateur Carignan d’accepter la dernière proposition de la sénatrice Dupuis et de poursuivre. Nous garderions alors, bien sûr, la deuxième partie de la phrase, après le tiret, soit « trop serrés, de l’avis de certains de ses membres, pour permettre une étude exhaustive ».

Êtes-vous d’accord?

Des voix : D’accord.

Le président : Y a-t-il des propositions de modifications à la page 2 de l’ébauche? Non? Est-ce que la page 2 est adoptée?

Des voix : D’accord.

Le président : Y a-t-il des questions ou des commentaires sur la page 3, honorables sénateurs?

Sénatrice Batters?

La sénatrice Batters : Je me fonde sur la version anglaise, ligne 5, et je tiens compte de la lettre que nous avons reçue aujourd’hui du directeur général des élections en réponse à la question que je lui ai posée quand il est venu témoigner devant nous sur le nouvel alinéa 282.4(3)c).

Je ne crois pas qu’il faille changer beaucoup de mots dans la première partie, mais je proposerais une petite modification à la lumière de ses remarques. À la ligne 5 de la version anglaise, je

the word “measures” and then replacing the word “to” two words after that with “in.” So that line would say, “the committee is concerned about the measures included in the prohibitions against foreign entities.” Then, in line 6, replacing the word “exceptions” with the word “measures.” I think the rest of that paragraph could stay the same. In line 10, whereas previously it said that the CEO would provide his response, we can reflect that he has now done so.

The sentence that starts out with “the CEO has,” could stay and we could delete the remainder. I note there is a footnote, No. 11, and instead of that, a possible wording could be: “The CEO has recently provided his response to the committee. He is of the opinion that this section further delineates the foreign interference offence, yet he agrees that it is up to Parliament to draw the appropriate line in this area (given freedom of expression considerations).”

I think that indicates the committee’s concern. Frankly, I certainly was not placated by the response given by the CEO. He basically said he didn’t think it was an exception, he thought it was a delineation. I still have concerns about a foreign government potentially being able to take out a full-page ad or television commercial in Canada endorsing a particular party or candidate, but I think what I have indicated there fairly reflects what he said in his letter.

The Chair: Have honourable senators had time to write when Senator Batters was giving us her comments?

Senator Batters: Would you like me to repeat that new part?

The Chair: Would you like to do that like a professor?

Senator Batters: “The CEO has recently provided his response to the committee. He is of the opinion that this section further delineates” — his wording — “the foreign interference offence, yet he agrees that it is up to Parliament to draw the appropriate line in this area (given freedom of expression considerations).”

The Chair: Could you reread another time to be sure —

Senator Batters: In line 5, “exceptions” would be replaced with “measures,” “to” would be replaced with “in.” In line 6 “exceptions” would be replaced with “measures.” In line 10, “the CEO has,” delete the rest of that sentence and instead insert “recently provided his response to” —

proposerais de remplacer le mot « *exceptions* » par le mot « *measures* », puis de remplacer le mot « *to* » deux mots plus loin par « *in* ». La ligne se lirait donc ainsi : « *the committee is concerned about the measures included in the prohibitions against foreign entities* ». Puis, à la ligne 6, je remplacerais le mot « *exceptions* » par le mot « *measures* ». Je pense que le reste du paragraphe resterait le même. À la ligne 10, il était écrit que le DGE fournirait une réponse au comité. Nous pourrions indiquer qu’il l’a fait.

La phrase qui commence par « Le DGE a », en français, pourrait rester, puis nous supprimerions le reste. Je vois ici qu’il y a une note de bas de page 11, et à la place, on pourrait écrire quelque chose comme : « Le DGE a récemment fourni une réponse au comité à ce sujet. Il est d’avis que cet alinéa est une précision supplémentaire sur la portée de l’infraction relative à l’influence étrangère, mais il convient qu’il revient au Parlement de fixer les limites appropriées à cet égard (pour des considérations liées à la liberté d’expression). »

Je pense que cela témoigne bien de la préoccupation du comité. Franchement, je ne suis vraiment pas satisfaite par la réponse du DGE. Il dit, en gros, que ce n’est pas une exception, selon lui, mais plutôt une précision supplémentaire qui circonscrit la portée des dispositions. Je crains toujours qu’un gouvernement étranger puisse publier une pleine page d’annonce dans un journal ou diffuser une publicité à la télévision, au Canada, pour appuyer un parti ou un candidat en particulier, mais je crois que ce que j’ai indiqué ici témoigne assez bien de ce qu’il a écrit dans sa lettre.

Le président : Les honorables sénateurs ont-ils eu le temps d’écrire la proposition que vient de faire la sénatrice Batters?

La sénatrice Batters : Voudriez-vous que je répète la nouvelle partie?

Le président : Pourriez-vous la réciter comme une institutrice?

La sénatrice Batters : « Le DGE a récemment fourni une réponse au comité à ce sujet. Il est d’avis que cet alinéa est une précision supplémentaire — ce sont ses mots — sur la portée de l’infraction relative à l’influence étrangère, mais il convient qu’il revient au Parlement de fixer les limites appropriées à cet égard (pour des considérations liées à la liberté d’expression). »

Le président : Pouvez-vous relire le tout une dernière fois, pour que nous soyons certains...

La sénatrice Batters : Dans la version anglaise, à la ligne 5, « *exceptions* » serait remplacé par « *measures* », qui correspond à « *mesures* » en français, puis « *to* » serait remplacé par « *in* ». À la ligne 6, on remplace « *exceptions* » par « *measures* », soit par « *mesures* » en français. Aux lignes 13 et 14, en français, après « Le DGE a », on supprime le reste de la phrase et on ajoute « récemment fourni une réponse au comité... »

The Chair: May I stop you? The word “response” would not be appropriate there because we don’t know that he has been asked to provide answers to additional questions. He has provided his comments, I think would be probably be more appropriate.

Senator Batters: “Recently provided his comments to the committee. He is of the opinion that this section further delineates the foreign interference offence, yet he agrees that it is up to Parliament to draw the appropriate line in this area (given freedom of expression considerations).”

[Translation]

Senator Dupuis: May I ask the committee members to look at the letter again? I had a question for Senator Batters.

[English]

The Chair: Do all senators have a copy of the letter in both English and French? Yes.

[Translation]

Senator Dupuis: One sentence is missing between the two sentences that you used. In other words, in your line 10, you take part of his response, which addresses the need to clarify the scope of regulation. However, there’s one part left:

[English]

“However, it is up to Parliament to draw the appropriate line in this area.”

[Translation]

This follows the previous sentence, where he explains that, according to him:

Presumably, these provisions reflect a considered balance between the constitutional guarantee of freedom of expression, including freedom of the press, and the objectives of restricting foreign interference and unregulated advertising. However, it is up to Parliament to draw the appropriate line in this area.

It would be better to quote his response. Otherwise, we’re shortening his response by removing the main sentence that comes before his reason for stating as follows:

[English]

“However, it is up to Parliament to draw the appropriate line in this area.”

Le président : Est-ce que je peux vous arrêter? Le mot « réponse » n’est peut-être pas approprié ici, parce que nous ne savons pas si on lui a demandé de répondre à d’autres questions. Je pense qu’il serait probablement plus approprié de dire qu’il a fourni ses commentaires.

La sénatrice Batters : « ... récemment fourni ses commentaires. Il est d’avis que cet alinéa est une précision supplémentaire sur la portée de l’infraction relative à l’influence étrangère, mais il convient qu’il revient au Parlement de fixer les limites appropriées à cet égard (pour des considérations liées à la liberté d’expression). »

[Français]

La sénatrice Dupuis : Puis-je demander aux membres du comité de reprendre la lettre? J’avais une question à poser à la sénatrice Batters.

[Traduction]

Le président : Est-ce que tous les sénateurs ont une copie de la lettre en anglais et en français? Oui.

[Français]

La sénatrice Dupuis : Il manque juste une phrase entre les deux phrases que vous retenez. Autrement dit, dans votre ligne 10, vous prenez une partie de sa réponse qui traite du besoin de préciser la portée de la réglementation, mais il y a une partie qui reste :

[Traduction]

« Toutefois, il revient au Parlement de fixer les limites appropriées à cet égard. »

[Français]

Cela suit la phrase précédente où il explique que, selon lui :

Ces dispositions reflètent vraisemblablement un compromis réfléchi entre le droit à la liberté d’expression garanti par la Constitution, y compris la liberté de presse, et la volonté de restreindre l’influence étrangère et les activités publicitaires non réglementées. Toutefois, il revient au Parlement de fixer les limites appropriées à cet égard.

Il vaudrait mieux citer sa réponse. Sinon, on la tronque en enlevant la phrase principale, qui précède la raison pour laquelle il dit ceci :

[Traduction]

« Toutefois, il revient au Parlement de fixer les limites appropriées à cet égard. »

Senator Batters: I was attempting to summarize his explanation and, in my summary, I tried my best to capture his reasoning for it. I didn't think it was necessary to have the entire paragraph of explanation because I thought what I had summarized provided a fair explanation about why he thinks that particular section isn't problematic from his brief reading of it, but also that it is ultimately up to Parliament. He also notes that he's presuming why those particular offences are in there. He doesn't know. He says "presumably" these provisions reflect this. I've included that in the response, too. I didn't think that it was necessary, in a relatively short report of four or five pages, that the entire paragraph he has, which, in part, is based on his suppositions, is necessary to quote. A summary is sufficient. We're appending the letter to the minutes of the meeting.

The Chair: Not of the committee report.

May I submit an opinion? Personally, I would be tempted to include the gist of his interpretation. If we ever had a situation where — as you stated and it's agreed, great elements are puzzling to me — a foreign country intervened directly in an election by buying a page in the media or through another intervention, I would certainly want our report to reflect the interpretation of the law as stated by the Chief Electoral Officer. That is, to me and you and the others around the table, a major preoccupation. I think it would be proper for the committee to identify or point out in our report the interpretation by the Chief Electoral Officer of the section in question, that is, section 282.4(3)(c).

I don't think it would load the report too much by including his comments as written, the balance between freedom of expression and the objectives to prevent foreign interference or unregulated advertising.

It doesn't change your proposal at all. Essentially, it just adds three more lines to the report.

Senator Batters: I guess it's no big deal. I personally didn't find his explanation to be at all convincing. I wouldn't want to —

The Chair: I have my doubts also. I think you understand my point. It's to give me an opportunity to come back at it.

Senator Batters: Sure.

The Chair: That's essentially what I'm trying to explain to you.

Senator Batters: I would welcome that.

The Chair: I think it's for the credibility of the committee.

La sénatrice Batters : J'essayais de résumer son explication, et j'ai fait de mon mieux pour capter son raisonnement. Il ne me semblait pas nécessaire d'inclure tout son paragraphe d'explication, parce que je croyais que mon résumé fournissait une bonne explication des raisons pour lesquelles il ne juge pas cet alinéa problématique, selon sa brève analyse, tout en précisant qu'il croit qu'il revient au Parlement de fixer les limites appropriées. Il souligne aussi que c'est son interprétation des raisons pour lesquelles ces dispositions figurent dans cet article. Il ne le sait pas. Il écrit que ces dispositions reflètent « vraisemblablement » un compromis. Je l'ai mentionné dans la réponse aussi. Il ne me semblait pas nécessaire, dans un rapport relativement court de quatre ou cinq pages, de citer le paragraphe entier qu'il a écrit et qui se fonde, en partie sur ses propres suppositions. Un résumé me semble suffisant. Nous annexerons la lettre au procès-verbal de la réunion.

Le président : Pas au rapport du comité.

Puis-je émettre une opinion? Personnellement, je serais tenté d'inclure le fond de son interprétation ici. S'il devait arriver — comme vous l'avez dit, et nous en convenons, ce sont de grandes questions sur lesquelles je m'interroge — qu'un État étranger intervienne directement dans une élection en achetant une page dans un journal ou autrement, je voudrais vraiment que notre rapport fasse état de l'interprétation de la loi par le directeur général des élections. C'est pour moi, pour vous et pour les autres personnes ici présentes, une préoccupation de taille. Je pense qu'il conviendrait que le comité mentionne dans son rapport l'interprétation que fait le directeur général des élections de l'alinéa en question, c'est-à-dire de l'alinéa 282.4(3)(c).

Je ne crois pas qu'il soit trop lourd d'inclure dans notre rapport l'intégralité de ses commentaires tels qu'il les a écrits en ce qui concerne le compromis entre la liberté d'expression et la volonté de restreindre l'influence étrangère ou les activités publicitaires non réglementées.

Cela ne change en rien votre proposition. Essentiellement, cela n'ajoute que trois lignes au rapport.

La sénatrice Batters : Je suppose que ce n'est pas bien grave. Personnellement, je ne trouvais pas son explication convaincante du tout. Je ne voudrais pas...

Le président : J'ai aussi mes doutes. Je pense que vous comprenez mon argument. Cela me fournirait l'occasion d'y revenir.

La sénatrice Batters : D'accord.

Le président : C'est essentiellement ce que j'essaie de vous expliquer.

La sénatrice Batters : Je suis prête à l'accepter.

Le président : Je pense que c'est pour assurer la crédibilité du comité.

[Translation]

Senator Dupuis: I asked why we're not quoting him.

The Chair: Exactly.

[English]

That's what I was stating.

Senator Batters: I wanted to be succinct.

The Chair: I know that and I appreciate that, believe me.

I think we would have a fallback position as having identified this issue, through you, and putting it in the report.

So we will do as suggested. We are keeping the other suggestion of Senator Batters', the exception for measures and so forth. And I have all my notes.

Are there any other comments on that page, honourable senators? We are on page 3.

Senator Batters: Are you proposing that his entire paragraph on that be —

The Chair: No, these provisions reflect a considered balance. We will take, essentially, the last four lines of the third paragraph of his letter.

Senator Batters: Yes. That's good.

The Chair: That's essentially what you had in mind, I know.

[Translation]

Senator Dalphond: On page 3.

[English]

I'll continue in English. In the middle, at line 20, the next topics are introduced by the title "Other Pending Issues."

I would remove that title and replace line 20 by "gender parity" and add, after line 27, "privacy," to introduce line 28 and following. I do not think that these are other pending issues like accessory issues. They are important issues and should have a title. The rest of the report has titles, so why is that in a "miscellaneous basket?"

The Chair: I, too, was left wanting when I read that title. I don't want to criticize our analyst.

Senator Dalphond: It's a good draft.

[Français]

La sénatrice Dupuis : J'ai demandé pourquoi on ne le cite pas.

Le président : Exactement.

[Traduction]

C'est ce que je disais.

La sénatrice Batters : Je voulais être succincte.

Le président : Je le sais et je l'apprécie, croyez-moi.

Je pense que nous nous protégeons en soulevant le problème, grâce à vous, et en l'inscrivant dans le rapport.

Nous ferons donc ce qui a été proposé. Nous suivrons l'autre proposition de la sénatrice Batters et remplacerons « exceptions » par « mesures », et cetera. J'ai tout noté.

Y a-t-il d'autres observations sur cette page, honorables sénateurs? Nous sommes à la page 3.

La sénatrice Batters : Proposez-vous que tout le paragraphe à ce sujet soit...

Le président : Non, ces dispositions constituent un bon équilibre. Nous garderons donc, essentiellement, les quatre dernières lignes du troisième paragraphe de sa lettre.

La sénatrice Batters : Oui. C'est bon.

Le président : C'est essentiellement ce que vous aviez en tête, je le sais.

[Français]

Le sénateur Dalphond : À la page 3.

[Traduction]

Ensuite, à la ligne 24, les autres sujets sont introduits par le titre « Autres questions en suspens ».

J'enlèverais ce titre pour le remplacer, à la ligne 24, par « Parité hommes-femmes » et j'ajouterais, après la ligne 31, le titre « Protection des renseignements personnels » pour introduire la partie qui suit, à partir de la ligne 32. Je ne considère pas qu'il s'agisse d'autres questions en suspens qui seraient un peu accessoires. Ce sont des enjeux importants qui méritent leur titre propre. Il y a des titres sur les autres thèmes abordés dans le reste du rapport, donc pourquoi mettre ces éléments dans une section « Divers »?

Le président : Je suis moi aussi resté sur ma faim quand j'ai lu ce titre. Je ne voudrais pas critiquer notre analyste.

Le sénateur Dalphond : C'est une bonne ébauche.

The Chair: Because they have done a very good job.

Our adviser suggests that lines 34 to 35 be pushed up after line 27.

[*Translation*]

Senator Dupuis: In other words, we could include lines 34 and 35 in the English version. We could leave it here at lines 34 and 35, then repeat it after 27. Here as well.

The Chair: Exactly.

[*English*]

Agreed, Senator Batters?

Senator Batters: Yes.

The Chair: Are honourable senators agreed with the suggestion by Senator Dalphond that we take lines 34 and 35 and repeat them more or less after line 27 or included with line 27? Agreed?

Hon. Senators: Agreed.

Senator Gold: To be clear, that we have a separate section on gender issues and a title for privacy.

The Chair: I think we are agreed that we have to identify the two because they are important. Both are important, and both deserve additional reflection, study and whatnot. So I totally agree, with syncing those two.

Is there anything else on page 3?

Senator Batters: Just a small change. It's just to correct a bit of poor grammar on line 16. Instead of "during the elections," I think it should just say "during elections." Take out "the."

The Chair: Yes, of course.

Senator Batters: Also line on line 26, under the gender parity section, it says:

. . . administer a regime containing incentives for women to participate

I don't know about the word "incentives." To me it gives the connotation of monetary incentives. I'm not sure if there's a better word to use there.

Le président : Parce qu'ils ont fait du très bon travail.

Notre conseiller nous recommande de déplacer les lignes 3 et 4 de la page 4 de la version française après la ligne 31 de la page 3.

[*Français*]

La sénatrice Dupuis : Autrement dit, on pourrait mettre les lignes 34 et 35 dans la version anglaise. On la laisse là aux lignes 34 et 35, puis on la répète après 27. Idem ici.

Le président : Exactement.

[*Traduction*]

Êtes-vous d'accord, sénatrice Batters?

La sénatrice Batters : Oui.

Le président : Les honorables sénateurs sont-ils d'accord avec la proposition du sénateur Dalphond de prendre les lignes 3 et 4 de la page 4 de la version française, puis de les répéter, pour ainsi dire, après la ligne 31 ou de les y intégrer? Êtes-vous d'accord?

Des voix : D'accord.

Le sénateur Gold : En gros, il y aurait une rubrique distincte sur la parité hommes-femmes et un titre à part pour la protection des renseignements personnels.

Le président : Je pense que nous convenons tous qu'il faut nommer ces deux enjeux, parce qu'ils sont importants. Les deux sont importants et les deux méritent un peu plus de d'étude et de réflexion. Je suis donc totalement d'accord avec l'idée d'harmoniser les deux au reste.

Y a-t-il quoi que ce soit d'autre à la page 3?

La sénatrice Batters : Un tout petit changement. Je ne voudrais que corriger une petite phrase à la ligne 16 de la version anglaise, où la grammaire est boiteuse. Plutôt que « *during the elections* », je pense que nous devrions simplement écrire « *during elections* ». Je recommanderais de supprimer le mot « *the* ».

Le président : Oui, bien sûr.

La sénatrice Batters : De même, à la ligne 26 de la version anglaise, dans la partie sur la parité hommes-femmes, il est écrit :

« . . . *administer a regime containing incentives for women to participate* »

Je ne suis pas trop sûre de l'utilisation du mot « *incentives* ». Pour moi, il y a là une connotation financière. Je me demande s'il n'y aurait pas un meilleur mot à utiliser.

The Chair: The first thing we think of when we mention incentive, is money but it could be various incentives.

Senator Batters: I know. Perhaps there's a better word.

The Chair: Because there are many possible references beyond giving money.

[Translation]

Senator Dupuis: Could we repeat what he said? Because we're referring to his testimony before the Committee of the Whole. Could we take his words and put them in quotation marks?

[English]

The Chair: I will read Mr. Perrault, if you want, to make sure we understand. I quote: "If Parliament wished to expand on incentives for women to participate as candidates . . ." He has himself used the word.

Senator Dasko: I remember I asked him this question at Committee of the Whole in the context of penalties or incentives as examples of provisions that could be in the bill. In response, he said that if such measures were in the bill he would administer them.

I think the context of his answer then was that it could be penalties or incentives or any one of those kinds of measures.

The Chair: We could put the word "incentives" in quotation marks.

Senator Batters: Indicating that he said it. Okay.

The Chair: If you agree with that approach.

Senator Batters: Sure, because he said that.

Senator Gold: Just a question. Can you tell whether he answered in English or in French?

The Chair: He was answering Senator Dasko. I bet it was in English.

Senator Gold: Probably in English.

The Chair: In the transcript here it's Senator Dasko. I will read it if you want.

Senator Gold: I wanted to know if it was a translation.

Senator Dasko: As long as it's what I just said here.

Le président : La première chose à laquelle on pense quand on parle d'incitatifs, c'est l'argent, mais il peut y avoir différentes formes d'incitatifs.

La sénatrice Batters : Je le sais. Peut-être qu'il y aurait un meilleur mot.

Le président : Parce qu'il y a beaucoup d'options autres que de donner de l'argent.

[Français]

La sénatrice Dupuis : Est-ce qu'on pourrait reprendre ses propos? Parce qu'on fait référence à son témoignage au Comité plénier. Pourrait-on reprendre ses mots et les mettre entre guillemets?

[Traduction]

Le président : Je vais vous lire M. Perrault, si vous le voulez bien, pour que nous comprenions bien. Je le cite en anglais : « *If Parliament wished to expand on incentives for women to participate as candidates . . .* ». Il a lui même utilisé ce mot.

La sénatrice Dasko : Je me rappelle lui avoir posé cette question en comité plénier quand on parlait de la possibilité d'inclure au projet de loi des mesures pour récompenser les gens ou les pénaliser. Il a répondu que si le projet de loi prévoyait des mesures en ce sens, il serait heureux de les administrer.

Je pense donc que si l'on replace sa réponse en contexte, ces mesures pourraient prendre la forme d'incitatifs ou de pénalités.

Le président : Peut-être pourrions-nous mettre des guillemets au mot « inciter ».

La sénatrice Batters : Ce qui signifierait qu'il l'a dit. D'accord.

Le président : Si ça vous convient.

La sénatrice Batters : Bien sûr, puisqu'il l'a dit.

Le sénateur Gold : Petite question : répondait-il en anglais ou en français?

Le président : Il répondait à une question de la sénatrice Dasko. Je parie que c'était en anglais.

Le sénateur Gold : Vraisemblablement.

Le président : Dans la transcription, ici, c'est la sénatrice Dasko. Je vais lire le passage, si vous voulez.

Le sénateur Gold : Je voulais savoir si c'était une traduction.

La sénatrice Dasko : Tant que c'est seulement ce que j'ai dit.

The Chair: Don't worry. I will not embarrass you. Senator Dasko speaking: "Mr. Perrault, I see nothing in this bill that promotes the candidacy of women in politics. I'm not a lawyer but when I look at this bill" — and so forth. And Mr. Perrault answered: "That's a policy decision for Parliament to make." And later on: "If Parliament wishes to expand on incentives . . ." It's essentially in that conversation. I repeat my suggestion to put that in quotes.

Are there any other comments, honourable senators, on page 3?

[Translation]

Senator Dupuis: A reference to Scott Jones' explanation should then be added at line 19 in English and line 21 in French.

[English]

Scott Jones explained to the committee the ways in which CSE is working with Elections Canada, including by providing general advice on cybersecurity, intelligence regarding cyber-threats and systems support.

[Translation]

In other words, we provide the content of Scott Jones' testimony, which is what we heard from him at the committee.

[English]

The Chair: So we would have that at line 19.

[Translation]

Senator Dupuis: It's 17 in English and 21 in French, at line 17 in English before the following:

[English]

"This being said, the committee emphasizes that . . ." Here, we could insert the following: "Scott Jones explained to the committee. . ."

The Chair: ". . . the ways in which CSE is working with Elections Canada, including by providing general advice on cybersecurity, intelligence regarding cyber-threats and systems support."

Are there any comments on that?

Some Hon. Senators: No.

The Chair: So it's agreed that we will include that.

Le président : Ne vous inquiétez pas. Je ne vous embarrasserai pas. Je vous cite : « Monsieur Perrault, je ne relève rien dans ce projet de loi visant à inciter les femmes à se présenter en politique. Je ne suis pas avocate, mais, quand j'examine ce projet de loi [...] » et ainsi de suite. La réponse de M. Perrault : « C'est une décision de principe qui relève du Parlement. » Plus loin : « Si le Parlement désire encourager [...] ». Cela se trouve essentiellement là. Je propose encore l'emploi de guillemets.

Y a-t-il d'autres observations, chers collègues, sur la page 3?

[Français]

La sénatrice Dupuis : Pour ajouter après, à la ligne 19 en anglais et à la ligne 21 en français, une référence à l'explication que Scott Jones a donnée.

[Traduction]

Scott Jones nous a expliqué les modalités de la collaboration du CST avec Élections Canada, y compris la prestation d'un avis général sur la cybersécurité, le renseignement concernant les cybermenaces et le soutien des systèmes.

[Français]

Autrement dit, on donne le contenu du témoignage de Scott Jones, soit ce qu'on a entendu de sa part au comité.

[Traduction]

Le président : Cela se trouverait alors à la ligne 23.

[Français]

La sénatrice Dupuis : C'est plutôt 17 en anglais et 21 en français; à la ligne 17 en anglais avant ceci :

[Traduction]

« Cela dit, le comité insiste sur le fait que l'on [...] ». Ici, on pourrait insérer le passage suivant : « Scott Jones a expliqué au comité » ...

Le président : « [...] les modalités de la collaboration du CST avec Élections Canada, y compris la prestation d'un avis général sur la cybersécurité, le renseignement sur les cybermenaces et le soutien des systèmes.

Y a-t-il des commentaires à ce sujet?

Des voix : Non.

Le président : Vous êtes donc d'accord, nous incluons ce passage.

Senator Frum: That addition does address one specific area of foreign intervention, but there are many. Any suggestion that it's only to do with cyberattacks is very limiting.

That narrows the scope of the concerns.

Senator Dupuis: How is it narrow? I just want to understand. I'm not sure I get your point.

Senator Frum: You are quoting the cyber expert, and my point is that foreign interference and foreign intervention are very broad areas that yes, have to do with cyberattacks, but not only.

To quote the cyber expert in this sentence, it says that more can be done to deter foreign entities from interfering, and it implies that the foreign interference is strictly in the cyber area, which is not the case.

[Translation]

Senator Dupuis: No, that's not what we as a committee are saying in the next sentence. This was his explanation of what he's doing. However, in the next sentence, we're emphasizing that more can and must be done to deter the entities, and so on. In other words, it's a factual element. He told us a number of things, including what he's doing with Elections Canada and the Commissioner of Elections. However, the committee's sentence remains as follows: "This being said . . ." so we're emphasizing that more can and must be done.

[English]

Senator Frum: Then I misunderstood. Can you please repeat what you are proposing?

The Chair: After line 12.

Senator Dupuis: After line 12, we would add a sentence as follows: "Scott Jones explains to the committee the ways in which CSE is working with Elections Canada, including by providing general advice on cybersecurity, intelligence regarding cyber-threats, and systems support."

The Chair: All this being said the committee is of the opinion that more can be done.

Senator Dupuis: Yes, emphasizes that more can and must be done.

Senator Frum: What does that sentence add?

La sénatrice Frum : Cet ajout ne répond qu'à un aspect précis de l'ingérence étrangère, mais il y en a beaucoup. On simplifie beaucoup en laissant entendre que ça ne concerne que les cyberattaques.

Cela diminue les inquiétudes.

La sénatrice Dupuis : À quel point? Je cherche à comprendre. Je ne suis pas sûre de vous suivre.

La sénatrice Frum : Vous citez un spécialiste de la cybersécurité, et je tente d'expliquer que l'ingérence et l'intervention étrangères sont des notions très générales, qui, en fait, recouvrent les cyberattaques, mais pas seulement elles.

Pour citer ce spécialiste dans cette phrase, on peut en faire davantage pour dissuader les entités étrangères de s'ingérer, et ça laisse entendre, à tort, que cette ingérence n'intéresse que les communications numériques.

[Français]

La sénatrice Dupuis : Non, ce n'est pas ce que nous disons en tant que comité à la phrase suivante. C'est ce qu'il nous a expliqué qu'il fait, mais, à la phrase suivante, nous insistons sur le fait que l'on peut et que l'on doit en faire davantage pour dissuader les entités, et ainsi de suite. Autrement dit, c'est un élément factuel. Il nous a dit un certain nombre de choses, y compris ce qu'il fait avec Élections Canada et le commissaire aux élections, mais la phrase du comité reste là : « Cela dit... », ainsi, nous insistons pour dire qu'on peut et doit en faire davantage.

[Traduction]

La sénatrice Frum : Alors, j'ai mal compris. Pourriez-vous, s'il vous plaît, répéter ce que vous proposez?

Le président : Après la ligne 15.

La sénatrice Dupuis : Après la ligne 15, nous ajouterions une phrase, comme suit : Scott Jones explique au comité les modalités de la collaboration du CST avec Élections Canada, y compris par la prestation de conseils généraux sur la cybersécurité, le renseignement sur les cybermenaces et le soutien de systèmes ».

Le président : Tout cela étant dit, le comité est d'avis qu'on peut en faire davantage.

La sénatrice Dupuis : Oui, il souligne qu'on peut et qu'on doit en faire plus.

La sénatrice Frum : Qu'ajoute cette phrase?

[Translation]

On page 1, we heard the opinion of the officials responsible for various aspects of elections. We added the name Scott Jones. We want to clarify what Scott Jones explained to us about his responsibilities as head of the Canadian Centre for Cyber Security with regard to elections. After hearing all this, we're emphasizing the fact that it's not enough and that more must be done.

[English]

The Chair: In other words, the paragraph at line 12 states that we had looked into this issue of foreign interference and we have made some suggestions. Some of them are in Bill C-76 but not all of them.

The minister has mentioned that the Elections Act is just one tool to address this issue of foreign intelligence.

We have also heard, of course, Mr. Jones, who has explained to us what he does to prevent or to detect foreign interference. We have heard that but that's not enough to reassure us that enough is done to prevent foreign interference. That's essentially what the paragraph says.

Senator Batters: Senator Dupuis, you were saying that "including cybersecurity" makes it sound like he deals with all kinds of areas of foreign interference and those are just some of the areas that we've delineated here. Instead, just replace the word "including" with "in the areas of cybersecurity" and follow on from there. Then it makes it very clear in that very section that those are the areas that he is working with Elections Canada on, rather than making it sound like he is working with Elections Canada on all areas of foreign interference. Does that sound okay?

Senator Dupuis: Would you please repeat?

Senator Batters: Instead of using the word "including", say "in the areas of cybersecurity" and whatever else you said there.

Senator Dupuis: Yes, very good: regarding cyber-threats and system support.

The Chair: That is factual and is what we have heard and that serves the purpose for explaining why we conclude that that is not enough and we must do more.

Senator Gold: Chair, thank you for that. I think that clears it up. I'm glad it's in there because I think Canadians need to know that we have a really superb group of people working on cybersecurity. It's only one part of the problem, to be sure, but it's a big part of the problem. They have skills, anyway, if not

[Français]

À la page 1, on a entendu l'opinion des officiers responsables de différents aspects en matière d'élections. On a ajouté le nom de Scott Jones. Donc, on veut préciser ce que Scott Jones est venu nous expliquer au sujet de ses responsabilités en tant que dirigeant principal du Centre canadien pour la cybersécurité en ce qui a trait aux élections. Ainsi, après avoir entendu tout cela, nous insistons sur le fait que ce n'est pas assez et qu'il faut aller plus loin.

[Traduction]

Le président : En d'autres termes, le paragraphe, à la ligne 15, affirme que nous avons examiné la question de l'ingérence étrangère et fait des propositions. Certaines se retrouvent dans le projet de loi C-76, mais pas toutes.

La ministre a mentionné que la Loi électorale du Canada est un outil parmi d'autres pour répondre à la question du renseignement étranger.

Nous avons aussi entendu, bien sûr, les explications de M. Jones sur ce qu'il fait pour prévenir ou déceler l'ingérence étrangère, mais ce n'est pas assez pour nous rassurer qu'on en fait assez pour prévenir l'ingérence étrangère. C'est essentiellement la teneur de ce paragraphe.

La sénatrice Batters : Madame Dupuis, vous dites que le fait d'inclure la cybersécurité laisse entendre qu'il s'occupe de toutes sortes de domaines de l'ingérence étrangère, qui ne sont que certains de ceux que nous avons délimités ici. Il suffirait de remplacer « y compris » par « dans les domaines de la cybersécurité » et de poursuivre à partir de là. Cela rend très clair, dans ce passage même, que ce sont les domaines dans lesquels il collabore avec Élections Canada, plutôt que de laisser entendre qu'il collabore avec cet organisme dans tous les domaines de l'ingérence étrangère. Est-ce que ça vous semble correct?

La sénatrice Dupuis : Voudriez-vous, s'il vous plaît, répéter?

La sénatrice Batters : Dites plutôt « dans les domaines de la cybersécurité » et tout le reste de ce que vous avez dit.

La sénatrice Dupuis : Oui, excellent : en ce qui concerne les cybermenaces et le soutien des systèmes.

Le président : C'est factuel et c'est ce que nous avons entendu, et ça permet d'expliquer pourquoi nous concluons que ce n'est pas suffisant et que nous devons en faire davantage.

Le sénateur Gold : Monsieur le président, je vous en remercie. C'est maintenant clair. Je suis heureux de cet ajout, parce que les Canadiens ont besoin de savoir que leur cybersécurité est entre les mains d'une organisation vraiment compétente. C'est sûr que ce n'est qu'un aspect du problème,

always all the tools and mandates to do it. It was reassuring, to me, to hear that testimony.

The Chair: If I may add to your comments, if we would have had the opportunity to hear DND and the RCMP and all the other agencies that Mr. Jones mentioned — no, I think it was Mr. Stéphane Perrault who mentioned it. Remember, I think it was me who asked the question: How do you manage with the other agencies to try to coordinate all the sources of intervention on government authorities to prevent foreign interference? If we would have had another session, I would have suggested to the two vice chairs that we hear from these other bodies, because it is important that Canadians know how the system is protected from foreign intervention.

I think that to add CSE is an important element in that context. Therefore, I consider that we have consensus for that one.

Are there any other suggestions in relation to page 3? No? Then we will move to page 4.

Senator Frum: I draw attention to lines 13 and 14, the end of line 13.

The form should also ensure that it allows electors to clearly select the riding for which they are entitled to vote.

That is wrong.

The Chair: You don't select your riding. The riding is where you live.

Senator Frum: You could delete the whole sentence. I think we're talking about what the CEO —

The Chair: Significant penalties.

Senator Frum: Yes. That's a technical matter that I don't think adds anything.

The Chair: No. You propose to delete it.

The suggestion by Senator Batters, originally, was to clearly warn the person that this is a serious issue and one can incur penalties.

What the rest of the form contains is —

Senator Batters: I didn't say anything about that.

The Chair: Are there any other — Senator Batters, on another issue? So line 14 is deleted.

mais il est important. Ses membres sont compétents, même si, de toute façon, ils n'ont pas toujours tous les outils et tous les mandats nécessaires. Ce témoignage m'a rassuré.

Le président : Si je peux ajouter mes observations, si nous avons eu l'occasion d'entendre la Défense nationale et la GRC ainsi que tous les autres organismes que M. Jones a cités... Non, je pense que c'est M. Stéphane Perrault. Souvenez-vous. Je pense avoir demandé comment il faisait pour réussir à coordonner, avec les autres organismes, toutes les sources d'intervention sur les pouvoirs du gouvernement pour empêcher l'ingérence étrangère? Si nous avons eu une autre séance, j'aurais proposé à nos deux vice-présidents de les entendre, parce qu'il importe que les Canadiens sachent comment le système est protégé contre l'ingérence étrangère.

Je pense qu'il importe d'ajouter que, dans ce contexte, le CST est un rouage important. Voilà pourquoi je considère que nous devons former le consensus sur ce point.

Y a-t-il d'autres propositions pour la page 3? Non? Alors passons à la page suivante.

La sénatrice Frum : J'attire votre attention sur les lignes 19 et 20, tout particulièrement à la fin de la ligne 18.

Le formulaire devrait également permettre aux électeurs de choisir clairement la circonscription pour laquelle ils ont le droit de voter.

C'est faux.

Le président : On ne choisit pas sa circonscription. La circonscription est l'endroit où on vit.

La sénatrice Frum : Vous pourriez supprimer toute la phrase. Je pense que nous parlons de ce que le DGE...

Le président : Les sanctions sévères.

La sénatrice Frum : Oui. Cette question technique n'ajoute rien, à mon avis.

Le président : Non. Vous proposez de la supprimer.

L'idée de la sénatrice Batters, à l'origine, était d'expliquer que c'était grave et passible de sanctions.

Le reste du formulaire est...

La sénatrice Batters : Je n'ai rien dit à ce sujet.

Le président : Y a-t-il d'autres... Oui, sénatrice Batters, sur une autre question? Alors la ligne 18 est supprimée.

Senator Batters: Yes. Then on the sentence right before that, the sentence starting at line 12 would better reflect if we replace the word “the” near the end of that line with “that” and in line 13 under the CEA, cross out “that .” I think it’s better wording to say. It would read:

“This information should clearly set out that significant penalties under the CEA could be applicable in the event of a false declaration.”

The Chair: That’s it. Thank you.

Are there any other comments on page 4, honourable senators?

[*Translation*]

Senator Dupuis: If you go up a little further, under “Electors Resident Outside Canada,” it’s at the end of line 9 in French, and at the end of line 5 in English. The proposal is as follows:

[*English*]

“One witness expressed his concerns before the committee.”

Senator Batters: On this point, I think if we’re going to get into counting up witnesses over the course of three meetings, we could say “one witness said” for almost every single thing we have in here. That, to me, diminishes what was said, I think unfairly so.

Like I say, if we had more than three meetings on this particular issue, we could have had a lot more people raising that very serious concern because that’s something that we continually hear about. So I think to make it sound like only one person said that, when frankly, we didn’t have very many witnesses. We only had 14 altogether, or something like that. That’s almost 10 per cent of the witnesses.

[*Translation*]

Senator Dupuis: Nonetheless, we’ve had more than one witness speak about Bill C-76. We’ve met with all the election officials. They gave us some information regarding the current situation and our potential concerns.

However, with regard to this specific testimony, I would like to point out that there’s a footnote —

The Chair: Seventeen.

Senator Dupuis: — referring to a witness. I don’t mind the reference to this witness. It should be said, quite simply. If it’s a fact, it should be said. A witness appeared before us and told us that there were issues.

La sénatrice Batters : Oui. Relativement à la phrase qui précède immédiatement celle-là, qui débute à la ligne 17, elle se lirait mieux si nous remplacions quelques mots concernant la LEC. Cela se lirait comme suit :

« Ces renseignements devraient préciser clairement qu’une fausse déclaration est passible des sanctions sévères que prévoit la LEC. »

Le président : Parfait. Merci.

D’autres observations sur la page 4?

[*Français*]

La sénatrice Dupuis : Si vous remontez un peu plus haut en dessous de « électeurs résidant à l’étranger », en français, c’est à la fin de la ligne 9 et, en anglais, à la fin de la ligne 5. La proposition, c’est ceci :

[*Traduction*]

« Un témoin a exprimé des craintes devant le comité »

La sénatrice Batters : À ce sujet, je pense que si nous devons compter les témoins de trois séances, nous pourrions citer un témoin pour presque toutes les citations de ce texte. D’après moi, ça affaiblirait les déclarations, et de façon injuste.

Comme je le dis, si nous avons consacré trois séances à la question, nous aurions pu citer beaucoup plus de témoins sur ces craintes très graves, dont nous avons continuellement entendu parler. Cela fait donc croire qu’un témoin l’a dit, mais nous n’en avons pas entendu tellement. Seulement 14 en tout, à peu près. C’est presque 10 p. 100 des témoins.

[*Français*]

La sénatrice Dupuis : Nous avons reçu plus d’un témoin qui a parlé du projet de loi C-76, tout de même. On a reçu, entre autres, tous les officiers qui s’occupent des élections. Ils nous ont donné un certain nombre de renseignements sur la situation actuelle et les craintes qu’on peut avoir.

Mais en ce qui concerne ce témoignage précis, je vous fais remarquer qu’on retrouve une note en bas de page...

Le président : Dix-sept.

La sénatrice Dupuis : ... où on fait référence à un témoin. Cela ne me dérange pas qu’on fasse référence à ce témoin. Qu’on le dise, tout simplement. Si c’est un fait, qu’on le dise. Un témoin est venu devant nous et nous a dit qu’il y avait des problèmes.

[English]

Senator Batters: Frankly, the fact that we had officers appearing in front of us and not raising that concern concerns me greatly, given that we've had so much media for, what, the last two or three years about foreign interference in elections around the world. We have had officers that appeared from Elections Canada and the Commissioner of Elections not really raising those same concerns that have consistently been on everyone's mind regarding the United States, and when we've had similar situations in Canada.

[Translation]

Senator Dupuis: My concern, if we want to report what we've heard — I'm not saying that the election officials didn't talk about this. I don't want to make them look incompetent. They talked about certain realities, certain facts, which are known, moreover, since countries have attempted to interfere in elections abroad. It's not a matter of rewording so that, if we add a footnote to indicate that we received information, we add who gave the information, when they provided it and how.

[English]

Senator Batters: The footnote says "David Frum." It indicates it was one witness who said that this committee that had limited witnesses.

[Translation]

Senator Dupuis: That's why I don't see any issue with this. If a witness brought the matter up, I don't see any issue with saying so.

Senator Boisvenu: I'm also a little uncomfortable with the idea of quantifying the number of witnesses who may have said something. If it's just one witness, then the issue is trivialized. Instead, I would say that "concerns were raised before the committee that a government. . ." That way, the emphasis is more on the concern than on the quantity. If it says that a single witness raised this concern, as a reader, I would think that the concern isn't important, since no one else talked about the concern.

Senator Gold: Mr. Chair, I have a suggestion.

[English]

I'll say it in English. Instead of saying "concerns were raised," might we not say "a concern was raised before the committee"? It doesn't minimize the concern, but it splits the difference between singling out. Would that be an acceptable compromise? Instead of saying "concerns were raised" and then the footnote

[Traduction]

La sénatrice Batters : Franchement, je suis préoccupée par le fait que des fonctionnaires électoraux qui sont venus témoigner n'ont pas soulevé ce sujet d'inquiétude, vu la médiatisation, depuis deux ou trois ans, d'une éventuelle ingérence étrangère dans les élections, dans le monde entier. Des agents électoraux d'Élections Canada et du commissaire aux élections n'ont pas vraiment parlé de ces sujets qui ont constamment retenu l'attention générale, relativement aux États-Unis, alors que des situations semblables se sont présentées au Canada.

[Français]

La sénatrice Dupuis : Ma préoccupation, si on veut rapporter ce qu'on a entendu... Je ne veux pas dire que les personnes responsables des élections n'ont pas parlé de cela, je ne veux pas les faire passer pour des incompetents. Ils ont fait état de certaines réalités, de certains faits, qui sont connus, d'ailleurs, car il y a des tentatives par des États d'interférer dans les élections à l'étranger. Ce n'est pas une question de reformulation, pour que, si on fait une note en bas de page pour indiquer qu'on a eu des informations, qu'on ajoute qui nous les a communiquées, quand ils l'ont dit et comment.

[Traduction]

La sénatrice Batters : La note en bas de page dit : « David Frum ». Cela signifie qu'il a été un témoin qui a dit que notre comité avait un nombre limité de témoins.

[Français]

La sénatrice Dupuis : Voilà pourquoi je n'y vois pas de problème. Si c'est un témoin qui l'a soulevé, je ne vois pas de problème à le dire.

Le sénateur Boisvenu : Je suis un peu mal à l'aise également avec l'idée de quantifier le nombre de témoins qui ont pu dire quelque chose. S'il ne s'agit que d'un témoin, on vient banaliser le problème. J'aurais plutôt tendance à indiquer que « des craintes ont été exprimées devant le comité qu'un gouvernement... ». Ainsi, on met davantage l'accent sur la crainte que sur la quantité. Si on mentionne qu'un seul témoin a exprimé cette crainte, en me mettant à la place d'un lecteur, je serais porté à penser que ce n'est pas important, car personne d'autre n'en a parlé.

Le sénateur Gold : Monsieur le président, j'aurais une suggestion.

[Traduction]

Plutôt que de dire que des craintes ont été soulevées, pourquoi ne dirions-nous pas qu'une crainte a été exprimée devant le comité? Cela ne réduit pas l'importance de la crainte, mais ça ne laisse pas entendre que ça vient d'une personne en particulier. Est-ce que ce serait un compromis acceptable? Plutôt que de dire

refers to only one witness, why don't we say, "A concern was raised before the committee"?

Senator Batters: My understanding is that Mr. Jacob, who appeared with Mr. Frum that day, also expressed the same concerns, so it wasn't just one witness.

Senator Frum: How about your friend Scott James? Did he not raise it?

[Translation]

Senator Dupuis: That's why I'm saying that the other possibility is to state it in a way that reflects what we've heard. Either we had one witness who said it, or we had a number of witnesses who mentioned this possibility. Whether it's the CSE, Scott Jones or Jacob, simply put, the information isn't linked. Do you see line 17 at the bottom of the page as I do? Do you have any objection to adding the name of the person who expressed these concerns?

Senator Boisvenu: It's already at the bottom of the page.

[English]

Senator Frum: Or delete the footnote. To your point, you've just now mentioned three or four people. Frankly, we'd have to review all the testimony because the Twitter people mentioned it and the Google people mentioned it. Actually, I think many witnesses mentioned it. It's a huge problem that we're all very aware of.

You're right to say that only David Frum mentioned it is incorrect and does not actually reflect our testimony. So if you want to fix this, let's delete the footnote.

The Chair: Are there any other comments, honourable senators, on this?

Senator Dalphond: I also understand that some members of the committee have expressed concerns, so there's more than one concern. There were many concerns expressed. So maybe we could have "concerns were raised" and delete "before the committee." Concerns were raised that a foreign government might try, so then you don't have to decide exactly who raised the concern, a witness or a member of the committee.

[Translation]

Senator Carignan: I agree, especially since the Minister of National Defence, at the NATO summit, raised some concerns regarding interference by foreign governments.

que des craintes ont été exprimées alors que, dans la note, on ne renvoie qu'à un témoin, pourquoi ne pas dire qu'un sujet de crainte a été exprimé devant le comité?

La sénatrice Batters : Si j'ai bien compris, M. Jacob, qui a comparu avec M. Frum ce jour-là, l'a aussi exprimée. Cette crainte n'était donc pas soulevée par un seul témoin.

La sénatrice Frum : Qu'en est-il de votre ami Scott James? Ne l'a-t-il pas soulevée?

[Français]

La sénatrice Dupuis : Voilà pourquoi je dis que l'autre possibilité, c'est de l'exprimer d'une manière qui reflète ce qu'on a entendu. Ou bien on a un témoin qui l'a dit, ou bien on a un certain nombre de témoins qui ont soulevé cette possibilité. Que ce soit le CSE, Scott Jones ou Jacob, autrement dit, ce n'est pas une information qui est liée. Voyez-vous, comme moi, la ligne 17 en bas de page? Avez-vous objection à ce qu'on ajoute le nom de la personne qui a exprimé ces préoccupations?

Le sénateur Boisvenu : C'est déjà en bas de page.

[Traduction]

La sénatrice Frum : Ou supprimez la note. Vous venez de dire qu'il y avait trois ou quatre témoins. Franchement, nous devrions revoir tous les témoignages parce qu'on en aurait parlé sur Twitter ou Google. En fait, je pense que de nombreux témoins en ont parlé. C'est un immense problème auquel nous sommes tous très sensibilisés.

Vous avez raison de dire que la seule mention de David Frum ne reflète pas les témoignages entendus. Pour la corriger, supprimons la note.

Le président : Chers collègues, y a-t-il d'autres observations à ce sujet?

Le sénateur Dalphond : À ce que je sache, des membres du comité ont exprimé des craintes. C'est donc plus qu'une personne. Beaucoup de craintes ont été exprimées. Peut-être devrions-nous écrire que des sujets d'inquiétude ont été soulevés et supprimer « devant le comité ». On s'est dit inquiet qu'un gouvernement étranger pourrait essayer... Vous n'avez donc pas à décider qui exactement a soulevé cette crainte, que ce soit un témoin ou un membre du comité.

[Français]

Le sénateur Carignan : Je suis d'accord, d'autant plus que c'est le ministre de la Défense nationale, au sommet de l'OTAN, qui a souligné certaines craintes d'intervention de la part de gouvernements étrangers.

[English]

The Chair: So we have a proposal by Senator Dalphond to remove “before the committee” and we would keep the rest as is, “Concerns were raised that a foreign government might try to interfere with Canadian elections.”

In the English version, at the end of line 5, it would read, “Concerns were raised”

At line 6, we would delete “before the committee” because the concerns were expressed by witnesses and by some members of the committee.

Senator Gold: In line 8, to delete footnote 17.

Hon. Senators: Agreed.

[Translation]

Senator Dupuis: In French, it becomes: “*des préoccupations ont été exprimées...*”

The Chair: Yes, exactly, “*des préoccupations ont été exprimées...*” —

Senator Dupuis: — “*selon lesquelles,*” and it continues with “*un gouvernement étranger.*”

The Chair: Exactly. Good. Thank you, honourable senators. Are there any other comments on page 4? Any other pending issues?

Senator Dupuis: On page 4, online platforms, it’s at line 28 in English, then at the end of line 35 in French. I think that there’s one thing that isn’t clear in the information provided here. As you may recall, the representatives from Google and Twitter said that they had voluntarily developed a system in the United States. I think that we should say it here. Perhaps it could be at the end of line 27.

[English]

The Chair: Yes, line 27 is very different from what they are already doing in the United States.

[Translation]

Senator Dupuis: Yes, but they emphasized that they did it voluntarily in the United States because there’s no legislation in this regard. I just want us to add to line 28 that they’re doing it voluntarily, because they’re already providing it voluntarily in the United States.

[English]

The Chair: We are already doing it voluntarily in the United States.

[Traduction]

Le président : Le sénateur Dalphond propose donc de supprimer « devant le comité » et nous conserverions le reste : « Selon des craintes exprimées, un gouvernement étranger pourrait tenter de s’ingérer dans des élections canadiennes ».

Cela se trouve à la ligne 10 de la page 5.

À la ligne 10, on supprimerait « devant le comité », parce que les craintes ont été exprimées par des témoins et des membres du comité.

Le sénateur Gold : Et, à la ligne 13, supprimez la note 17.

Des voix : D’accord.

[Français]

La sénatrice Dupuis : En français, cela devient : « des préoccupations ont été exprimées... ».

Le président : Oui, exactement, « des préoccupations ont été exprimées... ».

La sénatrice Dupuis : « selon lesquelles », et on continue avec « un gouvernement étranger ».

Le président : Exactement. Très bien. Merci, honorables sénateurs. D’autres commentaires à la page 4? Autres questions en suspens?

La sénatrice Dupuis : À la page 4, « *online platforms* », c’est à la ligne 28 en anglais, puis à la fin de la ligne 35 en français. Je pense qu’il y a un élément qui ne ressort pas dans l’information qu’on donne ici. Si vous vous souvenez, les représentants de Google et de Twitter ont dit qu’ils ont développé volontairement un système aux États-Unis. Je pense qu’on doit le dire ici; cela se retrouverait peut-être à la fin de la ligne 27.

[Traduction]

Le président : Oui, la ligne 34 est très différente de ce qu’ils font déjà aux États-Unis.

[Français]

La sénatrice Dupuis : Oui, mais ils ont insisté sur le fait qu’ils l’ont fait volontairement aux États-Unis, parce qu’il n’y a pas de loi à cet égard. Je veux juste qu’on ajoute à la ligne 28 qu’ils le font volontairement, car ils le fournissent déjà volontairement aux États-Unis.

[Traduction]

Le président : Aux États-Unis, ça se fait déjà de façon volontaire.

[Translation]

Senator Carignan: I disagree. I think that the market forced them. I think that public pressure forced them. I'm far from certain that it's voluntary. They were required to do it. I don't think that they did it out of generosity.

The Chair: Not out of generosity or the goodness of their hearts.

Senator Carignan: I don't think so.

Senator Dupuis: That's exactly the point we want to make. We want to report what we heard. These people told us that it was voluntary. I propose that we look at their testimony where they said that they did it voluntarily, because in the United States — I asked the question about the fact that there were issues and they were forced to do it.

Senator Carignan: Forced.

Senator Dupuis: Forced to do it. They say that it's voluntary because no legislation in the United States is forcing them to do it. Bill C-76 would force us to do things that are different from what's done voluntarily in the United States. In their testimony, they spoke very clearly about this. We can choose the wording.

Senator Dalphond: I could make the suggestion.

[English]

Senator Frum: They were speaking about the lack of harmonization between what's being proposed in Bill C-76 and what they do in the United States. They do have a voluntary regime, and the Federal Election Commission in the U.S. has a very strict regime and what's being asked of them in Bill C-76 is not conforming to what they are doing in the United States and it's less than what they are doing. So I think this is misleading the way it is written, and certainly any suggestion that the problem here is that somehow Bill C-76 is asking them to do more than what they are doing in the United States is not correct.

[Translation]

Senator Dupuis: That's exactly what I mean when I say that they were doing something voluntarily. That's what I want the report to reflect.

[English]

The Chair: I will read the testimony of Mr. Kee from Google:

[Français]

Le sénateur Carignan : Je ne suis pas d'accord. Je pense que le marché les a forcés. Je pense que c'est la pression du public qui les a forcés. Je suis loin d'être sûr que c'est volontaire. Ils ont été tenus de le faire. Je ne pense pas que c'est dans un esprit de générosité.

Le président : Non pas par générosité ou grandeur d'âme.

Le sénateur Carignan : Je ne pense pas.

La sénatrice Dupuis : C'est justement le point qu'on veut faire. On veut rapporter ce que l'on a entendu. Ces gens-là nous ont dit que c'était volontaire. Je propose qu'on aille chercher dans leur témoignage là où ils ont dit qu'ils ont fait cela sur une base volontaire, parce qu'aux États-Unis... J'ai posé la question sur le fait que, justement, il y avait des problèmes et qu'ils avaient été forcés de le faire.

Le sénateur Carignan : Forcés.

La sénatrice Dupuis : Forcés de le faire. Ils disent que c'est volontaire, parce qu'aucune loi aux États-Unis ne les force à le faire. Le projet de loi C-76 nous forcerait à faire des choses différentes de ce qu'on fait sur une base volontaire aux États-Unis. Dans leur témoignage, ils ont dit des choses qui étaient très claires dans ce sens-là. On peut choisir la formulation.

Le sénateur Dalphond : Je pourrais faire la suggestion.

[Traduction]

La sénatrice Frum : Il était question du manque d'harmonisation entre ce que proposait le projet de loi C-76 et ce qui se faisait aux États-Unis. Là-bas, c'est volontaire, et la Commission électorale fédérale des États-Unis est assujettie à un régime très strict, et ce qui lui est demandé dans le projet de loi C-76 s'écarte des mesures qu'elle prend aux États-Unis, et c'est moins que ce qu'elle y fait. Je pense donc que le libellé induit le lecteur en erreur. Il est certain qu'il est erroné de laisser entendre que le problème, ici, est que, d'une façon que j'ignore, le projet de loi C-76 lui demande d'en faire plus que ce qu'elle fait aux États-Unis.

[Français]

La sénatrice Dupuis : C'est exactement ce que je veux dire quand je dis qu'ils faisaient eux-mêmes quelque chose sur une base volontaire. C'est cela que je veux qu'on traduise dans le rapport.

[Traduction]

Le président : Je lis le témoignage de M. Kee, de Google :

Given the tremendous challenges these new provisions pose and that major online advertising platforms are already publishing similar registries voluntarily, we recommend cooperative approach whereby platforms coordinate on a registry rather than prescriptive obligations that will introduce unintended consequences, reduce flexibility to address political ads issues and potentially compromise the launch of planned registries.

He has used the word “voluntarily” three or four times in his testimony.

Senator Frum: It puts things in place, but it’s putting in place something that is less than their voluntary level. I asked this question: Are they going to have to lower their standards in order to meet the legislative requirement as opposed to what they are already doing voluntarily?

The Chair: We could find a way to reflect his statements as an extraction in brackets, so everyone knows.

On that, Senator Frum, you might remember that I made a comment to him, stating that we are in a different world now and we have to find a collaborative way to come to an agreement and have regulations, which is, in the case of the electoral act, some prescription. So there’s no doubt the approach that has been the traditional platform is to be self-regulated. Now, in relation to elections, we have adopted an approach whereby there are prescriptions in the electoral act, and there might be others later on, depending on the end result of this election.

So we will take an extract of the testimony of Mr. Kee that we heard and ensure there is a reference note to make sure people can go back to his testimony. Any other comments on page 4? Seeing none, I invite you to go to page 5.

Are there any comments on page 5?

[Translation]

Senator Dupuis: I would like us to mention that both Google and Twitter stated that they would comply with the requirements of Bill C-76 if it were to become law. That’s one thing. They also confirmed that they’ve been in contact with federal government officials regarding these issues since the 2015 election, and that they’re currently holding discussions with the department. The discussions are ongoing with the department regarding the next election in 2019. That’s what they told us.

[English]

The Chair: Is there a specific line you want to address?

Étant donné les énormes défis que posent ces nouvelles dispositions et le fait que les grandes plateformes de publicité en ligne publient déjà volontairement des registres semblables, nous recommandons une approche coopérative selon laquelle les plateformes coordonnent la création d’un registre plutôt que des obligations normatives qui entraîneront des conséquences imprévues, réduiront la souplesse nécessaire pour régler les problèmes de publicité politique et pourraient compromettre le lancement de registres prévus.

Dans son témoignage, il a prononcé le mot « volontairement » trois ou quatre fois.

La sénatrice Frum : Cela relativise, mais c’est moins que du volontariat. J’ai posé la question : devront-ils abaisser leurs normes pour répondre aux exigences de la loi, par opposition aux mesures qu’ils appliquent déjà volontairement?

Le président : Nous pourrions trouver une façon de traduire ses déclarations sous forme d’extraits que nous mettrions entre crochets, pour que tous sachent de quoi il s’agit.

À ce sujet, madame la sénatrice Frum, vous pourriez vous rappeler que j’ai fait une observation à son égard dans laquelle j’ai dit que nous vivions désormais dans un monde différent et que nous devons trouver, par la collaboration, une façon de nous entendre et de promulguer des règlements qui, sous le régime de la loi électorale, prescrirait des obligations. Il est donc sûr que l’approche traditionnelle doit s’autoréguler. Pour les élections, notre loi prescrit des obligations, auxquelles il pourrait s’en ajouter d’autres plus tard, selon le résultat auquel les prochaines élections aboutiront.

Nous prendrons donc un extrait du témoignage de M. Kee, que nous avons entendu, et nous nous assurerons d’y renvoyer les lecteurs. D’autres observations sur la page 4? Il semble que non. Je vous invite donc à passer à la page suivante.

Y a-t-il des observations sur cette page?

[Français]

La sénatrice Dupuis : J’aimerais qu’on mentionne le fait que les deux témoins, tant Google que Twitter, ont indiqué qu’ils respecteraient les exigences du projet de loi C-76 s’il devenait loi. C’est une chose. Ils ont aussi confirmé qu’ils avaient été en communication avec les agents officiels du gouvernement fédéral sur ces questions depuis l’élection de 2015 et qu’ils sont actuellement en discussion avec le ministère. Ces discussions se poursuivent avec le ministère en ce qui a trait à la prochaine élection en 2019. C’est ce qu’ils nous ont dit.

[Traduction]

Le président : Avez-vous un numéro de ligne?

[Translation]

Senator Dupuis: After “not be penalized.” It’s on page 5, at the end of line 4. In French, it’s before the paragraph on Facebook, so line 16, after the word “*sanction*.”

The Chair: What’s your suggestion?

Senator Dupuis: The representatives from Google and Twitter stated that they’ll comply with the requirements of Bill C-76 if the bill is passed. They also confirmed that they were in contact with the federal election officials before the forty-second general election in 2015, and that they’re continuing their discussions in anticipation of the next general election in 2019.

Senator Boisvenu: Is it in the records?

[English]

The Chair: We will give a reference to the testimony.

[Translation]

Senator Dupuis: Yes, we must give the reference to their testimony.

Senator Boisvenu: Have you found it?

[English]

The Chair: We’re checking, honourable senators. I’m sorry to keep you waiting. Senator Pratte’s question was very clear. Senator Pratte states quite clearly:

I understand that the digital advertising universe functions differently with programmatic advertising and so on, which is why I was surprised when we got the brief from Facebook, another digital company, and they briefly say that Facebook supports Bill C-76 and will comply with these requirements should the bill receive Royal Assent.

What is different in Facebook’s business model or technical systems that they don’t seem to have any problem with these proposed requirements, and for both of your companies it’s apparently extremely difficult to comply with these future requirements?

And Mr. Kee’s answer:

It’s difficult to speak to Facebook’s systems since we have an understanding of our systems versus theirs. It may come down to risk tolerances. I think we are more concerned about the potential risk around strict liability and the application of that than they might be in this particular

[Français]

La sénatrice Dupuis : Après « *not be penalized* ». C’est à la page 5, à la fin de la ligne 4. En français, c’est avant le paragraphe sur Facebook, donc la ligne 16, après le mot « *sanction* ».

Le président : Que suggérez-vous?

La sénatrice Dupuis : Les représentants de Google et de Twitter ont indiqué qu’ils se conformeront aux exigences du projet de loi C-76 s’il est adopté. Ils ont également confirmé qu’ils ont été en communication avec les fonctionnaires fédéraux responsables des élections avant la 42^e élection générale de 2015 et qu’ils poursuivent leur dialogue en prévision des prochaines élections générales de 2019.

Le sénateur Boisvenu : Est-ce que cela apparaît dans les comptes rendus?

[Traduction]

Le président : Nous ferons un renvoi au témoignage.

[Français]

La sénatrice Dupuis : Oui, il faut donner la référence de leur témoignage.

Le sénateur Boisvenu : L’avez-vous retrouvée?

[Traduction]

Le président : Nous faisons des vérifications, chers collègues. Je suis désolé de vous faire attendre. La question du sénateur Pratte était très claire. Il dit très clairement :

Je comprends que l’univers de la publicité numérique fonctionne différemment avec la publicité programmatique et ainsi de suite, et c’est pourquoi j’ai été surpris lorsque nous avons reçu le mémoire de Facebook, une autre entreprise numérique. Facebook nous dit succinctement qu’elle appuie le projet de loi C-76 et qu’elle se conformera à ses exigences s’il est adopté.

Qu’y a-t-il de différent dans le modèle d’affaires ou les systèmes techniques de Facebook pour qu’elle ne semble pas avoir de problème avec les exigences proposées, et pour que vos deux entreprises trouvent apparemment si difficile de s’y conformer à l’avenir?

La réponse de M. Kee est la suivante :

Il m’est difficile de parler des systèmes de Facebook puisque nous avons une idée de nos systèmes par rapport aux siens. C’est peut-être une question de tolérance au risque. Je pense que nous nous soucions davantage du risque potentiel lié à la responsabilité stricte et à son application

instance. It is difficult for me to speak to why they would have a different attitude towards it.

And then Ms. Austin:

I'm not prepared to comment on Facebook's approach. Health has been a key priority for our company. We realize we need to provide a better more trustworthy system of — ability to verify who you are speaking with on Twitter. This happens with regard to product changes

We'll try to find —

[*Translation*]

Senator Dupuis: We need to find it in their testimonies.

[*English*]

The Chair: I will have to go through all of it.

Senator Batters: On this point, I'm not sure if we need this entire proposed addition. There is the fact that Twitter and Google have said they will comply with the law, and I should hope so. In fact, they actually came here and testified that for certain sections they might be subject to, they might have to go to jail if they don't comply. So none of this really adds a lot to the conversation.

Also, this particular portion, the online platform part of our report, is one whole page already of a four-and-a-half-page report. And the fact that they've been cooperating since before the 2015 election, again, I should hope because that's a significant part of their business.

So I don't really see the reason for indicating that they're going to cooperate. Of course. Good. That's nice.

The Chair: What I have here is Ms. Austin from Twitter, if you will remember:

I would encourage you to consider the amendments that we've put forward, but absolutely we will abide by the law in Canada.

Senator Batters: I would hope so. I don't think it adds anything to our report to say that Google and Twitter intend to comply with the law. I'm glad to hear that they will. I wouldn't have expected anything different from a good corporate citizen.

que les gens de Facebook dans ce cas particulier. Franchement, il m'est difficile d'expliquer pourquoi leur attitude est différente à cet égard.

Puis celle de Mme Austin :

Je me vois mal commenter l'approche de Facebook. Pour nous, la priorité absolue a été d'assainir notre système. Nous comprenons que nous devons offrir un système meilleur, plus fiable... la capacité de vérifier avec qui vous parlez sur Twitter. C'est l'idée derrière les changements que nous apportons au produit [...]

Nous essaierons de trouver...

[*Français*]

La sénatrice Dupuis : Il s'agit de le trouver dans leurs témoignages.

[*Traduction*]

Le président : Je devrai éplucher tout ça.

La sénatrice Batters : À ce sujet, je ne suis pas sûre de la nécessité de tout cet ajout qui est proposé. Il y a le fait que les représentants de Twitter et Google ont dit que ces sociétés se conformeraient à la loi, et j'espère bien qu'elles le feront. En fait, ces gens sont venus ici et ont déclaré qu'ils pourraient aboutir en prison s'ils ne respectent pas certains articles auxquels ils pourraient être soumis. Alors tout ceci n'ajoute pas grand-chose à la conversation.

De plus, cette partie surtout du rapport qui porte sur les plateformes en ligne occupe déjà toute une page, dans un rapport de quatre pages et demie. Je répète : ils coopèrent depuis avant les élections de 2015, parce que cela représente une partie importante de leurs activités.

Je ne vois donc pas de raison d'indiquer qu'ils vont coopérer. Bien sûr. Oui. C'est bon.

Le président : J'ai ici les propos de Mme Austin, de Twitter. Vous vous en souviendrez peut-être.

Je vous inviterais à examiner les amendements que nous avons proposés, mais oui, certainement, nous allons respecter la loi au Canada.

La sénatrice Batters : Je l'espère bien. Je ne crois pas que cela ajoute quoi que ce soit à notre rapport, de dire que Google et Twitter ont l'intention de se conformer à la loi. Je suis ravie d'entendre qu'ils vont le faire. Je ne m'attendrais à rien de moins de la part d'une entreprise socialement responsable.

[Translation]

Senator Dupuis: We shouldn't have any issues with quoting it in the report, since it's what they told us. In other words, in this part of the report, which states that they're doing all this voluntarily in the United States, but that here it will be chaos, I don't think that the tone is appropriate. They told us that it will complicate their lives, but that they've been working with the officials since 2015. We have to take their word for it, but they aren't here to lie to us, and they're currently continuing their discussions with the —

[English]

The Chair: What I would suggest is we have essentially what Ms. Austin said, “absolutely we will abide by the law in Canada.”

[Translation]

Senator Dupuis: Exactly, that's all.

[English]

The Chair: That's what Ms. Austin said. Of course I know that. I think that since they have a different system in the United States and now we are regulating our system, recognizing that they are —

Senator Frum: There is not a voluntary system. They have a voluntary disclosure act, and there is also federal election law to do with disclosures. So we're mischaracterizing it when we suggest there are not disclosure laws in the United States. That's wrong.

The Chair: I think the text, as it is written, at line 16 in French, but they will comply with the Canadian law.

Senator Frum: Chair, if you have every witness who gets asked about the law, are we going to put it into reports that they acknowledge they'll follow the law? I don't understand. And to single them out as saying they will follow the law actually implies that we think they won't. It would be a disservice to do that because we are going to take it at face value that they are good corporate citizens.

The Chair: Any other comments in relation to that?

Senator Dalphond: I could live with the draft. I think that good corporate citizens always comply with the law. I could live with the way we've drafted it. Sometimes too much detail may be unnecessary here. I understand the purpose of the precision, but I'm not so sure it's necessary.

[Français]

La sénatrice Dupuis : On ne devrait pas avoir de problème à le citer dans le rapport, puisque c'est ce qu'ils nous ont dit. Autrement dit, dans cette partie du rapport qui indique qu'ils font tout cela de façon volontaire aux États-Unis, mais qu'ici, ce sera le chaos, je trouve que le ton ne convient pas. Ils nous ont dit que cela va leur compliquer la vie, mais qu'ils collaborent avec les officiers depuis 2015. On est obligé de les croire sur parole, mais ils ne sont pas ici pour nous mentir, et ils continuent actuellement leurs discussions avec les...

[Traduction]

Le président : Je suggère que nous indiquions essentiellement ce que Mme Austin a dit : « Oui, certainement, nous allons respecter la loi au Canada. »

[Français]

La sénatrice Dupuis : Tout à fait, c'est tout.

[Traduction]

Le président : C'est ce que Mme Austin a dit. Je sais cela, bien sûr. Je crois que parce qu'ils ont un système différent aux États-Unis et que maintenant, nous réglémentons notre système, reconnaitre qu'ils sont...

La sénatrice Frum : Il n'y a pas de système volontaire. Ils ont une loi sur la divulgation volontaire, et il y a aussi une loi sur les élections fédérales qui vise la divulgation. Nous déformons les choses quand nous laissons entendre qu'il n'y a pas de dispositions législatives sur la divulgation aux États-Unis. C'est faux.

Le président : Je crois qu'il y a le texte tel qu'il est rédigé à la ligne 16, en français, mais ils vont se conformer à la loi au Canada.

La sénatrice Frum : Monsieur le président, allez-vous indiquer dans le rapport chaque personne à qui on a posé la question et qui a dit qu'elle respecterait la loi? Je ne comprends pas. Et signaler certaines personnes en particulier donne à croire que nous pensons qu'elles ne vont pas le faire. Cela causerait plus de tort que de bien, parce que nous allons reconnaître à première vue que ce sont des entreprises socialement responsables.

Le président : Est-ce qu'il y a d'autres commentaires à ce sujet?

Le sénateur Dalphond : L'ébauche me va. Je crois que les entreprises socialement responsables se conforment toujours à la loi. Je trouve acceptable la façon dont c'est rédigé. Il est parfois inutile de mettre trop de détails. Je comprends le but de la précision, mais je ne suis pas sûr que ce soit nécessaire.

[Translation]

Senator Dupuis: I have a proposal for line 28 in the French version, just before the conclusion.

The Chair: “*Le gouvernement du Canada devrait par conséquent consulter...*”

Senator Dupuis: I don’t think that “*par conséquent consulter*” is the appropriate wording. Instead, I would suggest “*continuer à travailler en collaboration avec les plateformes,*” since, if they’re already doing it.

[English]

Senator Batters: Which line?

[Translation]

Senator Dupuis: At line 28, in the French version.

The Chair: “*De travailler avec les exploitants des plateformes en ligne*”?

Senator Dupuis: “*Devrait continuer à travailler en collaboration avec.*”

The Chair: “*Avec les exploitants des plateformes*”?

Senator Dupuis: Yes, exactly.

[English]

The Chair: I don’t see any major problem with that. In English, it would be, “the Government of Canada should therefore continue to work in cooperation with online platforms.”

Senator Batters: The evidence was they proposed amendments quite some time ago, and those amendments continue to not be reflected in this bill.

The Chair: No doubt about that. As I say, we mention it at line 14 in French. In English, it should be — let me find it. It’s line 3 in the English version: “Twitter also asked that a provision be added so that online platforms can use information provided by” It’s already mentioned. They have requested it.

Senator Frum: But the “continue to consult” implies that this legislation was done in consultation with them, and we heard clearly that it was not.

[Translation]

Senator Dupuis: That’s not what we said. We said “*continuer à travailler en collaboration avec.*”

[Français]

La sénatrice Dupuis : J’ai une proposition à la ligne 28 dans la version française, juste avant la conclusion.

Le président : « Le gouvernement du Canada devrait par conséquent consulter... ».

La sénatrice Dupuis : « Par conséquent consulter », je trouve que ce n’est pas approprié comme expression, et je suggérerais plutôt « continuer à travailler en collaboration avec les plateformes », puisque, s’ils le font déjà.

[Traduction]

La sénatrice Batters : Quelle ligne?

[Français]

La sénatrice Dupuis : À la ligne 28, dans la version française.

Le président : « De travailler avec les exploitants des plateformes en ligne »?

La sénatrice Dupuis : « Devrait continuer à travailler en collaboration avec ».

Le président : « Avec les exploitants des plateformes »?

La sénatrice Dupuis : Oui, exactement.

[Traduction]

Le président : Je ne vois aucun problème majeur avec cela. En anglais, on dirait : « *the Government of Canada should therefore continue to work in cooperation with online platforms* ».

La sénatrice Batters : Le fait est qu’ils ont proposé des modifications il y a très longtemps, et que ces modifications ne se reflètent toujours pas dans le projet de loi.

Le président : Il n’y a aucun doute à ce sujet. Comme je l’ai dit, nous l’avons mentionné à la ligne 14, en français. En anglais, il faudrait que ce soit... Je vais le trouver. C’est à la ligne 3 de la version anglaise : « *Twitter also asked that a provision be added so that online platforms can use information provided by. . . .* » C’est déjà mentionné. Ils l’ont demandé.

La sénatrice Frum : Mais si on dit « continuer à consulter », cela sous-entend que la loi a été rédigée en consultation avec eux, et nous avons très bien entendu que ce n’était pas le cas.

[Français]

La sénatrice Dupuis : Ce n’est pas cela qu’on a dit, non : « continuer à travailler en collaboration avec ».

[English]

The Chair: To continue to work in cooperation, that's what I've translated.

Senator Batters: Even more so it sounds like this bill was the product of collaboration.

The Chair: No, but it doesn't mean they were consulted. The word "consulted" is not right. I agree. They met some officers of the department after to express their views. We heard that from Ms. Austin and Mr. Kee, but they were not successful. That's quite clear. It's on the record.

Senator Frum: I think we're only disagreeing with the word "continue." Whether it's "collaborate" or "consult" is not the issue. It's "continue to." That implies past interest in what they had to say, which we heard wasn't the case.

The Chair: We could say, "should therefore work."

[Translation]

Senator Dupuis: No. We heard that the representatives of the platforms have been working with the election officials since before the 2015 election. So we're saying that we don't want the government to consult these people, we want the government to continue working with them. That's what the representatives of the platforms told us. The government also said this, but it was confirmed by the representatives of the platforms.

[English]

Senator Dalphond: May I suggest a compromise? Should therefore consult and collaborate with online —

[Translation]

Senator Dupuis: No, because they're already doing it.

[English]

Senator Gold: How about: "Government of Canada should continue to work with online platforms?" Just continue to work with them. They have been working since before the last election — that's evidence that we had — and we want them to continue to work them.

It is both because online platforms have things to say about how the law could be improved and if we didn't get it this time, the government may come back.

[Traduction]

Le président : Ce que cela me donne comme traduction en anglais, c'est : « *continue to work in cooperation* ».

La sénatrice Batters : Cela donne encore plus l'impression que le projet de loi est le produit d'une collaboration.

Le président : Non, mais cela ne signifie pas qu'ils ont été consultés. Le terme « consulter » n'est pas juste. Je suis d'accord. Ils ont rencontré des fonctionnaires du ministère par la suite pour exprimer leurs points de vue. Mme Austin et M. Kee nous ont dit cela, mais ils n'ont pas eu de succès. C'est très évident. C'est consigné.

La sénatrice Frum : Je crois que notre seul désaccord porte sur le mot « continuer ». Que ce soit « collaborer » ou « consulter », là n'est pas le problème. C'est « continuer ». Cela implique un intérêt passé dans ce qu'ils avaient à dire, et nous avons entendu que ce n'était pas le cas.

Le président : Nous pourrions dire : « *should therefore work* », ou « devrait par conséquent travailler ».

[Français]

La sénatrice Dupuis : Non. On a entendu que les représentants des plateformes travaillent avec les officiers électoraux depuis avant les élections de 2015. Alors, ce qu'on dit, c'est qu'on ne veut pas que le gouvernement consulte ces gens, on veut que le gouvernement continue de travailler avec eux. C'est ce que les représentants des plateformes nous ont dit. Le gouvernement l'a dit aussi, mais ça a été confirmé par les représentants des plateformes.

[Traduction]

Le sénateur Dalphond : Est-ce que je peux suggérer un compromis? Ce serait : « devrait par conséquent consulter et collaborer avec les... »

[Français]

La sénatrice Dupuis : Non, parce qu'ils le font déjà.

[Traduction]

Le sénateur Gold : Que diriez-vous de ceci : « Le gouvernement du Canada devrait continuer de travailler avec les plateformes en ligne »? Simplement, continuer de travailler avec elles. Cela se fait depuis avant les dernières élections — selon les témoignages que nous avons entendus — et nous voulons qu'elles continuent de travailler avec eux.

C'est aussi bien parce que les plateformes en ligne ont des choses à dire sur la façon dont la loi pourrait être améliorée, et parce que si nous ne l'avons pas cette fois-ci, le gouvernement peut y revenir.

The Chair: And the sentence is clear about regulating because the key issue is between self-regulated and non-regulated, and it's contained in line 15.

Are there any other comments on page 5?

[*Translation*]

Senator Dupuis: In the conclusion, at line 23 in English, “cybersecurity are not limited to elections,” or to Canada. Not only are they not limited to elections, but they're not limited to Canada either. They aren't limited to either elections or Canada. I think that we must include this, since we heard it said.

[*English*]

The Chair: Any other suggestions?

Senator Batters: Threats to Canadian cybersecurity are not limited to elections or to Canada?

Is that right?

[*Translation*]

Senator Dupuis: Choose the English version that you want; not to elections nor to Canada.

[*English*]

The Chair: It should be that “threats to cybersecurity are not limited to elections nor to Canada.”

Agreed? Any other comments?

[*Translation*]

Are there any other suggestions before I ask for the support of the honourable senators?

[*English*]

Shall the observations, as amended, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Does the committee agree that I report the bill, as amended and with the observations as agreed, to the Senate?

Some Hon. Senators: On division.

The Chair: On division. Agreed.

Le président : La phrase est claire en ce qui concerne la réglementation, car ce sont les entreprises autoréglementées et les entreprises non réglementées qui forment le principal enjeu, et cela se trouve aux lignes 28 et 29.

Est-ce qu'il y a d'autres observations concernant la page 5?

[*Français*]

La sénatrice Dupuis : Dans la conclusion, à la ligne 23 en anglais, « *cybersecurity are not limited to elections* », ni au Canada. Non seulement ce n'est pas limité aux élections, mais ce n'est pas limité non plus au Canada. Ce n'est limité ni aux élections ni au Canada. Je pense qu'on doit l'indiquer, car on l'a entendu dire.

[*Traduction*]

Le président : D'autres suggestions?

La sénatrice Batters : Les menaces contre la cybersécurité canadienne ne se limitent pas aux élections ou au Canada?

Est-ce vrai?

[*Français*]

La sénatrice Dupuis : Choisissez la version anglaise que vous voulez; ni aux élections ni au Canada.

[*Traduction*]

Le président : On devrait lire : « les menaces contre la cybersécurité canadienne ne se limitent pas aux élections ni au Canada ».

C'est d'accord? D'autres commentaires?

[*Français*]

D'autres suggestions avant que je demande l'appui des honorables sénateurs?

[*Traduction*]

Les observations modifiées sont-elles adoptées?

Des voix : D'accord.

Le président : Est-il convenu que je fasse rapport au Sénat du projet de loi modifié, accompagné des observations sur lesquelles nous nous sommes entendus?

Des voix : Avec dissidence.

Le président : Avec dissidence. D'accord.

That completes our session this afternoon. I thank you for your cooperation and suggestions and cooperative mood to achieve those observations. I am personally very grateful to you because I think this is an issue that will be with us in the coming years.

Senator Gold: You're making an observation.

The Chair: I'm making an observation on the overall observations. I think it's important that we append those observations. I know it's labour intensive, but on the whole I think it reflects our views in relation to the Canada Elections Act.

Senator Gold: I am sure I speak for all members of the committee and I want to express our gratitude to you, as chair, because this was not an easy task. We had a constrained period of time. There is no question about that. Thanks to you and to the members of the committee. In a very important, sometimes highly charged matter, I think we did the best job we could. We did a good job due in no small measure to your leadership and to the steering committee. So thank you very much.

The Chair: I would like to thank both deputy chairs, Senator Dupuis and Senator Boisvenu. We have been able to arrive at a report with very meaningful observations. I rely on you to continue to share that wisdom in your speeches at third reading.

(The committee adjourned.)

Cela met fin à notre séance de cet après-midi. Je vous remercie tous de votre collaboration et de vos observations, ainsi que de vos efforts pour coopérer à la rédaction de ces observations. Je vous suis personnellement très reconnaissant, car je crois que c'est un enjeu auquel nous ferons face au cours des années à venir.

Le sénateur Gold : Vous faites une observation.

Le président : J'émetts une observation sur les observations en général. Je crois qu'il est important que nous annexions ces observations au rapport. Je sais que cela demande beaucoup de travail, mais, dans l'ensemble, cela reflète nos points de vue concernant la Loi électorale du Canada.

Le sénateur Gold : Je suis sûr de pouvoir dire ceci au nom de tous les membres du comité. Je tiens à vous exprimer de la gratitude, car, à titre de président, vous n'avez pas eu la tâche facile. Nous étions limités dans le temps. C'est évident. Je vous remercie, ainsi que les membres du comité. Compte tenu d'un sujet très important et parfois très touffu, je crois que nous avons accompli le meilleur travail possible. Nous avons fait du bon travail, et c'est grâce en grande partie à votre leadership et au travail du comité directeur. Je vous remercie donc beaucoup.

Le président : J'aimerais remercier les deux vice-présidents, la sénatrice Dupuis et le sénateur Boisvenu. Nous avons réussi à produire un rapport comportant de très importantes observations. Je compte sur vous pour continuer de transmettre cette sagesse dans vos discours, à l'étape de la troisième lecture.

(La séance est levée.)

EVIDENCE

OTTAWA, Thursday, December 6, 2018

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs, to which was referred Bill C-58, An Act to amend the Access to Information Act and the Privacy Act and to make consequential amendments to other Acts, met this day at 10:39 a.m. to continue its study of the bill.

Senator Serge Joyal (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: Honourable senators, welcome to our morning meeting of the Legal and Constitutional Affairs Committee.

[*English*]

We will resume our consideration of Bill C-58, An Act to amend the Access to Information Act and the Privacy Act and to make consequential amendments to other Acts.

We had to suspend our consideration of this legislation to give priority to Bill C-76, an Act to amend the Canada Elections Act. We have completed our consideration of that bill. We are resuming our consideration of Bill C-58.

This morning, we have the pleasure to welcome a representative from the Department of Immigration, Refugees and Citizenship Canada.

[*Translation*]

We are pleased to welcome Michael Olsen, Director General, Corporate Affairs. He is accompanied by Simon Cardinal, Director General, Corporate Secretariat.

[*English*]

I think you know the procedure, Mr. Olsen. I invite you to make your presentation.

Before I give you the opportunity to do so, I inform honourable senators that the annual report of the department on the access to information is available in both languages. I suggest you have it in front of you because there are charts and very precise data. It might be helpful for your consideration, discussion and debate with Mr. Olsen and Mr. Cardinal. Mr. Olsen, the floor is yours.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le jeudi 6 décembre 2018

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles, auquel a été renvoyé le projet de loi C-58, Loi modifiant la Loi sur l'accès à l'information, la Loi sur la protection des renseignements personnels et d'autres lois en conséquence, se réunit aujourd'hui, à 10 h 39, afin de poursuivre son étude de ce projet de loi.

Le sénateur Serge Joyal (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le président : Honorables sénateurs, nous vous souhaitons la bienvenue à notre séance matinale du Comité des affaires juridiques et constitutionnelles.

[*Traduction*]

Nous reprenons notre étude du projet de loi C-58, Loi modifiant la Loi sur l'accès à l'information, la Loi sur la protection des renseignements personnels et d'autres lois en conséquence.

Nous avons dû interrompre cette étude pour traiter en priorité du projet de loi C-76, Loi modifiant la Loi électorale du Canada. Comme nous avons terminé l'étude de ce projet de loi, nous pouvons revenir à celui-ci.

Nous avons le plaisir d'accueillir ce matin des représentants du ministère de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté du Canada.

[*Français*]

Nous avons le plaisir d'accueillir M. Michael Olsen, directeur général des affaires corporatives du ministère. Il est accompagné de M. Simon Cardinal, directeur général du Secrétariat aux affaires générales.

[*Traduction*]

Je crois que vous connaissez notre façon de procéder, monsieur Olsen.

Avant de vous inviter à présenter votre exposé, je dois toutefois informer mes collègues sénateurs qu'ils ont en main des copies dans les deux langues officielles du rapport annuel de votre ministère relativement à l'administration de la Loi sur l'accès à l'information. Je suggère à chacun de le garder à portée de la main, car on y trouve toutes sortes de graphiques et de données très précises. Tout cela pourrait vous être utile dans votre analyse et vos échanges avec MM. Olsen et Cardinal. Monsieur Olsen, à vous la parole.

Michael Olsen, Director General, Corporate Affairs, Immigration, Refugees and Citizenship Canada: Thank you, Mr. Chair. Good morning. My name is Michael Olsen. I'm Director General of the Corporate Affairs Branch at Immigration, Refugees and Citizenship Canada. With me here today is Simon Cardinal, who is the Director General of the Corporate Secretariat at IRCC. I want to thank you for welcoming us here today.

Before I take questions from the committee, I would like to speak about our department's ATIP performance and then move into a discussion relating to Bill C-58.

Our department has an access to information and privacy division with approximately 107 staff and a network of 33 liaison officers across the many branches and regions of the department.

[*Translation*]

In 2012-13, the department received 30,124 ATIP requests. Since then, the number of requests has more than doubled. In 2017-18, we received more than 77,602 ATIP requests, an increase of 23 per cent compared to the previous year. For the current year, we are again seeing an increase of 23 per cent of the number of requests received. In 2017-18, our last reporting year, IRCC received more access to information requests than any other federal institution. IRCC receives about half of all ATIP requests addressed to the federal government.

[*English*]

Despite this marked increase in volume, IRCC was able to maintain a compliance rate of 71.5 per cent for access and 59 per cent for privacy. The ATIP division has been efficient in managing the volume of requests received in order to meet the legislative deadline.

IRCC has launched a number of initiatives in an effort to improve its performance and to address current challenges. Although these initiatives have increased productivity year over year, IRCC continues to create strategies aimed at increasing efficiency, which in turn decreases our backlog and improves our compliance rate.

IRCC continues to collaborate with our stakeholders from the Canadian Association of Professional Immigration Consultants, the Immigration Consultants of Canada Regulatory Council and the Canadian Bar Association, who together submit more than 60 per cent of all ATIP requests. IRCC ATIP provides

Michael Olsen, directeur général, Affaires corporatives, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada : Merci, monsieur le président. Bonjour à tous. Je m'appelle Michael Olsen et je suis directeur général des Affaires corporatives à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC). Je suis accompagné de Simon Cardinal qui est directeur général du Secrétariat aux affaires générales de notre ministère. Je tiens à vous remercier de nous accueillir aujourd'hui.

J'aimerais d'abord vous parler du rendement de notre ministère quant à l'administration de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels. Je traiterai ensuite du projet de loi C-58, avant de répondre aux questions des membres du comité.

Notre ministère a une division de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels (AIPRP) comptant quelque 107 employés et un réseau de 33 agents de liaison dans nos directions générales et nos bureaux régionaux.

[*Français*]

En 2012-2013, le ministère a reçu 30 124 demandes d'AIPRP. Depuis, le nombre de demandes a plus que doublé. Au courant de l'année 2017-2018, nous avons reçu plus de 77 602 demandes d'AIPRP, ce qui représentait une hausse de 23 p. 100 par rapport à l'année précédente. Pour l'année en cours, nous observons à nouveau une hausse de 23 p. 100 du nombre de demandes reçues. En 2017-2018, notre dernière année de déclaration, IRCC a reçu plus de demandes d'accès à l'information que toute autre institution fédérale. IRCC reçoit plus ou moins la moitié de toutes les demandes d'AIPRP adressées au gouvernement fédéral.

[*Traduction*]

Malgré cette hausse marquée du nombre de demandes, le ministère a pu maintenir un taux de conformité de 71,5 p. 100 pour l'accès à l'information et de 59 p. 100 pour l'accès aux renseignements personnels. La division de l'AIPRP a su faire montre de l'efficacité nécessaire pour gérer ce volume croissant de demandes en respectant les délais prévus par la loi.

Le ministère a lancé différentes initiatives en vue d'améliorer son rendement et d'aplanir les difficultés qui se posent actuellement. Même si ces initiatives nous ont permis d'accroître notre productivité année après année, nous continuons d'élaborer des stratégies en vue d'augmenter notre efficacité, ce qui nous permet de réduire notre arriéré de cas et d'améliorer notre taux de conformité.

Le ministère continue de collaborer avec les intervenants de l'Association canadienne des conseillers professionnels en immigration, du Conseil de réglementation des consultants en immigration du Canada et de l'Association du Barreau canadien, lesquels sont à l'origine de plus de 60 p. 100 de toutes

information sessions, shares best practices and continuously works collaboratively with stakeholders.

The vast majority of ATIP requests received and processed within our department concern immigration case files. The department holds information on millions of individuals and collects significant amounts of personal information annually due to applications for citizenship, passports, permanent and temporary residents. This, in turn, has a direct effect on the ever-growing number of ATIP requests received by IRCC.

IRCC has been leading a task force that has been looking at uncovering the root causes of increasing ATIP volumes and is developing an action plan to improve the ATIP division's performance. We are looking at ways to reduce the perceived need for our clients to make ATIP requests, which in turn will ultimately lead to better client service.

A total of 280 official complaints were filed to the Information and Privacy Commissioner this fiscal year, representing less than 1 per cent of all requests processed during this period.

The duty to assist is taken very seriously at IRCC. The ATIP division notifies requesters of possible delays in service. We are acting proactively to minimize the number of complaints.

The IRCC runs a number of proactive training activities, including in-person and online options such as workshops, mandatory and voluntary training courses and awareness sessions. Such training to IRCC employees focuses on, among other things, the importance of safeguarding privacy and protecting personal information.

IRCC is fully committed to the principle of greater transparency and providing Canadians with more accessible information. We have been preparing ourselves to ensure a smooth roll-out of Bill C-58 legislation when it is implemented in order to meet public expectations.

[*Translation*]

Mr. Chair, thank you once again for inviting us to present IRCC's perspective on this important topic and for welcoming us here today. We would be pleased to answer any questions from the committee members.

les demandes d'AIPRP que nous recevons. Notre division responsable de ces questions offre des séances d'information, communique ses pratiques les plus efficaces et travaille en étroite collaboration avec les parties prenantes.

La vaste majorité des demandes d'AIPRP reçues et traitées par notre ministère concernent des dossiers d'immigration. Le ministère détient des renseignements au sujet de millions de particuliers et recueille chaque année des quantités considérables de données personnelles via les demandes de citoyenneté, de passeport, et de visa de résident permanent et de résident temporaire. Tout cela a une incidence directe sur le nombre croissant de demandes d'accès à l'information que nous recevons.

Le ministère dirige un groupe de travail qui s'emploie à déterminer les causes profondes de l'augmentation du nombre de demandes d'accès à l'information, et à élaborer un plan d'action en vue d'améliorer le rendement de la division. Nous cherchons des moyens de faire en sorte que nos clients ressentent moins le besoin de formuler des demandes d'accès à l'information, ce qui se traduira en bout de ligne par un meilleur service à la clientèle.

Depuis le début du présent exercice financier, les commissaires à l'information et à la protection de la vie privée ont reçu un total de 280 plaintes officielles, ce qui représente moins de 1 p. 100 de l'ensemble des demandes traitées durant cette période.

Notre ministère prend très au sérieux son obligation de prêter assistance. La division de l'AIPRP informe les demandeurs des retards possibles. Nous prenons en outre des mesures proactives en vue de minimiser le nombre de plaintes.

Le ministère offre ainsi différentes activités de formation, en personne et en ligne, y compris des ateliers, des cours obligatoires et facultatifs et des séances de sensibilisation. Ces activités de formation visent surtout à faire en sorte que les employés du ministère sachent notamment à quel point il est important de protéger la vie privée des clients et leurs renseignements personnels.

Le ministère adhère totalement au principe d'une transparence accrue et d'une plus grande accessibilité de l'information pour les Canadiens. De manière à répondre aux attentes de la population, nous nous préparons à assurer une mise en œuvre efficace des dispositions du projet de loi C-58 lorsqu'il aura été adopté.

[*Français*]

Monsieur le président, je tiens à vous remercier encore une fois de nous avoir invités à présenter le point de vue d'IRCC sur cet important sujet et de nous avoir accueillis aujourd'hui. C'est avec plaisir que nous répondrons maintenant aux questions des membres du comité.

Senator Boisvenu: Welcome to our guests. Mr. Olsen, you're talking about a 23 per cent increase in access to information requests for 2017 and it appears that you will be exceeding that percentage for 2018. Is there a link between those increases and the increase in the number of illegal immigrants entering the country?

[English]

Mr. Olsen: Most ATIP requests are related to temporary resident visas. The department processes several million temporary resident visas every year. Typically, people who are refused those visas want to know why.

We don't anticipate a huge increase in the number of ATIPs as a result of any irregular migration. We haven't necessarily been tracking that per se. It is a relatively small number compared to the overall volume of applications we receive.

[Translation]

Senator Boisvenu: So how do you justify that increase, which is happening pretty much at the same time as the arrival of illegal immigrants in Canada?

[English]

Mr. Olsen: There may be a correlation, but I don't believe there is causation. What we have with our temporary resident visa volumes, they are now increasing, I think, more than 20 per cent a year now. That is the biggest driver, as far as we know, with respect to the number of ATIP requests that we have received.

As I mentioned, what we are doing is undertaking a root cause analysis of why people make ATIP requests. Once we have conducted that root cause analysis, we will start undertaking initiatives to try to reduce the number of ATIP requests that we receive. We will be able to see exactly what initiatives are bearing fruit and where we have been able to hit the mark on identifying the root causes and what is making people make ATIP requests.

[Translation]

Senator Boisvenu: Since those who enter Canada illegally may eventually face the possibility of being deported, can this lead to an increase in access to information requests?

Le sénateur Boisvenu : Bienvenue à nos invités. Monsieur Olsen, vous nous parlez d'une hausse de 23 p. 100 des demandes d'accès à l'information pour l'année 2017 et, en ce qui concerne l'année 2018, il semble que vous surpasserez ce pourcentage. Y a-t-il un lien à faire entre ces hausses et l'augmentation du nombre d'immigrants illégaux qui entrent au pays?

[Traduction]

M. Olsen : La plupart des demandes d'accès à l'information concernent les visas de résident temporaire. Chaque année, le ministère traite plusieurs millions de demandes de visa de résident temporaire. Généralement, les gens auxquels on refuse un tel visa veulent savoir pourquoi.

Nous ne prévoyons pas une forte hausse du nombre de demandes d'accès à l'information en raison de l'immigration clandestine. Nous ne faisons pas nécessairement de suivi à cet égard. Il s'agit d'un nombre relativement faible de cas comparativement au volume total de demandes que nous recevons.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : Comment justifiez-vous alors cette augmentation qui se produit plus ou moins en même temps que l'arrivée d'immigrants illégaux au Canada ?

[Traduction]

M. Olsen : Il y a peut-être une corrélation, mais je ne crois pas qu'il y ait de relation de cause à effet. Si je ne m'abuse, le nombre de demandes de visa de résident temporaire augmente actuellement de plus de 20 p. 100 par année. À ma connaissance, c'est le principal facteur à l'origine de la hausse du nombre de demandes d'accès à l'information.

Comme je l'indiquais, nous effectuons une analyse des facteurs qui incitent les gens à présenter des demandes d'accès à l'information. Dès que nous connaissons les résultats de cette analyse, nous mettrons en œuvre des initiatives en vue d'essayer de réduire le nombre de demandes d'accès à l'information que nous recevons. Nous verrons alors exactement lesquelles de ces initiatives portent fruit parce que nous sommes parvenus à bien cibler les facteurs qui amènent les gens à formuler de telles demandes.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : Comme ces gens qui entrent au Canada de façon illégale risquent d'être aux prises à un moment donné avec la possibilité d'être déportés, cela peut-il engendrer une recrudescence des demandes d'accès à l'information?

[English]

Mr. Olsen: It may. I really can't speculate on the number that we have received or will receive as a result of that.

[Translation]

Senator Boisvenu: What type of clientele is driving the increase in requests that you are currently experiencing? Lawyers? Government agencies? Immigrant support organizations? From which sectors of society are these requests coming?

[English]

Mr. Olsen: Again, the vast majority of our requests are regarding case files. Typically, it's people who want to know the status of an application or people who have applied for a temporary resident visa, for example, and have been refused and want to know why they have been refused.

Again, our temporary resident visa application volumes are increasing quite rapidly.

Even just a small percentage of those people who are refused making an ATIP request will drive our volumes very quickly.

[Translation]

Senator Dupuis: Thank you for being here, Mr. Olsen and Mr. Cardinal. I would like to come back to the statistics you provided. According to the statistics we obtained, 50,000 requests had been made to the Department of Immigration, Refugees and Citizenship. However, we are talking about 77,000 requests, according to today's figures for 2017. I'm sorry, I don't mean to mislead you. The 50,000 requests were for the 2016-17 year. The 23 per cent increase brings us to 77,000 requests.

When you say that you have set up a working group to start thinking about the reasons for the increase, have you come to any conclusions? Has the working group finished its consideration?

[English]

Mr. Olsen: The task force is working as we speak. The meetings for trying to determine the root causes have been going on for several weeks. We plan to have a report — I hope later this month — regarding the root cause analysis, and we'll see. We'll get a better sense of why people are filing ATIP requests and what we can do to give them more information or to say, "Wait a second, you don't need to file an ATIP request. Here is what we can give you." We'll see.

[Traduction]

M. Olsen : C'est possible. Je ne peux pas vraiment avancer d'hypothèses quant au nombre de demandes que nous avons reçues ou que nous pourrions recevoir dans de telles circonstances.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : Quel type de clientèle est à l'origine de l'augmentation des demandes que vous connaissez à l'heure actuelle? Des avocats? Des agences gouvernementales? Des organismes de soutien aux immigrants? De quels secteurs de la société ces demandes proviennent-elles?

[Traduction]

M. Olsen : Comme je le disais, la vaste majorité de nos demandes concernent des dossiers d'immigration. Généralement, il s'agit de gens qui veulent savoir où en est rendue leur demande ou connaître les raisons pour lesquelles on a refusé leur demande de visa de résident temporaire, par exemple.

Je vous rappelle que le nombre de demandes de visa de résident temporaire augmente très rapidement.

Il suffit qu'une faible proportion de ceux qui essuient un refus à ce titre formulent une demande d'accès à l'information pour faire grimper très rapidement nos volumes de dossiers à traiter.

[Français]

La sénatrice Dupuis : Merci, messieurs Olsen et Cardinal, de votre présence. J'aimerais revenir aux statistiques que vous nous avez transmises. Selon les statistiques qu'on avait obtenues, 50 000 demandes avaient été faites au ministère de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté. Cependant, on parle plutôt de 77 000 demandes, selon les chiffres d'aujourd'hui pour 2017. Je suis désolée, je ne veux pas vous induire en erreur. Les 50 000 demandes étaient liées à l'année 2016-2017. Les 23 p. 100 d'augmentation nous amènent à 77 000 demandes.

Lorsque vous dites que vous avez mis sur pied un groupe de travail pour amorcer une réflexion sur les raisons de cette augmentation, avez-vous dégagé des conclusions? Le groupe de travail a-t-il terminé sa réflexion ?

[Traduction]

M. Olsen : Le groupe de travail est à l'œuvre actuellement. Voilà plusieurs semaines déjà qu'il se réunit pour se pencher sur les causes profondes de cette augmentation du nombre de demandes. Nous devrions avoir sous peu en main — d'ici la fin du mois, je l'espère — le rapport d'analyse, et nous verrons ce qu'il en est. Nous aurons alors une meilleure idée des raisons pour lesquelles les gens présentent des demandes d'accès à l'information et des moyens que nous pouvons prendre pour

[Translation]

Senator Dupuis: You mentioned visa applications for temporary residence. People are wondering why their visa application was rejected or they want to know the status of their file.

Do you think the process itself is clear enough for citizens or aspiring citizens? Is there an average timeframe that would allow someone waiting for a visa to know that their file is being processed? The annual report mentions that the processing time ranges from 15 days to more than one year. Do the people who apply know about those times? Can people easily find the department's annual report to find out how their application is being processed in terms of delays, among other things? Do you have that type of information? Do the people who go through the system have access to that information?

[English]

Mr. Olsen: Information is printed on our website that talks about the expected wait time or the average processing time for different streams. People would have an idea. Every application is looked at on its own merits, of course. We can't necessarily say if the average time is X number of days that it will take a certain applicant that number of days. We do our best. The department does our best. I'm not on the operation side, but we do our best to ensure that requests are processed as quickly as possible — ATIP and visa application requests.

[Translation]

Senator Dupuis: So there is information on the website, but as part of the process itself, no direct and specific information on those issues is provided to visa applicants.

[English]

Mr. Olsen: Not directly, although Simon may know better than me. He just came to the Corporate Secretariat from the operation sector.

mieux les renseigner au départ ou leur indiquer que leur demande n'est pas vraiment nécessaire, car on peut leur communiquer directement certains renseignements. Nous verrons.

[Français]

La sénatrice Dupuis : Vous avez parlé des demandes de visa à titre de résidant temporaire. Des gens se demandent pourquoi leur demande de visa a été refusée ou ils veulent savoir où en est rendu leur dossier.

Estimez-vous que le processus lui-même est suffisamment clair pour les citoyens ou les aspirants citoyens? Y a-t-il des délais qui peuvent être moyens, mais qui permettent à quelqu'un qui attend un visa de savoir que son dossier est en cours de traitement? Le rapport annuel mentionne des tranches de délais de traitement qui vont de 15 jours à plus d'un an. Est-ce que ces délais sont connus des gens qui font une demande? Les citoyens peuvent-ils trouver aisément le rapport annuel du ministère afin de savoir comment leur demande est traitée en ce qui a trait aux délais, entre autres? Avez-vous ce type d'information? Est-ce que les citoyens qui passent par le système ont accès à ces informations?

[Traduction]

M. Olsen : On peut trouver sur notre site web des précisions quant aux délais d'attente prévus ou au temps de traitement moyen pour différentes catégories. Les gens peuvent ainsi un peu mieux savoir à quoi s'en tenir. Le bien-fondé de chaque demande doit bien sûr être évalué. Un temps de traitement moyen de X jours ne veut pas nécessairement dire qu'une demande donnée sera traitée à l'intérieur de ce délai. Nous faisons de notre mieux. Je ne participe pas au traitement à proprement parler, mais tous les employés du ministère font de leur mieux pour s'assurer que les demandes sont traitées aussi rapidement que possible. C'est vrai aussi bien pour les demandes d'accès à l'information que pour les demandes de visa.

[Français]

La sénatrice Dupuis : Donc, il y a de l'information sur le site web, mais dans le cadre du processus lui-même, aucune information directe et précise sur ces questions n'est transmise aux personnes qui font une demande de visa.

[Traduction]

M. Olsen : Pas directement, mais Simon pourrait peut-être vous répondre mieux que moi à ce sujet. Il vient d'arriver au Secrétariat aux affaires générales en provenance du secteur des opérations.

[Translation]

Simon Cardinal, Director General, Corporate Secretariat, Immigration, Refugees and Citizenship Canada: The department is exploring various options, including how we could provide more information on the various processes to clients who apply. That would reduce the number of questions sent to the Access to Information Service or by other means. This takes time on a technical level. We need to determine how we can share the information. This is definitely a solution that the department is considering.

Senator Dupuis: So the answer to my question right now is no. No specific information is provided to a visa applicant.

Mr. Cardinal: No. However, the department has telephone and other services.

Senator Dupuis: I have an additional question. I would like to have your analysis of the situation. We are talking about 77,000 access requests, with a relatively small number of formal complaints. Of the 77,000 requests and 280 complaints, have any complaints been resolved? What is your relationship with the Office of the Information Commissioner in terms of complaints? Why is it that many people make requests, but few complaints are filed? Is there an explanation for that?

[English]

Mr. Olsen: I acknowledge what you say. I don't know why people don't make complaints. I think ultimately they are happy, even though we may take more time than is allotted under the legislation in certain cases, with receiving the information when they do receive it.

We have a very good relationship with the OIC. We have been working very hard to make sure there is a collaborative relationship and that we work together, to resolve complaints as quickly as possible. We have been having biweekly teleconferences to say, "What are the complaints that you see as priorities for us to deal with from your perspective?" For us, all complaints are priorities. We treat them, if you will, the same.

One complaint is too many. We want to treat them all the same and treat them very quickly. The OIC will say, "Well, there is this one, which we think is more of an issue." So we'll work on that. We have done very well I think. And I think the OIC would agree with my characterization that we have done well this year in managing complaints.

[Français]

Simon Cardinal, directeur général, Secrétariat aux affaires générales, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada : Le ministère examine diverses possibilités, à savoir comment on pourrait fournir plus d'information sur les différents processus aux clients qui font une demande. Cela permettrait de diminuer le nombre de questions qui sont envoyées au Service d'accès à l'information ou par d'autres moyens. Cela prend du temps sur le plan technique. Il faut déterminer comment on peut partager l'information. C'est définitivement une solution que le ministère envisage.

La sénatrice Dupuis : Donc, la réponse à ma question pour l'instant est non. Aucune information précise n'est fournie à un demandeur de visa.

M. Cardinal : Non. Par contre, il y a des services téléphoniques et d'autres services au sein du ministère.

La sénatrice Dupuis : J'ai une question accessoire. J'aimerais avoir votre analyse de la situation. On parle de 77 000 demandes d'accès, assorties d'un nombre relativement petit de plaintes officielles. Parmi les 77 000 demandes et les 280 plaintes, y a-t-il des plaintes qui ont été réglées? Quelles sont vos relations avec le Commissariat à l'information en ce qui concerne les plaintes? Comment se fait-il que beaucoup de gens fassent une demande, mais que peu de plaintes soient déposées? Y a-t-il une explication à cela?

[Traduction]

M. Olsen : Je comprends votre question. Je ne sais pas pourquoi les gens ne formulent pas davantage de plaintes. Je suppose que c'est parce qu'ils sont satisfaits de l'information qui leur est fournie, même s'il faut davantage de temps que ce que prévoit la loi pour traiter certains cas.

Nous avons d'excellentes relations avec le commissariat à l'information. Nous n'avons ménagé aucun effort pour établir une relation de collaboration permettant de régler les plaintes aussi rapidement que possible. À toutes les deux semaines, nous tenons des téléconférences pour leur demander leur avis quant aux plaintes que nous devrions traiter en priorité. Pour nous, toutes les plaintes sont prioritaires. Nous les traitons toutes sur le même pied.

Une plainte, c'est déjà une de trop. Nous voulons toutes les traiter de la même façon, et ce, dans les plus brefs délais. Les gens du commissariat à l'information peuvent nous dire que telle ou telle plainte leur apparaît davantage problématique, et nous faisons alors le nécessaire. Selon moi, nous nous tirons très bien d'affaire. Je crois que les responsables du commissariat conviendraient avec moi que notre gestion des plaintes a été très efficace cette année.

You may be aware that to formalize the complaint process, the OIC can send a section 35 letter to the department. Then if things still don't work out, they can send what is known as a section 37 letter. This fiscal year, we have received one section 35 letter from the OIC and we have received zero section 37 letters. Last year, there were 10 section 35 letters and there was one section 37 letter. That was, in fact, the first in the history of the department.

We have worked very well with the OIC. We have a constructive and collaborative relationship of which I am partially proud, because we work together.

Senator Gold: In your annual report, I see on page 2 you describe the three units in the access to information division, plus 34 liaison officers who are responsible for coordinating those activities. We heard from the Information Commissioner. He talked about some challenges generally through the system about attracting and retaining qualified people to work in this area. She hoped that the growing culture of access would attract more people and help them stay.

Could you talk to us about your experiences with staffing, training and retention, dealing with access-to-information requests? Do vacancies that you may have bear upon your rate of response? Do you think Bill C-58's provisions giving you a discretion to decline requests that are vexatious, et cetera, might improve the working environment for those who are working on these matters?

Mr. Olsen: We are a very busy ATIP shop in the government. The busiest, as mentioned. We receive more than half of all ATIP requests for the entire government.

Staffing our group to make sure we are equipped to respond to those requests is a challenge.

People move on to different jobs. Sometimes it's people who are very experienced and they are often replaced by people who may not be as experienced. Often people are attracted to work at IRCC because they know it is the biggest ATIP group in the government and they want to experience that.

We are very successful. My director of ATIP, who is with me here, she and her team are very successful at recruiting good people to work at ATIP. That said, before somebody leaves and somebody is hired there can be a bit of a gap which can have an impact on the work that is done. We work every day to try and increase the productivity, to find efficiencies in the system so that we can process requests more quickly. We have seen an increase in productivity this year of over 30 per cent just by reorganizing how we are organized, and how we respond to

Vous savez peut-être que pour officialiser le processus de plainte, le commissariat à l'information peut envoyer au ministère une lettre établie en vertu de l'article 35. Si la situation ne se règle pas, il peut envoyer par la suite une lettre établie en vertu de l'article 37. Au cours du présent exercice, nous avons reçu du commissariat une seule lettre en vertu de l'article 35 et aucune en application de l'article 37. L'an dernier, il y avait eu 10 lettres établies en vertu de l'article 35 et une pour l'article 37. C'était d'ailleurs la seule dans l'histoire du ministère.

Nous travaillons très efficacement avec le commissariat à l'information. Nous avons su établir une relation constructive et collaborative, et je suis fier d'y avoir contribué.

Le sénateur Gold : À la page 2 de votre rapport annuel, vous décrivez les trois unités de la division de l'accès à l'information en plus du rôle des 34 agents de liaison qui doivent coordonner ces activités. Nous avons entendu le témoignage de la commissaire à l'information qui nous a notamment indiqué à quel point il pouvait être difficile de recruter et de maintenir en poste du personnel qualifié dans ce domaine. Elle espère qu'une culture plus axée sur l'accès permettra d'attirer et de retenir davantage de personnel compétent.

Pouvez-vous nous dire comment vous vous en tirez en matière de dotation, de formation et de rétention du personnel pour les demandes d'accès à l'information? Est-ce que vos délais de réponse souffrent du fait que certains postes sont vacants? Croyez-vous que les dispositions du projet de loi C-58 vous autorisant à rejeter notamment les demandes vexatoires pourraient améliorer le contexte de travail dans ce domaine?

M. Olsen : Les demandes d'accès à l'information nous tiennent très occupés. De fait, nous recevons plus de la moitié de toutes les demandes semblables qui sont adressées au gouvernement.

Il est difficile de recruter le personnel nécessaire pour répondre à toutes ces demandes.

Des gens nous quittent pour accéder à d'autres postes. Il s'agit parfois d'employés très expérimentés que l'on doit souvent remplacer par d'autres qui le sont un peu moins. Il y a, par contre, beaucoup de gens qui veulent travailler à notre ministère, parce qu'ils savent que nous sommes le groupe le plus occupé du gouvernement pour ce qui est des demandes d'accès à l'information et qu'ils souhaitent vivre cette expérience.

Ma directrice ici présente et son équipe arrivent très bien à recruter du personnel qualifié pour travailler à la division de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels. Cela dit, il peut y avoir un délai entre le départ d'un employé et l'embauche de son remplaçant, ce qui a des répercussions sur la charge de travail. Nous nous efforçons sans cesse d'accroître notre productivité et de réaliser des gains d'efficacité au sein du système pour en arriver à traiter les demandes plus rapidement. Nous avons accru notre productivité

requests. We have seen a productivity increase of 30 per cent, which is, I think, very good.

Vacancies will have a short-term impact, and a bit of a long-term impact, if we lose people who are very experienced. If they retire or decide to go to another department and they are replaced by people who don't know the department, that can have short-term impact, but not typically a long-term impact. Your question, with respect to declining requests that are vexatious, I suggest that would be a good tool for us to use. I hope we never have to use it. There is scope now to work with a requester to say their request is going to generate several million documents, for example, and that's an awful lot. We don't think you want that many, would you mind scoping down your request? Often, we can reach an agreement with the requester to scope down a request. Sometimes we can't. In those rare instances, a provision like this in the legislation may be helpful to us and to the taxpayers of Canada. I can't predict the future. I would hope we would use that provision very rarely.

Senator Pratte: I'd like to follow up on Senator Dupuis' questions to try to better understand how things are working. When someone requests a visa, I suppose they get a written reply. Does that reply include an explanation as to why the visa request was rejected?

Mr. Olsen: Yes. There is what is known as a refusal letter. The letter outlines why the person was not granted a temporary resident visa.

Senator Pratte: If this is the case, why is it people feel the need to go through an ATIP request? To have more information? That means the information they got was not complete enough for them to understand what happened.

Mr. Olsen: Exactly right. We don't know the exact reason for that. We surmise it's because the refusal letters don't tell them as much as they want to hear. There are some things we can't put in refusal letters, because we are potentially dealing with security issues or program integrity, fraud issues, or privacy issues. Those are things we can't necessarily share with people. We are looking at a process by which we would tell them more. We are also looking at a pilot project where we would say to people, here is your refusal and here is more information than you are currently getting. We want to see if that may have an impact on what is happening. We have to do the root cause analysis, we surmise people are complaining because they are not getting as

de plus de 30 p. 100 cette année en revoyant simplement nos modes de fonctionnement et la manière dont nous répondions aux demandes. À mes yeux, une hausse de productivité de 30 p. 100, c'est excellent.

Les postes vacants ont un impact à court terme et aussi dans une certaine mesure à long terme, lorsque les employés qui partent sont très expérimentés. Lorsque ceux-ci se retirent ou décident d'aller travailler ailleurs au gouvernement, ils sont remplacés par des gens qui ne connaissent pas notre ministère, ce qui peut avoir des incidences à court terme, mais généralement pas à long terme. Quant à la possibilité de rejeter les demandes vexatoires, je pense que c'est pour nous un bon outil, mais j'espère ne pas avoir à l'utiliser. Nous disposons actuellement d'une certaine marge de manœuvre dans nos relations avec un demandeur. On peut lui indiquer par exemple que sa demande nous obligerait à produire plusieurs millions de documents, et que ce n'est pas nécessairement ce qu'il souhaite obtenir. Nous pouvons alors l'inviter à mieux cibler sa requête. Il arrive souvent que nous puissions nous entendre avec les demandeurs de cette manière. Parfois, ce n'est pas possible. Dans ces cas très rares, il pourrait être utile, autant pour nous que pour les contribuables canadiens, qu'une telle disposition soit prévue dans la loi. Je ne peux, bien sûr, pas prédire l'avenir. J'ose espérer que nous n'aurions recours que très rarement à cette disposition.

Le sénateur Pratte : J'aimerais poursuivre dans le sens des questions posées par la sénatrice Dupuis afin de mieux comprendre comment tout cela peut fonctionner. Lorsqu'une personne fait une demande de visa, je suppose qu'elle reçoit une réponse écrite. Lui explique-t-on dans cette réponse les raisons pour lesquelles sa demande de visa a été rejetée?

M. Olsen : Oui. C'est ce que nous appelons une lettre de refus. On y indique les raisons pour lesquelles un visa de résident temporaire n'a pas été accordé.

Le sénateur Pratte : Si tel est le cas, pourquoi les gens ressentent-ils le besoin de présenter une demande d'accès à l'information? Pour obtenir de plus amples détails? Faut-il en conclure que l'information fournie au départ n'est pas suffisante pour leur permettre de comprendre ce qui leur arrive?

M. Olsen : Tout à fait. Nous ne savons pas comment cela s'explique exactement. Nous présumons que c'est parce qu'ils voudraient en savoir plus long que ce que leur indique la lettre de refus. Il y a certains éléments que nous ne pouvons pas inclure dans une lettre de refus, car cela pourrait causer des problèmes du point de vue de la sécurité, de l'intégrité du programme, des risques de fraude ou de la protection des renseignements personnels. Il y a certaines informations que nous ne pouvons pas nécessairement communiquer aux gens. Nous essayons de mettre en place un processus qui nous permettra de leur en dire plus long. Nous préparons pour ce faire un projet pilote dans le cadre duquel nous allons joindre davantage d'information à la

much information as they would like. We will know that in a little bit. Then we will take steps to see what we can do to get more information on how we can lower the possibility of them making an ATIP request, which is better for everybody.

Senator Pratte: Thank you. You mentioned that another large portion of the ATIP requests are simply people who want to know the status of their file. Why do they have to go through an ATIP request to know that? Can't they just call and say that they made the request five months ago and would like to know where it stands?

Mr. Olsen: Yes. They can do that. We do have a client support centre. They often make phone calls and find out the status of their application. Sometimes they may not trust what they are hearing and that's their call. I think they can trust what they are hearing, but they may not trust what they are hearing. At that point, they may want to be positive by submitting an ATIP request. An ATIP request costs five dollars, which is not a barrier to most people. They will make that ATIP request to be sure they have all the available information. Again, I want to go back to the fact that roughly 60 per cent of our ATIP requests are from lawyers and representatives of clients. In providing the most complete service to their clients they will submit an ATIP request just to make sure we are covering all the bases, and that is fine.

Senator Pratte: In your annual report it is indicated there is a small but not insignificant number of requests to which you reply in more than 121 days. It's 7 per cent for ATIP requests. For personal information it's 15 per cent. What are the characteristics of these requests that take more time?

Mr. Olsen: Typically a request that takes a lot of time are those where the information may be more sensitive. We would then have to then consult with our partners in the Government of Canada, such as CBSA or RCMP. We have to consult just to make sure the information that we have and that we would propose releasing is okay with them. Typically, it's consultations with others that would take that long to make sure we are not going to get into any trouble by releasing information.

lettre de refus. Nous voulons déterminer s'il y aura une incidence sur la suite des choses. En attendant les résultats de l'analyse des causes profondes, nous présumons que les gens portent plainte parce qu'ils ne reçoivent pas autant d'information qu'ils le souhaiteraient. Nous saurons bientôt mieux à quoi nous en tenir. Nous ferons ensuite le nécessaire pour voir quels renseignements supplémentaires on peut communiquer d'emblée à nos clients en vue de diminuer les risques qu'ils présentent par la suite une demande d'accès à l'information, ce qui est préférable pour tout le monde.

Le sénateur Pratte : Merci. Vous avez indiqué que les gens qui souhaitent simplement connaître l'état d'avancement de leur dossier sont à l'origine d'une autre portion importante des demandes d'accès à l'information. Pourquoi doivent-ils passer par le processus d'accès à l'information pour savoir à quoi s'en tenir? Une personne ne peut-elle pas simplement vous appeler et demander où en est rendue la demande qu'elle a soumise il y a cinq mois?

M. Olsen : C'est effectivement possible. Nous avons un centre de soutien à la clientèle. Il n'est pas rare que des gens nous appellent pour connaître la situation de leur demande. Il arrive que certains ne croient pas ce qu'on leur dit, et nous ne pouvons rien y faire. Je pense qu'ils peuvent se fier à la réponse qu'ils reçoivent, mais certains ne sont pas de cet avis. Ils veulent alors en avoir le cœur net en présentant une demande d'accès à l'information. Une telle demande ne coûte que 5 \$, ce qui n'est pas un obstacle pour la plupart des gens. Le client est ainsi convaincu d'avoir accès à toute l'information disponible. Je vous rappelle encore une fois qu'environ 60 p. 100 de nos demandes d'accès à l'information proviennent d'avocats ou d'autres représentants de nos clients. Soucieux d'offrir un service complet à leur client, ils soumettent une demande d'accès à l'information simplement pour s'assurer de n'avoir rien négligé, et c'est très bien comme ça.

Le sénateur Pratte : Dans votre rapport annuel, il est indiqué qu'un nombre réduit, mais tout de même non négligeable de demandes obtiennent une réponse dans un délai de plus de 121 jours. La proportion est de 7 p. 100 pour les demandes d'accès à l'information et de 15 p. 100 pour les demandes d'accès aux renseignements personnels. Qu'est-ce qui distingue ces demandes auxquelles vous mettez davantage de temps à répondre?

M. Olsen : Généralement, les demandes qui exigent plus de temps sont celles où des informations de nature délicate sont en cause. Nous devons alors consulter nos partenaires au sein du gouvernement du Canada, comme l'Agence des services frontaliers du Canada ou la GRC. Nous devons nous assurer qu'ils ne voient aucun problème à ce que nous communiquions l'information en notre possession. Les retards sont généralement causés par cette nécessité de consulter d'autres instances pour nous assurer que la communication des renseignements demandés ne nous place pas dans une situation problématique.

Senator Pratte: Thank you.

[*Translation*]

Senator Carignan: I understand that 37,000 requests come from the commercial or private sector. That's almost half of the requests. Are most of those requests from consulting firms or professional firms representing clients?

[*English*]

Mr. Olsen: Yes, that's correct.

[*Translation*]

Senator Carignan: If I understand correctly, it sort of works like a court record; it is treated like a request for a transcript. You handle it like an access to information request.

[*English*]

Mr. Olsen: If I understand you correctly, yes, that is correct.

[*Translation*]

Senator Carignan: I also understand that that's why you have an extremely high rate of electronic communications, because almost 95 per cent of communications are electronic, not in paper format.

[*English*]

Mr. Olsen: That's correct. The vast majority of our requests arrive electronically. We would go back and forth with the requester electronically. We still receive a very important percentage of our requests by paper. People can still mail it in. In that case we would have to go back by mail.

[*Translation*]

Senator Carignan: I am surprised by the number of exemptions or refusals: 16,447 for exemptions related to criminal investigations, plus 12,000 for exemptions related to defence or subversive activities; that makes 30,000 cases. So you are rejecting almost half of all access to information requests based on the files dealing with criminal investigations or subversive activities. What am I to understand from those statistics?

Le sénateur Pratte : Merci.

[*Français*]

Le sénateur Carignan : Je comprends que 37 000 demandes proviennent du secteur commercial ou du secteur privé. C'est près de la moitié du nombre de demandes. En majorité, ces demandes proviennent-elles de firmes de consultants ou de firmes de professionnels qui représentent des clients?

[*Traduction*]

M. Olsen : Oui, c'est exact.

[*Français*]

Le sénateur Carignan : Si je comprends bien, cela fonctionne un peu comme le plumeau à la cour; c'est traité comme une demande au plumeau. Vous le traitez comme une demande d'accès à l'information.

[*Traduction*]

M. Olsen : Si je vous ai bien compris, c'est bien cela.

[*Français*]

Le sénateur Carignan : Je comprends aussi que c'est pour cela que vous avez un taux extrêmement élevé de communications électroniques, car près de 95 p. 100 des communications sont faites par voie électronique et non pas sous format papier.

[*Traduction*]

M. Olsen : Tout à fait. La vaste majorité des demandes nous arrivent par voie électronique. C'est aussi de la même manière que nous communiquons par la suite avec le demandeur. Nous recevons encore une proportion importante de demandes sur papier. Il est toujours possible pour les gens de nous faire parvenir leur demande par la poste. En pareil cas, nous leur répondons de la même façon.

[*Français*]

Le sénateur Carignan : Je suis surpris du nombre d'exceptions ou de refus : 16 447 pour la question des exceptions liées à des enquêtes criminelles, plus 12 000 pour des exceptions relatives à la défense ou aux activités subversives; c'est tout de même 30 000 cas. Vous refusez donc près de la moitié des demandes d'accès à l'information en fonction du critère selon lequel le dossier se présente sous forme d'enquête criminelle ou d'activité subversive. Qu'est-ce que je dois comprendre de ces statistiques?

[English]

Mr. Olsen: The statistics are correct. There are maybe more than one exception in a case. It's not necessarily this plus that. You could have, in fact, all three exemptions applied to the same case.

[Translation]

Senator Carignan: Isn't there a way to improve the system for electronic requests? For example, have you transferred the status of the person's request or analysis to electronic format so that the person can track the file or obtain copies of files that concern them? Do you have a portal from which people can obtain a copy of their file or information related to the communication of their file?

[English]

Mr. Olsen: Improving the client experience for everyone who submits any kind of immigration application to the department is one of the stated priorities of the department. We are undertaking many means to try to improve that. These are in the early stages at this point. The department has been growing rapidly in the last few years. I think everyone is aware of that. We are taking steps to improve the client experience to make sure that people can get the information they need or want to have, very quickly, without having to go through ATIP.

[Translation]

Senator Carignan: So, with my file number, I don't have the opportunity to consult the website to find out the status of the analysis. On the Canada Post website, with my number, I can track the package I send and its location, but in the case of my immigration file, that's not something I can do.

[English]

Mr. Olsen: Unfortunately, at this point it does not work like that. That is the ideal we would like to reach. We are not there yet. There are technical and other reasons why it's difficult to get to that point. That said, client experience is a priority and we want to get information to people. As someone who has to buy a passport, I myself would like to be able to know: Where is it now? Where would it be? There are things we are doing. We are not there yet, but we hope to get there soon.

[Traduction]

M. Olsen : Les chiffres que vous citez sont exacts. Il peut toutefois y avoir plus d'une exception invoquée pour un même cas. Il ne s'agit pas nécessairement de tout cumuler. Il se peut par exemple que les trois exceptions possibles s'appliquent dans un même dossier.

[Français]

Le sénateur Carignan : N'y a-t-il pas moyen d'améliorer le système en ce qui concerne les demandes faites par voie électronique? Avez-vous transféré, par exemple, le statut de la demande ou de l'analyse de la personne sur support électronique afin que la personne puisse faire le suivi du dossier ou obtenir les copies de dossiers qui la concernent? Avez-vous un portail où les gens peuvent obtenir copie de leur dossier ou des informations liées à la communication de leur dossier?

[Traduction]

M. Olsen : Parmi les priorités bien établies de notre ministère, il y a la volonté d'améliorer l'expérience vécue par tous les clients qui soumettent une demande touchant les différents programmes d'immigration. Nous avons pris de nombreuses mesures à cette fin, mais elles n'en sont qu'à l'étape préliminaire. Comme chacun le sait sans doute, notre ministère a connu une croissance rapide au cours des dernières années. Nous avons pris des mesures pour améliorer l'expérience client et faire en sorte que chacun obtienne l'information dont il a besoin ou qu'il souhaite obtenir dans les plus brefs délais, sans avoir à formuler une demande d'accès à l'information.

[Français]

Le sénateur Carignan : Je n'ai donc pas la possibilité, avec mon numéro de dossier, de consulter le site Internet pour savoir où en est rendue son analyse. Sur le site web de Postes Canada, avec mon numéro, je suis en mesure de suivre le colis que j'ai envoyé et de savoir où il est rendu sur le territoire, mais dans le cas de mon dossier d'immigration, c'est quelque chose que je ne peux pas faire.

[Traduction]

M. Olsen : Malheureusement, les choses ne fonctionnent pas de cette manière pour l'instant. C'est pour nous un idéal à atteindre. Nous n'en sommes toutefois pas encore là. Il y a différentes raisons, notamment d'ordre technique, qui font en sorte que cela est difficile. Cela dit, l'expérience client est une priorité pour nous et nous voulons que les gens puissent obtenir l'information dont ils ont besoin. Quand je paie pour obtenir un nouveau passeport, je voudrais moi-même pouvoir savoir où en est rendue ma demande. Nous prenons certaines mesures en ce sens. Nous ne sommes pas encore arrivés à ce point, mais nous espérons y parvenir bientôt.

The Chair: It would mean a major change to your computer system?

Mr. Olsen: That is correct.

The Chair: Do you have the money for that?

Mr. Olsen: That is outside of my area. I know there are a lot of necessary changes to our computer systems that happen all the time. We prioritize those changes.

The Chair: Welcome, Senator Simons, to your first Legal and Constitutional Affairs Committee.

Senator Simons: I'm filling in today, but I'm keenly interested. Up until six weeks ago, I was a journalist. I've filled out more than my share of ATIP and VoIP in Alberta requests. I know the process can be complicated and long, that you have to have the conversations about scoping and that you have to stay on top of the deadlines.

It does not escape my notice that relatively new journalists and citizens file ATIP applications. The overwhelming majority are coming from consultants and lawyers, who are undoubtedly charging their clients for doing this. With all deference to the many lawyers in this room today, I have to wonder to what extent lawyers are simply filing requests on a *pro forma* basis as something that they can add to the bill for their clients, particularly the clients who are coming on work visas. I'm not talking about refugees or people who are making family reunification applications but people who can well afford to pay a lawyer or, even if they can't, the lawyer is charging them.

It seems to me you have created a situation where you could have a cottage industry for lawyers to simply go on filing ATIP requests, billing their clients for doing it, whether there is legitimate, new information to be gained in that process.

Mr. Olsen: I can't speak to what lawyers may or may not be charging. I don't know. I don't have that knowledge. We have as a goal the desire to get the information to people. It is their information; they own it. We'd like them to be able to have access to it. That said, we have to take steps to ensure they are getting it following privacy concerns, security, all the rest. If people want to use a lawyer or feel they have to use a lawyer, that is something we'd like to address. I'd like everybody to be able to go on the immigration or passport website and be able to find out what is there. We are not there right now.

Le président : Pour ce faire, il faudrait que vous apportiez des changements considérables à votre système informatique, n'est-ce pas?

M. Olsen : C'est exact.

Le président : Avez-vous les fonds nécessaires?

M. Olsen : C'est hors de mon domaine. Je sais qu'on apporte souvent des changements essentiels à nos systèmes informatiques. Nous accordons la priorité à ces modifications.

Le président : Bienvenue à votre première séance du Comité des affaires juridiques et constitutionnelles, sénatrice Simons.

La sénatrice Simons : Je remplace quelqu'un aujourd'hui, mais le dossier m'intéresse beaucoup. Jusqu'à il y a six semaines, j'étais journaliste. J'ai déposé plus que ma part de demandes d'AIPRP et de demandes d'accès à l'information en vertu de la loi de l'Alberta. Je sais que le processus peut être long et compliqué, qu'il faut avoir des discussions sur la portée et qu'il faut bien connaître les échéances.

J'ai remarqué que des journalistes relativement nouveaux et des citoyens déposent des demandes d'accès à l'information. Or, la vaste majorité des demandes proviennent de consultants et d'avocats, qui facturent fort probablement ce service à leurs clients. Avec tout le respect que je dois aux nombreux avocats ici présents, je ne peux m'empêcher de me demander combien d'avocats ne font que déposer des demandes pour pouvoir les ajouter aux factures pro forma de leurs clients, en particulier des clients qui cherchent à obtenir un visa de travail. Je ne parle pas des réfugiés ou des gens qui font des demandes de réunification des familles, mais des personnes qui peuvent se permettre de payer un avocat, ou même si elles ne le peuvent pas, qui reçoivent une facture de la part de leur avocat.

J'ai l'impression que vous avez créé une situation qui permet aux avocats de simplement continuer à déposer des demandes d'AIPRP et à facturer ce service à leurs clients, que ce processus puisse véritablement mettre au jour de nouveaux renseignements ou non.

M. Olsen : Je ne peux pas parler des services que les avocats facturent. Je ne sais pas. Je n'ai pas de renseignements à ce sujet. Notre objectif est de rendre l'information accessible aux personnes. Ce sont leurs informations; elles leur appartiennent. Nous aimerions qu'elles puissent y avoir accès. Cela dit, nous devons prendre les mesures nécessaires pour qu'elles les obtiennent sans porter atteinte à la vie privée, à la sécurité et à tout le reste. Si les gens veulent avoir recours à un avocat ou s'ils sentent le besoin d'avoir recours à un avocat, c'est une question que nous voulons examiner. J'aimerais que tous puissent se rendre sur le site web de l'immigration ou des passeports et accéder à l'information qui s'y trouve. Nous ne sommes pas encore rendus là.

Senator Simons: If you did that, I'm guessing you might have far fewer requests from lawyers and consultants. There are huge problems in this country with consultants who overbill immigration clients, providing the services that they could easily access themselves, but they often don't have the language skills or the self-confidence to do so.

As a secondary question I'm curious to know this: Your complaint resolution rate is much higher for access requests than it is for privacy requests. Can you explain what the difference is? Why are the privacy requests taking longer to resolve and apparently are more difficult to handle?

Mr. Olsen: Honestly, I do not know the answer to that question.

Mr. Chair, we can look into it and get back to you.

The Chair: Thank you. We will be waiting for that additional information.

Senator Boniface: Thank you. I'm looking particularly at the reference in your report to the complaints that were abandoned or discontinued. I think you refer to 52 of them. I'm interested whether you have done any analysis to determine why they would be abandoned or discontinued.

Mr. Olsen: We do not necessarily hear why they are abandoned or discontinued. Sometimes people will, or could, in a fit of pique, say, "I'm really annoyed. I'm going to complain about this." Then, after a passage of time, they may say, "It's not worth it. I don't want to continue this. I have other things that I want to do." That can happen. Or they may have come across information; or they may have, for other reasons, decided it's not worth it to continue.

Senator Boniface: You said you have a task force looking at a number of issues. Is this one of the aspects they are looking at, or is this just information that is hard to obtain?

Mr. Olsen: We would have to speak with the requester in each case. Sometimes they may say, "It's none of your business why I wanted to discontinue or abandon it," and that's fine; it's their right. We want to deal very quickly and assiduously with complaints.

We want to make sure we are processing requests as quickly as possible; that we, in fact, are getting information to people or taking other means so they don't feel they have to make requests.

La sénatrice Simons : Si c'était le cas, je présume que vous recevriez beaucoup moins de demandes de la part d'avocats et de consultants. Il y a d'énormes problèmes au Canada posés par les consultants en immigration qui font payer à leurs clients des services auxquels ils pourraient facilement accéder eux-mêmes. Or, nombre d'entre eux n'ont pas la confiance ou les compétences linguistiques nécessaires pour ce faire.

J'ai une question complémentaire. Votre taux de règlement des plaintes est beaucoup plus élevé pour les demandes d'accès à l'information que pour les demandes de renseignements personnels. Pouvez-vous nous expliquer la différence? Pourquoi les demandes de renseignements personnels prennent-elles plus de temps à régler et pourquoi semblent-elles être plus difficiles à traiter?

M. Olsen : Franchement, je ne sais pas.

Nous pouvons vérifier et vous transmettre la réponse, monsieur le président.

Le président : Merci. Nous attendrons ces renseignements supplémentaires.

La sénatrice Boniface : Merci. Je m'intéresse particulièrement à la section de votre rapport qui porte sur les plaintes abandonnées ou ayant fait l'objet d'un désistement. Je pense que vous dites qu'il y en a eu 52. J'aimerais savoir si vous avez fait des analyses pour déterminer pourquoi les plaintes sont abandonnées ou les plaignants se désistent.

M. Olsen : Nous n'apprenons pas nécessairement pourquoi elles sont abandonnées ou pourquoi les plaignants se désistent. Parfois, les gens sont très mécontents, et, dans un accès de dépit, ils décident de déposer une plainte. Puis, après quelque temps, ils se disent que cela ne vaut pas la peine, qu'ils ne veulent pas poursuivre le processus parce qu'ils ont d'autres choses à faire. Cela peut arriver. Dans d'autres cas, ils trouvent de l'information, ou ils peuvent décider, pour des raisons diverses, qu'il ne vaut pas la peine de continuer.

La sénatrice Boniface : Vous avez dit qu'un groupe de travail examinait un certain nombre de dossiers. Cette question en fait-elle partie ou est-ce simplement de l'information qui est difficile à obtenir?

M. Olsen : Il faudrait que nous parlions à chacun des demandeurs. Certains pourraient nous dire que la raison pour laquelle ils se sont désistés ou ils ont abandonné leur plainte ne nous concerne pas, et c'est leur droit. Nous voulons traiter les plaintes très rapidement et assidûment.

Nous voulons faire en sorte de traiter les demandes aussi rapidement que possible; nous voulons transmettre l'information aux gens ou prendre les mesures nécessaires pour qu'ils

Therefore, if they don't have to make requests, the probability of a complaint would go down.

Our first priority is to see what we can do about that 23 per cent annual increase in ATIP requests. We think if we can change that to even a 10 per cent annual increase in ATIP requests, we'll see an increase in our compliance rate and we'll also see a decrease in our complaint rate, we believe.

Senator Boniface: Thank you.

[*Translation*]

Senator Boisvenu: First, I would like to thank our guests again. Recently, a victim contacted my office because she could not determine whether a criminal had been expatriated after his release from prison.

Is it easy for victims to find out, through access to information, whether those individuals who have, in many cases, murdered a loved one, have been extradited or does it take years and years to get the information?

[*English*]

Mr. Olsen: We are not responsible for deportations. That would be CBSA. I do not have that knowledge. We can try to find out. It is CBSA who would be better placed to answer that question.

[*Translation*]

Senator Boisvenu: I'm sorry, I didn't direct my question to the right department.

I have another question, however. The federal bureaucracy, compared to the municipal or even provincial bureaucracy, is quite far removed from the citizens. Are the distance between citizens and the federal administration and the cumbersome federal bureaucracy not the reasons for the almost explosive increase in access to information requests?

[*English*]

Mr. Olsen: If you are speaking of the ATIP process itself, no; I apologize.

[*Translation*]

Senator Boisvenu: No, access in general. For the general public, the federal government means Montreal or Ottawa, which is very far from the regions, and requests for information can come from anywhere. However, is the fact that there is no proximity between the federal government, the various departments and the public not one of the main reasons for the

ne sentent pas le besoin de déposer une demande. Si les gens n'avaient pas à faire une demande, la probabilité qu'ils portent plainte diminuerait.

Notre priorité est de prendre des mesures à l'égard de l'augmentation annuelle de 23 p. 100 du nombre de demandes d'accès à l'information. Nous croyons que si nous arrivons à réduire ce pourcentage et à le faire passer à 10 p. 100, notre taux de conformité augmentera et le nombre de plaintes diminuera.

La sénatrice Boniface : Merci.

[*Français*]

Le sénateur Boisvenu : J'aimerais tout d'abord remercier à nouveau nos invités. Récemment, une victime a contacté mon bureau parce qu'elle n'arrivait pas à savoir si un criminel avait été expatrié après sa sortie de prison.

Est-ce qu'il est facile pour les victimes de savoir, grâce à l'accès à l'information, si ces individus qui ont, dans bien des cas, assassiné un proche ont été extradés ou est-ce qu'il faut prévoir des années et des années avant d'obtenir l'information?

[*Traduction*]

M. Olsen : Nous ne sommes pas responsables des déportations. Elles relèvent de l'ASFC. Je n'ai pas ces renseignements. Nous pouvons essayer de les obtenir, mais l'ASFC serait mieux placée que nous pour répondre à votre question.

[*Français*]

Le sénateur Boisvenu : Je suis désolé, je n'ai pas adressé ma question au bon ministère.

J'ai une autre question, par contre. La bureaucratie fédérale est plutôt éloignée des citoyens, si on la compare à la bureaucratie municipale ou même provinciale. Est-ce que l'absence de proximité entre les citoyens et l'administration fédérale et la lourdeur de la bureaucratie fédérale ne sont pas des causes de l'augmentation presque fulgurante des demandes d'accès à l'information?

[*Traduction*]

M. Olsen : Si vous parlez du processus d'AIPRP en tant que tel, la réponse est non. Désolé.

[*Français*]

Le sénateur Boisvenu : Non, de l'accès en général. Pour les citoyens, l'administration fédérale, c'est Montréal ou Ottawa, c'est très loin des régions, et les demandes d'information peuvent provenir de partout. Toutefois, le fait qu'il n'y ait pas de proximité entre l'administration fédérale, les divers ministères et les citoyens, n'est-ce pas là l'une des causes principales des

many access to information requests? This is often the only way for Canadians to have access to their files.

I am referring to what the senator said earlier, namely that it is not right for someone whose visa application was rejected to have to go through access to information. There should be communication between public servants and the people so that they are not required to make access to information requests. Otherwise, it only adds to the bureaucracy. Instead of establishing good person-to-person communication, the Access to Information Act is used. Legislation should not be used for communications between the public and public servants. It should be used for more important matters. It is as if the administration is creating its own problem. Could you tell me your thoughts on that?

[English]

Mr. Olsen: I agree. If there is a visa refusal, the reasons for it should be clearly stated to the applicant. There should not necessarily have to be an ATIP request. We are taking steps to figure out what we can do to address that so people are not going to think that I'm not getting the information I need in this visa refusal letter, I want to know more, and I'll get more through an ATIP request.

We are trying to take steps to say you don't have to do that; so the person receiving the refusal says, "Okay, I was refused. That's unfortunate, but I understand exactly why, and there's not going to be any benefit to me to make a request." That is the ideal we are striving for. We are not there now. We hope to reach that. I can't say exactly when. These things do take time. That is our goal.

[Translation]

Senator Boisvenu: I do not think the bill will correct this situation, because the root problem is cumbersome bureaucracy in terms of communication with the public.

Senator Dupuis: Mr. Olsen, I would like to understand the 23 per cent of the requests. You say that the same trend can be observed for 2018. Is it a one-time increase for reason X, Y or Z — there can be all sorts of reasons — or is it an increase that you have systematically observed over the past five, seven or nine years? In your opinion, is there a link between this increase and the number set in the immigration policy for potential applicants?

nombreuses demandes d'accès à l'information? C'est souvent le seul moyen pour les citoyens d'avoir accès à leur dossier.

Je fais référence à ce que le sénateur disait plus tôt, à savoir qu'il n'est pas normal qu'un citoyen qui se voit refuser une demande de visa doive passer par l'accès à l'information. Il devrait y avoir une communication entre les fonctionnaires et le citoyen pour que ce dernier ne soit pas obligé de faire une demande d'accès à l'information. Sinon, cela ne fait qu'alourdir la bureaucratie. Au lieu d'établir une bonne communication de personne à personne, on a recours à la Loi sur l'accès à l'information. Une loi ne devrait pas servir à des communications entre citoyens et fonctionnaires. Elle devrait servir à des dossiers plus importants. C'est comme si l'administration créait son propre problème. J'aimerais connaître votre point de vue à ce sujet.

[Traduction]

M. Olsen : Je suis d'accord avec vous. Si une demande de visa est refusée, les raisons du refus devraient être communiquées clairement au demandeur. Il ne devrait pas être nécessaire de déposer une demande d'accès à l'information. Nous essayons de trouver des façons de faire en sorte qu'une personne qui veut connaître les motifs du refus de sa demande de visa et qui ne les trouve pas dans sa lettre de refus ne pense pas qu'elle pourra en savoir plus en déposant une demande d'accès à l'information.

Nous essayons de faire en sorte que la demande d'accès à l'information ne soit pas nécessaire, que la personne qui reçoit la lettre de refus déclare : « Ma demande a été refusée. C'est dommage, mais je comprends exactement pourquoi. Il serait inutile pour moi de déposer une demande. » C'est l'idéal que nous tentons d'atteindre. Nous ne sommes pas encore rendus là, mais nous espérons y arriver. Je ne peux pas vous dire exactement quand, car ce genre de chose prend du temps. Toutefois, c'est notre objectif.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : Je ne pense pas que le projet de loi corrigera cette situation, parce que le problème à la base est une bureaucratie très lourde au niveau de la communication qui est établie avec les citoyens.

La sénatrice Dupuis : Monsieur Olsen, j'aimerais comprendre les 23 p. 100 des demandes. Vous dites que la même tendance s'observe pour 2018. Est-ce une augmentation ponctuelle pour une raison X, Y, Z — il peut y avoir toutes sortes de raisons — ou est-ce une augmentation que vous observez systématiquement depuis cinq, sept ou neuf ans? Selon vous, y a-t-il un lien entre cette augmentation et le nombre qui est fixé dans la politique d'immigration, quant aux demandeurs potentiels?

[English]

Mr. Olsen: The 23 per cent annual increase has been noted by us for several years. It's hard to unpack what is driving that. Our computer systems have not really allowed us to delve deep and data mine and say why is this happening and who is requesting under what circumstances? We want to improve that.

Is there a link to immigration levels? Immigration levels would have some bearing. I don't know the exact number. There are many drivers for ATIP requests. There is permanent residence, which is really the immigration levels. There is temporary residence, citizenship and passport. There are a lot of reasons why someone might make an ATIP request. That's on the case files. Then we get things such as I want to know everything about this policy decision. Those are different types of ATIPs.

What's interesting is that the ability of people to make ATIP requests has become much easier in the last few years. We piloted electronic requests. Until five or six years ago, everyone had to make a request by paper. You had to write a cheque or send a money order. They can go on, 30 seconds, whatever time of day and night, and make an ATIP request. It is much easier for people to make an ATIP request. I'm all in favour of that.

It has not necessarily gotten easier for people to process ATIP requests. There has been that disconnect. There are a lot of different things driving ATIP requests, including the rise in ATIP requests and the ease with which people can make those requests. That's why we continue to see increases. If you look at other government departments, their increases may or may not be as rapid as ours, but since we are starting from a big percentage increase of a big number, it is a big number

[Translation]

Senator Dupuis: As I understand it, about 60 per cent of the requests were made by employers, lawyers or applicants' representatives.

[English]

Mr. Olsen: Yes, roughly.

[Translation]

Senator Dupuis: What interests me is the remaining 40 per cent. Do you know the traits of those applicants? For example, if I apply to renew my driver's licence, I can do so

[Traduction]

M. Olsen : Nous observons une augmentation annuelle de 23 p. 100 depuis plusieurs années. C'est difficile d'établir la cause exacte de cette augmentation. Nos systèmes informatiques ne nous permettent pas d'explorer les données en profondeur pour expliquer pourquoi le nombre de demandes augmente et pour établir qui dépose des demandes et dans quelles circonstances. Nous voulons apporter des améliorations sur ce plan.

Y a-t-il un lien avec les niveaux d'immigration? Les niveaux d'immigration auraient une certaine incidence. Je ne connais pas les chiffres exacts. Il y a différentes raisons de déposer des demandes d'accès à l'information. Les demandes peuvent être liées à la résidence permanente, ce qui concerne les niveaux d'immigration. Elles peuvent aussi être liées à la résidence temporaire, à la citoyenneté et aux passeports. Les demandes d'accès à l'information sont motivées par différentes causes. Les exemples que je viens de vous donner ont tous rapport aux dossiers. D'autres personnes nous demandent tous les renseignements concernant telle ou telle décision stratégique. C'est un autre type de demandes d'AIPRP.

Ce qui est intéressant, c'est que dans les dernières années, il est devenu beaucoup plus facile de déposer une demande d'accès à l'information. Nous avons fait l'essai des demandes électroniques. Jusqu'à il y a cinq ou six ans, toutes les demandes devaient être faites sur le papier. Il fallait envoyer un chèque ou un mandat. Aujourd'hui, en 30 secondes, on peut aller en ligne, jour et nuit, et faire une demande d'accès à l'information. C'est beaucoup plus facile, et je suis tout à fait pour.

Or, ce n'est pas nécessairement plus facile de traiter les demandes d'accès à l'information. Il y a un écart entre les deux. Les demandes d'accès à l'information ont différents moteurs, y compris la hausse du nombre de demandes d'AIPRP et la facilité avec laquelle les gens peuvent déposer des demandes. C'est pourquoi le nombre continue à augmenter. Dans les autres ministères, l'augmentation n'est peut-être pas aussi rapide, mais puisque notre point de départ est un grand pourcentage d'un grand nombre, le chiffre est élevé.

[Français]

La sénatrice Dupuis : Si j'ai bien compris, environ 60 p. 100 des demandes étaient faites par des employeurs, des avocats ou des représentants de demandeurs.

[Traduction]

M. Olsen : Oui, environ.

[Français]

La sénatrice Dupuis : Ce qui m'intéresse, c'est le 40 p. 100 restant. Connaissez-vous les caractéristiques de ces demandeurs? Par exemple, si je fais une demande pour renouveler mon permis

online or by mail. I can do that a month in advance. So I have some flexibility. It is less demanding for me than for someone who is applying for temporary residence and is worried that their application may be rejected. Of those 40 per cent, how many are not fluent in either English or French at the time of application?

[English]

Mr. Olsen: The other 40 per cent would be split among four different groups. There would be individuals making those requests. There would be academics and media making requests. There would also be a group called “Did not identify.”

[Translation]

Senator Dupuis: What do you mean?

[English]

Mr. Olsen: When you make a request, you can choose to identify — it’s not required — what group you belong to, whether you are a representative of academia, lawyers or media. There is also “Did not identify,” so it’s blank. I don’t know the exact numbers. We can get them for you. The 40 per cent would be broken down among those different groups.

With respect to English or French, we don’t follow or track that. We don’t request that people say what is your mother tongue or what is not your mother tongue. We don’t follow that.

[Translation]

Senator Dupuis: In your annual report, 2,593 out of 64,000 chose to not identify. That’s a relatively small number.

I would like to come back to Senator Boniface’s comments about abandoned requests. What struck me was that the number of requests abandoned between 16 and 30 days after the request, 732, is about the same as the number of requests that were abandoned more than a year after the request. So, 817 is the highest number of requests abandoned after more than one year. So it’s not necessarily because people think you have mismanaged processing times. There seems to be almost as many, 732, with recent requests. Am I mistaken?

[English]

Mr. Olsen: Yes. The fact that they are so similar would just be coincidence.

de conduire, je peux le faire en ligne ou l’envoyer par la poste. Je peux le faire un mois à l’avance. Donc, je peux jouer sur la demande. C’est moins engageant dans ma vie de citoyenne que pour quelqu’un qui fait une demande de résidence temporaire et qui est inquiet parce que sa demande pourrait être refusée. Parmi ces 40 p. 100, quel pourcentage de gens ne maîtrisent ni l’anglais ni le français au moment où ils font leur demande?

[Traduction]

M. Olsen : Les 40 p. 100 restants seraient divisés en quatre groupes différents. Les demandes seraient déposées par des individus, des universitaires et des journalistes. Il y aurait aussi un groupe de demandeurs ne s’étant pas identifiés.

[Français]

La sénatrice Dupuis : C’est-à-dire?

[Traduction]

M. Olsen : Une personne qui fait une demande peut choisir d’identifier à quel groupe elle appartient, par exemple, au secteur universitaire ou aux médias, ou encore si elle est avocate. Or, c’est facultatif : elle peut aussi choisir de ne pas s’identifier, ce qui laisse la case vide. Je ne connais pas les chiffres exacts, mais je peux les obtenir et vous les transmettre. Les 40 p. 100 seraient répartis entre ces différentes catégories.

Par rapport à l’anglais et au français, nous ne vérifions pas la langue. Nous ne demandons pas aux gens quelle est leur langue maternelle. Nous ne contrôlons pas cette donnée.

[Français]

La sénatrice Dupuis : Dans votre rapport annuel, le refus de s’identifier est lié à 2 593 sur 64 000, ce qui est un nombre relativement petit.

J’aimerais revenir aux propos de la sénatrice Boniface au sujet des demandes abandonnées. Ce qui m’a frappée, c’est que le nombre de demandes abandonnées entre 16 et 30 jours après la demande, soit 732, est à peu près le même que le nombre de demandes qui ont été abandonnées plus d’un an après la demande. Donc, 817, c’est le nombre le plus élevé de demandes abandonnées après plus d’un an. Par conséquent, ce n’est pas nécessairement parce que les gens trouvent que vous avez mal géré les délais de traitement. Il semble y en avoir presque autant, soit 732, en ce qui concerne les demandes qui ont été faites récemment. Est-ce que je me trompe?

[Traduction]

M. Olsen : Oui. La similitude serait une simple coïncidence.

Senator Gold: We heard from a number of witnesses that they want the Access to Information Act to contain a public interest override whereby an institution could release otherwise exempted information if it is in public interest. Can you speak to whether such an override would be relevant or useful to the work you or your department does?

Mr. Olsen: Thank you. Public interest is difficult to define. It's not really defined and I have not heard anyone really define it, certainly not in the legislation. Often when people say "public interest," they mean my interest. I'm interested in that information. Then they say, "Because I'm a member of the public, therefore it's in the public interest," which is a discussion I have personal views on but I don't think that's necessarily something that would really come into the conversation or should come into the conversation. I don't want to evade answering. Lord knows I don't want to evade answering. At the same time, as I say, I'm not sure that you can really make a strong case for public interest on a lot of things. A lot of things, especially for us, are personal information. As I say, there's public curiosity for that information, but there's not necessarily public interest for releasing that information.

Senator Gold: Do I understand that when you decide after consultation with other partners that information should not be shared for whatever reasons, in your experience, there aren't circumstances where you think that even though that's the view, there might be an overriding public interest, that if legislation allowed you to release that information, would be appropriate? Is it a question of relevance to the kind of requests you get that is really my question.

Mr. Olsen: There is guidance already from Treasury Board Secretariat on what constitutes public interest. In that regard, we follow that and we follow that very assiduously. But I think a public interest override, again, there would be scope for interpretation. How would you ensure it was the same interpretation across departments and time? I don't want to express opinions on the legislation, but I have a little bit of trouble agreeing with it.

Senator Pratte: Bill C-58 provides for the Information Commissioner to have the authority to issue orders. If the bill is adopted as such, would that change anything in your relationship with the Information Commissioner or with how you handle complaints, for instance, or things like that?

Mr. Olsen: I can't predict. I do not believe it would. As I say, we have a very close and collaborative relationship with the OIC. I would strive to have the order-making powers never invoked on IRCC. That would be my goal. I think it would be achievable. I think through discussion, through negotiation, you can always arrive at an acceptable solution. I can't predict that, of course,

Le sénateur Gold : Des témoins nous ont dit qu'ils aimeraient que la Loi sur l'accès à l'information contienne une disposition de primauté de l'intérêt public, en vertu de laquelle une institution pourrait divulguer de l'information qui, autrement, serait exemptée, si elle estime qu'il est dans l'intérêt public de le faire. Une telle disposition serait-elle pertinente ou utile en ce qui concerne votre travail ou le travail de votre ministère?

M. Olsen : Merci. La notion d'intérêt public est difficile à définir. Elle n'a pas vraiment de définition, à ma connaissance, et elle n'est certainement pas définie dans la loi. Souvent, quand les gens parlent de l'intérêt public, ils veulent dire leur intérêt personnel. L'information les intéresse, et comme ils font partie du public, ils déclarent que c'est dans l'intérêt public. J'ai mon opinion personnelle à ce sujet, mais je ne crois pas qu'elle devrait faire partie de la discussion. Je ne veux pas éluder la question, vraiment pas, mais en même temps, comme je l'ai déjà dit, je ne suis pas certain qu'on peut réellement défendre le principe de l'intérêt public dans de nombreux dossiers. Beaucoup des renseignements sont personnels, surtout dans notre cas. Je le répète, le public est curieux de connaître ces renseignements, mais ce n'est pas nécessairement dans l'intérêt public de les divulguer.

Le sénateur Gold : Ai-je bien compris que, d'après vous, quand vous décidez, après avoir consulté d'autres partenaires, que l'information ne devrait pas être divulguée pour des raisons quelconques, si une loi contenait une disposition de primauté de l'intérêt public, il n'y a pas de circonstances dans lesquelles le recours à cette disposition pourrait être de mise? Ma question porte principalement sur la pertinence d'une telle disposition par rapport aux types de demandes que vous recevez.

M. Olsen : Le Secrétariat du Conseil du Trésor offre déjà des directives par rapport à ce qui constitue l'intérêt public, et nous suivons ces directives très assidûment. Or, à mon avis, une disposition de primauté de l'intérêt public peut donner lieu à des interprétations diverses. Comment pourrait-on veiller à ce que l'interprétation soit la même dans tous les ministères et en tout temps? Je ne veux pas donner mon opinion sur la mesure législative, mais j'ai un peu de difficulté à approuver cette idée.

Le sénateur Pratte : Le projet de loi C-58 donne au commissaire à l'information le pouvoir de rendre des ordonnances. Si le projet de loi est adopté tel quel, cette disposition aura-t-elle une incidence sur votre relation avec le commissaire à l'information ou sur la façon dont vous traitez les plaintes, par exemple?

M. Olsen : Je ne peux pas prédire l'avenir, mais je crois que la réponse est non. Comme je l'ai déjà dit, nous travaillons en étroite collaboration avec le CIC. Je m'efforcerais de faire en sorte que jamais une ordonnance visant IRCC ne soit rendue. Ce serait mon objectif, et je crois qu'il serait réalisable. Selon moi, il est toujours possible de trouver une solution acceptable en

because the future is a big time, it's a long time. I would strive to ensure that the order-making power did not affect us.

Senator Pratte: Thank you.

Senator Simons: I want to come back, if I may, to the fact that 60 per cent of ATIP applications are coming from lawyers and consultants. I'm wondering if in your root cause analysis you're looking to see if there are particular law firms or consultancies that are clogging the works, that are frequent flyers, if you have an algorithm that can see if there are particular people who are filing multiple ATIP applications, perhaps not vexatiously, but bordering upon vexatiousness? Because when you tell me that you have such a disproportionate number of ATIP requests to any other government department, and when I see how few of them are coming from journalists and academics and how relatively few of them are coming from the people who are directly affected, I just can't help but wonder if there is a way that you could track to see how much of this volume is coming from a few particularly active actors?

Mr. Olsen: It's funny in that regard, the groups I mentioned in my opening remarks that we're working with, they don't cheer the fact that they make up 60 per cent of all ATIP requests. They want to make sure that they are providing good service to their clients. I can't speak for every lawyer or immigration consultant individually. What I can say is that the leadership of these areas, they want to work with us. We have worked in fact very well together to see what we can do to try and avoid that.

Instead of making requests that involves several hundred pages actually being released, if they are actually looking for information that will require two pages, then that's great.

Everybody I think is trying to improve the process, and make it more efficient and more effective and speedier. Everybody has that goal. With respect to the 60 per cent, typically somebody cannot file a request for a client without the client's consent. They are saying I think we should or I recommend that we do this. The client is ultimately agreeing. There has to be consent before someone can make a request for someone.

All these requests are done I think in good faith. We would like to get to the point where the requests don't have to be made. That for us is the goal.

discutant et en négociant. Je ne peux pas prédire l'avenir, bien sûr, parce que c'est une longue période de temps, mais je m'efforcerais de faire en sorte que le pouvoir de rendre des ordonnances n'ait aucune incidence sur nous.

Le sénateur Pratte : Merci.

La sénatrice Simons : J'aimerais revenir, si vous me le permettez, sur le fait que 60 p. 100 des demandes d'accès à l'information sont déposées par des avocats et des consultants. Dans le cadre de votre analyse des causes profondes, tentez-vous de déterminer si des cabinets d'avocats ou des cabinets-conseils particuliers congestionnent le système en déposant fréquemment des demandes? Avez-vous un algorithme qui permet de voir si des personnes précises font des demandes multiples d'accès à l'information, peut-être pas de manière vexatoire, mais presque? Car quand vous me dites que le nombre de demandes d'accès à l'information que vous recevez est tellement disproportionné par rapport aux autres ministères, et quand je vois qu'une si petite partie des demandes émanent de journalistes et d'universitaires, et que relativement peu d'entre elles proviennent des personnes directement touchées, je ne peux m'empêcher de me demander s'il y a un moyen pour vous de contrôler la provenance des demandes afin de déterminer combien d'entre elles émanent de quelques intervenants particulièrement actifs.

M. Olsen : Ce qui est intéressant, c'est que les groupes que j'ai mentionnés dans ma déclaration préliminaire, ceux avec lesquels nous travaillons, ne sont pas heureux d'être les auteurs de 60 p. 100 des demandes d'accès à l'information. Ils veulent faire en sorte d'offrir un service de qualité à leurs clients. Je ne peux pas parler au nom de chaque avocat ou de chaque consultant en immigration, mais ce que je peux vous dire, c'est que les dirigeants de ces domaines veulent collaborer avec nous. De fait, nous avons très bien travaillé ensemble pour déterminer quelles mesures pouvaient être prises pour redresser cette situation.

Au lieu de faire des demandes qui requièrent la divulgation de plusieurs centaines de pages, s'ils demandent seulement deux pages d'information, c'est très bien.

Je pense que tout le monde essaie d'améliorer le processus, d'en accroître l'efficacité et la rapidité. C'est l'objectif à tous. Concernant le 60 p. 100, normalement, c'est impossible de déposer une demande pour un client sans son consentement. L'avocat ou le consultant propose ou recommande de faire une demande, et le client doit donner son accord. Il faut obtenir le consentement de la personne avant de déposer une demande.

Je pense que toutes les demandes sont faites de bonne foi. Nous aimerions arriver à un point où il n'est pas nécessaire de déposer une demande. C'est notre objectif.

Senator Simons: I'm wondering if you have any intention of tracking to see if there are particular firms or consultancies that are more active than others in filing these requests.

Mr. Olsen: I don't know if we have that information. I can look to see if we do that, I don't know if it has been — if I could put it this way — sort of a top priority for us. I'm happy to look to see if we can get that information.

[*Translation*]

Senator Carignan: I have a question that follows from Senator Simons' question. I'm a lawyer. If a requester comes to see me at my office, the first thing I do is forward a request to your services to obtain a copy of the file. All requests from lawyers are made so that they can obtain a copy of the file to be able to advise their clients and determine what evidence and documents are missing from the request. Did I understand how it works?

[*English*]

Mr. Olsen: I can't disagree. I don't know the exact reasons why someone might do that.

[*Translation*]

Senator Carignan: If they don't do that, there is a problem. I have made access to information requests to the government for each administrative law case I have worked on.

My next question is about the media and requesters who decline to identify themselves. Is there a faster access process or a different processing system when a request comes from the media for reasons of quick publication? In addition, if a journalist makes an access to information request, it is generally a matter of public rather than private interest. Is there an expedited process for handling such a request?

[*English*]

Mr. Olsen: For ATIP, no, media requests are not fast-tracked, nor are they slow-tracked. I want to stress that. If there is an immediate issue, journalists can, for IRCC and I assume for other departments as well, get in touch with our communications department, who may well be able to give them the information they need more quickly. The ATIP process, as a legislative process, there are different things that have to happen throughout. We don't treat any ATIP request as more important than another ATIP request.

La sénatrice Simons : Avez-vous l'intention d'exercer un contrôle pour déterminer si des cabinets d'avocats ou des cabinets-conseils particuliers déposent plus de demandes que d'autres?

M. Olsen : Je ne sais pas si nous avons cette information. Je peux vérifier pour voir si nous le faisons. Je ne sais pas si c'est vraiment une priorité pour nous, si je peux le dire ainsi. Je serai ravi de vérifier si nous pouvons vous trouver l'information.

[*Français*]

Le sénateur Carignan : J'ai une question qui fait suite à celle de la sénatrice Simons. Je suis avocat. Si un demandeur vient me voir à mon bureau, la première chose que je fais, c'est transmettre une demande à vos services afin d'obtenir copie du dossier. Toutes les demandes provenant d'avocats sont effectuées afin qu'ils puissent obtenir copie du dossier pour être en mesure de conseiller leurs clients et de déterminer les preuves et les documents qui manquent à la demande. Ai-je bien compris comment cela fonctionne ?

[*Traduction*]

M. Olsen : Je ne peux pas être contre cela. Je ne comprends pas exactement pourquoi quelqu'un le serait.

[*Français*]

Le sénateur Carignan : S'il ne fait pas cela, il y a un problème. J'ai effectué des demandes d'accès à l'information auprès du gouvernement pour chaque dossier de droit administratif sur lequel j'ai travaillé.

Ma prochaine question concerne les médias et le refus de s'identifier. Y a-t-il un processus d'accès plus rapide ou un système de traitement différent lorsqu'une demande provient des médias pour des raisons de publication rapide? De plus, si un journaliste effectue une demande d'accès à l'information, il s'agit généralement d'une question d'intérêt public plutôt que d'intérêt privé. Y a-t-il un processus accéléré pour traiter une telle demande?

[*Traduction*]

M. Olsen : Pour les demandes d'AIPRP, non, les demandes des journalistes ne sont pas traitées plus rapidement, ni moins d'ailleurs. Je tiens à le souligner. S'il y a un problème immédiat, les journalistes peuvent communiquer avec la direction des communications d'IRCC ou des autres ministères, je suppose, qui pourra peut-être leur fournir l'information dont ils ont besoin plus rapidement. Le processus de demande d'AIPRP est prescrit par la loi et prévoit plusieurs étapes obligatoires. Nous ne traitons aucune demande en priorité par rapport à une autre.

[*Translation*]

Senator Carignan: So am I to understand that, if requesters decline to identify themselves, you cannot know whether they are journalists refusing to identify themselves in order to avoid political implications? Other witnesses told us, at the beginning of the hearings on this bill, that they refused to identify themselves as members of the media in order to avoid having the issue go to the political level and be treated differently. Can you confirm what kind of people they are, when they refuse to identify themselves? Have you conducted any surveys?

Mr. Olsen: No.

[*English*]

The Chair: Before I have the pleasure to thank you, Mr. Olsen and Mr. Cardinal, I have two questions. They are related to the same issue.

Did you evaluate the time it will take to the department to swallow the backlog of requests?

Do we have a projection in terms of time for how long it will take the department to bring you up to par with the average government institution in terms of treating or significantly reducing the backlog you have at the department?

Mr. Olsen: Mr. Chair, that is a function of the available resources that would be assigned to improving the backlog. Not just that, but also how much we can improve our processes going forward and where we can find efficiencies. Every little bit can help.

I don't have an estimate today of how long it would take us to get to, say, 80 per cent compliance on both the information and privacy sides. It will take a few different things. It will take some time. I can't, as of December 6, say to you we will be there by a specific date. We strive to improve our compliance rate every day. We take every measure possible to do things more quickly, efficiently and effectively. Every day those bear fruit.

At the same time, our volumes are increasing by roughly 2 per cent every month, so a 2 per cent increase in efficiency is just swallowed up by volume, which is our reality. We live with it. We try and improve.

The Chair: That's my major preoccupation, having listened to you and the statistics you presented. With an increased number of 23 per cent annually, and if I can use an expression, with what you have in the back of your van that you expect to unload with the years to come, it's getting bigger and bigger in the back. My preoccupation, as you know, as a parliamentarian is to say, well, is there a possibility for you to change your

[*Français*]

Le sénateur Carignan : Dois-je donc comprendre que, dans un cas de refus d'identification, vous ne pouvez pas savoir si ce sont des journalistes qui refusent de s'identifier de façon à éviter un traitement politique? D'autres témoins nous ont dit, au début des audiences sur ce projet de loi, qu'ils refusaient de s'identifier comme étant membres des médias afin d'éviter que le dossier se rende au niveau politique et soit traité différemment. Pouvez-vous nous confirmer, en cas de refus d'identification, la nature de ces personnes? Avez-vous fait des sondages?

M. Olsen : Non.

[*Traduction*]

Le président : Avant d'avoir le plaisir de vous remercier, monsieur Olsen et monsieur Cardinal, j'ai deux questions à vous poser. Elles portent sur le même sujet.

Avez-vous évalué le temps qu'il faudra au ministère pour absorber l'arriéré de demandes?

Avez-vous une idée du temps qu'il faudra au ministère pour pouvoir afficher des statistiques comparables à la moyenne des institutions gouvernementales pour ce qui est du traitement de ces demandes ou réduire considérablement son arriéré?

M. Olsen : Monsieur le président, cela dépend des ressources mises à notre disposition pour amoindrir l'arriéré. Ce n'est pas tout, nous devons aussi nous demander jusqu'à quel point nous pouvons améliorer nos façons de faire et comment nous pourrions gagner en efficacité. Chaque petite chose peut aider.

Je n'ai pas d'estimation à vous fournir aujourd'hui du temps qu'il nous faudra pour atteindre un degré de conformité de 80 p. 100, disons, tant pour l'accès à l'information que pour la protection des renseignements personnels. Il nous faudra plusieurs choses différentes. Il nous faudra du temps. En ce 6 décembre, je ne peux pas vous dire que nous y arriverons d'ici telle ou telle date. Nous nous efforçons d'améliorer notre taux de conformité tous les jours. Nous prenons toutes les mesures possibles pour accélérer et gagner en efficacité. Chaque jour ces efforts portent fruit.

En même temps, notre volume augmente d'environ 2 p. 100 tous les mois, si bien que chaque augmentation d'efficacité de 2 p. 100 disparaît avec l'augmentation du volume. C'est notre réalité. Nous composons avec cela. Nous essayons de nous améliorer.

Le président : C'est ma principale préoccupation, compte tenu de tout ce que vous avez dit et des statistiques que vous nous avez présentées. Si les chiffres augmentent de 23 p. 100 chaque année, permettez-moi l'image, mais votre chargement, celui dont vous devriez vous décharger au fil des ans, ne fait que s'alourdir et devenir de plus en plus grand. En tant que parlementaire, bien sûr, je cherche surtout à déterminer s'il y

approach or is it a question of budget only? Is it a question of procedure or operational technique? What would be needed in terms of policy orientation to be sure that, at a point in time, this backlog will be brought back to an average, acceptable level?

Mr. Olsen: We share the same preoccupation. I want nothing more than to make sure that our compliance is very, very high. I would love us to be at 100 per cent. For a variety of reasons we can't be there right now. Our percentage increase means we're basically doubling the number of ATIP requests we get every three years. We'll probably be close to 100,000 this year. In three years we will be close to 200,000 if everything stays the same. I hope we're not at 200,000, but we could well be.

There are different things we have to look at and the department is looking carefully at how we can manage all those requests and process them within legislative timelines.

The Chair: Is there anything in Bill C-58 that would help you to reduce that backlog? It might be a difficult question, I know, but we are called to vote on this bill. We look into the situation of your department. We could look at the RCMP. I think they are more or less on the same level in terms of backlogs.

Is there anything in this bill that would be helpful to you to address that situation?

Mr. Olsen: The department embraces open government. We would like to go there and we think Bill C-58 will give people more information. I can't predict if Bill C-58 will result in more information, for example, by giving people access to the titles of memos and briefing notes. We don't know if that will spur more ATIP requests, but it could and we have to plan for the fact that it may well. People could be getting a little *amuse-bouche* about information that will make them want to read that memo and submit an ATIP request and get that memo from the department.

We don't know if that will come to pass. We have to be prudent and say, okay, there is a possibility that may happen, so we have to go that way.

The extent to which the number of ATIP requests may decline as a result, I'm not sure that we have identified anything in the act that would lead to that. It could happen. Things often have unintended consequences. We would be very pleased if that would lead to a reduction in the number of ATIPs we receive. As I say, the drivers for ATIPs we receive are related more to the number of people applying for temporary residence and the

aurait moyen pour vous de changer vos façons de faire ou si c'est une question de budget seulement? Est-ce une question de procédure ou de mode de fonctionnement? De quel genre d'orientation stratégique auriez-vous besoin pour que cet arriéré diminue et se stabilise plus près de la moyenne, à un seuil acceptable, à un moment donné?

M. Olsen : Nous avons la même préoccupation que vous. Je ne souhaite rien de plus que de voir notre taux de conformité très, très élevé. Je serais ravi qu'il soit de 100 p. 100. Pour une multitude de raisons, ce n'est pas possible en ce moment. Notre augmentation, en pourcentages, est tellement grande que le nombre de demandes d'AIPRP que nous traitons double tous les trois ans. Nous en aurons probablement reçu presque 100 000 cette année. Dans trois ans, nous en recevrons près de 200 000 si la tendance se maintient. J'espère que nous n'en aurons pas autant, mais ce serait très possible.

Il y a différentes choses que nous devons examiner, et le ministère analyse très attentivement comment nous pouvons gérer toutes ces demandes et les traiter dans les délais prévus par la loi.

Le président : Y a-t-il quelque chose dans le projet de loi C-58 qui vous aiderait à réduire cet arriéré? C'est peut-être une question difficile, je le sais, mais nous devons voter sur ce projet de loi. Nous examinons la situation de votre ministère. Nous pourrions examiner celle de la GRC. Je pense que vos arriérés sont à peu près comparables.

Y a-t-il quelque chose dans ce projet de loi qui vous aiderait à remédier à la situation?

M. Olsen : Le ministère appuie le projet du gouvernement ouvert. Nous souhaitons y participer et nous croyons que le projet de loi C-58 permettra de donner plus d'informations aux gens. Je ne peux pas prédire si le projet de loi C-58 permettra de diffuser plus d'information, par exemple en accordant aux gens l'accès aux titres des notes et des documents d'information. Nous ne savons pas s'il suscitera un plus grand nombre de demandes d'AIPRP, mais c'est possible, et nous avons un plan pour y réagir. Ces éléments pourraient devenir comme de petits amuse-bouches qui pousseront les gens à vouloir lire les notes du gouvernement et soumettre une demande d'accès à l'information pour les obtenir.

Nous ne savons pas si ces dispositions seront adoptées : nous devons rester prudents, mais convenir que c'est une possibilité, donc nous devons nous y préparer.

Dans quelle mesure le nombre de demandes pourrait-il diminuer grâce au projet de loi? Je ne suis pas certain que nous voyions quoi que ce soit qui susciterait une diminution du nombre de demandes. Cela reste possible. Les choses ont souvent des conséquences involontaires. Nous serions bien contents s'il menait à une baisse du nombre de demandes d'accès à l'information que nous recevons. Comme je l'ai dit, le nombre

number of permanent residents. It's a fact that we do have a lot of immigration consultants and lawyers who are submitting requests for a variety of reasons.

Mr. Cardinal: I think that's why it's important for us to look at the root causes for why the amount of access-to-information requests have increased. What the impetus behind them? Why are people feeling the need to go through them?

We would like to be able to look at that from that perspective and see if, instead of trying to look at increasing our capacity to deal with more access-to-information requests, look at ways where we can provide more information to reduce the amount of access-to-information requests in our department.

The Chair: Thank you so much. I think it's going to be helpful as information for honourable senators to ponder in their consideration about this bill.

[Translation]

Mr. Olsen and Mr. Cardinal, thank you very much for making yourselves available this morning.

[English]

It was most helpful for all of us.

It's my pleasure to welcome our second panel to continue our consideration of Bill C-58, An Act to amend the Access to Information Act and the Privacy Act and to make consequential amendments to other Acts. It is my pleasure to welcome by video conference Mr. Ron Kruzeniski, Saskatchewan Information and Privacy Commissioner, Office of the Saskatchewan Information and Privacy Commissioner. We are very grateful to you to have made yourself available for our consideration of Bill C-58.

I invite you to begin your presentation, to be followed by a question period from honourable senators around the table. You have the floor.

Ron Kruzeniski, Saskatchewan Information and Privacy Commissioner, Office of the Saskatchewan Information and Privacy Commissioner: Thank you, Mr. Chair and committee members, for inviting me.

In your invitation, the committee clerk indicated there might be seven issues that you may be interested in. I'm open and pleased to answer any questions committee members have as we go through the presentation.

de demandes que nous recevons dépend surtout du nombre de personnes qui demandent la résidence temporaire ou permanente. Il est indéniable qu'il y a beaucoup de consultants et d'avocats en matière d'immigration qui nous demandent des documents pour diverses raisons.

M. Cardinal : Je pense que c'est la raison pour laquelle il est important que nous cherchions à déterminer les causes profondes de l'augmentation du nombre de demandes d'accès à l'information. Qu'est-ce qui les motive? Pourquoi les gens sentent-ils le besoin d'en présenter?

Nous aimerions pouvoir analyser la situation sous cet angle pour déterminer si, à la place de chercher à augmenter notre capacité de traiter les demandes d'accès à l'information, il ne vaudrait pas mieux fournir plus d'information en amont pour réduire le nombre de demandes d'accès à l'information présentées à notre ministère.

Le président : Je vous remercie infiniment. Je pense que ce seront des renseignements utiles dans la réflexion des honorables sénateurs sur ce projet de loi.

[Français]

Merci beaucoup, messieurs Olsen et Cardinal, de vous être rendus disponibles ce matin.

[Traduction]

Cela nous a beaucoup aidés.

C'est avec plaisir que j'accueille maintenant notre deuxième groupe pour l'examen du projet de loi C-58, Loi modifiant la Loi sur l'accès à l'information, la Loi sur la protection des renseignements personnels et d'autres lois en conséquence. Je suis heureux d'accueillir, par vidéoconférence, M. Ron Kruzeniski, commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de la Saskatchewan au Bureau du commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de la Saskatchewan. Nous vous sommes très reconnaissants de vous être libéré pour nous aider dans notre étude du projet de loi C-58.

Je vous invite à commencer votre exposé, après quoi il y aura une période de questions pour les sénateurs ici présents. Vous avez la parole.

Ron Kruzeniski, commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de la Saskatchewan, Bureau du commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de la Saskatchewan : Je vous remercie de m'avoir invité, monsieur le président et mesdames et messieurs les membres du comité.

Dans son invitation, la greffière du comité a indiqué qu'il y a sept enjeux susceptibles de vous intéresser. Je serai ravi de répondre à toutes les questions des membres du comité sur ma déclaration.

First, I want to start with my mandate. There are three main statutes in Saskatchewan that govern access and privacy. The first one is the Freedom of Information and Protection of Privacy Act, which we refer to as FOIP. It has two main principles. Citizens have a right to obtain government records. There is a whole series of exceptions, of course. The other one is government is expected to protect citizens' personal information. This act applies to ministries, Crown corporations, boards and agencies, some of which have to be prescribed by cabinet in order to become government institutions.

Besides education and research, our two main functions are: If someone makes an access request, and the ministry turns it down, they can complain to our office and ask for a review; and second, if there is a breach of personal information, someone can complain to our office and we will investigate.

There is a second statute called the Local Authority Freedom of Information and Protection of Privacy Act, which we refer to as LAFOIP. It applies to local authorities. The same principles and same functions apply, but the local authorities it covers would be cities, towns, villages and municipalities, as well as universities and colleges. It used to cover health regions, but we have now moved to one health region. It can also include others prescribed under the legislation.

The area of what these two statutes apply to is evolving. When government creates a new entity, usually it takes a regulation to make them a government institution or a local authority. As I said, it has the same functions as FOIP.

A third piece of legislation is called the Health Information Protection Act. It deals with personal health information. It is much more operative in the health sector. As for principles there: Patients have a right of access to their records, and there is an obligation to protect their personal health information.

A fourth statute that isn't in place yet is called the Data Matching Agreements Act. This permits entities, mainly government entities, to conduct data-matching processes. It's not enforced yet. We're in review of what the regulations may be like. It will allow my office to comment on data-matching projects.

To now turn to the seven points that were outlined, the first one was around timelines. If you make an access request, there is an obligation that the government institution respond within 30 days. They can basically request an extension or indicate to the applicant that they are extending it. For what reasons? Because

Premièrement, je veux préciser mon mandat. Il y a trois lois principales en Saskatchewan qui régissent l'accès à l'information et la protection de la vie privée. La première est la Freedom of Information and Protection of Privacy Act, dont l'abréviation est FOIP. Elle repose sur deux principes centraux. D'abord, les citoyens ont le droit d'obtenir des documents du gouvernement, sous réserve de toute une série d'exceptions, bien sûr. Puis le gouvernement doit protéger les renseignements personnels des citoyens. Cette loi s'applique aux ministères, aux sociétés d'État, aux commissions et aux agences, dont certaines doivent être désignées par le Cabinet pour devenir des institutions gouvernementales.

Outre l'éducation et la recherche, nos deux fonctions principales sont les suivantes : si quelqu'un présente une demande d'accès et que le ministère la rejette, il peut se plaindre à notre bureau et demander une révision; ensuite, en cas de non-respect de la protection des renseignements personnels, une personne peut porter plainte à notre bureau, et nous enquêtrons.

Il y a une deuxième loi, qui s'intitule Local Authority Freedom of Information and Protection of Privacy Act, dont l'abréviation est LAFOIP. Elle s'applique aux autorités locales. Les principes et les fonctions qui s'appliquent sont les mêmes, mais les autorités locales visées sont les villes, les villages et les municipalités, de même que les universités et les collèges. Elle comprenait aussi les régions sanitaires, avant, mais il n'y en a plus qu'une seule maintenant. Elle pourrait aussi viser d'autres entités.

Le domaine d'application de ces deux lois évolue. Quand le gouvernement crée une nouvelle entité, il prend habituellement un règlement pour en faire une institution gouvernementale ou une autorité locale. Comme je l'ai dit, cette loi a les mêmes fonctions que la FOIP.

Il y a aussi une troisième loi qu'on appelle la Health Information Protection Act. Elle vise les renseignements personnels sur la santé. Elle s'applique surtout dans le domaine de la santé. Ses principes de base sont que les patients ont le droit d'accéder aux dossiers médicaux les concernant et qu'il y a une obligation de protéger leurs renseignements personnels sur la santé.

Il y a enfin une quatrième loi, qui n'est pas encore en vigueur et qui s'intitule la Data Matching Agreements Act. Elle permettra aux entités, principalement aux entités gouvernementales, de faire du couplage de données. Elle n'est pas encore en vigueur. Nous sommes en train d'examiner le règlement qui pourrait l'accompagner. Elle permettra à mon bureau de se prononcer sur les projets de couplage de données.

J'aborderai maintenant les sept thèmes mentionnés. Le premier concerne les échéances. Si une personne présente une demande d'accès, l'institution gouvernementale a l'obligation d'y répondre dans les 30 jours. Elle peut essentiellement demander une prolongation ou indiquer au demandeur qu'elle lui

there is a large number of documents or there is a large number of requests that are creating operational implications.

The second question was: Are there fees charged in our province? Under FOIP and LAFOIP, there are. Basically, fees are categorized into the cost of searching for records; the cost of preparing records, severing them, et cetera; and finally, the cost of reproduction, which either involves photocopying or putting them on a portable computer device.

Some of the regulations are more specific about the fees. If you aren't covered by a particular fee, then we usually move to an hourly charge. The regulations talk about \$15 per half hour. Under those regulations, basically, the first two hours are free. The fee is charged for hours in excess of two hours.

There is a waiver provision where the head of the entity can waive, for different circumstances. Some of those circumstances might include financial hardship and/or the public interest, and the need to know. There's also the ability, if someone is on social assistance, to waive the fees.

A government institution does not have to prepare a fee estimate if the fee is under \$100. To some extent, it's become kind of a rule of thumb that if the fee is under \$100, probably the government institution won't charge it at all. That is not set out in the regulations. I think when institutions look at the administrative costs, if it's \$100, why slow down the process? Just proceed to provide the information.

The next question: Does FOIP apply to the premier's and ministers' offices? FOIP does apply to ministers' offices for records that relate to the ministry's obligations and what is in their possession and control, does it relate to the work that they do? Of course, ministers are members of the legislative assembly, and they are individuals. It does not apply generally to their constituency or political work.

As of January 1, 2018, we had an amendment and a new provision says that records in a minister's or MLA's office are subject to Part 4 of the act. Part 4 basically says there is an obligation to protect those records. This amendment does not apply to access provisions, in a general, broad sense. I said earlier if a minister's records relate to functions of the ministry, then, in my opinion, they are covered.

répondra au-delà de la période prescrite. Pour quelles raisons? Parce qu'il y a un grand nombre de documents visés ou qu'il y a un grand nombre de demandes qui créent des difficultés opérationnelles.

La deuxième question était : y a-t-il des frais imposés dans notre province? Il y en a aux termes de la FOIP et de la LAFOIP. En gros, il y a différentes catégories de frais, soit pour la recherche de documents, la préparation des documents, le caviardage et, enfin, la reproduction, c'est-à-dire les photocopies ou l'enregistrement sur un dispositif électronique portable.

Certaines dispositions réglementaires sont plus précises que d'autres au sujet des frais. S'il n'y a pas de frais particuliers qui s'appliquent, nous facturerons habituellement un tarif horaire. Le règlement prescrit un tarif de 15 \$ la demi-heure. Selon ce règlement, en gros, les deux premières heures sont gratuites. Des frais sont par contre facturés pour les heures supplémentaires.

Il y a aussi une disposition qui permet au dirigeant de l'entité d'accorder une dispense dans diverses circonstances. Elle peut être accordée pour des raisons de difficultés financières ou d'intérêt public ou parce le besoin de savoir l'emporte. Nous pouvons également dispenser des frais toute personne qui touche des prestations d'aide sociale.

Une institution gouvernementale n'a pas à préparer d'estimation des frais s'ils sont en deçà de 100 \$. Dans une certaine mesure, la règle générale est que si les frais sont moins de 100 \$, l'institution gouvernementale ne les facturera pas, le plus souvent. Ce n'est pas indiqué dans le règlement. Je pense que quand les institutions évaluent les coûts administratifs et voient qu'ils sont moins de 100 \$, elles ne veulent pas ralentir le processus. Elles procèdent simplement pour fournir l'information.

La question suivante est : la FOIP s'applique-t-elle aux cabinets du premier ministre et de ses ministres? La FOIP s'applique aux cabinets des ministres pour les documents qui touchent les obligations du ministère, ce qui est en leur possession et leur contrôle. Tout dépend de l'objet du document, qui doit être lié au travail du ministre. Bien sûr, les ministres sont membres de l'assemblée législative, comme ils sont des personnes. La loi ne s'applique pas de manière générale à leur circonscription, ni à leur travail politique.

En date du 1^{er} janvier 2018, une nouvelle disposition modifiant la loi est entrée en vigueur et dicte que les documents conservés dans le bureau d'un ministre ou d'un député sont assujettis à la partie 4 de la loi. La partie 4 de la loi prescrit essentiellement l'obligation de protéger ces documents. Cette modification ne s'applique pas aux dispositions sur l'accès, de manière générale. Comme je l'ai déjà mentionné, si les documents d'un ministre portent sur les fonctions du ministère, alors, selon mon interprétation, ils y seraient assujettis.

Are there any proactive reporting requirements in the legislation? Yes, there are. All three statutes basically say if a breach occurs, the public institution is obliged to report it to those people who are affected. Now, they are not obliged to report it to my office. They can voluntarily or proactively report it to my office, though, and many do for the practical reason it allows them to indicate they are working with our office to resolve the issue.

If they report it to those affected by the breach, some or one of those may report it to our office.

Thus we can become involved and do an investigation.

The obligation to report to affected victims requires that there be a real risk of significant harm. What does that mean? On our website, we have produced a document that gives some suggestions as to real risk of significant harm. The Saskatchewan court has not ruled on the meaning of that. I think one thing that instantly pops into my mind is the risk of identity theft. If information is breached, the ability for others to create an identity just increases that much more.

Going on to the next item, is there a legislative review provision? There is not, in this legislation. My office has recommended that in the past. It has not been adopted by the legislative assembly. I think it's an important provision to have in legislation like this. For example, the Freedom of Information and Protection of Privacy Act was introduced in 1992. It had minor tinkering amendments but wasn't significantly amended until January 1, 2018. More than five years can easily go by without a major look or review of a piece of legislation. A requirement in the act to review it is significant.

The second thing is that in the last 10 or 20 years we have so much changed from a paper oriented world to a digital world. That really forces us, in the access and privacy area and legislators and public servants, to rethink almost every issue in terms of access and privacy. It's all about databases now rather than file cabinets.

I was asked about the role of my office and the procedure to review. We have a reasonably simple process. We have, posted on our website, rules of procedure that basically outlines the process. When we get a file, we first attempt to see if there is any possibility of a mediated informal settlement. If there is not, we issue a notice of review, ask the public body to respond in 14 days. That time can be extended through discussions.

Y a-t-il des obligations de déclaration proactive dans la loi? Il y en a. Les trois lois dictent essentiellement que, en cas d'atteinte à la sécurité de l'information, l'institution publique est obligée d'en informer les personnes touchées. Elle n'est toutefois pas contrainte de signaler la chose à mon bureau. Elle peut le faire sur une base volontaire, toutefois, et beaucoup le font, pour la simple raison que cela leur permet de dire qu'elles travaillent avec notre bureau pour régler le problème.

Si une institution signale une violation aux personnes touchées, certaines peuvent ensuite faire appel à notre bureau.

Le cas échéant, nous intervenons et menons enquête.

Pour que l'obligation de déclarer une violation aux victimes s'applique, il doit y avoir un véritable risque de préjudice important. Qu'est-ce que cela signifie? Sur notre site web, nous présentons un document qui décrit un peu en quoi consiste un véritable risque de préjudice important. La cour de la Saskatchewan n'a pas statué sur la signification de ce terme. L'un des risques qui me vient immédiatement à l'esprit est celui du vol d'identité. Quand la protection de l'information est compromise, l'aptitude d'autres acteurs à créer une identité augmente d'autant.

La question suivante consiste à déterminer s'il y a une disposition prévoyant une révision de la loi? Il n'y en a pas dans ce projet de loi. Mon bureau l'a déjà recommandé. Cette mesure n'a pas été retenue par l'assemblée législative. Je pense que ce serait une disposition importante à inclure dans ce genre de loi. Par exemple, la Freedom of Information and Protection of Privacy Act a été adoptée en 1992. De petites retouches y ont été apportées, mais elle n'a pas été modifiée en profondeur avant le 1er janvier 2018. Il peut facilement s'écouler plus de cinq ans sans une nouvelle révision attentive d'un texte de loi. Une disposition de révision a donc son importance dans la loi.

Il faut dire aussi que, depuis 10 ou 20 ans, les choses ont beaucoup changé. Nous sommes passés d'un monde axé sur le papier au monde numérique. Cela nous force vraiment, nous les défenseurs de l'accès à l'information et de la vie privée, de même que les législateurs et les fonctionnaires, à repenser presque tout sous l'angle de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée. Pratiquement tout se trouve aujourd'hui dans des bases de données plutôt que dans des classeurs.

On m'a demandé de vous parler du rôle de mon bureau et de notre procédure d'examen. Notre façon de procéder est assez simple. Nous avons publié sur notre site web les règles qui décrivent notre procédure. Quand nous recevons une demande, nous commençons par essayer de voir s'il y a possibilité de parvenir à un règlement par médiation informelle. Dans la négative, nous émettons un avis d'examen et demandons à l'organisme public d'y répondre dans les 14 jours. Cette période peut être prolongée après discussion.

We ask at that point for a copy of the record and the submission or representations of the body. We do our analysis. We get to a draft report, which is forwarded to the public body. They are asked to respond in seven days and to comment on the facts or the recommendations. We are not asking them to re-argue their case. They have already had that opportunity. That time can be extended if required.

After those seven days, we go to a final report. It is forwarded to the person who has complained to us and the public body, and to other people who may have input or influence into the issue of the recommendations. About three days later, it is posted on our website. Occasionally, we do not post depending on the content. We are at a posting rate of 98 or 99 per cent.

The last point is whether the decisions from my report or recommendations can be appealed. The answer is yes. It occurs this way: The report goes to the public body and the applicant. The head of the public body has 30 days to indicate whether he or she will respond to the recommendations. If the decision is not to comply with the recommendation, a letter is sent to the applicant. The applicant then has 30 days to launch an appeal with our Superior Court. That appeal is what we call appeal *de novo*, which means the judge can look at whatever issues are raised at the time. People can raise additional arguments they didn't raise with my office. The judge can look at all the documents that we may have looked at and basically starts from scratch.

Those were the seven points I thought your committee might be interested in. I'm open to answer any questions that committee members may have as they work on Bill C-58.

Thank you very much for listening. I'm now open for any questions.

The Chair: Thank you very much, Mr. Kruzeniski. It was very helpful. Your presentation was efficient and systematic. I might suspect you have previously been a teacher because you have been able to really give us the information we were looking for.

[Translation]

Senator Boisvenu: Thank you for your presentation. Has your province experienced the same increase in access to information requests in recent years as we have seen across the federal government?

Nous demandons alors une copie du dossier, de même que les arguments et la position de l'organisme. Nous en faisons notre analyse. Nous rédigeons un rapport qui est ensuite envoyé à l'organisme public, qui est tenu d'y répondre dans les sept jours, puis de commenter les faits et les recommandations qu'il contient. Nous ne lui demandons pas de refaire valoir ses arguments. Il en a déjà eu l'occasion. Il peut demander une prolongation de délai au besoin.

Une fois ces sept jours écoulés, nous produisons un rapport final, qui est envoyé à la personne ayant porté plainte, ainsi qu'à l'organisme public, puis aux autres personnes qui ont pu avoir leur mot à dire et exercer de l'influence en vue des recommandations. Environ trois jours plus tard, le rapport est publié sur notre site web. Il arrive parfois, selon le contexte, que nous ne le publions pas. Nous le faisons toutefois dans 98 ou 99 p. 100 des cas.

Pour terminer, vous me demandiez si l'on pouvait faire appel des décisions contenues dans mon rapport ou des recommandations. La réponse est oui. Voici comment cela s'effectue : le rapport est remis à l'organisme public et au demandeur. Le dirigeant de l'organisme public a 30 jours pour nous indiquer s'il répondra à nos recommandations. S'il décide de ne pas s'y conformer, une lettre est envoyée au demandeur. Le demandeur a alors 30 jours pour interjeter appel à la Cour supérieure. C'est ce qu'on nomme un appel *de novo*, c'est-à-dire que le juge peut se pencher sur toutes les questions soulevées le moment venu. Les gens peuvent alors présenter de nouveaux arguments qu'ils n'avaient pas présentés à mon bureau. Le juge peut examiner tous les documents que nous avons examinés et recommencer à zéro.

Voilà les sept éléments qui me semblaient susceptibles de susciter l'intérêt du comité. Je suis prêt à répondre à toutes les questions des membres du comité dans le cadre de leur étude du projet de loi C-58.

Je vous remercie infiniment de m'avoir écouté. Je suis prêt à répondre à toutes vos questions.

Le président : Merci beaucoup, monsieur Kruzeniski. C'était très utile. Votre exposé était efficace et systématique. J'ai l'impression que vous avez déjà été enseignant, parce que vous avez vraiment réussi à nous fournir l'information que nous cherchions.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : Je vous remercie de votre présentation. Est-ce que votre province a connu, au cours des dernières années, la même croissance des demandes d'accès à l'information qu'on constate à l'échelle du gouvernement fédéral?

[English]

Mr. Kruzeniski: I am not totally familiar with the federal government statistics. I would say that the government has seen an increase in access requests. In turn we have seen, in the last number of years, a considerable increase in the number of reviews we are asked to do where someone didn't get the information they wanted or expected they would get.

[Translation]

Senator Boisvenu: How have you addressed the problem to reduce the number of requests or to respond within a timeline that is acceptable to the public?

[English]

Mr. Kruzeniski: In part, that is an executive government question. I think the group of people working on access requests has increased. Those would be people inside government. When I communicate with them, they will indicate the resource pressure and the volume pressure and those types of things.

In my office, I have tried to provide as much resources for applicants and for government institutions that hopefully makes people understand the process better. When it comes to people asking for reviews from our office, we have timelines within which we try to get answers from people, and timelines that we impose upon ourselves in order to get the report out the door.

[Translation]

Senator Boisvenu: Have you read the content of Bill C-58, as proposed by the federal government?

[English]

Mr. Kruzeniski: I have not read the text of the bill. I have read a summary. I have read the statements and positions and suggestions to your committee made by both the Information Commissioner and the Privacy Commissioner.

[Translation]

Senator Boisvenu: Does Bill C-58 go as far as your provincial legislation in terms of access to information related to cabinet, the executive council, and therefore the premier and the ministers?

[English]

Mr. Kruzeniski: I don't know if I can fully answer. In reading the summaries and critiques of the commissioners as they have been witnesses for you, I see some steps forward and then I see the commissioners flagging some steps backwards.

[Traduction]

M. Kruzeniski : Je ne connais pas très bien les statistiques du gouvernement fédéral. Je vous dirais que le gouvernement a connu une croissance du nombre de demandes d'accès. De même, nous avons constaté, depuis quelques années, une augmentation considérable du nombre de révisions demandées quand une personne n'obtient pas l'information souhaitée ou l'information qu'elle s'attendait à recevoir.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : De quelle façon vous êtes-vous attaqués au problème pour réduire le nombre de demandes ou pour répondre dans des délais acceptables pour les citoyens?

[Traduction]

M. Kruzeniski : C'est une question qui relève en partie de l'exécutif du gouvernement. Je pense que le nombre de personnes qui traitent ces demandes a augmenté. Ce sont là des personnes qui travaillent au sein du gouvernement. Quand je communique avec elles, elles me mentionneront un manque de ressources, un volume élevé et ce genre de choses.

Avec mon bureau, j'essaie de fournir le plus de ressources possible aux demandeurs et aux institutions gouvernementales, dans l'espoir que tous comprennent mieux le processus. Quand des gens demandent des révisions à notre bureau, nous avons des échéances à respecter pour leur répondre, comme nous nous imposons une limite de temps pour terminer notre rapport.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : Avez-vous pris connaissance du contenu du projet de loi C-58 que propose le gouvernement fédéral?

[Traduction]

M. Kruzeniski : Je n'ai pas lu tout le texte du projet de loi. J'en ai lu le résumé. J'ai lu les déclarations, les positions et les propositions présentées à votre comité par la commissaire à l'information et le commissaire à la protection de la vie privée.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : Le projet de loi C-58 va-t-il aussi loin que votre loi provinciale en ce qui a trait à l'accès aux informations liées au Cabinet, au conseil exécutif, donc au premier ministre et aux ministres?

[Traduction]

M. Kruzeniski : Je ne suis pas sûr de pouvoir vous fournir une réponse complète. D'après ma lecture des résumés et des critiques des commissaires qui ont témoigné devant vous, je vois qu'il contient certaines améliorations, mais que les commissaires ont également dénoncé des reculs.

In terms of ministers and premiers I'm probably not fully informed. Here in Saskatchewan, we are making progress in terms of minister's offices and the premier's office and the willingness to follow the legislation and comply with it. That doesn't mean that when a case comes tomorrow the first reaction may be that we didn't check materials or records in the minister's office, or that we don't need to check those records. My response is, if those records are relevant to the work of the ministry, we view them as part of the access request. There is still a bit of an education process there. Possibly our legislation could be a touch clearer. Next time around we could advocate for that. I think we are making progress in that direction and there is a general acceptance that it will embrace those records in ministers' offices.

[Translation]

Senator Dupuis: Commissioner Kruzeniski, thank you for joining us today. I have two questions for you. I noticed from your annual report last June that this is your fourth annual report. In your experience, what are the advantages of combining the two responsibilities of information commissioner and privacy commissioner, which I believe you have been doing for the past four years?

[English]

Mr. Kruzeniski: I somewhat anticipated that question. I want to refer back to my previous position, that I was the public guardian and trustee in Saskatchewan. In Alberta, they had a public guardian and a public trustee and they split the functions. When we talked about it at federal-provincial conferences it always seemed that people were completely comfortable with whatever structure had been created in their own province. When I talk to people from Alberta they thought two entities worked well. When I looked at it from Saskatchewan, or other places that only had one, they thought it worked well and possibly, behind closed doors, thought it worked better.

I see the same dynamic here in a federal sense. I want to pick my words carefully because I want to get along with both of your commissioners. I think it depends on the culture that has developed. Federally, for many years the culture of two offices has developed. In preparing for my presentation today I saw the dynamic and the interchange when the two offices get involved in the same file. If the information commissioner makes an order, what's the impact on the privacy side and what does the Privacy Commissioner think of that?

In my circumstance, almost every file, we are constantly balancing access to information and protection of privacy. On a simple file like any document that everyone accepts is a public

Par ailleurs, je n'ai probablement pas toute l'information concernant les documents des cabinets du premier ministre et des ministres. En Saskatchewan, nous faisons des progrès pour assurer l'accès aux documents émanant des cabinets des ministres et du premier ministre et accroître leur volonté de respecter la loi. Cela ne signifie pas que quand une question survient, la première réaction sera nécessairement de dire que nous n'avons pas vérifié les documents conservés dans le cabinet du ministre ou que nous n'avons pas besoin de vérifier ces documents. Je répondrai plutôt que si ces documents portent sur le travail du ministère, nous considérerons qu'ils font partie des documents pouvant faire l'objet d'une demande d'accès. Il y a encore un peu d'éducation à faire. Notre loi pourrait probablement être un peu plus claire. La prochaine fois, nous pourrions le demander. Je pense que nous cheminons dans la bonne direction et qu'il y a une acceptation générale du fait que le processus englobe désormais les dossiers conservés dans les cabinets des ministres.

[Français]

La sénatrice Dupuis : Monsieur le commissaire Kruzeniski, merci d'être avec nous aujourd'hui. J'aurai deux questions à vous adresser. J'ai constaté, en lisant votre rapport annuel de juin dernier, qu'il s'agit de votre quatrième rapport annuel. Selon votre expérience, quels sont les avantages de cumuler les deux responsabilités de commissaire à l'information et de commissaire à la protection des renseignements personnels, ce que vous faites, je crois, depuis quatre ans?

[Traduction]

M. Kruzeniski : Je m'attendais un peu à cette question. Avant, j'étais tuteur et curateur public en Saskatchewan, fonctions qui sont séparées en Alberta. Dans les conférences fédéro-provinciales, on semblait toujours, dans chaque province, s'accommoder tout à fait de leur union ou de leur séparation. Les Albertains sont satisfaits de leur séparation; les Saskatchewanais et mes interlocuteurs d'autres provinces où les deux fonctions n'ont qu'un titulaire, croient que ça fonctionne bien ainsi et, à huis clos, peut-être même mieux.

Je constate la même dynamique ici, à la sauce fédérale. Je pèse mes mots, pour bien m'entendre avec vos commissaires. Cela dépend de la culture en place. À l'échelon fédéral, après un bon nombre d'années, la culture de deux commissariats a prévalu. En préparant mon exposé d'aujourd'hui, j'ai constaté la dynamique et les échanges entre les deux, quand ils sont chargés du même dossier. Quelles sont les répercussions sur la protection de la vie privée d'une ordonnance du commissaire à l'information et qu'en pense le commissaire à la protection de la vie privée?

Dans mon quotidien, dans presque tous les dossiers, nous cherchons constamment à concilier l'accès à l'information et la protection de la vie privée. Notre bureau ne verra presque jamais

document, our office is never going to see it. We are only going to see the ones where the public body thinks there is something to protect here, some personal information that should not be released. In those files we are doing the constant balancing. We are doing that internally and to some extent, since it lands on my desk at the end, I guess I'm doing that inside my head. Whereas one dynamic that will add challenge to what your committee is looking at, what the commissioners are dealing with is the procedures to strike that balance. It sounded, to me, as I saw the options and the difficulties, it gets kind of bureaucratic and probably will slow down the process.

I think it depends on what a jurisdiction is comfortable with and people probably go with what they had for 10 or 20 years. I saw that one challenge as I prepared to speak to you today.

[*Translation*]

Senator Dupuis: My second question is about the specific claims of First Nations. As part of your duties as Information Commissioner, do you occasionally receive requests for access to information from First Nations who would like to have access to the part of their historical record that is in the hands of the provincial government, such as the department of lands and forests? I don't know the title of that ministry in Saskatchewan, but have you ever received those sorts of requests?

[*English*]

Mr. Kruzeniski: In the four years I have been in the job I have not even had a request that would come close to that. I find that interesting. I guess my first reaction is more of that information might be held federally. It has not come to my attention.

The issue has arisen in the health sector where Indigenous organizations established health clinics or health organizations. Those health clinics and organizations have to interact with hospitals and organizations that are part of the provincial system. We have been thinking and talking both federally and provincially, and making presentations here to Indigenous groups. I heard an example near Whitehorse where a pretty good arrangement has been made between the Indigenous groups and the territorial health sector. I expect there will be some evolution in that area. On your question directly, no we have not had that type of request.

Senator Gold: I want to make sure I understand correctly: you talked about proactive disclosure. Did I understand it correctly that it is brought to disclosure when there has been some kind of breach? Am I right in thinking the kind of proactive disclosure the federal government has been promoting is not currently a feature of your legislative regime? If I'm correct, then I'll have a question to follow.

un simple document que chacun considère comme public. Nous n'examinons que les documents qui, pour la collectivité publique, posent un enjeu de protection ou renferment des renseignements personnels à ne pas divulguer. Ces dossiers nous obligent à une conciliation constante, à l'interne et, dans une certaine mesure, puisque le dossier atterrit finalement sur mon bureau, dans mon for intérieur. Dans une dynamique qui compliquera la tâche d'examen de votre comité, les commissaires s'occupent des moyens pour établir le juste équilibre. Il me semblait, à mesure que je prenais connaissance des options et des difficultés, que l'opération devenait plus bureaucratique et susceptible de ralentir le processus.

Je pense que ça dépend de ce qui met les autorités à l'aise, et les gens se contenteront peut-être de ce qu'ils ont eu pendant 10 ou 20 ans. J'y ai vu une complication possible pendant que je préparais mon témoignage d'aujourd'hui.

[*Français*]

La sénatrice Dupuis : Ma deuxième question porte sur les revendications particulières des Premières Nations. Dans le cadre de vos fonctions de commissaire à l'information, recevez-vous à l'occasion des demandes d'accès à l'information de la part de Premières Nations qui souhaiteraient avoir accès à la partie de leur dossier historique qui serait dans les mains du gouvernement provincial, par exemple le ministère des Terres et des Forêts? Je ne connais pas le titre de ce ministère en Saskatchewan, mais avez-vous déjà reçu ce genre de demande?

[*Traduction*]

M. Kruzeniski : Pendant les quatre années d'exercice de mes fonctions, je n'ai même pas reçu une demande qui ait ressemblé à ça. Cela me semble intéressant. Je suppose, à première vue, que l'administration fédérale pourrait détenir davantage de ce genre de renseignements. Cela n'a pas été porté à mon attention.

La question a été soulevée dans le secteur de la santé, où des organisations autochtones ont créé des cliniques de santé et des organisations sanitaires, qui doivent interagir avec des hôpitaux et des organisations du réseau de la province. Nous avons entamé une réflexion et un dialogue, à l'échelon fédéral et provincial, et fait des représentations, ici, aux groupes autochtones. J'ai entendu parler d'un exemple où, près de Whitehorse, une assez bonne entente avait été conclue entre les groupes autochtones et le secteur de la santé du territoire. Je m'attends à une évolution dans ce domaine. Pour répondre directement à votre question, nous n'avons pas reçu ce genre de demande.

Le sénateur Gold : Je veux m'assurer d'avoir bien compris : vous avez parlé de divulgation proactive. Ai-je bien compris que, après qu'il y a eu une sorte de violation du secret, on divulgue l'élément d'information? Ai-je raison de penser que le genre de divulgation proactive que le gouvernement fédéral promeut est inconnu de vos lois? Si j'ai vu juste, j'ai une question ensuite.

Mr. Kruzeniski: We may be into a terminology issue. The federal government under PIPEDA has basically said it's mandatory disclosure. I think that came into effect November 1. If you call it mandatory proactive disclosure, it's still disclosure. Here it is mandatory that you disclose to the people affected or hurt by the breach. It's not mandatory that you disclose that to me. In due course, with subsequent reviews and amendments, I will recommend that they disclose to me. Frankly, seeing it operate, we find out anyway either through the media or a person has been told their information has been breached and they are very upset and phone our office and ask what they can do? We say you can file a complaint. Ours is a little different in terms of the federal regime. I think you disclose to those affected plus the commissioner.

Senator Gold: Let me broaden my question. When we had the minister and other officials before us, they talked about the initiative to proactively share information with the public falling into the category of the most requested type of information — travel and hospitality expenses, contracts, things like that — designed to eliminate the need for people to make specific access to information requests.

Do you have any thoughts about whether a model like that would enhance public access to information, or might it perversely deteriorate the right of access by giving government the ability to say we have already provided this kind of information?

Mr. Kruzeniski: Leading up to the amendments we now have, we recommended that there be provisions regarding openness. I have in the past discussed with the Minister of Justice how do we make things more open. What you outlined, I agree. I think it would make the system work a lot better. In the legislation that came into force on January 1, 2018, there is a provision where a minister can designate a category of documents that his or her ministry can put on a website, make them open to the public. Because the amendment is new there hasn't been much progress. I hope there is. It's probably an education/cultural change now. The legislative framework is there to do it. I think it's a good thing.

The only caution is when I request documents of the Ministry of Health, in there is going to be some of my personal information or personal health information. You can't just post that on a website. There has to be a vetting and reviewing so the personal information is not there.

The media has an interest in this. I think this is a little more the B.C. experience, where things get posted but investigative journalists say, "Hey, I worked hard on this story and you post it

M. Kruzeniski : Nous avons peut-être un problème de terminologie. La Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques, fédérale, parle essentiellement de divulgation obligatoire. Elle serait entrée en vigueur le 1er novembre. Si vous appelez ça de la divulgation proactive obligatoire, ça reste de la divulgation. Ici, il faut la faire aux personnes touchées ou lésées par la violation, mais à moi, ce n'est pas obligatoire. En temps utile, à la faveur d'examen et de modifications ultérieurs, je recommanderai qu'elle me soit faite. Franchement, nous voyons comment ça marche et nous finissons de toute manière par le savoir, soit par les médias, soit par la victime qui apprend que ses renseignements personnels ont été violés et qui, irritée, appelle notre commissariat pour connaître ses recours. Nous lui répondons qu'elle peut porter plainte. Notre régime diffère un peu du régime fédéral. Je pense que vous faites la divulgation aux personnes touchées et au commissaire.

Le sénateur Gold : Permettez-moi de poser ma question en termes plus généraux. À leur comparution, la ministre et ses adjoints ont parlé de l'initiative de divulgation proactive, au public, de l'information appartenant aux catégories les plus recherchées — frais de déplacement et d'accueil, contrats, ce genre de choses — pour supprimer la nécessité de formuler des demandes particulières d'accès à l'information.

D'après vous, ce modèle augmenterait-il l'accès du public à l'information ou, paradoxalement, le diminuerait-il en permettant au gouvernement de répondre qu'il a déjà fourni ce genre de renseignement?

M. Kruzeniski : Nous avons recommandé, ce qui a conduit aux modifications actuelles, des dispositions pour la transparence. J'avais discuté avec le ministre de la Justice de façons d'augmenter la transparence. Je suis d'accord avec ce que vous dites. Je pense que ça rendrait le système beaucoup plus efficace. Dans la loi entrée en vigueur le 1er janvier 2018, une disposition accorde au ministre le pouvoir de désigner une catégorie de documents que son ministère peut publier sur un site web, ouvert au public. Comme la modification est nouvelle, peu de changements sont survenus. J'espère qu'il y en aura. C'est peut-être maintenant une question de sensibilisation ou de changement de culture. Le cadre juridique en place le permet. Pour le mieux.

Le seul avertissement à formuler est que les documents que je demanderai au ministère provincial de la Santé renfermeront des renseignements ou des renseignements sur ma santé qui m'appartiennent en propre. Cela ne se publie pas sur un site web. Il faut des vérifications et un examen pour éviter la publication de renseignements personnels.

Les médias y sont une partie intéressée. En Colombie-Britannique un peu plus qu'ailleurs. Dans cette province, on publie, sur le Web, des renseignements que les journalistes

and every media outlet gets it.” That may or may not be of significance to legislators, but if it is then we need to learn to allow rewards to investigative journalists but still be open to the public within 48 or 72 hours or whatever it may be.

Senator Gold: We had a number of witnesses who argued Bill C-58 should do away with all fees, that they were a burden for some categories of applicants, and the revenue they raised was really insignificant relative to the costs and the like. Your system does have fees, understandably varied. Can you comment how you see fees generally and whether you have any thoughts about the recommendations to abolish fees?

Mr. Kruzeniski: I’m generally of the view that some fees are good. I think it brings a rigour and a discipline to the system. We find many access requests are crafted extremely broadly. We have seen access requests that have asked for, in effect, more than 4,000 documents. On the other hand, because each of us are taxpayers I think there should be a certain portion that’s free. In our current set of regulations, basically the first two hours are free. Another way of looking at it is, it looks like the practice is adopted of making the first \$100 free. I had lobbied for \$200 being free. I probably wouldn’t care if the first \$500 of time or effort or energy was free. I think a certain discipline to say, “Sir or madam, you just asked for 5,000 documents. Can you give us an idea what you are really after and maybe we can narrow it to 1,000 or 500? Otherwise, you are going to get an astronomical fee.”

This is where we change from the paper to the database world. People have asked for emails which have been archived a long time ago and are on backup tapes. There have been fee estimates like \$169,000. And applicants, of course, just go ballistic and view it as stonewalling and cetera. We need to sort out how in the electronic world those fees always being reasonable and affordable.

I note the government here is attempting to take some steps to make searching through old, old e-mails easier and therefore cheaper. If stuff is on electronic media that we don’t use anymore it becomes very expensive to retrieve information from there.

Senator Batters: Thank you, Mr. Kruzeniski. It’s really great to have you with us today. You are a long-time highly respected public servant for our province. It’s Denise Batters from the province of Saskatchewan. No one at this committee will be surprised to hear me express pride for my home province of Saskatchewan.

The Chair: We were expecting that.

d’enquête se plaignent d’avoir travaillé d’arrache-pied à mettre au jour et que tous les médias ont obtenus. Peut-être que le législateur s’en soucie peu, mais, si c’est important, nous devons apprendre à récompenser ces journalistes tout en étant transparent pour le public dans un délai de 48 ou 72 heures, selon le cas.

Le sénateur Gold : Un certain nombre de témoins ont prétendu que le projet de loi C-58 devait supprimer tous les frais pour les demandeurs, que ces frais étaient difficiles à supporter pour certaines catégories de demandeurs et que les recettes ainsi perçues étaient vraiment insignifiantes par rapport aux coûts et autres charges de ce genre. Votre système impose des frais divers, on le comprend. Que pensez-vous, en général, des frais et que pensez-vous aussi de la recommandation de les supprimer?

M. Kruzeniski : En général, je considère que certains frais servent à quelque chose. Je pense qu’ils confèrent rigueur et discipline au système. Nous constatons que beaucoup de demandes d’accès à l’information sont rédigées de façon extrêmement générale. Nous avons reçu des demandes de plus de 4 000 documents. D’autre part, comme chacun de nous est un contribuable, une certaine fraction des renseignements devrait être gratuite. Dans l’ensemble actuel de règlements, les deux premières heures sont essentiellement gratuites. Une autre pratique est de ne pas facturer la première tranche de 100 \$. J’ai exercé des pressions pour la gratuité jusqu’à 200 \$. Je ne m’en ferais peut-être pas si la première tranche de 500 \$, en temps, en efforts ou en énergie était gratuite. Il faut, je pense, de la discipline pour demander à quelqu’un qui réclame 5 000 documents de préciser l’objet de sa recherche, pour, peut-être, en réduire le nombre à 1 000 ou à 500 parce que, sinon, sa facture sera astronomique.

C’est ici que nous passons du monde du papier au monde numérique. Certains ont demandé des courriels archivés sur bandes depuis longtemps. On leur a fait des devis de 169 000 \$. Bien sûr, les demandeurs deviennent fous furieux et considèrent que c’est de l’obstruction, et cetera. Nous devons établir une façon de maintenir ces frais, dans le monde numérique, à un niveau toujours raisonnable et abordable.

Je remarque que le gouvernement, ici, tente des mesures pour faciliter la recherche dans de très vieux courriels et, par conséquent, de la rendre moins coûteuse. L’extraction de renseignements stockés sur des supports électroniques qui ne sont plus utilisés devient très coûteuse.

La sénatrice Batters : Je vous remercie, monsieur Kruzeniski. Je suis vraiment ravie de vous parler. Vous êtes un fonctionnaire de notre province tenu en haute estime. Je suis Denise Batters, de la Saskatchewan. Aucun membre de mon comité ne sera étonné de m’entendre exprimer ma fierté pour ma Saskatchewan natale.

Le président : Nous nous y attendions.

Senator Batters: Yes. Saskatchewan has been a leader, though, in this area for quite some time. When you were speaking earlier about you are both the Information and Privacy Commissioner, I would say that's probably because Saskatchewanians are known for being highly efficient. For the first Information and Privacy Commissioner of Saskatchewan that was a time in the 1990s when I was a young lawyer working for then Information and Privacy Commissioner Gerald Gerrand at his law firm and helped him with some of those files. He was also the Conflict of Interest Commissioner at the time. That has now been separated out in Saskatchewan.

I'm wondering, given your considerable experience and expertise in this area with the Saskatchewan system, if you could tell us whether there are any particular ways you would suggest this bill and what you know of it could be strengthened for the federal system?

Mr. Kruzeniski: I can think of just one thing, and it's a bit of what we have tried to do here. I didn't know, Senator Batters, that I was speaking to such expertise, if you worked with Mr. Gerrand. I should have made my presentation shorter.

Senator Batters: Not at all. It was very good.

Mr. Kruzeniski: When I came to the office, reports were being issued two to three years after the complaint was made to my office. My reaction is that's just not service to citizens. We made a strong effort to clean up the backlog. We now basically get reports out in three to four months. I would like it to be shorter. You have to allow public bodies time to search the records, prepare the records, do all those sorts of things.

In reading at the summary level and the timelines, I think my head said this is a pretty long process. Anything that this committee could do to suggest amendments that tighten timelines I think helps citizens. Getting information a year later just doesn't cut it in my books, or two years or whatever. Getting it in three months, citizens might complain about it, but I would say public bodies that have to look at a fair or reasonable process giving everybody input, it's hard to get it much lower than that. Anything the committee could do to facilitate faster turnaround I think would help every citizen in Canada.

Senator Batters: Thank you.

La sénatrice Batters : Oui, cette province est un chef de file de ce domaine depuis un bon bout de temps. Quand, un peu plus tôt, vous disiez que vous étiez à la fois commissaire à l'information et à la protection de la vie privée, je dirais que c'est peut-être parce que les Saskatchewanais sont réputés pour leur grande efficacité. Quand j'étais une jeune avocate, j'ai travaillé pour le premier commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de la Saskatchewan, dans les années 1990. C'était alors dans le cabinet de Gerald Gerrand. Je l'ai aidé dans certains de ses dossiers. Il était aussi, à l'époque, le commissaire aux conflits d'intérêts. Cette fonction est maintenant séparée, en Saskatchewan, des deux autres.

Je me demande, vu votre expérience du système saskatchewanais et vos compétences considérables dans ce domaine, si vous pourriez nous conseiller des façons particulières pour proposer ce projet de loi et nous en indiquer des éléments qui pourraient être renforcés pour le système fédéral?

M. Kruzeniski : Je ne peux songer qu'à une seule chose et c'est un peu ce que nous avons essayé de faire ici. J'ignorais qu'en vous parlant à vous, je m'adressais à une telle somme de compétences, si vous avez collaboré avec M. Gerrand. J'aurais dû abréger mon exposé.

La sénatrice Batters : Pas du tout. Il était excellent.

M. Kruzeniski : À mon arrivée à mon poste, les rapports étaient publiés deux à trois ans après la formulation de la plainte à mon commissariat. Ma réaction a été que ce délai ne rendait pas service aux citoyens. Nous nous sommes vraiment efforcés de liquider le travail en retard. Désormais, nous publions essentiellement les rapports en trois à quatre mois. Je voudrais comprimer davantage le délai. Il faut accorder aux organismes publics le temps de chercher les dossiers, de les préparer, de faire toutes ces sortes de travaux.

En prenant connaissance des résumés et des délais, je pense m'être dit que ce serait un très long processus. Tous les amendements que votre comité pourrait proposer pour comprimer les délais seraient utiles aux citoyens. La publication des renseignements un an plus tard ne satisfait tout simplement pas à mes critères, à plus forte raison deux ans plus tard ou n'importe quoi d'autre. Les publier au bout de trois mois leur arracherait peut-être des plaintes, mais je dirais que, pour les organismes publics qui doivent envisager un processus juste ou raisonnable, ouvert à tous, il est difficile de comprimer beaucoup plus les délais. Tout ce que votre comité pourrait faire en ce sens serait utile à tous les Canadiens.

La sénatrice Batters : Merci.

[Translation]

Senator Carignan: My question is about the calculation. What is included in the calculation of an access to information request? For example, in Saskatchewan, if a request for access to a file is made with respect to the Saskatchewan Workers' Compensation Board, is it considered to be an access to information request?

[English]

Mr. Kruzeniski: Basically, the Workers' Compensation Act around sections 172 to 174 had its own process for an injured person getting access to their own file. The Workers' Compensation Board had a process to provide that information.

There was an exemption where my office could not review certain aspects in 172 to 174. The government has just introduced the amendment on Bill 165 where my office will have some ability to review files in the workers' compensation world. I am hopeful the Workers' Compensation Board will continue to follow the practice that it had in that people won't have to make an access request. Once they put it on a form, it triggers a process and the first thing is the board or any other institution has 30 days to get them their information. If you're an injured worker and you need the information, you may need it as soon as you can get it.

Like your previous witness, if we can facilitate people getting the information just because they ask for it rather than triggering a legislative process, we probably help all those injured people get to a faster resolution of their issue.

[Translation]

Senator Carignan: Are organizations used to processing media requests differently from those of the public or of researchers, given the nature of a media member's request, which is more a matter of public interest than private interest? I imagine that, in political offices, we also see a potential for political impact. Is the treatment different when a member of the media makes a request to organizations?

[English]

Mr. Kruzeniski: It's difficult for me to talk about executive government. I have not become aware of requests to government being fast-tracked because they are from the media. The fact is, media from time to time would complain to me that they feel their requests go slower. I always make a distinction between ordinary access requests that flow through the system rather well, but when there is a hot issue, things get a little more complicated, more lawyers and press involved. To some extent I

[Français]

Le sénateur Carignan : Ma question porte sur le calcul. Qu'est-ce qui entre dans le calcul d'une demande d'accès à l'information? À titre d'exemple, en Saskatchewan, si une demande d'accès à un dossier est faite à l'égard de la Saskatchewan Workers' Compensation Board, est-ce considéré comme étant une demande d'accès à l'information?

[Traduction]

M. Kruzeniski : Essentiellement, la Loi de la Saskatchewan sur l'indemnisation des travailleurs a créé, à partir des articles 172 à 174, son propre processus pour faire accéder les travailleurs blessés à leur propre dossier. La commission avait un processus pour communiquer ces renseignements.

Par exception, mon commissariat ne pouvait pas examiner certains aspects découlant des articles 172 à 174. Le gouvernement vient d'introduire l'amendement du projet de loi 165, qui autorise dans une certaine mesure mon commissariat à examiner les dossiers dans le monde de l'indemnisation des travailleurs. J'espère que la Workers' Compensation Board continuera de suivre la pratique antérieure par laquelle on n'aura pas besoin de demander l'accès à l'information. L'information saisie sur un formulaire enclenche un processus, dont le premier effet est de donner à la commission ou à toute autre institution un délai de 30 jours pour communiquer les renseignements aux intéressés. Si vous êtes un travailleur blessé, vous risquez d'avoir besoin de l'information dès que vous l'obtenez.

Comme vos témoins antérieurs, si nous pouvons faciliter aux blessés l'accès à l'information simplement parce qu'ils la demandent plutôt que par un processus législatif, nous les aidons peut-être tous à accélérer la résolution de leur dossier.

[Français]

Le sénateur Carignan : Les organismes ont-ils l'habitude de traiter les demandes des médias différemment de celles du public ou des chercheurs, compte tenu de la nature de la demande d'un membre des médias, qui est davantage une question d'intérêts publics que d'intérêts privés? J'imagine que, dans les cabinets politiques, on y voit aussi un potentiel d'impact politique. Y a-t-il un traitement différent lorsqu'un membre des médias présente une demande à des organismes?

[Traduction]

M. Kruzeniski : Il m'est difficile de parler de l'exécutif. À ma connaissance, des demandes au gouvernement n'ont pas été mises sur la voie rapide parce qu'elles provenaient des médias. En fait, les médias, de temps à autre, se plaignent à moi d'avoir l'impression d'un traitement plus lent de leurs demandes. Je distingue toujours les demandes ordinaires d'accès, qui suivent plutôt bien leur cours dans le système, et les demandes sur un dossier chaud de l'actualité, où les choses se compliquent un

think the process slows down because more people are looking at it.

There is nothing official I'm aware of that speeds up or slows down the request. In my office, if we're at the stage where a media person has been turned down, we basically then take their review and it goes into the queue like everybody else's because the alternative just means if you fast track one, you have slowed down somebody else. Hopefully the media is being treated exactly like everybody else.

Senator Pratte: I understand that when you issue a recommendation to a public body, if that body rejects your recommendation, an applicant can appeal to the Superior Court. Then the proceeding in front of the Superior Court is a *de novo* proceeding. That is somewhat similar to what is proposed in Bill C-58. Does the fact it's a *de novo* proceeding cause any difficulty do you think? Does that in any way render things more difficult for the applicant to get a favourable decision in Superior Court?

Mr. Kruzeniski: The *de novo* proceeding seems, from what I have observed, to slow down the process. I have lawyers ask, what exactly is the procedure? To some extent lawyers are more comfortable with an appeal process, where you would have recommendation number 4, they would appeal and say the commissioner erred in law in terms of making this particular recommendation. Procedurally, I think that might operate faster.

On the other hand, we have in this legislation since 1992 that it's an appeal *de novo*. It allows the parties to take a second look and make any arguments they want, in effect starting from scratch. It is frustrating to me. I see them make a brand new argument, and I wonder why didn't you make that to me? The *de novo* process in effect allows them to raise whatever they come up with when they do the analysis and preparation for their case.

I think as we get more jurisprudence in this area, the process may move faster. We just had a recent decision last week that took away a few uncertainties in the process. Once the process is nailed down, I hope things can move quite quickly. Again, for the citizen who is still waiting, has had the access request turned down, gone to my office for three or four months, the head has 30 days to think about it, and then the appeal and then you got to get in front of a judge. It is a long, tedious process.

Senator Pratte: Thank you.

The Chair: Mr. Kruzeniski, we admire your mastership of the file. It was quite helpful to us on issues we are wrestling with. We remain grateful that you made yourself available this morning. Thank you so much, sir. We will keep your name on

peu, vu l'afflux d'avocats et de journalistes. Cette affluence, dans une certaine mesure, ralentit le système.

À ma connaissance, il n'existe aucun moyen officiel d'accélérer ou de ralentir le traitement de la demande. Chez nous, si nous sommes à l'étape où un journaliste a essuyé un refus, nous envoyons essentiellement sa demande d'examen à la fin de la file, comme celle de tout le monde, parce que, sinon, la mise sur une voie rapide se traduit simplement par un traitement plus lent d'une autre demande. On espère que les médias sont traités exactement comme tout le monde.

Le sénateur Pratte : Je comprends que, lorsqu'on émet une recommandation à l'intention d'un organisme public, si l'organisme la rejette, le demandeur peut interjeter appel à la Cour supérieure. Cet appel devient un procès *de novo*. C'est en quelque sorte semblable à ce que propose le projet de loi C-58. Croyez-vous que l'état *de novo* cause des difficultés? Est-ce que, d'une certaine façon, ça complique la tâche au demandeur pour obtenir une décision favorable de la Cour supérieure?

M. Kruzeniski : D'après mes observations, le procès *de novo* semble ralentir le processus. Des avocats me demandent quelle est exactement la procédure. Dans une certaine mesure, ils sont plus à l'aise dans un processus d'appel, où vous auriez la recommandation no 4 et où ils interjetteraient appel et affirmeraient que le commissaire a erré en droit en formulant telle recommandation. Du point de vue de la procédure, je pense que ça pourrait être plus rapide.

D'autre part, nous avons dans cette loi, depuis 1992, un appel *de novo*, qui permet aux parties d'examiner l'affaire de plus près et d'invoquer tous les arguments qu'ils veulent, ce qui les fait recommencer à zéro. Cela m'irrite. En entendant leur nouvel argument, je me demande pourquoi ils ne l'ont pas invoqué devant moi? Le procès *de novo* leur permet en effet de soulever tout ce qui accroche leur attention pendant l'analyse et la préparation de leur dossier.

Je pense que, à mesure que la jurisprudence du domaine s'enrichira, le processus pourra s'accélérer. Une décision rendue la semaine dernière a permis de dissiper quelques incertitudes. Une fois le processus fixé, j'espère que les choses iront plus vite. Encore une fois, pour le citoyen qui attend toujours, dont la demande d'accès a été rejetée, qui s'est adressé à mon bureau il y a trois ou quatre mois, il a 30 jours pour y réfléchir, puis vient l'appel, et il faut se présenter devant le juge. C'est long et fastidieux.

Le sénateur Pratte : Merci.

Le président : Monsieur Kruzeniski, j'admire votre maîtrise du dossier. Cela nous a été très utile pour les questions qui nous tracassent. Nous vous sommes reconnaissants d'avoir pu vous libérer ce matin. Merci beaucoup. Nous conserverons votre nom

our file list for expertise on other issues that we might tackle along the road. Thank you so much, Mr. Kruzeniski.

Mr. Kruzeniski: Thank you for inviting me.

(The committee adjourned.)

sur notre liste d'experts en d'autres questions que nous pourrions devoir maîtriser en cours de route. Merci beaucoup, monsieur.

M. Kruzeniski : Je vous remercie de votre invitation.

(La séance est levée.)

WITNESSES

Wednesday, November 28, 2018

Office of the Chief Electoral Officer:

Stéphane Perrault, Chief Electoral Officer;
Anne Lawson, Deputy Chief Electoral Officer, Regulatory Affairs.

Communications Security Establishment:

Scott Jones, Head, Canadian Centre for Cyber Security;
Patrick Clow, Director, Incident Management and Operational Coordination.

As an individual:

Ian Lee, Associate Professor, Carleton University.

Thursday, November 29, 2018

As individuals:

David Frum, Staff Writer, *The Atlantic*;
Rafael Jacob, Postdoctoral Researcher, Raoul Dandurand Chair of Strategic and Diplomatic Studies.

Twitter:

Michele Austin, Head Government, Public Policy and Philanthropy (Canada).

Google Canada:

Jason J. Kee, Public Policy and Government Relations Counsel.

Thursday, December 6, 2018

Immigration, Refugees and Citizenship Canada:

Michael Olsen, Director General, Corporate Affairs;
Simon Cardinal, Director General, Corporate Secretariat.

Office of the Saskatchewan Information and Privacy Commissioner:

Ron Kruzeniski, Saskatchewan Information and Privacy Commissioner (by video conference).

TÉMOINS

Le mercredi 28 novembre 2018

Bureau du directeur général des élections :

Stéphane Perrault, directeur général des élections;
Anne Lawson, sous-directrice générale des élections, Affaires réglementaires.

Centre de la sécurité des télécommunications :

Scott Jones, dirigeant principal, Centre canadien pour la cybersécurité;
Patrick Clow, directeur, Gestion des incidents et coordination opérationnelle.

À titre personnel :

Ian Lee, professeur agrégé, Université Carleton.

Le jeudi 29 novembre 2018

À titre personnel :

David Frum, rédacteur attitré, *The Atlantic*;
Rafael Jacob, chercheur postdoctoral, Chaire Raoul-Dandurand en études stratégiques et diplomatiques.

Twitter :

Michele Austin, chef des relations avec le gouvernement, des politiques publiques et de la philanthropie (Canada).

Google Canada :

Jason J. Kee, conseiller juridique, Politiques publiques et relations gouvernementales.

Le jeudi 6 décembre 2018

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada :

Michael Olsen, directeur général, Affaires corporatives;
Simon Cardinal, directeur général, Secrétariat aux affaires générales.

Bureau du commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de la Saskatchewan :

Ron Kruzeniski, commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de la Saskatchewan (par vidéoconférence).

Observations
to the Twenty-ninth Report of the Standing Senate Committee on Legal and
Constitutional Affairs (Bill C-76)

The Committee’s Study of Bill C-76, An Act to amend the Canada Elections Act and other Acts and to make certain consequential amendments (Elections Modernization Act)

The Senate of Canada and its Standing Committee on Legal and Constitutional Affairs (the committee) have a long history of closely examining the impact of proposed legislation on the constitutional rights guaranteed by the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*.¹ Section 3 of the Charter guarantees the democratic rights of Canadians:

Every citizen of Canada has the right to vote in an election of members of the House of Commons or of a legislative assembly and to be qualified for membership therein.

The committee has undertaken many studies and made recommendations over the years with a view to protecting this right and the integrity of Canada’s electoral system.

The committee has studied Bill C-76, An Act to amend the Canada Elections Act and other Acts and to make certain consequential amendments (Elections Modernization Act). The bill was first introduced in the House of Commons by the Honourable Karina Gould, the Minister of Democratic Institutions, on 30 April 2018 and passed at third reading on 30 October 2018. It was introduced in the Senate on 31 October 2018 and referred to this committee on 7 November 2018. The committee held three meetings, received 4 written submissions, and heard from 14 witnesses, including the Minister, the Chief Electoral Officer of Elections Canada (CEO), Stephane Perrault, the Commissioner of Canada Elections, Yves Côté (CCE), and Scott Jones, Head of the Canadian Centre for Cyber Security at Communications Security Establishment (CSE).

On 6 November 2018, the CEO informed the Senate in Committee of the Whole that “time is of the essence” in order for Elections Canada to prepare for the next general election, given the work required in updating manuals, technological systems, and other tasks to implement the bill.² Furthermore, he mentioned that, despite some weaknesses, Bill C-76 remains an essential piece of legislation that improves the *Canada Elections Act* (CEA)³ significantly. The CCE concurred, stating that while not perfect, the bill contains several measures that he recommended in the past to improve the enforcement of the CEA.⁴ He also stressed the importance for the bill to come into force “as soon as possible” in order for his office to prepare accordingly.⁵ Many of the amendments made in Bill C-76 reflect the recommendations made by the CEO and CCE in a 2016 report reviewing the 42nd General Election.⁶

For these reasons, the committee has worked diligently to complete its study in the time available and some members of the committee did not find that this was sufficient for a full study. Also, the committee underscores that the testimony it received indicates that there are still important and

¹ [The Canadian Charter of Rights and Freedoms](#), Part I of the *Constitution Act, 1982*, being Schedule B to the *Canada Act 1982* (U.K.), 1982, c.11.

² Senate, [Debates](#), Volume 150, Issue 244, 1st Session, 42nd Parliament, 6 November 2018.

³ [Canada Elections Act](#), S.C. 2000, c. 9.

⁴ Ibid.

⁵ Ibid.

⁶ Office of the Chief Electoral Officer of Canada, [An Electoral Framework for the 21st Century: Recommendations from the Chief Electoral Officer of Canada Following the 42nd General Election](#), September 2016.

pending issues to be addressed to ensure the fairness, transparency, security and integrity of Canada's electoral regime.

Controlling Foreign Influence in Canadian Elections

The committee remains concerned that the CEA does not sufficiently protect Canadian elections from foreign interference.

In June 2017, the committee tabled a report in the Senate entitled *Controlling Foreign Influence in Canadian Elections*, after examining the reports of the CEO on the 42nd General Election of October 19, 2015 and associated matters.⁷ One of the committee's conclusions was that in order to address concerns about foreign interference and better ensure transparency and electoral fairness, the existing regime that regulates third-party advertising requires modernization. The committee also concluded that:

[d]espite the challenges in countering foreign interference, Canada's electoral laws must include strong prohibitions and sufficient penal consequences to deter and denounce any violations. Amendments could be considered that would allow for the seizure and forfeiture of assets of foreign entities that attempt to interfere in our elections.⁸

The committee recommended that the Government of Canada review and revise the *Canada Elections Act* in order to:

- ensure that foreign funding does not play a direct or indirect role in Canadian elections;
- prohibit interference by foreign entities in Canada's elections by increasing criminal penalties, including by replacing section 331 with a provision that more clearly states that any attempt made by foreign entities to induce Canadian electors to vote in a particular way is prohibited;
- modernize the regulation of third parties' involvement in elections to address present-day realities, particularly concerning election advertising made through Internet-based communications and social media;
- remove the six month limitation on the requirement to report contributions made to third parties for the purposes of election advertising in order that all relevant contributions for this purpose are reported; and
- require that Elections Canada perform random audits of third parties' election advertising expenses and any contributions they have received that may be used during an election period.⁹

Bill C-76 addresses some of the issues highlighted by our report, although not entirely in the ways that were recommended. The bill regulates foreign funding in two ways: firstly, by preventing Canadians from using funds from a foreign entity to pay for partisan activities, partisan advertising and election surveys, and secondly by prohibiting foreign third parties from directly funding partisan activities, partisan advertising and election surveys. The bill also prohibits undue influence of Canadian electors by foreigners.

⁷ Senate, Motion, [Journals](#), Issue 68, 1st Session, 42nd Parliament, 1 November 2016, p. 912; Senate, Motion, [Journals](#), Issue 101, 1st Session, 42nd Parliament, 2 March 2017, p. 1320.

⁸ Senate, Standing Committee on Legal and Constitutional Affairs, [Controlling Foreign Influence in Canadian Elections](#), Seventeenth Report, 1st Session, 42nd Parliament, June 2017, p. 3.

⁹ Senate, Standing Committee on Legal and Constitutional Affairs, [Controlling Foreign Influence in Canadian Elections](#), Seventeenth Report, 1st Session, 42nd Parliament, June 2017, p. 1.

Regarding election advertising made through Internet-based communications, the bill prohibits any person or entity from selling advertising space to a foreign entity to broadcast an election advertising message. The bill also requires the owner or operator of an online platform who sells advertising space to publish a register of published partisan and election advertising messages on the platform itself.

The bill replaces the current requirement for a third party to provide an election advertising report with the requirement to produce an interim third-party expenses return, which is subjected to new reporting requirements. No provision of Bill C-76 explicitly permits Elections Canada to randomly audit third parties' election advertising expenses.

The committee is concerned about the measures included in the prohibitions against foreign entities from unduly influencing Canadian elections in new section 282.4(3)(c). These measures allow, among other things, a foreign entity to express its opinion on a desired outcome of the election through various forms of public transmission. This could allow a foreign government or other entity to encourage electors to vote for or against a party or candidate by broadcasting or publishing its message in a newspaper or other media in Canada. The CEO has provided comments on this matter to the committee that:

It is my understanding that this paragraph is not an exception to the offence *per se*, but is a further explanation of the scope of the offence against foreign interference found in s. 282.4. A similar structure delineating the scope of regulation is found in the current and proposed definitions of "election advertising" and the proposed definition of "partisan advertising". Presumably, these provisions reflect a considered balance between the constitutional guarantee of freedom of expression, including freedom of the press, and the objectives of restricting foreign interference and unregulated advertising. However, it is up to Parliament to draw the appropriate line in this area.¹⁰

The committee reiterates its conclusion from its 2017 report that the CEA does not sufficiently protect Canadian elections and underscores that more will need to be done by the Government of Canada and Parliament to address this concern above and beyond what is provided for in Bill C-76. The committee agrees with Minister Gould that it would be almost impossible to prevent all forms of foreign interference during elections and that Bill C-76 "is just one of the tools that we have with regard to how to deal with foreign interference."¹¹ Scott Jones explained to the committee the ways in which CSE is working with Elections Canada in the areas of cybersecurity, intelligence regarding cyberthreats, and systems support.¹² All this being said, the committee emphasizes that more can and must be done to deter foreign entities from interfering in Canadian elections and to hold them accountable if they do.

Gender Parity

The committee also recognizes other areas of reform that need to be addressed with regard to Canada's electoral regime. We are encouraged by the Minister's openness to consider ways in which the CEA could better address gender inequality among candidates put forward by parties in Canada's federal elections. The Minister stated that she was open to the idea of a parliamentary study focusing on this question.¹³ The CEO noted during his appearance before the Committee of

¹⁰ Chief Electoral Officer, *Letter to the committee*, 4 December 2018.

¹¹ Senate, Standing Committee on Legal and Constitutional Affairs, *Evidence*, 1st Session, 42nd Parliament, 21 November, 2018.

¹² Senate, Standing Committee on Legal and Constitutional Affairs, *Evidence*, 1st Session, 42nd Parliament, 28 November 2018 (Scott Jones).

¹³ *Ibid.*

the Whole that he could administer a regime containing “incentives” for women to participate as candidates in elections.¹⁴

The committee looks forward to seeing this study proceed and to the Senate’s own deliberations on this issue.

Privacy and Personal Information

On the subject of privacy, the Minister explained how Bill C-76 requires political parties to publish their own policy on what they do with personal information. While this is a first step, she stated that she would like to see a parliamentary study examining how political parties could be covered under one privacy protection regime.¹⁵ The CEO clarified that the bill permits oversight over whether or not a political party has a privacy policy, but not on the application of this privacy policy, and added that this type of oversight should exist.¹⁶

The committee also looks forward to seeing this study proceed and to the Senate’s own deliberations on this issue.

Electors Resident Outside Canada

The committee raised questions with witnesses about clause 152 of the bill, which amends section 222(1) of the CEA to remove the two limitations on voting for electors who reside outside Canada. The first is that they must have been residing outside Canada for less than five years and the second is that they must intend to resume residence in Canada in the future. Concerns were raised that a foreign government might try to interfere with Canadian elections by exerting its influence on Canadians in its territory, or that some Canadians abroad may try to register in a riding that is not the one where they last resided.

The committee believes that the CEO should use his expanded educational mandate included in the bill to properly inform Canadians residing abroad about their rights and the voting rules that affect them.¹⁷ Elections Canada should include key information on the application forms used for them to register to vote outside Canada.¹⁸ This information should clearly set out that significant penalties under the CEA could be applicable in the event of a false declaration.

The committee notes that the constitutionality of the five-year limit on voting for Canadians living abroad included in the current CEA has been challenged in court by two Canadians living in the United States. The Supreme Court of Canada has granted the applicants leave to appeal the Ontario Court of Appeal’s finding that while the limitation violates section 3 of the Charter, it is justified under section 1 as a reasonable limitation in a free and democratic society.¹⁹ The Supreme Court of Canada heard the case earlier this year, but has not yet released its decision.²⁰

¹⁴ Senate, *Debates*, Volume 150, Issue 244, 1st Session, 42nd Parliament, 6 November 2018.

¹⁵ Senate, Standing Committee on Legal and Constitutional Affairs, *Evidence*, 1st Session, 42nd Parliament, 21 November 2018.

¹⁶ Senate, Standing Committee on Legal and Constitutional Affairs, *Evidence*, 1st Session, 42nd Parliament, 28 November 2018.

¹⁷ Bill C-76, An Act to amend the Canada Elections Act and other Acts and to make certain consequential amendments (Elections Modernization Act), clause 14.

¹⁸ Elections Canada, *Application for Registration and Special Ballot (For Canadian electors residing outside Canada)* (EC 78500-X).

¹⁹ *Frank v. Canada (Attorney General)*, 2015 ONCA 536.

²⁰ Supreme Court of Canada, *Gillian Frank, et al. v. Attorney General of Canada*, [Docket 36645](#).

Online Platforms

The committee heard from three social media platforms during its hearings: Google, Twitter, and Facebook.

Twitter and Google informed the committee of their efforts to increase the transparency on their websites for advertisers who run political campaigning advertisements during elections. They raised concerns that the type of information being requested in the bill, such as new information concerning the terms “financial agent”, “registered agent,” and “official agent”, is very different from what they are already doing in the United States and what they are doing voluntarily. They consider that the way they currently publish information regarding an entity that has paid for an advertisement is more efficient to manage and is easier to search. They recommend a cooperative approach and prefer the method being implemented by the U.S. Federal Election Commission of providing an identification number to advertisers, who are then listed on a public database.

Twitter and Google are also concerned about the amendments in Bill C-76 that would create offences for online platforms, including Internet sites and applications, if they were to violate certain provisions regulating how they display elections advertising messages on their websites.²¹ Among their concerns, they note the difficulties in proactively monitoring advertising to detect partisan or elections-related messages in order to comply with their registration obligations. Both recommended that these offences be amended to make it clearer that online platforms should only face criminal penalties when they are knowingly in violation of the advertising rules that require that they identify partisan and elections advertising. Twitter also asked that a provision be added so that online platforms can use information provided by advertisers in good faith and not be penalized.

Facebook submitted its support for Bill C-76 in writing, adding that it will comply with obligations in the bill to “restrict entities from knowingly selling advertising space to foreign parties” and to “maintain a registry of partisan and election ads during the pre-campaign and campaign periods.”²²

The committee notes that several provisions affecting online platforms were added to the bill by the House of Commons Standing Committee on Procedure and House Affairs after Twitter and Facebook had testified before it.²³ They did not therefore have the opportunity to comment on these amendments sooner.

The committee notes that Bill C-76 should legislate a regime that reflects the realities of advertising practices on online platforms, while providing sufficient transparency to protect the integrity of Canadian elections. The Government of Canada should therefore continue to work with online platforms to ensure the most effective methods of regulating partisan and elections advertising.

Conclusion

The committee recognizes the importance of Bill C-76 receiving Royal Assent in time for Elections Canada and the Office of the Commissioner for Canada Elections to prepare for the next general election expected to be held on 21 October 2019.²⁴ The committee will continue to monitor and study

²¹ See new sections 495 and 496, as modified by clauses 333 to 337 of Bill C-76.

²² Senate, Standing Committee on Legal and Constitutional Affairs, *Briefs*, 29 November 2018 (Facebook).

²³ These included amendments to clauses 206 and 333 and new clause 208.1.

²⁴ Senate, *Debates*, Volume 150, Issue 244, 1st Session, 42nd Parliament, 6 November 2018.

the issues raised in this report and in its 2017 report to determine how they have been handled by the CEO and the CCE and will assess the overall impact of Bill C-76. Parliament should also take additional steps to address foreign interference in Canada's elections. As threats to Canadian cybersecurity are not limited to elections nor to Canada,²⁵ Parliament should continue to study these threats and the Senate should again hear from the Communications Security Establishment with regards to its efforts to address them.

²⁵ Senate, Standing Committee on Legal and Constitutional Affairs, *Evidence*, 1st Session, 42nd Parliament, 29 November 2018 (Rafael Jacob).

Observations
au vingt-neuvième rapport du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et
constitutionnelles (projet de loi C-76)

Étude par le comité du projet de loi C-76, Loi modifiant la Loi électorale du Canada et d'autres lois et apportant des modifications corrélatives à d'autres textes législatifs (Loi sur la modernisation des élections)

Le Sénat du Canada et son Comité permanent des affaires juridiques et constitutionnelles (le comité) scrutent attentivement les mesures législatives proposées afin d'en évaluer l'incidence sur les droits constitutionnels garantis par la *Charte canadienne des droits et libertés*¹, et ce depuis longtemps. L'article 3 de la *Charte* garantit les droits démocratiques des Canadiens :

Tout citoyen canadien a le droit de vote et est éligible aux élections législatives fédérales ou provinciales.

Au fil des ans, le comité a entrepris de nombreuses études et a formulé des recommandations en vue de protéger ce droit ainsi que l'intégrité du système électoral canadien.

Le comité s'est penché sur le projet de loi C-76, Loi modifiant la Loi électorale du Canada et d'autres lois et apportant des modifications corrélatives à d'autres textes législatifs (Loi sur la modernisation des élections). Ce projet de loi a d'abord été déposé à la Chambre des communes par l'honorable Karina Gould, ministre des Institutions démocratiques, le 30 avril 2018, puis adopté en troisième lecture le 30 octobre 2018. Présenté au Sénat le 31 octobre 2018, il a été renvoyé à ce comité le 7 novembre 2018. Le comité a tenu trois réunions, a reçu 4 mémoires et a entendu 14 témoins, dont la ministre, le directeur général des élections du Canada (DGE), Stéphane Perrault, le commissaire aux élections fédérales, Yves Côté (CEF), et Scott Jones, dirigeant principal du Centre canadien pour la cybersécurité au Centre de la sécurité des télécommunications.

Le 6 novembre 2018, le DGE a informé le Sénat réuni en comité plénier que « le temps presse », étant donné qu'Élections Canada aura beaucoup de travail à faire pour mettre en œuvre le projet de loi en vue de la prochaine élection générale, y compris mettre à jour les guides et apporter des changements aux systèmes technologiques². Il a ajouté que, en dépit de certaines lacunes, le projet de loi C-76 demeure une mesure législative essentielle qui améliore considérablement la *Loi électorale du Canada* (LEC)³. Le CEF a abondé dans le même sens, déclarant que si le projet de loi n'est pas parfait, il contient néanmoins plusieurs mesures qu'il avait recommandées par le passé afin d'améliorer le contrôle de l'application de la LEC⁴. Il a également souligné qu'il est important que le projet de loi entre en vigueur « dès que possible » de manière à ce que son bureau puisse se préparer en conséquence⁵. Bon nombre des modifications prévues dans le projet de loi C-76 correspondent aux recommandations énoncées par le DGE et le CEF dans un rapport de 2016 sur le déroulement de la 42^e élection générale⁶.

Pour ces raisons, le comité a fait diligence pour compléter son étude dans le temps disponible et certains membres du comité estiment que ce n'était pas suffisant pour permettre une étude

¹ [La Charte canadienne des droits et libertés](#), Partie 1 de la *Loi constitutionnelle de 1982*, constituant l'annexe B de la *Loi de 1982 sur le Canada* (R.-U.), 1982, ch. 11.

² Sénat, [Débats](#), volume 150, n° 244, 1^{re} session, 42^e législature, 6 novembre 2018.

³ [Loi électorale du Canada](#), L.C. 2000, ch. 9.

⁴ *Ibid.*

⁵ *Ibid.*

⁶ Bureau du directeur général des élections du Canada, [Un régime électoral pour le 21^e siècle : Recommandations du directeur général des élections du Canada à la suite de la 42^e élection générale](#), septembre 2016.

exhaustive. D'autre part, le comité veut insister sur le fait que les témoignages qu'il a reçus indiquent que des problèmes importants doivent encore être réglés pour garantir l'équité, la transparence, la sécurité et l'intégrité du régime électoral du Canada.

Contrôler l'influence étrangère sur les élections canadiennes

Le comité n'est toujours pas rassuré quant à l'efficacité de la LEC pour protéger les élections canadiennes contre l'ingérence étrangère.

En juin 2017, le comité a déposé au Sénat le rapport intitulé *Contrôler l'influence étrangère sur les élections canadiennes*, après avoir pris connaissance des rapports du DGE sur la 42^e élection générale du 19 octobre 2015 et de questions connexes⁷. Un des constats du comité était la nécessité de moderniser le régime de réglementation de la publicité par des tiers pour contrer l'ingérence étrangère et mieux assurer la transparence et l'équité électorale. Le comité a conclu par ailleurs que :

[m]algré les défis que pose la lutte contre l'ingérence étrangère, il faut intégrer aux lois électorales du Canada des interdictions fermes et des conséquences pénales suffisantes pour dissuader les individus et dénoncer les violations. Ainsi, on pourrait envisager de prévoir dans la loi la saisie et la confiscation des biens des entités étrangères qui tentent d'interférer avec nos élections⁸.

Le comité a recommandé que le gouvernement du Canada examine et révisé la *Loi électorale du Canada* de manière à :

- s'assurer que les fonds étrangers ne jouent aucun rôle direct ou indirect dans les élections canadiennes;
- interdire l'ingérence étrangère dans les élections canadiennes par l'accroissement des peines criminelles et notamment le remplacement de l'article 331 par une disposition qui affirme clairement qu'il est interdit aux entités étrangères d'inciter les électeurs canadiens à voter d'une manière particulière;
- moderniser la réglementation de la participation des tiers aux élections dans le contexte des réalités d'aujourd'hui, particulièrement la publicité électorale sur Internet et les médias sociaux;
- supprimer la limite de six mois appliquée à l'obligation de déclarer les contributions faites aux tiers aux fins de publicité électorale, afin que toutes les contributions pertinentes faites à cette fin soient déclarées;
- exiger d'Élections Canada qu'il fasse des vérifications au hasard des dépenses de publicité électorale des tiers et des contributions qu'ils ont pu utiliser en période électorale⁹.

Le projet de loi C-76 règle certains des problèmes soulevés dans notre rapport, mais pas tout à fait des façons recommandées. Le projet de loi réglemente le financement étranger par deux moyens : premièrement, il empêche les Canadiens d'utiliser des fonds reçus d'une entité étrangère afin de payer pour des activités partisanes, de la publicité partisane et des sondages électoraux; deuxièmement, il interdit aux tiers étrangers de financer directement des activités partisanes, de la

⁷ Sénat, Motion, [Journaux](#), n° 68, 1^{re} session, 42^e législature, 1 novembre 2016, p. 912; Sénat, Motion, [Journaux](#), n° 101, 1^{re} session, 42^e législature, 2 mars 2017, p. 1320.

⁸ Sénat, Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles, [Contrôler l'influence étrangère sur les élections canadiennes](#), dix-septième rapport, 1^{re} session, 42^e législature, juin 2017, p. 3.

⁹ Sénat, Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles, [Contrôler l'influence étrangère sur les élections canadiennes](#), dix-septième rapport, 1^{re} session, 42^e législature, juin 2017, p. 1.

publicité partisane et des sondages électoraux. Le projet de loi interdit en outre l'exercice d'une influence induue sur les électeurs canadiens par des étrangers.

En ce qui concerne la publicité électorale sur Internet, le projet de loi interdit à toute personne ou entité de vendre des espaces publicitaires à une entité étrangère pour la diffusion d'un message de publicité électorale. Le texte exige également que le propriétaire ou l'exploitant d'une plateforme en ligne qui vend des espaces publicitaires publie sur cette plateforme un registre des messages de publicité partisane et électorale publiés.

Le projet de loi remplace l'obligation du tiers de fournir un rapport sur la publicité électorale par l'obligation de produire un compte provisoire des dépenses du tiers en respectant de nouvelles exigences de déclaration. Aucune disposition du projet de loi C-76 n'autorise explicitement Élections Canada à effectuer des vérifications au hasard des dépenses de publicité électorale des tiers.

Le comité juge préoccupantes les mesures incluses dans les interdictions touchant l'exercice d'une influence induue sur les élections canadiennes par des étrangers que prévoit le nouvel alinéa 282.4(3)c). Ces mesures permettent, entre autres, à une entité étrangère d'exprimer son opinion quant au résultat souhaité de l'élection par divers moyens de diffusion publique. Ainsi, un gouvernement étranger ou autre entité pourrait encourager les électeurs à voter pour ou contre un parti ou un candidat en radiodiffusant son message ou en le publiant dans un journal ou d'autres médias au Canada. Le DGE a fait part au comité de ses commentaires à ce sujet:

Ma compréhension est que cet alinéa n'est pas une exception à l'infraction en tant que telle, mais plutôt une précision supplémentaire sur la portée de l'infraction relative à l'influence étrangère prévue à l'article 282.4. Des précisions similaires, qui circonscrivent la portée des dispositions, se trouvent dans les définitions actuelle et proposée du terme « publicité électorale » et dans la définition proposée de terme « publicité partisane ». Ces dispositions reflètent vraisemblablement un compromis réfléchi entre le droit à la liberté d'expression garanti par la Constitution, y compris la liberté de presse, et la volonté de restreindre l'influence étrangère et les activités publicitaires non réglementées. Toutefois, il revient au Parlement de fixer les limites appropriées à cet égard¹⁰.

Le comité réaffirme la conclusion énoncée dans son rapport de 2017 selon laquelle la LEC ne protège pas suffisamment les élections canadiennes et souligne que le gouvernement du Canada et le Parlement devront prendre des mesures qui vont plus loin que celles prévues dans le projet de loi C-76 pour remédier à la situation. Le comité convient avec la ministre Gould qu'il serait presque impossible de prévenir toutes les formes d'ingérence étrangère pendant les élections et que le projet de loi C-76 « ne constitue que l'un des outils dont nous disposons » pour contrer l'ingérence étrangère¹¹. Scott Jones a expliqué au comité la manière dont le CST collabore avec Élections Canada dans les domaines de la cybersécurité, du renseignement sur les cybermenaces et du soutien aux systèmes¹². Cela étant dit, le comité insiste sur le fait que l'on peut et l'on doit en faire davantage pour dissuader les entités étrangères de s'ingérer dans les élections canadiennes et pour les tenir responsables de tels actes.

¹⁰ Directeur général des élections, *Lettre au comité*, 4 décembre 2018.

¹¹ Sénat, Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 21 novembre 2018.

¹² Sénat, Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 28 novembre 2018 (Scott Jones).

Parité entre les sexes

Le comité est conscient par ailleurs que le régime électoral du Canada nécessite des réformes à d'autres égards. Nous trouvons encourageante la volonté de la ministre d'envisager des moyens par lesquels la LEC pourrait mieux réduire l'inégalité entre les sexes parmi les candidats présentés par les partis aux élections fédérales au Canada. La ministre s'est dite ouverte à l'idée d'une étude parlementaire sur la question¹³. Le DGE a mentionné lors de sa comparution devant le comité plénier qu'il pourrait administrer un régime comportant des mesures visant « à inciter » les femmes à se porter candidates aux élections¹⁴.

Le comité attendra avec intérêt l'étude en question de même que les délibérations du Sénat lui-même sur cette question.

Vie privée et renseignements personnels

Pour ce qui est de la protection des renseignements personnels, la ministre a expliqué que le projet de loi C-76 oblige les partis politiques à publier leur propre politique en la matière. Bien que ce soit là un premier pas, elle a indiqué qu'elle aimerait qu'une étude parlementaire examine la façon d'assujettir les partis politiques à un régime unique de protection des renseignements personnels¹⁵. Le DGE a précisé que le projet de loi permet de vérifier si un parti politique s'est doté d'une politique sur la protection des renseignements personnels ou non, mais pas de surveiller l'application de cette politique. Il a ajouté que ce type de surveillance devrait exister¹⁶.

Le comité attendra également avec intérêt l'étude en question de même que les délibérations du Sénat lui-même sur cette question.

Électeurs résidant à l'étranger

Le comité a interrogé les témoins au sujet de l'article 152 du projet de loi, qui modifie le paragraphe 222(1) de la LEC en supprimant les deux dispositions limitant le droit de vote des électeurs résidant à l'étranger. Ces derniers doivent premièrement résider à l'étranger depuis moins de cinq ans et, deuxièmement, avoir l'intention de rentrer au Canada pour y résider. Des préoccupations ont été exprimées selon lesquelles un gouvernement étranger pourrait tenter de s'ingérer dans des élections canadiennes en exerçant son influence sur les Canadiens résidant sur son territoire, ou des Canadiens à l'étranger pourraient tenter de s'inscrire dans une circonscription autre que celle où ils résidaient avant de quitter le pays.

Le comité croit que le DGE devrait utiliser le mandat éducatif élargi que lui confère le projet de loi pour bien informer les Canadiens résidant à l'étranger de leurs droits et des règles électorales qui les concernent¹⁷. Élections Canada devrait inclure des renseignements essentiels sur le formulaire de demande d'inscription pour voter à l'étranger¹⁸. Ces renseignements devraient préciser clairement que des sanctions sévères prévues à la LEC pourraient s'appliquer en cas de fausse déclaration.

¹³ *Ibid.*

¹⁴ Sénat, *Débats*, volume 150, n° 244, 1^{re} session, 42^e législature, 6 novembre 2018.

¹⁵ Sénat, Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 2 novembre 2018.

¹⁶ Sénat, Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 28 novembre 2018.

¹⁷ Projet de loi C-76, Loi modifiant la Loi électorale du Canada et d'autres lois et apportant des modifications corrélatives à d'autres textes législatifs (Loi sur la modernisation des élections), article 14.

¹⁸ Élections Canada, [Demande d'inscription et de bulletin de vote spécial \(À l'intention des électeurs canadiens résidant au Canada\)](#) (EC 78500-X).

Le comité fait observer que la constitutionnalité de la disposition de la LEC limitant à cinq ans le droit de vote des Canadiens résidant à l'étranger a été contestée devant les tribunaux par deux Canadiens vivant aux États-Unis. La Cour suprême du Canada a autorisé les deux requérants à interjeter appel de la décision de la Cour d'appel de l'Ontario selon laquelle la limite contrevient à l'article 3 de la *Charte*, mais qu'elle est raisonnable et peut se justifier en vertu de l'article 1 dans le cadre d'une société libre et démocratique¹⁹. La Cour suprême a entendu la cause au début de l'année, mais n'a pas encore rendu public son jugement²⁰.

Plateformes en ligne

Le comité a recueilli le témoignage de trois plateformes de médias sociaux pendant ses audiences : Google, Twitter et Facebook.

Twitter et Google ont informé le comité de leurs efforts pour accroître la transparence sur leurs sites Web en ce qui a trait aux annonceurs qui diffusent des messages de publicité politique pendant des campagnes électorales. Ils se sont inquiétés du fait que le type de renseignements demandés dans le projet de loi, notamment de nouveaux renseignements concernant les termes « agent financier », « agent enregistré » et « agent officiel », diffère beaucoup des renseignements qu'ils fournissent déjà aux États-Unis et de ce qu'ils font sur une base volontaire. Ils estiment que la façon dont ils publient actuellement l'information concernant une entité ayant payé pour un message publicitaire se gère plus efficacement et permet d'effectuer plus facilement une recherche. Ils recommandent une approche coopérative et préfèrent la méthode mise en place par la *Federal Election Commission* des États-Unis et qui consiste à fournir un numéro d'identification aux annonceurs, dont la liste figure dans une base de données publique.

Twitter et Google ont aussi des réserves au sujet des modifications apportées par le projet de loi C-76 qui prévoient des infractions pour les plateformes en ligne, y compris les sites Internet et les applications, en cas de violation de certaines dispositions régissant l'affichage de messages de publicité électorale sur leurs sites Web²¹. Leurs craintes concernent en particulier la difficulté que pose la surveillance proactive de la publicité pour déceler les messages partisans ou électoraux en vue de se conformer à leurs obligations d'enregistrement. Les deux entreprises ont recommandé de modifier ces infractions pour préciser que les exploitants de plateformes en ligne ne s'exposent à des sanctions pénales que s'ils violent sciemment les règles sur la publicité les obligeant à identifier la publicité partisane et électorale. Twitter a également demandé l'ajout d'une disposition autorisant les plateformes en ligne à utiliser de bonne foi l'information fournie par les annonceurs sans s'exposer à des sanctions.

Facebook a exprimé par écrit son appui à l'égard du projet de loi C-76, s'engageant à se conformer aux dispositions du projet de loi qui « empêcherai[en]t notamment les médias de vendre sciemment de l'espace publicitaire à des parties étrangères » et à « tenir un registre de publicités partisans et électorales avant et pendant la campagne électorale²²».

Le comité constate que plusieurs dispositions relatives aux plateformes en ligne ont été ajoutées au texte par le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre après l'audition par

¹⁹ [Frank v. Canada \(Attorney General\)](#), 2015 ONCA 536. [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT]

²⁰ Cour suprême du Canada, *Gillian Frank, et al. c. Procureur général du Canada*, [Registre 36645](#).

²¹ Voir les nouveaux articles 495 et 496 de la LEC, tels que modifiés par les articles 333 à 337 du projet de loi C-76.

²² Sénat, Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles, [Mémoires](#), 29 novembre 2018 (Facebook).

celui-ci de représentants de Twitter et de Facebook²³. Ces derniers n'avaient donc pas encore eu l'occasion de commenter ces amendements.

Le comité préconise l'établissement par le projet de loi C-76 d'un régime législatif qui tient compte des réalités publicitaires des plateformes en ligne tout en assurant une transparence suffisante pour protéger l'intégrité des élections canadiennes. Le gouvernement du Canada devrait par conséquent continuer de travailler avec les exploitants des plateformes en ligne sur les moyens les plus efficaces de réglementer la publicité partisane et électorale.

Conclusion

Le comité est sensible au fait que le projet de loi C-76 doit recevoir la sanction royale à temps pour qu'Élections Canada et le Bureau du commissaire aux élections fédérales puissent se préparer en vue de la prochaine élection fédérale qui doit avoir lieu le 21 octobre 2019²⁴. Le comité continuera de suivre de près les questions soulevées dans le présent rapport et dans son rapport de 2017 pour voir comment le DGE et le CEF y donneront suite et pour évaluer l'incidence globale du projet de loi C-76. Le Parlement devrait en outre prendre d'autres mesures pour contrer l'ingérence étrangère dans les élections au Canada. Étant donné que les menaces contre la cybersécurité canadienne ne se limitent pas aux élections ni au Canada²⁵, le Parlement devrait continuer d'étudier ces menaces et le Sénat devrait convoquer de nouveau le Centre de la sécurité des télécommunications pour s'enquérir des efforts mis en œuvre pour éliminer ces dernières.

²³ Il s'agit notamment de modifications aux articles 206 et 333 et au nouvel article 208.1.

²⁴ Sénat, *Débats*, volume 150, n° 244, 1^{re} session, 42^e législature, 6 novembre 2018.

²⁵ Sénat, Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles, *Témoignages*, 1^{re} session, 42^e législature, 29 novembre 2018 (Rafael Jacob).



Le directeur général des élections • The Chief Electoral Officer

Our file: 2018-034935

DEC 04 2018

The Honourable Serge Joyal, P.C.
Chair, Standing Committee on
Legal and Constitutional Affairs
The Senate
Ottawa, Ontario
K1A 0A6

Dear Senator Joyal:

This is further to my appearance of November 28, 2018, before the Standing Committee on Legal and Constitutional Affairs to discuss Bill C-76, *An Act to amend the Canada Elections Act and other Acts and to make certain consequential amendments*.

During my appearance, Senator Batters raised a concern that s. 282.4(3)(c) of Bill C-76 would allow a foreign government or entity to influence Canadian electors through an official declaration distributed in a newspaper or broadcast on media in Canada.

It is my understanding that this paragraph is not an exception to the offence *per se*, but is a further explanation of the scope of the offence against foreign interference found in s. 282.4. A similar structure delineating the scope of regulation is found in the current and proposed definitions of “election advertising” and the proposed definition of “partisan advertising”. Presumably, these provisions reflect a considered balance between the constitutional guarantee of freedom of expression, including freedom of the press, and the objectives of restricting foreign interference and unregulated advertising. However, it is up to Parliament to draw the appropriate line in this area.

As I stated during my appearance, it is my firm belief that foreign governments should keep out of Canadian elections.

In addition, during my appearance Senators Dalphond and Batters asked for information on the number of ballots cast by electoral district by Canadian citizens living abroad. The attached table provides this breakdown for the 2015 general election. In order to preserve the secrecy of the vote, the table does not disclose the results for votes cast by international voters in each district.

I trust that this information will be of assistance to members of the Committee and I invite you to contact me if you have any further questions.

Sincerely,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Stéphane Perrault', written in a cursive style.

Stéphane Perrault
Chief Electoral Officer

Encl.: Table: Registrations and Ballots Cast by Electoral District

c.c.: Ms. Keli Hogan
Clerk of the Committee



Le directeur général des élections • The Chief Electoral Officer

L'honorable Serge Joyal, C.P.
Président, Comité permanent des affaires
juridiques et constitutionnelles
Le Sénat
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6

04 DEC. 2018

N/Réf. : 2018-034935

Monsieur le Président,

La présente fait suite à ma comparution du 28 novembre 2018 devant le Comité permanent des affaires juridiques et constitutionnelles au sujet du projet de loi C-76, *Loi modifiant la Loi électorale du Canada et d'autres lois et apportant des modifications corrélatives à d'autres textes législatifs*.

Lors de ma comparution, la sénatrice Batters a dit craindre que l'alinéa 282.4(3)c) du projet de loi C-76 ne permette à une entité ou à un gouvernement étranger d'exercer une influence sur les électeurs canadiens, en faisant diffuser une déclaration officielle dans un journal ou à l'antenne d'un média canadien.

Ma compréhension est que cet alinéa n'est pas une exception à l'infraction en tant que telle, mais plutôt une précision supplémentaire sur la portée de l'infraction relative à l'influence étrangère prévue à l'article 282.4. Des précisions similaires, qui circonscrivent la portée des dispositions, se trouvent dans les définitions actuelle et proposée du terme « publicité électorale » et dans la définition proposée du terme « publicité partisane ». Ces dispositions reflètent vraisemblablement un compromis réfléchi entre le droit à la liberté d'expression garanti par la Constitution, y compris la liberté de presse, et la volonté de restreindre l'influence étrangère et les activités publicitaires non réglementées. Toutefois, il revient au Parlement de fixer les limites appropriées à cet égard.

Comme je l'ai mentionné lors de ma comparution, je crois fermement que les gouvernements étrangers devraient rester à l'écart des élections canadiennes.

De plus, lors de ma comparution, les sénateurs Dalphond et Batters se sont enquis du nombre de bulletins de vote déposés dans chaque circonscription par des citoyens canadiens vivant à l'étranger. Le tableau ci-joint offre cette ventilation pour l'élection générale de 2015. Afin de préserver le secret du vote, le tableau n'indique pas les résultats des votes exprimés par les électeurs internationaux pour chaque circonscription.

J'espère que cette information sera utile aux membres du Comité, et je vous invite à communiquer avec moi si vous avez d'autres questions.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le directeur général des élections,



Stéphane Perrault

p. j. Tableau : Inscriptions et votes exprimés par circonscription

c. c. M^{me} Keli Hogan ✓
Greffière du Comité



Registrations and Ballots Cast by Electoral District / Inscriptions et votes exprimés par circonscription

42nd General Election - 2015 / 42^e élection générale - 2015

Special Voting Rules / Règle électorales spéciales

Electoral District / Circonscription	International Registrations / Inscriptions internationales	International Ballots / Bulletins internationaux
10001: Avalon / Avalon	10	9
10002: Bonavista--Burn--Trinity / Bonavista--Burn--Trinity	8	6
10003: Coast of Bays--Central--Notre Dame / Coast of Bays--Central--Notre Dame	14	9
10004: Labrador / Labrador	1	0
10005: Long Range Mountains / Long Range Mountains	12	10
10006: St. John's East / St. John's-Est	52	31
10007: St. John's South--Mount Pearl / St. John's-Sud--Mount Pearl	24	16
11001: Cardigan / Cardigan	11	9
11002: Charlottetown / Charlottetown	12	8
11003: Egmont / Egmont	7	6
11004: Malpeque / Malpeque	13	11
12001: Cape Breton--Canso / Cape Breton--Canso	14	12
12002: Central Nova / Nova-Centre	46	36
12003: Cumberland--Colchester / Cumberland--Colchester	27	20
12004: Dartmouth--Cole Harbour / Dartmouth--Cole Harbour	51	34
12005: Halifax / Halifax	118	89
12006: Halifax West / Halifax-Ouest	47	34
12007: Kings--Hants / Kings--Hants	33	19
12008: Sackville--Preston--Chezzetcook / Sackville--Preston--Chezzetcook	21	17
12009: South Shore--St. Margarets / South Shore--St. Margarets	49	35
12010: Sydney--Victoria / Sydney--Victoria	11	7
12011: West Nova / Nova-Ouest	29	22
13001: Acadie--Bathurst / Acadie--Bathurst	10	7
13002: Beauséjour / Beauséjour	19	12
13003: Fredericton / Fredericton	50	36
13004: Fundy Royal / Fundy Royal	20	14
13005: Madawaska--Restigouche / Madawaska--Restigouche	8	6
13006: Miramichi--Grand Lake / Miramichi--Grand Lake	8	6
13007: Moncton--Riverview--Dieppe / Moncton--Riverview--Dieppe	32	25
13008: New Brunswick Southwest / Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest	12	8
13009: Saint John--Rothesay / Saint John--Rothesay	23	15



Registrations and Ballots Cast by Electoral District / Inscriptions et votes exprimés par circonscription

Special Voting Rules / Règle électorales spéciales

Electoral District / Circonscription	International Registrations / Inscriptions internationales	International Ballots / Bulletins internationaux
13010: Tobique--Mactaquac / Tobique--Mactaquac	11	8
24001: Abitibi--Baie-James--Nunavik--Eeyou / Abitibi--Baie-James--Nunavik--Eeyou	2	1
24002: Abitibi--Témiscamingue / Abitibi--Témiscamingue	3	2
24003: Ahuntsic-Cartierville / Ahuntsic-Cartierville	31	23
24004: Alfred-Pellan / Alfred-Pellan	19	13
24005: Argenteuil--La Petite-Nation / Argenteuil--La Petite-Nation	17	12
24006: Avignon--La Mitis--Matane--Matapédia / Avignon--La Mitis--Matane--Matapédia	6	6
24007: Beauce / Beauce	15	9
24008: Beauport--Limoilou / Beauport--Limoilou	15	9
24009: Bécancour--Nicolet--Saurel / Bécancour--Nicolet--Saurel	7	3
24010: Bellechasse--Les Etchemins--Lévis / Bellechasse--Les Etchemins--Lévis	17	13
24011: Beloeil--Chambly / Beloeil--Chambly	24	15
24012: Berthier--Maskinongé / Berthier--Maskinongé	7	4
24013: Thérèse-De Blainville / Thérèse-De Blainville	8	4
24014: Pierre-Boucher--Les Patriotes--Verchères / Pierre-Boucher--Les Patriotes--Verchères	12	8
24015: Bourassa / Bourassa	11	8
24016: Brome--Missisquoi / Brome--Missisquoi	29	22
24017: Brossard--Saint-Lambert / Brossard--Saint-Lambert	40	25
24018: Rimouski-Neigette--Témiscouata--Les Basques / Rimouski-Neigette--Témiscouata--Les Basques	13	12
24019: Charlesbourg--Haute-Saint-Charles / Charlesbourg--Haute-Saint-Charles	22	15
24020: Beauport--Côte-de-Beaupré--Île d'Orléans--Charlevoix / Beauport--Côte-de-Beaupré--Île d'Orléans--Charlevoix	11	9
24021: Châteauguay--Lacolle / Châteauguay--Lacolle	11	10
24022: Chicoutimi--Le Fjord / Chicoutimi--Le Fjord	9	8
24023: Compton--Stanstead / Compton--Stanstead	25	17
24024: Dorval--Lachine--LaSalle / Dorval--Lachine--LaSalle	32	25
24025: Drummond / Drummond	14	9
24026: Gaspésie--Les Îles-de-la-Madeleine / Gaspésie--Les Îles-de-la-Madeleine	5	5
24027: Gatineau / Gatineau	51	45
24028: Hochelaga / Hochelaga	36	23



Registrations and Ballots Cast by Electoral District / Inscriptions et votes exprimés par circonscription

Special Voting Rules / Règle électorales spéciales

Electoral District / Circonscription	International Registrations / Inscriptions internationales	International Ballots / Bulletins internationaux
24029: Honoré-Mercier / Honoré-Mercier	13	6
24030: Hull--Aylmer / Hull--Aylmer	199	168
24031: Joliette / Joliette	6	5
24032: Jonquière / Jonquière	4	3
24033: La Pointe-de-l'Île / La Pointe-de-l'Île	17	10
24034: La Prairie / La Prairie	16	9
24035: Lac-Saint-Jean / Lac-Saint-Jean	7	4
24036: Lac-Saint-Louis / Lac-Saint-Louis	74	55
24037: LaSalle--Émard--Verdun / LaSalle--Émard--Verdun	65	47
24038: Laurentides--Labelle / Laurentides--Labelle	14	9
24039: Laurier--Sainte-Marie / Laurier--Sainte-Marie	146	96
24040: Laval--Les Îles / Laval--Les Îles	13	7
24041: Longueuil--Charles-LeMoine / Longueuil--Charles-LeMoine	18	12
24042: Lévis--Lotbinière / Lévis--Lotbinière	16	13
24043: Longueuil--Saint-Hubert / Longueuil--Saint-Hubert	28	17
24044: Louis-Hébert / Louis-Hébert	46	30
24045: Louis-Saint-Laurent / Louis-Saint-Laurent	20	11
24046: Manicouagan / Manicouagan	3	1
24047: Mégantic--L'Érable / Mégantic--L'Érable	8	4
24048: Mirabel / Mirabel	6	3
24049: Montarville / Montarville	41	32
24050: Montcalm / Montcalm	8	6
24051: Montmagny--L'Islet--Kamouraska--Rivière-du-Loup / Montmagny--L'Islet--Kam	17	16
24052: Mount Royal / Mont-Royal	66	56
24053: Notre-Dame-de-Grâce--Westmount / Notre-Dame-de-Grâce--Westmount	164	119
24054: Outremont / Outremont	150	105
24055: Papineau / Papineau	59	48
24056: Pierrefonds--Dollard / Pierrefonds--Dollard	44	29
24057: Pontiac / Pontiac	144	120



Registrations and Ballots Cast by Electoral District / Inscriptions et votes exprimés par circonscription

Special Voting Rules / Règle électorales spéciales

Electoral District / Circonscription	International Registrations / Inscriptions internationales	International Ballots / Bulletins internationaux
24058: Portneuf--Jacques-Cartier / Portneuf--Jacques-Cartier	18	15
24059: Québec / Québec	33	29
24060: Repentigny / Repentigny	12	6
24061: Richmond--Arthabaska / Richmond--Arthabaska	11	10
24062: Rivière-des-Mille-Îles / Rivière-des-Mille-Îles	21	14
24063: Rivière-du-Nord / Rivière-du-Nord	4	1
24064: Rosemont--La Petite-Patrie / Rosemont--La Petite-Patrie	71	52
24065: Marc-Aurèle-Fortin / Marc-Aurèle-Fortin	12	9
24066: Saint-Hyacinthe--Bagot / Saint-Hyacinthe--Bagot	15	9
24067: Saint-Jean / Saint-Jean	18	13
24068: Saint-Laurent / Saint-Laurent	35	22
24069: Saint-Léonard--Saint-Michel / Saint-Léonard--Saint-Michel	8	7
24070: Saint-Maurice--Champlain / Saint-Maurice--Champlain	12	7
24071: Salaberry--Suroît / Salaberry--Suroît	11	5
24072: Shefford / Shefford	12	8
24073: Sherbrooke / Sherbrooke	27	20
24074: Vaudreuil--Soulanges / Vaudreuil--Soulanges	27	16
24075: Terrebonne / Terrebonne	4	2
24076: Trois-Rivières / Trois-Rivières	12	12
24077: Ville-Marie--Le Sud-Ouest--Île-des-Soeurs / Ville-Marie--Le Sud-Ouest--Île-des-	156	106
24078: Vimy / Vimy	18	14
35001: Ajax / Ajax	38	24
35002: Algoma--Manitoulin--Kapuskasing / Algoma--Manitoulin--Kapuskasing	7	7
35003: Aurora--Oak Ridges--Richmond Hill / Aurora--Oak Ridges--Richmond Hill	54	29
35004: Barrie--Innisfil / Barrie--Innisfil	20	15
35005: Barrie--Springwater--Oro-Medonte / Barrie--Springwater--Oro-Medonte	19	12
35006: Bay of Quinte / Baie de Quinte	43	32
35007: Beaches--East York / Beaches--East York	99	77
35008: Brampton Centre / Brampton-Centre	13	5



Registrations and Ballots Cast by Electoral District / Inscriptions et votes exprimés par circonscription

Special Voting Rules / Règle électorales spéciales

Electoral District / Circonscription	International Registrations / Inscriptions internationales	International Ballots / Bulletins internationaux
35009: Brampton East / Brampton-Est	8	1
35010: Brampton North / Brampton-Nord	21	13
35011: Brampton South / Brampton-Sud	21	12
35012: Brampton West / Brampton-Ouest	17	10
35013: Brantford--Brant / Brantford--Brant	27	19
35014: Bruce--Grey--Owen Sound / Bruce--Grey--Owen Sound	19	12
35015: Burlington / Burlington	60	38
35016: Cambridge / Cambridge	37	25
35017: Chatham-Kent--Leamington / Chatham-Kent--Leamington	27	22
35018: Davenport / Davenport	93	67
35019: Don Valley East / Don Valley-Est	40	26
35020: Don Valley North / Don Valley-Nord	75	40
35021: Don Valley West / Don Valley-Ouest	113	70
35022: Dufferin--Caledon / Dufferin--Caledon	31	21
35023: Durham / Durham	29	17
35024: Eglinton--Lawrence / Eglinton--Lawrence	122	78
35025: Elgin--Middlesex--London / Elgin--Middlesex--London	24	17
35026: Essex / Essex	35	26
35027: Etobicoke Centre / Etobicoke-Centre	85	57
35028: Etobicoke--Lakeshore / Etobicoke--Lakeshore	66	43
35029: Etobicoke North / Etobicoke-Nord	13	7
35030: Flamborough--Glanbrook / Flamborough--Glanbrook	28	18
35031: Glengarry--Prescott--Russell / Glengarry--Prescott--Russell	51	38
35032: Guelph / Guelph	86	67
35033: Haldimand--Norfolk / Haldimand--Norfolk	17	16
35034: Haliburton--Kawartha Lakes--Brock / Haliburton--Kawartha Lakes--Brock	24	16
35035: Hamilton Centre / Hamilton-Centre	25	20
35036: Hamilton East--Stoney Creek / Hamilton-Est--Stoney Creek	19	13
35037: Hamilton Mountain / Hamilton Mountain	14	11



Registrations and Ballots Cast by Electoral District / Inscriptions et votes exprimés par circonscription

Special Voting Rules / Règle électorales spéciales

Electoral District / Circonscription	International Registrations / Inscriptions internationales	International Ballots / Bulletins internationaux
35038: Hamilton West—Ancaster—Dundas / Hamilton-Ouest—Ancaster—Dundas	78	60
35039: Hastings—Lennox and Addington / Hastings—Lennox and Addington	28	21
35040: Huron—Bruce / Huron—Bruce	42	33
35041: Kanata—Carleton / Kanata—Carleton	117	88
35042: Kenora / Kenora	9	6
35043: King—Vaughan / King—Vaughan	23	17
35044: Kingston and the Islands / Kingston et les îles	79	54
35045: Kitchener Centre / Kitchener-Centre	64	43
35046: Kitchener—Conestoga / Kitchener—Conestoga	34	24
35047: Kitchener South—Hespeler / Kitchener-Sud—Hespeler	22	14
35048: Lambton—Kent—Middlesex / Lambton—Kent—Middlesex	29	20
35049: Lanark—Frontenac—Kingston / Lanark—Frontenac—Kingston	44	31
35050: Leeds—Grenville—Thousand Islands and Rideau Lakes / Leeds—Grenville—Thousand Islands and Rideau Lakes	44	32
35051: London—Fanshawe / London—Fanshawe	16	9
35052: London North Centre / London-Centre-Nord	87	60
35053: London West / London-Ouest	88	63
35054: Markham—Stouffville / Markham—Stouffville	51	25
35055: Markham—Thornhill / Markham—Thornhill	45	24
35056: Markham—Unionville / Markham—Unionville	48	27
35057: Milton / Milton	39	20
35058: Mississauga Centre / Mississauga-Centre	44	24
35059: Mississauga East—Cooksville / Mississauga-Est—Cooksville	30	20
35060: Mississauga—Erin Mills / Mississauga—Erin Mills	57	36
35061: Mississauga—Lakeshore / Mississauga—Lakeshore	72	53
35062: Mississauga—Malton / Mississauga—Malton	31	14
35063: Mississauga—Streetsville / Mississauga—Streetsville	44	30
35064: Nepean / Nepean	139	107
35065: Newmarket—Aurora / Newmarket—Aurora	55	41
35066: Niagara Centre / Niagara-Centre	17	9



Registrations and Ballots Cast by Electoral District / Inscriptions et votes exprimés par circonscription

Special Voting Rules / Règle électorales spéciales

Electoral District / Circonscription	International Registrations / Inscriptions internationales	International Ballots / Bulletins internationaux
35067: Niagara Falls / Niagara Falls	35	24
35068: Niagara West / Niagara-Ouest	23	19
35069: Nickel Belt / Nickel Belt	14	10
35070: Nipissing--Timiskaming / Nipissing--Timiskaming	25	18
35071: Northumberland--Peterborough South / Northumberland--Peterborough-Sud	40	30
35072: Oakville / Oakville	97	64
35073: Oakville North--Burlington / Oakville-Nord--Burlington	57	28
35074: Oshawa / Oshawa	25	12
35075: Ottawa Centre / Ottawa-Centre	591	495
35076: Orléans / Orléans	217	178
35077: Ottawa South / Ottawa-Sud	248	188
35078: Ottawa--Vanier / Ottawa--Vanier	603	496
35079: Ottawa West--Nepean / Ottawa-Ouest--Nepean	152	117
35080: Oxford / Oxford	20	12
35081: Parkdale--High Park / Parkdale--High Park	117	83
35082: Parry Sound--Muskoka / Parry Sound--Muskoka	23	9
35083: Perth--Wellington / Perth--Wellington	20	13
35084: Peterborough--Kawartha / Peterborough--Kawartha	48	37
35085: Pickering--Uxbridge / Pickering--Uxbridge	48	34
35086: Renfrew--Nipissing--Pembroke / Renfrew--Nipissing--Pembroke	41	25
35087: Richmond Hill / Richmond Hill	54	38
35088: Carleton / Carleton	133	96
35089: St. Catharines / St. Catharines	51	30
35090: Toronto--St. Paul's / Toronto--St. Paul's	150	110
35091: Sarnia--Lambton / Sarnia--Lambton	26	10
35092: Sault Ste. Marie / Sault Ste. Marie	20	15
35093: Scarborough--Agincourt / Scarborough--Agincourt	25	15
35094: Scarborough Centre / Scarborough-Centre	22	11
35095: Scarborough--Guildwood / Scarborough--Guildwood	17	10



Registrations and Ballots Cast by Electoral District / Inscriptions et votes exprimés par circonscription

Special Voting Rules / Règle électorales spéciales

Electoral District / Circonscription	International Registrations / Inscriptions internationales	International Ballots / Bulletins internationaux
35096: Scarborough North / Scarborough-Nord	15	10
35097: Scarborough--Rouge Park / Scarborough--Rouge Park	30	16
35098: Scarborough Southwest / Scarborough-Sud-Ouest	27	20
35099: Simcoe--Grey / Simcoe--Grey	34	22
35100: Simcoe North / Simcoe-Nord	14	10
35101: Spadina--Fort York / Spadina--Fort York	200	134
35102: Stormont--Dundas--South Glengarry / Stormont--Dundas--South Glengarry	21	13
35103: Sudbury / Sudbury	15	11
35104: Thornhill / Thornhill	74	44
35105: Thunder Bay--Rainy River / Thunder Bay--Rainy River	19	14
35106: Thunder Bay--Superior North / Thunder Bay--Supérieur-Nord	18	9
35107: Timmins--James Bay / Timmins--Baie James	11	7
35108: Toronto Centre / Toronto-Centre	145	103
35109: Toronto--Danforth / Toronto--Danforth	103	75
35110: University--Rosedale / University--Rosedale	243	162
35111: Vaughan--Woodbridge / Vaughan--Woodbridge	8	6
35112: Waterloo / Waterloo	160	106
35113: Wellington--Halton Hills / Wellington--Halton Hills	24	13
35114: Whitby / Whitby	47	28
35115: Willowdale / Willowdale	83	54
35116: Windsor--Tecumseh / Windsor--Tecumseh	33	23
35117: Windsor West / Windsor-Ouest	25	9
35118: York Centre / York-Centre	43	34
35119: York--Simcoe / York--Simcoe	19	16
35120: York South--Weston / York-Sud--Weston	16	10
35121: Humber River--Black Creek / Humber River--Black Creek	9	5
46001: Brandon--Souris / Brandon--Souris	7	3
46002: Charleswood--St. James--Assiniboia--Headingley / Charleswood--St. James--As	41	28
46003: Churchill--Keewatinook Aski / Churchill--Keewatinook Aski	2	1



Registrations and Ballots Cast by Electoral District / Inscriptions et votes exprimés par circonscription

Special Voting Rules / Règle électorales spéciales

Electoral District / Circonscription	International Registrations / Inscriptions internationales	International Ballots / Bulletins internationaux
46004: Dauphin--Swan River--Neepawa / Dauphin--Swan River--Neepawa	11	7
46005: Elmwood--Transcona / Elmwood--Transcona	11	7
46006: Kildonan--St. Paul / Kildonan--St. Paul	29	22
46007: Portage--Lisgar / Portage--Lisgar	9	6
46008: Provencher / Provencher	14	11
46009: Saint Boniface--Saint Vital / Saint-Boniface--Saint-Vital	24	11
46010: Selkirk--Interlake--Eastman / Selkirk--Interlake--Eastman	13	6
46011: Winnipeg Centre / Winnipeg-Centre	22	14
46012: Winnipeg North / Winnipeg-Nord	12	9
46013: Winnipeg South / Winnipeg-Sud	40	26
46014: Winnipeg South Centre / Winnipeg-Centre-Sud	80	59
47001: Battlefords--Lloydminster / Battlefords--Lloydminster	6	3
47002: Cypress Hills--Grasslands / Cypress Hills--Grasslands	16	8
47003: Desnethé--Missinippi--Churchill River / Desnethé--Missinippi--Rivière Churchill	3	2
47004: Carlton Trail--Eagle Creek / Sentier Carlton--Eagle Creek	7	3
47005: Moose Jaw--Lake Centre--Lanigan / Moose Jaw--Lake Centre--Lanigan	19	11
47006: Prince Albert / Prince Albert	4	3
47007: Regina--Lewvan / Regina--Lewvan	28	24
47008: Regina--Qu'Appelle / Regina--Qu'Appelle	8	6
47009: Regina--Wascana / Regina--Wascana	22	9
47010: Saskatoon--Grasswood / Saskatoon--Grasswood	31	27
47011: Saskatoon--University / Saskatoon--University	45	31
47012: Saskatoon West / Saskatoon-Ouest	23	15
47013: Souris--Moose Mountain / Souris--Moose Mountain	9	4
47014: Yorkton--Melville / Yorkton--Melville	5	2
48001: Banff--Airdrie / Banff--Airdrie	37	29
48002: Battle River--Crowfoot / Battle River--Crowfoot	18	12
48003: Bow River / Bow River	14	5
48004: Calgary Centre / Calgary-Centre	155	100



Registrations and Ballots Cast by Electoral District / Inscriptions et votes exprimés par circonscription

Special Voting Rules / Règle électorales spéciales

Electoral District / Circonscription	International Registrations / Inscriptions internationales	International Ballots / Bulletins internationaux
48005: Calgary Confederation / Calgary Confederation	175	128
48006: Calgary Forest Lawn / Calgary Forest Lawn	18	12
48007: Calgary Heritage / Calgary Heritage	52	37
48008: Calgary Midnapore / Calgary Midnapore	53	37
48009: Calgary Nose Hill / Calgary Nose Hill	49	29
48010: Calgary Rocky Ridge / Calgary Rocky Ridge	81	54
48011: Calgary Shepard / Calgary Shepard	32	20
48012: Calgary Signal Hill / Calgary Signal Hill	89	53
48013: Calgary Skyview / Calgary Skyview	17	11
48014: Edmonton Centre / Edmonton-Centre	86	67
48015: Edmonton Griesbach / Edmonton Griesbach	17	13
48016: Edmonton Manning / Edmonton Manning	26	17
48017: Edmonton Mill Woods / Edmonton Mill Woods	25	14
48018: Edmonton Riverbend / Edmonton Riverbend	56	35
48019: Edmonton Strathcona / Edmonton Strathcona	121	92
48020: Edmonton West / Edmonton-Ouest	37	29
48021: Edmonton--Wetaskiwin / Edmonton--Wetaskiwin	31	19
48022: Foothills / Foothills	40	28
48023: Fort McMurray--Cold Lake / Fort McMurray--Cold Lake	19	14
48024: Grande Prairie--Mackenzie / Grande Prairie--Mackenzie	9	6
48025: Lakeland / Lakeland	16	9
48026: Lethbridge / Lethbridge	32	20
48027: Medicine Hat--Cardston--Warner / Medicine Hat--Cardston--Warner	11	9
48028: Peace River--Westlock / Peace River--Westlock	8	3
48029: Red Deer--Mountain View / Red Deer--Mountain View	20	13
48030: Red Deer--Lacombe / Red Deer--Lacombe	16	12
48031: St. Albert--Edmonton / St. Albert--Edmonton	41	25
48032: Sherwood Park--Fort Saskatchewan / Sherwood Park--Fort Saskatchewan	37	29
48033: Sturgeon River--Parkland / Sturgeon River--Parkland	16	10



Registrations and Ballots Cast by Electoral District / Inscriptions et votes exprimés par circonscription

Special Voting Rules / Règle électorales spéciales

Electoral District / Circonscription	International Registrations / Inscriptions internationales	International Ballots / Bulletins internationaux
48034: Yellowhead / Yellowhead	10	8
59001: Abbotsford / Abbotsford	34	21
59002: Burnaby North--Seymour / Burnaby-Nord--Seymour	78	56
59003: Burnaby South / Burnaby-Sud	50	27
59004: Cariboo--Prince George / Cariboo--Prince George	14	11
59005: Central Okanagan--Similkameen--Nicola / Central Okanagan--Similkameen--Nic	32	19
59006: Chilliwack--Hope / Chilliwack--Hope	20	10
59007: Cloverdale--Langley City / Cloverdale--Langley City	41	29
59008: Coquitlam--Port Coquitlam / Coquitlam--Port Coquitlam	57	38
59009: Courtenay--Alberni / Courtenay--Alberni	54	36
59010: Cowichan--Malahat--Langford / Cowichan--Malahat--Langford	60	45
59011: Delta / Delta	56	36
59012: Fleetwood--Port Kells / Fleetwood--Port Kells	27	12
59013: Kamloops--Thompson--Cariboo / Kamloops--Thompson--Cariboo	37	23
59014: Kelowna--Lake Country / Kelowna--Lake Country	57	40
59015: Kootenay--Columbia / Kootenay--Columbia	50	33
59016: Langley--Aldergrove / Langley--Aldergrove	37	24
59017: Mission--Matsqui--Fraser Canyon / Mission--Matsqui--Fraser Canyon	23	16
59018: Nanaimo--Ladysmith / Nanaimo--Ladysmith	66	46
59019: New Westminster--Burnaby / New Westminster--Burnaby	69	46
59020: North Okanagan--Shuswap / North Okanagan--Shuswap	47	29
59021: North Vancouver / North Vancouver	136	89
59022: Pitt Meadows--Maple Ridge / Pitt Meadows--Maple Ridge	31	23
59023: Port Moody--Coquitlam / Port Moody--Coquitlam	78	56
59024: Prince George--Peace River--Northern Rockies / Prince George--Peace River--N	10	5
59025: Richmond Centre / Richmond-Centre	53	36
59026: Esquimalt--Saanich--Sooke / Esquimalt--Saanich--Sooke	72	53
59027: Saanich--Gulf Islands / Saanich--Gulf Islands	114	88
59028: Skeena--Bulkley Valley / Skeena--Bulkley Valley	17	14



Registrations and Ballots Cast by Electoral District / Inscriptions et votes exprimés par circonscription

Special Voting Rules / Règle électorales spéciales

Electoral District / Circonscription	International Registrations / Inscriptions internationales	International Ballots / Bulletins internationaux
59029: South Okanagan--West Kootenay / Okanagan-Sud--Kootenay-Ouest	41	28
59030: South Surrey--White Rock / Surrey-Sud--White Rock	69	50
59031: Steveston--Richmond East / Steveston--Richmond-Est	49	29
59032: Surrey Centre / Surrey-Centre	20	4
59033: Surrey--Newton / Surrey--Newton	33	23
59034: Vancouver Centre / Vancouver-Centre	244	179
59035: Vancouver East / Vancouver-Est	162	113
59036: Vancouver Granville / Vancouver Granville	196	141
59037: North Island--Powell River / North Island--Powell River	59	46
59038: Vancouver Kingsway / Vancouver Kingsway	56	38
59039: Vancouver Quadra / Vancouver Quadra	226	184
59040: Vancouver South / Vancouver-Sud	46	27
59041: Victoria / Victoria	190	141
59042: West Vancouver--Sunshine Coast--Sea to Sky Country / West Vancouver--Suns	139	97
60001: Yukon / Yukon	18	15
61001: Northwest Territories / Territoires du Nord-Ouest	10	9
62001: Nunavut / Nunavut	2	2
Grand Totals / Total global	15,603	11,001